14

I

SAINT-SIMON

CONSIDÉRÉ COMME

HISTORIEN DE LOUIS XIV

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

SAINT-SIMON

CONSIDÉRÉ COMME

HISTORIEN DE LOUIS XIV

PAR

A. CHÉRUEL

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1865

Droit de traduction réservé

305291
29. 10. 84

DC
130
S2C5

PRÉFACE

PRÉFACE.

Ce travail sur les Mémoires de Saint-Simon[1] est divisé en deux parties :

La première est consacrée à la biographie de Saint-Simon et à l'étude des sources de ses mémoires.

La seconde contient un examen critique d'un certain nombre d'assertions relatives aux principaux personnages du règne de Louis XIV, tels que Mazarin, Anne d'Autriche, Louis XIV lui-même, Colbert, Louvois, le premier président de Lamoignon, Mme de Maintenon, le duc de Noailles, le maréchal de Villars, le premier président Achille de Harlay, etc.

Ces deux parties sont liées étroitement; c'est, en effet, par la vie de Saint-Simon, par ses sympathies et ses haines que s'expliquent la plupart de ses jugements.

1. L'édition des *Mémoires de Saint-Simon* que je citerai dans cet ouvrage est l'édition in-8 publiée par M. Hachette, Paris, 1856-1858 (20 vol. in-8). Je reproduirai quelques-unes des notes qui ont formé dans cette édition les appendices aux *Mémoires de Saint-Simon*, entre autres les articles sur Anne d'Autriche, Bartet, Fouquet, sur la mort de Madame (Henriette d'Angleterre), le procès de Fargues, etc.

C'est aussi dans ses relations d'amitié ou de société qu'il faut chercher la source de cette multitude d'anecdotes qu'il a semées dans ses mémoires. Les récits de son père ont été sa première inspiration ; il les a conservés dans son souvenir avec vénération et amour, et, adoptant aveuglément les antipathies comme les amitiés de l'ancien favori de Louis XIII, il a voulu les imposer à la postérité. Plus tard, courtisan de Louis XIV et conseiller du régent, Saint-Simon s'est créé parmi les ministres et les dames de la cour, dans la magistrature et le clergé, et jusque dans les antichambres du roi et des princes, des relations intimes qui lui ont permis de pénétrer bien des mystères. Observateur curieux et sagace, lié avec les divers partis, s'efforçant de compléter les témoignages l'un par l'autre et de les contrôler par des documents écrits, il s'est livré à un travail consciencieux pour arriver à la vérité. Sa vie entière l'atteste. Mais son imagination a souvent suppléé à l'insuffisance des documents; elle a grossi des détails sans importance et amoindri des faits considérables. Témoin des malheurs de la France pendant les dernières années du règne de Louis XIV, il les fait retomber sur ce prince et sur le système de gouvernement qu'il avait adopté. Les échecs de Saint-Simon pendant la régence, où il vit s'évanouir ses dernières illusions politiques, aigrirent encore ses rancunes. Enfin élaborant dans sa vieillesse les souvenirs accumulés avec une mémoire et une imagination dont les contempo-

rains s'accordent à vanter la puissance, il a donné à ses ressentiments et à ses admirations un accent de vérité et de passion qui subjugue le lecteur.

La première impression de ces mémoires est saisissante. On est sous le charme des tableaux qui se déroulent avec tant d'ampleur et d'éclat. La révélation intime de cette société, dont on n'avait vu que les dehors, est d'un attrait infini. Mais lorsqu'on vient à comparer Saint-Simon aux autres témoins, on s'aperçoit que souvent l'imagination a pris la place de la réalité, que les passions et les préjugés de l'auteur ont obscurci sa vue, qu'il a adopté avec une étrange légèreté des anecdotes fausses ou du moins suspectes. C'est l'effet qu'une étude attentive des documents contemporains a produit sur les historiens qui ont traité du règne de Louis XIV. Les esprits les plus divers se rencontrent sur ce point.

M. Henri Martin[1] et M. le duc de Noailles[2], M. Michelet[3] et M. Camille Rousset[4], M. Théophile Lavallée[5] et M. L. Ranke[6], MM. Floquet[7], Fr. Monnier[8], de Lescure[9],

1. *Histoire de France*, 4e édit., t. XIV, p. 207, note.
2. *Vie de Mme de Maintenon*. — On peut aussi consulter dans les *Causeries du lundi* de M. Sainte-Beuve la notice sur le maréchal de Villars. J'y reviendrai plus loin.
3. *Histoire de France*, t. XIV, p. 451.
4. *Histoire de Louvois*, t. II, p. 167-168; t. IV, p. 504, etc.
5. *Préface des lettres historiques et édifiantes de Mme de Maintenon*.
6. *Histoire de France* (allemand), t. IV, p. 249, note.
7. *Bossuet précepteur du dauphin*, p. 6 et suiv.
8. *Le chancelier d'Aguesseau*, t. II, p. 182, etc.
9. *Mémoires de Mathieu Marais*, notes.

Feuillet de Conches [1] et beaucoup d'autres, s'accordent à accuser Saint-Simon d'exagération et parfois même de calomnie. M. Th. Lavallée est un de ceux qui l'ont jugé avec le plus de sévérité. Il commence par traiter ses récits de *romanesques* [2], puis de *contes absurdes* [3], et il termine par cette phrase : « Les *lettres de Mme de Maintenon* doivent être regardées comme le contre-poison moral et historique des *Mémoires de Saint-Simon* et surtout des *lettres de la princesse Palatine* : elles rafraîchissent l'âme des scandales, des infamies, des calomnies dans lesquels l'un et l'autre se complaisent et réduisent leurs récits et leurs accusations à leur juste valeur [4]. »

En général on est revenu au jugement que Lemontey avait porté des mémoires de Saint-Simon : « On ne saurait, disait-il [5], exploiter cette mine sans de grandes précautions. L'auteur composa ses mémoires dans sa vieillesse, longtemps après les événements ; aussi lui

1. *Causeries d'un curieux*, t. II. p. 573. — Je cite les écrivains qui se sont spécialement occupés de la valeur historique des *Mémoires de Saint-Simon*. Tous les critiques qui ont traité de l'histoire littéraire de la France, entre autres MM. Villemain, Sainte-Beuve, Nisard, se sont occupés de Saint-Simon, mais en se plaçant à un autre point de vue. Ils se sont plus attachés à la valeur artistique de ces mémoires qu'à leur autorité comme document historique. J'en dirai autant de l'excellent ouvrage de M. Caboche sur les mémoires relatifs à l'histoire de France. M. de Carné a aussi parlé de Saint-Simon dans ses *Études historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV ;* mais il s'est borné à discuter les idées politiques de Saint-Simon, sans examiner sa véracité.

2. *Préface des lettres historiq. et édifiantes de Mme de Maintenon*, t. I, p. 6.

3. *Ibid.*, t. I, p. 464, note 2.

4. *Ibid.*, préface, p. 13.

5. Préface de l'*Histoire de la Régence*, écrite en 1816, p. 3-4.

arrive-t-il fréquemment d'oublier les dates, de confondre les faits, de se méprendre sur les personnes. La trempe de son esprit le rendait peu propre aux grandes affaires, et l'on voit que même sous la régence où il joua un rôle important, il ne connut que très-superficiellement le système de Law et le complot du prince de Cellamare. J'ai d'ailleurs la preuve que plus d'une fois le duc d'Orléans prit plaisir à le tromper par de fausses confidences. Mais ce qui l'égare le plus souvent, ce sont ses passions, son fanatisme ducal, ses haines, ses jalousies. Il accueille et amplifie, sur parole, des sarcasmes sans vérité, des bruits fabuleux, de méprisables calomnies. Par exemple il se condamne à entasser cent absurdités pour prêter quelque vraisemblance à un mariage imaginaire du cardinal Dubois [1]. Quand, aigri par la solitude, il compose son fiel, tout lui semble bon, pourvu que ce soit méchant, étrange ou scandaleux.... Je ne conseillerais de s'abandonner entièrement à la foi de Saint-Simon que sur les affaires où il a été personnellement acteur désintéressé, et lorsque son récit est confirmé par des témoignages moins suspects que le sien. »

Ce jugement est sévère, et cependant de nos jours quelques écrivains, entraînés par la réaction contre Saint-Simon et irrités par ses assertions tranchantes, ont été plus loin. Ils ont attaqué sa probité. Les savants

1. Lemontey ne s'occupe que de la régence et ne cite que les faits qui la concernent.

éditeurs du *Journal de Dangeau* et des *Mémoires du duc de Luynes*, MM. Soulié et Dussieux, ont porté sous ce rapport contre Saint-Simon des accusations qu'il convient d'examiner. Ils avancent comme fait certain que « son ambassade d'Espagne lui avait fait gagner 1 400 000 livres[1] », et citent comme preuve le témoignage du duc de Luynes, qui se borne à donner ce renseignement comme un bruit, et un bruit qui lui paraît exagéré : « On m'assurait hier, dit-il[2], que lorsque M. de Saint-Simon fut en Espagne, du temps de la régence, il demanda à M. le duc d'Orléans des sommes que l'Espagne devait à la France, et que M. le duc d'Orléans les lui ayant abandonnées, M. de Saint-Simon en toucha 1 400 000 francs, et que l'on crut alors qu'il n'en avait touché que 130 000 livres. J'avais toujours ouï dire que le voyage d'Espagne avait valu beaucoup à M. de Saint-Simon, *mais j'ai de la peine à croire que cela aille à 1 400 000 livres.* »

Les mêmes auteurs disent que « l'incapacité complète de Saint-Simon en matière d'affaires ne l'empêcha pas, à un moment donné, de faire perdre cinquante pour cent à ses créanciers, en *substituant habilement 40 000 livres de rente* à sa petite-fille, la comtesse de Valentinois[3]. »

Je crains que ces Messieurs n'aient pas bien compris

1. T. I des *Mémoires du duc de Luynes*, p. 445, note 2.
2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 428, à la date du 30 avril 1745.
3. *Ibid.*, t. I, p. 443.

le texte des mémoires du duc de Luynes qui leur a fourni cette grave accusation. Le duc de Luynes raconte en effet que Saint-Simon mourut insolvable et que ses créanciers perdirent moitié[1], « *parce qu'il y avait pour* 40 000 *livres de rente de terres substituées qui passèrent à Mme de Valentinois sans être tenues des dettes.* » Le mot *substituées* a-t-il été bien interprété par MM. Soulié et Dussieux? Saint-Simon a-t-il *habilement*, comme ils le disent, frustré ses créanciers pour enrichir sa petite-fille ? Si j'ouvre le *Dictionnaire de l'Académie française*, je trouve au mot *substituer* deux significations très-distinctes : 1° mettre une chose ou une personne à la place d'une autre (c'est le sens de MM. Soulié et Dussieux); 2° *substituer* est aussi un terme de droit, et signifie *appeler quelqu'un à une succession après un autre héritier* (c'est le sens des mémoires du duc de Luynes). Qui ne voit qu'il s'agit ici de terres féodales dont Saint-Simon était le premier héritier et qui devaient après lui passer à ses enfants, ou à leur défaut à ses petits-enfants ? La substitution était alors permise jusqu'au troisième degré. Le duc de Luynes ne dit pas de qui venaient ces terres substituées; mais il est très-probable qu'elles représentaient une partie de la dot de la duchesse de Saint-Simon qui s'élevait, d'après les mémoires du duc de Luynes, à 500 000 écus. Ce n'est pas Saint-Simon qui a *habile-*

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIV, p. 146 et suiv.

ment substitué sa petite-fille à ses créanciers, c'est la loi qui régissait alors les terres féodales. Les biens substitués étaient inaliénables. Qu'on approuve ou qu'on blâme cette loi, on ne peut en imputer les conséquences à Saint-Simon. Avant d'incriminer un historien, dont la réputation d'honnête homme a été généralement respectée, il faudrait être bien sûr des faits qu'on allègue. Le duc de Luynes, loin d'attaquer la probité de Saint-Simon, le qualifie d'homme *très-respectable*[1] et déclare qu'il ne voulut pas conserver la pension de 20 000 livres attribuée aux anciens membres du conseil de régence[2]. Il faut donc le reconnaître, la réaction contre Saint-Simon a ici dépassé les bornes de la justice et de la vérité.

Pour moi, j'espère apporter dans cet examen une entière impartialité. Je persiste à croire à l'honnêteté de Saint-Simon, tout en signalant ses exagérations et ses violences de langage. Je suis de l'avis des historiens qui pensent qu'on ne doit admettre ses jugements qu'après les avoir soumis à un contrôle sévère, et j'ai tenté de le faire pour un certain nombre de faits qu'il a avancés.

Il faudrait, pour compléter ce travail, avoir entre les mains la correspondance de Saint-Simon. Si on pouvait l'opposer à lui-même, confronter ses impressions du moment avec les souvenirs de sa vieillesse, on le prendrait souvent en flagrant délit de contradiction. Le

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 452.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 445-446.

petit nombre de lettres qu'il nous a été permis de consulter et de citer prouvent que ses opinions religieuses se modifièrent avec l'âge et que ses antipathies contre certaines personnes étaient loin d'être aussi vives qu'il le prétend dans ses mémoires. Lemontey, qui avait eu entre les mains la correspondance de Saint-Simon, dit qu'elle est volumineuse et d'un grand intérêt. Après avoir parlé de ses mémoires et de ses additions au journal de Dangeau, il ajoute[1] : « Il faut y joindre une correspondance immense et variée. » Et plus loin[2] : « Sa correspondance, qui dura toute sa vie, offre à l'historien un aliment plus pur et plus substantiel ; quelquefois elle explique ou rectifie les injustices de ses mémoires. Au lieu de réminiscences équivoques, on y entend, pour ainsi dire en présence des faits, le langage de l'homme vrai et du citoyen courageux. » Espérons que l'on pourra un jour consulter cette correspondance, qui, à l'époque de Lemontey, était conservée dans les Archives des affaires étrangères.

A défaut des lettres de Saint-Simon, on doit comparer à ses mémoires la correspondance de contemporains célèbres. Ainsi les lettres de Mme de Maintenon, celles de Louis XIV et du duc de Noailles, de la Palatine, seconde femme du duc d'Orléans, du maréchal de Villars, du duc de Vendôme, de Fénelon, du maréchal de Tessé, de Louville et d'autres personnages de la fin du

1. Préface de l'*Histoire de la régence*, p. 3.
2. *Ibid.*, p. 4.

règne de Louis XIV nous permettront de rectifier quelques-unes des assertions de Saint-Simon. Les mémoires méritent moins de confiance que les correspondances : toutefois on peut opposer utilement à Saint-Simon le journal de Dangeau, les mémoires de Saint-Hilaire et de Torcy et quelques-uns des journaux publiés sur la régence. La comparaison détaillée sur chaque point exigerait vingt volumes. Il suffira d'avoir prouvé, en choisissant quelques faits importants, que Saint-Simon est loin d'être véridique pour inspirer au lecteur une juste défiance contre le ton tranchant de ses assertions et la partialité de ses jugements[1].

1. Un article publié par la *Revue britannique* (mars 1864), et traduit de la *Revue d'Édimbourg*, contient une juste appréciation des *Mémoires de Saint-Simon*. J'aurai plusieurs fois occasion de citer le *Discours sur la vie et les écrits de Saint-Simon*, par M. Amédée Lefèvre-Portalis; il m'a fourni d'utiles renseignements.

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE I.

1692-1702.

Naissance et premières années de Saint-Simon. — Influence que son père exerce sur lui. — Il entre dans le service militaire comme mousquetaire gris (1692) ; obtient une compagnie du Royal-Roussillon et assiste à la bataille de Nerwinden (1693) ; achète un régiment de cavalerie et fait les campagnes du Rhin (1694-1697). — Son mariage avec une fille du maréchal de Lorges. — Saint-Simon renonce au service militaire en 1702 et s'attache à la cour. — Vie du courtisan à cette époque. — Logement de Saint-Simon à Versailles. — Son caractère à l'époque où il s'attache définitivement à la cour (1702).

La biographie de Saint-Simon peut se diviser en quatre époques : pendant les dix-sept premières années de sa vie (1675-1692), il reçoit la direction d'un père déjà vieux, ancien favori de Louis XIII, et plein des souvenirs des temps passés. Saint-Simon adopte ses idées, ses passions et même son langage, dont ses mémoires portent l'empreinte. La seconde période de sa vie est celle de tous les courtisans du

règne de Louis XIV; il débute dans l'armée, fait quelques campagnes (1693-1698), puis renonce à une carrière où il n'a pas brillé, et jusqu'à la mort du roi reste attaché à la cour, menant en apparence la vie oisive des courtisans, mais en réalité étudiant les caractères, les intrigues, pénétrant dans les replis des cœurs et préparant ses tableaux. A la mort de Louis XIV (1715), il entre dans le conseil de régence, et jusqu'à la mort du duc d'Orléans (1723), il est mêlé à la vie politique. Enfin il s'éloigne, plus ou moins volontairement, à l'avénement du duc de Bourbon au ministère (1723), et pendant trente ans il s'occupe à compléter et à rédiger les notes qu'il avait amassées. Ainsi les mémoires de Saint-Simon remplissent en réalité sa vie : il en prépare les matériaux lorsqu'il est mêlé à la vie active comme courtisan ou membre du conseil de régence; il les met en œuvre, lorsque la retraite lui a fait des loisirs, et il y travaillait encore en 1751, quatre ans avant sa mort.

Louis de Rouvroi, duc de Saint-Simon, naquit dans la nuit du 15 au 16 janvier 1675, de Claude de Saint-Simon duc et pair de France, et de sa seconde femme Charlotte de l'Aubépine[1]. Son père avait alors soixante-neuf ans, et vivait depuis longtemps loin de la cour où il ne paraissait que dans les circonstances solennelles. Élevé par ce vieillard, le jeune Saint-Simon en reçut une forte empreinte. L'ancien favori de Louis XIII lui enseigna surtout le culte et l'admiration du roi qui avait fait la fortune de leur famille. Saint-Simon y resta fidèle. Il porta constamment au doigt un portrait en miniature de Louis XIII, monté en diamants. Il entretint toute sa vie dans la chapelle de la Ferté une lampe allumée

1. Il fut baptisé à Versailles, le 29 juin 1677, et tenu sur les fonts par le roi et la reine; il y reçut le nom de Louis. MM. Dussieux et Soulié ont publié l'acte baptistaire de Saint-Simon, d'après les registres de la paroisse de Versailles. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. XIV, p. 56.)

devant la statue de Louis XIII[1], et il n'avait pas un appartement à la ville et à la campagne, où il n'y eût un portrait de ce roi[2]. On sent dans les paroles de Louis de Saint-Simon combien il avait été profondément touché des regrets et des souvenirs de son père. « Jamais, dit-il[3], mon père ne se consola de la mort de Louis XIII, jamais il n'en parla que les larmes aux yeux, jamais il ne le nomma que le roi son maître, jamais il ne manqua d'aller à Saint-Denis, à son service, tous les ans le 14 de mai, et d'en faire faire un solennel à Blaye, lorsqu'il s'y trouvait dans ce temps-là. C'était la vénération, la reconnaissance, la tendresse même qui s'exprimait par sa bouche toutes les fois qu'il parlait de lui, et il triomphait quand il s'étendait sur ses exploits personnels et sur ses vertus[4]. »

Claude de Saint-Simon avait également conservé un souvenir toujours présent des injustices dont il prétendait avoir été victime, et il transmit à son fils ses ressentiments comme ses admirations. Il n'épargnait ni Anne d'Autriche, qu'il accusait de lui avoir enlevé la charge de grand écuyer, ni Chavigny, ni Mazarin, ses ministres. On verra, dans la suite de cette étude sur Louis de Saint-Simon, à quel point il s'était pénétré des idées de son père et avec quelle conviction et quelle énergie il les a exprimées dans ses Mémoires.

Au culte et aux traditions de famille, Claude de Saint-Simon associait une haute estime pour la dignité de duc et pair, et pour l'origine des Rouvroi de Saint-Simon qu'il faisait remonter jusqu'à Charlemagne Il éleva son fils dans cette religion. On sait avec quelle ardeur Louis de Saint-

1. Voy. le *Discours sur la vie et les écrits de Saint-Simon*, par M. Amédée Lefèvre-Pontalis, in-4°, p. 7.

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 446.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 84.

4. La reconnaissance pour le bienfaiteur de sa famille inspira à Claude de Saint-Simon des théories étranges. Dans un *Parallèle entre Henri IV, Louis XIII et Louis XIV*, il plaçait Louis XIII au-dessus de son père et de son fils. Voyez Am. Lefèvre-Pontalis, ouvrage cité, p. 3.

Simon soutint dans la suite les prérogatives des ducs et pairs, avec quelle haine il poursuivit les familles qui, s'appuyant sur des titres étrangers, comme les Rohan, les Bouillon, les Lorrains, prétendaient avoir des droits de préséance. Les luttes où il s'engagea contre le Parlement pour l'honneur des ducs et pairs remplissent sa vie et ses Mémoires. Ainsi l'éducation de Saint-Simon exerça une influence considérable sur la direction de son esprit. Il adopta les idées et jusqu'au langage de son père au point de paraître, au milieu du dix-huitième siècle, un homme d'un autre âge : il rappelle souvent par les formes de son style comme par ses admirations les contemporains de Louis XIII.

Saint-Simon témoigna également beaucoup de respect et d'affection pour sa mère, Charlotte de l'Aubépine, qui avait veillé avec le plus grand soin sur son éducation physique, morale et religieuse. « Ma mère, dit-il[1], qui avait beaucoup de vertu et infiniment d'esprit, de suite et de sens, se donna des soins continuels à me former le corps et l'esprit. Elle craignit pour moi le sort des jeunes gens qui se croient leur fortune faite et qui se trouvent leurs maîtres de bonne heure. Mon père, né en 1606, ne pouvait vivre assez pour me parer ce malheur, et ma mère me répétait sans cesse la nécessité pressante où se trouverait de valoir quelque chose un jeune homme entrant seul dans le monde, de son chef, fils d'un favori de Louis XIII, dont tous les amis étaient morts ou hors d'état de l'aider, et d'une mère qui, dès sa jeunesse, élevée chez la vieille duchesse d'Angoulême[2], sa parente, et mariée à un vieillard, n'avait jamais vu que leurs vieux amis et amies, et n'avait pu s'en faire de son âge. Elle ajoutait le défaut de tous proches, oncles, tantes, cousins germains, qui

1. *Mémoires*, t. I, p. 2.

2. Henriette de la Guiche, veuve de Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Il y avait cent trente-neuf ans que le roi son beau-père était mort lorsque la duchesse d'Angoulême mourut, le 10 août 1713.

me laissait comme dans l'abandon à moi-même, et augmentait le besoin de savoir en faire un bon usage. En même temps, elle s'appliquait à m'élever le courage, et à m'exciter de me rendre tel que je pusse réparer par moi-même des vides aussi difficiles à surmonter. Elle réussit à m'en donner un grand désir. »

Saint-Simon conserva toute sa vie une grande déférence pour les volontés de sa mère. Agé de près de cinquante ans, et membre du conseil de régence, il s'inclina devant l'autorité de Charlotte de l'Aubépine, qui fit le mariage de sa petite-fille avec le prince de Chimay; le duc de Saint-Simon et sa femme n'étaient pas de cet avis. « Mais, ajoute-t-il[1], ma mère pensa autrement, et elle était accoutumée à décider. »

L'éducation classique de Saint-Simon ne paraît pas avoir été très-forte. Il avoue qu'il n'aimait ni les sciences ni les études scolaires[2], mais un penchant très-vif le portait à la lecture, et surtout à la lecture des ouvrages historiques. Il reçut d'ailleurs de son père et de sa mère ce qui valait mieux que l'instruction classique de cette époque, des principes de vertu et de religion et un profond sentiment du devoir. Elevé dans ces traditions austères, il semble n'avoir pas eu de jeunesse. Ses plaisirs restèrent purs dans une époque où la splendeur de la cour dissimulait à peine un sensualisme grossier, où les filles du roi allaient au corps de garde emprunter les pipes des Suisses, et où il arrivait aux plus jeunes membres de la famille royale d'être portés au lit ivres-morts. Saint-Simon échappa à cette corruption. Son éducation religieuse fut dirigée par le père Sanadon, jésuite[3], pour lequel il conserva un attachement et un respect qui ne s'étendirent pas aux autres membres de la compagnie.

Après avoir suivi les académies, où la noblesse se formait

1. *Mémoires*, t. XIX, p. 315. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 2.
3. *Mémoires*, t. VII, p. 55.

aux exercices du corps, en continuant l'étude des sciences, le jeune Saint-Simon fut présenté par son père à Louis XIV en 1691[1], et entra dans la compagnie des mousquetaires gris. L'équipage d'un soldat-gentilhomme était alors considérable : Saint-Simon, simple mousquetaire, n'avait pas moins de trente-cinq chevaux ou mulets[2]. Il fit ses premières armes au siége de Namur (1692)[3]. L'année suivante il obtint du roi l'autorisation d'acheter une compagnie de cavalerie dans le régiment de Royal-Roussillon, et assista à la bataille de Nerwinden (1693), dont ses mémoires contiennent un récit écrit le lendemain même de la victoire[4].

Il était d'usage qu'après chaque campagne, la jeune noblesse vînt passer l'hiver à la cour. Saint-Simon, qui avait récemment perdu son père et hérité de ses titres et gouvernements, profita de l'hiver de 1693 à 1694, pour se rendre à Versailles et acheter un régiment de cavalerie[5], mais sa principale affaire pendant son séjour à la cour, fut le procès des ducs et pairs contre le maréchal de Luxembourg. Saint-Simon porta dans cette querelle, une ardeur, dont ses mémoires conservent la trace[6]. La perte de ce procès, qu'il attribua à la partialité du premier président de Harlay, fut une des causes de la haine dont il ne cessa de poursuivre ce magistrat.

A la suite de cette lutte déclarée contre le maréchal-duc de Luxembourg, Saint-Simon ne pouvait plus servir dans l'armée de Flandre que commandait ce général. Il obtint du roi d'accompagner le maréchal de Lorges sur les bords du Rhin[7]. Ce fut là, qu'en 1694, sa vocation historique se déclara et qu'il entreprit d'écrire ses mémoires : « Je les commençai, dit-il[8], en juillet 1694, étant mestre de camp (ou colonel) d'un régiment de cavalerie de mon nom, dans le camp de Guins-

1. Tome I des *Mémoires*, p. 4. — 2. *Ibid.*, p. 5.
3. *Ibid.*, p. 6. — 4. *Ibid.*, p. 91. — 5. *Ibid.*, p. 108.
6. *Ibid.*, p. 127 et suiv. — 7. *Ibid.*, p. 188. — 8. *Ibid.*, p. 3.

heim sur le vieux Rhin[1], en l'armée commandée par le maréchal de Lorges. » Ainsi cette œuvre devait occuper Saint-Simon pendant près de soixante ans, puisqu'il y travaillait encore en 1751[2].

L'année suivante (1695), Saint-Simon épousa la fille aînée du maréchal de Lorges[3]. Quelque estime que méritât cette personne par sa sagesse et son esprit de conduite, l'orgueil du duc et pair dut souffrir d'une alliance qui le rattachait par les femmes à une famille de traitants. La nouvelle duchesse de Saint-Simon était, par sa mère, petite-fille du financier Frémont, et la malice des contemporains n'a pas manqué de relever le contraste entre l'origine obscure de la femme et la morgue aristocratique du mari[4]. Du reste la duchesse de Saint-Simon contrastait de toute manière avec le duc : elle avait plus de sens que d'esprit, plus de simplicité que de hauteur, plus de régularité que d'éclat. Ses vertus modestes servirent maintes fois à contenir les saillies impétueuses du duc de Saint-Simon, et le sauvèrent de plus d'un écueil.

Saint-Simon suivit encore quelque temps la carrière militaire. Mais reconnaissant qu'il ne pourrait briller dans les armées, il saisit en 1702 un prétexte pour y renoncer. A la suite d'une promotion d'officiers généraux dans laquelle il n'avait pas été compris[5], il écrivit au roi pour lui annoncer que sa mauvaise santé l'obligeait à quitter le service. Saint-Simon raconte que le roi en fut très-piqué[6] : « Il ne me parla plus; ses regards ne tombaient sur moi que par hasard. » Il est douteux que Louis XIV ait été aussi blessé que le prétend Saint-Simon. On voit en effet que rien ne fut changé dans la vie du jeune courtisan. Ce duc et pair de vingt-sept

1. Probablement Kingersheim dans le Haut-Rhin.
2. *Mémoires*, t. XVIII, p. 145. — 3. *Ibid.*, t. I, p. 249 et suiv.
4. Voy. les notes sur les *Caractères* de la Bruyère (chap. *De la Cour*).
5. *Mémoires*, t. III, p. 364. — 6. *Ibid.*, p. 368.

ans continua à résider à Versailles, et à y vivre dans la servitude dorée des grands seigneurs honorés de la faveur du roi.

Pour comprendre l'existence du courtisan au milieu des splendeurs de Versailles, il faut relire le chapitre de la Bruyère intitulé : *De la cour*. La journée de tous ces satellites du grand roi était réglée comme celle du prince lui-même. Les seigneurs qui avaient les entrées privilégiées, comme les ducs et pairs, se pressaient au lever du roi et s'efforçaient d'obtenir un de ses regards. « Mille gens à peine connus, dit la Bruyère, font la foule au lever du roi pour être vus du prince, qui n'en saurait voir mille à la fois; et s'il ne voit aujourd'hui que ceux qu'il vit hier et qu'il verra demain, combien de malheureux! » Venait ensuite la messe du roi où les courtisans tenaient à se faire voir comme au lever. « Les grands de la nation, dit la Bruyère dans le même chapitre, s'assemblent tous les jours, à une certaine heure, dans un temple qu'ils nomment église. Il y a, au fond de ce temple, un autel consacré à leur dieu, où un prêtre célèbre les mystères qu'il appelle saints, sacrés et redoutables Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel, et paraissent debout le dos tourné directement aux prêtres et aux saints mystères et les faces élevées vers leur roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqués. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination; car ce peuple paraît adorer le prince et le prince adorer Dieu. »

Une anecdote racontée par Saint-Simon prouve que beaucoup de dames de la cour réservaient leur piété pour le moment où le roi pouvait en être témoin. « Brissac, dit-il[1], fit un étrange tour aux dames. C'était un homme droit, qui ne pouvait souffrir le faux. Il voyait avec impatience toutes les tribunes bordées de dames l'hiver, au salut, les jeudis

1. Tome VI, p. 205. Brissac était major des gardes du corps.

et les dimanches, où le roi ne manquait guère d'assister, et presque aucune ne s'y trouvait quand on savait de bonne heure qu'il n'y viendrait pas; et sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avaient toutes de petites bougies devant elles pour les faire connaître et remarquer. Un soir que le roi devait aller au salut, et qu'on faisait à la chapelle la prière de tous les soirs qui était suivie du salut, quand il y en avait, tous les gardes postés et toutes les dames placées, arrive le major vers la fin de la prière, qui, paraissant à la tribune vide du roi, lève son bâton et crie tout haut : « Gardes du roi, retirez-vous, rentrez dans vos salles, le roi ne viendra pas. » Aussitôt les gardes obéissent; murmures tout bas entre les femmes; les petites bougies s'éteignent, et les voilà toutes parties, excepté la duchesse de Guiche, Mme de Dangeau et une ou deux autres qui demeurèrent. Brissac avait posté des brigadiers aux débouchés de la chapelle pour arrêter les gardes, qui leur firent reprendre leurs postes sitôt que les dames furent assez loin pour ne pouvoir pas s'en douter. Là-dessus arrive le roi, qui, bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avait personne. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avait fait, non sans s'espacer sur la piété des dames de la cour. Le roi en rit beaucoup, et tout ce qui l'accompagnait. L'histoire s'en répandit incontinent après; toutes ces femmes auraient voulu l'étrangler. »

Après la messe, le roi passait dans ses cabinets, où l'attendaient les secrétaires d'État et les membres du conseil d'en haut. Le courtisan restait dans les antichambres pendant que les affaires sérieuses se traitaient entre le roi et quelques plébéiens, successeurs des Colbert et des Louvois. Torcy, Pontchartrain, Chamillard, La Vrillière portaient alors le poids du gouvernement, et, à l'exception de Torcy, en étaient écrasés. Le duc de Beauvilliers, comme chef du conseil des finances, travaillait aussi avec le roi. Enfin le duc

de Chevreuse était consulté sur les affaires d'État, mais sans avoir patente de ministre.

A l'entrée ou à la sortie des conseils, le roi donnait des audiences rapides, et c'était le moment que saisissaient les courtisans pour lui demander quelque grâce. Ils assistaient ensuite au dîner, où le roi était servi par les gentilshommes de la chambre et les officiers de sa maison.

La promenade dans les jardins et les parcs de Versailles, quelquefois la chasse, occupaient une partie de la journée. Les privilégiés faisaient cortége au roi lorsqu'il parcourait les jardins. Saint-Simon était du nombre, et il a retracé plus d'une scène caractéristique qui se passa dans ces promenades. Les exemples abondent; je n'en citerai que deux des plus frappants. Au moment de la mort de Louvois, la cour, fatiguée de la hauteur de ce ministre, éprouva un sentiment de joie, et le roi le partagea. « Quoique je n'eusse guère que quinze ans, dit Saint-Simon[1], je voulais voir la contenance du roi à un événement de cette qualité. J'allai l'attendre et le suivis toute sa promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée, mais avec je ne sais quoi de leste et de délivré qui me surprit assez pour en parler après. Je remarquai encore qu'au lieu d'aller voir ses fontaines et de diversifier sa promenade, comme il faisait toujours dans ses jardins[2], il ne fit qu'aller et venir le long de la balustrade de l'orangerie, d'où il voyait, en revenant vers le château, le logement de la surintendance où Louvois venait de mourir, et vers lequel il regarda sans cesse toutes les fois qu'il revenait vers le château. Jamais le nom de Louvois ne fut prononcé, ni pas un mot de cette mort si surprenante et si soudaine, qu'à l'arrivée d'un officier que le roi d'Angleterre envoya de Saint-Germain, qui vint trouver le roi sur cette terrasse et qui lui fit de sa part un compliment sur cette

1. T. XII, p. 419.

2. Je note ici en passant que l'édition Hachette porte *ces jardins;* ce qui est une mauvaise leçon.

perte qu'il venait de faire. « Monsieur, lui répondit le roi, d'un air et d'un ton plus que dégagés, faites mes remercîments et mes compliments au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. » L'officier fit une révérence et se retira, l'étonnement peint sur son visage et dans son maintien. J'observai curieusement tout cela, et que les principaux de ce qui était à la promenade s'interrogeaient des yeux sans proférer une parole. »

L'autre scène, dont nous emprunterons le récit à Saint-Simon, peint également le caractère de Louis XIV[1] : « Le roi se promenant après sa messe et s'amusant au bassin des carpes, entre le château et la Perspective, nous vîmes venir à pied la duchesse du Lude toute seule, sans qu'il y eût aucune dame avec le roi, ce qui arrivait rarement le matin. Il comprit qu'elle avait quelque chose de pressé à lui dire, il fut au-devant d'elle, et quand il en fut à peu de distance on s'arrêta et on le laissa seul la joindre. Le tête-à-tête ne fut pas long. Elle s'en retourna, et le roi revint vers nous et jusque vers les carpes sans mot dire. Chacun vit bien de quoi il était question, et personne ne se pressait de parler. A la fin, le roi arrivant tout auprès du bassin regarda ce qui était là de plus principal, et sans adresser la parole à personne dit, d'un air de dépit, ces seules paroles : *La duchesse de Bourgogne s'est blessée*. Voilà M. de la Rochefoucauld à s'exclamer, M. de Bouillon, le duc de Tresmes et le maréchal de Boufflers à répéter à basse note, puis M. de la Rochefoucauld à se récrier plus fort que c'était le plus grand malheur du monde, et que s'étant déjà blessée d'autres fois, elle n'aurait peut-être plus d'enfants. *Eh! quand cela serait*, interrompit le roi tout d'un coup avec colère, *qu'est-ce que cela me ferait? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? Et quand il mourrait, est-ce que le duc de Berri n'est pas en âge de se marier et*

1. Tome VI, p. 214.

d'en avoir? Et que m'importe qui me succède des uns ou des autres? Ne sont-ce pas également mes petits-fils? Et tout de suite, avec impétuosité : *Dieu merci, elle est blessée puisqu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages et dans tout ce que j'ai envie de faire par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones. J'irai et viendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos.* Un silence à entendre une fourmi marcher, succéda à cette espèce de sortie; on baissait les yeux, à peine osait-on respirer. Chacun demeura stupéfait; jusqu'aux gens des bâtiments et aux jardiniers demeurèrent immobiles. Ce silence dura plus d'un quart d'heure. Le roi le rompit appuyé sur la balustrade, pour parler d'une carpe; personne ne répondit. Il adressa après la parole sur ces carpes à des gens des bâtiments, qui ne soutinrent pas la conversation à l'ordinaire ; il ne fut question que des carpes avec eux. Tout fut languissant, et le roi s'en alla quelque temps après.

« Dès que nous osâmes nous regarder hors de sa vue, nos yeux se rencontrant se dirent tout. Tout ce qui se trouva là de gens furent pour ce moment les confidents les uns des autres. On admira, on s'affligea, on s'étonna, on haussa les épaules. Quelque éloignée que soit maintenant cette scène, elle m'est toujours également présente. M. de la Rochefoucauld était en furie, et pour cette fois n'avait pas tort; le premier écuyer (Beringhen) en pâmait d'effroi. J'examinais, moi, tous les personnages des yeux et des oreilles, et je me sus gré d'avoir jugé depuis longtemps que le roi n'aimait et ne comptait que lui, et était à soi-même sa fin dernière[1]. »

La promenade du roi était rarement troublée par de semblables incidents; mais ces récits de Saint-Simon peignent si vivement la cour de Louis XIV que je n'ai pu résister au plaisir de les citer. Le roi s'y montre dans toute sa hauteur

1. Je ne relève pas maintenant cette accusation d'égoïsme portée contre Louis XIV. Il en sera question plus loin.

au milieu des seigneurs qui lui font cortége; Saint-Simon, courtisan caché dans la foule, est dans son rôle d'observateur et de peintre.

Après la promenade, Louis XIV travaillait encore avec les secrétaires d'Etat. Les soirées étaient ordinairemement remplies par des concerts et des jeux; quelquefois il y avait des réceptions plus solennelles que l'on appelait *appartement*[1]; la cour entière affluait alors dans les galeries de Versailles depuis sept heures du soir jusques à dix, où le roi se mettait à table. La soirée commençait par la musique; il y avait des tables de jeu dans toutes les pièces, un lansquenet, où le dauphin et Monsieur, frère du roi, jouaient toujours, un billard; en un mot, liberté entière de faire des parties avec qui on voulait. Au delà du billard se trouvait une pièce destinée aux rafraîchissements.

Les courtisans se pressaient au souper et au coucher du roi, comme à son dîner et à son lever. C'était au souper que le roi nommait les seigneurs privilégiés qui devaient l'accompagner à Marly. On regardait comme un insigne honneur d'être désigné pour tenir le bougeoir au petit coucher du roi. « Quoique le lieu où il se déshabillait fût fort éclairé, dit Saint Simon[2], l'aumônier du jour, qui tenait, à la prière du soir, un bougeoir allumé, le rendait après au premier valet de chambre, qui le portait devant le roi venant à son fauteuil. Il jetait un coup d'œil tout autour, et nommait tout haut un de ceux qui y étaient, à qui le premier valet de chambre donnait le bougeoir. C'était une faveur et une distinction qui se comptait, tant le roi avait l'art de donner l'être à des riens! Il ne le donnait qu'à ce qui était là de plus distingué en dignité et en naissance; souvent il me le donnait, rarement à des ambassadeurs, si ce n'est au Nonce et, dans les derniers temps, à l'ambassadeur d'Espagne. On ôtait son gant, on s'avançait, on tenait ce bougeoir pendant

1. *Mémoires*, t. I, p. 22 et 23. — 2. *Ibid*, t. III, p. 367.

le coucher, qui était fort court, puis on le rendait au premier valet de chambre. »

Telle était la vie des courtisans dans les vingt dernières années du règne de Louis XIV. Les voyages de Marly et de Fontainebleau n'en variaient guère l'uniformité. La Bruyère avait bien raison de dire[1], « que le visage du prince fait toute la félicité du courtisan; qu'il s'occupe et se remplit pendant toute sa vie de le voir et d'en être vu. »

Les hommes d'un esprit plus sérieux, que leur naissance attachait à la cour, n'avaient d'autre ressource, pour échapper à cette monotone servitude, que de se jeter dans les intrigues ambitieuses. La poursuite des places et des honneurs remplissait le vide que laissait dans l'âme cette vie oisive. « L'on se couche, à la cour, et l'on se lève sur l'intérêt, écrit la Bruyère ; c'est ce que l'on digère le matin et le soir, le jour et la nuit; c'est ce qui fait que l'on pense, que l'on parle, que l'on se tait, que l'on agit.... On croit être responsable à soi-même de son élévation et de sa fortune. Celui qui ne l'a point faite à la cour est censé ne l'avoir pas dû faire, on n'en appelle pas. Cependant, s'en éloignera-t-on avant d'avoir tiré le moindre fruit, ou persistera-t-on à y demeurer sans grâces et sans récompenses? Question si épineuse et si embarrassée, et d'une si pénible décision, qu'un nombre infini de courtisans veillissent sur le oui et sur le non, et meurent dans le doute. »

Saint-Simon fut de ce nombre. Jamais il ne fit grande figure à la cour de Louis XIV. Ce qui relevait le courtisan et dorait sa misère, c'était une de ces grandes charges qui étaient l'objet de toutes les ambitions. On se disputait les dignités de grand écuyer, de gentilhomme de la Chambre, de chambellan, de grand veneur, les ambassades, les gouvernements des provinces, etc. Saint-Simon avait obtenu après la mort de son père, le gouvernement de Blaye; mais malgré

1. Chapitre *De la cour*.

l'importance qu'il s'efforce de donner à cette place, ce n'était qu'une misérable parure pour un courtisan. Comme duc et pair, il était réduit à des distinctions honorifiques, objet de nombreuses contestations. Il fut proposé, par les ministres, si l'on en croit ses mémoires [1], pour l'ambassade de Rome; d'après d'autres documents [2], il était porté à cette charge par un parti auquel ses mémoires le représentent comme étranger et même hostile, par le parti des Jésuites. Saint-Simon dit encore que l'on songea à lui pour la place de gouverneur des petits-fils de Louis XIV [3]. Mais rien ne réussit.

Saint-Simon était donc condamné à l'existence désœuvrée du courtisan, vivant dans les antichambres, sur les escaliers, dans les cours ou les jardins des châteaux royaux. Il n'eut d'abord dans le palais de Versailles qu'un logement d'emprunt. Son beau-frère, le duc de Lorges, lui céda pendant quelques années l'appartement qu'avait occupé son père, le maréchal de Lorges [4]. Le duc de Lorges qui avait épousé une fille de Chamillard, fut logé jusqu'en 1709 chez ce ministre. Mais à la disgrâce de Chamillard, Saint-Simon fut forcé de rendre à son beau-frère l'appartement du maréchal de Lorges [5], et il se trouva réduit à une chambre que le chancelier de Ponchartrain lui offrit dans le logement qu'il occupait au château de Versailles [6]. Ce fut seulement lorsque la duchesse de Saint-Simon fut nommée dame d'honneur de la duchesse de Berry, qu'il obtint, au palais un appartement complet [7]. Saint-Simon a pris soin de le décrire [8] : il donnait dans la galerie de l'aile neuve du château située près de la chapelle; Il se composait d'une antichambre et de cinq pièces à cheminée. Chaque pièce avait un arrière cabinet, qui était entièrement dissimulé lorsque l'on en fermait les portes et les fenêtres. C'était dans un de ces arrière-cabinets que Saint-

1. *Mémoires*, t. V, p. 104.
2. Voy. plus loin le chapitre sur Mme de Maintenon.
3. *Mémoires*, t. XI, p. 184. — 4. *Ibid.*, t. IV, p. 71. — 5. *Ibid.*, t. VIII, p. 303. — 6. *Ibid.*, t. VII, p. 433. — 7. *Ibid.*, t. VIII, p. 328. — 8. *Ibid.*, t. XI, p. 9-10.

Simon avait établi son bureau de travail. Il avait là ses livres et ses manuscrits ; il s'y enfermait pour échapper aux visites importunes. Ainsi isolé, dans la pièce qu'on appelait sa *boutique*[1], il pouvait se livrer à ses méditations et recueillir les notes qui servirent à la composition de ses Mémoires[2].

Tel fut l'appartement qu'il occupa à Versailles jusqu'à l'époque de la mort de Louis XIV. Il ne s'en absentait que rarement pour visiter sa terre de la Ferté-Vidame près de Chartres, ou se retirer quelques jours à la Trappe. Louis XIV tenait à l'assiduité de ses courtisans, et Saint-Simon s'étant rendu à Rouen en 1705, pour soutenir un procès contre le duc de Brissac, le roi remarqua son absence et s'informa du motif. « Au bout de huit ou dix jours, dit Saint-Simon[3], je reçus une lettre de Ponchartrain qui me mandait que le roi avait appris avec surprise que j'étais à Rouen, et l'avait chargé de me demander de sa part, pourquoi et pour combien j'y étais, tant il était attentif à ce que devenaient les gens marqués et qu'il avait accoutumé de voir autour de lui, quoique sans aucune privance. »

En résumé la vie de Saint-Simon, pendant les premières années de son séjour à Versailles, ne présente rien d'extraordinaire. Il avait vingt-sept ans à l'époque où, renonçant au service militaire, il s'attacha définitivement à la cour. Autant que nous pouvons en juger par son portrait et par quel-

1. *Mémoires*, t. XI, p. 10.

2. Cet appartement occupait les pièces du second étage, où sont à présent les portraits de la famille royale d'Angleterre. Saint-Simon le conserva jusqu'à la mort de sa femme. On lit dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. IV, p. 444), à la date du mardi 26 mars 1743 : « Le roi donna, il y a trois jours, à M. le duc et à Mme la duchesse de Ruffec, l'appartement de M. et de feu Mme de Saint-Simon. Cet appartement est dans l'aile neuve auprès de celui de la maréchale de Villars. Cet arrangement s'est fait de concert avec M. de Saint-Simon, qui a demandé cette grâce pour son fils et qui a cru ne devoir point perdre de temps à la solliciter, parce qu'étant présentement seul et cet appartement étant double, il pourrait arriver que, dans le besoin où l'on est d'appartements, on lui proposerait de le changer contre un moins grand. »

3. *Mémoires*, t. V, p. 89.

ques mots échappés aux contemporains ou à lui-même, il était de petite taille, l'air vif et spirituel, s'occupant avec ardeur des questions de rang et de préséance, et raisonnant librement sur les affaires politiques au point de mécontenter Louis XIV, habitué à l'admiration silencieuse des courtisans ; plein d'honneur et de probité ; observateur sagace et curieux, mais prenant facilement ses préventions pour des certitudes; haïssant l'hypocrisie et la fausseté, mais trop disposé à les imputer à ses adversaires. Extrême dans ses amitiés comme dans ses haines, il se passionnait pour le duc de Beauvilliers et aurait voulu épouser une de ses filles qu'il n'avait jamais vue. Enfin convaincu de la supériorité de son esprit, et confondant trop souvent de vagues utopies avec des maximes de gouvernement, Saint-Simon s'indignait de n'être rien dans cette cour, où tant de médiocrités savaient capter la faveur du roi. De là une blessure cachée qui ne fit que s'envenimer avec les années.

CHAPITRE II.

1702-1704.

Famille et fortune de Saint-Simon en 1702. — Son rôle à Versailles (1702-1704). — Vivacité extrême pour soutenir son rang et les prérogatives des ducs et pairs. — Querelle avec les princes de la maison de Lorraine à l'occasion d'une quête (1703). — Caractère de Louis de Lorraine, grand écuyer. — Mécontentement du roi contre Saint-Simon. — Audience qu'il obtient de Louis XIV et dans laquelle il se disculpe. — Scène qui prouve que la haine entre les Bourbons et les princes de la maison de Lorraine n'était pas éteinte, même à la cour de Louis XIV. — Intérêt que prend Saint-Simon aux querelles religieuses de cette époque. — Lettre sur une

conversation qu'il avait eue avec l'abbé de Rancé relativement au jansénisme. — Cette lettre explique un passage obscur de ses Mémoires.

A l'époque où Saint-Simon s'établit à Versailles, en 1702, il avait une fille et deux fils, dont il ne paraît pas s'être occupé avec beaucoup de sollicitude, si l'on en juge par ses Mémoires. Quant à ses affaires domestiques, il les négligea toujours. Sa femme suppléa, tant qu'elle vécut, à son incurie et à son incapacité dans ces matières. Les gouvernements de Blaye et Senlis valaient 34 000 livres de rente, tous frais déduits[1]. Mlle de Lorges avait eu pour sa part dans l'héritage paternel 500 000 écus qui représentaient, au taux légal de l'époque, 75 000 livres de rente. Le père du duc de Saint-Simon lui avait laissé le château de la Ferté-Vidame près de Chartres et un hôtel rue Saint-Dominique, que le duc de Luynes appelle une vilaine maison.

Saint-Simon lui-même convient que les affaires de son père étaient assez embarrassées, et il fait remonter les dettes que Claude de Saint-Simon avait contractées à l'époque de la Fronde. Nous verrons que Saint-Simon s'en ressentit toujours, et qu'après la mort de sa femme il administra si mal sa fortune, qui s'élevait alors à 173 000 livres de rentes, qu'il mourut insolvable. Outre son peu de capacité pour les questions financières, il avait les habitudes des grands seigneurs, qui auraient cru déroger en descendant aux détails de leurs affaires domestiques.

Du reste la vie extérieure de Saint-Simon ne différait en rien de celle des autres courtisans. Assidu aux levers, aux promenades et aux couchers du roi, il semblait absorbé par les petites passions qui s'agitaient dans le palais de Versailles. Mais il avait trop d'impétuosité dans le caractère,

1. C'est l'estimation du duc de Luynes dont on trouvera plus loin le passage textuel. Les Mémoires de ce seigneur, qui avait connu particulièrement Saint-Simon, fournissent des renseignements précis sur sa fortune.

trop d'ardeur dans la lutte, trop de vivacité dans la parole et surtout trop d'élévation dans l'âme pour être un vrai courtisan. Il ne savait contenir son indignation ni contre les généraux incapables ni contre les favoris. Convaincu de la haute dignité des ducs et pairs, il s'était signalé bien jeune encore dans le procès des ducs contre le maréchal de Luxembourg. Son orgueil et la vivacité avec laquelle il maintenait son rang lui attirèrent quelquefois des querelles fâcheuses. Témoin la scène que lui fit la duchesse d'Orléans, seconde femme du frère de Louis XIV. Cette princesse, qui soutenait avec hauteur les droits de sa famille, s'indigna de voir Saint-Simon disputer le pas à un de ses parents, le prince des Deux-Ponts [1], et elle ne s'en cacha pas. « Comme il se mettait à la table du roi [2] devant le prince de Deux-Ponts, je dis tout haut : *d'où vient que M. le duc de Saint-Simon presse tant le duc de Deux-Ponts; A-t-il envie de le prier de prendre un de ses fils pour page ?* Tout le monde se mit si fort à rire qu'il fallût qu'il s'en allât. »

Saint-Simon s'est bien gardé de raconter, dans ses Mémoires, une aventure où sa vanité avait été rudement froissée par la morgue allemande de la duchesse d'Orléans. Mais il s'étend avec complaisance sur les luttes qu'il soutint en l'honneur des ducs et pairs contre les princes des maisons de Lorraine, de Bouillon et de Vendôme. L'origine de ces maisons et leur grandeur récente lui donnaient beau jeu. Les Lorrains et les Bouillon s'étaient élevés dans les guerres civiles, et les Vendôme étaient entachés de bâtardise. La maison de Lorraine, si célèbre pendant la Ligue où les Guises avaient disputé le trône aux Bourbons, était encore représentée en France à la fin du règne de Louis XIV par quelques seigneurs et surtout par le grand écuyer, que Saint-Simon, nomme, suivant l'usage du temps, M. le Grand.

1. Voy. *Lettres de la duchesse d'Orléans* (édit. Charpentier), t. I, p. 339.
2. C'est-à-dire assistait debout, avec la foule des courtisans, au dîner ou au souper du roi.

Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, avait alors plus de soixante ans[1]. Élevé avec le roi, il avait gagné et conservé sa faveur. Saint-Simon, ennemi déclaré du grand écuyer, a tracé de ce personnage un portrait, qu'il ne faut accepter qu'avec réserve[2] : « Une très-noble et très-belle figure, toute la galanterie, la danse, les exercices, les modes de son temps ; une assiduité infatigable, la plus basse, la plus puante, la plus continuelle flatterie ; toutes les manières et la plus splendide magnificence du plus grand seigneur, avec un air de grandeur naturel qu'il ne déposait jamais avec personne, le roi seul excepté, devant lequel il savait ramper comme par accablement de ses rayons, furent les grâces qui charmèrent ce monarque, et qui acquirent, quarante ans durant, à ce favori toutes les distinctions et les privances, toutes les usurpations qu'il lui plut de tenter, toutes les grâces pour soi et pour les siens, qu'il prit la peine de désirer, qui réduisirent tous les ministres, je dis les plus audacieux, les Seignelay, les Louvois, et tous leurs successeurs, à se faire un mérite d'aller chez lui et au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, et qu'il recevait avec des façons de supériorité polie comme ce qui lui était dû. Il avait su ployer les princes du sang même, bien plus jusqu'aux bâtards et bâtardes du roi, à la même considération pour lui et à une sorte d'égalité de maintien avec eux chez lui-même. La goutte, qui lui fut d'abord un prétexte et puis une nécessité de ne point sortir de chez lui, une grande et excellente table soir et matin, et le plus gros jeu du monde toute la journée, où abondait une grande partie de la cour, lui furent d'un grand secours pour maintenir un air de supériorité si marquée. Il ne sortait que rarement pour se faire porter chez le roi ou pour aller à Marly jouer dans le salon.

« Jamais homme si court d'esprit ni si ignorant (autre

1. Il était né en 1641 et mourut en 1718.
2. *Mémoires*, t. XV, p. 337 et suiv.

raison d'avoir mis le roi à son aise avec lui), instruit pourtant de ce qui intéressait sa maison et des choses de la Ligue, dont, avec plus d'esprit, il aurait eu l'âme fort digne. L'usage continuel du plus grand monde et de la cour suppléait à ce peu d'esprit, pour le langage, l'art et la conduite, avec la plus grande politesse, mais la plus choisie, la plus mesurée, la moins prodiguée, et l'entregent de captiver quoique avec un mélange de bassesse et de hauteur. D'ailleurs brutal, sans contrainte avec hommes et femmes, surtout au jeu, où il était très-fâcheux et lâchait tout plein d'ordures, sur le rare pied que personne ne se fâchait de ses sorties, et que les dames (je dis les princesses du sang) baissaient les yeux, et les hommes riaient de ses ordures. Jamais homme encore si gourmand, qui était une autre occasion fréquente de tomber sur hommes et femmes sans ménagements, si le hasard leur faisait prendre un morceau dont il eut envie, ou s'il était prié quelque part, ou que lui-même eût demandé un repas, et qu'il ne le trouvât pas à sa fantaisie. C'était de plus un homme tellement personnel qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille, à la grandeur près, et que, à la mort de sa femme et de ses enfants, il ne garda aucune bienséance ni sur le deuil, ni sur le jeu, ni sur le grand monde. Au fond il était bon homme, avait de l'honneur, aimait à servir et avait, en affaires d'intérêt, les plus nobles et les plus grands procédés qu'il fut possible. »

Tel fut le personnage avec lequel Saint-Simon se trouva en lutte dans les premières années de sa carrière de courtisan. Il s'agissait d'une de ces questions de préséance qui nous semblent puériles, mais qui avaient une grande importance à la cour de Louis XIV. Les princesses des maisons de Lorraine et de Bouillon se dispensaient de quêter à la messe du roi[1]. A leur exemple, les duchesses refusèrent la quête. Saint-Simon était l'âme de toute cette cabale : Il

1. *Mémoires*, t. IV, p. 223 et suiv.

s'était bien promis, comme il le dit lui-même, que les duchesses deviendraient aussi adroites que les princesses jusqu'à ce qu'il arrivât quelque occasion de rendre le traitement égal pour toutes les dames titrées de la cour[1].

Le roi, piqué de ces refus, ordonna au grand écuyer de faire quêter sa fille le premier jour de l'an 1704. Louis de Lorraine obéit, et sut en faire sa cour, aux dépens des ducs[2]. Il accusa surtout Saint-Simon qui fut prévenu qu'un orage grondait sur sa tête. Pour en prévenir les éclats, il suivit le conseil de Chamillard, un des principaux secrétaires d'État, et du chancelier de Pontchartrain : Il demanda à Louis XIV une audience qui lui fut accordée immédiatement. Saint-Simon nous en a laissé le récit[3] : « Je dis au roi qu'il m'était revenu qu'il était mécontent de moi sur la quête ; que j'avais un si grand désir de lui plaire que je ne pouvais différer de le supplier de me permettre de lui rendre compte de ma conduite là-dessus. » A cet exorde, il prit un air sévère et ne répondit pas un mot. Il est vrai, sire, continuai-je, que depuis que les princesses ont refusé de quêter, je l'ai évité pour Mme de Saint-Simon ; j'ai désiré que les duchesses l'évitassent aussi, et il y en a que j'en ai empêchées, parce que je n'ai point cru que Votre Majesté le désirât. — Mais, interrompit le roi d'un ton de maître fâché, refuser la duchesse de Bourgogne, c'est lui manquer de respect, c'est me refuser moi-même ! — Je répondis que, de la manière que les quêteuses se nommaient, nous ne pensions point que Mme la duchesse de Bourgogne y eût part ; qne c'était Mme la duchesse du Lude[4], souvent la première dame du palais qui s'y trouvait, qui indiquait qui elle voulait. — Mais, monsieur, interrompit le roi du même ton haut et fâché, vous avez tenu des discours. — Non, sire, lui dis-je,

1. *Mémoires*, t. IV, p. 223 et suiv. — 2. *Ibid.*, p. 224-225.
3. *Ibid.*, p. 227.
4. Dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

aucun. — Quoi, vous n'avez point parlé? » Et de ce ton élevé poursuivait, lorsqu'en cet endroit j'osai l'interrompre aussi, et élevant ma voix au-dessus de la sienne : « Non, sire, vous dis-je, et si j'en avais tenu je l'avouerais à Votre Majesté, tout de même que je lui avoue que j'ai évité la quête à ma femme, et que j'ai empêché d'autres duchesses de l'accepter. J'ai toujours cru et eu lieu de croire que, puisque Votre Majesté ne s'expliquait point là-dessus, elle ignorait ce qui se passait, ou que le sachant elle ne s'en souciait point. Je vous supplie très-instamment de nous faire la justice d'être persuadé que si les ducs, et moi en particulier, eussions pu penser que Votre Majesté le désirât le moins du monde, toutes se seraient empressées de le faire, et Mme de Saint-Simon à toutes les fêtes, et si cela n'eût pas suffi de sa part à vous témoigner mon désir de vous plaire, j'aurais moi aussi plutôt quêté dans un plat comme un marguillier de village. Mais, Sire, continuai-je, Votre Majesté peut-elle imaginer que nous tenions aucune fonction au-dessous de nous en sa présence, et une encore que les duchesses et les princesses font tous les jours dans les paroisses et les couvents de Paris, et sans aucune difficulté? Mais, il est vrai, Sire, que les princes sont si attentifs à se former des avantages de toutes choses, qu'ils nous obligent à y prendre garde, surtout ayant refusé la quête une fois. — Mais ils ne l'ont point refusée, me dit le roi d'un ton plus radouci; on ne leur a point dit de quêter. — Ils l'ont refusée, Sire, repris-je fortement, non pas les Lorraines, mais les autres (par où je lui désignais Mme de Montbazon[1]). La duchesse du Lude en a pu rendre compte à Votre Majesté, et l'a dû faire, et c'est ce qui nous a fait prendre notre parti. Mais comme nous savons combien Votre Majesté se trouve importunée de tout ce qui est discussion et décision, nous avons cru qu'il suffisait d'éviter la quête, pour ne pas laisser prendre cet avan-

1. Mme de Montbazon était fille du duc de Bouillon.

tage aux princes, persuadés, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, que Votre Majesté n'en savait rien, ou ne s'en souciait point, puisqu'elle n'en témoignait aucune chose. — Oh bien ! Monsieur, me répondit le roi d'un ton bas et tout à fait radouci, cela n'arrivera plus ; car j'ai dit à M. le Grand que je désirais que sa fille quêtât le premier jour de l'an, et j'ai été bien aise qu'elle en donnât l'exemple par l'amitié que j'ai pour son père.

« Je répliquai, toujours regardant[1] le roi fixement, que je le suppliais encore une fois, et pour moi et pour tous les ducs, de croire que personne ne lui était plus soumis que nous, ni plus persuadés, et moi plus qu'aucun, que nos dignités, émanant de la sienne et nos personnes remplies de ses bienfaits, il était, comme roi et comme bienfaiteur de nous tous, despotiquement le maître de nos dignités, de les abaisser, de les élever, d'en faire comme d'une chose sienne et absolument dans sa main. Alors, prenant un ton tout à fait gracieux et un air tout à fait de bonté et de familiarité, il me dit à plusieurs reprises que c'était là comme il fallait penser et parler, qu'il était content de moi, et des choses pareilles et honnêtes. J'en pris occasion de lui dire que je ne pouvais lui exprimer la douleur où j'étais de voir que, tandis que je ne songeais qu'à lui plaire, on ne cessait de me faire auprès de lui les desservices les plus noirs ; que je lui avouais que je ne pouvais le pardonner à ceux qui en étaient capables, et que je n'en pouvais soupçonner que M. le Grand. »

Le roi ne le nia pas, et Saint-Simon se fortifia de plus en plus dans la haine qu'il portait aux Lorrains et à leurs prétentions. Les Bouillon, les Rohan, les Soubise cherchaient aussi, en se parant du titre de princes, à effacer les ducs et pairs. Saint-Simon ne les épargne pas plus que les Lorrains

1. On a imprimé dans l'édition Hachette (t. IV, p. 209) : *je répliquai toujours, regardant le roi fixement*, etc. Le sens de la phrase est altéré par la transposition de la virgule.

dans ses Mémoires, qui sont trop souvent une représaille des souffrances infligées à sa vanité. Le passage, que je viens de citer, révèle l'origine de quelques-unes de ses préventions et met en garde contre ses jugements. Quant à la conversation avec le roi, c'est probablement un de ces morceaux que Saint-Simon écrivait sur-le-champ et qu'il conservait comme de précieux matériaux pour l'avenir. Il a prévu qu'on pourrait en contester l'authenticité. « Il me reste, dit-il à la fin de ses Mémoires[1], une observation à faire sur les conversations que j'ai eues avec bien des gens, surtout avec monseigneur le duc de Bourgogne, M. le duc d'Orléans, M. de Beauvilliers, le duc du Maine une fois, trois ou quatre avec le feu roi (Louis XIV), etc. Il y en a de telles[2], et en nombre, que je comprends qu'un lecteur qui ne m'aura point connu sera tenté de mettre au nombre de ces discours factices que les historiens ont souvent prêtés du leur à des généraux d'armée, à des ambassadeurs, à des sénateurs, à des conjurés, pour orner leurs livres. Mais je puis protester, avec la même vérité qui jusqu'à présent a conduit ma plume, qu'il n'y a aucun de tous ces discours que j'ai tenus et que je rapporte, qui ne soit exposé dans mes Mémoires avec la plus scrupuleuse vérité, ainsi que ceux qui m'ont été tenus. »

Saint-Simon n'a pas manqué de mettre en scène dans ses Mémoires le grand écuyer, dont nous avons vu le portrait, et il a profité habilement de cette circonstance pour faire ressortir l'antipathie qui éclatait entre les maisons de Lorraine et de Bourbon même à la cour et jusque dans le palais de Louis XIV. Le passage où il raconte la brusque sortie du grand écuyer contre une princesse de la maison de Bourbon, a besoin de quelques explications. On y voit figurer la grande-duchesse de Toscane, fille de Gaston d'Orléans et de

1. Tome XX, p. 92.

2. On a eu tort de mettre *tels* dans l'édition Hachette. Il s'agit des conversations et non des hommes.

Marguerite de Lorraine, qui était, par son père, nièce de Louis XIII et cousine germaine de Louis XIV. Marguerite-Louise d'Orléans, avait épousé le grand-duc de Toscane, Cosme de Médicis, en 1661[1].

Ce mariage, pour lequel la jeune princesse avait montré une profonde antipathie, ne fut pas heureux. En 1675, la grande-duchesse revint en France et demeura au couvent de Montmartre[2]. Ce fut cette princesse, un peu délaissée, de la maison de Bourbon, qui donna lieu au grand écuyer de faire éclater sa violence et sa haine contre le sang royal : « Il jouait au lansquenet, dit Saint-Simon[3], dans le salon de Marly avec Monseigneur, et il était très-gros et très-méchant joueur. Je ne sais par quelle occasion de compliment Mme la grande-duchesse y était venue de son couvent ; car elle y était encore. Le hasard fit qu'elle coupait M. le Grand et qu'elle lui donna un coupe-gorge. Lui aussitôt donna un grand coup de poing sur la table, et se baissant dessus, s'écria tout haut : *La maudite maison, nous sera-t-elle toujours funeste?* La grande-duchesse rougit, sourit et se tut. Monseigneur et tout ce qui était, hommes et femmes, à la table et autour l'entendirent clairement. Le grand écuyer se releva le nez de dessus la table, regarda toute la compagnie, toujours bouffant. Personne ne dit mot, mais à l'oreille après on ne s'en contraignit pas. »

Nous laissons à Saint-Simon toute la responsabilité de l'anecdote, que sa haine contre les Lorrains peut avoir amplifiée. Mais le fond doit être vrai, et il est curieux de voir l'esprit de la Ligue et la vieille antipathie des Bourbons et des Guises se réveiller et éclater jusque dans les salons de Marly.

Saint-Simon ne s'occupait pas seulement de ces luttes et

1. Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, sœur du père de cette princesse, t. III, p. 512, 513 et suiv. (Édition Charpentier, 1859.)
2. *Mém. de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 376-377. Voy. aussi p. 520 et suiv.
3. Tome VI, p. 2.

de ces intrigues de cour. Élevé dans des principes de morale et de religion qu'il a conservés toute sa vie, il ne resta pas étranger aux querelles théologiques qui agitaient alors la France et l'Église. A lire ses Mémoires, on le croirait favorable au jansénisme, sinon par les opinions dogmatiques dont il ne s'occupa jamais, au moins par l'austérité de sa morale. Il paraît, en effet, qu'à l'époque où il écrivit ses Mémoires, il inclinait vers ce parti[1]. Mais il n'en était pas ainsi lorsque l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, dirigerait sa conscience. Chaque année, Saint-Simon allait passer les fêtes de Pâques à la Ferté et raviver ses sentiments religieux à la Trappe. Admis dans l'intimité de l'abbé de Rancé, il connaissait à fond son opinion sur le jansénisme, comme le prouve une lettre conservée dans les archives de la famille de Luynes[2]. Cette lettre n'est pas seulement importante parce qu'elle révèle les opinions religieuses de Saint-Simon à cette époque; elle sert en outre à expliquer un passage de ses Mémoires, où parlant de la Trappe et de ses efforts pour enlever la direction de cette abbaye à un mauvais moine nommé D. Gervais, il s'était expliqué d'une manière énigmatique[3]. La lettre et les Mé-

1. Ce changement dans les opinions religieuses de Saint-Simon est attesté par la note suivante que le duc de Luynes avait jointe à la lettre de Saint-Simon : « On trouvera ci-après un détail curieux sur les sentiments d'un homme très-respectable, qui a été dans de très-grandes places et à qui une mémoire heureuse et beaucoup de lecture ont donné une conversation agréable et instructive. Comme j'ai été de ses amis toute ma vie, je ne puis mettre son nom qu'après sa mort si elle arrive avant la mienne (Saint-Simon mourut en effet plusieurs années avant le duc de Luynes). On verra par ce détail ce que peut faire la prévention sur un esprit vif qui avait été assez heureux pour connaître la vérité et qui s'est laissé séduire. Ce qui paraîtra singulier, c'est qu'on prétend que celui dont est question n'est nullement janséniste, et en effet il est ami des jésuites; mais en même temps il est à feu et à sang contre la constitution. » Voy. aussi plus loin l'opinion de l'évêque de Metz, cousin de Saint-Simon, qui avait eu copie de cette lettre et qui y trouva des sentiments si différents de ceux que Saint-Simon professait, en 1754, qu'il n'osa jamais la lui lire.

2. Cette lettre a été publiée à la suite du t. I des *Mémoires du duc de Luynes*, p. 453 et suiv. — 3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 199 et suiv.

moires s'éclairent mutuellement. Voici d'abord la lettre adressée à un personnage dont le nom ne nous est pas connu.

« Il est juste, monsieur, de satisfaire votre curiosité sur ce qui s'est passé entre le saint abbé réformateur de la Trappe et moi touchant le jansénisme. Vous y verrez des traits bien marqués de la Providence, et c'est ce qui m'engage à me dérober de mon temps, pour vous en instruire, encore que grâces à Dieu, les sentiments de ce grand homme ne puissent être équivoques non plus que ceux de ses enfants sur une matière si rebattue et si décidée par l'Église.

« Mon ignorance, ma profession et mon état laïque m'ont toujours empêché de m'appliquer à ces questions. Mais il est vrai que ce que j'entendais dire de la plupart de ceux qui ont le plus paru dans ces disputes avec l'imputation janséniste, et ce que je voyais de mes yeux dans quelques-uns de ceux qu'on en accusait, m'avait donné une si haute idée de leur vertu que j'eus peine à croire leur doctrine mauvaise et que, poussé par quelques-uns de mes plus intimes amis, je balançai longtemps à me lier étroitement de ce côté-là. J'étais retenu par l'ancienne impulsion de toute ma vie; mais cette impression s'affaiblissait, et je demeurais flottant dans un combat pénible.

« Je ne cachai rien à M. l'abbé de la Trappe, et vous savez quelles ont été ses constantes bontés pour moi. Dans un voyage que je fis auprès de lui, je lui découvris ce qui se passait en moi, et je le suppliai de m'éclaircir, de me décider, de me conduire.

« Il me demanda le secret jusqu'à sa mort (par des raisons dignes de sa charité et de sa prudence), et puis il me recommanda de me garder de me laisser prendre aux apparences extérieures. Il ajouta qu'il avait vu autrefois des jansénistes[1],

1. Voy. sur les relations de l'abbé de Rancé avec les jansénistes le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, t. III, p. 562-564, 585 et suiv.

qu'il avait cru des saints et qu'il avait trouvé n'avoir que des dehors et être de très-grands pécheurs. Il s'étendit sur cela avec confiance pour mon instruction, quoique avec sa prudence et sa charité accoutumées, d'une manière à me laisser convaincu que ce qui m'avait le plus touché n'en était que plus séducteur et plus périlleux, et c'est sur quoi je ne crois pas nécessaire de m'étendre ici. Il m'assura que le jansénisme était condamné, opposé, rebelle, dangereux à l'Église et même à l'État, et me conjura de me souvenir toujours de cette conversation et de bien rendre grâces à Dieu de n'avoir pas permis que je tombasse dans un si pernicieux écueil.

« Il ajouta qu'il avait été fort uni avec les principaux de ceux qui avaient passé pour jansénistes et qu'il en avait consulté plusieurs avant sa retraite, mais qu'il ne s'était point arrêté à ceux qui lui avaient paru l'être en effet. Qu'à l'égard de M. d'Alet [1], ce grand évêque était très-éloigné, très-opposé même au jansénisme lorsqu'il fut le consulter jusque chez lui; que la veille qu'il en partit, ce prélat le mena s'asseoir au bord d'un torrent où ils conférèrent quatre heures tête à tête sur le jansénisme, dont M. d'Alet n'oublia rien pour le préserver; que tels étaient ses sentiments pour lors, et en grande connaissance de cause; qu'il s'était remué depuis bien des machines pour le faire changer et qu'il ne pouvait [2] assez s'étonner comment ces machines avaient pu réussir.

« Il m'assura qu'il n'y avait ni charité, ni paix, ni soumission parmi les vrais jansénistes, point de vérité ni de bonne foi sur leur doctrine, beaucoup de dureté, de hauteur et de domination dans leur conduite; qu'il l'avait expérimenté lui-même en quantité de choses; qu'il savait de grands hommes de bien, et m'en nomma, qui s'étaient retirés d'avec eux par

1. Nicolas Pavillon, né en 1597, nommé évêque d'Alet en 1637, mort le 8 décembre 1677.

2. La copie reproduite dans les *Mémoires du duc de Luynes* porte *pourrait;* mais c'est probablement un lapsus du copiste.

cette expérience; que lui-même leur en avait détaché plusieurs, entre autres un célèbre qu'il me cita, desquels les uns avaient persévéré avec action de grâces, d'autres s'étaient laissé rattacher par des vues humaines, dont il en était mort dans le repentir, et d'autres étaient redevenus de grands pécheurs; que nombre de leurs plus considérables[1] tenaient à eux par des liens de considération, de réputation, de figure; qu'il lui était passé tant de gens et tant de choses par les mains, et qu'il me pouvait dire qu'il avait été également instruit à fond, surpris et affligé même étrangement; que pour lui, il avait constamment et de tout son cœur évité les contestations et les disputes, et qu'il n'avait eu que celles dont il n'avait pu se séparer sur les choses monastiques pour l'instruction de ses frères; que son état, son goût et son choix était le silence; que c'était ce qui l'avait rendu si circonspect sur les matières appelées du temps; que ces matières étaient si jalouses que, pour peu qu'on laissât échapper quelque chose, l'un des partis, au moins, entreprenait les gens et les forçait d'entrer en lice; que cette crainte l'avait toujours retenu d'y donner le moindre lieu, voyant la bonne cause si fortement appuyée et soutenue sans que ceux-là qui, comme lui, n'étaient pas maîtres en Israël, eussent de nécessité de s'en ingérer, mais qu'il n'avait pas voulu pour cela que ses sentiments pussent être incertains, et qu'on trouverait après sa mort des écrits qui les marqueraient dans toute leur étendue sur ces matières; qu'il les avait faits et conservés à ce dessein, et pour préserver de tout venin sa maison jusqu'après lui, si elle voulait bien suivre sa doctrine, dont l'exposition nette et claire ne le pourrait plus commettre alors aux disputes et aux contestations si préjudiciables à la charité, quand on s'y expose sans une véritable nécessité et hors de l'ordre.

« J'ai abrégé et omis beaucoup de choses pour ne m'ar-

1. Il semble qu'il faudrait ajouter un mot, comme *partisans*.

rêter qu'au pur essentiel. Cette conversation m'a éloigné du jansénisme pour toute ma vie. Vous en allez voir un autre effet.

« Vous savez sans doute ce qui se passa lors de la démission de l'abbé Gervais [1] et jusques à quel point la sainteté de M. de la Trappe se surpassa dans cette occasion. Tout périssait dans l'opinion du prétendu jansénisme de la Trappe [2]. Plus certaines personnes la servaient, plus la prévention se fortifiait. J'étais le seul qui la pouvait sauver en parlant de ce qui m'avait été confié, et j'essayai inutilement de tout autre moyen. Cependant, après une longue et cruelle incertitude, je vis arriver le terme fatal, et je vis avec certitude que cette fausse idée, mais parvenue au point de conviction, produirait le lendemain la destruction de la Trappe. A bout de toute autre ressource, j'estimai qu'ayant donné tout au secret jusque-là, je ne le devais pas garder pour causer un mal si grand et si irrémédiable, et que j'aurais à me reprocher toute ma vie de n'en avoir pas fait un grand usage pour lequel la Providence avait peut-être permis mes doutes et qu'il m'eût été confié pour m'éclaircir. Il n'y avait plus un moment à perdre. Je pris ma résolution; elle me coûta des deux manières. Je l'exécutai, et Dieu la bénit.

« J'étais infiniment [3] ami de M. de [Chartres] [4]; il était à [Saint-Cyr]. Je l'y fus trouver. Rien n'avait pu le persuader, ni les autres gens dont il s'agissait. Je lui confiai mon secret

1. Il est appelé D. Gervaise dans les *Mémoires de Saint-Simon*.

2. Le duc de Luynes a ajouté en note : « Le silence de l'abbé de la Trappe sur le jansénisme et ses anciennes liaisons l'ayant rendu suspect à Louis XIV, on avait résolu de remettre la Trappe en commande. »

3. Je suppose qu'il y a ici erreur de copiste. Saint-Simon a dû écrire, d'après ses habitudes de style, *intimement ami*.

4. Godet des Marais, évêque de Chartres. M. le duc de Luynes a mis en note : *On croit que c'est feu M. le duc de Beauvilliers*. S'il avait eu, comme nous, sous les yeux les *Mémoires de Saint-Simon* (t. II, p. 206), il n'aurait pas hésité. Saint-Simon y mentionne, en effet, l'évêque de Chartres comme le personnage qui sauva l'abbaye de la Trappe à la suite de l'entretien qu'il eut avec lui à Saint-Cyr.

avec tout ce que j'y pus mettre de condition pour qu'il servît sans se répandre. Il fut si aise et si surpris qu'il me fit répéter. Il me répondit du succès du lendemain : en effet la Trappe fut sauvée. »

Saint-Simon est loin d'être aussi explicite dans ses Mémoires. Il se borne à dire [1] : « Il s'était passé depuis dix-huit mois quelque chose d'intime et d'entièrement secret entre M. de la Trappe et moi ; et cette chose était telle que j'étais certain de faire tomber tout l'artifice et la calomnie de D. Gervaise, en la disant à M. de Chartres. » La lettre que je viens de citer nous a révélé ce secret mystérieusement indiqué dans les Mémoires.

Le reste de cette lettre contient des détails sur la conduite d'un des pénitents de la Trappe fortement attaché au jansénisme, et qui aurait voulu empêcher Saint-Simon de remettre à l'évêque de Chartres les papiers de l'abbé de Rancé relatifs au jansénisme [2]. Saint-Simon en racontant dans ses Mémoires la retraite forcée de D. Gervaise, a omis complétement les détails relatifs au jansénisme. Pourquoi ce silence? Les opinions religieuses de Saint-Simon s'étaient-elles modifiées [3] au point de le porter à supprimer, dans ses Mémoires écrits vers la fin de sa vie, une partie des faits qu'il avait racontés dans une lettre intime? Cette supposition n'est pas sans vraisemblance. Mais ce qui est certain, c'est que les Mémoires et la lettre se complètent et s'expliquent mutuellement. Rien ne prouve mieux combien il serait utile de pouvoir comparer sans cesse la correspondance de Saint-Simon, écrite au moment même des événements, avec les Mémoires qu'il a élaborés dans sa vieillesse.

1. Tome II, p. 205-206.

2. Voy. cette lettre, t. I des *Mémoires du duc de Luynes*, p. 456-458.

3. L'anonyme qui transmet, en 1754, cette lettre à la duchesse de Luynes, dit (p. 453) : « M. l'évêque de Metz (Claude de Saint-Simon), qui avait un grand empressement d'avoir une copie de cette lettre, l'a trouvée si forte et les sentiments de M. son cousin (le duc de Saint-Simon) si différents aujourd'hui de ce qu'il pensait autrefois, qu'il n'a jamais osé la lui lire. »

CHAPITRE III.

1704-1710.

Maladie de Saint-Simon (1704). — Sa haine contre les bâtards et en particulier contre le duc de Vendôme. — Elle éclate à l'occasion de la campagne de 1708 et des dissentiments entre le duc de Bourgogne et le duc de Vendôme. — Conséquences funestes de ces divisions. — Saint-Simon se déclare contre la cabale de Vendôme et soutient le duc de Bourgogne (1708-1709). — Il est à son tour vivement attaqué près du roi. — Il demande et obtient de Louis XIV une nouvelle audience et se justifie des accusations portées contre lui (1710). — Protecteurs et amis que Saint-Simon s'était ménagés à la cour de Louis XIV.

Saint-Simon eut, en 1704, un abcès au bras, qui faillit entraîner des conséquences fâcheuses. Il s'était fait saigner, parce qu'il sentait que le sang lui portait à la tête[1]. Pendant la nuit il éprouva une douleur au bras, que le chirurgien, qui l'avait saigné, attribua à une ligature trop serrée. En deux jours, le bras enfla avec accès de fièvre et violentes douleurs[2]. Son beau-frère Lauzun qui le trouva fort mal, insista pour qu'il consultât Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV. Lauzun alla à Versailles le demander au roi, sans

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 254-255.

2. La marquise d'Huxelles parle, dans une lettre du 17 avril 1704, de la maladie de Saint-Simon et de la faiblesse de sa constitution : « Nous avons M. le duc de Saint-Simon fort en péril, lui étant survenu, en suite d'une saignée, une tumeur au bras que l'on a ouverte crainte de la gangrène. Sa *petite constitution* fait appréhender que ce mal ne soit une corruption du dedans. » *Appendices* au *Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 397.

la permission duquel le premier chirurgien ne pouvait ni s'absenter ni surtout coucher hors du palais. Louis XIV accorda à Maréchal l'autorisation de se rendre auprès du duc de Saint-Simon et même d'y séjourner. A peine arrivé, le chirurgien trouvant le bras très-enflé, fit une large incision qui prévint de plus graves accidents. Maréchal qui avait connu le père de Saint-Simon et qui était attaché à sa famille, profita de cette occasion pour parler au roi en faveur du jeune duc et effacer pour quelque temps les fâcheuses impressions que Louis XIV avait reçues.

Mais Saint-Simon avait une intempérance de langue qui lui créait sans cesse de nouveaux ennemis. Il détestait les bâtards autant que les princes étrangers. Dès le commencement de ses mémoires[1], cette antipathie éclate dans le récit du mariage du duc de Chartres, qui fut plus tard le Régent, avec une fille naturelle de Louis XIV. « Le roi, dit-il, occupé de l'établissement de ses bâtards, qu'il agrandissait de jour en jour, avait marié deux de ses filles à deux princes du sang : Mme la princesse de Conti, seule fille du roi et de Mme de La Vallière, était veuve sans enfants; l'autre, fille aînée du roi et de Mme de Montespan, avait épousé M. le Duc (Louis de Bourbon, fils du prince de Condé). Il y avait longtemps que Mme de Maintenon, encore plus que le roi, ne songeait qu'à les élever de plus en plus, et que tous deux voulaient marier Mlle de Blois, seconde fille du roi et de Mme de Montespan, à M. le duc de Chartres. » Tous les lecteurs des mémoires de Saint-Simon, se rappellent les scènes qui précédèrent le mariage, la colère de Madame, mère du jeune duc, et le soufflet retentissant qu'elle lui lança en présence de toute la cour.

Le duc de Vendôme, qui descendait d'un bâtard de Henri IV, n'était pas moins odieux à Saint-Simon que les bâtards de Louis XIV. Notre historien ne s'est pas contenté de flétrir

1. Tome I, p. 17 et suiv.

les mœurs justement décriées de Vendôme. Il a été jusqu'à méconnaître le génie militaire de ce général qui rappelait Condé. Vendôme avait, comme le vainqueur de Rocroi, un coup d'œil rapide et perçant et une ardeur qui enlevait les armées [1]. Saint-Simon n'a vu que ses vices. Il mentionne à peine les victoires de Vendôme en Italie et en Espagne, et lui impute les désastres qu'essuya en 1708 l'armée française commandée en Flandre par le duc de Bourgogne.

Pour apprécier l'injustice de Saint-Simon, il faut se rappeler quelle était en 1708 la situation des affaires. Vendôme avait été envoyé en Flandre pour réparer le désastre de Ramillies. Le duc de Bourgogne avait le commandement nominal de l'armée, dont Vendôme était le véritable chef. La pensée qui avait associé ces deux hommes n'était pas heureuse. L'élève de Fénelon et de Beauvilliers se distinguait par l'austérité de ses mœurs; mais il manquait d'élan et de génie militaire. On lui reprochait de passer une partie de son temps dans des occupations puériles ou dans des pratiques de dévotion minutieuses [2]. Son entourage se composait d'hommes qui n'étaient pas capables de le former à la guerre, on y remarquait, entre autres, le marquis d'O, dont Saint-Simon a tracé le portrait suivant [3] : « C'était un grand homme, froid, sans autre esprit que du manége et d'imposer aux sots par un silence dédaigneux, une mine et une contenance grave et austère, tout le maintien important, dévot de profession ouverte, assidu aux offices de la chapelle, où dans d'autres temps on le voyait encore en prière et n'ayant de commerce qu'avec des gens en faveur ou en place dont il espérait tirer parti, et qui, de leur côté, le ménageaient à cause de ses accès. »

1. Voy. dans la dernière partie de ce volume le chapitre intitulé : *Vendôme; ses campagnes d'Italie en* 1704 *et* 1705.

2. Voy. dans la *Correspondance de Fénelon*, les lettres du 25 octobre et du 3 décembre 1708.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 363-364.

Après avoir parlé de la marquise d'O, qui formait un contraste complet avec son mari : « plaisante, complaisante, toute à tous et amusante, l'esprit tout tourné au romanesque et à la galanterie, » Saint-Simon continue ainsi : « Cet alliage de dévotion et de retraite d'une part, de tout l'opposé de l'autre, mais avec jugement et prudence, était quelque chose de fort étrange dans ce couple si uni et si concerté. Mme d'O se donnait pour aimer le monde, le plaisir, la bonne chère; et pour le mari on l'aurait si bien pris pour un pharisien, que j'étais toujours tenté de lui couper son habit en franges par derrière[1]. »

Ce mentor du duc de Bourgogne contrastait étrangement avec le duc de Vendôme, habitué aux propos grossiers, à la licence, et aux mœurs soldatesques. Le marquis de Gamaches, qui était attaché également au prince, était, d'après le témoignage de Saint-Simon[2], « un bavard qui n'avait jamais su ce qu'il disait ni ce qu'il faisait. » Cheverny et Saumery, autres mentors du duc de Bourgogne, n'étaient pas plus capables de le diriger, si l'on en croit notre historien[3]. Il compare le premier à un maître à écrire, qui avait beaucoup de lecture, mais peu ou point de service. Quant au second, il n'était parvenu aux honneurs que par sa fatuité est son insolence, à force de monter cent escaliers par jour, de dire des riens à l'oreille, de faire l'important et le gros dos[4].

Cependant les dissentiments ne se manifestèrent pas tout d'abord entre le duc de Bourgogne et le duc de Vendôme. La campagne s'ouvrit sous d'heureux auspices : Le général anglais Marlborough fut obligé de reculer devant l'armée française, forte de 90 000 hommes. Les places de Flandre,

1. On sait que les pharisiens portaient leurs vêtements découpés en franges sur lesquelles étaient inscrites des sentences de l'Écriture sainte.

2. *Mémoires*, t. II, p. 330. — 3. *Ibid.*,, p. 331-333.

4. *Ibid.*, p. 333. Voy. à la fin du même volume une note du marquis de Saumery qui rectifie les assertions de Saint-Simon sur la famille de Saumery, mais sans parler du caractère du compagnon du duc de Bourgogne.

où des intelligences avaient été habilement pratiquées, ouvrirent leurs portes, et entre autres, les deux grandes villes de Gand et de Bruges. Les Français s'étaient avancés jusqu'à la ligne de la Dender, affluent de l'Escaut. Le duc de Vendôme voulait la défendre contre les armées réunies de Marlborough et du prince Eugène[1]. Les conseillers du duc de Bourgogne l'emportèrent sur l'avis de ce général et firent décider qu'on se bornerait à la défense de la ligne de l'Escaut. Saint-Simon ne parle pas du conseil de guerre où fut prise cette résolution. Mais le général Saint-Hilaire, qui commandait l'artillerie de l'armée de Vendôme et qui assista à la délibération, est un témoin d'une autorité bien supérieure à celle de Saint-Simon. Il ne dissimule pas le mécontentement de Vendôme, qui, forcé de céder à la majorité du conseil, le fit de mauvaise grâce et avec une lenteur fatale. Saint-Simon n'insiste que sur la paresse et la funeste opiniâtreté du duc de Vendôme[2]; mais il n'indique pas les causes du mauvais vouloir et de l'obstination de ce général.

Eugène et Marlborough, qui agissaient parfaitement de concert, profitèrent des divisions des généraux français et marchèrent rapidement sur Oudenarde. Ce fut là que les armées se trouvèrent en présence, et que le combat s'engagea avec confusion, de la part des Français, et au milieu d'ordres contradictoires donnés par le duc de Vendôme et le duc de Bourgogne. A en croire Saint-Simon, toute la faute fut au duc de Vendôme. Mais le témoin oculaire, que nous avons déjà cité, Saint-Hilaire, atteste que la division des généraux français et les ordres opposés qu'ils envoyaient furent la cause principale du revers. Vendôme reprocha vivement au duc de Bourgogne, de ne l'avoir pas secondé dans la bataille : « Je ne pouvais deviner, écrivait-il au roi, que cin-

1. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. IV, p. 135. On trouvera des renseignements sur les *Mémoires de Saint-Hilaire* dans la dernière partie de ce volume.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 309-311.

quante bataillons et cent-quatre-vingts escadrons des meilleurs de cette armée se contenteraient de nous voir combattre pendant six heures, et regarderaient cela comme on regarde l'Opéra des troisièmes loges[1]. » Cependant, la bataille était loin d'être perdue, lorsque la nuit sépara les combattants. L'armée française avait abandonné quelques positions ; mais elle était encore en bon ordre. L'artillerie venait seulement d'arriver, et on pouvait recommencer la lutte le lendemain avec des chances de succès. Vendôme soutint cet avis, et le fit triompher dans le conseil de guerre. Mais tout à coup une sorte de panique s'empara de l'armée, que la division de ses chefs avait démoralisée. L'infanterie et la cavalerie abandonnèrent le champ de bataille, et l'on prévint Vendôme que, s'il s'opiniâtrait à y rester, il s'y trouverait bientôt seul. Ce fut alors que ce général exaspéré s'écria : « Je vois bien que vous le voulez tous ; il faut donc se retirer. Aussi bien, ajouta-t-il en regardant avec son insolence ordinaire le duc de Bourgogne, il y a longtemps, monseigneur, que vous en aviez envie[2]. »

La retraite se fit sur Gand. L'armée française se couvrit du canal de Gand à Bruges, de manière à pouvoir protéger ces deux villes. Eugène et Marlborough ne s'arrêtèrent pas à la poursuivre. Ils marchèrent audacieusement vers la frontière dégarnie de la France et allèrent mettre le siége devant Lille. Cette place était défendue par le maréchal de Boufflers à la tête d'une garnison de dix mille hommes et d'une population dévouée et belliqueuse. L'armée française tenait la campagne et pouvait prendre les assiégeants entre deux feux, ou les affamer en enlevant leurs convois. Elle venait de recevoir un renfort considérable conduit par le maréchal de Berwick. Mais rien ne réussit par suite des di-

1. Dépêche de Vendôme en date du 19 juillet 1708, citée par M. Ern. Moret, t. III, p. 29, note, dans l'ouvrage intitulé : *Quinze ans du règne de Louis XIV*.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 315.

visions des généraux. Vainement pendant quatre mois, Boufflers résista intrépidement aux attaques du prince Eugène, qui cernait la ville. Les hésitations du duc de Bourgogne et les luttes intestines des généraux paralysèrent tous les mouvements de l'armée française. Avant même que le siége de Lille fût complétement formé, le duc de Vendôme voulut attaquer un convoi considérable qu'amenait le prince Eugène. Saint-Simon convient qu'il avait raison[1] : « Le projet était beau, et le succès semblait devoir être favorable. En ce cas, l'action était également glorieuse et utile : elle ôtait aux ennemis le fruit de leurs victoires, leur causait une perte infinie ; leur siége était avorté. Néanmoins monseigneur le duc de Bourgogne s'opposa à cette attaque du convoi. » Saint-Simon déplore ensuite le malheur du prince, qui n'avait auprès de lui que des conseillers tels que d'O et Gamaches[2]. Enfin, il insinue perfidement que si Vendôme céda facilement à l'opposition du duc de Bourgogne, c'est qu'il « suivait son projet qui n'était pas de faire une belle et utile campagne, mais d'en faire faire une à ce prince qui le perdît sans retour[3]. »

Restait la chance d'une bataille pour forcer les lignes des ennemis. Vendôme voulait la livrer, si l'on en croit Saint-Hilaire. Nous citerons le récit impartial de ce témoin bien informé[4] : « Il faut dire un mot présentement du projet de M. de Vendôme pour venir secourir Lille; en quittant Orchies, il prétendait passer brusquement la Marque vers sa source et entrer incontinent dans la plaine de Lille, puis marcher droit aux lignes ennemies, les faire battre et ouvrir par sa grosse artillerie, secondée de toute la petite, et y faire donner l'assaut, si les ennemis ne levaient pas le siége. Mais ce projet fut interrompu par un peu trop de prudence de la part de la cour[5], à qui ce dessein avait

1. *Mémoires*, t. VI, p. 375. — 2. *Ibid.*, p. 376. — 3. *Ibidem.*
4. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. IV, p. 158-159.
5. La cour était fort embarrassée entre les avis opposés de Berwick et de

été communiqué. Apparemment qu'elle aima mieux qu'il lui en coûtât Lille, que de risquer un combat très-hasardeux, dont la perte aurait entraîné celle de la plupart de nos places de Flandre et ouvert une entrée facile dans notre ancien domaine. Le roi fit partir M. de Chamillard, son ministre, en toute diligence, à l'insu de M. de Vendôme, pour joindre notre armée, voir les choses de plus près et mûrir davantage le projet en cas qu'il en fût besoin, et qu'il y eût apparence de réussir. Comme ce ministre n'arrivait pas assez tôt dans la situation où était notre armée à Orchies, elle n'en décampa que sur les dix heures du matin, au lieu de l'en faire partir dès minuit, comme il convenait. » Ainsi ce furent les hésitations de la cour et les retards du ministre qui s'opposèrent à la bataille et non l'inertie de Vendôme, comme l'a prétendu Saint-Simon. Pendant ces délais, les ennemis se couvrirent de retranchements si formidables, que l'on reconnut l'impossibilité de les forcer[1].

Ces mouvements de l'armée avaient leur contre-coup à Versailles. On y faisait circuler des lettres d'Albéroni, de Campistron et du comte d'Évreux, qui prenaient la défense de Vendôme et rejetaient toutes les fautes sur le duc de

Vendôme. Le premier écrivait le 6 septembre : « Il est triste de voir perdre Lille; mais il est plus triste encore de perdre l'unique armée qui nous reste et qui puisse arrêter l'ennemi après la perte de Lille. » Le même jour, Vendôme offrait sa démission en se plaignant vivement de Berwick et de l'entourage du duc de Bourgogne : « C'est une chose pitoyable, écrivait-il, de voir que la bonne volonté de cette armée devienne inutile par les conseils du maréchal de Berwick et de quelques officiers qui détruisent en un moment, dans l'esprit du duc de Bourgogne, tout ce que je puis lui inspirer. Cela dure depuis le commencement de la campagne ; mais j'avoue que je n'y puis plus tenir. Ainsi je vous prie (c'est à Chamillard que cette lettre est adressée), en faveur de l'amitié que vous m'avez autrefois promise, d'obtenir mon congé du roi. » Ces extraits de lettres, conservées aux archives de la guerre, ont été publiés par M. Ern. Moret, dans son ouvrage intitulé : *Quinze ans du règne de Louis XIV* (t. III, p. 32, notes 3 et 5). Ce fut cette division des généraux qui décida le roi à envoyer Chamillard à l'armée.

1. On peut encore consulter sur cette campagne la *Correspondance de Fénelon*. Malgré son affection pour son élève, Fénelon n'hésite pas à signaler les fautes du duc de Bourgogne.

Bourgogne. Une cabale puissante se forma contre le prince et entraîna jusqu'au grand Dauphin, son père. Le prince de Vaudemont et ses nièces, qui régnaient à Meudon, soutenaient vivement Vendôme. Le ministre Chamillard était leur instrument aveugle, si l'on en croit Saint-Simon[1]. Quant aux autres, leur intérêt, d'après le même écrivain, était de perdre et de déshonorer le duc de Bourgogne « pour n'avoir point à compter avec lui du vivant du roi, et à sa mort, s'en trouver débarrassés pour gouverner Monseigneur sur le trône. » Saint-Simon, indigné des attaques dirigées contre l'élève de son ami le duc de Beauvilliers, n'hésita pas à tenir tête à cette cabale et travailla à former un parti capable de lutter contre elle. Ses liaisons avec la famille de Chamillard lui permettaient d'être parfaitement instruit de toutes les menées des partisans du duc de Vendôme[2]. Il profita de ses relations avec Mme de Nogaret[3] et la duchesse de Villeroi[4], qui vivaient dans l'intimité de la duchesse de Bourgogne, pour stimuler et diriger cette princesse et opposer son influence à celle de la cabale Meudon. Lui-même n'hésita pas à attaquer Vendôme à découvert, par des paroles d'une vivacité peu mesurée, qui faisaient planer sur ce général un soupçon de déloyauté et presque de trahison[5].

La cabale se tourna alors contre Saint-Simon[6] et le poursuivit avec acharnement. Attaqué et calomnié de toutes parts, se sentant presque seul au milieu d'une cour subjuguée, il voulut tout quitter et s'enfuir à la Ferté-Vidame : « J'ose à peine dire que j'étais peut-être le seul à qui il restât assez de courage pour le conseil et pour ne pas tenir la vérité captive. » Il était impatient « d'aller respirer chez lui un air plus sain et plus tranquille[7]. » Le duc de Beauvilliers, qui l'avait d'abord retenu, finit par lui permettre

1. *Mémoires*, t. VI, p. 323. — 2. *Ibid.*, p. 355.
3. *Ibid.*, p. 361. — 4. *Ibid.*, p. 364.
5. *Ibid.*, p. 386-388. — 6. *Ibid.*, p. 420.
7. *Ibid.*, p. 421.

de s'éloigner. Il trouvait peut-être dans l'irascible Saint-Simon un allié trop ardent, et qui, par l'éclat de ses plaintes et la hardiesse de ses paroles, compromettait la cause qu'il voulait soutenir.

L'absence de Saint-Simon ne désarma pas les ennemis que lui avait faits la liberté de son langage. Il ne fut pas longtemps à la Ferté sans recevoir une lettre de l'évêque de Chartres, datée de Saint-Cyr, qui lui annonçait qu'on lui avait rendu les plus mauvais services auprès du roi[1]. Il revint en toute hâte. Mais il trouva Louis XIV prévenu, et fut exclu des voyages de Marly, dont il n'avait manqué aucun depuis quatre ans[2]. On lui reprochait toujours, et peut-être avec quelque raison, ses critiques acerbes[3]. Le dévouement honorable qu'il témoigna à Chamillard disgrâcié[4], puis au duc d'Orléans, accusé d'avoir voulu détrôner le roi d'Espagne[5], tourna contre lui. La duchesse de Bourgogne ne dissimula pas à Mme de Saint-Simon que l'on avait donné au roi de fâcheuses impressions sur son mari[6]. L'on disait qu'il avait beaucoup plus d'esprit, de connaissances et de vues que la plupart des courtisans ; on le craignait et on se tenait en garde avec lui ; on ne pouvait souffrir sa hauteur et sa liberté à s'expliquer sur les gens et sur les choses de façon à emporter la pièce. Sa réputation de probité rendait ses critiques plus redoutables. Tels étaient les griefs qui avaient cours à Versailles et qui parvinrent jusqu'à Saint-Simon.

Dégoûté plus que jamais de la cour, il reprit son projet de la quitter et d'aller chercher du repos dans sa terre de la Ferté[7]. Mme de Saint-Simon et ses amis eurent beaucoup de peine à l'en détourner. Enfin d'après leur conseil, il résolut de demander une audience au roi et de se justifier des accusa-

1. *Mémoires*, t. VI, p. 447. — 2. *Ibid.*, t. VIII, p. 60.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 94 et 157.
4. *Ibid.*, t. VII, p. 259 et suiv. Voy. surtout p. 270.
5. *Ibid.*, p. 303 et suiv. — 6. *Ibid.*, p. 330 et suiv.
7. *Ibid.* p. 427 et suiv.

tions qui pesaient sur lui[1]. Elle lui fut accordée dans les premiers jours de l'année 1710. « Je trouvai le roi seul, dit Saint-Simon[2]. Je le remerciai en l'abordant, de la grâce qu'il voulait bien me faire, et je prolongeai un peu mon compliment pour observer mieux son air et son attention, qui me parurent l'un sévère, l'autre entière. De là, sans qu'il me répondît un mot, j'entrai en matière. Je lui dis que je n'avais pu vivre davantage dans sa disgrâce (terme que j'évitai toujours par quelque circonlocution pour ne le pas effaroucher, mais dont je me servirai ici pour abréger), sans me hasarder de chercher à apprendre par où j'y étais tombé ; qu'il me demanderait peut-être par quoi j'avais jugé du changement de ses bontés pour moi ; que je répondrais qu'ayant été, quatre ans durant, de tous les voyages de Marly, la privation m'en avait paru une marque qui m'avait été très-sensible, et par la disgrâce, et par la privation de ces temps longs de l'honneur de lui faire ma cour.

« Le roi, qui jusque-là n'avait rien dit, me répondit, d'un air haut et rengorgé, que cela ne faisait rien et ne marquait rien de sa part. Quand je n'eusse pas su à quoi m'en tenir sur cette privation, l'air et le ton de la réponse m'eussent bien appris qu'elle n'était pas sincère ; mais il la fallut prendre pour ce qu'il me la donnait. Ainsi je lui dis que ce qu'il me faisait l'honneur de me dire me causait un grand soulagement ; mais que, puisqu'il m'accordait l'honneur de m'écouter, je le priais de trouver bon que je me déchargeasse le cœur en sa présence (ce fut mon terme), et que je lui disse diverses choses qui me peinaient infiniment, et dont je savais qu'on m'avait rendu auprès de lui de forts mauvais offices, depuis que des bruits[3], que mon âge et mon

1. *Mémoires*, t. VII, p. 435. — 2. *Ibid.*, t. VIII, p. 60 et suiv.

3. La phrase est construite irrégulièrement comme il arrive souvent dans les *Mémoires de Saint-Simon*. Mais elle se comprend Il faudrait pour la régularité grammaticale : « Depuis que, par suite des bruits..., l'envie et la jalousie s'étaient allumées contre moi. »

insuffisance m'empêchaient de croire fondés, mais qui avaient fort couru, qu'il avait jeté les yeux sur moi pour l'ambassade de Rome, l'envie et la jalousie s'étaient tellement allumées contre moi, que depuis ce temps-là je n'avais pu dire ni rien faire d'innocent; que jusqu'à mon silence même ne l'avait pas été, et que M. d'Antin[1] n'avait pas cessé de m'attaquer. — *D'Antin!* interrompit le roi, mais d'un air plus doux, *jamais il ne m'a nommé votre nom.* Je répondis que ce témoignage me faisait un plaisir sensible, mais que d'Antin m'avait si attentivement poursuivi dans le monde en toute occasion que je n'avais pu ne pas craindre ses mauvais offices auprès de lui.

« En cet endroit, le roi, qui avait déjà commencé à se rasséréner, prenant un visage encore plus ouvert et montrant une sorte de bonté et presque de satisfaction à m'entendre, me coupa la parole comme je commençais un autre discours par ces mots : Il y a encore un autre homme....., et me dit : *Mais aussi, monsieur, c'est que vous parlez et que vous blâmez, voilà ce qui fait qu'on parle contre vous.* Je répondis que j'avais grand soin de ne parler mal de personne; que, pour parler mal de Sa Majesté, j'aimerais mieux être mort, en le regardant avec feu entre les deux yeux; qu'à l'égard des autres, encore que je me mesurasse beaucoup, il était difficile que des occasions ne donnassent pas lieu à parler quelquefois un peu naturellement. — *Mais,* me dit le roi, *vous parlez sur tout, sur les affaires, je dis sur ces méchantes affaires*[2], *avec aigreur.* — Alors, à mon tour, j'interrompis le roi, observant qu'il me parlait de plus en plus avec bonté; je lui dis que, des affaires, j'en parlais ordinairement fort peu et avec de grandes mesures; mais qu'il était vrai que, piqué quelquefois par de fâcheux succès, il m'échappait, d'abondance de cœur, des raisonnements et des blâmes; qu'il m'é-

1. Le duc d'Antin était fils de Mme de Montespan.
2. Les revers de l'armée française en Flandre.

tait arrivé une aventure qui, ayant fait grand bruit contre mon attente, m'avait aussi fait le plus de mal; que j'allais l'en rendre juge, afin de lui en demander un très-humble pardon, si elle lui avait déplu, ou que, s'il en jugeait plus favorablement, il vît que je n'étais pas coupable.

« Je savais, à n'en pas douter, qu'on avait fait un prodigieux et pernicieux usage de mon pari de Lille[1]; j'avais résolu de le conter au roi, et j'en saisis ici l'occasion, qu'il me donna belle. Je continuai donc à lui dire que, lors du siége de Lille, touché de l'importance de sa conservation, au désespoir de voir avec quelle diligence les ennemis s'y fortifiaient, avec quelle lenteur son armée se mettait en mouvement, après trois courriers dépêchés coup sur coup portant ordre de marcher au secours, impatienté d'entendre continuellement assurer une levée de siége si glorieuse et si nécessaire, laquelle je voyais impossible par le temps que ces lenteurs donneraient aux ennemis de se mettre tout à fait à couvert de cette crainte, il m'était échappé, dans le dépit d'une de ces disputes, de parier quatre pistoles que Lille ne serait pas secouru et qu'il serait pris. — *Mais*, dit le roi, *si vous n'avez parlé et parié que par intérêt à la chose, et par dépit de voir qu'elle ne réussissait pas, il n'y a point de mal, et, au contraire, cela n'est que bien; mais quel est cet autre homme dont vous vouliez me parler?*

« Je lui dis que c'était M. le Duc[2], sur lequel il garda le silence, et ne me dit point, comme il avait fait sur d'Antin, qu'il ne lui avait point parlé de moi. Je lui racontai en peu de mots, autant que je pus, sans rien omettre d'utile, le fait et le procédé de Mme de Lussan[3]; et comme sur le pari de Lille j'avais soigneusement évité de lui nommer les noms

1. Saint-Simon avait parié publiquement que la ville de Lille ne serait pas secourue par Vendôme.

2. Louis III de Bourbon.

3. Saint-Simon avait soutenu un procès contre cette dame, qui était dame d'honneur de la princesse de Condé, et protégée par M. le Duc, fils de cette princesse.

de Chamillard, de Vendôme, de Mgr le duc de Bourgogne, j'évitai ici avec le même soin de lui nommer Mme la Duchesse, sa fille[1], pour en mieux tomber sur M. le Duc. Je dis donc au roi que je n'entrais point dans le fond de l'affaire de Mme de Lussan pour ne l'en pas importuner, mais que le chancelier et tout le conseil, M. le premier président et tout le parlement, où elle avait été portée, en avaient été indignés jusqu'à lui en faire de fâcheuses réprimandes; que cette femme m'ayant attaqué partout et par toutes sortes de mensonges, j'avais été contraint de me défendre par des vérités, poignantes à la vérité, mais justes et nécessaires; qu'avant de les publier j'avais supplié M. le Prince[2] d'en entendre la lecture; que je la lui avais faite, et qu'il avait trouvé bon que je les publiasse; que je n'avais jamais pu approcher de Mme la Princesse[3] ni de M. le Duc; qu'il était étrange qu'il s'intéressât plus dans l'affaire de la dame d'honneur de Mme la Princesse que M. le Prince même, lequel avait fort gourmandé Mme de Lussan là-dessus; qu'enfin Sa Majesté trouvait bon que ses sujets eussent tous les jours des procès contre elle, et qu'il serait étrange qu'on n'osât se défendre des mensonges de Mme de Lussan, dont la place serait plus que la première du royaume, si elle lui donnait le droit de plaider et de mentir sans réplique. J'ajoutai que M. le Duc ne me l'avait jamais pardonné depuis, qu'il n'y avait point d'occasion où je ne m'en fusse aperçu, et que c'était une chose horrible que moi, absent naturellement et à la Ferté comme je l'avais accoutumé à Pâques, et sans savoir M. le Prince en état de mourir, M. le Duc eût dit à Sa Majesté, sur l'affaire des manteaux[4], que c'était dommage que je n'y fusse et que je me donnerais bien du mouvement.

1. Le duc de Bourbon avait épousé Mademoiselle de Nantes (Louise-Françoise de Bourbon), fille naturelle de Louis XIV.

2. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, père de M. le Duc.

3. Anne de Bavière, princesse de Condé, mère de Louis II de Bourbon.

4. Il s'agissait des manteaux que l'on devait porter aux funérailles des princes du sang.

« Le roi, qui m'avait laissé tout dire, et sur qui je remarquai que j'avais fait impression, me répondit avec l'air et la façon d'un homme qui veut instruire, qu'aussi je passais pour être vif sur les rangs, que je m'y étais mêlé de beaucoup de choses, que je poussais les autres et me mettais à leur tête. Je répondis qu'à la vérité cela m'était arrivé quelquefois, et qu'en cela même je n'avais pas cru rien faire qui lui pût déplaire, mais que je le suppliais de se souvenir que, depuis l'affaire de la quête[1], dont je lui avais rendu compte, il y avait quatre ans, je n'étais entré en aucune sorte d'affaire. Je lui remis en deux mots le fait de celle-là, et sur ce que je lui dis que j'avais eu lieu de croire qu'il en avait été content, il en convint et m'en dit des choses, de lui-même, qui me montrèrent qu'il s'en souvenait parfaitement. Sur quoi je ne manquai pas de lui dire que la maison de Lorraine ne l'avait pas oublié, et n'avait cessé de me le témoigner depuis. Revenant tout de suite d'où je m'étais écarté, j'ajoutai que c'était bien assez de ne m'être mêlé de rien depuis quatre ans, pour que M. le Duc, à qui je n'avais jamais rien fait, ne fît pas souvenir de moi dans un temps d'absence où je ne pensais à rien moins.

« L'air de familiarité que j'avais usurpé dans la parenthèse des Lorrains et en retombant sur M. le Duc, et celui d'attention, d'ouverture et de bonté non ennuyée que je vis dans le roi, me fit ajouter que j'avais beau n'entrer en rien, puisque dans ma dernière absence, dont j'arrivais, il m'avait été mandé de beaucoup d'endroits qu'on avait extrêmement parlé de moi. »

Cette audience, qui dépassa toutes les espérances de Saint-Simon, marque une crise favorable dans sa fortune. A partir de cette époque (1710), il fut l'objet d'attentions distinguées et ne tarda pas à obtenir un logement complet au château de Versailles. Il était loin alors d'être poursuivi par la haine

1. Voy. plus haut, p. 23 et suiv.

de Mme de Maintenon, quoiqu'il le prétende dans ses mémoires. Ce fut, au contraire, le directeur de Mme de Maintenon, l'évêque de Chartres, qui le prévint des attaques dirigées contre lui et l'engagea à venir se justifier. Ce fut à Mme de Maintenon que s'adressa la duchesse de Saint-Simon pour solliciter une des charges de capitaine des gardes en faveur de son mari[1]. La vivacité avec laquelle Saint-Simon s'était déclaré pour le duc de Bourgogne lui avait concilié l'amitié de ce prince et de sa femme; les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le chancelier de Pontchartrain, le ministre de la guerre Chamillard étaient liés intimement avec lui. Il était en relation familière avec le père Tellier, confesseur de Louis XIV et avec d'autres jésuites. Le premier chirurgien Maréchal, qui voyait le roi à toute heure, était dans les intérêts de Saint-Simon et avait plusieurs fois parlé en sa faveur à Louis XIV. Ainsi le jeune duc, malgré ses hardiesses de langage et son allure indépendante, avait su se concilier habilement des patrons et des amis au milieu de la cour de Versailles.

CHAPITRE IV.

1710-1715.

Saint-Simon décide le duc d'Orléans à rompre avec Mme d'Argenton (1710). — Il prépare le mariage de la fille du duc d'Orléans avec le duc de Berry, et il réussit à le faire conclure. — La duchesse de Saint-Simon est nommée dame d'honneur de la duchesse

1. Voy. la lettre de la duchesse de Saint-Simon, t. V, p. 356 du recueil des *Lettres de Mme de Maintenon* (édit. de 1756, 7 vol. in-18).

de Berry (1710). — Mort du Dauphin fils de Louis XIV (1711); joie qu'en éprouve Saint-Simon. — Son crédit auprès du nouveau Dauphin. — Mort du Dauphin et de la Dauphine (1712). — Découragement de Saint-Simon qui veut abandonner la cour. — Mort du duc de Chevreuse (1712). — Mort du duc de Beauvilliers (1714). — Saint-Simon n'a plus d'amis dans le conseil ni auprès du roi. — Bruits odieux répandus contre le duc d'Orléans (1714). — Progrès des bâtards, qui sont déclarés aptes à succéder à la couronne. — Saint-Simon rompt ouvertement avec le duc du Maine. — Il devient le principal conseiller du duc d'Orléans (1715). — Mort de Louis XIV.

Une des circonstances qui contribuèrent le plus à grandir la position de Saint-Simon à la cour de Louis XIV, en 1710, ce fut sa conduite avec le duc d'Orléans. Ce prince, mal vu du roi et de Mme de Maintenon, accusé de conspiration en Espagne et de débauches honteuses en France, courait à sa perte. Saint-Simon lui était resté fidèle dans sa disgrâce. Il s'efforça de le relever moralement en le décidant à rompre avec sa maîtresse, Mme d'Argenton [1], et à se rapprocher de sa femme, fille de Louis XIV. Le duc d'Orléans résista longtemps, mais enfin il se décida à suivre ces sages conseils [2]. La rupture du duc d'Orléans avec Mme d'Argenton fut justement attribuée à l'influence de Saint-Simon, qui s'en défendit vainement [3], et rien ne contribua plus à lui gagner les bonnes grâces du roi et de la duchesse d'Orléans [4].

Ce succès inspira à Saint-Simon la pensée d'affermir le crédit du duc d'Orléans en mariant sa fille aînée avec le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV [5]. Les obstacles étaient nombreux et redoutables ; mais rien n'arrêta Saint-Simon, et c'est surtout dans cette circonstance que l'on doit remarquer son habileté, sa connaissance profonde des partis qui divisaient la cour, son adresse pour profiter de leurs passions et de leurs intérêts et faire concourir au succès de son plan

1. Voy. *Mémoires*, t. VII, p. 440-441. — 2. *Ibid.*, t. VIII, p. 68.
3. *Ibid.*, p. 72. — 4. *Ibid.*, p. 74 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 213 et suiv.

les hommes et les femmes du caractère le plus opposé. Il trouvait peu de soutien dans le duc d'Orléans, qu'il compare à une poutre immobile, qui ne se remuait que par des efforts redoublés[1]. « Moins je vis de ressources à espérer de celui qui y avait le plus grand intérêt, dit Saint-Simon[2], plus je m'appliquai à en trouver d'ailleurs et à former et diriger une puissante cabale, et de plusieurs différentes à en faire une seule qui se proposât puissamment le but où je tendais. »

Il fallait d'abord gagner la duchesse de Bourgogne, qui avait la plus grande influence sur le roi et sur Mme de Maintenon. Saint-Simon s'était ménagé des alliées près de la princesse. Deux de ses favorites, la duchesse de Villeroi et Mme de Levi, étaient amies intimes de Mme de Saint-Simon. « La duchesse de Villeroi, dit Saint-Simon[3], me parut infiniment propre à ce dessein, par une fermeté souvent peu éloignée de la rudesse qui, jointe au bon sens, tient quelquefois lieu d'esprit, et frappe plus fortement et plus utilement des coups que plus d'esprit avec plus de mesure. Elle était depuis longtemps instruite des désirs de Mme la duchesse d'Orléans ; je lui fis sentir que ces désirs étaient trop languissants, combien il était pressé d'agir avec force, et je suppléai à tout avec grand fruit de ce côté-là. Mme de Levi me parut un autre instrument triplement considérable : elle joignait infiniment d'esprit à une fermeté, qui un peu gouvernée par l'humeur était égale et quelquefois supérieure à celle de la duchesse de Villeroi. Presque aussi mal qu'elle avec Mme la Duchesse[4], et dès longtemps bien et ménagée par Mme la duchesse d'Orléans, son intérêt la portait à Mademoiselle[5]. D'ailleurs sensible au dernier point à

1. *Mémoires*, t. VIII, p. 219. — 2. *Ibid.*, p. 220.
3. *Ibid.*, p.222-223.
4. Mme la Duchesse prétendait au mariage du duc de Berry pour sa fille, Mlle de Bourbon.
5. On désignait sous ce nom la fille du duc d'Orléans.

l'amitié, et très-bien alors avec Mme la duchesse de Bourgogne, l'intérêt de cette princesse, qui la frappa en entier, la porta rapidement à tout ce que je désirais d'elle. Deux autres raisons me la rendirent encore utile. Nonobstant son âge, elle était dès lors à portée de tout avec Mme de Maintenon, et le hasard, ou, pour mieux dire, la Providence, voulut qu'ayant été très-mal avec Mme la duchesse de Bourgogne, et à cause de sa famille [1] fort éloignée de Mme de Maintenon, toutes les deux l'avaient rapprochée, puis goûtée, au point qu'elle était arrivée jusqu'à l'intimité de la princesse et à toute celle qui se pouvait espérer de Mme de Maintenon. L'autre raison, c'est qu'elle était tendrement aimée, considérée, estimée et comptée dans sa famille, qui pouvait beaucoup influer sur le mariage. Elle me fut un excellent second auprès des ducs et des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, en sorte qu'elle et moi concertâmes souvent les choses qu'il ne fallait pas leur présenter trop crues ni toujours par la même main. »

Saint-Simon gagna, par l'intermédiaire de la duchesse de Villeroi et de Mme de Levi, Mme d'O, une des dames du palais, « que de puissantes raisons parmi les dames tenaient dans l'intime confidence de la duchesse de Bourgogne [2]. » Mme d'O et son mari entraînèrent le duc du Maine [3]. Assuré de ce prince et de la duchesse de Bourgogne, Saint-Simon pouvait compter sur l'assentiment du roi et de Mme de Maintenon. Il ne négligea cependant pas le parti des ministres. Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers finirent par céder à ses instances [4].

Enfin les jésuites, qui avaient tant de crédit à la cour, devinrent d'utiles auxiliaires. Le père du Trévoux, ami intime du père Tellier, confesseur du roi, entra dans les

1. Mme de Levi était fille du duc de Chevreuse et par conséquent en relation avec le petit troupeau que dirigeait Fénelon.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 223.
3. *Ibid.*, p. 224-225. — 4. *Ibid.*, p. 226.

projets du duc et de la duchesse d'Orléans. Saint-Simon, qui avait gardé d'étroites relations avec son ancien directeur le père Sanadon, s'en servit pour agir sur le père Tellier. « Je fis entendre à ce père, dit-il[1], les mêmes choses que le duc et la duchesse d'Orléans disaient au père du Trévoux, mais avec plus de force. Je les paraphrasai de tout ce que j'y pus ajouter, surtout de ce qui pouvait entrer dans l'intérêt des jésuites, leur donner envie pour l'amour d'eux-mêmes du mariage de Mademoiselle, et toute la frayeur que je pus de celui de Mlle de Bourbon. »

A ce parti si fortement et si habilement lié, Saint-Simon ajouta le maréchal de Boufflers[2], dont il connaissait le crédit sur Mme de Maintenon. « Telles furent les machines, dit-il en terminant, et les combinaisons de ces machines, que mon amitié pour ceux à qui j'étais attaché, ma haine pour Mme la Duchesse, mon attention sur ma situation présente et future, surent découvrir, agencer, faire marcher d'un mouvement juste et compassé, avec un accord exact et une force de levier, que l'espace du carême commença et perfectionna, dont je savais toutes les démarches, les embarras et les progrès par tous ces divers côtés qui me répondaient, et que tous les jours aussi je remontais en cadence réciproque. »

Restait à vaincre une opposition redoutable, celle de Monseigneur, père du duc de Berry. Au premier mot que la duchesse de Bourgogne dit en faveur du mariage, le grand dauphin rougit de colère et répondit vivement que *cela serait fort à propos pour récompenser le duc d'Orléans de ses affaires d'Espagne*[3]. Ce mot servit plutôt à hâter le mariage qu'à l'entraver. Le roi, piqué, attribua à l'influence de Mme la Duchesse la vive opposition de son fils, d'ordinaire si soumis et si mesuré dans ses paroles, il dit avec feu que si Mme la Duchesse le prenait sur ce ton-là et entreprenait d'em-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 227-228. — 2. *Ibid.*, p. 230.
3. *Ibid.*, p. 232.

paumer Monseigneur, elle compterait avec lui[1]. Cette princesse, qui dominait la petite cour de Meudon, était Louise-Françoise de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV et de Mme de Montespan. Sa beauté, son esprit et son empire sur le Dauphin la rendaient également redoutable. « Sa figure, dit Saint-Simon, était formée par les plus tendres amours, et son esprit était fait pour se jouer d'eux à son gré sans en être dominé. » Il dit ailleurs de cette princesse « que son humeur égale et gaie et sa santé constamment parfaite la rendaient toujours la reine du plaisir. » C'était contre cette ennemie redoutable que Saint-Simon avait à lutter. « J'en fis toute la peur, dit-il[2], à Mme la duchesse de Bourgogne, par la duchesse de Villeroi et par Mme de Levi ; à Mgr le duc de Bourgogne, par M. de Beauvilliers ; à Mme de Maintenon, par le maréchal de Boufflers; au roi même, par le père Tellier ; et toutes ces batteries réussirent. »

Cependant Mme la Duchesse ne se laissa pas vaincre facilement[3]; les mesures qu'elle prit inquiétaient Saint-Simon, qui pressa le duc d'Orléans de brusquer la demande en mariage[4]. Il finit par triompher de l'indolence du prince, qui écrivit au roi[5]. Louis XIV donna son consentement et enleva celui du Dauphin[6]. Ainsi fut terminée cette affaire où Saint-Simon obtint un succès, qui fut suivi de regrets amers. Mais au premier moment, il fut tout entier à la joie du triomphe. Dès que le mariage fut déclaré, on l'en félicita. « La plupart, dit-il[7], me parlèrent de cette grande affaire comme de mon ouvrage ; ce que je ne fis jamais semblant d'entendre. Environné, accolé, entraîné de part et d'autre, je fus poussé à travers le vaste appartement au fond duquel était Mademoiselle avec Mme la princesse de Conti, Mlles ses filles et un groupe de personnes considérables qui, de Marly et de Paris, étaient accourues à Saint-Cloud. Sitôt que Made-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 232. — 2. *Ibid.*, p. 233.
3. *Ibid.*, p. 235-236. — 4. *Ibid.*, p. 238.
5. *Ibid.*, p. 240-246. — 6. *Ibid.*, p. 280. — 7. *Ibid.*, p. 290.

moiselle m'aperçut, elle s'écria, courut à moi, m'embrassa des deux côtés, et tout de suite me prit par la main, laissa là tout le monde, et du salon me mena dans l'orangerie qui y est contiguë. Là, en liberté de ce grand monde qui ne nous voyait que de loin, elle se répandit en remercîments dont ma surprise fut telle que je demeurai sans répondre. »

La duchesse de Saint-Simon eut sa part des félicitations et des remercîments, et malgré son opposition et celle de son mari[1], le roi la nomma dame d'honneur[2] de la duchesse de Berry. A cette occasion, Saint-Simon, si sobre de détails sur sa femme et ses enfants, laisse échapper un éloge de la duchesse où l'on sent une profonde conviction : « Il n'y avait point de femme, dit-il[3], qui eût jamais mérité ni joui d'une réputation plus pleine, plus unanimement reconnue ni plus solide que Mme de Saint-Simon sur tout ce qui forme le mérite des plus honnêtes et des plus vertueuses. Il n'y en avait point aussi qui en usât avec plus de douceur et de modestie ni qui fût plus généralement respectée dans cet âge où elle était ni avec cela plus aimée, jusque-là que les jeunes femmes les moins retenues n'en pensaient pas autrement et n'en avaient pas même de crainte, malgré la distance des mœurs et de la conduite. Sa piété solide, et qui ne s'était affaiblie en aucun temps, n'étrangeait personne, tant on s'en apercevait peu et tant elle était uniquement pour elle. » Une pension de 20 000 livres et un logement des plus agréables au château de Versailles furent, comme le dit Saint-Simon[4], les assaisonnements de la place de dame d'honneur.

Cependant au milieu même de ses succès, Saint-Simon était inquiet de l'inimitié de la puissante cabale qui entourait et dominait le Dauphin, fils de Louis XIV. Mme la Duchesse, que le mariage de la Mademoiselle avec le duc de Berry avait exaspérée, régnait toujours dans la petite cour de Meudon.

1. *Mémoires*, t. VIII p. 251-253. — 2. *Ibid.*, p. 300-309.
3. *Ibid.*, p. 322-323. — 4. *Ibid.*, p. 311. — 5. *Ibid.*, p. 328.

Elle y avait pour auxiliaires Mlle de Lislebonne, de la maison de Lorraine, et le duc d'Antin, personnages que Saint-Simon regardait comme ses ennemis personnels[1]. Vainement il s'était efforcé de paralyser leur influence en se ménageant des amis auprès du Dauphin. Il n'avait pas réussi à gagner Mlle Choin[2]. Son unique ressource était un valet de chambre du Dauphin nommé du Mont, « lequel était sans force et sans esprit[3]. » Le danger devenait chaque jour plus menaçant. Le roi avait près de soixante-treize ans, et sa santé commençait à s'affaiblir. Le règne du Dauphin, ou plutôt de ses favoris, semblait imminent. « Je ne pouvais douter qu'ils ne me voulussent perdre, dit Saint-Simon[4], et ce qui les excitait contre moi n'était pas de nature à s'émousser, beaucoup moins à pouvoir jamais me raccommoder avec eux. Cette cour de Meudon était hérissée pour moi de dangers et d'abîmes. »

Un événement imprévu vint tirer Saint-Simon de cette inquiétude. On apprit tout à coup à Versailles que le Dauphin était dangereusement malade[5]. Saint-Simon en reçut la nouvelle à la Ferté[6], où il était allé passer les fêtes de Pâques, suivant sa coutume. « Je compris, par ce qui m'était mandé de l'état de Monseigneur, que la chose en bien ou en mal serait promptement décidée. Je me trouvais fort à mon aise à la Ferté; je résolus d'y attendre des nouvelles de la journée. Je renvoyai un courrier à Mme de Saint-Simon, et je lui en demandai un pour le lendemain. Je passai la journée dans un mouvement vague et de flux et de reflux qui gagne et qui perd du terrain, tenant l'homme et le chrétien en garde contre l'homme et le courtisan, avec cette foule de choses et d'objets qui se présentaient à moi dans une conjoncture si critique, qui me faisait entrevoir une délivrance inespérée, subite, sous les plus agréables apparences pour les suites. »

Saint-Simon, tourmenté par l'éloignement et l'incertitude

1. *Mémoires*, t. IX, p. 101. — 2. Tome VIII, p. 274.
3. *Ibid.*, t. IX, p. 101. — 4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 103-104. — 6. *Ibid.*, p. 105.

des nouvelles, se décida à retourner à Versailles[1]. Ses mémoires nous font assister à toutes les vicissitudes de la maladie du Dauphin et aux diverses impressions qu'en recevait la cour. Quant à lui, il ne dissimule pas le chagrin qu'il éprouva en apprenant que le prince allait mieux. La duchesse d'Orléans était venue s'en entretenir avec lui[2] : « Pour en parler franchement et en avouer la honte, elle et moi nous lamentâmes ensemble de voir Monseigneur échapper, à son âge et à sa graisse, d'un mal si dangereux. Elle réfléchissait tristement, mais avec ce sel et ces tons à la Mortemart[3], qu'après une dépuration de cette sorte il ne restait plus la moindre pauvre petite apparence aux apoplexies; que celle des indigestions était ruinée sans ressource depuis la peur que Monseigneur en avait prise et l'empire qu'il avait donné sur sa santé aux médecins, et nous conclûmes plus que langoureusement qu'il fallait désormais compter que ce prince vivrait et régnerait longtemps. »

Pendant que la duchesse d'Orléans et Saint-Simon se livraient à ces charitables réflexions, la maladie faisait des progrès inattendus et d'une rapidité effrayante. On ne tarda pas à être informé à Versailles du triste état du Dauphin. Saint-Simon en éprouva une joie qu'il ne cherche pas à dissimuler[4] : « Ma délivrance particulière me semblait si grande et si inespérée qu'il me semblait, avec une évidence encore plus parfaite que la vérité, que l'État gagnait tout en une telle perte. » Il conserva cependant assez de liberté d'esprit pour observer la cour et en tracer un tableau qui est resté gravé dans l'esprit de quiconque a lu ses mémoires[5]. Jamais les passions n'ont été scrutées et peintes avec plus de vigueur.

La mort du grand Dauphin ne délivrait pas seulement Saint-Simon du danger de voir sur le trône un prince entouré

1. *Mémoires*, t. IX, p. 106. — 2. *Ibid.*, p. 111.
3. La duchesse d'Orléans était fille de Mme de Montespan, qui était de la maison de Mortemart.
4. *Mémoires*, t. IX, p. 117. — 5. *Ibid.*, p. 121-124.

de ses ennemis, elle lui montrait dans l'avenir un jeune roi élevé et dirigé par son ami le duc de Beauvilliers, un prince qu'il avait hautement défendu contre la cabale de Vendôme et dont les sympathies lui étaient assurées. « M. de Beauvilliers, dit-il[1], ne cessait depuis longtemps de faire naître de l'estime, de l'amitié, du goût pour moi en son pupille, sur l'esprit et le cœur duquel il pouvait tout. Il n'en perdit aucune occasion pendant plusieurs années. On a vu que j'en sentis l'effet à l'occasion de l'ambassade de Rome, et un autre si grandement marqué à son arrivée de la campagne de Lille. L'état triste où il fut après, si longtemps, ajouta aux mesures que le sage gouverneur me prescrivit toujours. On se souvient de la situation où la cabale de Meudon tenait ce prince, et combien le roi même demeura aliéné de lui, en sus de ce qu'il en était auparavant par la vie recluse et si resserrée de son petit-fils. On ne doutait dans aucun de ces temps que le duc de Beauvilliers ne possédât ce jeune prince ; on ignorait bien le fond de mon intimité avec le duc, mais la liaison était trop forte, et le commerce trop continuel et trop libre avec des gens aussi enfermés, pour n'avoir pas percé. »

Jusqu'alors Saint-Simon n'avait vu que de loin en loin le duc de Bourgogne. Mais après la mort du grand Dauphin, il s'en rapprocha[2], et bientôt la liaison devint intime. Saint-Simon, introduit en secret et à des heures réservées[3], eut avec le prince de longs entretiens[4], où il s'efforça de faire prévaloir ses idées politiques qui consistaient surtout à attaquer les secrétaires d'État et à exalter la dignité des ducs et pairs[5]. Il n'oublia pas de se déchaîner contre les princes étrangers et surtout contre les princes de la maison de Lorraine[6], dont les prétentions lui paraissaient intolérables. Les bâtards ne furent pas non plus épargnés[7]. Saint-Simon voyait

1. *Mémoires*, t. IX, p. 355. — 2. *Ibid.*, p. 361. — 3. *Ibid.*, p. 363.
4. *Ibid.*, p. 364 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 364, 365, 366, 367, 368, 369.
6. *Ibid.*, p. 370-371. — 7. *Ibid.*, p. 374-375.

avec *ravissement*[1] que le prince goûtait ses idées. Il se mit en rapport avec Fénelon qui avait gardé un grand empire sur son ancien élève[2]. La duchesse de Bourgogne ne tarda pas à être dans le secret des entretiens particuliers de son mari avec Saint-Simon[3], et elle les approuva, quoiqu'elle n'eût eu jusqu'alors qu'un penchant médiocre pour ce personnage[4].

Un des résultats les plus utiles de l'influence de Saint-Simon sur le duc de Bourgogne, fut le rapprochement qu'il ménagea entre ce prince et le duc d'Orléans[5]. Il réussit vers le même temps (1711) à réconcilier sincèrement le duc de Beauvilliers avec le chancelier de Pontchartrain[6]. La cour, si attentive au soleil levant, s'apercevait de la faveur nouvelle de Saint-Simon, malgré le mystère dont il s'entourait. Les habiles cherchaient à s'assurer de son amitié. De ce nombre fut le duc de Noailles[7]. « J'imaginai bien, ajoute Saint-Simon[8], que ce n'était pas, comme l'on dit, à mes beaux yeux que je devais les avances et les recherches empressées d'un homme avec qui je n'avais jamais vécu et que les ailes de la faveur avaient si continuellement porté dans des routes brillantes, tandis que je rampais. Je crus bien qu'il voyait derrière moi M. le duc d'Orléans, M. de Beauvilliers, peut-être le Dauphin dans le lointain, et qu'à tout hasard il avait envie de me ramasser par le chemin. »

Cette brillante faveur dura peu : la mort presque subite de la duchesse de Bourgogne[9] fut bientôt suivie de celle de son mari[10]. Ce malheur abattit Saint-Simon. « Je voulus tout quitter, dit-il[11], et me retirer de la cour et du monde, et ce fut tout l'ouvrage de la sagesse, de la conduite, du pouvoir de

1. C'est le mot même de Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 376.
2. Fénelon annonce dans une lettre adressée au duc de Chaulnes un Mémoire pour le duc de S. S. (Saint-Simon). *Correspond. de Fénelon*, t. I, p. 596 (édit. de 1827).
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IX, p. 384-385.
4. *Ibid.*, p. 386. — 5. *Ibid.*, p. 389. — 6. *Ibid.*, p. 416-417.
7. *Ibid*, t. X, p. 39. — 8. *Ibid.*, p. 39-40. — 9. *Ibid.*, p. 83.
10. *Ibid.*, p. 96. — 11. *Ibidem*.

Mme de Saint-Simon sur moi de m'en empêcher avec bien de la peine. » Et plus loin[1] : « On emportait le corps du Dauphin; j'en aperçus de loin quelque chose. Je me rejetai chez moi, d'où je ne sortis presque plus du reste du voyage, que pour aller passer les après-dînées auprès du duc de Beauvilliers. J'avoue que je faisais le détour entre le canal et les jardins de Versailles pour arriver à l'hôtel de Beauvilliers par la porte de l'Orangerie qu'il joignait[2], pour me dérober à la vue de ce qui paraissait de funèbre, dont aucun devoir ne me put faire approcher. Je conviens de la faiblesse. Je n'étais soutenu ni de la piété, supérieure à tout, du duc de Beauvilliers, ni d'une semblable à celle de Mme de Saint-Simon, qui n'en souffrait pas moins. La vérité est que j'étais au désespoir. A qui saura où j'en étais arrivé, cet état paraîtra moins étrange que d'avoir pu supporter un malheur plus complet. Je l'essuyais précisément au même âge[3] où était mon père quand il perdit Louis XIII; au moins en avait-il grandement joui, et moi : *gustavi paululum mellis et ecce morior* (*j'ai goûté un peu de miel et voici que je meurs!*). » Le lendemain des funérailles du duc de Bourgogne, Saint-Simon disait au duc de Beauvilliers : « Vous venez d'enterrer la fortune de la France. »

A cette douleur si sincère et si profonde se joignaient de vives inquiétudes au sujet des mémoires qu'il avait remis au Dauphin et qui l'auraient perdu à tout jamais, s'ils fussent tombés sous les yeux de Louis XIV[4]. Heureusement le duc de Beauvilliers, chargé d'ouvrir devant le roi la cassette du duc de Bourgogne, eut l'adresse de faire disparaître les papiers où il reconnut l'écriture de Saint-Simon.

1. *Mém.*, t. X, p. 130-131. La douleur de Saint-Simon s'épanche de la manière la plus touchante toutes les fois qu'il parle du duc de Bourgogne. Après avoir raconté sa dernière entrevue avec lui, il ajoute : « Plaise à la miséricorde de Dieu que je le voie éternellement où sa bonté l'a sans doute mis! »

2. On a vu plus haut que l'appartement de Saint-Simon était situé près de la chapelle, à l'autre extrémité du château de Versailles.

3. Saint-Simon avait alors 37 ans. — 4. *Mémoires*, t. X, p. 131-132.

Pendant les trois dernières années du règne de Louis XIV, la vie de Saint-Simon fut profondément attristée : il vit mourir à peu d'intervalle les ducs de Chevreuse[1] et de Beauvilliers[2]. Le chancelier de Ponchartrain avait quitté la cour[3]. Saint-Simon se trouvait complétement isolé au milieu de Versailles. « La perte du Dauphin et de la Dauphine, écrit-il en l'année 1714[4], la dispersion des dames du palais qui ne figuraient plus, la disgrâce de Chamillard, la retraite du chancelier de Ponchartrain, la mort du maréchal de Boufflers, du duc de Chevreuse; enfin celle du duc de Beauvilliers me laissèrent dans un vide que rien ne pouvait non pas remplir, mais même diminuer. J'étais dans l'intimité, la confiance la plus étroite de ces ministres et de ces seigneurs si principaux, je l'étais de plusieurs dames très-instruites et très-importantes, qui en diverses façons avaient disparu. Ces liaisons, surtout ce qui, malgré les plus sages précautions, ne laissa pas de transpirer de celle du Dauphin tout à la fin de sa vie, et plus encore depuis, m'avaient attiré tous les regards. La jalousie devançait de loin ma fortune de perspective. On regardait si peu comme une chimère que je pusse dès lors entrer dans le conseil que la peur qu'on en eut fit que Bloin[5], vendu à M. du Maine, le lâcha au roi, qui était la façon la plus propre à m'écarter. Il le lui dit comme un discours qu'il croyait ridicule, mais que la cour ne regardait pas comme tel et qu'elle craignait. Toutefois il ne parut pas que cet honnête office fît d'impression. De tout cet intérieur du roi, je n'avais que Maréchal[6], qui rompit plus d'une fois des lances pour moi contre les autres qui m'attaquaient devant le roi. Dans le ministère, je n'eus plus qui que ce fût : Desmarets[7], sans cause aucune, s'était éloigné de moi, et dès que je m'en aperçus, je m'en éloignai de même. »

1. *Mémoires*, t. X, p. 266 et suiv. — 2. *Ibid.*, t. XI, p. 186-187.
3. *Ibid.*, p. 113-115. — 4. *Ibid.*, p. 214 et suiv.
5. Valet de chambre du roi. — 6. Premier chirurgien du roi.
7. Ce neveu de Colbert était contrôleur général des finances.

La triste situation du duc d'Orléans à la cour et le triomphe du duc du Maine augmentaient encore les ennuis de Saint-Simon. On avait répandu à l'occasion de la mort du grand Dauphin, du duc et de la duchesse de Bourgogne, des bruits d'empoisonnement contre le duc d'Orléans. On les renouvela à l'occasion de la mort du duc de Berry arrivée en 1714. « Plus les pertes s'augmentaient, dit Saint-Simon[1], plus M. le duc d'Orléans demeurait seul, plus l'intérêt s'augmentait de l'affubler de ce qu'il y avait de plus odieux, de le rendre tel au roi et au monde, et on y était enhardi par l'expérience des précédents essais. » Le caractère violent et les passions extravagantes de la duchesse de Berry fournissaient de nouveaux prétextes aux ennemis du duc d'Orléans. Saint-Simon resta fidèle au prince dans cette dernière crise[2], et son dévouement mérita l'éloge de Louis XIV. « Je voudrais, disait-il, que mon neveu n'eût pas d'autres amis. » Ce fut dans cette circonstance que le roi, après avoir entendu Maréchal faire l'apologie du duc d'Orléans, caractérisa ce prince avec autant de vérité que de profondeur : « *Savez-vous*, lui dit-il, *ce qu'est mon neveu? C'est un fanfaron de crimes*. A ce récit de Maréchal, ajoute Saint-Simon[3], je fus dans le dernier étonnement d'un si grand coup de pinceau : c'était peindre en effet M. le duc d'Orléans d'un seul trait, et dans la ressemblance la plus juste et la plus parfaite. »

Cependant le duc du Maine et la plupart des courtisans qui vivaient dans l'intimité de Louis XIV, ne cessaient de poursuivre le duc d'Orléans de leur haine et de leurs accusations. Les bâtards, soutenus par Mme de Maintenon, prenaient chaque jour un vol plus hardi. Saint-Simon, après avoir présenté un résumé de leurs progrès et de leurs usurpations[4], les montre prêts à franchir le dernier degré. Il rappelle en gémissant l'édit du mois de juillet 1714, enre-

1. *Mémoires*, t. XI, p. 91. — 2. *Ibid.*, p. 252.
3. *Ibid.*, p. 254. — 3. *Ibid.*, p. 132 et suiv.

gistré au Parlement le 2 août de la même année, par lequel le duc du Maine, le comte de Toulouse et leurs descendants mâles furent appelés à succéder à la couronne au défaut des princes du sang royal[1]. Il contint toutefois son indignation jusqu'au moment où le duc du Maine, après avoir engagé les ducs et pairs dans une lutte avec le Parlement pour la grave question du bonnet[2], les trahit au moment décisif. Alors Saint-Simon éclata; dans une visite qu'il fit au duc du Maine[3], il l'accusa en face d'avoir manqué de parole et rompit publiquement avec lui[4].

La haine contre les bâtards attacha encore plus étroitement Saint-Simon au duc d'Orléans. Pendant les derniers temps de la vie de Louis XIV, il fut le conseil du futur régent et prépara avec lui les mesures qui allaient profondément modifier le gouvernement de la France. Il n'avait pas seulement à lutter contre les passions de ce prince, mais il lui fallait encore combattre l'influence de la duchesse d'Orléans plus dévouée à son frère, le duc du Maine, qu'à son mari[5], et résister aux Noailles, aux Contade, aux Maisons, aux d'Effiat, qui entouraient et dominaient le duc d'Orléans[6]. Cependant Saint-Simon réussit, si l'on en croit ses mémoires, à faire adopter au prince la plupart de ses idées politiques. Le duc d'Orléans, entraîné par la réaction contre le despotisme de Louis XIV, accepta la pensée d'établir autant de conseils qu'il y avait de branches d'administration[7]. C'était, aux yeux de Saint-Simon, une admirable conception et le plus sûr moyen de renverser l'autorité des ministres secrétaires d'État et de relever la noblesse.

Le principe admis, Saint-Simon examina avec le duc d'Orléans les noms des personnages qui présideraient les conseils des finances, de la marine, de la guerre, des affaires

1. *Mémoires*, t. XI, p. 143-144. — 2. *Ibid.*, p. 382 et suivant.
3. *Ibid.*, p. 427. — 4. *Ibid.*, p. 428.
5. *Ibid.*, t. XII, p. 135 et suiv. — 6. *Ibid.*, p. 155-168.
7. *Ibid.*, p. 175 et suiv.

ecclésiastiques, des affaires étrangères et de l'intérieur[1]. Il montra pour lui-même un grand désintéressement et refusa la présidence du conseil des finances[2], que lui offrait le duc d'Orléans. Il faut convenir que le choix n'eût pas été heureux, à en juger par les théories que Saint-Simon expose en matière financière ; il ne voyait que deux solutions possibles[3] : ou augmenter indéfiniment les impôts pour acquitter des dettes immenses, ou faire une banqueroute publique en déclarant le roi, qui succéderait à Louis XIV, libéré de toutes les obligations contractées par son prédécesseur. Saint-Simon se prononçait sans hésiter pour cette dernière solution[4]. Heureusement, le régent n'adopta pas son avis.

Saint-Simon ne se montrait pas moins hostile aux ministres de Louis XIV qu'aux principes de son gouvernement. Il se prononça surtout avec beaucoup de force contre le contrôleur général Desmarets et le secrétaire d'État chargé de la marine, Pontchartrain, fils du chancelier. Dans les deux cas, il faut le reconnaître, Saint-Simon n'était mû que par des considérations personnelles. « Pour Desmarets, dit-il[5], j'avais juré sa perte, et j'y travaillais, il y avait longtemps ; c'était le prix de son ingratitude et de sa brutalité à mon égard. » Puis passant à Pontchartrain, il ajoute : « Il y avait longtemps que j'employais tout ce qui était en moi pour lui tenir la parole que j'avais donnée de le perdre. Son caractère et sa conduite m'y donnaient beau jeu ; c'était faire une vengeance publique du plus détestable, du plus méprisable sujet et regardé comme tel, sans exception, par toute la France et par tous les pays étrangers. » Saint-Simon sauva, au contraire, La Vrillière[6], dont il avait reçu, comme il le dit, des services essentiels[7].

1. *Mémoires*, t. XII, p. 181 et suiv. — 2. *Ibid.*, p. 193-194.
3. *Ibid.*, p. 195. — 4. *Ibid.*, p. 196.
5. *Ibid.*, p. 216. — 6. *Ibid.* — 7. *Ibid.*, p. 217.

Il se montra animé de sentiments moins égoïstes en conseillant au duc d'Orléans la convocation des États généraux[1]. Il proposa aussi quelques réformes utiles, par exemple, le remboursement des charges de gouverneurs de provinces et de lieutenants généraux[2], ainsi que la réparation des chemins par les troupes[3]. Il aurait voulu que le duc d'Orléans modifiât sa conduite personnelle et adoptât la régularité d'habitudes et d'occupations introduite à la cour par Louis XIV[4]. Malheureusement il s'adressait à un prince dominé par la violence de ses passions et par des habitudes de débauche. Le duc d'Orléans avait l'esprit trop éclairé pour ne pas comprendre l'utilité des conseils que lui donnait Saint-Simon. Mais il n'eut pas assez de force pour rompre avec d'indignes favoris.

Les longs entretiens de Saint-Simon avec le prince n'avaient pas échappé aux courtisans, et comme la fin du règne de Louis XIV approchait et que l'on s'efforçait de gagner les bonnes grâces du futur régent, ses amis n'étaient pas négligés. « Je remarquais, dit Saint-Simon[5], qu'on cherchait à s'approcher de moi, et gros du monde, et gens les plus considérables, et de ces politiques aussi dont le manége effronté court après ceux à qui ils n'ont jamais parlé, dès qu'ils se les croient pouvoir rendre utiles. Je m'étais souvent moqué de ces prompts amis du crédit et des places. Je riais en moi-même de ce vil empressement pour un homme qui n'en avait encore que l'espérance, et j'en divertissais M. le duc d'Orléans pour le prémunir d'avance là-dessus lui-même. » Parmi ceux que Saint-Simon signale comme des courtisans de la faveur, le duc de Noailles est au premier rang[6], puis le président de Maisons, qui affectait pour le futur régent un zèle dont on pouvait soupçonner la sincérité[7]. Ces intri-

1. *Mémoires*, t. XII, p. 220-221. — 2. *Ibid.*, p. 264-265.
3. *Ibid.*, p. 271-273. — 4. *Ibid.*, p. 274-276.
5. *Ibid.*, p. 282-283. — 6. *Ibid.*, p. 283.
7. *Ibid.*, p. 292-300.

gues de cour se poursuivirent jusqu'à la mort de Louis XIV, qui arriva le 1er septembre 1715.

Malgré le soin que Saint-Simon a pris de se mettre en relief, et de signaler tous les incidents de sa vie pendant les vingt dernières années du règne de Louis XIV, son rôle, il faut le reconnaître, n'avait eu qu'une importance secondaire. Des querelles de préséance, des cabales pour assurer un mariage, des projets de réforme, trop souvent inspirés par des intérêts personnels, voilà ce qui a rempli la vie extérieure du courtisan. Le chancelier de Pontchartrain, que Saint-Simon cite comme un de ses amis particuliers, lui écrivait en 1706, comme à un jeune seigneur qui ne s'occupait pas seulement des plaisirs que les gens de son âge et de sa condition ont coutume de rechercher; il louait sa sagesse et sa piété[1]; mais néanmoins il ne paraissait voir en lui qu'un courtisan plus honnête et plus sérieux que la plupart des jeunes seigneurs. Ce qui relève Saint-Simon aux yeux de la postérité, c'est son rôle d'observateur et sa profonde étude des cœurs et des passions. Depuis sa première apparition à la cour de Louis XIV jusqu'à la mort de ce prince, il ne cessa de s'appliquer à percer les masques, à connaître le fond des intrigues et à préparer les matériaux du travail réservé pour sa vieillesse, comme une consolation et une vengeance. Pendant cette période, Saint-Simon n'écrit pas encore des mémoires suivis; il se borne à tracer quelques portraits, à jeter sur le papier des anecdotes et des conversations, en un mot à recueillir les éléments de l'ouvrage qu'il médite.

Avant d'aller plus loin dans la biographie de ce personnage et de le voir s'engager dans la vie politique, il importe de rechercher à quelles sources il a puisé les renseignements qui lui servirent à retracer l'histoire des dernières années de Louis XIV.

1. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, p. 521.

CHAPITRE V.

Saint-Simon considéré comme historien. — Observation personnelle. — Mérites et défauts de Saint-Simon étudiant la cour. — Personnages avec lesquels il s'est trouvé en relation et dont les conversations peuvent être considérées comme la principale source de ses mémoires : 1° grands et ministres, ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, chancelier de Pontchartrain, Chamillard, La Vrillière, plus tard Torcy ; 2° dames de la cour : Mmes de Villeroi, de Levi, de Nogaret, la maréchale de Rochefort, Mme de Blansac sa fille, la maréchale de Clérambault, etc. ; 3° jésuites et oratoriens ; 4° gens du service intérieur du roi.

La vocation historique de Saint-Simon s'était manifestée de très-bonne heure, comme on l'a vu plus haut[1]. A dix-sept ans, au milieu d'un camp, il commençait ses mémoires, qui devaient être l'œuvre capitale de sa vie. Dans le palais même de Versailles, il s'était ménagé un asile impénétrable à tous les regards ; c'était là qu'à la lueur d'une lampe il retraçait les scènes dont il avait été témoin et s'efforçait de déchirer les voiles dont s'enveloppaient les acteurs. Mais Saint-Simon était chrétien : les portraits peu charitables dont il émaillait ses récits lui inspiraient des scrupules, et lorsque, suivant son usage, il allait passer les fêtes de Pâques à la Ferté et faire des retraites à la Trappe, il se sentait disposé à brûler ses écrits[2]. Pour apaiser ses remords, il s'adressa à l'homme en qui il avait la plus entière confiance, à l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe. Il lui envoya

1. Pages 8 et 9.
2. Lettre de Saint-Simon à l'abbé de Rancé (1699) publiée en tête de ses *Mémoires* (édit. Hachette).

quelques fragments des mémoires, entre autres le récit du procès contre le maréchal de Luxembourg[1], où le premier président de Harlay est traité sans ménagement.

L'abbé de Rancé avait vécu dans le monde et à la cour avant de s'ensevelir dans la solitude de la Trappe. Il connaissait le cœur humain, et appréciant la droiture des intentions de Saint-Simon, il lui permit de continuer ses mémoires. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure, puisque Saint-Simon n'interrompit pas son travail. Il est probable que l'abbé de Rancé lui traça en même temps des règles de conduite, comme Saint-Simon le lui avait demandé, pour concilier la charité chrétienne avec la vérité historique. Ce qui est certain, c'est que Saint-Simon se crut autorisé par l'abbé de Rancé à écrire des mémoires qui devaient, dans le principe[2], avoir surtout un caractère personnel, mais qui ne tardèrent pas à devenir un vaste tableau de la cour entière de Louis XIV.

Arrivé à la fin de ce règne, Saint-Simon se rend le témoignage[3] qu'il a « exposé avec la vérité et la fidélité la plus exacte tout ce qui est venu à sa connaissance *par lui-même ou par ceux qui ont vu ou manié les choses et les affaires* pendant les vingt-deux dernières années de Louis XIV. » Nous avons donc ici à examiner les deux questions que Saint-Simon lui-même vient d'indiquer : D'abord, s'est-il montré observateur intelligent et véridique? Ensuite, quelles étaient, à la cour, les personnes avec lesquelles il était en relation et qui pouvaient l'instruire des détails ou des mobiles secrets des événements?

On ne peut refuser à Saint-Simon de remarquables qualités comme observateur. Il a pris soin lui-même de nous avertir de cette curiosité qui le portait à pénétrer les intrigues de la cour et du plaisir qu'il y trouvait. « Il faut avouer,

1. Lettre à l'abbé de Rancé. — 2. *Ibidem*.
3. *Mémoires*, t. XIII, p. 85.

écrit-il à l'occasion de la mort du Dauphin, fils de Louis XIV, il faut avouer que, pour qui est bien au fait de la carte intime d'une cour, les premiers spectacles d'événements rares de cette nature sont d'une satisfaction extrême; chaque visage vous rappelle les soins, les intrigues, les sueurs employés à l'avancement des fortunes, à la formation, à la force des cabales; les adresses à se maintenir et à en écarter d'autres, les moyens de toute espèce mis en œuvre pour cela; les liaisons plus ou moins avancées, les éloignements, les froideurs, les haines, les mauvais offices, les manéges, les avances, les ménagements, les politesses, les bassesses de chacun, le déconcertement des uns au milieu de leur chemin, au milieu ou au comble de leurs espérances; la stupeur de ceux qui en jouissaient en plein; le poids donné du même coup à leurs contraires et à la cabale opposée, la vertu de ressort qui pousse dans cet instant leurs menées et leurs concerts à bien; la satisfaction extrême et inespérée de ceux-là, la rage qu'en conçoivent les autres, leur embarras et leur dépit à le cacher, la promptitude des yeux à voler partout en sondant les âmes, à la faveur de ce premier trouble de surprise et de dérangement subit, la combinaison de tout ce qu'on y remarque, l'étonnement de ne pas trouver ce qu'on avait cru de quelques-uns faute de cœur ou d'assez d'esprit en eux, et plus en d'autres qu'on n'avait pensé; tout cet amas d'objets vifs et de choses si importantes forme un plaisir, à qui le sait prendre, qui, tout peu solide qu'il devient, est un des plus grands dont on puisse jouir dans une cour. »

Saint-Simon a parfaitement caractérisé dans ce passage la nature de son observation : elle est fine, sagace, pénétrante pour sonder les replis du cœur des courtisans; mais elle manque d'étendue et de grandeur. Il voit les ambitions qui s'agitent autour de lui et il les peint à merveille : les idées politiques qui conduisent les États lui échappent. De même qu'à l'armée, il ne saisit jamais l'ensemble des opérations,

mais s'attache à un détail souvent peu important, de même à la cour son horizon est borné. Tout ce qui le dépasse ne lui présente que des traits vagues et confus. Mais dans le cercle restreint qu'il s'est tracé, il montre une merveilleuse intelligence : il étudie avec sagacité chacun des groupes qui composent le tableau et il en dessine les traits avec un art profond.

Ainsi lorsqu'il veut peindre l'état de la cour en 1709[1], il distingue nettement les partis qui s'y agitent : celui des ministres, parmi lesquels figuraient les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le contrôleur général Desmarets, et Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères; en second lieu, le parti des seigneurs, entre lesquels les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt tenaient le premier rang; ils étaient soutenus par le chancelier de Pontchartrain et par Voysin qui avait succédé à Chamillard dans le ministère de la guerre; enfin la petite cour de Meudon, où le duc d'Antin, la duchesse de Bourbon, Mlle de Lislebonne et sa sœur, dominaient le Dauphin et en faisaient l'instrument de leur ambition. Saint-Simon n'oublie dans ce tableau de la cour[2] ni les jésuites ni les valets du roi, qui avaient un rôle important dans l'ancienne monarchie.

Mais en lui accordant la perspicacité de l'observateur, on doit lui refuser l'impartialité du juge. Sa haine contre les princes étrangers, contre les bâtards et les familles parlementaires, perce à chaque page de ses mémoires; toutefois, comme il ne cherche à dissimuler ni ses inimitiés ni ses préférences, il est facile de se tenir en garde contre ses injustices. Lui-même, d'ailleurs, avoue franchement sa partialité. Voici comment il s'en explique à la fin de ses mémoires[3] : « Reste à toucher l'impartialité, ce point si essentiel et tenu pour si difficile, je ne crains point de le dire impossible

1. *Mémoires*, t. VII, p. 271, 296, 297. — 2. *Ibid.*, p. 298.
3. *Ibid.*, t. XX, p. 90-91.

à qui écrit ce qu'il a vu et manié. On est charmé des gens droits et vrais ; on est irrité contre les fripons dont les cours fourmillent ; *on l'est encore plus contre ceux dont on a reçu du mal.* Le stoïque est une belle et noble chimère. *Je ne me pique donc pas d'impartialité ; je le ferais vainement.* » En résumé, attention curieuse, finesse, sagacité, pénétration profonde dans le cercle borné que s'est tracé Saint-Simon, voilà les qualités d'observateur qu'on ne peut lui refuser. Le manque d'élévation dans l'esprit et la partialité des jugements sont des défauts graves ; mais le dernier est si peu dissimulé par Saint-Simon qu'il est facile de se tenir en garde contre l'iniquité de quelques-unes de ses appréciations.

Il est un autre défaut plus caché et plus dangereux, qui tient à la méthode même de Saint-Simon et à la nature de son esprit. Il excelle à peindre les grandes scènes de la cour, et en même temps il veut percer jusqu'au fond des cœurs et y lire les causes de la conduite des courtisans. Il se montre, dans cette analyse du cœur humain, rival de La Bruyère et des plus grands moralistes ; mais cette sagacité même a ses périls, et souvent l'historien qui veut pénétrer les replis des cœurs et sonder les intentions des personnages qu'il met en scène est exposé à leur prêter des sentiments et des motifs qui n'existent que dans son imagination. Tel est Saint-Simon : il croit à la réalité des passions qu'il présente comme les ressorts secrets des événements ; mais il est sujet à erreur, et d'autant plus que, parlant de personnes qui lui sont rarement indifférentes, il est porté à apprécier les motifs de leurs actions d'après les sentiments d'affection ou d'antipathie qu'elles lui ont inspirés.

Ces réserves faites, on ne peut méconnaître dans Saint-Simon une étude personnelle et persévérante des principaux personnages de la cour de Louis XIV, et un talent merveilleux pour les peindre.

D'un autre côté, il avait soin de se ménager des amis dans les diverses factions qui se disputaient le pouvoir. « Leurs

secrets m'étaient découverts, dit-il lui-même[1], par ma liaison avec les acteurs principaux des deux sexes, et mon application à démêler, à savoir et à suivre journellement toutes sortes de choses toujours curieuses, ordinairement utiles, souvent d'un grand usage. » Quels étaient ces acteurs principaux qui révélaient à Saint-Simon les ressorts cachés des affaires publiques? Lui-même nous l'apprend[2] : « Entièrement uni aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et à presque toute leur famille, lié intimement avec Chamillard jusque dans sa plus profonde disgrâce, fort bien avec les jésuites et avec Mgr le duc de Bourgogne, bien aussi, quoique de loin et par les deux ducs, avec M. de Cambrai, sans connaissance immédiate, mon cœur était à cette cabale, qui pouvait compter Mgr le duc de Bourgogne à elle envers et contre tous. D'autre part, dépositaire de la plus entière confiance domestique et publique du chancelier et de toute sa famille, en continuelle liaison avec le duc et la duchesse de Villeroi, et par eux avec le duc de la Rocheguyon, qui n'était qu'un avec eux, en confiance aussi avec le premier écuyer (Béringhen), avec Du Mont[3], avec Bignon (lui et sa femme, dans toute celle de Mlle Choin[4], et ces derniers de la cabale de Meudon), je ne pouvais désirer qu'aucune des deux autres[5] succombât, d'autant plus que les ménagements constants d'Harcourt pour moi étaient tels qu'ils m'ôtaient tout lieu de le craindre et me donnaient tout celui d'entrer plus avant avec lui toutes les fois que je l'aurais voulu. Je n'oserais dire que l'estime de tous ces principaux personnages, jointe à l'amitié que plusieurs d'eux avaient pour moi, leur donnait, Harcourt excepté, une liberté, une aisance, une confiance entière à me parler de ce qui se passait de plus secret

1. *Mémoires*, t. IX, p. 296. — 2. *Ibid.*, t. VII, p 297-298.
3. Valet de chambre du Dauphin fils de Louis XIV.
4. On croyait que le Dauphin avait épousé secrètement Mlle Choin.
5. Il s'agit des deux cabales des seigneurs et de Meudon, mises en opposition avec celle des ministres. Saint-Simon vient de présenter la cour comme divisée en trois cabales, ainsi que je l'ai rappelé plus haut, p. 71.

et de plus important, non quelquefois sans qu'il leur échappât quelque chose sur ceux de mes amis qui leur étaient opposés. J'en savais beaucoup plus par le chancelier et par le maréchal de Boufflers[1] que par les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers.

« A ces connaissances sérieuses, j'ajoutais celle d'un intérieur intime de cour par les femmes les plus instruites et les plus admises en tout avec Mme la duchesse de Bourgogne, qui, vieilles et jeunes, en divers genres, voyaient beaucoup de choses par elles-mêmes et savaient tout de la princesse, de sorte que jour à jour j'étais informé du fond de cette curieuse sphère, et fort souvent, par les mêmes voies, de beaucoup de choses secrètes du sanctuaire de Mme de Maintenon. La bourre même en était amusante, et parmi cette bourre rarement n'y avait pas quelque chose d'important et toujours d'instructif pour quelqu'un fort au fait de toutes choses. J'y étais mis encore quelquefois d'un autre intérieur, non moins sanctuaire, par des valets très-principaux, et qui, à toute heure, dans les cabinets du roi, n'y avaient pas les yeux ni les oreilles fermés. *Je me suis donc toujours trouvé instruit journellement de toutes choses par des canaux purs, directs et certains, et de toutes choses grandes et petites.* Ma curiosité, indépendamment d'autres raisons, y trouvait fort son compte. »

Il suffit de développer cette page de Saint-Simon et de la compléter par quelques autres passages de ses mémoires pour connaître et apprécier les sources où il a puisé. La plupart des ministres, plusieurs des grands personnages et des principaux seigneurs de la cour, des dames du plus haut rang et de la société intime de la duchesse de Bourgogne et de Mme de Maintenon; enfin des gens de la domesticité intime du roi lui fournissaient chaque jour des renseignements. Venant de partis opposés, ces nouvelles se contrô-

1. Les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt étaient, comme on l'a vu, à la tête de ce que Saint-Simon appelle *la cabale des Seigneurs.*

laient l'une l'autre. Saint-Simon, placé au centre des cabales qui divisaient la cour, ressentait le contre-coup de toutes les agitations. Son cabinet, si hermétiquement fermé aux regards indiscrets, était comme une chambre noire où se dessinaient les personnages et les scènes de Versailles et de Marly.

Il ne suffit pas d'indiquer en général les témoignages qu'invoque Saint-Simon, il est nécessaire, pour en apprécier la valeur, d'insister sur le caractère de ceux qui déposaient chaque jour devant lui. Au premier rang se placent les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Paul de Saint-Aignan, duc de Beauvilliers, quoique beaucoup plus âgé que Saint-Simon[1], s'était lié avec lui d'une étroite amitié. Président du conseil des finances, précepteur des petits-fils de Louis XIV, premier gentilhomme de la chambre du roi, il occupait à la cour une position des plus élevées et était instruit de toutes les affaires d'État; il avait, d'ailleurs, une réputation d'honneur, de vertu et presque de sainteté qui était parfaitement méritée[2]. Sa femme, fille du grand ministre J. B. Colbert, était digne de lui. Saint-Simon vivait dans leur intimité; ses conversations avec le duc de Beauvilliers sur l'abbé de Polignac[3], sur les qualités et les défauts du duc de Bourgogne[4], et sur beaucoup d'autres sujets[5] attestent combien leur liaison était étroite. Cependant le duc de Beauvilliers se tenait sur la réserve avec Saint-Simon, si nous en jugeons par les erreurs dans lesquelles ce dernier est tombé en racontant la séance célèbre où fut décidée l'acceptation du testament de Charles II, et à laquelle assistait le duc de Beauvilliers. Non-seulement Saint-Simon a ignoré la première délibération, dans laquelle Louis XIV résolut de s'en tenir au traité de partage et de refuser le testament; mais, en retraçant la seconde, il a prêté à Mme de Maintenon un rôle qu'elle n'a pas

1. Le duc de Beauvilliers était né en 1648.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 188 et suiv.
3. *Ibid.* t. V, p. 97-98; t. VIII, p. 102 et suiv.
4. *Ibid.*, t. VII, p. 288 et passim. — 5. *Ibid.*, t. VIII, p. 173 et suiv.

joué[1], comme l'atteste le récit d'un témoin oculaire, le marquis de Torcy[2].

Le duc de Chevreuse, qui était aussi ministre d'État, mais sans que cette dignité lui eût été publiquement conférée[3], avait les mêmes vertus que son beau-frère le duc de Beauvilliers, mais avec des différences de caractère et d'esprit que Saint-Simon a fortement et ingénieusement marquées[4]. Les relations de notre historien avec le duc de Chevreuse étaient moins intimes qu'avec le duc de Beauvilliers. Cependant le duc de Chevreuse et Saint-Simon se communiquaient leurs idées politiques et surtout leurs vues sur les conseils à organiser pour remplacer l'autorité des secrétaires d'État[5]. Toutefois, malgré l'amitié que lui témoignaient les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, Saint-Simon avoue qu'il était moins informé par eux que par le chancelier de Pontchartrain[6]; il en accuse leur peu de vigilance et leur ignorance. Nous serions plutôt porté à croire que ces conseillers de Louis XIV se tenaient sur leurs gardes avec un auditeur aussi curieux et parfois aussi compromettant que Saint-Simon.

Pontchartrain, d'abord contrôleur général des finances et ensuite chancelier de France, s'était lié avec Saint-Simon à l'époque même où ce dernier s'établit à la cour[7]; leur amitié dura autant que leur vie avec l'intimité et la confiance la plus entière[8]. « Pontchartrain était, dit Saint-Simon[9], un très-petit homme, maigre, bien pris dans sa petite taille, avec une physionomie d'où sortaient sans cesse des étincelles de feu et d'esprit, et qui tenait encore beaucoup plus qu'elle ne promettait. Jamais tant de promptitude à comprendre, tant de légèreté et d'agrément dans la conversation, tant de justesse et de promptitude dans les réparties, tant

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 29.
2. *Mémoires de Torcy* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 551.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, 183-184.
4. *Ibid.*, t. X, p. 269 et suiv. Voy. surtout p. 274
5. *Ibid.*, t. VII, p. 99 et suiv. — 6. *Ibid.*, p. 297.
7. *Ibid.*, t. II p. 197. — 8. *Ibidem.* — 9. *Ibid.*, p. 305.

de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de subite connaissance des hommes ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualités, une simplicité éclairée et une sage gaieté surnageaient à tout et le rendaient charmant en riens et en affaires. »

L'intimité entre le chancelier et Saint-Simon était telle que pendant plusieurs années Ponchartrain le força d'accepter un appartement chez lui. Presque tous les soirs Saint-Simon allait s'entretenir avec le chancelier dans son cabinet[1]. Il le visitait souvent à sa campagne et était son conseiller dans les affaires les plus délicates[2]. Souvent leurs conversations roulaient sur des affaires d'État. Saint-Simon se vante d'avoir sauvé le duc d'Orléans en montrant au chancelier les inconvénients d'une procédure criminelle à l'occasion de la prétendue conspiration contre le roi d'Espagne[3]. Il discuta longuement avec lui les projets de règlement sur les rangs des ducs et pairs[4], matière ou Saint-Simon était des plus compétents. Enfin lorsque la famille du chancelier, avertie de ses projets de retraite, voulut l'en détourner, ce fut à Saint-Simon qu'elle s'adressa[5].

Ces relations journalières avec un chancelier de France, qui s'épanchait dans l'intimité, étaient une source féconde où l'historien puisait avec abondance. Pontchartrain avait suivi, dans les factions qui divisaient la cour, une autre direction que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. Il se rattachait au parti qui avait pour chefs les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt[6], et que soutenait la puissante influence de Mme de Maintenon. Par Boufflers et par Ponchartrain, Saint-Simon était instruit des résolutions de cette cabale[7]. La Vrillière, parent de Ponchartrain et secrétaire d'Etat de la maison du roi, était aussi des amis intimes de

1. *Mémoires*, t. VII, p. 319. — 2. *Ibid.*, p. 430, et t. XI, p. 113.
3. *Ibid.*, t. VII. p. 320-321. — 4. *Ibid.*, t. IX, p. 188-189.
5. *Ibid.*, t. XI, p. 113. — 6. *Ibid.*, t. VII, p. 271.
7. *Ibid.*, p. 297.

Saint-Simon, mais son rôle était beaucoup moins important que celui du chancelier.

Chamillard, qui réunit pendant plusieurs années les ministères des finances et de la guerre, témoignait aussi à Saint-Simon une vive affection et le servit utilement dans les circonstances critiques [1]. C'était par ses conversations avec Chamillard que Saint-Simon était informé de tout ce qui concernait le duc de Bourgogne [2], et des mouvements de la cabale qui se forma contre ce prince, pendant la guerre de Flandre. Lorsque plus tard Chamillard fut menacé, Saint-Simon s'empressa de l'avertir [3]. Il lui resta fidèle dans sa disgrâce au point de se compromettre [4]. « Je le reçus à la Ferté, dit-il [5], avec des fêtes et des amusements que je ne lui aurais pas donnés dans sa faveur et dans sa place, mais dont je n'eus pas de scrupule, parce qu'il n'y avait plus de cour à lui faire, ni rien à attendre de lui. »

Les filles de Chamillard et le duc de La Feuillade, son gendre, étaient également liés avec Saint-Simon. Le duc de La Feuillade, courtisan assidu de Mlle Choin [6], connaissait à fond la petite cour de Meudon, et en révélait les intrigues à Saint-Simon. Les duchesses de La Feuillade et de Lorges, filles de M. de Chamillard, n'avaient pas de secret pour notre historien, et c'était un des canaux par lesquels il était le plus sûrement informé. « Les filles de Chamillard, dit-il [7], avec qui j'étais en toute confiance, me mettaient au fait de mille bagatelles de femme, souvent plus importantes qu'elles-mêmes ne croyaient. »

Je ne parle pas de Torcy, parce que Saint-Simon ne se lia avec ce ministre que pendant la régence. Mais on voit qu'il s'était ménagé des yeux et des oreilles pour percer le mystère qui entourait le conseil de Louis XIV. Il y avait des

1. *Mémoires*, t. IV, p. 72-74 et p. 225. — 2. *Ibid.*, t. VI, p. 355.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 239. — 4. *Ibid.*, p. 270. — 5. *Ibidem.*
6. *Ibid.*, t. VII, p. 230. — 7. *Ibid.*, t. IV, p. 75.

sanctuaires encore plus intimes pour me servir du mot même qu'emploie Saint-Simon [1], c'était l'appartement de Mme de Maintenon et les cabinets particuliers du roi. Là aussi il avait des alliés, dont l'intelligence égalait le dévouement. Mmes de Levi, de Nogaret, du Châtelet, dames du palais, la duchesse de Villeroi, l'informaient de tout ce qu'elles découvraient [2]. Saint-Simon s'appuie souvent sur leur témoignage. Dès 1702, il parle de ses relations avec les dames du palais et avec la duchesse de Villeroi [3]. Il pénétra quelquefois par leurs indiscrétions des secrets d'État qu'elles avaient surpris dans le cabinet de Mme de Maintenon. C'est ainsi que par la duchesse de Villeroi et son mari, amis intimes de Mme de Caylus, il apprit que le maréchal d'Harcourt devait être nommé ministre [4] et parvint à faire échouer cette combinaison.

Il faut s'arrêter un instant sur ces confidentes de Saint-Simon. Au premier rang était la duchesse de Villeroi. Elle était fille d'un ministre, que Saint-Simon a poursuivi de sa haine, du marquis de Louvois, et petite-fille du chancelier Le Tellier. « C'était une personne [5] droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui, sans esprit, était parvenue à faire une figure à la cour et à maîtriser mari et beau-père. Elle était haute en tous points, surtout pour la dignité, en même temps qu'elle se faisait une justice si exacte et si publique sur sa naissance et même sur celle de son mari, qu'elle en embarrassait souvent. Elle était fort inégale, sans que pour ce qui me regarde, je m'en sois jamais aperçu. Elle avait de l'humeur; son commerce était rude et dur. Elle tenait là-dessus de sa famille [6]. Elle avait des amis et des amies ; elle

1. *Mémoires*, t. VII, p. 298.

2. J'emploie les mots même dont Saint-Simon s'est servi : « la duchesse de Villeroi, Mmes de Levi, de Nogaret, du Châtelet nous disaient tout ce qu'elles découvraient. » T. V, p. 155.

3. *Mémoires*, t. IV, p. 75. — 4. T. VII, p. 104. — 5. T. IX, p. 180 et suiv.

6. Tous les mémoires du temps parlent de l'humeur altière et dure de Louvois.

en méritait. Elle était bonne, vive et sûre amie, et les glaces ne lui coûtaient rien à rompre. » La duchesse de Villeroi vivait dans l'intimité de la duchesse de Bourgogne [1], et était étroitement liée avec Mme d'O, une des dames du palais, et avec la famille de Noailles si puissante à la cour par la faveur déclarée de Mme de Maintenon.

Mme de Levi, fille du duc de Chevreuse, était du petit nombre des dames que Mme de Maintenon admettait aux dîners particuliers, aux musiques et au jeu du roi, les jours qu'il n'y avait point de travail des ministres [2]. Elle était amie intime du duc et de la duchesse de Saint-Simon [3], et son témoignage est souvent invoqué, dans les mémoires du duc, comme digne de toute confiance. « C'était, dit-il [4], une femme foncièrement pétrie d'honneur, de vertu, de religion et de toute bienséance. »

Mme de Nogaret servit d'intermédiaire entre la duchesse de Bourgogne et Saint-Simon, lorsqu'il s'efforca de défendre le duc de Bourgogne contre la cabale de Vendôme [5]. « C'était une femme de beaucoup d'esprit, de finesse et de délicatesse sous un air simple et naturel, et de la meilleure compagnie du monde [6]. » Mme de Nogaret n'avait pas de secrets pour Mme de Saint-Simon, et lui révélait tout ce qui se passait dans l'intimité de la duchesse de Bourgogne [7]. Lorsque Maulévrier, passionné jusqu'à l'extravagance pour cette princesse, lui fit une scène violente, elle appela Mme de Nogaret, qu'elle nommait sa *petite bonne*, et lui raconta ce qui venait de lui arriver. Le même jour Mme de Nogaret le redit à la duchesse et au duc de Saint-Simon *dans le dernier secret et la dernière confiance* [8].

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 365.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 170. — 3. *Ibidem.* — 4. *Ibid.*, t. XVII, p. 308.
5. *Ibid.*, t. VI, p. 361. Voy. aussi t. VIII, p. 152, 306.
6. *Ibid.*, t. I, p. 362.
7. *Ibid.*, t. IV, p. 357.
8. *Ibidem.*

Il est inutile d'insister sur la marquise du Châtelet[1], et sur la duchesse de Lauzun, belle-sœur de Saint-Simon et amie de la duchesse de Bourgogne [2]. Mais la maréchale de Rochefort et Mme de Blansac, sa fille, méritent une mention particulière. Saint-Simon vécut longtemps dans la société intime de ces deux femmes. « Je ne bougeais alors, dit-il, en parlant de l'année 1704 [3], de chez Mme de Blansac à Paris et de chez la maréchale de Rochefort à Versailles. » Quelles étaient ces personnes, dont la seconde surtout est citée très souvent comme une autorité dans les mémoires de Saint-Simon [4] ? Madeleine de Laval, petite-fille par sa mère du chancelier Séguier, avait épousé, en 1662, Henri-Louis d'Alogny ou Aloigny, marquis, puis maréchal de Rochefort. Saint-Simon donne sur le caractère de cette dame et les causes de sa fortune des détails[5] où il ne l'épargne pas, malgré l'amitié qui les unissait : « Elle était belle, encore plus piquante, toute faite pour la cour, pour les galanteries, pour les intrigues, l'esprit du monde à force d'en être, peu ou point d'ailleurs, et toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût. M. de Louvois la trouva fort à son gré, et elle s'accommoda fort de sa bourse et de figurer par cette intimité. Lorsque le roi eut et changea de maîtresses, elle fut toujours leur meilleure amie, et quand il lia avec Mme de Soubise, c'était chez la maréchale qu'elle allait et chez qui elle attendait Bontems[6] à porte fermée, qui la menait par des détours chez le roi. *La maréchale elle-même me l'a conté....* Elle fut donc amie de Mmes de la Vallière, de Montespan et de Soubise, et surtout de la dernière, jusqu'au temps où j'ai connu la maréchale, et le sont toujours demeurées intimement. Elle le devint après de Mme de

1. *Mém.*, t. I, p. 366. — 2. *Ibid.*, t. VIII, p. 93. — 3. *Ibid.*, t. IV, p. 354.
4. Voy. entre autres passages t. I, p. 28 ; t. II, p. 156 ; t. XIII, p. 5. Ces passages commencent presque tous par ces mots : *La maréchale de Rochefort m'a conté....*
5. Tome I, p. 27, 28 et 29. — 6. Valet de chambre du roi.

Maintenon, qu'elle avait connue chez Mme de Montespan et à qui elle s'attacha à mesure qu'elle vit arriver et croître sa faveur. »

Mme de Blansac fille de la maréchale de Rochefort, surpassa sa mère en tout genre[1] : « On ne pouvait avoir plus d'esprit, plus d'intrigue, plus de douceur, d'insinuation, de tour, de grâce dans l'esprit, une plaisanterie plus fine et plus salée, ni être plus maîtresse de son langage pour le mesurer à ceux avec qui elle était. C'était en même temps de tous les esprits le plus noir, le plus dangereux, le plus artificieux, d'une fausseté parfaite, à qui les histoires coulaient de source avec un air de vérité, de simplicité, qui était prêt à persuader ceux même qui savaient, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avait pas un mot de vrai. Avec tout cela une sirène enchanteresse, dont on ne se pouvait défendre qu'en la fuyant, quoiqu'on la connût parfaitement. Sa conversation était charmante, et personne n'assénait si plaisamment, ni si cruellement les ridicules, même où il n'y en avait point, et comme n'y touchant pas ; au demeurant plus que très-galante tant que sa figure lui avait fait trouver avec qui, fort commode ensuite, et depuis se ruina pour les plus bas valets. Malgré de tels vices, et dont la plupart étaient si destructifs de la société, c'était la fleur des pois à la cour et à la ville. Sa chambre ne désemplissait pas de ce qui y était de plus brillant et de la meilleure compagnie ou par crainte ou par enchantement. » Mme de Maintenon avait fait exiler de Versailles cette dangereuse sirène, dont elle redoutait l'esprit et l'intrigue; elle voulait absolument l'éloigner du roi, si l'on en croit Saint-Simon[2].

Ce qui est certain, c'est que Mme de Blansac était à Paris le centre d'une société brillante, et que Saint-Simon y était des plus assidus. C'était là et chez la maréchale de Rochefort qu'il apprenait une partie des anecdotes dont il nous a con-

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. I, p. 356. — 2. *Ibid.*, p. 357.

servé le souvenir[1]. Il faut avouer que la source n'était pas d'une pureté irréprochable. Cette société de femmes qui paraient leurs vices de politesse et d'élégance et dont la principale occupation était de semer des bruits odieux ou ridicules, n'a pas été sans influence sur Saint-Simon. Sa causticité naturelle s'est aiguisée à leur contact.

On pourrait en dire autant de ses relations avec la maréchale de Clérembault, fille de Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, secrétaire d'État à la fin du règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV. Saint-Simon la voyait souvent chez le chancelier de Pontchartrain. « C'était une vieille très-singulière[2], et quand elle était en liberté et qu'il lui plaisait, d'excellente et très-plaisante compagnie, pleine de traits et de sel qui coulait de source, sans faire semblant d'y toucher et sans aucune affectation.... Quoique venue fort tard à la cour, elle en était passionnée et instruite à surprendre de tout ce qui s'y passait, dont, quand elle daignait en prendre la peine, les récits étaient charmants. » La maréchale de Clérembault était attachée à la duchesse d'Orléans, ainsi que Mme de Beuvron, que Saint-Simon cite également au nombre de ses amies[3]. Il était informé par la conversation de ces dames, de ce qui concernait Monsieur et Madame, et la société dont ils étaient entourés à Saint-Cloud.

On ne peut oublier parmi les personnes dont Saint-Simon tira de curieux renseignements, ni Mlle de la Chausseraye, dont il a révélé l'étrange existence[4], ni Mme d'Ursins. Mlle de la Chausseraye savait mille choses de l'histoire de chaque jour par ses amis considérables[5], et Saint-Simon qui la voyait familièrement, en profitait. Quant à la princesse des Ursins, il allait presque tous les matins chez elle pendant le séjour qu'elle fit en France[6]. « Je sus par elle, dit Saint-Simon,

1. Voy. entre autres, t. IV, p. 354 de ses Mémoires.
2. *Mémoires*, t. III, p. 384. Voy. aussi t. XIX, p. 425-427.
3. *Ibid.*, t. III, p. 385 — 386 — 4. *Ibid.*, t. XIV, p. 9 — 15.
5. *Ibid.*, t. VIII, p. 59. — 6. *Ibid.*, t. IV, p. 426-427.

beaucoup de détails d'affaires, et la façon de penser du roi, de Mme de Maintenon surtout, sur beaucoup de gens. »

Les Jésuites avaient la clef de la plupart des affaires de cette époque. Saint-Simon ne les négligea pas. Nous avons déjà parlé de ses relations avec les pères Sanadon, du Trévoux, et surtout avec le père Tellier, confesseur de Louis XIV [1]. Les Oratoriens étaient moins mêlés aux affaires de cour. Cependant ils jouissaient d'un grand crédit auprès de personnages éminents en dignité et en vertu. Saint-Simon connaissait leur général le père de la Tour [2], et il invoque quelquefois son témoignage [3].

Les gens de la domesticité du roi et des princes, médecins, chirurgiens, apothicaires, valets de chambre, étaient au courant de tous les détails intimes. La curiosité de Saint-Simon les recherchait. Jeune il avait eu accès dans les cabinets intérieurs du roi par Bontems, premier valet de chambre, que la reconnaissance attachait à son père [4]. Après la mort de Bontems, qui était devenu un personnage important [5], il ne trouva pas les mêmes complaisances dans Nyert et dans Bloin. Mais il eut un ami véritable et dévoué dans Maréchal, premier chirurgien du roi [6]. « C'était un homme droit et parfaitement vrai [7]. » Saint-Simon l'appelle ailleurs [8] : « l'honneur et la vérité même, et à qui personne ne l'a disputé. » C'était surtout par Maréchal que Saint-Simon était informé de ce qui se passait dans les cabinets de Louis XIV [9].

Boulduc, apothicaire du roi, lui fournissait aussi quelques renseignements [10]. Par du Mont, valet de chambre du Dauphin, fils de Louis XIV, il connaissait les intrigues de Meu-

1. *Mémoires*, t. VII, p. 55; t. VIII, p. 227 et 315.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 416. — 3. *Ibid.*, t. VII, p. 148.
4. *Ibid.*, t. I, p. 47, 60-61. — 5. *Ibid.*, t. III, p. 65.
6. *Ibid.*, t. IV, p. 122 — 7. *Ibid.*, t. VII p. 49. — 8. Tome XI, p. 409.
9. *Ibid.*, t. VII, p. 49; t. X, p. 135 et 162; t. XI, p. 252, 254 et 409; t. XIII, p. 84.
10. *Ibid.*, t. X, p. 135.

don [1]. Enfin du Chesne, principal valet de chambre du duc de Bourgogne, servait d'intermédiaire entre Saint-Simon et le prince pour leurs entrevues secrètes [2]. On sera peut-être étonné de voir la fierté de ce duc et pair, si glorieux de sa dignité, descendre à de pareils moyens d'information. Mais c'est là un des traits caractéristiques de l'ancienne monarchie : l'omettre serait manquer à la sincérité de l'histoire. Qu'on lise les mémoires du marquis d'Argenson, qui se pique d'avoir été mauvais courtisan, et l'on verra qu'une partie de ses informations vient de Bachelier, valet de chambre de Louis XV.

Il est inutile d'insister sur les relations de Saint-Simon avec le duc et la duchesse d'Orléans. Il en a été assez parlé dans sa biographie pour que l'on soit persuadé qu'il avait sur ce prince et sa famille les renseignements les plus complets et les plus authentiques. Il mentionne encore, mais en passant, Valincour, « homme d'infiniment d'esprit, qui était un répertoire d'anecdotes [3], » et Blansac d'après le témoignage duquel il a fait un récit assez confus de la bataille d'Hochstedt [4].

Saint-Simon comme l'attestent de nombreux passages de ses mémoires, avait l'art d'interroger les personnages dont il pouvait tirer quelques détails curieux ou caractéristiques. Ici c'est le maréchal de Brancas qui lui raconte une anecdote sur la disgrâce de la princesse des Ursins [5]. Ailleurs Mme de Chevreuse, fille de Colbert, caractérise par des détails curieux la manière de voyager de Louis XIV [6]. Le maréchal de Tessé donne des renseignements sur ses relations avec le duc de Vendôme pendant ses campagnes d'Italie [7]. Amelot, qui avait été ambassadeur en Espagne, fournit une anecdote piquante sur l'origine de la constitution *Unigenitus*.

1. *Mémoires*, t. IX, p. 15, 17 et 21. — 2. *Ibid.*, t. IX, p. 363 et 385.
3. *Ibid.*, t. II, p. 273. — 3. *Ibid.*, t. IV, p. 308. — 5. *Ibid.*, t. XII, p. 10.
6. *Ibid.*, t. XIII, p. 47. — 7. *Ibid.*, p. 70.

Saint-Simon s'appuie quelquefois sur le témoignage de son beau-frère le gascon Lauzun. « C'eût été, dit-il [1], un trésor des plus curieuses anecdotes, mais il n'avait nulle suite ni application. J'ai souvent essayé de tirer de lui quelques bribes. Autre misère : il commençait à raconter ; dans le récit il se trouvait d'abord des noms de gens qui avaient eu part à ce qu'il voulait raconter. Il quittait aussitôt l'objet principal du récit pour s'attacher à quelqu'une de ces personnes, et tôt après à une autre personne qui avait rapport à cette première, puis à une troisième, et à la manière des romans il enfilait une douzaine d'histoires à la fois qui faisaient perdre terre et se chassaient l'une l'autre, sans jamais en finir pas une. » Cependant Saint-Simon invoque quelquefois les souvenirs de Lauzun, et principalement dans le récit de l'affaire de Fargues. Nous aurons lieu de constater que sur ce point Lauzun l'a fort mal renseigné. Railleur jusqu'à la bouffonnerie, n'épargnant personne même parmi ses proches, Lauzun s'est peut-être moqué de la crédulité de son beau-frère. Peut-être aussi a-t-il brodé sur un fond vrai des ornements de fantaisie. Ce qui est constant, c'est qu'un pareil témoignage n'aurait pas dû être accepté aussi légèrement par Saint-Simon.

Et cependant notre historien connaît l'importance des sources. Il insiste plusieurs fois sur ce point, et lorsqu'il cite les paroles de Louis XIV à l'occasion du testament qu'on lui avait arraché, il a soin de rappeler qu'il tient ces paroles, de Joly de Fleury et du premier président de Mesmes [2]. Il ajoute à leur témoignage celui de M. et de Mme de Lauzun à qui la reine d'Angleterre avait répété les mots prononcés par le roi [3].

En résumé, Saint-Simon a été lui-même témoin attentif, curieux, intelligent, mais souvent partial, d'une partie des événements qu'il a retracés. Pour les autres, il n'a pas né-

1. *Mém.*, t. XX, p. 65. — 2. *Ibid.*, t. XI, p. 175. — 3. *Ibid.*, p. 176.

gligé les moyens d'information. Son intimité avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, avec le chancelier de Pontchartrain et avec les secrétaires d'État Chamillard, La Vrillière, et plus tard de Torcy, lui a permis de lever un coin du voile qui enveloppait les mystères d'État. L'intérieur de la duchesse de Bourgogne, de Mme de Maintenon et du roi, lui était connu par les dames du palais et le premier chirurgien Maréchal ; le duc et la duchesse d'Orléans, n'avaient pas de secrets pour lui. Quant aux anecdotes qu'il a ramassées chez la maréchale de Rochefort, chez sa fille Mme de Blansac ou dans les entretiens de Lauzun, elles sont beaucoup plus suspectes. En général ces anecdotes se rapportent à des époques antérieures pour lesquelles Saint-Simon n'a pas eu le contrôle qu'il trouvait dans son observation personnelle et dans les récits qui provenaient de sources diverses et souvent opposées. La même remarque s'applique aux faits qu'il rapporte d'après le témoignage de son père et qui sont, pour la plupart, faux ou altérés. On doit donc distinguer avec soin parmi les témoignages qu'il invoque ceux qu'il a pu contrôler et qui méritent d'être pris en considération, et les bruits qu'il a recueillis avec trop de légèreté dans les conversations de courtisans frivoles ou passionnés. Nous reviendrons plus loin sur cette distinction qui est capitale dans l'étude des mémoires de Saint-Simon.

Remarquons encore que dans son désir de s'instruire des affaires de la cour, Saint-Simon s'est souvent mis en relation familière et presque intime avec des personnages qu'il n'a pas épargnés dans ses mémoires. On serait presque tenté de l'accuser de manquer de franchise et de droiture, si l'on ne se rendait compte de son désir de pénétrer les secrets des partis opposés. Il est ami du père Tellier, dont il a tracé un portrait odieux. Il sollicite l'appui de Mme de Maintenon pour obtenir une charge de capitaine des gardes, et se ménage des amis dans l'intimité de cette dame qu'il a si cruellement maltraitée. Il vénère les ducs de Chevreuse et de

Beauvilliers et vit en très-bonne intelligence avec leur adversaire, le chancelier de Pontchartrain. Il écrit des lettres amicales au duc de Noailles et consent à unir sa famille à la sienne, ce qui ne l'empêche pas de parler avec horreur et mépris de ce seigneur, et d'insinuer qu'il n'a pas été étranger à l'empoisonnement de la duchesse de Bourgogne. Il traite le premier président de Mesmes de *scélérat*, et il consent à le recevoir à sa table et à accepter ses invitations. Ces étranges contradictions pourraient s'expliquer par le génie de l'homme *ondoyant et divers;* mais je crois plutôt qu'il faut les attribuer au besoin qu'avait Saint-Simon de pénétrer les mystères de la cour, en se mettant en relation avec les différents partis qui s'y agitaient.

CHAPITRE VI.

1715-1718.

Saint-Simon entre au conseil de régence (1715). — Séance du parlement (2 septembre 1715), où le testament de Louis XIV est modifié. — Récit que fait Saint-Simon de son rôle dans cette séance. — Il est en opposition avec tous les autres témoignages contemporains. — Récit inédit de l'avocat Prévôt. — Rôle de Saint-Simon au conseil de régence. — Ses relations avec Torcy. — Saint-Simon montre peu de capacité dans les questions financières. — Il s'oppose au rappel des protestants. — Il s'occupe avec soin des affaires ecclésiastiques et se déclare pour l'alliance avec l'Espagne. — Querelles de Saint-Simon avec la noblesse et le Parlement. — L'origine de sa famille est attaquée dans un mémoire présenté au régent (1716). — Il y répond. — Satires et chansons répandues contre lui. — Ruine de la forme de gouvernement qu'il avait conseillée (1718). — Chagrin que lui cause la conduite de la duchesse

de Berry. — Son découragement ; il déclare que tout bien lui paraît impossible en France. — Le conseil de régence est annulé.

La régence du duc d'Orléans ouvrit à Saint-Simon la carrière politique. Pendant huit ans il siégea dans les conseils du roi. Les trois premières années de la régence virent le triomphe de sa politique : On y établit les conseils destinés à remplacer le pouvoir des secrétaires d'État, et Saint-Simon lui-même fut un des principaux membres du conseil de régence. Il faut l'y suivre pour apprécier la valeur de ses théories. Saint-Simon était alors dans toute la force de l'âge et de l'intelligence. Né en 1675, il avait quarante ans à la mort de Louis XIV, et un commerce intime avec les ministres et les principaux seigneurs de la cour avait dû mûrir ses talents. Le rôle, auquel il était appelé, avait une haute importance : Le conseil de régence était le centre de toutes les affaires d'État. C'était là qu'aboutissaient les questions religieuses, financières, militaires traitées dans les conseils spéciaux. La politique extérieure, aussi bien que l'administration intérieure, la marine et les colonies ressortissaient à ce tribunal suprême. Les chefs des divers conseils venaient y faire le rapport du travail de leur bureau.

Les anciennes relations et l'amitié du régent pour Saint-Simon lui donnaient une grande influence dans le conseil de régence. Sans croire que Saint-Simon ait eu sur le duc d'Orléans toute l'influence qu'il s'attribue, on ne peut nier qu'il n'ait été, au moins dans les premiers temps de la régence, un des conseillers les plus écoutés. Sans doute il y avait, entre le régent et lui, de profondes différences de mœurs et d'idées ; mais un même intérêt les unissait au début : faire modifier le testament de Louis XIV et attribuer au duc d'Orléans la plénitude des pouvoirs que le roi avait divisés et donnés en grande partie au conseil de régence : enfin dépouiller le duc du Maine, de l'autorité, que lui avait accordée le testament de Louis XIV en lui con-

fiant le commandement de la maison militaire du roi. Si l'on en croit Saint-Simon, le régent concerta avec lui les mesures nécessaires pour faire annuler par le parlement le testament de Louis XIV[1]. Saint-Simon aurait bien voulu mêler à ces questions d'État la fameuse affaire du *bonnet*[2], et le régent eut toutes les peines du monde à modérer son impétuosité, en déclarant « que ce bonnet était une usurpation insoutenable, mais qu'il y fallait pourvoir en temps et lieu, et ne pas troubler une séance si importante par une querelle particulière[3]. » On laissa pour consolation au duc de Saint-Simon le soin de protester au nom des ducs et pairs contre *l'usurpation plus qu'indécente du bonnet*[4].

Si l'on en croit son récit, il remplit ce mandat dès le début de la séance et fut écouté avec un silence profond. Nous le laisserons parler, ainsi que ses contradicteurs, afin que l'on puisse mieux apprécier la valeur de son témoignage : « A peine étions-nous rassis, dit-il[5], que M. le Duc arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le premier président se mettait en devoir de vouloir parler en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étais chargé par MM. les pairs de déclarer à la compagnie assemblée que ce n'était qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques, qu'il s'agissait maintenant de régler, que les pairs voulaient bien souffrir l'usurpation plus qu'indécente du

1. Cependant le régent, qui n'avait probablement pas une très-haute confiance dans l'autorité de Saint-Simon sur le parlement, ne le mit pas au courant des influences secrètes qu'il faisait agir auprès des membres les plus accrédités de ce corps. Voy. dans les *Mémoires de Mathieu Marais*, publiés par M. de Lescure le morceau intitulé : *Mémoire donné par M. le duc d'Orléans à quelques-uns du parlement* (t. I, p. 180).

2. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, p. 108. On a déjà vu que le premier président refusait aux ducs et pairs le salut du bonnet qu'il accordait aux présidents à mortier. Telle était la grave bagatelle qui tourmentait Saint-Simon.

3. *Mémoires*, t. XIII, p. 103. — 4. *Ibid.*, p. 113. — 5. *Ibid.*, p. 116.

bonnet et les autres dont ils avaient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnaient aux affaires de l'État sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes; mais qu'en même temps, je protestais au nom des pairs contre ces usurpations et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs, et que je protestais encore que ce n'était qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans son appartement, à Versailles, de décider et de juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées, et qu'il a trouvé bon que je l'énonçasse clairement ici comme je fais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même, d'y déclarer que telle est la parole qu'il nous a donnée; et sur laquelle uniquement nous comptons, et en conséquence nous nous bornons présentement à ce qui vient d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de quinze ou seize pairs ci-présents, qu'il manda hier au soir chez lui.

« Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna de la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans se découvrit en affirmant ce que je venais de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit. »

Trois circonstances ressortent formellement de ce récit de Saint-Simon : il aurait pris la parole au nom des ducs et pairs dès le commencement de la séance; 2° il aurait fait seul la protestation relative à l'affaire du bonnet; 3° ses paroles auraient été écoutées avec un profond silence. Or les témoignages de plusieurs écrivains désintéressés dans la question sont positivement contraires à celui de Saint-Simon sur ces trois points. Ils attestent que ce fut le cardinal

archevêque de Reims qui lut, au début de la séance, une protestation écrite; que les ducs et pairs gardèrent le silence jusqu'au moment du vote, et que ce fut alors seulement que Saint-Simon insista pour qu'on leur donnât acte de leur protestation; qu'il fut soutenu par les ducs de la Force et de Villars, mais vivement combattu par le président de Novion, et qu'au lieu d'être écouté dans un silence profond il souleva une discussion aussi animée que confuse.

Comme la scène racontée par ces écrivains ne ressemble en rien à celle que Saint-Simon a arrangée pour sa plus grande gloire, et qu'il s'agit ici d'un fait dont il a été témoin oculaire, il importe beaucoup pour apprécier sa véracité que la question soit éclaircie. Je demande donc la permission d'insister sur les témoignages opposés. Nous avons cinq récits imprimés ou manuscrits de cette séance outre celui de Saint-Simon. Je ne parle pas du procès-verbal imprimé qui ne fait aucune mention de la protestation des ducs et pairs. Mais les journaux de Buvat et de Mathieu Marais, les notes d'un manuscrit de la bibliothèque du Louvre[1] qui vient de la famille de Caumartin, la relation du président d'Aligre, enfin le récit inédit d'un avocat nommé Prévôt sont d'accord pour présenter les faits sous un tout autre aspect que Saint-Simon. Buvat, qui ne paraît pas avoir assisté à la séance, est moins complet que les quatre autres, mais en général il s'accorde avec eux[2]. Les récits de Mathieu Ma-

1. F, n° 401. J'ai publié cette note marginale à la suite du tome XIII de Saint-Simon, p. 465.

2. Voici le passage du *Journal de Buvat*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, folio 194 du tome I : « M. l'archevêque de Reims, premier duc et pair de France, fit la remontrance au sujet de la contestation dont il était question, et lut la protestation par écrit, qui fut remise à M. Dongois, greffier en chef du parlement.

« M. le duc de Saint-Simon se fit entendre pour soutenir sa protestation, et demanda qu'il lui en fût donné acte. Puis il interpella M. le duc d'Orléans en le priant de déclarer si S. A. R. n'avait pas promis à MM. les ducs et pairs de faire régler leurs prétentions avant que l'assemblée fût formée.

« M. le président de Novion prit la parole et dit qu'à l'occasion d'une

rais[1] et du président d'Aligre sont étendus et font ressortir la lutte très-vive qui s'engagea entre Saint-Simon et le président de Novion, lutte dans laquelle l'avantage ne resta pas à Saint-Simon. Enfin l'avocat Prévôt insiste sur cet épisode assez ridicule que la vanité des ducs et pairs mêla aux questions politiques. Comme son récit est inédit, je citerai la partie où il retrace le rôle de Saint-Simon. L'auteur, après avoir suivi toute la marche de la séance en s'attachant au côté politique et réellement important, revient sur la protestation des ducs et pairs à l'occasion de la scène où Saint-Simon demande acte de cette protestation.

Pendant que l'on votait sur la question de la garde du roi qu'on voulait enlever au duc du Maine, « il s'éleva, dit Prévôt[2], un murmure, d'où l'on ne vit éclore rien de distinct, sinon une petite voix qui disait : *nous demandons acte de nos protestations*. C'étaient les ducs et pairs qui, à ce moment, soit par hasard, soit tout exprès, faisaient des clameurs sur des protestations, dont il faut ici faire l'explication par forme de digression, cet endroit de cette illustre séance offrant une scène fort plaisante et qui serait divertissante, si dans un jour où les premières personnes du royaume se trouvent assemblées pour faire des délibérations (chose qu'ils avaient regretté si longtemps de ne plus faire) sur les matières d'État, il n'était douloureux de voir le

assemblée aussi auguste convoquée pour les affaires de l'État, il était hors de propos d'y mêler une contestation qui était entre des particuliers.

« M. le premier président dit que pour y mettre fin il n'y avait qu'à donner acte à MM. les ducs et pairs que ce qui se passerait dans la journée ne pourrait nuire ni préjudicier à leurs prétentions. Cela fut ainsi apaisé. » Le *Journal de Buvat* a été publié postérieurement à la rédaction de cette note.

1. T. I, p. 159 et suiv. des *Mémoires de Mathieu Marais*, édités par M. de Lescure. Les notes de l'éditeur signalent les différences avec la relation du président d'Aligre.

2. Folio 61 r° et suiv. du tome III des papiers de Joly de Fleury, conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

royaume ne pouvoir fournir que des esprits capables d'amusement. Mais revenons à cette scène telle qu'elle est. »

Ici l'auteur retrace ce qui s'était passé au parlement avant l'entrée des ducs et pairs et la résolution prise de leur refuser le salut du bonnet. Puis il continue ainsi : « M. l'archevêque duc de Reims étant entré et ayant pris place et MM. les ducs et pairs, lut une protestation contre ce qui serait fait en ce jour par M. le président au préjudice de la prétention de MM. les pairs et en demanda acte. C'était au sujet de cet acte demandé dès le matin par M. l'archevêque de Reims, que le murmure dont on vient de parler s'éleva et interrompit la délibération sur la garde de la personne du roi[1].

« M. le duc d'Orléans dit qu'il avait espéré de pouvoir trouver quelque voie de conciliation et que pour cela il avait demandé des mémoires. On continua encore de demander acte des protestations, et toujours *cette petite voix* étant la dernière à se faire entendre dit : *M. le duc d'Orléans nous a promis acte de nos protestations.* Sur quoi M. le président de Novion dit : *où les porterez-vous vos protestations?* la même voix répondit : *ici.* Le président de Novion repartit : *vous nous reconnaissez donc pour vos juges?* La même voix répondit : *non.* Cette petite voix était celle de M. le duc de Saint-Simon. Un conseiller, qui était debout à l'entrée du parquet et près de l'endroit où ce duc était assis, m'a dit que sur-le-champ un pair dit au duc de Saint-Simon : *ma foi! tu es un mauvais avocat.* Et dans le public on a dit que c'était une chose surprenante que M. de Saint-Simon qui aurait pu désirer tout au plus d'être réputé ancien gentilhomme et qui devrait être tout étonné de se voir duc et

1. Il est évident, d'après ce récit, que la discussion n'eut pas lieu au commencement, mais au milieu de la séance. Du reste, le moment importe peu. Ce qui résulte des divers récits opposés à celui de Saint-Simon, et ce qu'il faut bien reconnaître, c'est que ses paroles ne furent pas accueillies avec le *profond silence* dont il se vante. Il y eut au contraire une vive contestation.

pair de France, ait été ou soit député pour être l'appui des ducs et pairs.

« M. le duc de Villars dit qu'il était obligé de déclarer que le défunt roi lui avait dit qu'il était étonnant qu'un duc et pair de France ne reçût pas la moindre marque de civilité, dans la cour des pairs, d'un président à mortier, qui en faisait à ses propres confrères.—*Et moi*, dit le premier président, *je puis dire que parlant au défunt roi de cette contestation, il m'a dit qu'il n'y entrerait jamais.* M. le duc d'Orléans dit : « Donnez-moi vos mémoires ; je les examinerai ; je vous dirai ce que je pense. Je vous réglerai, même avec l'avis de M. le président de Novion. » Les ducs et pairs dirent : *nous ne demandons que cela.* « Doucement, dit M. le président de Novion, il n'y a que le roi qui puisse décider une semblable contestation. Nous respectons beaucoup, Monsieur (parlant à M. le duc d'Orléans), les ordres qu'il vous plaira de nous donner en qualité de Régent. Mais dès lors qu'on voudra décider la contestation ailleurs qu'en la cour, ce n'est que du roi que la décision peut venir. » Là-dessus M. le duc d'Orléans et plusieurs des ducs se levèrent, et se tinrent debout un instant dans le parquet ; une voix dit : « mais on n'a point achevé d'opiner. » On se rassit et l'on continua de prendre les voix. »

J'ai insisté sur le récit de cette séance du parlement, parce que c'est une des scènes qui montrent le mieux comment Saint-Simon arrange les faits, même ceux dont il a été témoin, dans l'intérêt de sa passion. On ne peut hésiter entre son récit et celui de cinq auteurs dont l'impartialité est hors de doute. Le récit de l'avocat Prévôt prouve, d'ailleurs, que les hautes prétentions de Saint-Simon sur la noblesse de sa famille étaient loin d'être acceptées par le parlement. Enfin la lutte que ce duc soutint contre le président de Novion explique le profond ressentiment qu'il témoigne, dans ses mémoires, contre ce magistrat et en général contre la famille de Novion.

Quant aux questions politiques qui avaient engagé le duc

d'Orléans à convoquer le parlement, elles furent résolues suivant son desir : le parlement le délivra des liens que lui avait imposés le testament de Louis XIV. Saint-Simon rapporte que la discussion s'engageant entre le régent et le duc du Maine qui semblaient deux clients du parlement défendant leurs intérêts devant un juge, il détermina le prince à terminer cette discussion inconvenante et à renvoyer la séance à l'après-midi[1]. Dans l'intervalle, le régent fit venir le procureur général d'Aguesseau et le premier avocat général Joly de Fleury, et s'entendit avec eux sur la direction à donner à la délibération. L'avis de ces magistrats fut suivi par l'assemblée qui enleva au duc du Maine le commandement de la maison militaire du roi[2]. Le conseil de régence fut maintenu, mais composé en majorité de partisans du régent, parmi lesquels Saint-Simon figure au premier rang. Dans ce conseil siégeaient le duc d'Orléans, le duc de Bourbon qu'on appelait simplement M. le Duc, le duc du Maine et le comte de Toulouse, princes légitimés, le duc de Saint-Simon, le chancelier Voysin, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt, de Bezons, l'ancien évêque de Troyes, Bouthillier de Chavigny, et de Torcy, qui avaient voix délibérative. La Vrillière et Pontchartrain, secrétaires d'État sous Louis XIV, étaient réduits à la voix consultative[3].

Saint-Simon se lia, au conseil de régence, avec un ancien ministre de Louis XIV, le marquis de Torcy, pour lequel il avait d'abord ressenti une profonde antipathie, et qu'il s'était efforcé d'exclure du gouvernement[4]. « On verra dans la suite, ajoute Saint-Simon[5], combien je reconnus mon erreur et la liaison étroite que l'estime fit entre Torcy et moi. » Cette amitié fut de la plus grande utilité à l'historien. Torcy avait administré les affaires étrangères avec son père Col-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 120-123. — 2. *Ibid.*, p. 126-127.
3. *Ibid.*, p. 165. — 4. *Ibid.*, t. XII, p. 215. — 5. *Ibid.*, t. XIII, p. 162.

bert de Croissy et son beau-père le marquis de Pomponne, puis seul jusqu'à la mort de Louis XIV, enfin comme directeur et surintendant des postes, il était parfaitement informé des secrets d'État. Il avait fait un extrait de toutes les lettres importantes et il le continua jusqu'au mois d'août 1718[1]. Saint-Simon en obtint communication et en tira les renseignements les plus curieux. Il déclare, dans plusieurs passages de ses mémoires, que les notes fournies par Torcy ont été sa principale source pour tout ce qui concerne les affaires étrangères[2].

Parmi les autres membres du conseil de régence et les personnages principaux des divers conseils, Saint-Simon se fit plus d'ennemis que d'amis. Sa politique, malgré de belles théories, était toute personnelle. Il s'acharna d'abord à faire chasser le fils de son ami le chancelier de Pontchartrain[3], pour se venger d'un édit qui avait porté atteinte à ses prérogatives de gouverneur de Blaye. Il triompha facilement d'un ennemi abattu[4]. Il rompit à cette occasion avec un de ses collègues du conseil de régence, le maréchal de Bezons[5]. Mais ce fut surtout contre le duc de Noailles qu'éclata sa haine. Si l'on en croit les Mémoires de Saint-Simon, le duc de Noailles avait réussi, dans les derniers temps du règne de Louis XIV, à se rapprocher de lui. Mais leur liaison ne dura pas longtemps[6], et lorsqu'on cherche à pénétrer la cause de leur rupture on retrouve cette éternelle question des prérogatives des ducs sur laquelle Saint-Simon était intraitable. Il s'y mêlait peut-être aussi un peu de jalousie de voir le

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, p. 240.
2. Voy. entre autres, t. XVI, p. 239-240, et t. XVII, p. 475. — Cf. aussi, t. II, p. 49.
3. *Ibid.*, t. XIII, p. 200-201. — 4. *Ibid.*, p. 261-262.
5. *Ibid.*, p. 190.
6. *Ibid.*, t. XII, p. 334, 342 et suiv., 352 et suiv.; t. XIII, 244; t. XIV, p. 293 et 403. — On verra plus loin que la correspondance de Saint-Simon pendant la régence n'est pas tout à fait d'accord avec ses Mémoires écrits postérieurement.

duc de Noailles mieux instruit que lui des matières traitées dans les conseils.

Il faut reconnaître, en effet, que Saint-Simon montra peu de capacité dans le maniement des affaires publiques. Il en était réduit pour rétablir les finances à proposer la banqueroute. Le régent ayant repoussé ce moyen violent, Saint-Simon se trouva forcé de s'occuper des questions financières pour lesquelles il avoue naïvement son ignorance. « Cette langue de finances, dit-il[1], dont on a su faire une science, et, si ce mot se peut hasarder, un grimoire, pour que l'intelligence en soit cachée à ceux qui n'y sont pas initiés, et qui, magistrats et traitants, banquiers, etc., ont grand intérêt que les autres en demeurent dans l'ignorance, cette langue, dis-je, m'était tout à fait étrangère. Néanmoins ma maxime constante ayant toujours été que l'humeur doit être bannie des affaires autant que l'acception des choses et des personnes et toute prévention[2], j'écoutais de toute mes oreilles, malgré mon dégoût de la matière, et ce que je n'entendais pas, je n'étais pas honteux de le dire et de me le faire expliquer. C'était le fruit de l'aveu de mon ignorance en finances, que j'avais fait si haut et si clair en plein conseil de régence, lorsque je m'excusai d'être de ce comité, et que le régent finit par me le commander[3]. »

Saint-Simon s'opposa avec opiniâtreté à ce que le régent rappelât les protestants et répara ainsi une des principales fautes de Louis XIV[4]. Le duc d'Orléans se plaignait, comme l'avoue Saint-Simon lui-même, de la cruauté avec laquelle on avait traité les protestants, de la faute même de la révocation de l'édit de Nantes, du préjudice immense que l'État en avait souffert et en souffrait encore par la dépopulation,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, p. 46.

2. Telle était sans aucun doute l'intention de Saint-Simon; mais il s'écartait fort souvent de sa théorie dans la pratique.

3. Voy. t. XIV, p. 410, la scène où Saint-Simon fut *bombardé*, comme il le dit, membre du comité des finances. — 4. *Ibid.*, p. 2 et suiv.

la ruine du commerce et la haine que ces proscriptions avaient excitée chez les nations protestantes de l'Europe. Il en concluait qu'il fallait rappeler les huguenots. A ces raisons Saint-Simon n'eut à opposer qu'un tableau rétrospectif des périls que la France avait courus par suite des querelles et des guerres de religion[1]. « Je conclus, dit-il, que, puisque le feu roi avait fait la faute beaucoup plus dans la manière de l'exécution que dans la chose même, il y avait plus de trente ans, et que l'Europe y était maintenant accoutumée et les protestants hors de toute espérance raisonnable là-dessus, il fallait au moins savoir profiter du calme, de la paix, de la tranquillité intérieure qui en était le fruit. »

Cependant le rôle politique de Saint-Simon ne se borna pas à des luttes personnelles contre Noailles, Bezons, Pontchartrain ou à des conseils funestes pour l'État. Il s'instruisit avec zèle des affaires ecclésiastiques. Adversaire de la constitution *unigenitus*, il engagea le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à en appeler au futur concile contre la bulle du pape[2]. Nommé plus tard membre d'un comité de cinq membres, qui était chargé d'aviser aux moyens de se passer des bulles pontificales que refusait la cour de Rome pour le sacre des évêques, il ne négligea rien pour connaître à fond ces questions. « Je pris soin de m'informer, dit-il[3], de ceux qui seraient les plus capables de me bien endoctriner.... Celui de tous qui me satisfit le plus par sa profonde science, sa mémoire sur les faits, son sens et son jugement pour l'application et le raisonnement, et ce que je trouvai assez rare parmi ces doctes, par la politesse et la science du monde, fut un abbé Hennequin. »

Saint-Simon s'occupa aussi des affaires étrangères et lutta avec force contre le penchant funeste qui entraînait le régent vers l'Angleterre[4]; il repoussa toutes les avances de l'am-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 4-6. — 2. *Ibid.*, t. XIV, p. 263.
3. *Ibid.*, t. XV, p. 335. — 4. *Ibid.*, t. XIII, p. 369 et suiv.

bassadeur d'Angleterre, Stairs, qui avait cherché à le gagner[1], et s'efforça de lier étroitement la France et l'Espagne. « Je répétai au régent, dit-il dans ses Mémoires[2], ce que j'avais plus d'une fois opiné au conseil de régence, que l'intérêt essentiel de l'État était la plus solide et la plus inaltérable union avec l'Espagne. » Il représentait qu'il n'y avait entre ce pays et la France aucune rivalité qui dût les diviser. Gouvernés par une même famille, ils pouvaient en s'unissant arrêter les envahissements de la politique anglaise et autrichienne. Quant aux difficultés qui naissaient de l'humeur des souverains, il fallait imiter les familles qui ont leurs caprices et leurs dépits, mais qui n'en laissent rien apercevoir au dehors et présentent toujours à l'opinion publique une union qui fait leur force, leur crédit et leur considération. Saint-Simon ne réussit pas à convaincre le régent. Les conseils de Dubois l'emportèrent sur les siens, et l'union avec l'Espagne fut sacrifiée à l'alliance anglaise.

Au milieu de la discussion des plus hautes questions politiques, Saint-Simon ne cessait de s'acharner à des bagatelles d'étiquette et de rang. L'affaire du bonnet ne lui laissait pas de repos, et la prééminence des ducs et pairs sur toute la noblesse était à ses yeux un dogme sacré. Il se fit ainsi des ennemis dangereux dans le parlement et parmi la noblesse. Il parle dans ses Mémoires des luttes qu'il soutint à cette occasion[3]. Il s'irritait de ne pas trouver dans le régent la même ardeur pour ces puérilités et l'accusait de faiblesse : « L'amour de la division et l'esprit de défiance qui, avec la plus étrange faiblesse, dominaient le régent, le rendirent sourd à mes remontrances[4]. » Le duc de Noailles paraissait à Saint-Simon un traître parce qu'il ne partageait pas ses préjugés et ses haines[5].

Les prétentions et les violences de Saint-Simon provoquè-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 372. — 2. *Ibid.*, p. 374.
3. *Ibid.*, t. XIII, p. 243 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 243. — 5. *Ibid.*, p. 244.

rent des attaques et des satires, où la passion se mêle comme toujours à des vérités piquantes. Dans un mémoire présenté au régent sur les ducs et pairs en 1716, on disait en parlant de Saint-Simon : « La fortune du duc de Saint-Simon[1] est si récente que tout le monde en est instruit ; il élevait des oiseaux à Louis XIII pour le divertir. Jamais il n'y eut une si mince noblesse. L'aîné de sa maison était encore, presque de nos jours, écuyer de Mme de Staremberg[2]. La ressemblance des armes de la Vaquerie qu'ils écartèlent avec celles de Vermandois leur a fait dire qu'ils viennent d'une princesse de cette maison. Enfin la vanité de ce duc est si sotte que, dans sa généalogie, il fait venir de la maison de Bossu un bourgeois juge de Mayence, nommé Le Bossu, qui a épousé l'héritière de la branche aînée de sa maison. »

Les ducs et pairs ne manquèrent pas de répondre, et Saint-Simon, si entiché de sa noblesse, en exalta l'ancienneté. « Nous avons à la cour, dit le mémoire des ducs, très-peu de maisons aussi anciennes que celle de Saint-Simon, qui tire son origine d'Olivier de Rouvroi, chevalier, vivant en 1060 sous Henri Ier. Jean de Rouvroi, chevalier banneret, suivit Philippe Auguste à la conquête de la Normandie sur le roi Jean d'Angleterre en 1202. Quatre de ses descendans furent vice-rois de Navarre. Environ l'an 1334, Mathieu de Rouvroi épousa Marguerite de Saint-Simon, héritière de cette maison à la charge de porter le nom et les armes de Saint-Simon. Cette maison était extraite du sang impérial de Charlemagne par les comtes de Vermandois et les rois d'Italie. On ignore que Charles, marquis de Saint-Simon, ait été écuyer d'un maréchal de France ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est mort cordon bleu, maréchal de camp, colonel du régiment

1. Il s'agit ici de Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des Mémoires.

2. Dans certaines rédactions du Mémoire, on lit *Schulemberg* au lieu de *Staremberg*.

de Navarre et gouverneur de Senlis, et marié avec Louise de Crussol avant que son frère[1] fût duc. »

Malgré ces assertions tranchantes, Saint-Simon ne réussit pas à convaincre ses contemporains de la haute noblesse de sa famille. Les chansons, qui pleuvaient contre lui, se moquent de ses prétentions à une antique origine. Elles n'oublient ni sa petite taille qui le faisait appeler *boudrillon*, ni son orgueil, ni son ambition qui se trahissaient par ses paroles et ses gestes. Mme de Saint-Simon paraît avoir échappé à ces satires qui épargnaient rarement les femmes. On n'y parle que de son autorité sur un mari qu'elle devrait traiter en écolier indocile. Je citerai quelques extraits de ces pièces, malgré leur platitude et les injures grossières qui s'y mêlent à des traits d'une vérité incontestable. Elles expriment trop fidèlement les mœurs, les idées et les passions de l'époque pour être complétement négligées.

Saint-Simon fier de son rang
Ne s'occupe que de son titre ;
Il est fripon, poltron, bélître,
Aussi sort-il d'un vilain sang[2].

Les vers suivants prouvent que les satires contre Saint-Simon étaient surtout des représailles de ces attaques contre la noblesse et le parlement[3] :

Que Saint-Simon, dans sa colère,
Attaque la noblesse entière,
Je me ris de cet avorton,
Et d'abord pour me satisfaire
Je prends ce roquet au menton,
Et je lui fais voir son grand-père.

1. Le frère dont il est ici question est toujours le favori de Louis XIII, père de l'historien.

2. Bibliothèque impériale, manuscrits, *Recueil de Maurepas*, t. XIII, f° 207. Voy. aussi p. 352.

3. *Ibid.*, f° 400.

Grand ennemi de la noblesse,
Petit duc, avec quelle adresse
Te crois-tu faire un grand renom ?
Nous t'avons vu faux politique,
Nous te voyons traître et fripon,
Trois points pour ton panégyrique.

Saint-Simon[1] croit, par son adresse,
Avilir toute la noblesse
Et subjuguer le parlement.
Cette entreprise est téméraire,
Mais un sot, un impertinent,
Croit que tout est facile à faire.

Saint-Simon avait peu figuré dans les armées. Ses ennemis ne manquent pas de le lui reprocher[2] :

L'ambrion Saint-Simon,
Don, don,
Que son nom soutiendra
La, la,
Partout hors des batailles[3].

Une chanson conservée dans le recueil de Maurepas reproche au régent de tolérer dans ses conseils ce *petit boudrillon*, qui déclame contre le parlement et *fait le furibond*[4].

L'orgueil insupportable
Du petit mirmidon,
Boudrillon,
Le rend impraticable
Jusque dans ta maison,
Boudrillon,
Petit Boudrillon, Boudrillon, don, don.

1. Même recueil, t. XIII, p. 401. — 2. *Ibid.*, t. XIV, p. 163.
3. Ce couplet et quelques autres ont été cités dans les *Appendices aux Mémoires de Dangeau* (t. XVIII, p. 396-397).
4. Tome XIII, f° 391 et suiv. du recueil de Maurepas. Cette chanson a été publiée, mais avec des variantes, à la suite des *Philippiques* (édit. Lescure, Paris, 1858, in-12, p. 337).

Il traite de Jean-Fesse
De Mesmes[1] en ta maison,
Boudrillon.
Fais lui dire des messes
Aux petites maisons,
Boudrillon.

D'où te vient tant de gloire,
Dis-moi, petit Simon,
Boudrillon?
Nous n'avons dans l'histoire
Jamais trouvé ton nom,
Boudrillon.

. . . . . .

Dis-lui que Bassompierre
Par mépris, ce dit-on,
Boudrillon,
Ne voulut à son père
Donner coups de bâton,
Boudrillon.

Et vous, dame Simonne,
Au cœur loyal et bon,
Boudrillon,
Charitable personne,
Fouettez votre Simon
Boudrillon.

. . . . . .

Il remue, il cabale
Et fait le furibond,
Boudrillon ;
Et jappe avec scandale
En toute occasion,
Boudrillon.

Il déclare la guerre
Au parlement, dit-on,
Boudrillon,

1. Premier président du parlement.

Et pour le faire taire
Il écrit un facton,
Boudrillon[1].

Saint-Simon ne répondit que par le mépris à des attaques de cette nature, mais ce qui dut profondément l'attrister, ce fut la ruine du système politique qn'il avait tenté de fonder. Dès 1718, les conseils furent abandonnés, et on en revint pour chaque branche d'administration à l'unité de direction : Dubois s'empara des affaires étrangères, d'Argenson de la justice et Law des finances. Saint-Simon voyait le régent se livrer de plus en plus à ses familiers qu'on appelait ses *roués*. En même temps le parlement s'agitait, et l'on fomentait des troubles dans les provinces[2]. Saint-Simon attristé gardait un silence improbateur. Le régent, que cet austère témoin impatientait, chercha à le décourager par des plaisanteries[3] et par des reproches[4]. Mais au fond il ne pouvait lui refuser son estime, et dans les moments où la passion ne

1. Voy. dans le même recueil, la pièce intitulée : *les Vins de la cour* (t. XV, p. 294), le duc de Saint-Simon *n'est que de la piquette*. Un Noël de 1717 présente Saint-Simon toujours ridiculement entiché des droits de la pairie :

Suivi de sa cohorte,
Saint-Simon hobereau,
S'écria dès la porte :
Eh! quoi! point de carreau!
Nous voulons soutenir les droits de la pairie,
Ici nous protestons, don, don,
Et n'adorerons pas là, la, la
Le Dieu fils de Marie.

Saint-Simon n'est pas mieux traité dans les *Philippiques* :

Lâches dont la paix ni la guerre
N'ont jamais distingué le nom,
Inutile poids de la terre,
Guiche, La Force, Saint-Simon,
Votre orgueil et votre ignorance
Feront le destin de la France.

2. *Mém.*, t. XV, p. 155-156. — 3. *Ibid.*, p. 289. — 4. *Ibid.*, p. 290-291.

l'aveuglait pas, il se félicitait d'avoir en lui un ami aussi fidèle, aussi sûr et aussi désintéressé[1].

La politique n'était pas la seule cause qui éloignât Saint-Simon du régent. La duchesse de Berry, dont il avait si vivement et si habilement conclu le mariage, était pour la duchesse de Saint-Simon, sa dame d'honneur, un embarras des plus graves. Les scandales de cette princesse, ses prétentions exorbitantes, la faiblesse du duc d'Orléans pour sa fille, irritaient l'opinion publique. La duchesse de Berry passait souvent de la violence à la faiblesse, et dans ses moments de découragement elle s'adressait à la duchesse de Saint-Simon[2], et elle reconnaissait la sagesse de ses conseils sans les suivre. Mme de Saint-Simon sut traverser ces crises, qui se renouvelaient trop souvent, sans que sa réputation en souffrît. Elle contint, autant qu'il était en son pouvoir, les passions désordonnées de la princesse. Quant au duc de Saint-Simon, il évitait toutes relations avec cette fille du régent[3]; il ne parut au Luxembourg que pour assister à ses derniers moments.

Au milieu de ce naufrage de toutes les espérances de Saint-Simon, son découragement se trahit, et il déclare que tout bien lui paraît impossible en France[4]. Le conseil de régence n'est plus à ses yeux que le *vieux sérail*, et il le tourne en ridicule même en présence du régent : « Le conseil de régence, dit-il[5], où depuis longtemps il ne se faisait plus rien en aucun genre qui fût de la moindre importance ni qui méritât le moindre secret était devenu le vieux sérail, dont la facile entrée n'était plus comptée que par la cessation du dégoût de n'en être point, tandis qu'on y en voyait tant d'autres, et par 20 000 livres d'appointements. On y tuait un temps très-court par des extraits de lettres de

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, p. 291. — 2. *Ibid.*, p. 328.
3. *Ibid.*, t. XVII, p. 229. — 4. *Ibid.*, t. XV, p. 245.
5. *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 362 (à la date du 21 août 1718).

paille qu'apportait le maréchal d'Huxelles, par des rinçures de matières des affaires du conseil du dedans, et par des bagatelles de finances. Il y avait longtemps qu'on y était accoutumé, et ceux mêmes qui le trouvaient le plus mauvais ne pouvaient disconvenir qu'il n'y avait pas moyen de traiter rien de sérieux dans une pareille cohue. Dès avant qu'elle fût arrivée au point du temps dont on parle ici, un petit chat du roi sauta pendant un conseil sur la table, et le duc de Noailles, qui les craignait, à faire la grimace. M. le duc d'Orléans, qui s'en aperçut, voulut faire ôter ce chat. M. de Saint-Simon[1], en regardant ce prince, se mit à sourire, et lui dit: *Pourquoi, monsieur? laissez ce petit chat; il fera le dix-septième.* C'est qu'ils étaient seize à ce conseil. La compagnie éclata de rire, et le régent même ne s'en put empêcher. »

CHAPITRE VII.

1718-1723.

Lit de justice où les bâtards de Louis XIV sont réduits au rang de leur pairie (août 1718); joie qu'en éprouve Saint-Simon. — Sa haine contre le premier président. — Il conseille au régent de faire faire le procès au duc et à la duchesse du Maine à l'occasion de la conspiration de Cellamare (1719). — Désintéressement de Saint-Simon : il refuse la charge de garde des sceaux (1720) et la place de gouverneur du roi (1721). — Il repousse les offres de Law. — Il se réconcilie avec le premier président. — Morgue de ses fils. — Son ambassade en Espagne (1721-1722). — Saint-Si-

1. Saint-Simon parle toujours de lui à la troisième personne dans ses *Additions au Journal de Dangeau.*

mon s'oppose vainement à la nomination de Dubois comme premier ministre (1722). — Mémoire inédit de Saint-Simon adressé au régent sur les atteintes portées à la dignité des ducs et pairs. — Réponse à ce mémoire ; jugement des contemporains sur le style de Saint-Simon. — Mort de Dubois (1723). — Mort du régent. — Le rôle politique de Saint-Simon est terminé.

Saint-Simon, dont toutes les espérances politiques avaient été trompées, n'était plus soutenu que par un sentiment peu avouable, par sa haine contre le duc du Maine : il voulait le précipiter du haut rang où l'avait élevé Louis XIV. Ce fut dans ce but qu'il pressa le régent de faire tenir au roi un lit de justice où les bâtards seraient réduits au rang de leur pairie[1] ; il en dirigea les préparatifs fort secrètement, afin d'accabler ses adversaires à l'improviste[2] ; il y manifesta des sentiments qui peignent son caractère[3], et il afficha sa joie et son triomphe avec un orgueil qui explique et justifie presque la haine de ses adversaires. Ces passages des Mémoires de Saint-Simon sont trop importants pour ne pas les citer textuellement.

A peine le parlement est-il arrivé au Louvre et a-t-il pris séance pour le lit de justice que Saint-Simon est « saisi de joie de voir ce grand spectacle et les moments si précieux s'approcher[4]. » Il promène ses regards sur toute l'assemblée. « J'assenai, dit-il[5], une prunelle étincelante sur le premier président et le grand banc[6]. Le premier président insolemment abattu, les présidents déconcertés me fournissaient le spectacle le plus agréable. » Après l'arrivée du Roi et du régent, le garde des sceaux d'Argenson ouvrit la séance par un discours auquel répondirent le premier président et un des avocats généraux. Ce n'étaient là que les préliminaires. D'Argenson reprit la parole pour développer les considérants

1. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XVI, p. 298. — 2. *Ibid.*, p. 302-453.
3. *Ibid.*, p. 456-469. — 4. *Ibid.*, p. 456. — 5. *Ibid.*, p. 458.
6. C'était le banc où siégeaient les présidents à mortier.

du premier édit, qui cassait un arrêt du parlement dirigé contre Law, et défendait à cette assemblée de s'immiscer dans les affaires d'État. « Une douleur amère, dit Saint-Simon[1], et qu'on voyait pleine de dépit, obscurcit le visage du premier président. La honte et la confusion s'y peignirent. Ce que le jargon du palais appelle le grand banc, pour encenser les mortiers qui l'occupent, baissa la tête à la fois comme par un signal. »

La remontrance du premier président fournit à Saint-Simon une occasion d'exhaler sa haine contre le parlement avec encore plus de force[2] : « Je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir. C'était le premier président qui voulait parler et faire la remontrance qui a paru pleine de la malice la plus raffinée, d'impudence à l'égard du régent et d'insolence pour le roi. Le scélérat[3] tremblait en la prononçant. Sa voix entrecoupée, la contrainte de ses yeux, le saisissement et le trouble visible de toute sa personne démentaient ce reste de venin, dont il ne put refuser la libation à lui-même et à sa compagnie. Ce fut là où je savourai avec toutes les délices qu'on peut exprimer le spectacle de ces fiers légistes, *qui osent nous refuser le salut*[4], prosternés à genoux, et rendre à nos pieds un hommage au trône, tandis qu'assis et couverts sur les hauts siéges aux côtés du même trône, ces situations et ces postures, si grandement disproportionnées, plaident seules, avec tout le perçant de l'évidence, la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis*[5] contre ce *vas electum*[6]. Mes yeux fichés, collés sur ces bourgeois

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, p. 461. — 2. *Ibid.*, p. 462-463.

3. Il est inutile de relever la violence des expressions de Saint-Simon, et ce mot de *scélérat* appliqué à un magistrat qui défendait les prérogatives de son corps.

4. Le motif puéril de l'animosité de Saint-Simon est clairement indiqué.

5. Ceux qui siégent aux côtés du roi comme ses compagnons et ses conseillers.

6. La foule *élue*, en opposition avec les conseillers véritables appelés par leur naissance à siéger près du roi.

superbes, parcouraient tout ce grand banc à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures ondoyantes à chaque génuflexion longue et redoublée, vil petit gris qui voudrait contrefaire l'hermine en peinture, et ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds. La remontrance finie, le garde des sceaux monta au roi, puis, sans prendre aucun avis, se remit en place, jeta les yeux sur le premier président, et prononça : *Le roi veut être obéi et obéi sur-le-champ*. Ce grand mot fut un coup de foudre qui atterra présidents et conseillers de la façon la plus marquée. »

Cette scène méritait d'être citée à plus d'un titre : elle montre, en effet, comment Saint-Simon arrange son récit pour lui donner plus de relief et d'effet dramatique. Il ne sera pas inutile d'opposer au texte de Saint-Simon la sécheresse du procès-verbal. On verra à quoi se réduisit le discours du premier président, pendant lequel Saint-Simon se complut à contempler les génuflexions des membres du parlement. On lit dans le procès-verbal imprimé du lit de justice du 26 août 1718 : « M. le premier président et tous MM. les présidents et conseillers ont mis le genou en terre, et le garde des sceaux leur ayant dit : *Le roi ordonne que vous vous leviez*, eux relevés, debout et découverts, M. le premier président a continué de parler en ces termes :

« Sire,

« Aussitôt que le maître des cérémonies a remis à votre parlement la lettre de cachet par laquelle V. M. lui mandait de se rendre en ce lieu en robes rouges et en corps de cour, ayant intention d'y tenir ce matin son lit de justice, le premier mouvement de la compagnie a été de répondre qu'elle obéirait aux ordres de V. M., et que les chambres seraient assemblées aussitôt que les officiers qui les composent seraient arrivés; et peu de temps après la compagnie ayant été assemblée, et ayant prévu, dans l'ignorance où elle était de ce dont il s'agissait, qu'il pourrait se présenter quelque oc-

casion de délibérer, elle m'a chargé de représenter en ce cas-là à V. M., avec le profond respect que nous lui devons, que si Elle voulait bien avoir la bonté d'ordonner que l'on nous communiquât les matières sur lesquelles Elle nous ordonnait d'opiner, nous serions alors en état de lui dire les sentiments de son parlement.

« Il serait bien difficile, Sire, que votre parlement pût opiner sur l'arrêt du conseil et sur les lettres patentes, dont lecture vient d'être faite, par l'importance, l'étendue et le nombre des différentes matières qui y sont traitées, de sorte que nous osons supplier V. M. en toute humilité et avec le plus profond respect, de vouloir bien nous faire remettre l'arrêt du conseil et les lettres patentes dont il est question. »

« Sur quoi M. le garde des sceaux étant monté vers le roi, ayant mis un genou en terre, descendu, remis en son siége et couvert, a dit : *Le roi veut être obéi et obéi sur-le-champ* [1]. »

Après avoir savouré sa vengeance contre le parlement et surtout contre le premier président, Saint-Simon eut une joie encore plus vive, un triomphe plus éclatant, lorsque le garde des sceaux lut l'édit qui dégradait les princes légitimés des honneurs dont les avait comblés Louis XIV et les réduisait au rang de leur pairie. Il faut encore citer ses expressions si étrangement passionnées [2] : « Moi, cependant, je me mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance ; mon cœur, dilaté à l'excès, ne trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper

1. Le récit de l'avocat Barbier (août 1718) prouve que le premier président eut à peine le temps de prendre la parole. « Le premier président, dit cet auteur, voulut répondre et demander au roi du temps pour délibérer sur des matières aussi importantes. Le garde des sceaux *coupa la parole* au premier président, se tourna du côté du roi, comme pour faire semblant de lui demander sa volonté, et il répondit que le roi voulait être obéi sur-le-champ. »

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, p. 464 et 465.

était infinie, et néanmoins ce tourment était délicieux.... Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance, je jouissais du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie. » Rencontrant les regards de deux pairs qui ne dissimulaient pas leur satisfaction, il s'écrie[1] : « J'avalai par les yeux un délicieux trait de leur joie. »

La séance fut terminée par une réclamation de M. le Duc qui demanda, comme premier prince du sang, la surintendance de l'éducation du roi, que Louis XIV avait donnée au duc du Maine. Le régent soutint la justice de la demande de M. le Duc; le garde des sceaux recueillit immédiatement les voix et après avoir pris, pour la forme, les ordres du roi, il fit enregistrer sur-le-champ l'édit qui achevait de dépouiller le duc du Maine de la puissance et des honneurs dont l'avait investi Louis XIV. « Pendant l'enregistrement, dit Saint-Simon, je promenais mes yeux doucement de toutes parts, et, si je les contraignis avec constance, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier président : je l'accablai donc à cent reprises, dans la séance, de mes regards assénés et forlongés avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe, lui furent lancés de mes yeux jusqu'en ses moelles. Souvent il baissait la vue quand il attrapait mes regards; une fois ou deux il fixa le sien sur moi, et je me plus à l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs, qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage, et je me délectais à le lui faire sentir. »

On trouve, dans ce passage, Saint-Simon tout entier, sa haine et sa soif de vengeance exprimées avec cette violente passion qui donne à son style un coloris si chaud et une émotion si puissante. Il s'attira par la violence de ces sentiments les traits que ne manquèrent pas de lui décocher

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, p. 465.

ses ennemis. Comment s'étonner que les colères de ce *boudrillon* aient provoqué des représailles? Ses amis mêmes ne pouvaient s'empêcher de le blâmer. Louville, auquel il avait fait donner une mission en Espagne [1] et dont il était le protecteur déclaré, écrivait au marquis de Saint-Aignan [2] : « J'ai trouvé notre ami M. de Saint-Simon plus méchant que jamais. »

La disposition de Saint-Simon à adopter et à soutenir des partis violents se manifesta encore à l'occasion des troubles excités par le duc et la duchesse du Maine. Ces mouvements se rattachaient à la conspiration de Cellamare. Saint-Simon appuya vivement l'avis de M. le Duc, qui conseillait d'arrêter immédiatement le duc et la duchesse du Maine et de les mettre en un lieu dont on ne pût rien craindre [3]. Le marquis d'Argenson va plus loin et prétend que Saint-Simon voulait qu'on fît couper la tête au duc du Maine. Il écrit à la date de 1722 [4] : « Le duc de Saint-Simon est de nos ennemis, parce qu'il a voulu grand mal à mon père, le taxant d'ingratitude, et voici quel en a été le lieu : il prétend qu'il a contribué plus que personne à mettre mon père en place de ministère, et que mon père ne lui a pas tenu les choses qu'il lui avait promises comme pot-de-vin du marché. Or quelles étaient ces choses? Ce petit *boudrillon* voulait qu'on fît le procès à M. le duc du Maine et qu'on lui fît couper la tête, et le duc de Saint-Simon devait avoir la grande maîtrise de l'artillerie. Voyez un peu quel caractère odieux, injuste et anthropophage de ce petit dévot sans génie, plein d'amour-propre et ne servant d'ailleurs aucunement à la guerre ! »

L'avidité dont le marquis d'Argenson accuse Saint-Simon n'était pas dans son caractère. Il refusa, au contraire, si l'on

1. *Mémoires secrets du marquis de Louville*, t. II, p. 193.
2. *Ibid.*, p. 218. La lettre est du 21 septembre 1716.
3. *Mém. de Saint-Simon*, t. XVII, p. 92.
4. Tome I *des Mémoires du marquis d'Argenson*, p. 46, édition de M. Rathery, publiée par la Société d'histoire de France.

en croit ses Mémoires, plusieurs places que le régent lui offrit à cette époque, et entre autres, la charge de garde des sceaux lorsque d'Argenson fut disgracié[1]. Il en fut de même pour la place de gouverneur du roi[2], qui fut enlevée, vers ce temps, au maréchal de Villeroi. L'argent ne le tentait pas davantage, et Law ne réussit pas à lui faire accepter des actions de sa compagnie. « Il venait chez moi tous les mardis, dit Saint-Simon[3], entre onze heures et midi; il m'avait souvent pressé d'en recevoir sans qu'il m'en coûtât rien, et de les gouverner sans que je m'en mêlasse pour me valoir plusieurs millions.... Je ne voulus jamais m'y prêter. Law s'adressa à Mme de Saint-Simon, qu'il trouva aussi inflexible. Enrichir pour enrichir, il eût bien mieux aimé m'enrichir que tant d'autres, et m'attacher nécessairement à lui par cet intérêt dans la situation où il me voyait auprès du régent. Il lui en parla donc pour essayer de me vaincre par cette autorité. Le régent m'en parla plus d'une fois; j'éludai toujours. »

Rien n'autorise, malgré l'assertion du marquis d'Argenson, à croire que Saint-Simon ait voulu faire périr le duc du Maine pour s'enrichir de ses dépouilles. Ce qui est incontestable, c'est qu'il aurait souhaité dans le gouvernement une énergie et une suite qui répugnaient à la faiblesse du duc d'Orléans. Saint-Simon le pressa vivement de faire juger le duc et la duchesse du Maine, et lui fit un tableau détaillé de ce qu'il appelait leurs crimes[4]. Il s'efforça, comme il le dit, de bombarder rudement la faiblesse du régent et de tâcher à l'exciter à force de boulets rouges. Il s'impatienta de ne trouver en lui que « de la filasse pour ne pas dire du fumier[5]. » Ce fut probablement dans un de ces moments d'irritation qu'il s'écria, comme le rapporte la mère du régent[6]: *Ah! vous voilà bien débonnaire; depuis Louis-le-Débonnaire, on*

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 11. — 2. *Ibid.*, p. 101-102.
3. *Ibid.*, t. XVII, p. 196-197. — 4. *Ibid.*, p. 160-174.
5. *Ibid.*, p. 164. — 6. Lettre du 7 juillet 1719.

n'a rien vu d'aussi débonnaire que vous. Mon fils, ajoute la princesse, faillit se rendre malade à force de rire.

Le caractère haineux de Saint-Simon éclata encore à l'occasion du mariage de son beau-frère le duc de Lorges, avec la fille aînée du premier président. Ce fut le régent qui lui annonça cette nouvelle[1]. « Ma surprise et ma colère, dit Saint-Simon, me firent lever brusquement et jeter mon tabouret à l'autre bout du petit cabinet d'hiver où nous étions. » Après avoir rappelé ses bienfaits à l'égard du duc de Lorges, il ajoute : « Je n'avais garde de m'attendre qu'il choisît la fille d'un homme que je traitais en ennemi déclaré, à qui je refusais publiquement le salut, duquel je parlais sans aucune mesure et à qui je faisais des insultes publiques tout autant que l'occasion s'en présentait; ce qui arrivait le plus ordinairement au Palais-Royal, n'ayant guère ou point d'occasion de le rencontrer ailleurs. Je ne me contraignis donc pas avec M. le duc d'Orléans sur un mariage qui m'offensait si vivement. M. le duc d'Orléans n'osa trop rire du torrent que je débondai, me voyant si outré. »

Heureusement, la duchesse de Saint-Simon avait le calme et la douceur qui manquaient au duc. La douleur que lui causa la rupture entre son mari et son frère altéra sa santé. « Cet état, dit Saint-Simon[2], qui ne pouvait se changer que par une réconciliation, fit en moi un combat intérieur, dont les fougues et les élans ne se peuvent décrire, entre ce que je respectais et ce que j'aimais le plus tendrement, entre une douleur continuelle qui la minait et qui me perçait le cœur, et la pensée de me réconcilier avec deux hommes qui, avec tant de raison, m'étaient si démesurément odieux et qui ne m'étaient pas moins méprisables. » Enfin la réconciliation se fit chez la duchesse de Lauzun, autre sœur du duc de Lorges. Saint-Simon consentit à voir

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 77.
2. *Ibid.*, p. 79.

le premier président et le reçut chez lui[1]. Mais ce qu'il ne dit pas, dans ses Mémoires, c'est qu'il chercha à tirer parti de cette réconciliation pour la question du bonnet, qui ne cessait de le tourmenter[2]. A sa prière, le régent remit au premier président un mémoire, par lequel les pairs insistaient sur trois points. Ils demandaient que le premier président les saluât en leur demandant leur avis, qu'il n'y eût plus de conseiller au parlement à l'extrémité de chaque banc occupé par les pairs, enfin que l'on rétablît l'ancienne formule ainsi conçue : *La Cour suffisamment garnie de pairs.* Le premier président assembla les présidents à mortier, et la plupart se montrèrent disposés à faire des concessions. Mais par un motif que Villars n'explique pas[3], la négociation échoua au dernier moment.

Les fils de Saint-Simon imitaient sa morgue aristocratique, si l'on en juge par le mot que Mathieu Marais attribue à l'un d'eux, à l'occasion du mariage de Mlle de Valois avec le prince de Modène. Il traitait François-Marie d'Este, qui devint duc de Modène en 1737, comme un simple hobereau. Voici le passage[4] : « Le mariage de Mlle de Charolais avec le duc de Richelieu se confirme. Un fils du duc de Saint-Simon, qui est un jeune étourdi, a dit à ce sujet : *La voilà bien malheureuse d'avoir épousé un duc et pair. Mlle de Valois ne vient-elle pas d'épouser un gentilhomme de campagne?* C'est ainsi que parle du fils du duc de Modène, un petit-fils du Saint-Simon, dont la noblesse est contestée et sur qui on a fait les chansons de *boudrillon* au commencement de la régence[5]. »

Ces insolences provoquaient la haine contre la famille de

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 79-80.
2. *Mémoires de Villars* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 263.
3. *Ibid.*, p. 264.
4. *Mémoires de Mathieu Marais*, t. I, p. 350.
5. D'après la phrase de Mathieu Marais, les chansons auraient été dirigées contre Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*. C'est une erreur que l'auteur lui-même indique en disant que ces chansons ont été composées pendant la régence. Il faudrait lire *fils* au lieu de *petit-fils*.

Saint-Simon, Mathieu Marais, comme Barbier et d'Argenson, attaque les prétentions de notre historien à une illustre origine. « J'ai vu, dit-il[1], le contrat de mariage du duc de Saint-Simon avec Mlle de Lorges où tous les princes du sang sont nommés, l'un après l'autre, ses cousins naturels ; ce qui m'a surpris. Le duc de Saint-Simon s'est aussi démis de sa pairie en faveur du vidame de Chartres, son aîné, qui s'appellera le duc de Ruffec. Cette famille, qui n'est pas bien ancienne et qui se pique d'une noblesse fausse, a bien besoin d'honneurs. »

Plus loin[2], il cite la parodie suivante d'une scène de *Persée* à l'occasion d'une galanterie de Mme de Maillebois, avec le duc de Ruffec, fils aîné de Saint-Simon :

Que le ciel pour Basset[3] est prodigue en miracles!
Qui n'eût pas cru qu'un Bacha[4] furieux
Nous eût débarrassés d'un Basset odieux?
Cependant, malgré mille obstacles,
Le Basset est victorieux;
Il s'est fait des routes secrètes;
Il a trotté pour hâter son bonheur;
Et Manon et La Fleur[5]
Ont pris soin à l'envi de lui livrer Roussette[6].

Roussette en lui croit tout avoir.
De son nom retentit et la cour et la ville.
Manon, à ses désirs voulant être facile,
Jusque sur l'escalier l'est venu recevoir.
Que Roussette a paru contente de le voir!
Quel triomphe pour lui! quel stérile avantage!
Pour Bacha quelle rage et quel horrible désespoir !

1. *Mémoires de Mathieu Marais*, t. II, p. 288, à la date de mai 1722.
2. *Ibid.*, pages 412-413.
3. La note dit : *le duc de Ruffec, fils aîné du duc de Saint-Simon*, qui est mal fait. On verra, dans le chapitre suivant, que les fils de Saint-Simon portaient à la cour le nom de *Bassets*.
4. Duc d'Olonne.
5. Femme de chambre et laquais de la dame.
6. Mme de Maillebois, qui est rousse (*Note de Math. Marais*).

Saint-Simon s'efforça de relever la noblesse fort contestée de sa famille par l'ambassade d'Espagne. Il avait vu avec douleur l'alliance espagnole sacrifiée à l'Angleterre, et ce fut avec une joie très-vive qu'il apprit que la politique du régent devenait favorable à l'Espagne et qu'il se proposait de resserrer l'union de cette nation avec la France, en mariant le jeune Louis XV à l'infante, fille de Philippe V[1]. Il sollicita et obtint l'honneur d'être choisi pour l'ambassade extraordinaire chargée d'aller demander solennellement la main de la princesse. Outre le désir de figurer dans une cérémonie qui était en rapport avec ses idées politiques, Saint-Simon était poussé par un intérêt de famille : il voulait obtenir pour son fils aîné la Toison d'or et pour le second le titre de grand d'Espagne[2].

Cette ambassade fut dispendieuse à en juger par le train de Saint-Simon. « Il partira, dit Barbier[3], avec six seigneurs, huit gentilshommes, douze pages et trente-six valets de pied. On lui fait un gros équipage, et cela coûtera de l'argent. » Les seuls avantages qu'on en retira furent les titres dont se décora la maison de Saint-Simon. « Le roi d'Espagne, dit Mathieu Marais[4], a donné la Toison d'or au fils aîné du duc de Saint-Simon et a fait le cadet grand d'Espagne de première classe. Ce sont de beaux présents de noces qui relèveront bien cette maison, et elle en avait besoin. »

Saint-Simon rapporta-t-il seulement de son ambassade des titres honorifiques? On prétendit le contraire; il courut, à cette occasion, des bruits qui feraient douter de sa probité et que les savants éditeurs des Mémoires du duc de Luynes ont trop légèrement accueillis, en présentant comme certains des faits que le duc de Luynes donne comme douteux

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 163.
2. *Ibid.*, t. XVIII, p. 245.
3. *Journal*, à la date d'octobre 1721.
4. *Mémoires de Math. Marais*, t. II, p. 233.

et auxquels il déclare même qu'il ne croit pas[1]. Bien loin de montrer une honteuse avidité, Saint-Simon ne voulut pas même conserver la pension de vingt mille livres à laquelle il avait droit comme membre du conseil de régence[2].

Il est inutile d'insister davantage sur cette ambassade que Saint-Simon a longuement racontée[3]. Remarquons seulemet qu'il en profita pour interroger des personnages considérables et en obtenir des renseignements sur les événements contemporains. Ainsi il apprit du marquis de Villena, qui était selon lui, la droiture et la vérité mêmes[4], une scène violente qu'il avait eue avec Albéroni. L'archevêque de Tolède lui exposa l'état misérable auquel les empiétements de la cour de Rome avaient réduit l'Église d'Espagne[5]. Il tira du duc de Veragua de curieux détails sur les noms et les armes des familles nobles de ce pays.

Au retour de son ambassade en 1722, Saint-Simon tomba au milieu d'une cour où Dubois régnait sous le nom du régent. Cet abbé allait être déclaré premier ministre[6]; la résolution du duc d'Orléans était arrêtée. Cependant, par un reste d'égards pour Saint-Simon, Dubois le rechercha et lui demanda son appui pour obtenir une dignité qui lui était assurée. Saint-Simon, dont l'honnêteté commençait à s'altérer au milieu de cette cour corrompue, donna des espérances à Dubois, pendant qu'il faisait au régent un long discours pour le détourner de prendre un premier ministre[7]. Il ne s'aperçut pas que le duc d'Orléans ne l'écoutait que par déférence pour leur ancienne amitié. En sortant, Saint-Simon jeta au marquis de Belle-Ile, un des émissaires de Dubois, ces mots: *Je tiens l'affaire faite.* Ainsi il perdait

1. Voy. le passage de la *Préface*, où j'ai rapproché le texte du duc de Luynes de l'assertion de MM. Soulié et Dussieux.

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 445-446, à la date du 26 mars 1746.

3. Tome XVIII et XIX de ses *Mémoires*.

4. *Ibid.*, t. XV, p. 179. — 5. *Ibid.*, p. 218 et suiv.

6. *Ibid.*, t. XIX, p. 358-360. — 7. *Ibid.*, p. 362 et suiv.

de sa loyauté et de sa droiture au milieu de ces roués, sans s'apercevoir que son honnêteté ne serait jamais à la hauteur de leur fourberie.

Le lendemain même de cette conversation Dubois était déclaré premier ministre[1]. Saint-Simon fut obligé de subir la prétendue reconnaissance de Dubois, qui en remplit la cour et la ville[2]. N'osant pas éclater à cette occasion, il se rejeta sur les atteintes portées à la dignité des ducs et pairs : le sacre du jeune roi, dont l'époque approchait lui fournit un prétexte pour rappeler les promesses faites aux ducs et restées sans exécution. Il rédigea, à cette occasion, un long mémoire qu'il remit au régent. Nous publions cet écrit, d'après une copie de la Bibliothèque impériale[3], parce qu'il complète les Mémoires de Saint-Simon et porte bien l'empreinte de son style brusque, nerveux, incorrect. Les contemporains ne s'y sont pas trompés ; l'auteur de la réponse au mémoire de Saint-Simon reconnaît l'auteur au style, et le caractérise avec justesse : « Il est inutile, dit-il, que M. le de Saint-Simon désavoue ce mémoire. Son style laconique, sec, dur, bouillant, inconsidéré, lui ressemble trop pour que l'on puisse s'y méprendre. »

Cette pièce porte pour titre : *Mémoire de M. le duc de Saint-Simon présenté à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, l'année du sacre* 1722, *sur les prérogatives qu'il prétend que les ducs ont perdues depuis la régence de S. A. R. et quelques autres qui leur ont été ôtées sur la fin du règne de Louis XIV; ce qui anéantit totalement, selon lui, la dignité de duc.* En voici le le texte :

« Cette régence se peut appeler la persécution des ducs si déclarée et si ouverte qu'il n'est plus en la puissance de S. A. R. de lui ajouter que deux injures, savoir : le rétablis-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 389-390. — 2. *Ibid.*, p. 391.
3. *Recueil Cangé*, t. 67. Ce recueil se trouve aux imprimés de la Bibliothèque impériale, quoique beaucoup de pièces soient manuscrites.

sement de M. du Maine et de ses enfants, et la préséance de M. de Lorraine à la promotion prochaine dans l'ordre du Saint-Esprit. On ne doute point de la dernière, dont on se consolera aisément en refusant l'ordre, et quant à l'autre personne n'ignore que la considération des ducs n'est rien moins que ce qui l'empêche.

« Quelque fâcheux traitements que les ducs aient essuyés sous le dernier règne, pendant lequel ils se croyaient infiment maltraités, jamais rien d'approchant à ce qui leur a été fait, soit pour le poids des choses destructives de leur dignité, soit pour la manière, peut-être encore pour le nombre, à les [bien] considérer.

« Promesse du bonnet, d'ôter le conseiller qui coupe les pairs, d'égaler les bancs hauts, d'ôter l'exclusion de la Tournelle[1], faite aux pairs les derniers jours du règne du feu roi, et réitérée à MM. de Saint-Simon, Luxembourg, Berwick et maréchal de Villars, dans l'entre-sol de S. A. R., le jour que sa régence serait déclarée au parlement; instance qu'ils s'en départissent ce jour-là, convenant de la parole et de l'exécution s'ils voulaient, et promesse en ce cas de l'exécuter. Mais s'ils voulaient s'en désister ce jour-là, si important pour S. A. R., promesse de les mettre en exécution dans quinze jours. Cela se passa la veille du parlement[2] dans le même entre-sol, entre S. A. R. et douze ou quinze pairs, qui y firent consentir les autres le lendemain à cinq heures du matin, chez l'archevêque de Reims, et qui répondirent de la parole de S. A. R., dont il avait été convenu avec elle qu'elle serait interpellée avant toutes choses en parlement et publiquement.

« Manquement à cette parole avec tous les affronts et les indignités qui firent, après, que le parlement se crut en état de tout entreprendre contre S. A. R.

1. La Tournelle était une chambre criminelle du parlement où les conseillers siégeaient à tour de rôle.

2. Voy. plus haut la séance du parlement (2 septembre 1715, p. 90 et suiv.).

« Procès criminel contre M. de Richelieu[1], discussion des pairs à cet égard, en présence de S. A. R., qui resta convaincue de leurs droits et des friponneries avérées au contraire. Parole de S. A. R. de les y maintenir; même succès que pour le bonnet.

« Traitement de M. de Richelieu à la Bastille et des ducs qui y allaient, égalé, pour premier et unique exemple, à tous les gens de qualité; plainte à S. A. R., et promesse avec pareil succès[2].

« Excitation des gens de qualité contre les ducs, qui alla jusqu'à disputer les honneurs du Louvre[3], le tabouret, les housses et le reste.

« Mémoire et assemblée de la noblesse, qui ne fut arrêtée que lorsque S. A. R., commença à y voir clair et à craindre pour elle-même.

« Affaire de M. le duc de la Force[4], et suppression radicale de la dignité, avec tous les manquements de parole et affronts imaginables.

« Entrée et préséance des cardinaux au Conseil contre les paroles positives de S. A. R.

« A cette occasion, excitation des gens de qualité contre les ducs renouvelée. En conséquence, places prises et données aux femmes de qualité et à celles qui, sous le feu roi,

1. Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 344.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 344-345. Saint-Simon dit, dans les Mémoires, que le régent fit droit aux réclamations des ducs; mais la pièce que nous publions est plus digne de foi, puisque les événements étaient récents et que Saint-Simon s'adressait à un prince bien instruit de la vérité des faits.

3. On appelait *honneurs du Louvre* la prérogative qu'avaient certains personnages d'entrer dans le Louvre à cheval ou en voiture. D'après Favin (*Théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. I, p. 371), les *honneurs du Louvre* n'étaient accordés primitivement qu'aux princes et princesses de la famille royale. On les étendit dans la suite aux princes étrangers alliés de la maison de France, au connétable, premier officier de la couronne, et aux cardinaux légats du pape en France. Enfin on accorda les honneurs du Louvre à tous les ducs.

4. Voy. sur cette affaire les *Mémoires de Villars*, cités plus bas dans l'article où sont examinés les passages de Saint-Simon relatifs à Villars.

n'en ont jamais pu avoir les distinctions, comme de manger à table, d'entrer dans les carrosses et d'être rangées au bal du roi, du Palais-Royal, au-dessus des duchesses, et[1] à Mme Saint-Pierre[2], qui d'elle est fille de Fargès, et dont le grand-père de son mari, M. de Saint-Pierre, ne s'est jamais assis, à l'Ile-Marie, chez la vieille duchesse de Ventadour.

« Le feu roi n'a jamais souffert tel mélange, et c'est la seule chose spécialement exprimée dans les lettres des ducs que leur préséance en toute assemblée de noblesse. Personne n'a ignoré la sortie qu'il fit à sa table, à Marly, à Mme de Torcy[3], qu'il crut vouloir rester au-dessus d'une duchesse arrivée après elle. Personne aussi n'a ignoré sa considération pour ses ministres et leur autorité sous son règne.

« Enfin sacre, auquel nul duc ne sert comme tel[4]; point d'exemple qu'aucun pair n'ait servi de représentant, et si on s'appuie sur la déclaration de 1711, nul exemple ni règlement n'exclut les ducs de présenter les honneurs.

« Insultes par le sieur Dreux à ceux qui les portèrent aux obsèques du feu roi[5]; mais on n'avait pas encore inventé de les faire présenter par des maréchaux de France.

« Nul exemple à mettre un duc ni même un maréchal de France, à porter les honneurs de l'offrande. On y met M. de Tallard, qui est l'un et l'autre, pour le confondre avec trois chevaliers du Saint-Esprit. La malice en est visible : sur le pied où on a mis la noblesse, s'il refuse, la noblesse se ré-

1. *Et* pour *ainsi que* est une tournure familière à Saint-Simon.

2. Voy. sur M. et Mme de Saint-Pierre, *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 423-424, et surtout t. V, p. 204-205.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 108 et suiv.

4. Les six pairs laïcs furent représentés au sacre de Louis XV par le régent, le duc de Chartres son fils, le duc de Bourbon, le comte de Charolais, le comte de Clermont et le prince de Conti. Le maréchal de Villeroi représenta le connétable, et le maréchal de Villars le grand maître de France. Les quatre seigneurs désignés pour accompagner la sainte ampoule furent MM. de Beauvau, d'Estaing, d'Aligre et de Prie.

5. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 234-236.

volte et s'écrie ; s'il accepte, le voilà mêlé avec elle dans la plus auguste cérémonie de l'État et la plus affectée aux ducs.

« Les ducs sont donc en ce temps tombés dans l'ignominie dernière, déchus de tout, sans distinction nulle part, réduits à s'abstenir de tout et à se cacher, en sorte qu'il est inutile de l'être, si ce n'est pour recevoir des affronts et avoir des disputes sur quoi que ce puisse être.

« Tel est l'état où la régence a mis les ducs. Peuvent-ils attendre quelque chose ni se fier jamais qu'à des décisions bien exécutées, encore dans l'inquiétude continuelle d'une décision contraire, le lendemain, qui anéantira l'autre. Sur tous ces points, S. A. R. est pleinement informée du droit, de la justice, de la bienséance ; on ajoutera, sans crainte, de son propre intérêt pour les ducs. Elle l'a dit, non-seulement à eux, mais en particulier à d'autres. Malgré cela, point de respect, point de soumission pareille à la leur. Cependant, promesses nettes, précises, réitérées sur chaque point, toutes manquées avec insultes. Ces traitements n'attirent ni les cœurs ni la confiance, ni aucune espérance. Par violence, on peut tout. Mais comme les ducs n'ont plus rien à perdre et qu'ils ne se peuvent fier à aucune parole, ils se doivent bien garder d'ajouter la folie à leurs autres pertes, et d'accorder ce qui leur est même ravi, à vive force et à ruses renforcées, par des tromperies, dont ils ont autant d'exemples que d'événements.

« Si S. A. R. était capable de changer de volonté, il serait étrange qu'elle n'eût pas autant de puissance pour le bien et pour la justice que pour le mal et pour l'inique. Elle aurait lieu, dans ce cas, de profiter de la réservation faite au roi sur les questions du bonnet et des procès criminels des pairs, et de rendre là-dessus un édit et déclaration ; rien de plus simple et de plus entier que cette manière, et rien de plus facile quand on le voudra d'une volonté ferme et assurée.

« L'autre fait du sacre est encore plus aisé : il n'y a qu'à avouer l'erreur et s'en prendre à un Dreux[1], ennemi des ducs, sans savoir pourquoi, et la plus ignorante et stupide créature qui vive; mettre M. d'Uzès en premier pair représentant, quand ce ne serait que l'indécence de voir un enfant ecclésiastique en remplir la fonction sans épée[2], qui est l'essence et l'être du service d'un pair laïc ; donner les honneurs à porter à trois ducs par ancienneté, au goût de S. A. R., et la fonction de grand maître à un autre moins ancien encore que ceux-là ; inviter les autres et les faire seoir en suite de ceux qui porteront les honneurs, et de cette sorte tout est dans sa place, et les maréchaux de France, qui n'ont jamais été que militaires, ne se peuvent plaindre de ne pas faire des fonctions, qui ne leur ont jamais appartenu, et de ne déplacer pas les grands de l'État, dont ils ne peuvent s'empêcher de connaître la différence avec leur office; ajouter un chevalier du Saint-Esprit pour l'offrande, à la place de M. de Tallard, aux trois autres. S. A. R. sait bien l'erreur de fait de l'imprimé du sacre du feu roi, qui, au lieu de mettre M. de Saint-Simon[3], qui porta un des honneurs de l'offrande comme chevalier du Saint-Esprit, a mis le duc son frère, qui était alors gouverneur de Blaye. Il ne sert de rien de contester place aux ducs qui ne servent point. Dans tous les autres sacres, il manque des ducs en petit nombre ; c'est un fait vérifié par l'histoire. Évêques, chevaliers du Saint-Esprit, seigneurs, secrétaires d'État, gens du conseil, officiers du roi, tout y a place. Les ducs ne sont-ils rien en France, et leur rang et leur état y doit-il être aboli?

1. Grand maître des cérémonies. Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 313-314.

2. Il s'agit du prince de Clermont (Louis de Bourbon-Condé), âgé de treize ans à l'époque du sacre : il avait été tonsuré à neuf ans et pourvu des abbayes du Bec, de Saint-Claude, de Noirmoutier et de Saint-Germain des Prés. Quoique tonsuré il représenta au sacre de Louis XV un des pairs laïcs.

3. Charles, marquis de Saint-Simon, oncle de l'auteur des Mémoires. Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 49.

« A l'égard des gens de qualité et de leurs prétentions nées depuis un jour, c'est ce qui les a excités à les réprimer, dans les occasions, par droits, exemples et usages, tant en France que dans tous les pays de l'Europe qui ont leurs grands créés grands, des rangs, des distinctions et des préférences, sans lesquelles il n'y a plus de grand, de grâce ni d'ambition, de règles ni de mesures.

« Pour venir ensuite à d'autres faits du feu roi, il n'a ôté la cène[1] que depuis la querelle de M. de Montausier contre les princes, qui l'ont perdue ainsi que les ducs. On voit bien qu'au moins y étaient-ils égaux, et que la restitution aux grands de l'État n'en est pas bien difficile.

« L'adoration de la croix, que les ducs ont eue privativement aux princes jusqu'aux dernières années du feu roi, leur fut ôtée à la prière de M. le Grand[2], parce que les princesses qui quêtaient par tout Paris se firent un rang de ne le point faire devant le roi. Les duchesses qui enfin s'en aperçurent, le refusèrent aussi. Le roi se piqua; le fait lui fut expliqué. Il commanda à Mlle d'Armagnac[3] de quêter, et M. le Grand en saisit la conjoncture. Cet article est encore de très-facile restitution, et ne tient qu'à la volonté.

« Feu M. le Duc[4], sur la fin de sa vie, s'avisa de trouver mauvais de ne point servir à la communion du feu roi avec S. A. R. et s'en dédommagea sur les ducs contre qui il se fit donner le même avantage, que les fils et petits-fils de France avaient sur lui en ce point. Ceux à qui M. de Chevreuse a conté ce qui se passa à la dernière promotion du Saint-Esprit, en 1688[5], sont pleins de vie et d'honneur. On convient des

1. Les détails sur toutes ces contestations relatives au rang des ducs et pairs pour la cène, l'adoration de la croix, etc., se trouvent dans les *Mémoires de Saint-Simon*. On voit que longtemps avant la rédaction définitive de ces mémoires, Saint-Simon en avait les matériaux préparés.

2. Grand écuyer. Voy. ci-dessus, p. 21, 22 et suiv. — 3. Fille du grand écuyer.

4. Louis II, duc de Bourbon, né en 1668, mort en 1710.

5. Voy. le journal de Dangeau, à la date du 31 décembre 1688, et les *Additions de Saint-Simon*, t. II, p. 257 du même Journal.

statuts originaux en faveur des ducs sur les princes et de leur exécution en la première promotion; de ce qui les fit altérer par la puissance de la Ligue; qu'en ce point l'altération n'a jamais eu lieu sous les deux Henri; des raisons que les deux Louis ont alléguées pour la suivre, et de la justice de faire jurer le roi d'aujourd'hui d'observer les statuts originaux[1]. Les ducs en ont cent paroles, et encore tout récemment, sur lesquelles ils comptent [peu], par l'exécution de tant d'autres ci-devant alléguées, dont aucune n'a été tenue.

« On sait aussi que feu M. de Châteauneuf, greffier de l'ordre, en usa étrangement sur les prétentions que le roi avait plus que permises, et que ce fut lui encore qui pour la première fois fit ôter les carreaux à ducs et à princes en recevant l'ordre, et conséquemment en ces cérémonies, tandis que jusqu'aux petits lieutenants de roi en ont un en prêtant serment entre les mains de Sa Majesté.

« Les honneurs militaires retranchés aux ducs par M. de Louvois, en même temps qu'il les usurpa pour lui-même, eurent pour prétexte l'épargne de la poudre, et peu à peu de l'un à l'autre ils les ont tous perdus dans les lieux où ils passent. C'est ce que les grands d'Espagne ont tant de peine à digérer, mais ils s'accommoderont encore beaucoup moins de la préséance dans l'ordre que le duc d'Ossone aura à essuyer de M. de Lorraine, et quand ce ne serait pas en personne, au moins dans le catalogue des chevaliers; ce qui est tout un quant à la chose en soi.

« Les mêmes grands sont encore infiniment blessés du chapeau aux audiences. Il est notoire que l'origine en vient d'un grand d'Espagne, qui se couvrit de lui-même devant Henri IV se promenant à Mousseaux, lequel en fut blessé, et commanda aussitôt aux seigneurs titrés qui se trouvèrent

1. Voy. sur ces statuts originaux de l'ordre du Saint-Esprit une longue addition de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, t. II, p. 244 et suiv.

présents, de se couvrir. Outre le prince de Condé, il ne s'y trouva que le duc de Mayenne et M. d'Épernon, d'où MM. de Candale et d'Épernon l'ont gardé. Il ne l'est pas moins encore que les princes eurent ordre de se tenir découverts à l'audience du légat Chigi[1] (dont le fauteuil excluait les princes du sang), et qui devait faire la satisfaction des Corses en présence des ducs. Ceux-ci demandèrent à se couvrir ou à sortir pour faire tenir les autres découverts, et ils essayèrent de ne s'y pas trouver. Mais les comtes de Soissons et d'Harcourt devaient mener le légat à l'audience, ils furent forcés d'y rester par exprès commandement. La friponnerie existante de la tapisserie de cette audience est démentie par l'histoire et par les registres[2].

« Rien ne plairait donc tant à l'Espagne que de donner aux ducs en France et conséquemment aux grands, ce que les uns et les autres ont en Espagne. Rien ne serait mieux placé, et il n'en coûte que la simple volonté.

« De croire que rendre un point sur trente qu'on a ravis à des hommes de courage, puisse entrer pour dédommagement du reste, c'est s'abuser.

« Restituer les paroles, rétablir les gens et leurs rangs, puisqu'il est juste et promis, leur rendre ce qu'on leur a ôté, les dédommager de quelques autres choses équitables et faciles, perdues auparavant, mais l'exécuter avant tout, c'est le moyen unique de ramener les cœurs, le courage et la confiance. »

Le mémoire de Saint-Simon ne resta pas sans réponse. « L'orgueil déplacé et la fausse vanité de MM. les ducs et pairs,

1. Le légat Fabio Chigi, neveu du pape Alexandre VII, vint en France en juin 1664, pour faire réparation de l'insulte que deux ans auparavant l'ambassadeur de France à Rome avait essuyée de la part des Corses de la garde du pape.

2. Voy. dans les *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 80-82, l'histoire de cette tapisserie.

dit l'auteur de la réfutation[1], leur fait depuis longtemps offenser les princes du sang, attaquer les princes légitimés, insulter la noblesse, brusquer le parlement, empiéter sur tout, et n'être contents de rien, pas même des distinctions qui leur ont été accordées par les rois. La dernière scène qu'ils viennent de donner à la cour a fait paraître un mémoire que M. de Saint-Simon avait eu le front de présenter à feu M. le duc d'Orléans avant le sacre du roi au nom des ducs.

« Ce mémoire divise (*sic*) trop clairement leurs idées pour qu'on puisse le laisser répandre impunément. Il est inutile que M. le duc de Saint-Simon le désavoue : son style laconique, sec, dur, bouillant, inconsidéré, lui ressemble trop pour que l'on puisse s'y méprendre; il ne peut être imité par personne[2]. C'est donc à lui seul que l'on adressera les réponses que mérite son mémoire. » Viennent ensuite quelques considérations historiques d'un intérêt médiocre. L'auteur, après avoir rappelé l'origine de plusieurs pairies et attaqué en passant celle de Saint-Simon, résume ainsi les prérogatives des ducs et pairs au XVIIIe siècle : « Pour réduire à l'exactitude l'état des pairs modernes, c'est le droit de faire les importants à la cour et d'y faire voir leurs femmes assises, c'est de siéger au parlement pour rendre la justice sans la connaître et sans l'entendre en qualité de conseillers honoraires, et sans jamais y pouvoir présider ; c'est enfin de se trouver à des cérémonies lorsqu'ils y seront appelés, mais jamais de droit. Voilà réellement à quoi se peut et se doit fixer la destination de leur état. »

L'auteur soutient ensuite qu'aux rois appartient le droit de donner les grandeurs et distinctions à qui bon leur sem-

1. Cette réponse au mémoire de Saint-Simon se trouve également au tome I, p. 67 du recueil de Cangé.

2. Ce jugement des contemporains sur le style de Saint-Simon est remarquable et a été confirmé par la postérité. Nous ajouterons que la comparaison seule de cette pièce avec les mémoires de Saint-Simon et les nombreux faits rapportés et dans les mémoires et dans le factum ne laissent pas de doutes sur l'auteur.

ble; puis il continue en ces termes : « Croirait-on que les rois laissent jamais confondre en aucune façon les princes de leur sang avec des particuliers que par grâce ils ont décorés de dignités permanentes? Osera-t-on imaginer que les rois se soient liés de façon qu'il ne leur soit plus loisible de donner à qui ils jugeront à propos le droit de précéder les pairs modernes? Ces paradoxes sont du dernier absurde. C'est néanmoins sur eux que roule le mémoire de M. de Saint-Simon. C'est de là que naissent les plaintes, les reproches, les injures et les menaces qui en font le tissu. »

A l'occasion du mot *entreprise* employé tant de fois dans le mémoire du duc de Saint-Simon, l'auteur ajoute : « C'est apparemment pour exprimer que les princes du sang ont voulu affaiblir ou contredire les droits des pairs; si l'on veut les examiner attentivement, on trouvera qu'une faveur singulière accordée à un vieillard devient un privilége exclusif en faveur de leur corps entier, une tentative hasardée et non réprimée dans son commencement, est réputée un usage constant, et présentement un abus s'appelle un droit, un droit incontestable, en un mot on leur fera toujours injure, dès qu'on ne donnera pas une libre carrière à leurs chimériques prétentions. Revenons à M. de Saint-Simon, il prétend que l'état de pair donne le droit de précéder la noblesse en toutes les assemblées, même aux bals du Palais-Royal. L'extension de cette prérogative est assurément des plus burlesques, et c'est y répondre suffisamment que de la faire remarquer. Parlons sérieusement : a-t-il fait réflexion que pour précéder dignement la noblesse, il faut lui être supérieur en naissance, en mérite, en courage et en vertu? Si la pudeur pouvait avoir lieu dans les hommes et qu'ils pussent se rendre justice, combien peu en verrait-on se mettre au-dessus des autres! Serait-ce cette pudeur qui empêche tant de ducs de paraître à la guerre? n'est-ce point la vanité qui leur rend insupportable l'obligation d'obéir à des officiers généraux, simples gentilshommes? En effet, cela dégraderait

leur éminentissime dignité. » L'auteur termine en rappelant que les rois eux-mêmes, tels que François Ier et Henri IV, se faisaient honneur d'*affirmer les choses les plus graves par leur foi de gentilhomme*. « C'est en effet, ajoute-t-il, le premier, le plus ancien et le plus honorable des titres. Le gentilhomme ancien l'est par la grâce de Dieu, puisqu'on ne peut trouver son origine, le duc n'est duc que par la grâce du roi; un parchemin le fait duc; un parchemin pourra le détruire un jour. En était-il ainsi des anciens pairs? non; car ils l'étaient par la grâce de Dieu. »

Le régent n'ayant tenu aucun compte des réclamations de Saint-Simon, ce dernier se retira à la Ferté et s'abstint de paraître au sacre de Louis XV[1]. Avant de s'éloigner, Saint-Simon put apprendre l'exil du duc de Boufflers, du comte de Ligny, second fils du duc de Luxembourg, du marquis d'Alincour, petit-fils du maréchal-duc de Villeroi, et d'autres jeunes nobles, dont les scandales avaient dépassé toutes les bornes et contraint le régent lui-même à des mesures de rigueur[2]. Saint-Simon ne parle pas dans ses mémoires de cette nouvelle flétrissure infligée à des familles de ducs et pairs. Mais son découragement est fortement marqué dans le passage suivant : « Je voyais, dit-il[3], s'acheminer le complet rétablissement de toutes les grandeurs des bâtards. J'avais le cœur navré devoir le régent à la chaîne de son indigne ministre et n'osant rien sans lui ni que par lui, l'État en proie à l'intérêt, à l'avarice de ce malheureux sans qu'il y eût aucun remède. »

Dubois ne jouit pas longtemps de sa puissance[4]. Après sa mort (1723), Saint-Simon revint à la cour où le duc d'Or-

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. XIX, p. 406.
2. Voy. le *Journal de Barbier*, à la date du mois d'août 1722. — Comp. les mémoires de Math. Marais et la correspondance de la princesse palatine, duchesse d'Orléans, à cette date.
3. *Mém.*, t. XIX. p. 431.
4. *Ibid.*, t. XX, p. 6 et suiv.

léans l'accuellit avec bienveillance[1], et le logea splendidement dans le château neuf de Meudon[2]. Mais ce prince n'était plus à cette époque que l'ombre de lui-même. Saint-Simon rappelle l'impression que sa vue fit sur lui[3] : « Je vis un homme la tête basse, d'un rouge pourpre, avec un air hébêté, qui ne me vit pas seulement approcher. Ses gens le lui dirent : il tourna la tête lentement vers moi sans presque la lever, et me demanda d'une langue épaisse ce qui m'amenait. » Peu de jours après, Saint-Simon apprit que le duc d'Orléans venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie[4]. Ce fut pour lui un coup terrible : il ne perdait pas seulement un ami auquel il était sincèrement attaché ; mais encore il voyait s'évanouir à jamais les espérances plus ou moins chimériques qu'il avait si longtemps nourries. Sa carrière politique était terminée.

Pendant les huit années où Saint-Simon joua le rôle que nous venons de retracer, il ne négligea jamais les mémoires qu'il avait commencés : ses relations avec Torcy lui permirent de connaître beaucoup de détails de la politique extérieure qui lui avaient échappé. Nous avons vu que, pendant son voyage en Espagne, il s'était procuré sur ce pays des renseignements précieux. Louville, qui avait rempli des missions diplomatiques près de la cour d'Espagne, avait contribué à compléter ses informations. Les relations de Saint-Simon avec Joly de Fleury, qui avait succédé à d'Aguesseau comme procureur général du parlement de Paris, avaient été fécondes en communications intéressantes[5]. Il n'avait pas même dédaigné de pénétrer dans les alcôves des maîtresses du régent pour surprendre des secrets d'État[6]. Libre maintenant des affaires publiques, il va consacrer les trente dernières années de sa vie, à com-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XX, p. 22. — 2. *Ibid.*, p. 29.
3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*, p. 69.
5. *Ibid.*, t. XVII, p. 405. — 6 *Ibid.*, p. 428

pléter les matériaux qu'il a accumulés et à leur donner une forme définitive.

CHAPITRE VIII.

1723-1754.

Relations de Saint-Simon avec M. le Duc. — Il quitte définitivement la cour en 1723. — Sa demeure à Paris. — Famille de Saint-Simon à cette époque: il venait de marier sa fille au prince de Chimay. — Son fils aîné, le duc de Ruffec, épouse en 1727 la princesse de Bournonville, fille du maréchal de Gramont et nièce du duc de Noailles. — Mariage du second fils de Saint-Simon, en 1733, avec la veuve du marquis de Maisons, fille du secrétaire d'État d'Angervilliers. — Couplets satiriques à cette occasion. — Mort de la duchesse de Saint-Simon en 1743 ; chagrin qu'en éprouve son mari. — Mort du fils aîné du duc de Saint-Simon en 1746. — Procès de Saint-Simon contre la duchesse douairière de Ruffec. — Mariage de la petite-fille de Saint-Simon avec le chevalier de Matignon, fils du duc de Valentinois (1749). — Mort du second fils de Saint-Simon (1754). — Relations que l'auteur des mémoires entretint jusqu'à sa mort avec les maréchaux de Coigny et de Brancas, le duc de Luynes et le procureur général du parlement de Paris, Joly de Fleury.

Après la mort du duc d'Orléans, Saint-Simon resta peu de temps à la cour. Il était cependant depuis plusieurs années en relation avec le duc de Bourbon[1], qui succéda au duc d'Orléans comme premier ministre. Il avait même rendu à ce prince des services importants pendant la régence, et lorsqu'il parut à l'hôtel de Condé en 1718 après le lit de justice qui avait

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, p. 311, 313, 360 et suiv.

donné à M. le Duc la surintendance de l'éducation du roi, il fut entouré et félicité comme le principal auteur des changements qui venaient de s'accomplir [1]. L'élévation de M. le Duc au rang de premier ministre ne parut pas d'abord avoir changé ses dispositions à l'égard de Saint-Simon. A la première entrevue, il l'accueillit avec empressement [2]. Dans une seconde audience, il lui témoigna encore beaucoup d'amitié et l'engagea à venir le voir [3]. Mais dès le lendemain, l'évêque de Fréjus, Fleury, ancien précepteur du Roi, alla visiter Mme de Saint-Simon, et lui fit entendre que le séjour de son mari à Versailles ne plaisait pas à la cour [4]. Le secrétaire d'État la Vrillière s'expliqua dans le même sens et plus nettement encore [5]. « Il ne m'en fallait pas tant, dit Saint-Simon, pour me confirmer dans le parti que de longue main j'avais résolu de prendre. Je m'en allai à Paris bien résolu de ne paraître devant les nouveaux maîtres du royaume que dans les rares nécessités ou pour des bienséances indispensables. »

Depuis cette époque, Saint-Simon habita ordinairement Paris ou son château de la Ferté-Vidame, près de Chartres. Il occupait à Paris une maison située rue Saint-Dominique, près du noviciat des Jacobins (aujourd'hui Musée d'artillerie). Il parle plusieurs fois dans ses mémoires de cette habitation [6]. « Je logeais alors, dit-il à la date de 1717 [7], dans une maison des Jacobins, rue Saint-Dominique, dont la vue était sur leur jardin où j'avais une porte. » Ce jardin des Jacobins occupait un vaste espace de terrain et s'étendait vers la rue des Saints-Pères, où était et est encore aujourd'hui l'hôpital de la Charité. Saint-Simon dit, en effet [8] : « Mon père, et moi après lui, avons logé toute notre vie auprès de la Charité. »

Cette maison qu'occupait Saint-Simon dans la rue Saint-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 19.
2. *Ibid.*, t. XX, p. 72. — 3. *Ibid.* p. 75. — 4. *Ibid.* p. 76. — 5. *Ibidem.*
6. *Ibid.*, t. XII, p. 358.
7. *Ibid.*, t. XIV, p. 171. — 8. *Ibid.*, IV, p. 122.

Dominique était laide, si l'on en croit le duc de Luynes[1]. Vers la fin de sa vie, Saint-Simon loua dans la rue du Cherche-Midi un hôtel qui appartenait aux Filles du Saint-Sacrement[2]. Il y avait alors dans ce quartier éloigné de vastes habitations avec jardins et dépendances. Telle était probablement la maison occupée par Saint-Simon; il s'y trouvait une chapelle particulière, où fut célébré quelques années plus tard le mariage de sa petite-fille avec le chevalier de Matignon, qui devint comte de Valentinois[3].

Après avoir renoncé aux affaires publiques, Saint-Simon s'occupa exclusivement de sa famille et de ses mémoires. Dès 1722, il avait cédé sa dignité ducale, la pairie et la grandesse, à son fils aîné. Il avait marié, la même année, sa fille Charlotte de Saint-Simon au prince de Chimay[4]. Ce mariage ne fut pas heureux. Voici comment Saint-Simon parle de la tournure de sa fille et du caractère de son gendre : « Il y a des personnes faites de manière[5] qu'elles sont plus heureuses de demeurer filles avec le revenu de la dot qu'on leur donnerait. Mme de Saint-Simon et moi avions raison de croire que la nôtre était de celles-là, et nous voulions en user de la sorte avec elle. Ma mère[6] pensait autrement, et elle était accoutumée à décider. Le prince de Chimay, ajoute Saint-Simon, était un homme très-bien fait, d'un visage très-agréable, dont l'air et toutes les manières sentaient le grand seigneur : aussi l'était-il par de grandes et belles

1. « Il loge depuis bien des années dans une vilaine maison appartenant aux Jacobins, dans la rue Saint-Dominique. » *Mémoires du duc de Luynes*, à la date du 13 février 1753.

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 198.

3. *Ibid.*, p. 50.

4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 315-317. Charlotte de Saint-Simon, née le 8 septembre 1696, fut mariée le 16 juin 1722 à Charles-Louis-Antoine-Galéas de Hennin-Bossu, prince de Chimay.

5. Le duc de Luynes dit dans ses *Mémoires* (t. XIII, p. 259, note), que la fille du duc de Saint-Simon était « contrefaite et hors d'état de paraître dans le monde. »

6. Charlotte de l'Aubespine, qui vécut jusqu'en 1725.

terres, mais la plupart de longue main en direction, et ses affaires fort embarrassées, dont il ne laissait pas de tirer gros. C'était, de plus, un homme sans règle, qui, avec de l'esprit et les meilleurs discours, se gouvernait lui et ses affaires de fort mauvaise façon, plein de chimères et de fantaisie. La duchesse Sforze[1], de chez qui il ne bougeait tous les soirs tant que son premier mariage dura, me prédit bien tout ce que je vis dans la suite. »

Un passage des mémoires du duc de Luynes complète ces renseignements. Après avoir mentionné la mort du prince de Chimay, arrivée le 30 février 1740, le duc de Luynes ajoute[2] : « Il avait épousé la fille de M. le duc de Saint-Simon. Ce mariage est trop singulier pour n'en pas mettre un mot ici. Mlle de Saint-Simon est si petite, si contrefaite et si affreuse que M. et Mme de Saint-Simon, bien loin de songer à la marier, ne cherchaient qu'à la cacher aux yeux du public. M. de Saint-Simon était en grande faveur auprès de M. le duc d'Orléans; cette raison détermina apparemment M. de Chimay à lui demander sa fille en mariage. M. de Saint-Simon, qui est extrêmement énergique dans ses expressions, répondit à M. de Chimay par une description très-détaillée et même outrée, s'il est possible, de toutes les imperfections de sa fille, lui ajoutant que si c'était par rapport au crédit qu'il pouvait avoir sur M. le duc d'Orléans, il ne voulait pas le tromper davantage sur cet article que sur les autres, et qu'il ne se mêlerait en aucune manière des affaires qui pourraient le regarder. M. de Chimay persista dans son projet : il vécut quelques années à Paris, voyant de temps en temps sa femme, qui est toujours restée à l'hôtel de Saint-Simon. »

Les deux fils de Saint-Simon ne furent guère plus heu-

1. La duchesse Sforze, de la maison de Mortemart, est souvent citée dans les *Mémoires de Saint-Simon*, comme l'amie intime de la duchesse d'Orléans, femme du régent.

2. Tome III, p. 137.

reux en mariage ; ils épousèrent deux veuves : l'aîné, qui portait le titre de duc de Ruffec [1], la duchesse de Bournonville ; le second, appelé le marquis de Ruffec, la marquise de Maisons. Mme de Bournonville était fille de la maréchale de Gramont et nièce du duc de Noailles. Le mariage du duc de Ruffec, dont Saint-Simon raconte tous les détails [2], fut conclu par le cardinal de Noailles, oncle de la maréchale de Gramont, et célébré par ce prélat le 26 mars 1727 [3]. A cette occasion, on demanda à Saint-Simon une démarche qui coûta beaucoup à son orgueil et à son ressentiment : ce fut sa réconciliation avec le duc de Noailles. « Il y avait longtemps, dit-il [4], que j'avais quitté le conseil ; mon crédit s'était éteint avec la vie de M. le duc d'Orléans ; je n'avais plus de place et vivais fort en particulier. M. de Noailles, au contraire, avec ses gouvernements et sa charge de premier capitaine des gardes du corps, se trouvait à la tête de la famille la plus puissante en tout genre par toutes sortes de grands

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 302.

2. *Ibid.*, t. XII, p. 356 et suiv.

3. La note suivante résume la vie du fils aîné de Saint-Simon : Jacques-Louis, duc de Saint-Simon par la démission de son père, en 1722, appelé duc de Ruffec, et auparavant le vidame de Chartres, né à Paris le 29 juillet 1698, avait été fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie portant le nom de Saint-Simon, et auparavant celui de Saint-Aignan, par commission du 25 septembre 1717 ; il accompagna, avec son frère, le duc, son père, en Espagne, fut nommé, par Philippe V, chevalier de l'ordre de la Toison d'or le 20 janvier 1722, fait brigadier (général de brigade) des armées du Roi le 20 février 1734, mais sa santé ne lui permettant pas de servir, il se démit de son régiment au mois de mars 1735. Il mourut à Paris le 16 juillet 1746, dans sa quarante-neuvième année.

Il avait été marié le 26 mars 1727 avec Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, veuve de Philippe-Alexandre prince de Bournonville, comte de Hénin, baron de Caumont, marquis de Richebourg, mort le 5 janvier 1727, et fille de feu Antoine de Gramont, pair et maréchal de France, colonel-général du régiment des gardes françaises, gouverneur pour le Roi en Navarre et Béarn, et de Marie-Christine de Noailles sa veuve. De ce mariage est née Marie-Christine-Chrétienne de Saint-Simon, née à Paris le 7 mai 1728, mariée le 10 décembre 1749 à Charles-Maurice Grimaldi, comte de Valentinois.

4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 355-356.

établissements. Malgré cette différence totale, ni lui ni les siens ne purent supporter cette situation avec moi. »

La scène de la réconciliation eut lieu à l'archevêché, où le cardinal de Noailles, tenant le duc de Noailles par la main, dit à Saint-Simon[1] : « Monsieur, je vous présente mon neveu que je vous prie de vouloir bien embrasser. » Je demeurai froid tout droit, ajoute Saint-Simon ; je regardai un moment le duc de Noailles, et je lui dis sèchement : « Monsieur, M. le cardinal le veut, » et j'avançai un pas. Dans l'instant le duc de Noailles se jeta à moi si bas que ce fut au-dessous de ma poitrine, et m'embrassa de la sorte des deux côtés. Cela fait, je saluai le cardinal, qui m'embrassa ainsi que ses deux nièces (la maréchale de Gramont et Mme de Beaumanoir), et je m'assis auprès d'eux avec Mme de Saint-Simon. Tout le corps me tremblait, et le peu que je dis dans une conversation assez empêtrée fut la parole d'un homme qui a la fièvre. On ne parla que du mariage, de la joie et de quelques bagatelles indifférentes. Le duc de Noailles, interdit à l'excès, m'adressa deux ou trois fois la parole avec un air de respect et d'embarras ; je lui répondis courtement, mais point trop malhonnêtement. Au bout d'un quart d'heure, je dis qu'il ne fallait pas abuser du temps de M. le cardinal, et je me levai. Le duc de Noailles voulut me conduire ; les dames dirent qu'il ne fallait point m'importuner ni faire de façons avec moi ; et je cours encore. Je revins chez moi comme un homme ivre et qui se trouve mal. En effet, peu après que j'y fus, il se fit un tel mouvement en moi de la violence que je m'étais faite, que je fus au moment de me faire saigner ; la vérité est qu'elle fut extrême. »

Saint-Simon raconte ensuite comment il éluda les sollicitations de sa belle-fille qui aurait voulu que le duc de Noailles pût être reçu à la Ferté. En un mot, la réconciliation ne fut qu'apparente. Saint-Simon conserva toute sa

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 361.

haine contre le maréchal de Noailles, et il n'a pas manqué de l'assouvir dans ses mémoires.

Il n'en fut pas de même avec la maréchale de Noailles. La lettre suivante, adressée par Saint-Simon à cette dame, atteste une certaine intimité [1]. Il y est question de différents legs que la duchesse de Richelieu avait faits en mourant à la famille de Noailles : « Je n'ai pas oublié, madame, que vous aimez qu'on vous écrive, et pour avoir cet honneur-là, je ne pense pas qu'il soit besoin d'une meilleure occasion qu'une pluie du ciel de 50 000 livres de rente, qui partagent passablement un cadet. Je vous assure, madame, que nous y prenons tous grande part, et pour vous, et pour toute votre famille, que je soupçonne de n'avoir pas le même goût que vous pour les lettres. Mais puisque vous en voulez, j'étendrai mon effronterie jusqu'à complimenter ici M. et Mme la maréchale d'Estrées, moins de la maison que du dépit qu'en ont les médecins [2], qui enrageaient bien de sa gloire en leur art, mais qui sont tout autrement sensibles à une belle maison qui en est le fruit. Au moins y verrons-nous un jour et en ordre cinquante mille volumes [3]. Je me borne à cet ornement pour Paris, et laisse aux dames à le presser d'y étaler le monde de curiosités de toute espèce qu'il préserve de l'air depuis si longtemps [4], et dont il oublie sans doute la meilleure partie [5].

1. Cette lettre a été publiée, d'après les manuscrits de la Bib. Impér., par M. Frs. Monnier, dans son ouvrage intitulé *le chancelier d'Aguesseau*, p. 495-496.

2. Tout ce qui concerne le maréchal d'Estrées a besoin d'explication. Saint-Simon a donné le commentaire dans ses *Mémoires* (t. IV, p. 83 et suiv.) Il dit que le maréchal était « grand chimiste, *grand ennemi des médecins;* il donnait de ses remèdes et dépensait fort à les faire (p. 85). »

3. « Il avait cinquante-deux mille volumes, qui toute sa vie restèrent en ballots presque tous. » *Ibid.*, p. 83.

4. « Ce qu'il amassa d'étoffes, de porcelaines, de diamants, de bijoux, de curiosités précieuses de toutes sortes, ne se peut nombrer. » *Ibid.*

5. Allusion à un buste de Jupiter-Ammon « d'un marbre unique et de la première antiquité », que le maréchal d'Estrées faisait chercher à grand prix et qui se trouvait enfoui dans son magasin. *Ibid.*

« Mme de Saint-Simon entre et se plaint que je ne vous parle pas assez, ni assez distinctement d'elle, et en vérité nous nous disons des choses si grossières de vous, par exemple, *que nous vous aimons de tout notre cœur*, que cela nous fait bien sentir le long temps qu'il y a que nous sommes au village, et le besoin que nous avons de reprendre un peu l'air et les manières de la ville. Je compte d'avoir l'honneur de vous y aller bientôt faire ma cour, et vous assurer du respect, avec lequel je suis, madame, etc.

« Le duc de Saint-Simon.

« La Ferté, 10 octobre 1729. »

Le second fils de Saint-Simon, le marquis de Ruffec[1], épousa en 1733 la fille du secrétaire d'État d'Angervilliers; à l'occasion de ce mariage avec la fille d'un ministre, les haines se réveillèrent contre Saint-Simon et éclatèrent par des chansons satiriques. Bavin d'Angervilliers, qui était ministre de la guerre, n'avait pas fait grande figure dans la période qu'embrassent les mémoires de Saint-Simon. On n'y trouve sur lui que quelques lignes à la date de 1720[2]. « Angervilliers, intendant d'Alsace, puis de Paris, eut l'expectative de conseiller d'État. On en fait ici mention à cause qu'on le vit depuis ministre et secrétaire d'État ayant le département de la guerre, et que sa capacité le distingua extrêmement dans

1. Armand-Jean de Saint-Simon, marquis de Ruffec, né à Paris le 12 août 1699, nommé grand d'Espagne de première classe le 20 janvier 1722, avait pris possession de cette dignité à Madrid le 1er février suivant. Il fut fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie portant le nom de Ruffec, et ci-devant celui de Villepreux, par commission du 26 septembre 1717, et brigadier (général de brigade) des armées du Roi le 20 février 1734. Il obtint, au mois de mars 1735, l'agrément du roi pour le régiment de cavalerie vacant par la démission de son frère. Il épousa le 22 janvier 1733 Marie-Jeanne-Louise-Bavin d'Angervilliers, veuve de Jean-Réné de Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, etc., fille unique de Nicolas-Prosper-Bavin d'Angervilliers et de Marie-Anne Maupeou.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 380.

tous ses emplois ainsi que sa probité. » Tous les contemporains ne font pas le même éloge d'Angervilliers. Le marquis d'Argenson, qui, à la vérité, était un de ses compétiteurs à la place de secrétaire d'État [1], dit qu'il aurait pu être un ministre utile, mais qu'il manquait d'application et préférait être un *petit-maître très-plat et très-bourgeois* [2].

La fille de M. d'Angervilliers avait été mariée en premières noces au fils du président de Maisons, qui fut enlevé par la petite vérole à trente-trois ans en 1731 [3]. De ce mariage était né un fils, qui mourut un an environ après son père. Lorsqu'en 1733, le marquis de Ruffec épousa la veuve de Maisons, les courtisans ne l'épargnèrent pas; la petite taille des époux et la fatuité du ministre provoquèrent des chansons satiriques. En voici quelques extraits [4] :

Chantons, dans un second couplet,
L'hymen, politique projet,
De notre chancelant ministre,
Si bien dit *fat assez complet* [5].

Il unit avec son laidron
Un échappé de Saint-Simon,
A mine chétive et sinistre,
Un vilain boudrillon.

1. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. I, p. 64-65 (édition de M. Rathery publiée par la Société d'histoire de France).
2. *Ibid.*, p. 87.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 302. — Voy. aussi *Journal de Barbier*, à la date de septembre 1731.
4. Recueil de Maurepas (Bib. Imp. manuscrits.), t. XVIII, f° 207.
5. Ces mots qui répondent à ce que d'Argenson dit d'Angervilliers se retrouvent dans d'autres passages :

On peut bien sans être indiscret
Vous tracer ici le portrait
D'un ministre dont l'impudence
Compose un *fat assez complet*,
Son sourire est une faveur
Quand d'un air bourgeois et moqueur
Il vous dit une impertineuce.

(Même recueil, p. 87)

De ces deux maussades magots
Qu'on va voir sortir de nabots !
Que d'impertinents ! que de sots !
Que de suffisants ! que d'escargots !

Qu'ils auront d'illustres aïeux !
Saint-Simon avec Bavin[1] s'allie ;
Que ce grand duc est heureux !
Quand du ministre il s'appuie
Peut-il faire mieux ?

On lit encore dans une autre chanson du même temps[2] :

Le pauvre monsieur Bavin,
Alors voulut un gendre ;
Le pauvre monsieur Bavin
Prit des Bassets le plus vilain[3].
Quel soutien pour la guerre
Que son père et son frère !
Dès qu'on les verra,
Chacun tremblera,
L'ennemi fuira.

Ce mariage n'eut pas de suites heureuses, si l'on en croit d'Argenson[4] ; dès l'année suivante il était question, d'après son récit, de faire enfermer la marquise de Ruffec. « Son mari, surnommé *Basset*, avait compté la fixer ; ces deux magots s'aimeraient tant, disait-on, que ce serait un ménage exemplaire. » Mais on accusait la marquise de Ruffec de galanteries et de couplets satiriques dirigés contre la princesse de Rohan[5]. « Sur cela, ajoute d'Argenson, il a été grandement question de l'enfermer. M. son père l'a juré ainsi ; mais il a trop d'affaires pour lui-même. Pour le mar-

1. Bavin ou Baüin d'Angervilliers.
2. Recueil de Maurepas, *Ibid.*, f° 207.
3. On a mis en note *Le marquis de Saint-Simon*. On a vu plus haut, p. 117, que les fils de Saint-Simon étaient désignés à la cour par le sobriquet de *Bassets*.
4. *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. I, p. 182.
5. *Ibid.*, p. 183.

quis de Ruffec, on ne sait ce qu'il médite ; mais depuis cela il a l'air sombre et ténébreux. »

Complétons ce qui concerne la vie privée de Saint-Simon pendant cette période, en disant qu'il fut nommé chevalier des ordres du Roi en 1728, et qu'il perdit sa femme le 21 janvier 1743. Ce fut pour lui un cruel chagrin et un malheur irréparable. On trouve une preuve touchante de sa douleur dans son testament [1] : après avoir recommandé que l'on porte son corps à la Ferté où repose celui de sa femme, et que l'on inscrive sur deux plaques de cuivre leurs noms et âges, *le jour trop heureux pour lui de leur mariage et celui de leur mort*, il ajoute que sur celle de sa femme « soient gravées ses incomparables vertus, sa piété inaltérable de toute sa vie, si vraie, si simple, si constante, si uniforme, si solide, si admirable, si singulièrement aimable, qui l'a rendue les délices et l'admiration de tout ce qui l'a connue, et sur toutes les deux plaques la tendresse extrême et réciproque, la confiance sans réserve, l'union intime, parfaite, sans lacune, et si pleinement réciproque, dont il a plu à Dieu bénir singulièrement tout le cours de notre mariage, qui a fait de moi tant qu'il a duré, l'homme le plus heureux, goûtant sans cesse l'inestimable prix de cette perle unique, qui réunissant tout ce qu'il est possible d'aimable, et d'estimable avec le don du plus excellent conseil, sans jamais la plus légère complaisance en elle-même, ressembla si bien à la femme forte décrite par le Saint-Esprit, de laquelle aussi la perte m'a rendu la vie à charge et le plus malheureux de tous les hommes par l'amertume et les pointes que j'en ressens jour et nuit en presque tous les moments de ma vie. »

Les contemporains ont aussi fait l'éloge de Mme de Saint-Simon. Le duc de Luynes mentionnant sa mort à la date du 25 janvier 1743[1], s'exprime en ces termes : « Mme la du-

1. Publié dans le tome XX de ses mémoires, p. 97 et suiv. (édit. Hachette.)
2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 394.

chesse de Saint-Simon mourut, il y a quelques jours, à la Ferté ; elle avait environ soixante ans. Elle avait été dame d'honneur de Mme la duchesse de Berry ; elle était respectable par sa vertu et sa piété ; c'est une grande perte pour cette maison. Elle est morte d'une fluxion de poitrine accompagnée de fièvre maligne. M. le duc de Saint-Simon est allé passer quelques jours dans l'abbaye de la Croix, chez l'abbé de Mathan, qui est extrêmement de leurs amis et depuis longtemps. M. le duc et Mme la duchesse de Ruffec sont allés à la Ferté sur la nouvelle de cette maladie. M. le marquis de Ruffec, qui souffre toujours de grandes douleurs de goutte dans l'estomac, n'a pu sortir de Paris. »

Saint-Simon revint à Paris dans les premiers jours de février 1743. Il voulut marquer fortement sa douleur par des signes de deuil[1] : « non seulement, dit le duc de Luynes, il a fait tendre de noir son antichambre, suivant l'usage ordinaire ; mais il a voulu que sa chambre à coucher et son cabinet fussent tendus de gris et que son lit fût gris. Ordinairement il n'y a que les femmes veuves qui soient meublées de cette manière. Il compte aussi porter le deuil un an, quoiqu'il soit réduit à six mois pour les hommes. M. le duc de Charost se souvient qu'à la mort d'une de ses femmes il a eu un lit noir, dans lequel même il couchait. Cependant pour les hommes, il n'y a communément que l'antichambre tendue de noir, et pour les femmes un lit noir, mais dans une chambre de parade. »

La mort de Mme de Saint-Simon ne fut pas seulement pour son mari une perte d'affection. Cette femme prudente dirigeait les affaires d'intérêt, auxquelles Saint-Simon, d'après le témoignage du duc de Luynes, ne comprenait rien. Aussi après la mort de sa femme, sa fortune, qui était depuis longtemps embarrassée, fut si mal conduite, qu'il mourut insolvable. Les mémoires du duc de Luynes donnent des

1. *Mém. du duc de Luynes*, t. IV, p. 411.

renseignements très-précis sur l'état de ses revenus en 1746 : « M. de Saint-Simon ne vient plus à la cour, écrit-il à le date du 26 mars 1746 [1] ; il n'y a point paru depuis que M. le Dauphin a été reçu chevalier de l'ordre, à Fontainebleau [2]. M. de Saint-Simon a soixante-huit ans ; il avait un grand crédit sur l'esprit de feu M. le duc d'Orléans, dont il a obtenu plusieurs grâces pendant la régence : l'ambassade d'Espagne, dont la grandesse a été une suite, laquelle grandesse est encore une grâce particulière, parce qu'il obtint permission de la faire passer à celui de ses enfants qu'il voudrait ; une place au conseil de régence, avec vingt mille livres d'appointements, qu'il n'a pas voulu garder. Il obtint outre cela pour ses deux enfants la survivance de ses deux gouvernements de Blaye et de Senlis. Blaye vaut 25 000 livres, dont 21 000 livres tous frais faits ; Senlis 15 000, dont 13 000 tous frais faits. Ces deux gouvernements et la pension de l'ordre sont les seuls bienfaits du roi qui restent à M. de Saint-Simon. En tout il jouit aujourd'hui de 173 000 livres de rente, sur quoi il a donné à chacun de ses garçons, en les mariant, 20 000 livres de rente, et 10 000 livres, aussi de rente, à Mme de Chimay sa fille. Il doit 900 000 livres en rentes constituées au denier vingt (5 p. 0/0), et 200 000 livres de dettes exigibles ; il doit outre cela 500 000 écus, qui est le bien de Mme de Saint-Simon, dont il revient 50 000 livres à sa fille, et le reste à MM. de Ruffec. Ses enfants ne veulent lui rien demander et qu'il jouisse de tout ce qu'il a. Pour mettre plus de netteté dans ses affaires, ils se chargent de lui fournir 55 000 livres clair et net tous les ans, et du surplus ils en acquitteront toutes les charges de son bien. M. de Saint-Simon est l'homme du monde le plus incapable d'entendre les affaires d'intérêt, quoique cependant il soit extrêmement instruit sur toutes autres matières ; il a beaucoup d'esprit et

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 445-446.
2. Le 13 mai 1742.

est très-bon ami. Mais comme c'est un caractère vif, impétueux et même excessif, il est aussi excessif dans son amitié. Par exemple, il conserve une reconnaissance infinie pour la mémoire de Louis XIII, duquel sa maison a reçu beaucoup de grâces, et entre autres l'érection du duché ; il n'a pas un appartement à la ville, à la cour, à la campagne, où il n'y ait le portrait de Louis XIII. »

Trois ans après la mort de sa femme, Saint-Simon perdit son fils aîné le duc de Ruffec. Ce dernier avait une santé naturellement faible, dit le duc de Luynes[1], et qu'il avait voulu conduire dans sa jeunesse au-delà de ses forces ; il était froid et parlait peu ; ce qui faisait juger aux uns qu'il avait de la hauteur et aux autres qu'il avait peu d'esprit, et peut-être l'un et l'autre à la plupart de ceux qui ne le connaissaient pas. Il est certain qu'il n'avait pas assez de politesse ; mais il ne manquait pas d'esprit. Il avait quarante-huit ans moins quelques jours. On l'avait dit mort dès le 15 juillet (1746), mais il ne mourut que le 16 au matin.

Au chagrin que cette mort prématurée dut causer à Saint-Simon, se joignaient des embarras pécuniaires. Il ne pouvait payer les 30 000 livres de rente qu'il devait à la duchesse douairière de Ruffec. Il en résulta un procès qui se prolongea jusqu'en 1749[2].

Le mariage de la petite fille de Saint-Simon avec le fils du duc de Valentinois fut la seule consolation de sa vieillesse. Il le fit célébrer dans sa chapelle particulière rue du Cherche-Midi, le 10 décembre 1749[3]. Mlle de Ruffec ne tarda pas à prendre le titre de comtesse de Valentinois et eut la grandesse d'Espagne après la mort de son oncle, second fils du duc de Saint-Simon[4].

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 343.
2. *Ibid.*, t. VIII, p. 339. — 3. *Ibid.*, p. 50.
4. La comtesse de Valentinois mourut en 1774 sans laisser de postérité et avec elle s'éteignit la branche des Saint-Simon, à laquelle appartenait l'auteur des mémoires.

Armand-Jean de Saint-Simon, marquis de Ruffec, second fils de Saint-Simon, était d'une santé déplorable et s'éteignait lentement. Sa longue agonie se termina le 20 mai 1754. Il était dans sa cinquante-sixième année[1]. Il avait eu la goutte dès l'âge de vingt-trois ans; on lui avait conseillé, pour prévenir les attaques de ce mal, de faire usage d'une poudre composée d'extrait d'amères. Le chevalier de Luynes, frère de M. de Grimberghen, avait fait usage de cette même poudre, et on prétendait que les suites de ce remède avaient été la cause de sa mort. Le marquis de Ruffec, par l'effet de cette poudre, ou par celui des sels purgatifs qui se trouvèrent de mauvaise qualité, eut une maladie terrible avec des douleurs d'estomac si violentes qu'on l'entendait crier de la cour de la maison qu'il habitait. Le fameux Silva, médecin de M. et de Mme de Saint-Simon, travailla inutilement plusieurs années à guérir cette maladie; il ne put que donner quelques soulagements. Depuis, la faculté tenta sans succès toutes sortes de remèdes; l'état de M. de Ruffec devint toujours plus fâcheux : il était parvenu au point de ne pouvoir prendre presque aucune nourriture; le bouillon, la viande, le pain, le fruit, tout lui faisait des maux affreux; il ne vivait que de deux ou trois petites tasses de lait qu'il prenait chaque jour, lorsqu'il y était contraint par un besoin pressant, et quelquefois il mettait sept ou huit heures d'intervalle d'une tasse à l'autre. Malgré ce peu de nourriture, il était obligé de se purger tous les quinze jours; mais cette purgation ne pouvait être que de deux ou trois pintes d'eau chaude dont il remplissait son estomac; après quoi il était encore obligé de se faire vomir. Cet étrange régime n'empêchait pas totalement les douleurs, mais les rendait moins fréquentes et moins vives. On peut juger de la faiblesse où il était réduit; cependant il sortait encore dans Paris quelquefois, et à la campagne il y avait des moments où il pouvait un peu se promener. Il passait

1. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIII, p. 256-259.

ordinairement quelques mois à Angervilliers, terre appartenant à sa femme. Quinze jours ou trois semaines avant sa mort, il lui prit un vomissement affreux et on le crut perdu. Il avait été un peu mieux, et enfin il mourut tout d'un coup.

Ainsi Saint-Simon ne trouva guère dans sa famille que des sujets de chagrin. Il n'en parle pas dans ses mémoires, et c'est à peine s'il laisse deviner par quelques mots les déplaisirs que lui causa un gendre dissipateur. Quant aux relations de monde et d'amitié, il ne lui en restait guère. Dès 1719, il annonçait que la mort ou l'éloignement de ceux par lesquels il avait été particulièrement instruit le privaient des renseignements les plus authentiques. « Je ne veux et ne puis écrire, ajoutait-il[1], que ce qui a passé sous mes yeux ou ce que j'ai appris de ceux-là même par qui ont passé les affaires. J'aime mieux avouer franchement mon ignorance que de hasarder des conjectures qui sont souvent peu différentes des romans; c'est où j'en serai réduit désormais; mais je préfère la honte de l'avouer et d'en avertir à me faire de déplorables illusions et tromper ainsi mes lecteurs, si tant est que ces mémoires voient jamais le jour. »

Cependant Saint-Simon, retiré à Paris, n'avait pas rompu toutes ses relations avec la cour, et il en forma de nouvelles avec la ville. Il comptait encore parmi ses amis le comte de Coigny, qui devint maréchal de France en 1741 et duc en 1747. Jamais, au milieu de ses grandeurs, le duc de Coigny n'oublia les services que Saint Simon lui avait rendus à l'époque de la régence. « Je leur dois la justice, dit-il en parlant de Coigny et de sa femme[2], qu'ils vivent encore aujourd'hui avec moi avec toutes les recherches, les attentions et l'amitié possible, et la plus déclarée, sans aucun des mé-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 350.
2. *Ibid.*, t. XIV, p. 35. Cette partie des mémoires a été écrite après 1747.

nagements que les changements des temps et des choses ont produits. »

Saint-Simon était aussi en relation avec Louis de Brancas, marquis de Céreste, qui devint maréchal de France en 1740 et vécut jusqu'en 1750. Il le cite dans ses mémoires comme un des personnages de la cour auquel il doit d'utiles renseignements[1].

Le duc de Luynes, dont les mémoires sont la principale source pour la famille de Saint-Simon, était lié étroitement avec lui. On voit par ses mémoires, qu'il consultait souvent, sur des questions cérémonial[2], Saint-Simon, dont l'avis faisait autorité dans ces matières. Lorsque les ducs et pairs demandèrent à Louis XV d'être rétablis dans leurs anciens droits et furent obligés de produire des faits à l'appui de leur requête, ils s'adressèrent à Saint-Simon pour qu'il les aidât de ses conseils[3]. Il ne s'y refusa pas, mais la correspondance qu'il entretint à cette occasion avec le duc de Luynes prouve qu'il ne comptait guère sur le succès et que son caractère était devenu de plus en plus morose. Il lui écrivait de La Ferté le 18 avril 1746[4] : « Ce que vous ne vous lassez point de me proposer, monsieur, est de troquer de l'argent comptant contre des fiches ; encore des fiches peuvent-elles amuser un enfant, mais du travail pour des châteaux en Espagne évidemment tel, et pour des gens qui en ont usé avec moi comme vous savez, et qui, pour me faire dépits et pics, se sont arraché le nez et les yeux à eux-mêmes et en sont demeurés mutilés et défigurés au point où on les voit et nous avec eux, qui en dernier lieu me demandent un éclaircissement que je leur envoie sur-le-champ, et ne prennent pas seulement la peine de me remercier de la peine et de la promptitude, ni de me dire s'ils sont contents ou non

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 10.
2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 357 et 359.
3. *Ibid.*, p. 273.
4. *Ibid.*, t. I, p. 449.

de ce que j'ai envoyé, ni de ce qu'ils en ont fait[1], en vérité, vous trouverez bon que j'emploie le loisir du peu de temps que me laisse mon âge, à quelque chose de moins chimérique et de moins dégoûtant, et de n'en être pas moins persuadé, monsieur, de ma déférence en choses praticables, de mon attachement et de mon respect.

S-S. »

Malgré le mécontentement que lui inspirait l'indifférence des ducs, Saint-Simon continua de leur fournir des armes principalement contre les prétentions de la maison de Bouillon, qu'il attaque si souvent dans ses mémoires. Il écrivait au duc de Luynes, le 20 octobre 1746[2] : « Vous trouverez ci-joint, monsieur, un appendice, ou la quatrième et dernière partie du mémoire, dont vous avez reçu les trois premières parties. Vous y trouverez des curiosités importantes au sujet, et de ces derniers temps, qui sont ignorées de l'incurie générale. Je suppose que vos espérances, que je ne puis avoir, vous conduiront au moins à faire tirer des auteurs de ces temps-là cette suite de pratiques, de trahisons, de révoltes, de cabales, de prises d'armes, d'amnisties, etc., dont la vie du maréchal de Bouillon[3] et de ses deux fils[4] n'est qu'un tissu continuel, depuis le premier mariage de ce maréchal jusqu'à la mort de son fils aîné, qui suivit de si près son échange[5]. Celles des générations suivantes, trop récentes pour avoir été imprimées, comme l'ont été celles des deux

1. Je suis le texte donné dans les *Mémoires du duc de Luynes;* mais je crois qu'il faudrait lire : *ni ce qu'ils en ont fait.*

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. I, p. 450-451.

3. Saint-Simon a longuement parlé dans ses Mémoires de la maison de Bouillon, principalement au tome V, p. 298-326.

4. Les deux fils du premier maréchal de Bouillon (Henri de la Tour), furent le duc de Bouillon (Frédéric-Maurice de la Tour) et le vicomte de Turenne.

5. Sedan et Bouillon furent échangés contre les comtés d'Auvergne et d'Évreux, et les duchés d'Albret et de Château-Thierry. Le duc de Bouillon mourut en 1652, un an après cet échange.

premières dans toutes les histoires et mémoires de leur temps, ont échappé à la même incurie et à l'ignorance extrême de ce temps-ci. C'est ce que j'ai cru nécessaire de remettre devant les yeux d'une manière qui porte ses preuves claires et une évidence entière. Ce que vous trouverez rapporté des articles à faire prononcer[1] par le parlement, que M. le chancelier d'aujourd'hui[2] fit échouer, m'a passé par les mains au temps même, parce que les deux personnes que le roi y employa[3] n'avait rien de caché pour moi. Tout le reste de cette quatrième partie a été public[4], et tout son contenu doit servir de suite à ce que vous ferez tirer des histoires et des mémoires sur le maréchal de Bouillon et ses deux fils.

« Il me semble, monsieur, que j'ai passé vos espérances de mon travail, non de bonté, mais d'étendue, et la mesure de la complaisance, dans la très-ferme persuasion où je suis que je n'ai écrit que pour la beurrière, et qu'il n'est aucun des intéressés qui veuille se donner la peine de le lire, beaucoup moins d'en faire usage. Tout le salaire que je vous en demande est un inaltérable secret sur l'auteur, et de brûler cette lettre comme les précédentes. Je ne voudrais pas tourner le pied pour pas un d'eux après ce que j'en ai éprouvé, et à mon âge, à ma retraite et sans postérité; beaucoup moins, pour de telles gens, me faire, de proches de qui personnellement je n'ai qu'à me louer en tout et par tout, des ennemis irréconciliables pour avoir écrit des vérités inutiles. Si donc par impossible j'entends quelqu'un, même des nôtres, me parler de ce mémoire, j'ignorerai qu'il

1. Ces articles sont cités dans le tome VIII, p. 396 et suiv. des *Mémoires de Saint-Simon*.

2. D'Aguesseau, qui était alors procureur-général, « se trouva, dit Saint-Simon (t. VIII, p. 401), l'ami intime du duc d'Albret », fils du duc de Bouillon.

3. Une de ces deux personnes était le secrétaire d'État de Ponchartrain. (*Ibid.*, p. 402-403.)

4. Il s'agit probablement des faits relatifs au cardinal de Bouillon, que Saint-Simon a racontés dans ses mémoires.

en existe un, et je refuserai d'écouter ce qu'il me chante, ni ce qu'on en peut et veut faire. Vous pouvez compter là-dessus, et par ce que vous arrachez de moi [connaître] tout ce que vous pouvez sur moi.

S-S. »

« Vous trouverez dans le père Anselme, à l'article de M. de Bouillon, ce qui regarde l'opposition que firent les ducs à la qualité de prince[1]. »

Dans les dernières années de sa vie, Saint-Simon s'occupait encore de ces questions de préséance qui n'avaient cessé de le tourmenter. Il écrivait au duc de Luynes, le jour de Noël 1752 : « Dispensez-moi, monsieur, d'un volume d'écriture pour expliquer ce qu'une courte conversation ferait. D'ailleurs tout ceci est mêlé de tant de ténèbres, d'entreprises et de tempêtes, qu'il serait difficile à un vieux bourgeois de Paris, tel que je suis[2], d'y pénétrer. Elles me font seulement applaudir à ma bourgeoisie, sans avoir la présomption de porter mes considérations plus loin.

« Pour MM. d'Elbeuf et de Brionne, je trouve qu'ils font fort bien[3], et que les ducs feraient très-sottement de les y troubler. C'est précisément le cas de M. de Beauvilliers et de M. de Saint-Aignan, son frère. Je m'en tiens à vous présenter cet exemple récent. Le détail de cette explication mènerait trop loin par écrit.

« On ne peut être à vous, monsieur, avec un attachement

1. Il y a dans le texte *et de prince*. Le *et* est sans doute un lapsus de Saint-Simon. Il s'agit, en effet, de l'opposition à la qualité de prince étranger.

2. Saint-Simon avait cédé sa dignité ducale, la pairie et la grandesse à son fils aîné, en 1722, et après sa mort à son second fils, qui ne mourut qu'en 1754. Ce fut alors seulement que Saint-Simon rentra dans ses titres et dignités. D'ailleurs, comme on l'a vu plus haut, il ne paraissait plus à Versailles, et c'est surtout par allusion à sa vie retirée à Paris qu'il s'appelle un *vieux bourgeois de Paris*.

3. C'est-à-dire qu'ils ont raison de soutenir les droits et titres de princes étrangers attachés à leur maison.

plus sincère ni plus respectueux que j'y suis ni plus entièrement, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LE DUC DE SAINT-SIMON. »

Dans une lettre antérieure, Saint-Simon raille le duc de Luynes sur le rigorisme avec lequel il observait les jeûnes et les abstinences : « Je vous félicite, lui écrit-il[1], sur l'énormité des maigres, l'effrénement des fêtes et la masse accablante que cela forme. Vous savez peut-être ce que dit l'Évangile sur la suffocation des lois de Dieu par les pratiques ajoutées des pharisiens, et ce que dit saint Paul sur l'ancienne loi, que la loi est le germe du péché ; si est-ce que toutefois nous en tenons pour les deux tiers de l'année. Je vous y souhaite un estomac. Vous êtes, mon cher duc, trop saint, trop détaché et trop rasé les soirs pour oser vous souhaiter autre chose. Je vous envoie Rome[2] si au net que cet ornement de l'almanach mérite vos bontés pour moi, sur lesquelles je veux compter toutefois, mon cher duc, malgré mon indignité.

S-S. »

Le procureur général du parlement de Paris, Joly de Fleury, fut aussi un des personnages avec lesquels Saint-Simon entretint des relations jusque dans les dernières années de sa vie, et qu'il consulta quelquefois sur des faits consignés dans ses mémoires. Ce magistrat éminent était curieux d'anecdotes et de manuscrits, et sa volumineuse collection est venue enrichir le dépôt de la Bibliothèque impériale. Saint-Simon cite Joly de Fleury comme la principale autorité dans le récit qu'il fait de la mort de la première femme de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV[3]. C'est à ce magistrat que Saint-Simon s'adresse pour vérifier une as-

1. Tome I, des *Mémoires du duc de Luynes*, p. 448-449.

2. Il s'agissait d'une partie d'almanach comprenant tous les titulaires de l'Église romaine.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 184.

sertion de Dangeau, relative au parlement. C'est encore Joly de Fleury qui l'instruit des paroles que prononça Louis XIV lorsqu'on lui eut arraché les dispositions testamentaires qui égalaient presque le duc du Maine au régent[1]. Enfin Joly de Fleury raconta à Saint-Simon une entrevue entre le régent et le premier président du parlement, de Mesmes, dont l'effronterie fut confondue par le duc d'Orléans, de la manière la plus éclatante[2]. Après la découverte de la conspiration de Cellamare, le premier président, inquiet de ses relations avec l'Espagne, voulut payer d'audace et fit demander au régent une entrevue secrète qu'il obtint par l'intermédiaire de Mlle de Chausseraye. « Là le premier président, qui était beau diseur et qui avait fort la parole en main, fit à M. le duc d'Orléans les protestations les plus fortes de fidélité et d'attachement, à l'occasion des occurences présentes.... Le régent prit plaisir à lui donner lieu de redoubler ses protestations et à tout son bien-dire. Quand il en eut assez, il tira une lettre de sa poche, et tout à coup : *Monsieur*, lui dit-il d'un ton irrité, *tenez cela; lisez. Le connaissez-vous?* A l'instant le premier président fondit à deux genoux, lui embrassant, non pas les jambes, mais les pieds, et se mit aux pardons, aux regrets, aux repentirs, et n'eut si belle peur de sa vie. »

J'avoue que malgré la haute réputation de Joly de Fleury et la gravité de ses fonctions, je tiens ces anecdotes pour douteuses. On verra plus loin ce qu'il faut penser de l'empoisonnement de Madame. Curieux lui-même et avide de tous les bruits de cour, il les acceptait, comme Saint-Simon, avec un empressement dont il faut se défier. Son témoignage est d'autant plus suspect qu'en ce qui concerne le fait à vérifier sur les registres du parlement, il s'est mis en opposition avec le texte même de ces registres.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 175 (note).
3. *Ibid.*, t. XVII, p. 405-406.

CHAPITRE IX.

1723-1755.

Travaux de Saint-Simon pendant les trente dernières années de sa vie pour compléter les matériaux de ses mémoires. — Il annote le journal de Dangeau (1734-1738). — Les additions de Saint-Simon au journal de Dangeau peuvent être considérées comme une première esquisse des mémoires. — Époque probable de la rédaction définitive des mémoires (1743-1752). — Nature du manuscrit. — Dernières années de Saint-Simon. — Son testament (1754). — Sa mort (1755). — Ce que devinrent ses manuscrits après sa mort : Louis XV les fait saisir et déposer au ministère des affaires étrangères. — Ils sont communiqués à Duclos, à Mme de Deffant, etc. — Éditions partielles de 1784 à 1829.

Malgré les malheurs domestiques qui accablèrent sa vieillesse, Saint-Simon ne cessa, pendant les trente dernières années de sa vie, de compléter, par des travaux considérables, les matériaux qu'il avait recueillis. Témoin les nombreux manuscrits qu'il a laissés et qui ont été déposés aux archives des Affaires étrangères, en même temps que ses mémoires. Nous sommes réduits sur ce point à une sèche nomenclature, que nous empruntons à l'auteur des *Archives de la France*[1]. Quatre-vingt-dix-huit portefeuilles contiennent des notes, mémoires et pièces diverses, qui sont en partie l'ouvrage de Saint-Simon ; ils sont rangés sous les titres suivants : « Sacres et couronnements. — Entrées et réceptions. — Mariages, naissances, festins. — Régence et gouverne-

1. Voy. *Archives de la France* par M. Bordier, p. 311-312.

ment du royaume. — Lits de justice, hommages et serments de fidélité. — Audiences. — Entrevues des papes. — Assemblées d'États. — Rangs et préséances des souverains. — Protocoles, titres d'Altesse et autres. — Règlements pour la maison du roi. — Clergé. — Rois. — Princes du sang légitimés. — Affaire de la Constitution. — Ambassadeurs. — Noblesse. — Conseils. — Secrétaires d'État. — Parlements. — Messes solennelles. — *Te Deum*. — Ordres de chevalerie. — Érections de pairies. — Matières diverses et intéressantes, etc. — Cent trente et un portefeuilles, volumes ou liasses contenant des pièces et notes diverses sur toutes sortes de sujets. — Trente-sept volumes in-fol., renfermant le Journal du marquis de Dangeau, avec les annotations de Saint-Simon [1].

C'est donc, en y comprenant les onze volumes de ses mémoires, un total de deux cent soixante-dix-sept volumes, liasses et portefeuilles qu'a laissés Saint-Simon.

La simple nomenclature des titres énoncés plus haut atteste avec quelle conscience il s'était préparé au grand travail qu'il acheva pendant les dernières années de sa vie. Il avait fait des études approfondies sur les familles, sur les institutions, sur le cérémonial de l'ancienne monarchie. Un grand nombre de ces documents devaient figurer comme pièces justificatives de ses mémoires, et lui-même a pris soin de les indiquer. J'ai reproduit, dans mon édition, tous ces renvois que l'on avait eu le tort de retrancher dans les éditions précédentes. Ils serviront de points de repère à ceux qui, plus heureux que nous, pourront disposer de tous les papiers de Saint-Simon et compléter ses mémoires avec les pièces que lui-même avait préparées dans ce but. Dès aujourd'hui, nous pouvons à l'aide de ces indications, nous faire une idée des matériaux accumulés de longue-main pour servir de fondement à l'édifice qu'il élevait. Il suffit pour ce

1. C'est l'ouvrage publié par MM. Soulié et Dussieux.

travail de réunir quelques-unes des notes dispersées dans les vingt volumes des mémoires.

Lorsqu'il perdit, en 1700, l'abbé de Rancé, il consigna l'expression de ses regrets et de son admiration dans un écrit qu'il n'a pas inséré dans ses mémoires, mais qu'il avait réservé pour les pièces : « Ces mémoires, dit-il[1], sont trop profanes pour rapporter rien ici d'une vie aussi sublimement sainte, et d'une mort aussi grande et aussi précieuse devant Dieu. Ce que je pourrais dire trouvera mieux sa place parmi les pièces. »

Parlant en 1708[2] du caractère de Mme de Pontchartrain, femme du chancelier, il déclare qu'il est trop beau, trop singulier, trop instructif pour le laisser ignorer. Mais comme il tiendrait trop de place dans les mémoires, il renvoie aux pièces. C'est là aussi que Saint-Simon avait placé les documents diplomatiques que lui avait fournis le marquis de Torcy[3], les mémoires sur les pairies d'Épernon et d'Estouteville[4], les détails sur la renonciation du roi d'Espagne, Philippe V, au trône de France[5], les renseignements sur la souveraineté à laquelle prétendait la princesse des Ursins[6], les extraits des mémoires du P. Quesnel contre l'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury[7], et un grand nombre d'autres recherches historiques.

Saint-Simon avait pris soin de faire copier les registres du maître des cérémonies Dreux-Brézé[8], importants pour l'étiquette et les préséances. On voit que disposant de notes considérables accumulées depuis longtemps, il fait un choix entre ces matériaux, en renvoie une partie aux pièces justificatives et destine le reste à prendre place dans le corps de son ouvrage.

A l'occasion de l'avénement de Philippe V au trône d'Es-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 446. — 2. *Ibid*, t. VI, p. 289.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 113; t. VIII, p. 105. — 4. *Ibid.*, t. IX, p. 64-65.
5. *Ibid.*, t. X, p. 340. — 6. *Ibid.*, t. XI, p. 63. — 7. *Ibid.*, p. 449.
8. *Ibid.*, t. XIII, p. 234-235.

pagne, il indique les travaux qu'il a faits sur les noms et les armes des principales familles de ce pays. « C'est, dit-il[1], ce qui m'a donné le plus de peine à bien éclaircir sur les lieux avec ceux qui passaient pour être les plus instruits sur ces matières et sur celles de la grandesse, d'aucun desquels je n'ai été plus satisfait ni plus pleinement que du profond savoir du duc de Veragua. Je dois encore cette justice aux *Recherches historiques et généalogiques* d'Imhof[2], qu'elles y sont estimées des connaisseurs et qu'elles m'ont infiniment aplani de difficultés. » Ainsi hommes et livres lui servaient à approfondir les matières qui devaient être traitées dans ses mémoires.

Parmi tous ces travaux préliminaires qui attestent avec quel soin Saint-Simon se préparait à écrire l'histoire de son temps, un des plus considérables fut la lecture et l'annotation du *Journal de Dangeau*. Ayant appris que le duc de Luynes en possédait un exemplaire complet, il en obtint une copie, et en la lisant, il y ajouta des notes d'un style et d'un esprit qui contrastent singulièrement avec le ton de ce journal. Nous avons aujourd'hui cet ouvrage[3], et nous pouvons tout à la fois apprécier le jugement de Saint-Simon sur le Journal de Dangeau et les notes qu'il y a jointes. « Dès les commencements qu'il vint à la cour, dit Saint-Simon[4], il (Dangeau) se mit à écrire tous les soirs les nouvelles de la journée, et il a été fidèle à ce travail jusqu'à sa mort. Il le fut aussi à les écrire comme une gazette sans aucun raison-

1. *Mémoires*, t. III, p. 248-249.

2. *Recherches historiques et généalogiques des Grands d'Espagne*, par Imhof. Amsterdam, 1707, in-12.

2. *Journal de Dangeau avec les additions de Saint-Simon*, publié par MM. Feuillet de Conches, Soulié, Dussieux (Didot, 1854).

1. Tome XVIII, p. 61 et suiv. Saint-Simon a ajouté que Dangeau vint a la cour vers les temps de la mort de la reine-mère, Anne d'Autriche (20 janvier 1666), tandis que son Journal ne commence qu'au 1er avril 1684. Dangeau avait-il rédigé un autre journal antérieur à celui que nous avons? Saint-Simon s'est-il trompé de date? C'est une question que nous ne pouvons résoudre et qui n'a d'ailleurs ici aucune importance.

nement, en sorte qu'on n'y voit que les événements avec une date exacte, sans un mot de leur cause, encore moins d'aucune intrigue, ni d'aucune sorte de mouvement de cour, ni d'entre les particuliers. La bassesse d'un humble courtisan, le culte du maître ou de tout ce qui est et sent la faveur, la prodigalité des plus fades et des plus misérables louanges, l'encens éternel et suffoquant jusque des actions du roi les plus indifférentes, la terreur et la fadeur[1] suprême ne l'abandonnent nulle part pour ne blesser personne, excuser tout, principalement dans les généraux et autres personnes du goût du roi, de Mme de Maintenon, des ministres, toutes ces choses éclatent dans toutes les pages, et dégoûtent merveilleusement. Tout ce que le roi a fait chaque jour, même de plus indifférent, et souvent les premiers princes et les ministres les plus accrédités, quelquefois d'autres sortes de personnages, s'y trouvent avec sécheresse pour les faits, mais tant qu'il se peut avec les plus serviles louanges, et pour des choses que nul autre que lui ne s'aviserait de louer.

« Il est difficile de comprendre comment un homme a pu avoir la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans, si maigre, si sec, si contraint, si précautionné, si littéral à n'écrire que des écorces de la plus repoussante aridité. Mais il faut dire aussi qu'il eût été difficile à Dangeau d'écrire de vrais mémoires, qui demandent qu'on soit au fait de l'intérieur et des diverses machines d'une cour. Quoiqu'il n'en sortît presque jamais, et encore pour des moments, quoiqu'il y fût avec distinction et dans les bonnes compagnies, quoiqu'il y fût aimé, et même estimé du côté de l'honneur et du secret, il est pourtant vrai qu'il ne fut jamais au fait d'aucune chose ni initié dans quoi que ce fût. Sa vie frivole et d'écorce était telle que ses mémoires ; il ne savait rien au delà de ce que

1. On a imprimé à tort *faveur* au lieu de *fadeur* dans l'édition Hachette.

tout le monde voyait; il se contentait aussi d'être des festins et des fêtes; sa vanité a grand soin de l'y montrer dans ses mémoires; mais il ne fut jamais de rien de particulier. Ce n'est pas qu'il ne fût instruit quelquefois de ce qui pouvait regarder ses amis par eux-mêmes, qui, étant quelques-uns des gens considérables, pouvaient lui donner quelques connaissances relatives, mais cela était rare et court. Ceux qui étaient de ses amis de ce genre en très-petit nombre, connaissaient trop la légèreté de son étoffe pour perdre leur temps avec lui. »

Notre époque, qui a un goût tout particulier pour l'exactitude historique, a apprécié le soin minutieux avec lequel Dangeau a fixé les dates des événements et décrit le cérémonial. Mais il faut bien avouer avec Saint-Simon, que la lecture suivie de pareils détails est fastidieuse. Les habiles éditeurs du journal de Dangeau ont eu soin d'en relever la fadeur par les piquantes annotations de Saint-Simon, et ce sont ces additions qui attirent et retiennent le lecteur. Le Journal de Dangeau, que Saint-Simon commenta avec une verve qui ressemble parfois à de l'indignation, eut sur le grand travail qu'il élaborait une double influence : il lui fournit des dates exactes[1] et en même temps lui inspira une véritable colère contre la platitude du courtisan. Il a souvent chargé ses couleurs par irritation contre la servilité de Dangeau.

D'après les recherches de MM. Soulié et Dussieux[2], ce fut de 1734 à 1738, que Saint-Simon annota le Journal de Dangeau. Les additions mêmes de Saint-Simon en fournissent la preuve[3] : indique une note placée à l'année 1705, que le

1. Saint-Simon le reconnaît lorsqu'il dit dans la suite du passage que nous avons cité : « ces mémoires serviront beaucoup, à qui voudra écrire plus solidement, pour l'exactitude de la chronologie et pour éviter la confusion. »

2. Voy. la note publiée par les éditeurs à la fin du *Journal de Dangeau.*

3. Voy le résumé de ces preuves dans un article de la *Revue Britannique* (mars 1864), traduit de la *Revue d'Édimbourg.*

R. P. François-Marie, alors général des Carmes, mourut, en cette année 1734, à l'âge de soixante-sept ans. Dans le tableau où Saint-Simon apprécie l'ensemble du règne de Louis XIV, il remarque que Puységur ne devint maréchal de France qu'en 1735. Enfin, parlant de Mme Guyon, morte en 1717, il ajoute que : « Quoiqu'elle fût morte depuis vingt ans, son petit troupeau existait encore. » Ce passage a donc été écrit en 1737.

Les additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau sont souvent fort étendues : ainsi le tableau du règne de Louis XIV, après la mort de ce prince, forme une note de 80 pages in-8° imprimées en petit texte. Ce passage et beaucoup d'autres ont été transportés presque textuellement dans les mémoires. Cependant tous les matériaux, que Saint-Simon avait réunis dans les additions au Journal de Dangeau, n'ont pas été mis en œuvre dans la rédaction définitive de son travail. Il en a usé, comme pour les notes qu'il avait accumulées de longue main : les unes, et spécialement les conversations avec Louis XIV et d'autres personnages, ont été reproduites textuellement ; d'autres renvoyées aux pièces justificatives, comme les portraits de Rancé et de Mme de Pontchartrain.

En résumé, le travail que Saint-Simon fit pendant quatre années sur le Journal de Dangeau peut être considéré comme une esquisse, ou, pour me servir de ses expressions, comme un premier crayon de ses mémoires. Cette ébauche est pleine de vigueur, et les portraits y sont tracés avec une verve que fait encore mieux ressortir le contraste avec le style terne et plat de Dangeau. Si Saint-Simon a emprunté quelques dates et quelques faits à Dangeau [1], il faut convenir

1. MM. Soulié et Dussieux font remarquer avec raison que Saint-Simon n'a rien dit de la mort de Bourdaloue, arrivée le 13 mai 1704, parce qu'elle est passée sous silence dans le *Journal de Dangeau*. Il en résulte que le portrait de Bourdaloue manque à la place consacrée, c'est-à-dire au moment de la mort. « C'est là, ajoutent les éditeurs de Dangeau, que Saint-Simon a mis dans les *Additions* les portraits qu'il a remis ensuite dans ses *Mémoires*. »

qu'il l'a largement payé en l'ornant de pareilles additions. Je me bornerai à en citer pour preuve un des morceaux que Saint-Simon n'a pas insérés dans ses mémoires, quoiqu'il en fût digne par la vigueur du style : c'est le portrait de Louvois[1].

« M. de Louvois était le plus grand homme en son genre, qui ait paru depuis plusieurs siècles, mais dont les talents ont été aussi les plus funestes à la France, par les conjonctures où il s'est trouvé. Rien de plus vaste, de plus fertile, de plus juste que son esprit pour les plus grandes entreprises et pour le secret d'en marquer tous les préparatifs et les dispositions les plus immédiates, dans l'exécution exacte et entière desquelles il excellait encore plus. Infatigable dans un travail de tous les jours et de toutes les années, il pesait, perçait, dirigeait tous les détails avec une aisance inconcevable, dont aucun ne lui échappait jusqu'aux plus petits, et, autant que cela peut être dit d'un homme mortel et borné de sa nature, rien ne lui était impossible. Il connaissait les choses et les gens avec un sens exquis, et s'en servait à ce à quoi ils étaient propres avec un merveilleux discernement. La récompense et la punition étaient avec lui certaines, et toujours dans la proportion des gens et de leur service ou de leur manquement. En tout, d'une grande suite; le plus dangereux ennemi et le plus difficilement réconciliable, l'ami le plus sûr, le plus ardent, le plus voulant par lui-même, magnifique en tout, noble en tout, libéral à pleines mains, et faisant à ses amis et à ses proches des présents de souverain, des terres, des maisons, des régiments achetés exprès en entier, des prix entiers de belles et grandes charges à la cour; le meilleur parent du monde, et le père des pauvres, et qui ne refusa jamais rien, et dont les aumônes allaient entre deux cent et trois cent mille francs par an; car cela dépendait des œuvres que des personnes de piété lui proposaient de vingt, trente, quarante et cinquante mille francs

1. *Journal de Dangeau*, t. III, p. 361 et suiv.

à la fois, vivant en petit roi chez lui, et néanmoins sans insolence, et parlant librement de sa basse naissance, et de toute la distance qui était entre ceux qui étaient entrés dans son alliance et lui. Il vivait avec le chancelier[1], son père, avec un grand respect et une grande confiance, et avec sa femme[2] avec beaucoup de considération, et beaucoup de déférence pour ses parents et son alliance. »

Après avoir raconté une anecdote à l'honneur de Louvois, Saint-Simon passe à la contre-partie, comme il le dit. « M. de Louvois n'était pas bon[3] à être premier ministre en plein, et il est fort douteux que son esprit, tout tourné aux détails et aux entreprises, eût ce vaste général, et cette combinaison immense qui est si nécessaire à un premier ministre pour tout embrasser, le digérer, le distribuer et l'administrer, plus douteux encore qu'il fût instruit des intérêts de tout ce qui compose l'Europe avec quelque suffisance, et qu'un esprit inflexible naturellement, comme le sien, eût pu manier des négociations avec quelque moelleuse adresse, même par interposition d'autrui. C'était un homme altier, brutal, grossier dans toutes ses manières, comme sa figure le montrait bien, qui souffrait tout pour peser et résoudre quand c'était subordonnément avec lui[4], et fort capable par sa supériorité de génie de saisir le bon et de s'y rendre contre son premier avis, de quelque part qu'il lui vînt; mais qui était incapable d'aucun examen d'aucune discussion d'égal à égal, parce qu'il voulait être maître en tout et partout, qu'il ne voulait souffrir aucune résistance, et qu'il brisait les obstacles au lieu de les

1. Michel Le Tellier.
2. Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux.
3. On a imprimé, dans l'édition que nous suivons : *il n'était* QUE *bon à être premier ministre en plein*; c'est sans doute une faute de copiste. Le sens général de la phrase ne laisse aucun doute à cet egard. Dans les *Mémoires* (t. XII, p. 412), Saint-Simon dit que c'était un ministre le plus éminent pour les projets et pour les exécutions, mais *le plus funeste pour diriger en premier*.
4. C'est-à-dire quand il discutait avec un subordonné.

aplanir; homme terrible et absolu, et qui voulait et se piquait de l'être.

« A quoi il aurait été le plus excellent, c'eût été à être sous un premier ministre ou sous un roi capable de s'en bien servir et de le tenir de si court qu'il n'eût osé les embarquer en rien, et eût été réduit à l'unique exécution de leurs ordres, ou à proposer des projets de grandes choses, sans avoir le crédit et l'ascendant sur eux de les y faire entrer, qu'autant qu'ils leur auraient paru bons à leurs vues et à la situation des affaires. C'est alors que sans avoir aucun embarquement à craindre ni aucuns piéges des vues particulières de M. de Louvois, ils en auraient tiré des secours infinis, qui, outre un soulagement incroyable, auraient fait tout l'honneur de leur administration, et procuré les plus grands et les plus solides avantages. Mais le malheur de la France fut tel que ce grand homme fut employé dans un milieu qui fit le malheur du royaume pour plus d'un siècle. Il travaillait sous un roi jaloux de tout, qui voulait paraître tout faire et qui avait un extrême désir de gloire personnelle. Le département de Louvois était la guerre, et il se trouvait vis-à-vis d'un autre ministre (Colbert), le plus grand génie qui ait peut-être jamais paru en France pour le ministère où il était employé, qui était les finances, le commerce, la marine, les manufactures, les sciences, les bâtiments publics non militaires et les bâtiments du roi. Le frère de ce ministre[1] avait eu les affaires étrangères après Pomponne, que Louvois avait aidé à perdre. Lui et Colbert étaient rivaux en tout, et rivaux avec une haine ouverte.

« Tout poussa donc Louvois à abuser du goût du roi pour la guerre : par là, il devenait le maître de presque toutes les grâces; par là, il épuisait les fonctions du ministère des affaires étrangères; par là, il ruinait, autant qu'il pouvait, la marine et le commerce, qui, s'exerçant loin des yeux du roi,

1. Colbert de Croissy.

ne le frappaient point et ne lui laissaient que le regret aux dépenses qui s'y faisaient et dont il aimait mieux grossir celles de sa cour et de ses armées; par là, il réduisait Colbert à une dure nécessité d'expédients pour ne laisser pas manquer d'argent, quelques trésors que le roi voulût dépenser, à exciter par là les cris publics contre lui et des remontrances des parlements qui mettaient le roi de mauvaise humeur contre son ministre des finances, que Louvois ne cherchait qu'à épuiser pour perdre Colbert, et n'avoir plus ni compétiteur dans l'autorité et dans la confiance, ni contradicteur dans ses vues et ses projets. »

D'ordinaire les additions de Saint-Simon au journal de Dangeau n'ont ni cette étendue ni cette importance. Ce sont de simples notes qu'il développera dans ses mémoires. On pourrait multiplier les exemples de ce travail d'amplification; je me bornerai à deux citations. A la mort de son père, Claude de Saint-Simon, arrivée le 3 mai 1693, il ajoute une note assez courte au journal de Dangeau[1]. Il y rappelle la faveur dont son père avait joui sous le règne de Louis XIII, comment il fut privé, par la fraude de Chavigny, de la charge de grand écuyer que ce prince lui avait donnée, la conduite qu'il tint pendant la Fronde et les égards que lui témoigna toujours Louis XIV. La note est succincte et sans prétention de style. En ce qui concerne Chavigny, secrétaire d'État, il se contente de dire qu'avant sa mort Louis XIII lui dicta une liste des charges qu'il distribua : « Il y nomma M. de Saint-Simon à la charge de grand écuyer, vacante depuis la mort de Cinq-Mars, le publia, le dit à M. de Saint-Simon, qui reçut les compliments et qui en fit toutes les fonctions aux obsèques du roi. Ses provisions ne venant point et pressé par ses amis sur un si long délai d'expédition, il sut enfin que Chavigny avait laissé son nom en blanc et l'avait rempli ensuite, par

1. Tome IV du *Journal de Dangeau*, p. 276-278.

ordre de la reine, du nom du comte d'Harcourt, que M. de Saint-Simon envoya appeler. »

Ce récit est simple et vraisemblable. Saint-Simon y ajoute, dans ses mémoires, des détails dont nous aurons lieu de constater la fausseté en ce qui concerne les relations de Chavigny et de Claude de Saint-Simon. Mais en ce moment nous ne voulons que signaler l'amplification. « Il est difficile, disent les mémoires[1], d'avoir un peu lu des histoires et des mémoires du règne de Louis XIII et de la minorité du roi son fils, sans y avoir vu M. de Chavigny faire d'étranges personnages auprès du roi, du cardinal de Richelieu, des deux reines, de Gaston, à qui, bien que secrétaire d'État, il ne fut donné pour chancelier, malgré ce prince, que pour être son espion domestique.... Louis XIII connaissait trop les esprits des personnes qui nécessairement après lui se trouveraient portées de droit au timon des affaires pour ne leur laisser la disposition que de celles qu'il ne pouvait pas faire avant de mourir. Il dicta donc un long écrit à Chavigny de ses dernières volontés les plus particulières, et il remplit tout ce qui vaquait. Il n'y avait point de grand écuyer depuis la mort funeste de Cinq-Mars. Cette belle charge fut donnée à mon père. L'écrit dicté à Chavigny fut lu tout haut devant tout le monde comme les dispositions concernant l'État l'avaient été, mais non devant le même nombre, ni avec les mêmes cérémonies. Mon père, éperdu de douleur, ne put répondre au roi qui lui apprit qu'il l'avait fait grand écuyer que par se jeter sur ses mains et les inonder de ses larmes, ni autrement que par elles aux compliments qu'il en reçut.... Il en fit les fonctions aux obsèques du roi, et il m'a souvent dit qu'en jetant l'épée royale dans le caveau, il fut au moment de s'y jeter lui-même. Il ne pensait qu'à sa douleur, et ses amis le pressaient d'envoyer chercher ses provisions de grand écuyer sans qu'ils le pussent distraire. A la fin

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 64 et suiv.

pourtant il y envoya ; ce fut inutilement, elles n'étaient pas, disait-on, expédiées.

« Le crime rend honteux; on ne l'avoue que le plus tard qu'on peut. Cependant, après plusieurs mois, il apprit que Chavigny avait laissé son nom en blanc, bien sûr que le roi, en l'état extrême où il se trouvait lorsqu'il lui dicta ses dernières dispositions, signerait sans lire, ainsi qu'il arriva; que Chavigny avait été trouver la reine, auprès de laquelle il s'était fait un mérite de sa scélératesse, pour lui laisser la disposition de la charge de grand écuyer, dont il remplirait le nom à son choix, afin que celui à qui elle donnerait cet office de la couronne, mon père ou un autre, lui en eût l'obligation entière, et qu'elle pût s'acquérir une créature considérable par ce grand bienfait à l'entrée de sa régence. Chavigny n'ignorait pas que l'aversion que la reine avait pour le roi s'étendait à tout ce qu'il aimait, même sans autre cause, et qu'avec ce détour mon père ne serait point grand écuyer. La comtesse d'Harcourt, quoique nièce du cardinal de Richelieu, avait depuis longtemps trouvé grâce devant elle, et les moyens de se mettre intimement bien avec elle; ce qui a duré jusqu'à sa mort. Elle fut bien avertie, et le comte d'Harcourt fut grand écuyer. A cette nouvelle on peut juger de l'indignation de mon père : la reine lui était trop respectable, et *Chavigny trop vil*[1], il envoya appeler le comte d'Harcourt. »

Il est impossible, en comparant les quelques lignes des additions au journal de Dangeau, sur Chavigny, avec ces pages des mémoires, de n'être pas frappé du procédé de Saint-Simon; il soigne les détails de la narration, et creuse les traits à peine indiqués. Parfois ce procédé d'amplification l'entraîne à se servir d'expressions dont l'éxagération et la violence mettent en garde contre l'historien. Dans la note sur le journal

1. On verra plus loin par les lettres que Claude de Saint-Simon écrivait à Chavigny à une époque postérieure que, bien loin de le trouver *vil*, il lui prodiguait les expressions d'estime et d'amitié.

de Dangeau, il n'est question que d'une omission volontaire de Chavigny. Les mémoires parlent de son *crime* et le représentent comme *trop vil* pour que Claude de Saint-Simon se soit vengé sur lui. Nous prenons ici l'auteur en flagrant délit d'amplification, et, qui pis est, d'amplification mensongère. Saint-Simon n'est pas, quoi qu'on en ait dit, un grand seigneur *écrivant à la diable pour l'immortalité*. Il se donne, à la vérité, de ces airs de grand seigneur et affecte le dédain pour l'art d'écrire; mais ce sont là des ruses de vanité. En comparant des récits qu'il répète deux ou trois fois dans ses mémoires[1], on voit que, si le style a souvent des formes étranges et même barbares, l'auteur n'en travaillait pas moins avec un soin curieux les détails de ses narrations. C'est un véritable artiste qui se plaît à creuser et à orner son monument.

Citons encore un exemple de ce travail de Saint-Simon. Nous l'emprunterons à l'article de la *Revue britannique*, que nous avons déjà mentionné[2]. Dangeau écrit à la date du 1er janvier 1696[3] : « Le roi assembla le chapitre des chevaliers de l'ordre avant que de marcher à la chapelle; il nous dit qu'il avait résolu de faire chevalier M. le duc Lanti, Romain, qui depuis longtemps a arboré les armes de France. Sa femme est de la maison de la Tremoille-Noirmoustier, sœur de la duchesse de Bracciano. Après le chapitre, nous marchâmes à la chapelle dans l'ordre ordinaire. A la fin de l'Évangile, le roi alla se placer sous son dais, et y reçut le serment de M. l'évêque de Noyon, qui a eu la place de Mgr l'archevêque de Paris. Puis Sa Majesté retourna dans sa place entendre le reste de la messe; et à la fin de la messe, il s'alla mettre sous son dais, et y reçut le serment du comte de Guiscard,

1. J'ai reproduit avec soin, dans mon édition, ces variantes d'une même narration que les éditeurs précédents avaient supprimées. Le lecteur attentif reconnaîtra que si elles n'ajoutent rien aux renseignements historiques, elles ne sont pas sans intérêt pour étudier les procédés de l'écrivain.

2. Pages 29 et 30.

3. Tome V, p. 339-340.

qui fut présenté par M. le maréchal de Joyeuse et M. d'Aubigny. MM. les cardinaux, à cette cérémonie ici, n'ont point eu de siéges pliants; on leur a donné un banc, comme aux autres chevaliers. MM. les cardinaux d'Estrées et de Furstemberg y étaient. »

L'auteur de l'article de la *Revue d'Édimbourg*, traduit dans la *Revue britannique*, s'écrie après avoir cité ce morceau : « Quelle platitude et quelle abondance dans la sécheresse ! C'est pourtant là un échantillon qui vaut tous les autres des in-folio de Dangeau. Voyons à présent Saint-Simon élargir et illuminer l'horizon. En rencontrant le nom du duc de Lanti, il rédige d'abord en ces termes une note qui figure aux additions : « Ces Lanti ne sont rien du tout. Ils ont pris nom della Rovere, parce qu'ils en ont eu une mère, et ces Rovère eux-mêmes étaient des paysans de Savone. Ce fut un pêcheur de cette ville ou des environs qui fut père de François la Rovère, qui fut pape en 1471, et le fut quatorze ans sous le nom de Sixte IV. Ce furieux Jules II, élu en 1503, et qui fut dix ans pape, était fils du frère de Sixte IV. Ils élevèrent leur famille, dans laquelle entra le duché d'Urbin et d'autres grands fiefs, par argent et par de grandes alliances, qui sont retournés aux papes, la plupart par usurpation. Ils ont eu trois ducs d'Urbin ; et le cardinal d'Estrées, comme on le verra ailleurs, fit donner l'ordre à ce duc Lanti à cause de la duchesse de Bracciano, sa belle-sœur, avec qui il était en très-étroite amitié et qui l'avait mariée elle-même, et qui devenue fameuse sous le nom de princesse des Ursins, se brouilla si fort avec lui et les siens en Espagne. »

Ouvrons enfin les mémoires mêmes; nous y trouverons les mêmes menus incidents et renseignements historiques transformés comme il suit[1] : « L'année 1696 commença par un petit dégoût à des gens qui n'y étaient pas accoutumés.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 300.

Le roi donna l'ordre à M. de Noyon et à Guiscard, et à la cérémonie les cardinaux d'Estrées et de Furstemberg n'eurent qu'un banc comme tous les autres chevaliers. Peu à peu cette dignité, habile en usurpations, et heureuse à les tourner en droits, avait trouvé moyen d'avoir chacun un siége ployant à leur place auprès de l'autel, comme Monseigneur et Monsieur et la maison royale en ont auprès du roi, qui, à la fin, le trouva mauvais et le leur ôta. Ils l'avalèrent sans oser dire mot.

« Au chapitre qui précéda cette cérémonie, le roi nomma à l'ordre le duc de Lanti, dont la femme était sœur de la duchesse de Bracciano[1], qui l'y servit fort par elle et par ses amis. Il était à Rome et l'y reçut au grand contentement du cardinal d'Estrées, ami intime de la duchesse de Bracciano, et qui y avait le plus travaillé. Ces Lanti ne sont rien du tout; ils ont pris le nom de la Rovère, parce qu'ils en ont eu une mère, et ces Rovère eux-mêmes étaient de la lie du peuple avant leur pontificat. François della Rovère, qui fut pape en 1481[2], et qui le fut quatorze ans sous le nom de Sixte IV, était fils d'un pêcheur des environs de Savone, et ce furieux Jules II, pape en 1503, et qui le fut dix ans, était fils de son frère. Ils n'oublièrent rien pour élever leur famille par argent, par alliances, par troubles et par toutes sortes de voies. Le duché d'Urbin et d'autres grands fiefs y entrèrent, qui pour la plupart sont retournés aux papes. Ces la Rovère ont eu trois ducs d'Urbin. »

On voit comment Saint-Simon a fondu le texte de Dangeau, la note qu'il y avait ajoutée, et a transformé le tout. Dangeau fournit le fait, le constate en peu de mots, et donne la date exacte. Saint-Simon s'empare du fait et le met en relief : il anime, il vivifie les comparses du journal. Dangeau dit que les cardinaux furent assis sur un banc et non sur des siéges.

1. On a imprimé à tort dans l'édition Hachette : « dont la *sœur* était *femme* de la duchesse de Bracciano. »

2. La vraie date est 1471.

Saint-Simon assaisonne cet incident trivial du sel de la mortification infligée par le roi à ces prélats. Dangeau qualifie Lanti de noble romain qui avait arboré les armes de France. Saint-Simon, d'un trait de plume, le rattache à une famille pontificale, critique deux papes et lance un trait contre la future princesse des Ursins.

Lorsque Saint-Simon eut réuni tous les documents que nous avons énumérés : récits remontant à 1691, travaux sur les dignités, les institutions, les usages et les anciennes familles de la France, notes diplomatiques fournies par Torcy, extraits des registres du maître des cérémonies, enfin additions au journal de Dangeau, il s'occupa de fondre tous ces matériaux qui devaient servir à la rédaction définitive de ses mémoires. Ce fut probablement entre les années 1743 et 1752 qu'il acheva ce travail. Nous n'avons pas de preuve décisive pour la dernière date : mais des inductions légitimes nous portent à l'adopter. Quant à la première, elle résulte de l'introduction que Saint-Simon a mise en tête de ses mémoires et qui est datée de juillet 1743. Il écrivait encore en 1751, puisqu'il parle vers la fin de ses mémoires d'Alberoni, qui, dit-il[1], vivait alors à Rome âgé de quatre-vingt-six ans. Comme cette date correspond à l'année 1751, et qu'à ce moment l'ouvrage de Saint-Simon n'est pas encore terminé, il faut admettre que ce n'est qu'en 1752 ou 1753 qu'il en a achevé la rédaction.

Il n'est pas indifférent de connaître ces dates pour apprécier sous quelle influence Saint-Simon écrivit. Il voyait la fortune des Belle-Ile, des Noailles parvenue à son comble pendant que lui-même végétait dans l'obscurité. Noailles, surtout, paraît avoir été pour lui un objet de jalousie et de haine. Il s'est vengé par ses mémoires de ce qu'il regardait

1. Tome XVIII, p. 145. On peut citer encore plusieurs autres passages où Saint-Simon indique des dates. Voy. t. VI, p. 202; t. XIII, p. 61 et 162. On lit dans ce dernier passage : « Jusqu'aujourd'hui que *nous sommes en mars* 1746. » L'auteur est alors bien loin d'avoir terminé ses Mémoires.

comme une injustice de la fortune[1]. D'ailleurs, il semble que l'imagination de Saint-Simon ne faisait que s'accroître avec les années. A en juger par son amplification sur Chavigny, les haines grandissaient dans son esprit en proportion de l'éloignement. Né en 1675, il avait soixante-huit ans lorsqu'il commença la dernière rédaction de son œuvre, et il avait près de quatre-vingts ans lorsqu'il l'acheva. Mais il avait conservé jusque dans la vieillesse toute l'ardeur des jeunes années. Une anecdote racontée par M. Sainte-Beuve, dans la notice qu'il a placée en tête des Mémoires de Saint-Simon, nous montre la tête du vieillard fumant lorsqu'il déposait sa perruque. Le maréchal de Belle-Ile disait de lui qu'il était le plus intéressant et le plus agréable dictionnaire. Enfin, l'évêque d'Agde, son parent, écrivait en parlant de notre historien : « A quatre-vingts ans, son esprit était comme à quarante, sa conversation enchanteresse. Il ne vivait plus depuis bien des années que dans sa bibliothèque, ne cessait de lire et n'avait jamais rien oublié[2]. »

D'ailleurs il faut se rappeler que tous les matériaux étaient sous la main de Saint-Simon : il ne s'agissait plus que de les agencer, rejeter aux pièces ce qui aurait fait disparate, retoucher quelques portraits, développer certains récits, en resserrer d'autres, et lier l'ensemble par ce mouvement de la pensée que Cicéron appelle le *motus animi continuus*, le souffle qui règne dans l'œuvre entière.

C'est ce que fit courageusement ce vieillard septuagénaire. Il recopia de sa main ses anciens récits tout palpitants de l'émotion du moment, ses portraits saisis sur le vif, et ses conversations écrites lorsque le souvenir en était encore présent à sa mémoire; il se servit du journal de Dangeau pour établir un ordre chronologique rigoureux ; il fit entrer,

1. Voy. dans la 2e partie de ce volume le chapitre sur les *maréchaux de Noailles*.

2. Cité par M. Amédée Lefèvre-Pontalis dans son *Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon*, p. 30.

en les remaniant, dans le vaste tissu de ses mémoires la plupart des notes qu'il avait jointes à ce journal, enfin il y mêla des allusions aux événements qui survenaient pendant le cours de la transcription. Pour donner à ces feuillets épars le mouvement et la vie, il fallait une grande puissance d'imagination, et c'est là ce qu'on ne saurait trop admirer dans l'œuvre de Saint-Simon.

Le manuscrit autographe de ses mémoires se compose, comme on l'a déjà dit, de onze portefeuilles petit in-folio [1], d'une écriture très-nette et très-ferme. Il y a peu de ratures, et on reconnaît immédiatement que ce n'est pas là un premier jet, mais une mise au net de matériaux préparés depuis longtemps. La division en chapitres, nécessaire pour le lecteur moderne, n'existe pas dans le manuscrit de Saint-Simon. Les sommaires écrits en marge indiquent les sujets traités, et ce sont ces sommaires que j'ai reproduits dans les têtes de chapitre de mon édition. L'ensemble est tracé d'un seul jet, sans que l'on puisse indiquer les soudures. Il nous semble évident que l'auteur avait sous les yeux un premier travail qu'il n'a fait que compléter et remanier. Il y a trop de soin et de netteté dans ses manuscrits pour que l'on puisse supposer que l'œuvre a jailli aussi complète et aussi achevée de sa pensée. Lors même que nous n'aurions pas assisté à l'élaboration et en quelque sorte à l'enfantement successif des mémoires, nous pourrions affirmer que ces écrits, si travaillés dans les détails, si remarquables de forme, d'une exécution matérielle si nette et si arrêtée, ne sont pas une première ébauche, mais un dernier coup de pinceau.

Les trois dernières années de Saint-Simon (1752-1755) sont peu connues. Réalisa-t-il alors le projet dont il parle à la fin de ses mémoires, et d'après lequel il devait ra-

1. Un douzième volume contenait une table rédigée par Saint-Simon ; mais ce volume n'a pas été remis à M. le général duc de Saint-Simon, sénateur de l'empire, mort en 1865.

conter le ministère de M. le Duc et celui du cardinal de Fleury[1] ? Nous l'ignorons, et il ne sera possible d'éclaircir ce point que lorsque les papiers de Saint-Simon pourront être complétement étudiés. Tout ce que nous connaissons de cette dernière époque de sa vie, c'est une lettre citée plus haut[2], et son testament daté du 26 juin 1754[3]. Saint-Simon mourut l'année suivante (2 mars 1755), à l'âge de quatre-vingts ans.

Il avait légué par son testament ses manuscrits à son cousin Claude de Saint-Simon, évêque de Metz[4]. Les créanciers et les héritiers du défunt élevèrent à ce sujet une contestation dont parle le duc de Luynes dans ses mémoires[5]. Ce passage est d'un véritable intérêt pour la biographie de Saint-Simon et mérite d'être cité textuellement : « Il paraît depuis quelques jours un mémoire de M. de Metz contre les héritiers et créanciers de M. le duc de Saint-Simon. Je crois avoir marqué que M. le duc de Saint-Simon a laissé, par son testament, tous ses manuscrits à M. de Metz. Ces manuscrits sont de plusieurs espèces. M. de Saint-Simon avait écrit toute sa vie : détails de généalogie, mémoires particuliers, observations, remarques, notes en grand nombre sur des livres imprimés, beaucoup de lettres particulières. Il avait eu la confiance de M. le duc d'Orléans; il avait été dans le conseil de régence. Il avait beaucoup lu, avait une mémoire fort heureuse, mais il était sujet à prévention. Il exprimait fortement ses sentiments dans la conversation et écrivait de même; il se servait de termes propres à ce qu'il voulait dire, sans s'embarrasser s'ils étaient bien français.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XX, p. 78 et 94.

2. Pages 152-153.

3. Ce testament a été publié à la suite du texte de mon édition des mémoires, t. XX, p. 97 et suiv., avec un *fac-simile*. Il faut faire quelques corrections dans le texte de cette pièce importante. Le nom du notaire est d'*Argouges*, et non d'*Argougères*, comme on l'a imprimé.

4. Claude de Rouvroi-Saint-Simon fut successivement évêque-comte de Noyon et évêque-prince de Metz.

5. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIV, p. 146 et suiv.

« On doit juger qu'avec l'esprit critique qu'il avait il doit se trouver dans ses écrits plusieurs papiers qui ne sont pas faits pour voir le jour et qui ne peuvent être remis qu'entre les mains d'un ami sage et prudent. C'est ce qui a déterminé M. de Saint-Simon à vouloir que ses écrits fussent remis à M. l'évêque de Metz. Si M. de Saint-Simon avait donné, de la main à la main, ses manuscrits à M. l'évêque de Metz, et qu'ils se fussent trouvés à sa mort hors de chez lui, il n'y aurait eu nulle difficulté; mais il s'est trouvé grand nombre de créanciers qui ont été affligés et piqués de voir qu'ils perdraient au moins la moitié de ce qui leur était dû, parce qu'il y a pour 40 000 livres de rentes de terres substituées qui passent à Mme de Valentinois[1], sans être tenues des dettes. Ils ont demandé que les manuscrits fussent examinés et inventoriés comme le reste; ils ont donné pour raison que ces manuscrits pouvaient contenir des titres de la maison ou quelques papiers utiles aux intérêts de M. de Saint-Simon, et par conséquent aux leurs, ou bien qu'ils pouvaient avoir une valeur considérable qui augmenterait les biens de la succession. Ils ont ajouté que l'usage ordinaire était que l'exécuteur testamentaire[2] fût chargé de la délivrance des legs sans que les légataires y assistassent, et se sont opposés à la prétention de M. de Metz d'assister à cet inventaire par procureur ou du moins en personne.

« M. de Metz a représenté qu'il avait toute confiance dans un ami aussi sage et aussi éclairé que M. de Fresne, mais que c'était par M. de Fresne lui-même qu'il avait été averti du moment où il serait question des manuscrits dans l'inventaire, et que, sachant que les occupations de M. de Fresne ne lui permettraient pas toujours d'assister audit inventaire,

1. C'était, comme on l'a vu plus haut, la petite-fille de Saint-Simon et l'unique héritière de la branche des Saint-Simon à laquelle appartenait l'auteur des mémoires.

2. Saint-Simon avait nommé pour exécuteur testamentaire M. de Fresne-Daguesseau.

on ne pouvait le blâmer de n'avoir pas une confiance aussi entière dans le procureur que M. de Fresne mettrait à sa place.

« Il a été d'abord décidé à l'amiable et de concert avec les héritiers, qui avaient la même prétention que les créanciers, que les manuscrits seraient remis entre les mains de M. le lieutenant civil. Mais comme il fallait examiner ces manuscrits et voir s'ils étaient tous dans le cas du legs fait à M. de Metz, cela a formé une question qui fait l'objet du mémoire. Cette question a d'abord été portée à M. le lieutenant civil, qui a jugé que cet examen des papiers pouvait se faire en l'absence de M. de Metz. M. de Metz a appelé de cette sentence à la grand'chambre ; l'affaire a été plaidée. L'avocat des créanciers est créancier lui-même. Il y eut hier arrêt qui jugea que M. de Metz en personne serait présent à l'inventaire. Les livres imprimés où il y a des notes ne peuvent faire partie des manuscrits.

« On est un peu étonné que les créanciers de M. de Saint-Simon se trouvent dans le cas de perdre plus de moitié. A la mort de Mme la duchesse de Saint-Simon, on fit un inventaire des biens de M. de Saint-Simon qui se trouvèrent monter à 173 000 livres de rentes. »

Le gouvernement, instruit du caractère satirique des Mémoires de Saint-Simon, qui pouvaient toucher à l'honneur d'un grand nombre de familles, en ordonna le dépôt au ministère des affaires étrangères, où ils sont restés comme prisonniers d'État jusqu'en 1829. Cependant de nombreuses indiscrétions les firent connaître du public. Mme du Deffand en avait obtenu communication en 1770, et trouvait à leur lecture un *plaisir indicible* [1]. A partir de 1784, on commença à en publier des fragments, et enfin en 1829 le général de Saint-Simon, qui se rattachait à la famille de l'auteur des Mémoires par une branche collatérale, donna la première

1. Voy. la *Notice de M. Sainte-Beuve* en tête des *Mémoires de Saint-Simon*, p. XXXII.

édition complète [1]. J'ai cherché, en 1856, à améliorer cette édition, d'abord en rétablissant un certain nombre de passages retranchés dans l'édition de 1829, puis en rendant à d'autres la place que l'auteur leur avait assignée [2], enfin en conservant les notes marginales où il avait résumé sa pensée. J'ai fait de ces notes les sommaires des chapitres. Quant à l'indication des pièces auxquelles renvoie Saint-Simon, indication que l'on avait retranchée dans les anciennes éditions, je l'ai maintenue et j'ai prouvé qu'elle n'était pas sans importance.

En résumé, la biographie de Saint-Simon nous l'a montré concevant à dix-sept ans, en 1692, la première pensée de ses mémoires, ne les perdant jamais de vue pendant plus de cinquante ans (1692-1743), observant par lui-même, se ménageant des amitiés puissantes, qui le tenaient au courant des intrigues de cour, se procurant des mémoires sur les négociations secrètes, s'instruisant de tout le détail des mœurs et des institutions, lisant et annotant les journaux qu'il pouvait se procurer, puis armé de tous ces documents s'enfermant dans la solitude et retraçant dans sa vieillesse, avec une grande puissance d'imagination, les scènes auxquelles il avait assisté et les anecdotes qu'on lui avait racontées. Il voulait être vrai; nous ne doutons pas de sa sincérité lorsqu'il dit dans l'introduction de ses mémoires [3] : « C'est en ce

1. Je me sers à tort du mot *complète*. J'ai prouvé, en effet, par les notes de mon édition, que plusieurs passages avaient été transposés et d'autres supprimés.

2. Ainsi tous les détails sur la situation de l'Espagne, en 1700, à l'avénement de Philippe V, ont été renvoyés par les éditeurs de 1829 à l'année 1722, où Saint-Simon fut chargé d'une ambassade extraordinaire en Espagne. Ils ont réuni en un seul morceau les deux passages où, à vingt-deux ans de distance, l'auteur avait tracé le tableau de cette contrée. Mais pendant cette période des changements considérables avaient eu lieu : placer en 1722 ce que Saint-Simon disait de l'Espagne de 1700, c'est altérer gravement la vérité historique.

3. Page XLVII et suiv.

genre d'écrire que l'exactitude la plus scrupuleuse sur la vérité de chaque chose et de chaque trait doit se garder également de haine et d'affection, de vouloir expliquer ce qu'on n'a pu découvrir, et de prêter des vues, des motifs, des caractères, et de grossir ou diminuer ; ce qui est également dangereux et facile, si l'auteur n'est homme droit, vrai, franc, plein d'honneur et de probité, et fort en garde contre les piéges du sentiment, du goût et de l'imagination, très-singulièrement si cet auteur se trouve écrire de source pour avoir eu part par lui-même, ou par ses amis immédiats de qui il aura été instruit, aux choses qu'il raconte; et c'est en ce dernier cas où tout amour-propre, toute inclination, toute aversion, et toute espèce d'intérêt doit disparaître devant la plus petite et la moins importante vérité, qui est l'âme et la justification de toute histoire, et qui ne doit jamais, pour quoi que ce puisse être, souffrir la moindre ternissure, et être toujours exposée toute pure et tout entière. »

Jusqu'à quel point Saint-Simon est-il resté fidèle à la règle que lui-même avait si nettement tracée? C'est ce que nous devons examiner dans la seconde partie de ce travail.

DEUXIÈME PARTIE

EXAMEN CRITIQUE

DE CERTAINS PASSAGES

DES MÉMOIRES DE SAINT-SIMON RELATIFS AU RÈGNE DE LOUIS XIV.

PREMIÈRE ÉPOQUE

DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1643-1661).

CHAPITRE I.

Division du règne de Louis XIV en trois époques.— Première période (1643-1661). — Ministère de Mazarin; acharnement de Saint-Simon contre ce cardinal : il lui reproche d'avoir retardé la paix de Westphalie par intérêt personnel et d'avoir manqué d'habileté dans la conduite des négociations qui aboutirent à la paix des Pyrénées. — Il l'accuse d'avoir provoqué les troubles de la Fronde et d'avoir abaissé la noblesse. — L'injustice de ces reproches est démontrée par l'histoire du gouvernement extérieur et intérieur de Mazarin. — 1° Politique extérieure: en Italie, Mazarin resserre l'alliance de la France et de la maison de Savoie; il forme le projet d'enlever à l'Autriche le royaume de Naples; il contraint le pape Innocent X à garder la neutralité. — Négociations de la paix de Westphalie. — Mazarin repousse le reproche d'avoir retardé la paix par intérêt personnel, reproche qu'on lui avait adressé dès 1648. — Résultats avantageux de la paix de Westphalie et de la ligue du Rhin qui en fut la conséquence. —

La paix des Pyrénées, conclue en 1659, fut également glorieuse pour la France. — 2° Gouvernement intérieur : reproches que l'on peut adresser à Mazarin. — Il n'a pas provoqué la Fronde, comme le prétend Saint-Simon. — Il n'est pas l'auteur du système de gouvernement, dans lequel Saint-Simon l'accuse d'avoir emprisonné la France. C'est surtout le cardinal de Richelieu qui attaqua et vainquit la nouvelle féodalité qui s'était formée pendant les troubles du seizième siècle ; Mazarin ne fit que continuer son œuvre.

Saint-Simon n'a pas prétendu embrasser dans ses mémoires le règne entier de Louis XIV, qui comprend soixante-douze ans. Il ne s'est attaché qu'aux vingt-quatre dernières années. Cependant il revient souvent sur le passé, et il a jugé les principaux personnages qui ont gouverné la France pendant ce long règne : Mazarin, Anne d'Autriche, Louvois sont traités aussi sévèrement que Louis XIV lui-même et que les contemporains de Saint-Simon. Il est donc nécessaire de revenir, comme l'a fait cet historien, sur l'ensemble du règne et d'en marquer tout d'abord nettement les principales divisions.

Le règne de Louis XIV est loin de présenter, dans son complet développement, la majestueuse unité dont le nom et la figure du grand roi font naître la pensée. Les dix-huit premières années (et ce ne sont pas les moins glorieuses) appartiennent à Mazarin, à Condé, à Turenne, à la régente Anne d'Autriche. Quant à Louis XIV, ce n'est à cette époque qu'un enfant dans lequel on peut à peine pressentir, par quelques traits, la grandeur et la force qui en feront bientôt le maître de la France et l'arbitre de l'Europe. Le ministère de Mazarin, malgré les désordres de la Fronde, a eu des résultats considérables. Il a continué et complété l'œuvre de Richelieu en abaissant la maison d'Autriche et en donnant à la France les frontières du Rhin et des Pyrénées. C'est dans les négociations diplomatiques de ce ministre qu'il faut chercher sa supériorité : la paix de

Westphalie et la paix des Pyrénées resteront ses filles immortelles. La maison d'Autriche abaissée, l'Allemagne occidentale formant, sous le protectorat de la France, la ligue du Rhin, la Hongrie encouragée dans ses résistances nationales, le Portugal et le Piémont protégés contre l'Espagne, les États du Nord venant demander à la France la médiation qui doit mettre un terme à leurs longues et sanglantes guerres, en un mot, la France placée au premier rang des États européens et couronnée des lauriers de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen, de Lens et des Dunes, voilà un assez beau résultat pour un ministère de dix-huit ans. On ne doit pas oublier, sans doute, au prix de quels sacrifices furent achetés ces avantages. C'est le droit et le devoir de l'histoire de tout dire. Mais on ne peut sans aveuglement méconnaître la grandeur d'une pareille époque. Que si l'on ajoute aux conquêtes extérieures l'éclat des lettres et des arts, quelle période fut plus féconde que celle qui présente, à côté de Condé et de Turenne, Pascal et Bossuet, Corneille et Molière, Le Poussin et Le Sueur ! C'est l'épanouissement du génie français dans sa force et sa grâce.

Après la mort de Mazarin, Louis XIV commença à gouverner par lui-même. Pendant plus de vingt ans, il développa glorieusement tous les germes de prospérité et de grandeur que renfermait la France. Profitant du génie administratif de Colbert, il réforma les finances, créa la marine, donna l'essor à l'industrie et au commerce. Louvois perfectionna l'armée, et la supériorité diplomatique de la France fut soutenue par de Lyonne. Secondé par ces ministres, Louis XIV conquit la Flandre et la Franche-Comté; mais il irrita la Hollande et l'Allemagne, ses anciennes alliées, et prépara par son orgueil les coalitions qui devaient lui faire cruellement expier, dans la dernière partie de son règne, la prospérité des premières années. Cependant tant qu'il réussit à maintenir les Stuarts sur le trône d'Angleterre, il brava tous ses ennemis et donna des lois à l'Europe. En

même temps la littérature et les arts brillaient d'un éclat incomparable : Bossuet et Bourdaloue dans la chaire chrétienne; Molière, Racine, Boileau, La Fontaine dans la poésie; Mme de Sévigné, La Bruyère, Le Brun, Perrault, Le Pujet, Mansard et d'autres artistes qui, dans un siècle moins riche en hommes de génie, auraient figuré au premier rang, formaient une auréole brillante autour du grand roi.

La révolution d'Angleterre, en 1688, fut le signal d'une crise préparée par l'orgueil et les fautes de Louis XIV. Il venait de révoquer l'édit de Nantes et de se priver de sujets paisibles et industrieux. Les protestants portaient en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, leurs plaintes et leurs haines. Louvois, dans sa fureur ambitieuse, provoquait l'Europe par des attentats réitérés. Ce fut alors que le génie de Guillaume III, rassemblant toutes ces haines déchaînées contre la France, en fit un faisceau formidable, et tenta d'en accabler Louis XIV. La France résista noblement, et quoique les grands ministres eussent disparu et que les grands généraux devinssent plus rares, elle soutint les deux guerres de succession avec une vigueur admirable et ne céda rien de ses anciennes conquêtes. Cependant la gloire de Louis XIV avait pâli dans les vingt dernières années de son règne; ses armées avaient plus d'une fois essuyé de sanglants revers, et à l'intérieur la misère et la famine avaient désolé le royaume. L'opinion publique, qui avait si longtemps soutenu le roi, commençait à l'abandonner. Fénelon lui-même critiquait un gouvernement absolu, auquel il attribuait les malheurs de la France. Boulainvilliers et l'abbé de Saint-Pierre aspiraient à une réforme, dont, il est vrai, ils ne savaient préciser ni le caractère ni les conséquences. D'autres, comme Bayle, s'attaquaient à la religion. La poésie elle-même blasphémait, et ce fut au milieu des imprécations et de railleries cyniques que Louis XIV descendit au tombeau.

Saint-Simon, comme nous l'avons dit, n'a réellement retracé que les vingt-quatre dernières années de ce règne,

de 1691 à 1715. C'est à cette décadence qu'il nous fait assister. C'est au milieu d'une société déjà minée par le scepticisme et la corruption de la régence que son génie puissant transporte le lecteur. Comment s'étonner s'il a peu d'admiration pour cette fin du règne de Louis XIV, et si ses tableaux dévoilent surtout des vices et des turpitudes? On lui pardonne même ces exagérations en présence d'une aussi triste réalité. Mais ce qui serait complétement faux (et c'est la disposition trop commune), ce serait de voir dans Saint-Simon un historien du règne de Louis XIV, lorsque les deux premières époques, qui comprennent une période de plus de quarante ans et qui ont été si fécondes en grands hommes et en grandes choses, lui échappent presque entièrement. Il n'en parle qu'épisodiquement et la plupart du temps avec passion et en altérant la vérité. Le spectacle qu'il avait sous les yeux lui voile la grandeur du passé. Il oublie toutes les règles de critique historique qu'il s'est posées, et sur la foi de quelque témoignage incertain ou mensonger, il déverse le blâme et la calomnie sur les hommes qui ont le plus contribué à la grandeur de la France.

Pour la première partie du règne de Louis XIV, qui s'étend de 1643 à 1661, Saint-Simon a insisté tout spécialement sur quelques-uns des personnages qui ont joué un rôle important, et entre autres sur Mazarin, Anne d'Autriche, Chavigny, Bartet, Fouquet et les nièces de Mazarin. Tout plein des souvenirs de son père et ajoutant une foi aveugle aux récits de ce favori de Louis XIII, il est tombé dans de grossières erreurs. Pour les réfuter il suffira de comparer aux assertions de Saint-Simon un genre de documents qui mérite toute confiance; je veux parler de la correspondance des personnages dont il est question dans les mémoires de cet écrivain. Nous opposerons aux bruits vagues et dénués de preuves, qu'il a recueillis et consignés dans ses mémoires, des lettres de Mazarin, d'Anne d'Autriche, de Chavigny, de Claude de Saint-Simon et de Bartet. De pareils

documents, où le cœur s'épanche dans l'intimité, ont une autorité historique bien supérieure à celle des mémoires. Ces derniers ne sont trop souvent que des vengeances ou des apologies posthumes; l'auteur s'y drape devant la postérité, tandis que les lettres intimes révèlent les intentions secrètes des principaux acteurs, et les montrent dépouillés de leur costume d'apparat.

Deux personnages dominent la première époque du règne de Louis XIV, Mazarin et Anne d'Autriche. Saint-Simon, né après leur mort, ne les a pas épargnés. Mazarin surtout est, de sa part, l'objet d'attaques nombreuses et violentes. Nous examinerons plus loin [1] les motifs qui ont porté Saint-Simon à s'acharner contre ce ministre, et nous verrons qu'adoptant avec une étrange légèreté les opinions de son père, il s'est fait l'accusateur de la reine et de son ministre. Je ne prétends pas que l'administration de Mazarin ait été à l'abri de tout reproche. Le désordre des finances, les dilapidations, la honte des mesures employées pour vaincre certaines résistances, l'indifférence sur les moyens pourvu qu'on arrivât au succès, ne sauraient se justifier. Mais à côté du mal il y a le bien : la France agrandie et victorieuse de la maison d'Autriche, l'autorité affermie et triomphant des dernières agitations de la féodalité, le règne glorieux de Louis XIV préparé par des alliances habilement ménagées. Ces succès ne sont pas dus uniquement à Mazarin, je le reconnais; il fut servi par un merveilleux concours d'hommes supérieurs. Mais il serait cependant injuste de ne pas admettre qu'il a su habilement profiter des circonstances, et qu'au lieu de laisser s'affaiblir et s'énerver pendant une régence, comme on l'avait vu après la mort de Henri IV, les éléments de force et de prospérité que renfermait la France, il les a développés et agrandis.

1. Voy. les chapitres III et IV de cette seconde partie, où est retracé le rôle du père de Saint-Simon pendant la Fronde.

Saint-Simon n'a vu que le mal dans l'administration de Mazarin. Il ne lui pardonnait ni sa conduite envers son père, ni sa victoire sur une aristocratie turbulente qui conduisait la France à l'anarchie. Examinant la forme de gouvernement qu'il conviendrait d'établir en France après l'administration de Louis XIV, il s'exprime ainsi[1] : « Ce que j'estimai le plus important à faire et le plus pressé à exécuter fut l'entier renversement du système de gouvernement intérieur dont le cardinal Mazarin a emprisonné le roi et le royaume. Un étranger de la lie du peuple, qui ne tient à rien, et qui n'a d'autre dieu que sa grandeur et sa puissance, ne songe à l'État qu'il gouverne que par rapport à soi. Il en méprise les lois, le génie, les avantages ; il en ignore les règles et les formes ; il ne pense qu'à tout subjuguer, à tout confondre, à faire que tout soit peuple ; et comme cela ne se peut exécuter que sous le nom du roi, il ne craint pas de rendre le prince odieux, ni de faire passer dans son esprit sa pernicieuse politique. On l'a vu insulter au plus proche sang royal, se faire redouter du roi, maltraiter la reine mère en la dominant toujours, abattre tous les ordres du royaume, en hasarder la perte à deux différentes reprises par des divisions à son sujet, et perpétuer la guerre au dehors pour sa sûreté et ses avantages, plutôt que de céder le timon qu'il avait usurpé. Enfin, on l'a vu régner en plein par son extérieur et son autorité, et ne laisser au roi que la figure du monarque. C'est dans ce scandaleux éclat qu'il est mort avec les établissements, les alliances et l'immense succession qu'il a laissée, monstrueuse jusqu'à pouvoir enrichir seule le plus puissant roi de l'Europe. »

Saint-Simon ajoute, quelques pages plus loin[2] : « La minorité, qui est un temps de faiblesse, excita les grands et les corps à se remettre en possession des usurpations qui leur avaient été arrachées, et que la vile et l'étrangère extraction

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 170. — 2. *Ibid.*, p. 172.

du maître que la régente leur avait donné et à elle-même, et les fourbes, les bassesses, les pointes, les terreurs et les *sproposito*[1] de son gouvernement, également avare, craintif et tyrannique, semblaient rendre, sinon nécessaires, au moins supportables. Il n'en fallut pas tant que ce que Mazarin en éprouva pour lui faire jurer la perte de toute grandeur et de toute autorité autre que la sienne. Tous ses soins, toute son application se tourna à l'anéantissement des dignités et de la naissance par toutes sortes de voies, à dépouiller les personnes de qualité de toute sorte d'autorité, et pour cela de les éloigner, par état, des affaires; d'y faire entrer des gens aussi vils d'extraction que lui; d'accroître leurs places en pouvoir, en distinctions, en crédit, en richesses; de persuader au roi que tout seigneur était naturellement ennemi de son autorité, et de préférer, pour manier ses affaires en tout genre, des gens de rien, qu'au moindre mécontentement on réduisait au néant, en leur ôtant leur emploi, avec la même facilité qu'on les en avait tirés en le leur donnant, au lieu que des seigneurs, déjà grands par leur naissance, leurs alliances, souvent par leurs établissements, acquéraient une puissance redoutable par le ministère et les emplois qui y avaient rapport, et devenaint dangereux à cesser de s'en servir par les mêmes raisons. De là l'élévation de la plume et de la robe, et l'anéantissement de la noblesse par degrés, jusqu'au prodige qu'on voit et qu'on sent aujourd'hui, et que ces gens de plume et de robe ont bien su soutenir, et chaque jour aggraver leur joug, en sorte que les choses sont arrivées au point que le plus grand seigneur ne peut être bon à personne, et qu'en mille façons différentes il dépend du plus vil roturier. »

Ainsi, c'est à Mazarin que Saint-Simon attribue l'établissement du pouvoir absolu et la prépondérance des ministres roturiers. Nous discuterons plus loin ces assertions; nous

1. Les sottises.

nous bornons maintenant à les signaler. C'est encore à Mazarin que Saint-Simon impute les maximes du gouvernement de Louis XIV. Il parle[1] « de ses usages, de ses préjugés, de ses *ombrages mazarins* d'autorité qui l'animaient contre les ducs, dont la dignité lui était odieuse par sa grandeur intrinsèque, indépendante, par sa nature, des accidents étrangers. Elle lui faisait toujours peur et peine par les impressions que ce premier ministre italien lui avait données pour son intérêt particulier et lui avait sans cesse fait inspirer par la reine mère; ce qui le rendit si constamment contraire jusqu'à franchir les injustices les plus senties et même avouées en bien des occasions. » Comment s'étonner que Saint-Simon, convaincu que ce ministre était l'auteur d'un système de gouvernement qu'il n'a cessé de combattre, gémisse sur « les longues et cruelles années des pestifères maximes et de l'odieux gouvernement du cardinal Mazarin[2]? » Il ne manque aucune occasion de lancer un trait contre lui[3].

Enfin, dans une conversation avec le duc d'Orléans qu'il veut détourner de faire Dubois premier ministre, il condense et aggrave toutes les accusations contre Mazarin. C'est le morceau capital[4] : « La minorité du feu roi (Louis XIV) soumit la France à une régente pour le moins aussi Espagnole d'inclination que de naissance, qui se choisit un premier ministre étranger, et le premier qui fût de la lie du peuple. Aussi ne songea-t-il qu'à lui et à s'asservir tellement la reine qu'elle lui sacrifia tout, jusqu'à se précipiter deux fois au bord des derniers abîmes et de la guerre civile pour son unique intérêt, et pour le maintenir ou le rappeler de ses proscriptions hors du royaume, à toutes risques et affrontant tous les périls de toute la nation, uniquement révoltée contre le cardinal Mazarin[5].

1. *Mémoires*, t. IX, p. 215. — 2. *Ibid.*, t. XII, p. 250.
3. *Ibid.*, p. 384; t. XIV, p. 314, etc. — 4. *Ibid.*, t. XIX, p. 378 et suiv.
5. Nous insisterons ailleurs sur ce point : *La Fronde a-t-elle été provoquée*

« Depuis on a vu ses fautes aux Pyrénées, que Saint-Evremond développa avec tant de justesse et d'agrément dans cette ingénieuse lettre qui lui coûta un expatriement qui a duré aussi longtemps que sa très-longue vie[1]. Les lettres particulières, les mémoires, toute l'histoire du traité de Westphalie conclu enfin à Munster et à Osnabrück, font foi qu'il en arrêta la conclusion, aux risques de tout perdre, jusqu'à ce que son intérêt particulier n'eût plus besoin de la guerre pour se soutenir et se mettre hors d'état de ne plus rien craindre[2]. Ce furent ses ordres secrets à Servien, son esclave, collègue indigne du grand d'Avaux, qui mirent bien des fois la négociation au point de la rupture, qui rendirent la sienne avec d'Avaux si scandaleuse et si publique, qui mit tous les ministres employés à la paix par toutes les puissances du côté de d'Avaux, qui produisirent ces lettres si insultantes de Servien à d'Avaux, et les réponses de d'Avaux, si pleines de sens, de modération et de gravité. Ce fut enfin la conduite de Mazarin, si absurdement confite en félonie, dont Servien avoit tout le secret, conséquemment toute l'autorité de la négociation, qui fit tout abandonner à d'Avaux au sein du triomphe des longs travaux de son génie et de sa politique, qui avait su venir à bout de la paix du Nord[3], où plus d'un siècle après il est encore admiré, et amener par là les choses à traiter la plus glorieuse paix en Westphalie, pour venir traîner dans sa patrie, dont il avait si bien mérité, y être sans crédit sous le vain nom de surintendant des finances, où il n'eut jamais la moindre

uniquement par la haine contre Mazarin? nous ne voulons en ce moment qu'appeler l'attention sur ce passage de Saint-Simon.

1. Cette lettre de Saint-Evremond a été plusieurs fois publiée et entre autres à la suite de la traduction de l'ouvrage de Gualdo Galeazzo Priorato sur la paix des Pyrénées (1667, 2 part. en 1 vol. in-12, Cologne, P. de la Place).

2. Cette question est une de celles que nous traiterons plus loin.

3. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, avait été chargé de négocier la paix entre la Suède et la Pologne et avait réussi à conclure une trêve de 26 ans entre ces deux puissances.

autorité, ni la moindre part au ministère, dont il vit récompenser Servien à son retour[1].

« C'est à Mazarin que la noblesse du royaume doit les prostitutions, le mélange, la confusion sous lesquels elle gémit, le règne des gens de rien, les pillages et l'insolence des financiers, l'avilissement de tout ordre, l'aversion et la crainte de tout mérite, le mépris public que font de la nation tous ces vils champignons dominant dans les premières places, dont l'intérêt à tout décomposer à la fin a tout détruit. Tel fut l'ouvrage du détestable Mazarin, dont la ruse et la perfidie furent la vertu, et la frayeur la prudence. Qui ne sera épouvanté des trésors qu'il amassa en moins de vingt ans de règne, traversés par deux furieuses proscriptions? Il fut prouvé en pleine grand'chambre, au procès du duc de Mazarin contre son fils, pour la restitution de la dot de sa mère, qu'elle avait eu vingt huit millions en mariage. Ajoutez à cela les dots de la duchesse de Mercœur[2], de la connétable Colonne[3], de la comtesse de Soissons[4], même celle que trouva, après la mort du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon[5], toutes les filles de la seconde de ses sœurs, et les biens immenses qui ont fait le partage du duc de Nevers, leur frère. Ajoutez-y les dots de la princesse de Conti[6] et de la duchesse de Modène[7], filles de la sœur aînée du cardinal Mazarin. Tous ces trésors tirés uniquement de

1. Ce ne fut pas en 1648, au retour de la négociation de Munster, mais cinq ans plus tard, en 1653, que Servien fut nommé surintendant des finances avec Nicolas Fouquet. Le comte d'Avaux était mort dès 1650 et par conséquent n'avait pas vu récompenser son adversaire. Je relève en passant ces erreurs de détail. Je réserve les autres pour la discussion qui suivra ce morceau.

2. Laura Mancini, nièce de Mazarin.

3. Marie Mancini, mariée à D. Lorenzo Colonna, connétable du royaume de Naples.

4. Olympe Mancini avait épousé Eugène-Maurice de Savoie, qui prit le titre de comte de Soissons.

5. Marie-Anne Mancini, dernière nièce du cardinal Mazarin, devint duchesse de Bouillon.

6. Anne-Marie Martinozzi. — 7. Laura Martinozzi.

ceux qu'il avait su amasser, non dans un long cours d'abondance et de prospérités, mais du sein de la misère publique et des guerres civiles, qu'il avait allumées, et des étrangères, qu'il trouva, qu'il renouvela[1], qu'il entretint jusqu'à un an près de sa mort.

« Le cardinal de Richelieu et lui ont eu la même maison militaire que nos rois, des gardes, des gens d'armes, des chevau-légers, et le dernier des mousquetaires de plus, tous commandés par des seigneurs et par des gens de qualité sous eux. Personne n'ignore que le père du premier maréchal de Noailles passa immédiatement de capitaine des gardes du cardinal Mazarin à la charge de premier capitaine des gardes du corps, et que le marquis de Chandenier, dont la valeur et la vertu ont été si reconnues, et chef de la maison de Rochechouart, fut le seul des quatre capitaines des gardes dépossédés pour la ridicule affaire des Feuillants de la rue Saint-Honoré[2], qui ne put être rétabli parce qu'il ne

1. Je note ce mot en passant. Mazarin avait trouvé la guerre allumée contre les deux branches de la maison d'Autriche : il termina la guerre contre la branche allemande par la paix de Westphalie, et la guerre contre la branche espagnole par la paix des Pyrénées. J'ignore ce que Saint-Simon entend par les guerres étrangères que Mazarin *renouvela*.

2. L'affaire à laquelle Saint-Simon fait allusion avait eu lieu le 15 août 1648. Voici le récit qu'en a donné Olivier d'Ormesson (*Journal*, t. I, p. 553) : « Le roi étant à la procession dans les Feuillants, les archers du grand prévôt, qui n'ont droit que de tenir la porte de la rue, prirent la porte du cloître, d'où ayant refusé de sortir au commandement de M. de Gesvres, capitaine des gardes, il fit main basse sur eux, et deux furent tués à coups de hallebarde. Cela fit bruit. M. le cardinal Mazarin, qui étoit auprès du roi, envoya M. Le Tellier demander le bâton à M. de Gesvres, avec ordre de se retirer. M. de Gesvres refusa de lui donner le bâton, disant avoir fait serment de ne le rendre qu'au roi. La reine étant de retour au Val-de-Grâce traita M. de Gesvres d'étourdi, lui redemanda le bâton, lequel il rendit, et se retira. M. le comte de Charrost, étant commandé de prendre le bâton, refusa, disant qu'il étoit autant criminel que M. de Gesvres, qui n'avoit rien fait que dans l'ordre et par son avis. M. de Chandenier fut ensuite mandé et refusa de même. M. de Tresmes, père de M. de Gesvres, vint se plaindre que son fils ayant fait une faute, l'on eût voulu donner le bâton à un autre qu'à lui, à qui la charge appartenoit; que l'on ne dépossédoit point ainsi les officiers de France. Il eut ordre de se retirer chez lui. Aussitôt la reine pourvut à la charge de M. de Charrost et mit en sa place Jarzé, qui prêta le serment

le pouvait être qu'aux dépens du domestique du cardinal Mazarin, à qui sa charge avait été donnée. »

Les accusations générales contre Mazarin, lancées par Saint-Simon avec une violence qu'il n'a pas dissimulée, peuvent se résumer en cinq points :

1° Ce ministre a retardé par intérêt personnel la conclusion de la paix de Westphalie;

2° Il a provoqué les troubles de la Fronde ;

3° Il a manqué d'habileté dans les négociations de la paix des Pyrénées;

4° Il a avili la noblesse et élevé les gens de rien;

5° Il a amassé d'immenses trésors et s'est entouré de gardes, comme le cardinal de Richelieu.

Je ne discuterai pas le dernier point : tout le monde sait, en effet, que Mazarin laissa une immense fortune et qu'il avait, comme Richelieu, une maison militaire. Je ne cherche ni à justifier l'avidité de Mazarin ni à faire l'apologie de sa conduite. Mais les assertions de Saint-Simon, relatives à la paix de Westphalie, aux troubles de la Fronde, aux négociations des Pyrénées et l'abaissement de la noblesse, me paraissent contestables. Il les énonce cependant d'un ton tranchant et absolu qui ne semble admettre comme possible aucune contradiction. Ces quatre griefs peuvent se ramener à deux : 1° la politique extérieure de Mazarin; 2° son administration intérieure, considérée surtout dans ses relations avec la Fronde et avec la noblesse. Il est nécessaire de les étudier successivement pour apprécier la valeur des accusations de Saint-Simon.

de capitaine des gardes, et en celle de M. de Chandenier, M. de Noailles. » Olivier d'Ormesson ajoute (p. 554) : « Chacun étoit fort indigné de ce procédé. L'on disoit que M. le cardinal avoit pris cette occasion pour mettre de ses créatures près du roi et s'en rendre maître; que la reine, qui est très-colère, l'avoit fait pour se venger, et disoit que, si on l'eût laissée en user de même avec le parlement, elle en seroit présentement la maîtresse. »

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE MAZARIN.

Mazarin succédait à Richelieu : il poursuivait comme lui l'abaissement de la maison d'Autriche, dont les deux branches dominaient en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Belgique, et menaçaient les Provinces-Unies et les États scandinaves (Suède et Danemark). Il a réussi à maintenir les alliances françaises dans le nord de l'Europe, en Hollande, en Allemagne et en Italie ; il a affranchi les États secondaires de l'Empire de la domination autrichienne, a donné à la France la frontière du Rhin (Alsace), des Pyrénées (Roussillon) et une province considérable des Pays-Bas espagnols (l'Artois). Ce sont là des résultats importants. On a prétendu qu'il aurait pu faire davantage. Lui-même l'aurait souhaité à en juger par la lettre suivante qu'il adressait aux plénipotentiaires de Munster [1] : « L'acquisition des Pays-Bas [2] formerait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en aurait étendu la frontière jusqu'à la Hollande, et du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup craindre, jusqu'au Rhin par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession de la comté de Bourgogne (Franche-Comté). »

Si Mazarin n'a pas réussi à donner à la France ses frontières naturelles, s'il n'a pu affranchir entièrement l'Italie de la domination autrichienne, on devra reconnaître qu'il n'a du moins rien négligé pour y parvenir. Sa politique

1. Voy. les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. I, p. 178.

2. Il s'agit ici des Pays-Bas espagnols, qui correspondent à peu près au royaume actuel de Belgique.

extérieure a été entravée par les obstacles que lui opposa la Fronde, et il serait inique de le rendre responsable des fautes de ses adversaires. Ils n'ont pas hésité à sacrifier l'intérêt national à leurs intérêts personnels. Ainsi Condé s'allia avec les Espagnols, qui enlevèrent à la France Dunkerque, une de ses plus glorieuses conquêtes. Les frondeurs voulaient leur livrer Bordeaux et d'autres places maritimes de la France. Rien de semblable ne saurait être reproché à Mazarin. On pourra s'en convaincre en suivant sa politique extérieure sur les points principaux, en Italie, en Allemagne, en Espagne et dans le nord de l'Europe.

Commençons par l'Italie. Ce pays était depuis Charles-Quint soumis à la domination espagnole. Les Deux-Siciles et le Milanais étaient gouvernés par des vice-rois espagnols ; la plupart des petits souverains de l'Italie, les ducs de Toscane, de Parme et Plaisance, de Modène, et les papes eux-mêmes tremblaient devant la cour de Madrid. Venise était annulée. Restait la maison de Savoie, qui, depuis Henri IV, était entrée dans l'alliance française. Richelieu avait soutenu la duchesse de Savoie, Christine de France, contre les intrigues espagnoles. Mazarin suivit la même politique : à peine arrivé au pouvoir, il envoya en Italie son secrétaire, Hugues de Lyonne, qui a été dans la suite un des ministres les plus éminents de Louis XIV, avec la mission de visiter les princes italiens. De Lyonne s'arrêta surtout à Parme où régnaient les Farnèse, à Modène soumise à la maison d'Este, et à Florence où les Médicis ne brillaient plus que par le souvenir de leurs ancêtres. Il travailla à réconcilier ces princes et la république de Venise avec le pape Urbain VIII. Le traité fut signé, en 1644, sous la médiation de la France, qui prit dès cette époque une forte situation dans l'Italie centrale, en même temps qu'elle opposait dans le nord la puissance du Piémont à celle des gouverneurs espagnols de Milan. La correspondance de Mazarin avec M. d'Aiguesbonnes, qui représentait la France à Turin, atteste avec quel zèle et quel

succès le cardinal entretint et resserra l'alliance entre les deux régentes de France et de Savoie.

Malheureusement le succès de cette habile politique fut compromis par la mort du pape Urbain VIII (Barberini). Il eut pour successeur, en 1644, Innocent X (Pamphilio), qui se déclara ouvertement en faveur de l'Espagne. Le nouveau pape laissa sans pasteurs les églises de Catalogne et de Portugal, parce que ces deux pays étaient en guerre avec l'Espagne. Dans une promotion de huit cardinaux qui eut lieu au commencement de son pontificat, il ne nomma que des ennemis de la France. Cette partialité d'Innocent X menaçait de rendre aux Espagnols la supériorité en Italie. Mazarin, pour lutter contre les dispositions du pape, envoya à Rome M. de Grémonville (Nicolas Bretel), ambassadeur de France à Venise. Grémonville essaya d'abord de gagner Innocent X, et fit pressentir au pape que le roi accorderait quelque gratification à son neveu, le cardinal Pamphilio. « Sans me donner le loisir d'achever, ajoute l'ambassadeur[1], il me demanda si Sa Majesté désirait donner quelque abbaye à son neveu. Je ne crus pas devoir différer d'offrir une chose qui était demandée avec tant d'avidité. Je lui expliquai la pensée de Sa Majesté en faveur du cardinal Pamphilio[2], exagérant le plus que je pus la grandeur du bienfait et la grâce dont on l'accompagnait. Alors le visage du pape se rasséréna et sembla rajeunir de dix ans, et son éloquence redoubla pour mieux faire ses remercîments, en disant : *Vous avez été les premiers à nous gratifier.* »

Mais Innocent X, après avoir accepté le présent, ne se soucia plus des réclamations de la France. Il éluda les demandes relatives à la Catalogne, au Portugal et à l'archevêque de

1. La correspondance de Nicolas Bretel de Grémonville est conservée à la Bibliothèque impériale. Ce personnage ne doit pas être confondu, comme l'ont fait quelques biographes, avec son frère, Louis Bretel de Grémonville, chevalier de Malte, qui fut plus tard ambassadeur à Vienne.

2. Il s'agissait du don de l'abbaye de Corbie, qui valait vingt-cinq mille livres de rente.

Trèves, dont la France prenait la défense contre la maison d'Autriche. Bien plus, dans sa partialité pour l'Espagne, il assura l'impunité aux sicaires dont l'ambassadeur de cette puissance se servait pour intimider ses ennemis; il laissa sans vengeance l'attentat commis sur un député du clergé de Portugal, vieillard respectable qui s'était mis sous la protection de la France. « Comme il revenait de la Madona del Popolo, écrit Grémonville en mars 1645, parmi tout le peuple de Rome qui venait de voir passer une cavalcade des ambassadeurs extraordinaires de Lucques, il fut attaqué par cinquante bandits napolitains ou domestiques de l'ambassadeur d'Espagne, lesquels, à coups d'arquebuse et d'épée, se ruèrent sur son carrosse, tuèrent un gentilhomme qui était avec lui, blessèrent grièvement son cocher, et ayant tiré sur lui trois coups dont ils pensèrent l'avoir tué, le laissèrent sur la place sans que néanmoins il ait été blessé. Ensuite ces assassins se retirèrent effrontément à la barbe des sbires, dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne. »

Grémonville, décidé à obtenir satisfaction ou à rompre avec Innocent X, lui demanda audience sur-le-champ et fit entendre les plaintes les plus énergiques. « Dès le lendemain, lui dit-il, on saurait s'il serait pape ou non, c'est-à-dire s'ii voulait régner avec autorité ou se rendre honteusement le *capelan* des Espagnols. » Grémonville exigeait que dans les vingt-quatre heures l'ambassadeur d'Espagne livrât les assassins ou sortît des États pontificaux. En cas de refus, il menaçait de quitter lui-même Rome avec tous les Français. Innocent X tergiversa, et l'ambassadeur reconnaissant que la force seule pourrait changer les dispositions du pape envers la France, rompit avec lui et quitta Rome vers la fin d'avril 1645.

Ce fut alors que Mazarin résolut de porter un coup décisif pour conserver et étendre l'influence de la France en Italie. Il fit équiper une flotte à Toulon et en donna le commandement à l'amiral de Brézé, avec ordre d'aller attaquer les

présides de Toscane. On désignait sous ce nom plusieurs villes que les Espagnols possédaient dans l'Italie centrale, et au moyen desquelles ils essayaient de maintenir ce pays sous leur domination, pendant que le duché de Milan et le royaume de Naples leur assuraient la possession des deux extrémités de la péninsule. Le but avoué de l'expédition française était l'attaque de ces *présides de Toscane*. Mais le cardinal avait d'autres desseins qui furent enveloppés d'un si profond mystère, que les historiens les ont complétement ignorés.

Mazarin avait fait étudier avec beaucoup de soin par de Lyonne et par d'autres émissaires français ou italiens la situation de toute la péninsule et particulièrement celle du royaume de Naples. Un mémoire[1], qu'on lui remit vers 1645, parle de l'irritation profonde qui se manifestait dans cette contrée et annonçait une révolution. L'auteur du mémoire faisait remarquer que les Napolitains avaient été systématiquement exclus du gouvernement de toutes les places du royaume ; mais en signalant leur disposition à secouer le joug de l'Espagne, il ajoutait qu'ils ne voudraient pas que cette domination fût remplacée par celle de la France. La vivacité française, disait l'envoyé de Mazarin, inquiétait les Italiens et provoquait leur jalousie[2]. Ce qu'il leur fallait, c'était un roi italien, choisi hors du royaume de Naples, afin d'éviter les rivalités qui divisaient les grandes familles de ce pays. Le mémoire se terminait par l'indication de plusieurs points de la côte où l'on pouvait débarquer en toute sécurité et surprendre les places qui n'étaient pas suffisamment pourvues de vivres ni de garnisons.

1. J'ai publié ce mémoire dans l'*Appendice* au t. II du *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

2. « Ils ont éprouvé, dit l'auteur du mémoire, que les François ne peuvent oublier leur nature libre et leur familiarité trop grande dans la pratique de leurs femmes, et la conversation qu'on ne leur peut ôter, point si sensible aux regnicoles et à toute l'Italie, que la moindre chose en cela les offense en honneur et en réputation. »

Ainsi renseigné sur la vraie situation du royaume de Naples, Mazarin résolut de choisir, pour en occuper le trône, un prince italien dévoué à la France, d'une puissance médiocre et hors d'état de se soutenir seul contre l'Espagne. Le prince Thomas de Carignan, d'une branche cadette de la maison de Savoie, réunissait ces conditions. Après avoir été pendant plusieurs années à la solde de l'Espagne, il s'était attaché, dès le temps de Louis XIII et de Richelieu, à l'alliance de la France, et Mazarin comptait sur son dévouement. D'ailleurs le cardinal se réservait de prendre ses précautions avec lui et de s'assurer, au cœur même de l'Italie, de places fortes qui rendraient le pape plus impartial et tiendraient en échec le roi des Deux-Siciles. Enfin, prévoyant le cas où le prince Thomas de Carignan viendrait, par la mort de son neveu, à hériter du Piémont, et à réunir Naples et Turin sous un même sceptre, il exigeait que la Savoie fût remise à la France, et donnait à ce royaume sa frontière naturelle du côté de l'Italie.

Ce fut d'après ces principes que fut rédigé un traité secret entre le roi de France et le prince Thomas. Il ne devait être ratifié qu'après la prise d'Orbitello, une des villes ou *présides de Toscane* au pouvoir de l'Espagne. Le siége fut entrepris au mois de mai 1646[1]; mais la mort de l'amiral de Brézé tué dans une bataille navale, les maladies qui décimèrent l'armée française, le retard des secours qu'on lui envoyait, firent échouer l'expédition. Mazarin, qui y attachait la plus haute importance, ordonna immédiatement l'équipement d'une nouvelle flotte. Malgré l'état déplorable des finances, les préparatifs furent poussés avec vigueur, et une flotte française parut sur les côtes de Toscane peu de temps après l'échec d'Orbitello. Une autre ville de Toscane, Piom-

1. J'ai publié le texte de ce traité dans l'*Appendice* au t. II du *Journal d'Olivier d'Ormesson*. L'intention de le tenir secret était si formelle, qu'il était recommandé à l'intendant de l'armée, auquel on remit le document chiffré, « de le déchiffrer lui-même sans la participation de qui que ce soit. »

bino, fut assiégée et prise par les Français. Le pape Innocent X, intimidé, proclama cardinal le frère de Mazarin et s'engagea à observer une stricte neutralité entre la France et l'Espagne. Ce fut là que s'arrêtèrent les succès de la politique française en Italie, et les ennemis de Mazarin ne manquèrent pas de répéter qu'il n'avait eu qu'un seul but, conquérir pour son frère le chapeau de cardinal. Les actes authentiques, que nous avons cités, prouvent que ses vues étaient plus élevées. S'il manqua Naples, c'est que le mouvement populaire qui y éclata, et dont le chef était Thomas Aniello (Masaniello), fut mal dirigé et bientôt comprimé par l'aristocratie. Une nouvelle insurrection napolitaine eut lieu en 1647; mais la flotte française était éloignée. Le duc de Guise qui se mit à la tête du mouvement napolitain n'était qu'un héros de roman, et d'ailleurs la Fronde qui commençait et soulevait contre le ministre une aveugle opposition le privait des ressources nécessaires pour continuer une guerre lointaine.

En résumé, la politique française en Italie avait maintenu et resserré l'alliance avec la maison de Savoie, formé au centre de la péninsule une ligue opposée à l'Espagne et paralysé le mauvais vouloir d'Innocent X. Si Mazarin n'affranchit pas le royaume de Naples, ce ne fut ni le désir ni l'habileté qui lui manquèrent. Il avait tout préparé pour le succès; mais la mort de l'amiral, l'échec d'Orbitello et surtout les troubles de la Fronde s'opposèrent à la réalisation de ses plans.

En Allemagne et en Belgique, le cardinal montra la même habileté et obtint des succès plus éclatants. Les généraux français, agissant de concert avec la Suède et la Hollande, remportèrent sur les deux branches de la maison d'Autriche des victoires, qui réduisirent les ennemis à demander la paix. Des négociations furent entamées à Munster et à Osnabrück. La France y fut représentée par d'Avaux et Servien, auxquels on adjoignit plus tard le duc de Longueville. Claude de

Mesmes, comte d'Avaux, dont Saint-Simon fait un si brillant éloge[1], était d'une famille parlementaire qui occupait un rang élevé. Abel Servien, formé à l'école de Richelieu, était le confident de Mazarin, et ce fut lui qui eut l'honneur de signer les traités d'Osnabrück et de Munster. Les difficultés de la négociation étaient considérables : il fallait calmer les défiances des Hollandais, qui craignaient de voir à leurs portes un voisin aussi puissant que la France, retenir dans notre alliance les Suédois dont les armées menaçaient l'Autriche, faire marcher vers un même but une multitude de petits princes allemands opposés d'intérêt et de religion, enfin déjouer les intrigues des Impériaux et des Espagnols. Pendant plusieurs années les ambassadeurs français luttèrent contre ces obstacles; mais leurs divisions compliquaient encore les difficultés, et Mazarin finit par rappeler d'Avaux et laisser Servien seul chargé de la conduite des négociations. Les Provinces-Unies se séparèrent alors de la France, et conclurent avec l'Espagne un traité qui laissait retomber sur la France le poids principal de la guerre. On réussit mieux avec la branche allemande de la maison d'Autriche, et les traités de Munster et d'Osnabrück terminèrent la guerre d'Allemagne à l'avantage de la Suède et de la France. Cette dernière obtint l'Alsace, pendant que la Suède s'établissait solidement dans l'Allemagne septentrionale.

Dès 1648, on attaqua vivement la conduite de Mazarin dans les négociations de Westphalie. Chavigny, initié sous le ministère de Richelieu à la politique extérieure, lui reprocha, dans un mémoire rempli d'amertume[2], d'avoir prolongé la guerre, sacrifié d'Avaux à Servien, perdu par sa faute l'occasion de traiter avantageusement avec l'Espagne et poussé

1. Voy. plus haut, p. 190.

2. J'ai publié ce mémoire dans l'*Appendice* au t. II du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, p. 746-758.

les Hollandais à séparer leurs intérêts de ceux de la France. Ce sont, à peu près, les mêmes reproches que Saint-Simon fait à Mazarin ; seulement les accusations de Chavigny sont plus précises et appuyées sur des faits.

Mazarin ne laissa pas les accusations de Chavigny sans réponse. Au moment où il fut obligé pour la première fois de quitter la France, il adressa à Brienne une apologie qu'il est juste d'entendre après avoir écouté les griefs[1]. Mazarin se défend d'abord d'avoir retardé la signature du traité : « Vous savez, écrit-il, si j'ai empêché la conclusion de la paix et avec quelle sincérité a parlé là-dessus M. le duc de Longueville, même dans un temps qu'il n'était pas obligé à prendre ma défense, et s'il n'a pas dit diverses fois dans le conseil, après son retour de Munster, qu'il n'avait jamais pu reconnaître à quelles conditions les Espagnols y donneraient les mains, si elle eût pu se faire. Ce prince, qui en avait si grande passion pour le bien de la France et pour sa gloire particulière, et ceux qui l'accompagnaient en cet emploi[2], n'eussent pas manqué de la conclure, ou d'envoyer à la cour courriers sur courriers pour faire savoir ce qui les en empêchait. Car, de dire que l'on eût des ordres secrets pour la traverser, outre que c'est la plus grande supposition qui ait jamais été imaginée, il n'y a pas d'apparence qu'un prince de la condition de M. de Longueville eût souffert d'être traité avec ce mépris. Il n'y a personne qui puisse, mieux que vous, faire foi de cette vérité, puisque ces prétendus ordres ne pouvaient passer que par vos mains[3], et que, s'ils fussent venus de quelque autre que du roi dont vous aviez seul le nom en votre disposition, M. de Longueville et M. d'Avaux eussent été sans excuse d'y déférer et obligés de préférer le bien de l'État et le repos de la chrétienté à toute autre considération,

1. Je me borne à citer quelques passages de cette lettre inédite. Elle est datée du 24 mars 1651.

2. Servien et d'Avaux dont il a été question ci-dessus.

3. Henri de Brienne était secrétaire d'État pour les affaires étrangères.

et d'ailleurs, étant deux contre un, il était toujours en leur pouvoir de vaincre par leur opinion celle du troisième, en cas qu'elle eût été contraire à la leur. Ce qui montre clairement que c'est une invention malicieuse de ceux qui ne font pas scrupule d'employer des faussetés pour nuire à ceux qu'ils n'aiment pas.

« Vous savez de plus que MM. les plénipotentiaires ne se sont pas relâchés, autant qu'ils le pouvaient, pour faire la paix, et qu'ils ont écrit les raisons très-concluantes qui les en avaient empêchés, dont la principale était qu'ils n'avaient pas jugé à propos d'épuiser leur pouvoir, parce que leur relâchement n'aurait servi qu'à témoigner de la faiblesse, sans produire aucun bon effet, les ministres d'Espagne n'ayant jamais eu d'autre but dans l'assemblée que de tirer toujours en longueur la négociation avec la France, pour faire ce pendant un accommodement séparé avec MM. les États[1], afin qu'étant délivrés de cette guerre-là, ils la pussent continuer plus fortement contre cette couronne. Ce qui pourtant n'aurait pas empêché qu'ils n'eussent été contraints à la finir et à donner les mains à une paix raisonnable, si le commencement de nos désordres ne leur eût enflé le courage et fait espérer une révolution avantageuse à leurs affaires, puisqu'il y avait des Français même qui y travaillaient en leur faveur.

« Dans le temps qu'on savait que les ministres de MM. les États avaient ordre de conclure la paix sans la France avec les Espagnols, vous vous souviendrez qu'on fit toutes les diligences imaginables, afin qu'elle pût être faite conjointement, et pour cet effet, on résolut d'apporter toutes sortes de facilités à certains points auxquels les Espagnols faisaient semblant de s'arrêter le plus.

1. On désignait sous ce nom les États des Provinces-Unies, qui formaient à cette époque une république fédérative, dont la Hollande était la principale contrée.

« Vous vous souviendrez aussi qu'en ce temps-là, dans une affaire de cette importance, on jugea à propos d'assembler des conseils extraordinaires qui furent tenus au palais d'Orléans (au Luxembourg), et quelques-uns même chez moi par ordre de S. A. R.[1], dans lesquels on lisait les dépêches de Munster, on examinait tous les points, on y résolvait les réponses, et après avoir été faites, on les lisait de nouveau dans le conseil pour voir s'il y avait quelque chose à changer, ajouter ou diminuer, un chacun témoignant brûler d'envie de faire ou dire quelque chose qui contribuât à la perfection d'un si grand ouvrage. Mais toutes ces diligences n'aboutirent à rien, et le comte de Pegnaranda[2] fit connaître à découvert quels ordres il avait, puisqu'il n'eut jamais de repos, aussitôt que la ratification du traité de Hollande fut venue, qu'il ne se fût retiré de Munster pour n'être pas pressé des médiateurs[3] à l'accommodement avec la France.

« Je n'aurais pas été seulement un perfide, mais un insensé, si je n'avais pas travaillé avec toute l'ardeur imaginable et du meilleur de mon cœur à l'accomplissement de la paix, puisque, par ce moyen, la tranquillité étant rétablie dans le royaume avec toutes les félicités que la guerre en bannit d'ordinaire, non-seulement j'aurais eu part à la douceur et au bien que ce repos aurait produits, mais on m'aurait donné beaucoup de gloire et de bénédictions de ce que j'y aurais contribué, sans que la malice même et l'envie eussent pu fournir de matière pour attaquer ma conduite, ni à l'égard de n'avoir pas su conserver les alliés et amis de la France, puisque j'en avais accru le nombre, ni d'avoir laissé perdre les avantages que le feu roi avait remportés sur les ennemis, ni d'avoir mal pris le temps, et avoir employé les moyens et les forces de l'État faiblement dans les entre-

1. Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV.
2. Le premier des plénipotentiaires espagnols.
3. Les médiateurs étaient les ambassadeurs du pape et de Venise.

prises qu'on avait faites en Flandre, en Allemagne, en Lorraine, en Italie et en Catalogne, pour les affermir avec de nouvelles et importantes conquêtes, ni d'avoir manqué à entretenir l'union en la maison royale et le calme dans le royaume, les grands et les plus relevés étant en la disposition de bien servir, ni d'avoir enfin causé la moindre diminution à la haute réputation que la France s'était acquise parmi toutes les nations, puisqu'on avait vu, durant les cinq premières années de la régence, que les parlements et les personnes les plus considérables avaient pris plaisir à contribuer au bonheur de l'État (ou, au moins, aucun ne s'y était ouvertement opposé [1]), éclater de tous côtés tant d'actions à l'avantage du royaume et à la gloire de la nation ; on avait vu tant de peuples et de princes avoir recours à sa protection ou rechercher son amitié, et, par sa seule entremise, rétablir une parfaite intelligence entre le défunt pape [2] et les princes d'Italie avec lesquels il était en guerre, et terminer les différends entre la Suède et le Danemark. Ce qui n'était pas, ce me semble, à mépriser, étant fait après la mort d'un des plus zélés, vigilants et prudents ministres qui ait jamais été, et d'un si grand et si sage roi, très-glorieux et autorisé, qui laissait son successeur à l'âge de quatre ans, avec la guerre allumée en tant d'endroits, les finances épuisées, et avec de si puissants ennemis qui croyaient le temps venu de prendre leur revanche avec usure et donner la loi. Ce qu'il fut aisé de voir par les propositions qui furent faites au commencement de la régence, et particulièrement par le papier que Saavedra, plénipotentiaire d'Espagne, qui arriva le premier à Munster, donna à l'ouverture de l'assemblée [3]. Ceux qui, pour me rendre odieux aux peuples, mettent toutes

1. Mazarin oublie la cabale des Importants en 1643.

2. Urbain VIII.

3. Les conférences de Munster s'ouvrirent en décembre 1644. Les Espagnols demandèrent d'abord que l'on rendît, de part et d'autre, les places prises depuis le commencement de la guerre. Voy. l'*Histoire de la paix de Westphalie*, par le P. Bougeant.

pièces en œuvre pour leur imprimer que j'ai empêché la paix, savent bien le contraire, et, pour faire paraître leur malice à la vue de tout le monde, il ne faut que donner au public toutes les dépêches qui ont été envoyées à Munster, et les lettres particulières que nous nous sommes écrites, M. de Longueville, M. d'Avaux, M. Servien et moi, sur ce sujet[1].

« Ces critiques malintentionnés étaient préparés à médire et à brouiller, quelque chose qu'on pût faire dans l'assemblée; et bien plus, si la paix se fût conclue, comme ils en eurent quelque crainte, durant un temps dans lequel je me souviens qu'ils publiaient déjà que l'on relâchait trop, et que la reine étant sœur du roi d'Espagne, et moi un étranger, nous voulions, aux dépens de la France, contenter les Espagnols[2]; qu'à moins d'avoir cette intention, on ne consentirait pas à mettre les armes bas, lorsqu'elles agissaient avec tant de bonheur contre un ennemi qu'il était impossible de réconcilier sincèrement avec cette couronne; que sortant du mauvais pas où il était, il donnerait bon ordre à ses affaires et prendrait son temps pour recommencer la guerre, quand il verrait jour à le pouvoir faire avec avantage, et mille autres

1. La plupart de ces lettres ont été publiées dans un recueil en 4 vol. in-f° intitulé : *Négociations secrètes touchant la paix de Munster.*

2. Saint-Évremond ne manque pas, en effet, dans la lettre, qui paraît si concluante à Saint-Simon (voy. plus haut, p. 190), de présenter l'Espagne comme perdue, si Mazarin ne se fût trop hâté de conclure la paix. Après avoir commencé par des éloges ironiques sur les vertus chrétiennes qui ont porté le cardinal à la clémence envers ses ennemis, il continue ainsi : « Si vous voulez que je vous dise sérieusement les mêmes vérités sous un autre tour, vous saurez qu'il n'y avait plus de monarchie espagnole dans la continuation de la guerre; encore l'eussions-nous fort affaiblie par la paix, si M. le cardinal ne l'eût pas voulu traiter lui-même sans la participation de personne, etc.» Des Maiseaux, qui cite la *Lettre sur la paix des Pyrénées* dans sa *Vie de Saint-Évremond* dédiée à Bayle, ajoute, en s'adressant à ce dernier : « Vous avez observé vous-même, monsieur, que le cardinal l'a *conclue si avantageusement pour l'Espagne et si désavantageusement pour la France que les plus éclairés ont cru qu'il n'en usa de la sorte que par les prières ou les commandements de la reine mère, en qui le roi son mari avait toujours remarqué un cœur espagnol.* »

choses semblables qu'on apprêtait pour pouvoir me déchirer, quelque événement qu'eût eu la négociation de la paix.

« Et doutera-t-on que leur malice ne se fût portée encore plus avant, si on fait réflexion sur ce qu'ils ont dit sur la paix d'Allemagne[1], quoique les Espagnols aient assez fait paraître, par le déplaisir qu'ils en ont témoigné, le préjudice qu'elle leur causait, et qu'ils aient remué toutes pierres, et employé, à Vienne et ailleurs, tout leur crédit et leur adresse avec beaucoup de soin pour l'empêcher? On a compté pour rien l'acquisition d'une si belle, grande et opulente province, comme l'Alsace, et de deux places sur le Rhin, comme Brisach[2] et Philipsbourg, aussi bien que d'avoir réuni à la couronne les trois évêchés[3] avec toutes leurs dépendances. Enfin mes censeurs et ceux qui font le plus de bruit et de mal par leurs brouilleries sont cause qu'on n'a pas contraint les Espagnols à donner les mains à la paix, et ils veulent que j'en sois criminel, et que j'aie un grand tort de m'être employé pour la conclusion de celle d'Allemagne. »

La réponse de Mazarin ne manque ni d'habileté ni de vraisemblance. Il invoque avec raison les résultats sérieux obtenus par la France, la conquête d'une riche province et de deux places qu'elle n'a plus, Vieux-Brisach et Philipsbourg, qui lui livraient le passage du Rhin. Ce traité, qui donnait déjà à la France une si grande influence en Allemagne, Mazarin le compléta par les négociations qu'il entama avec les princes de l'Empire à la mort de Ferdinand III (1657). Saint-Simon s'est bien gardé d'en parler. Il aurait été obligé de montrer *la ligue du Rhin* déférant à la France le protectorat de l'Allemagne occidentale. Les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, le duc de Bavière, l'évêque de Munster, le roi de Suède, les ducs de Brunswick et de Lunebourg et le

1. La paix de Westphalie. — 2. Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin.
3. Les évêchés de Toul, Metz et Verdun, conquis au seizième siècle, ne furent définitivement abandonnés par l'Empire à la France qu'au traité de Westphalie.

landgrave de Hesse-Cassel signèrent, en 1658, cette confédération avec Louis XIV. Les comtes de Waldeck, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc de Würtemberg, l'évêque de Bâle, l'électeur de Brandebourg, l'évêque de Strasbourg, les margraves d'Anspach y accédèrent dans les années suivantes. Le roi de France devint le protecteur de la ligue du Rhin. « Louis XIV, dit M. Mignet[1], était le chef réel de l'Empire; il ne s'élevait aucune dissidence entre les membres du corps germanique, il ne survenait aucun embarras dans la conduite des affaires, sans qu'on recourût à sa médiation ou à sa puissance. »

La guerre contre l'Espagne continua jusqu'en 1659. La paix des Pyrénées, qui la termina et que Mazarin négocia en personne avec le principal ministre d'Espagne, don Louis de Haro, donna à la France le Roussillon et la Cerdagne, ainsi que l'Artois. On voit que le cardinal s'avançait prudemment vers les frontières naturelles du royaume; il touchait au sud les Pyrénées, et entamait au nord les Pays-Bas espagnols. Il est facile de rappeler, ainsi que le fait Saint-Simon, la lettre où un bel esprit, comme Saint-Évremond, lance contre le ministre des traits satiriques. L'esprit est toujours de mise en France, surtout lorsqu'il s'exerce aux dépens du pouvoir. On peut, toutefois, s'étonner que Saint-Simon, qui reproche à Mazarin de n'avoir pas voulu traiter avec les Espagnols en 1648, se mette du parti de ceux qui l'accusent d'avoir signé la paix en 1659, et de l'avoir signée si avantageusement. Mais ces contradictions ne lui coûtent pas, pourvu qu'il puisse déchirer le cardinal et venger les prétendues injustices faites à son père.

Sans nous arrêter plus longtemps à de pareilles accusations, nous opposerons aux pamphlets de Chavigny, au persiflage de Saint-Évremond et aux vagues attaques de Saint-Simon, le jugement grave et réfléchi d'un éminent historien

1. *Négociations pour la succession d'Espagne*, t. II, p. 21.

de nos jours. M. Mignet résume, dans le passage suivant, la situation de la France en Europe à la mort de Mazarin[1] : « Ce grand ministre avait gouverné la France pendant près de vingt années, dans les troubles ou dans la guerre. Sorti des troubles par une adresse patiente, qui avait lassé plus que vaincu le caractère national; sorti de la guerre par des victoires éclatantes et des traités glorieusement avantageux, il avait laissé, en mourant, son royal pupille dans le repos et la grandeur. Il lui avait transmis un État compacte, un pouvoir absolu, une armée superbe, les meilleurs généraux de l'Europe, des ministres habiles formés de sa main, et des finances qu'il était facile de rendre prospères. La paix de Westphalie, complétée par la ligue du Rhin, et la paix des Pyrénées étaient son ouvrage.... Elles avaient constitué l'Allemagne contre l'empereur, abaissé la maison d'Autriche et donné à la France la prépondérance politique sur le continent. »

Ajoutons que les puissances du Nord, Suède, Danemark et Pologne, avaient pris Mazarin pour médiateur dans leurs différends, et conclu, sous son influence, les traités de Copenhague et d'Oliva (1661). L'Angleterre était engagée dans les embarras intérieurs de la restauration des Stuarts, l'Espagne impuissante, l'Autriche abattue. Tout préparait la grandeur que la France allait atteindre, sous Louis XIV. Ces faits répondent de la manière la plus éclatante aux attaques passionnées de Saint-Simon.

GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DE MAZARIN.

50 Le gouvernement intérieur de Mazarin est loin de mériter les mêmes éloges que sa politique extérieure : c'est là sur-

1. *Négociations pour la succession d'Espagne*, t. I, p. 161.

tout que nous le trouvons inférieur à Richelieu. Au lieu d'ouvrir largement, comme l'avait fait ce ministre, les sources de la richesse nationale, le commerce et l'industrie, Mazarin les négligea. La marine fut abandonnée, ainsi que les colonies. Pour subvenir aux dépenses des longues guerres qu'il fallait soutenir contre les deux branches de la maison d'Autriche, Mazarin s'adressa aux traitants; leurs spéculations ruineuses pour l'État enrichirent le cardinal et quelques financiers, pendant que la misère dévorait les campagnes. Sur ce point, Saint-Simon aurait triomphé, s'il eût réellement connu l'administration de la France. Mais au lieu d'insister sur ces questions, il accuse Mazarin d'avoir provoqué la Fronde et établi le système de gouvernement dans lequel il se plaint de voir la France emprisonnée[1]. Ces deux reproches sont peu fondés.

La Fronde a été un mouvement spontané des parlements et de l'aristocratie, comprimés par Richelieu et s'efforçant de reconquérir les priviléges qu'on leur avait enlevés. A peine Anne d'Autriche avait-elle été déclarée régente que déjà la cabale des *Importants* voulait saisir le pouvoir (1643), et il fallut un coup d'État, l'emprisonnement du duc de Beaufort et l'exil de plusieurs personnages considérables, pour empêcher ces ambitieux d'imposer leur tutelle à Anne d'Autriche. Les attaques continuelles du parlement, le poids trop réel des impôts qui écrasaient la classe moyenne, l'ambition des grands disposés à tout sacrifier à leurs intérêts, ne cessèrent de troubler la France de 1643 à 1648. La journée des barricades ne fut que la dernière explosion de ces haines habilement fomentées, des ambitions inassouvies et de toutes les passions que les victoires de la France étaient loin de désarmer. Les magistrats institués pour rendre la justice se regardaient comme les représentants de la nation et se proclamaient supérieurs aux États-Généraux, par la bouche

1. Voyez plus haut, p. 187.

d'un grave président, Henri de Mesmes[1]. Les dépositaires du pouvoir royal pouvaient-ils, sans manquer à leurs devoirs, souffrir une pareille usurpation? Les carnets[2] de Mazarin attestent l'étonnement profond de ce ministre à la vue du pouvoir souverain contraint de négocier avec le parlement : « C'est une chose étrange, écrivait-il[3], qu'insensiblement le roi se réduise à traiter d'égal à égal avec le parlement sans que la reine le puisse empêcher, puisque les personnes les plus considérables auprès d'elle donnent par leur conduite les mains à cela. »

Les grands personnages, dont parle Mazarin, étaient sans doute Gaston d'Orléans et le prince de Condé. Le premier, dominé par d'indignes favoris comme l'abbé de La Rivière, n'avait ni la force de saisir le pouvoir ni la patience de le supporter. Agité, inquiet, remuant, sans autre mobile que la jalousie contre toute supériorité et les caprices que lui suggéraient ses favoris, il usa sa vie dans de misérables intrigues, trahit ceux qui s'attachaient à sa fortune et salit son nom par une indigne faiblesse. Le grand Condé était un tout autre homme : il avait couronné de lauriers le berceau de Louis XIV, et personne n'avait porté aussi haut que lui la gloire des armes françaises; mais avide, insolent envers le cardinal, prétendant imposer ses volontés à la reine, il devint bientôt intolérable. Mazarin chercha à le ramener par la modération et dicta à la régente la conduite qu'elle devait tenir envers ce redoutable adversaire : « La reine, écrivait-il sur ses carnets[4], doit se tenir grave avec M. le Prince, sans lui faire pourtant incivilité ; mais elle ne doit pas entrer en grands discours et conversations avec lui, afin que, reconnaissant que sa conduite impérieuse n'est pas approuvée, il

1. Voy. le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 698, et la note 1 de cette page.

2. Les carnets de Mazarin font partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale ; on y trouve les pensées intimes du cardinal.

3. Carnet X, p. 64. — 4. *Ibid.*, n° XII, p. 85.

puisse changer. » Condé ne changea pas, et il fut arrêté au moment où réunissant autour de lui ses partisans, il allait tenter un dernier effort et porter une main violente sur le pouvoir. Mazarin, qui surveillait toutes ses menées, avait épuisé les moyens de douceur et de conciliation avant de frapper son ennemi. Il ne fit qu'user d'un légitime moyen de défense en mettant le prince hors d'état d'exécuter ses criminels projets.

Saint-Simon aurait voulu sans doute, comme son père en avait formé le dessein[1], que la reine abandonnât le pouvoir aux grands et se condamnât à un rôle passif. Que serait alors devenue la France? Il était facile de le savoir par la régence de Marie de Médicis : livrée à l'anarchie, déchirée par les factions, elle avait renoncé à la glorieuse politique de Henri IV et conclu avec la maison d'Autriche un traité honteux. On vit les mêmes résultats, en 1651, lorsque la prison des princes fut ouverte, et que Condé, de retour à Paris, imposa à la reine Chavigny, et tenta de gouverner la France. Il ne réussit qu'à irriter le parlement par sa violence, allumer la guerre civile, appeler les Espagnols dans le royaume, et enfin il fut réduit à tourner contre sa patrie l'épée qui avait triomphé à Rocroi et à Lens. Le gouvernement d'Anne d'Autriche et de son ministre, dont nous avons exposé les résultats si avantageux pour la France, était mille fois préférable à l'anarchie où les prétentions rivales de la noblesse et des parlements auraient plongé le royaume.

Que dire de l'assertion de Saint-Simon qui accuse Mazarin d'avoir inventé le système de gouvernement où la France était emprisonnée? On voit par le développement qu'il donne ensuite à sa pensée qu'il s'agit de l'abaissement des grands, et de la puissance des secrétaires d'État. Il ne faut pas approfondir l'histoire de France pour savoir que la lutte de la royauté contre la féodalité ne date pas du dix-

1. Voy. plus loin, chap. III, p. 236 et suiv.

septième siècle, mais remonte à l'avénement des Capétiens, et se continue presque sans interruption jusqu'au triomphe définitif de la monarchie. Au douzième siècle, la royauté avait vaincu, par l'épée de Louis le Gros, les vassaux du duché de France. Au treizième, elle avait triomphé de cette multitude de seigneurs qui étaient les véritables souverains du royaume : Philippe Auguste, par les armes et les conquêtes; Louis IX, par ses lois et par la sainteté de son caractère; Philippe le Bel, par ses institutions et par son despotisme, avaient établi sur des bases solides l'autorité monarchique. Dès cette époque, le roi était reconnu comme seigneur suzerain dans toute la France; tous les vassaux étaient tenus d'obéir à ses ordonnances. Mais des branches mêmes de la dynastie capétienne naquit une nouvelle féodalité : les maisons apanagées de Bourgogne, de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans morcelèrent le royaume. Les chefs de cette aristocratie aimaient tant la France, comme le disait l'un d'eux, qu'au lieu d'un royaume ils en eussent voulu six. Pour vaincre cette féodalité apanagée, il fallut l'astuce, l'activité, la politique habile et terrible d'un Louis XI.

Dès la fin du quinzième siècle, il n'y avait plus en France qu'un seul souverain[1]; mais dans les provinces subsistait toujours l'opposition de mœurs, de lois et d'institutions. Au commencement du seizième siècle, la royauté, quoique détournée des affaires intérieures par les guerres d'Italie, s'occupa cependant d'imposer à la France une administration plus homogène. Douze gouverneurs furent chargés du commandement militaire; huit parlements, de la justice; autant de chambres des comptes et de cours des aides, de la juri-

1. Voy. sur la puissance des rois de France à cette époque, Machiavel, *le Prince*, chap. XIX; Claude de Seyssel, *Louanges de Louis XII* (édit. Godefroy, p. 169), et surtout les relations des *Ambassadeurs vénitiens*, dans le recueil des *Documents inédits de l'histoire de France*. On y lit (t. I, p. 91) : « Quant au roi très-chrétien, je crois sa puissance plus considérable que celle d'aucun de ses devanciers. Ses États sont agrandis, et ils lui sont plus soumis que jamais. »

diction financière. Aux bureaux de finances appartint la la répartition des impôts et la gestion domaniale; enfin, dix-sept receveurs généraux furent institués pour percevoir les taxes et les verser dans une caisse centrale, nommée Épargne. Dès cette époque, l'organisation administrative de la France est ébauchée, et l'autorité est si fortement centralisée que les étrangers s'en étonnent: « Il y a des pays plus fertiles et plus riches que la France, écrivait en 1546 l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli[1], tels que la Hongrie et l'Italie; il y en a de plus grands et de plus puissants, tels que l'Allemagne et l'Espagne, mais aucun n'est aussi uni (*tanto unito*). »

Ce système de gouvernement, dans lequel Saint-Simon voit avec indignation la France *emprisonnée* par Mazarin, n'est donc pas de l'invention du cardinal. Bien plus, l'autorité absolue de la royauté parvint sous François Ier à un point qu'elle a égalé à peine sous Louis XIV. En 1546, l'ambassadeur vénitien, dont nous avons déjà cité la relation, signale les premiers symptômes d'opposition. « La chose est allée si loin, dit-il en parlant de l'autorité royale[2], que quelques-uns des Français qui voient plus clair que les autres disent: *Nos rois s'appelaient jadis* reges Francorum; *à présent on peut les appeler* reges servorum. » Cette opposition était loin, cependant, d'être générale; la plupart des Français montraient pour la royauté un dévouement si absolu qu'ils étaient disposés, disent les ambassadeurs vénitiens[3], à lui donner « non-seulement leurs biens et leurs vies, mais même leur honneur et leurs âmes. » Les finances étaient à la disposition absolue du souverain: « On paye au roi tout ce qu'il demande; puis, tout ce qui reste est encore à sa merci[4]. » Je cite de préférence le témoignage de ces étran-

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens* publiées dans les *Documents inédits de l'histoire de France*, t. I, p. 271.
2. *Ibid.*, t. I, p. 273.
3. *Ibid.*, p. 269. — 4. *Ibid.*, p. 273.

gers, qui étudiaient avec curiosité et intelligence le gouvernement français. Leurs relations attestent l'erreur de ceux qui croient, avec Saint-Simon, que c'est Mazarin qui est l'auteur des *pestifères maximes* du pouvoir absolu.

Les guerres de religion interrompirent pour quelque temps les progrès de la royauté. On vit alors se tourner contre l'autorité monarchique les instruments d'administration qu'elle avait elle-même créés contre la féodalité. Ainsi, dans la seconde moitié du seizième siècle, les gouverneurs de province et les parlements se mirent souvent à la tête de l'opposition qui se couvrait du masque de la religion[1]. Il fallut que Richelieu abattît l'autorité des gouverneurs de province; il le fit avec une vigueur à laquelle on ne saurait comparer la politique cauteleuse de Mazarin. C'est surtout le ministre de Louis XIII qui a détruit les priviléges de l'aristocratie. Il ordonna de raser tous les châteaux et forteresses qui n'étaient pas situés sur les frontières[2]. Les charges de connétable et de grand amiral, qui étaient réservées aux chefs de la noblesse, furent supprimées[3]. Richelieu lui-même s'empara de la direction de la marine sous le titre de *grand maître et de surintendant de la navigation*[4]. Quant à la noblesse, il prouva qu'il n'y avait plus de tête si haute que ne pût atteindre la vengeance des lois. Les supplices du prince de Chalais, de Montmorency-Bouteville et du maréchal de Marillac, l'exil de la reine mère et du frère du roi firent trembler les plus illustres.

Richelieu, s'appuyant sur l'autorité de Tacite[5], déclare que

1. Voy. dans les *Économies royales de Sully* (chap. LX) une conversation entre Henri IV et le duc de Montpensier sur le pouvoir des gouverneurs de province; voy. aussi la *Chronologie novennaire* de Palma Cayet, à l'année 1591 (coll. Petitot, 1re série, t. XXXIX, p. 269). — L'ambassadeur autrichien Büsbeck, parlant des parlements dans une lettre du 4 octobre 1584, dit qu'ils ne règnent guere moins que le roi : « Concilia, quæ *parlamenta* « vocant, regnant ain Gallia non minus fere quam ipse rex. »

2. *Anciennes lois franç.*, t. XVI, p. 192.

3. *Ibid.*, p. 194. — 4. *Ibid.*, p. 194.

5. *Mémoires de Richelieu*, liv. XVIII.

rien ne conserve tant les lois en leur vigueur que la punition des personnes dont la qualité est aussi grande que le crime. Il profita des troubles fomentés par Gaston d'Orléans (1630-1632) pour attaquer les gouverneurs de province et leur faire sentir qu'ils étaient sous la main du roi. « Le duc de Bellegarde fut privé du gouvernement de Bourgogne, et par conséquent des clefs des portes qu'il avait ouvertes à Monsieur pour le faire sortir du royaume. Le duc d'Elbeuf fut pareillement dépouillé de celui de Picardie, que le roi lui avait donné peu de temps auparavant. Le duc de Guise, pressé des craintes de sa conscience, s'était retiré en Italie, lorsque vous l'appelâtes à la cour[1] pour rendre compte de ses actions. Cette retraite criminelle lui fit perdre le gouvernement de Provence, dont le feu roi l'avait honoré. Ainsi vous fûtes délivré des gouverneurs ingrats et infidèles, et la Bourgogne, la Picardie et la Provence, provinces de grande considération, demeurèrent en vos mains, libres de ces esprits dangereux. » Le supplice du maréchal de Montmorency, gouverneur de Languedoc, et l'humiliation du vieux duc d'Épernon, gouverneur de Guienne et Gascogne, portèrent les derniers coups à cette aristocratie des gouverneurs de province qui menaçait de démembrer le royaume.

Ce n'est donc pas à Mazarin qu'il faut attribuer, comme le fait Saint-Simon, la ruine de cette nouvelle féodalité. Comment cet écrivain oublie-t-il les actes énergiques et même sanguinaires de Richelieu pour s'acharner contre un ministre auquel on reprocha d'abord de la faiblesse? Sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable cardinal de Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, dit le cardinal Retz[2], on voyait un successeur doux et bénin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de car-

1. Richelieu s'adresse à Louis XIII dans la partie de son *Testament politique*, d'où cette citation est extraite (liv. I, chap. I).

2. Je cite les expressions mêmes qu'emploie cet écrivain, liv. II de ses mémoires.

dinal ne lui permît pas de s'humilier, autant qu'il l'eût souhaité, devant tout le monde. Jules Mazarin n'était pas encore connu ; sa prudence passa pour de la timidité. Il fit voir dans la suite que, s'il ne brisait pas les obstacles, comme Richelieu, il savait habilement les tourner et rester maître des positions conquises par son prédécesseur. L'histoire impartiale et véridique doit lui savoir gré de ses luttes longues, patientes et persévérantes contre une aristocratie turbulente qui n'avait su que verser son sang sur les champs de bataille, mais à laquelle avait toujours manqué le génie politique. Mazarin finit par en triompher, et cette victoire, loin d'avoir été une calamité, comme le prétend Saint-Simon, fut une des causes de la supériorité de la France.

Ainsi, de tous les reproches que Saint-Simon adresse à Mazarin, un seul paraît fondé : les énormes richesses accumulées par le cardinal ne peuvent se justifier. Mais sa politique extérieure fut glorieuse pour la France, et en continuant, à l'intérieur, le système de gouvernement établi par Richelieu, il a contribué à l'unité et par conséquent à la force du royaume.

CHAPITRE II.

ANNE D'AUTRICHE ET MAZARIN.

Mélange de vérités et d'erreurs dans les assertions de Saint-Simon sur Anne d'Autriche et Mazarin. — Il prétend à tort qu'Anne d'Autriche avait le cœur plus espagnol que français. — Nouvelle erreur dans la comparaison qu'il fait de la régence d'Anne d'Autriche avec

celle de Marie de Médicis. — Saint-Simon a raison lorsqu'il représente Anne d'Autriche comme dominée par Mazarin. — La supériorité de ce ministre explique et justifie la confiance de la reine. — Lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin qui font supposer qu'il existait des relations plus intimes entre la reine et son ministre.

Anne d'Autriche a été presque aussi maltraitée par Saint-Simon que son ministre : il l'accuse d'avoir eu le cœur plus espagnol que français[1]; d'avoir été dominée par Mazarin au point de mettre, pour le conserver, la couronne en péril[2]; enfin il va jusqu'à comparer la régence d'Anne d'Autriche à celle de Marie de Médicis. « Ces deux reines, dit-il[3], étrangères d'inclination, et, de principes, fort éloignées des maximes françaises pour le gouvernement et des vues si saines des rois, leurs maris, étaient dominées, Marie par Conchine[4] et sa femme[5], Anne par Mazarin, Italiens de la dernière bassesse et qui ignoraient jusqu'à notre langue[6]. » Il y a dans ces assertions quelques vérités mêlées à beaucoup d'erreurs : il est vrai qu'Anne d'Autriche fut dominée et dirigée par Mazarin; mais il est faux qu'elle ait eu le cœur plus espagnol que français, et il est souverainement injuste d'assimiler la régence d'Anne d'Autriche à celle de Marie de Médicis; la première fut aussi désastreuse pour la France que la seconde avantageuse. Il est nécessaire de reprendre et de discuter chacune des assertions de Saint-Simon.

Si Anne d'Autriche eût été Espagnole de cœur, comme le

1. *Mémoires*, t. XIX, p. 378.—2. *Ibid.*, t. XII, p. 385.—3. *Ibid.*, p. 250.
4. Concini. — 5. Leonora Galigaï.
6. Je n'ai pas cité textuellement la phrase de Saint-Simon, qui est à peine intelligible, tant elle est bizarrement construite. La voici : « Deux reines étrangères d'inclination, et de principes (c'est-à-dire par suite de leurs principes) fort éloignées des maximes françoises pour le gouvernement de l'État et des vues si saines de leurs maris, dont elles ne regardèrent la perte que par le seul objet de leur grandeur personnelle, dont elles étoient de longue main tout occupées, que la dernière à la vérité n'a dû qu'à la nature (attaque indirecte contre Marie de Médicis soupçonnée d'avoir été complice de l'assassinat de Henri IV), etc. » La fin de la phrase est aussi enchevetrée de *que* et de *dont* que le commencement.

lui reproche Saint-Simon, elle n'aurait pas choisi et soutenu un ministre qui n'a cessé de combattre et d'affaiblir, par des coups redoublés, la monarchie espagnole dans les Pays-Bas, en Italie, en Portugal, qui lui a enlevé plusieurs provinces, et l'a laissée tellement épuisée qu'elle ne put opposer aucune résistance aux attaques de Louis XIV. Comment un historien qui se pique de vérité a-t-il ramassé dans les pamphlets de la Fronde de pareilles calomnies, démenties par l'histoire entière de la régence? Louis XIV, parlant de la mort de sa mère[1], a rendu pleine justice à sa conduite : « La vigueur, dit-il, avec laquelle cette princesse avait soutenu ma couronne dans les temps où je ne pouvais encore agir, m'était une marque de son affection et de sa vertu. »

Cet éloge est justement donné par Louis XIV à sa mère et suffit pour prouver avec quelle injustice Saint-Simon compare les régences de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche. Sous la première, un favori incapable avait cherché à calmer l'irritation des grands en leur prodiguant les trésors amassés par Sully; mais ces largesses, qui ruinaient l'État, n'avaient servi qu'à rendre leurs prétentions plus exorbitantes. C'est ce qu'atteste Richelieu[2] : « Les présents que la reine fit aux grands au commencement de la régence, étourdirent bien la grosse faim de leur avarice et de leur ambition; mais elle ne fut pas pour cela éteinte. Il fallait toujours faire de même si on voulait les contenter. De continuer à leur faire des gratifications semblables à celles qu'ils avaient reçues, c'était chose impossible : l'Épargne et les coffres de la Bastille avaient été épuisés. » Dès que les prodigalités cessèrent, la révolte commença. Les gouverneurs en profitèrent pour se rendre indépendants : Montmorency régnait en Languedoc, d'Épernon en Guienne et Gascogne, Longueville en Picardie

1. *Mémoires de Louis XIV* (édit. Dreyss), t. I, p. 121.
2. *Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 64-65 (édit. Michaud et Poujoulat).

et plus tard en Normandie, Nevers en Champagne, Guise en Provence, Lesdiguières en Dauphiné.

A Paris et dans les provinces l'autorité des lois était foulée aux pieds. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, allait en personne briser les portes des prisons et en arracher un condamné à mort. Au milieu de cette anarchie, on signait de honteux traités avec les ennemis de la France. Quelle différence avec cette régence d'Anne d'Autriche, où la France triomphait des deux branches de la maison d'Autriche et où le pouvoir royal sortit plus fort que jamais des longues épreuves d'une minorité! La passion seule, et il faudrait presque dire la mauvaise foi, a pu assimiler ces deux époques et confondre Mazarin avec Concini.

Quant à l'empire exercé par Mazarin sur Anne d'Autriche, nous en convenons, et sans nous engager dans la question controversée des relations qui existaient entre la reine et son ministre, nous trouvons dans les carnets où Mazarin consignait ses pensées les plus intimes, la preuve évidente de l'influence qu'il exerçait sur la régente. Il lui dictait son rôle et jusqu'aux paroles qu'elle devait prononcer. J'en citerai un exemple frappant : en 1648, après la journée des barricades, lorsque le ministre se préparait à tirer vengeance des insultes des Parisiens, il reconnut que, pour triompher du parlement, il avait besoin du concours du duc d'Orléans et du prince de Condé. Il traça à la reine le plan de conduite qu'elle devait suivre pour les gagner[1] : « Il faut que la reine se souvienne de se plaindre de moi, particulièrement à M. le Prince, de m'être relâché, et qu'une telle conduite ne fait pas augmenter ses affections; qu'il faut qu'elle prenne mieux ses mesures à l'avenir, ayant reconnu en beaucoup de personnes qu'elles considèrent plus de faire une chose agréable au parlement qu'à elle; que si les hommes lui manquent, *et jusques au Cardinal*, Dieu ne permettra pas que les mauvais

1. Carnet X, p. 76-77.

traitements qu'elle a reçus, et en l'autorité du roi, pendant qu'il est entre ses mains, et en sa personne contre laquelle, par la malice du parlement, le peuple a vomi toutes les infamies imaginables avec des termes inouïs, Dieu ne permettra pas que tout cela demeure impuni. » Ce passage suffit pour caractériser Mazarin et sa duplicité, en même temps qu'il atteste son ascendant sur Anne d'Autriche[1].

La reine eut-elle tort de se fier à cet Italien, qui a suivi habilement la politique de Richelieu et maintenu, malgré les cabales et les révoltes, la dignité royale dans son intégrité? L'histoire a déjà répondu. Placée entre les maisons de Condé et de Vendôme, qui se disputaient la puissance, ne trouvant dans le duc d'Orléans qu'un appui fragile, il fallut à la reine une grande force d'âme pour s'élever au-dessus des factions, s'attacher à un étranger supérieur par l'intelligence aux princes qui l'attaquaient et le soutenir avec une indomptable énergie. Que d'autres motifs aient lié Anne d'Autriche à Mazarin, je m'abstiens de le nier aussi bien que de l'affirmer. Ce qui importe à l'histoire, c'est de constater que cette reine a pris et maintenu pour son ministre un homme capable de continuer les traditions de Richelieu, de suivre ses grands projets et d'en compléter l'exécution.

Je ne dois pas cependant dissimuler que l'on a conservé des lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin qui indiquent assez clairement qu'il existait entre ces personnages des relations intimes. Cette question est délicate et l'histoire ne doit pas la résoudre avec la légèreté des pamphlétaires de la Fronde. Ce que l'on peut du moins affirmer et prouver par des pièces d'un caractère authentique, c'est que la correspondance d'Anne d'Autriche et de Mazarin n'a nullement le caractère d'une correspondance officielle. J'ai réuni ici un certain nombre de lettres[1] écrites par Anne d'Autriche à Mazarin

1. Voy. plus loin les lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin.

2. Ces lettres que j'ai publiées dans les appendices aux *Mémoires de Saint-Simon* sont autographes et se trouvent à la Bibl. imp., Mss.

pendant les années 1653, 1654 et 1655. On trouvera aussi, à la suite, deux lettres de Mazarin, où perce un sentiment de jalousie et de mécontentement qui justifie la phrase où Saint-Simon dit que Mazarin maltraitait la reine mère en la dominant toujours. Ces documents mettront sur la voie d'une solution probable; mais avant de se prononcer, il sera utile d'en rassembler encore beaucoup d'autres enfouis probablement dans les archives et les bibliothèques.

Mazarin, qui était rentré en France à la fin de l'année 1652, eut la coquetterie de se faire attendre quelque temps. Il alla rejoindre le maréchal de Turenne, qui prit plusieurs places sur la frontière septentrionale de la France. Cette campagne se prolongea pendant le mois de janvier 1653. Anne d'Autriche écrivit à cette époque plusieurs lettres au cardinal pour hâter son retour [1].

« 9 janvier 1653.

« Votre lettre que j'ai reçue du 24 (décembre 1652) m'a mise bien en peine, puisque 15 [2] a fait une chose que vous ne souhaitiez pas; mais vous pouvez être assuré que ce n'a pas été à intention de vous déplaire.... 15 n'a ni n'est capable d'avoir d'autres desseins que ceux de plaire à 16 [3]; et 15 (la reine) ne sera point en repos qu'il ne sache que 16 (Mazarin) n'a pas trouvé mauvais ce qu'il a fait, puisque non-seulement il ne voudrait pas lui déplaire en effet, mais seulement de la pensée qui n'est employée guère qu'à songer à la chose du monde qui est la plus chère à ⊖ qui est ⬠ [4]. »

Comme l'absence de Mazarin se prolongeait, la reine lui

1. L'orthographe, qui est tout à fait irrégulière, a été modifiée.
2. Ce chiffre désigne probablement la reine elle-même.
3. Mazarin.
4. Ces signes et d'autres que l'on trouve très-souvent dans les lettres de la reine à Mazarin, ont été considérés comme des symboles d'amour. On pourrait dans cette lettre interpréter la dernière phrase ainsi : *la chose du monde qui est la plus chère à la reine qui est Mazarin.* Mais toutes ces explications sont fort problématiques.

écrivit la lettre suivante où perce autre chose que l'impatience :

« 26 janvier 1653.

« Je ne sais plus quand je dois attendre votre retour, puisqu'il se présente tous les jours des obstacles pour l'empêcher. Tout ce que je vous puis dire est que je m'en ennuie fort et que je supporte ce retardement avec beaucoup d'impatience. Si 16 (Mazarin) savait tout ce que je souffre à ce sujet, je suis assurée qu'il en serait touché. Je le suis si fort [touchée] en ce moment, que je n'ai pas la force d'écrire longtemps ni ne sais pas trop bien ce que je dis. J'ai reçu vos lettres tous les jours, et sans cela je ne sais ce qui arriverait. Continuez à m'en écrire aussi souvent, puisque vous me donnez du soulagement en l'état où je suis. ⋕ ⋎ jusques au dernier soupir. Adieu je n'en puis plus ⋎ lui sait bien de quoi. »

« 29 janvier 1653.

« Je viens de recevoir de vos lettres du 21 [janvier], en quoi vous me donnez espérance de vous revoir, mais jusqu'à ce que je sache le jour positivement je n'en croirai rien, car j'ai été trompée bien des fois. Je le souhaite fort, et je vous assure que vous ne le serez jamais [trompé] de ⋕, puisque c'est la même chose que ⋊. »

Les deux lettres suivantes adressées à Mazarin, qui était à l'armée avec Louis XIV, doivent être de 1654 (probablement du mois d'août) :

« Puisque c'est par raison et non par volonté que vous ne revenez pas, je ne trouve rien à dire. Je veux grand mal aux destinées de vous obliger à demeurer plus longtemps que je ne voudrais, et vous croirez aisément que je ne suis point jalouse, quand je vois le confident[1], et ce qu'il aime ici. »

1. Par le confident, la reine mère désigne le jeune Louis XIV.

« Ce dimanche au soir.

« Ce porteur m'ayant assuré qu'il irait fort souvent, je me suis résolue de vous envoyer ces papiers et vous dire que pour ce retour que vous me remettez[1], je n'ai garde de vous en rien demander, puisque vous savez bien que le service du roi m'est bien plus cher que ma satisfaction. *Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je crois que, quand l'on a de l'amitié, la vue de ceux que l'on aime n'est pas désagréable, quand ce ne serait que pour quelques heures. J'ai bien peur que l'amitié de l'armée soit plus grande que toutes les autres.* Tout cela ne m'empêchera pas de vous prier d'embrasser de ma part notre *ancien ami*[2], et de croire que je serai toujours celle que je dois, quoi qu'il arrive ANNE. »

En 1655, pendant une nouvelle absence de Mazarin, Anne d'Autriche lui écrivit les lettres suivantes :

« A la Fère, ce 12 août 1655.

« Votre lettre du 8 août a été reçue plus tôt que celle du 9, puisque l'une le fut hier et l'autre aujourd'hui. J'en étais en peine; car, comme je suis assurée que vous m'écrivez tous les jours, cela me manquait. Elle est arrivée, et il n'y en a eu pas une de perdue. J'attends Gourville qui n'est pas encore arrivé, et vous croirez bien que ce n'est pas sans quelque impatience, puisque je dois savoir vos résolutions par lui. J'ai vu un gentilhomme que M. de Marillac envoie au roi, et comme il y a tant de difficultés à l'aller trouver où il est, je lui ai dit de s'en retourner à Paris trouver son maître, et aussi que je me chargeais d'envoyer sa lettre, et que je lui renverrais la réponse, afin qu'il la lui fasse tenir. J'ai vu que les lettres vont si sûrement par le soin que Bridieu[3] en prend

1. C'est-à-dire que vous remettez à ma discrétion. — 2. Louis XIV.
3. Gouverneur de la ville de Guise (Aisne).

que je me suis résolue d'envoyer la présente au confident, croyant qu'il ne serait pas fâché de l'avoir, et que au pis aller ils ne gagneront rien ni la curiosité ne sera pas trop satisfaite, puisqu'il me semble qu'ils ne comprendront pas pour qui elle est.

« Je vous envoie un billet en chiffre qui vient de Paris. Il est venu fort vite, car je reçus l'original dès hier au soir. Vous ne serez pas fâché, à mon avis, devoir ce qui est dedans. Pour moi je ne l'ai pas été, et cela me fait résoudre à la patience, en cas qu'il fût nécessaire de l'avoir, puisque le lieu où est le confident ne plaît nullement et donne de la crainte qu'il ne passe plus avant. Pour moi, je le souhaite de tout mon cœur, et n'en doute pas puisqu'il suivra vos sentiments, que je suis assurée être comme il faut. Les miens seront toujours d'être ‡ [1]. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour cette fois, et que vous embrassiez le confident pour moi, puisque je ne le puis pas faire encore. Siron fera tout ce que vous lui mandez le plus tôt qu'il se pourra. »

« A la Fère, ce 13 août 1655.

« Vous m'avez donné une grande joie par votre lettre du 10 [août] de l'espérance de vous revoir dans cinq ou six jours. Je ne vous en dirai pas d'avantage sur ce sujet; car vous n'en douterez pas. Nous attendons toujours Gourville. Je crois que, si vous l'avez dépêché quand vous me mandez, il sera ici aujourd'hui. Vous me faites bien du plaisir de me dire que le confident est satisfait des soins que je prends pour lui. J'en recevrai beaucoup pour moi toutes les fois que je trouverai moyen de l'obliger. La boîte de corail a été donnée, et l'on a été fort aise de l'avoir. Je n'ai rien à ajouter à la lettre d'hier, par où il me semble que je mande bien des choses. Nogent est ici depuis deux jours; je ne vous en dis rien, car

1. Ce signe est un de ceux que M. Walckenaër a interprétés comme désignant l'amour d'Anne d'Autriche pour Mazarin.

lui écrit tout ce qui se peut écrire au monde. Embrassez le confident et croyez-moi de tout mon cœur ✠. »

« A la Fère, 13 août 1655.

« Enfin Gourville est arrivé cette après-dînée, et m'a rendu vos lettres du 11 et du 12, et dit ce que vous lui aviez donné charge de me dire. Il m'a tirée d'une grande peine en me le disant, et vous m'en avez sauvé une furieuse en faisant par raison consentir le confident à demeurer au Quesnoy, pendant que l'armée se promènera. Je prie Dieu que sa promenade soit telle que je la lui souhaite. J'ai été ravie d'avoir vu dans une de vos lettres que mes sentiments aient été pareils aux vôtres pendant la visite que le confident me voulut faire, puisque j'aime mieux ce qui est de sa gloire et de son service que mon contentement particulier. Je m'assure que vous n'en doutez pas. J'attendrai donc avec patience que ses affaires lui permettent de venir et remets à vous d'en juger quand il sera temps; car il me semble que vous jugez assez bien de toutes choses et que le mal de tête que vous avez eu ne vous en a pas empêché. Je suis bien aise que vous ne l'ayez plus, et si vous avez autant de santé que je vous désire vous serez longtemps sans avoir aucun mal.

« Je ne sais si, à la fin, la quantité de mes lettres ne vous importunerait point. Voici la deuxième d'aujourd'hui; mais si vous êtes aussi aise d'en recevoir que [moi de] vous, je suis bien assurée qu'elles ne le feront point. Je suis bien aise que les cavaliers de Guise s'acquittent si bien de leurs voyages.... Ceux qui portent cette lettre sont venus avec Gourville, qu'il a amenés exprès, afin que vous sachiez son arrivée et sa diligence. Pour des nouvelles d'ici, après toutes celles que Nogent a mandées, il serait difficile d'en dire aucune. C'est pourquoi je m'en remets entièrement à ce qu'il en a écrit. Dites au confident que je suis bien aise qu'il se souvienne de ce que je lui dis en partant et qu'il s'en acquitte, puisque, de lui, lui viendra tout son bonheur, et que lui en souhaitant

beaucoup comme je fais, je suis fort aise qu'il fasse ce qu'il faut pour cela. Je ne lui écris point, puisque aussi bien il faut que vous soyez interprète de ma lettre qui sera pour tous deux; mais je la finis en vous priant toujours d'une même chose, qui est de l'embrasser bien pour moi et de croire que je serai tant que je vivrai ⋕. »

Les lettres de Mazarin à la reine sont d'un tout autre ton. Malgré la phraséologie sentimentale, il y perce un peu d'aigreur et de jalousie. Telle est, du moins, l'impression qui me paraît résulter des lettres suivantes écrites en 1659[1] :

« A Saint-Jean-de-Luz, 1er novembre.

« Je viens de recevoir votre lettre du 28 du passé, et je suis au désespoir de vous avoir donné sujet de me faire un si grand éclaircissement, lequel, au lieu de me consoler, me donne encore plus de peine, voyant que l'affection que vous avez pour la personne, ne vous permet pas de croire qu'elle soit capable de faire jamais aucune faute. Je vous supplie d'avoir la bonté de me pardonner, si j'ai pris la hardiesse de vous en parler, vous promettant de ne le faire de ma vie et de souffrir avec patience l'enfer que cette personne me fait éprouver. Je vous dois encore davantage que cela, et, quand je devrais mourir mille fois, je ne manquerai pas aux obligations infinies que je vous ai, et, quand je serais assez méchant et ingrat pour le vouloir, l'amitié que j'ai pour vous, qui ne finira pas même dans le tombeau, m'en empêcherait.

« Je souhaiterais vous pouvoir encore dire davantage, et, s'il m'était permis de vous envoyer mon cœur, assurément, vous y verriez des choses qui ne vous déplairaient pas, et plus dans cet instant que je vous écris qu'il n'a jamais été, quoique je voie, par la lettre que vous m'avez écrite, que

1. Les minutes de ces lettres se trouvent à la Bibl. Mazarine, Ms. 1765 (H).

vous avez oublié ce qu'il vous plut me dire avec tant de bonté à Paris, lorsque nous parlâmes si à fond sur le sujet de la même personne, laquelle a toujours été la seule cause de mes plaintes et du déplaisir que vous en avez témoigné en diverses rencontres.

« Mais il ne faut pas vous importuner davantage, et je dois me contenter des assurances que vous me donnez de votre amitié, sans prétendre vous gêner à n'en avoir pas pour cette personne, puisqu'il vous plaît de nous conserver tous deux à votre service. Je vous conjure de nouveau à genoux de me pardonner, si je vous donne du chagrin en vous ouvrant mon cœur qui ne vous cachera jamais rien, et je vous confirme que, si je devais vivre cent ans, je ne vous en dirai jamais un seul mot et que je serai toujours le même à votre égard avec certitude que vous n'aurez pas, en aucun temps, le moindre sujet de douter de ma passion extrême pour votre service, ni de mon amitié qui n'aura jamais de semblable, si les anges[1] me veulent rendre justice le croyant ainsi, et je vous supplie de me rendre de bons offices auprès d'eux, vous protestant, comme si j'étais devant Dieu, que je les mérite. »

Mazarin revient sur le même sujet dans une lettre du 20 novembre : « Je reconnais bien qu'à moins que les anges vous eussent inspiré de m'écrire une lettre si obligeante que celle que je viens de recevoir du 7 du courant, il vous était impossible de la former avec des termes si tendres et si avantageux pour moi qui ne désire aucune chose avec plus de passion que d'être toujours assuré de l'honneur de votre amitié. Je vous déclare encore une fois que rien n'est capable de m'en faire douter, quelque chose qui puisse arriver. Mais je vous avoue à même temps que vous me comblerez d'obligations, si vous aviez la bonté un jour de vouloir

1. Ce mot désigne Anne d'Autriche.

apporter quelque remède à ce que vous savez qui me fait de la peine et qui me la fera toute ma vie. Je vous conjure de vous souvenir de ce qu'il vous a plu de me faire espérer sur ce sujet, et qu'assurément la passion et la fidélité que j'ai pour vous et pour la moindre de vos satisfactions mérite bien que vous songiez un petit à guérir la maladie, qui, sans votre assistance, sera incurable.

« Vous en avez eu depuis peu de jours une belle occasion, ayant vu plusieurs lettres de la cour qui portaient que la personne dont est question vous avait bien fâchée par des emportements qui étaient fort contre le respect que tout le monde vous doit, et pour une affaire dont il n'y a qui que ce soit qui ne la condamne, outre que l'ouverture de la cassette sera de grand préjudice, puis qu'il fera public ce que du Bosc[1] y avait laissé pour servir le confident en ce que vous

1. Loret donne quelques détails sur ce du Bosc (*Muze historique*, 25 octobre 1659, lettre XLIe) :

Monsieur Dubosq digne d'estime
Jadis mon amy très-intime,
Et de mesme climat que moy,
L'un des interprètes du roy
Et gentilhomme chez la reine,
Dont l'âme estoit de vertus pleine;
Enfin, ce Dubosq que je dis,
Que je tiens estre en paradis,
D'autant plus qu'il estoit bon et sage,
Est décédé dans le voyage,
Depuis trois semaines ou plus,
A Baïonne ou Saint-Jean de Lus.

Il sçavoit faire des harangues,
Estoit docte en diverses langues,
Comme il a montré plusieurs fois,
Servant avec esprit nos rois.
Son ame estoit noble et loyale,
Estant pour la cause royale
Toujours ferme comme une tour;
Et, quoiqu'il fût homme de cour,
Sa probité fut infinie;
Il vivoit sans cérémonie;
L'Éminence et Leurs Majestés
Faisoient cas de ses qualités.

savez. Je vous réplique[1] que tout le monde témoigne d'être scandalisé du procédé de ladite personne, et chacun sachant qu'elle ne m'aime pas, et voyant que vous avez la bonté de souffrir la hauteur avec laquelle elle se conduit avec sa propre maîtresse, tous tirent une conséquence qu'elle a tout pouvoir avec vous.

« Je vous demande pardon, de ce que je prends la liberté de vous écrire sur cette matière, puisque cela ne procède que de l'amitié et de la confiance que j'ai aux anges, qui seront toujours les maîtres d'en user en cela et en tout ce qui me regardera comme ils voudront, sans que je change jusqu'à la mort d'être ce que je vous dois. En quoi vous ne m'avez pas beaucoup d'obligation, puisque quand même je le voudrais, il me serait impossible de l'exécuter. Mais j'ai grande joie de savoir que je ne le pourrai et je ne le voudrai jamais. »

Quelle personne Mazarin désigne-t-il dans ces lettres? Les écrivains du temps ne donnent à cet égard aucune explication; mais on voit par des lettres inédites de Bartet à Mazarin[2] qu'il s'agit de Mme de Beauvais, femme de chambre de la reine, que Mazarin avait déjà fait éloigner de la

Bref, chacun le chérissoit comme
Un fort prude et fort honnête homme.

O cher Dubosq, esprit charmant,
Qui, comme moy, fus bas-Normand,
Courtisan à présent céleste,
Qui, par un sort trop tôt funeste,
Es mort travaillant pour la paix;
Estant avec Dieu désormais,
Sans plus redouter les tempestes
Que le ciel suspend sur nos testes,
Ce Loret qui t'estimoit tant
Et qui, dans ce monde inconstant,
Ne te peut survivre de guères,
Se recommande à tes prières.

1. Répète.

2. Voy. sur Bartet, t. VI des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 449 et surtout p. 455.

cour[1], mais qui y était revenue avec plus de crédit qu'auparavant. Peut-être aussi Mazarin a-t-il en vue l'écuyer de la reine, Beaumont; ce qui expliquerait mieux certaines expressions de cette correspondance. Voici le passage de la lettre de Bartet à Mazarin qui peut jeter quelque lumière sur l'intérieur de cette cour. Cette lettre est du 16 octobre 1659 :

« Je ne sais si la reine vous écrira qu'elle a ici une affaire sur les bras avec Mme de Beauvais, qu'il est juste que vous sachiez que j'ai vu commencer et non pas finir, puisqu'elle dure encore. Elle vous divertira assurément. Votre Éminence la trouvera *ridiculosa*.

« Sa Majesté apprit à Nérac la mort du pauvre M. du Bosc. D'abord M. de Beaumont, son écuyer, lui dit qu'il y avait dans sa cassette, qui était avec celles de la reine, trois cents louis d'or en espèces qui lui appartenaient, et montra pour cela le billet de M. du Bosc, et la supplia de trouver bon qu'il les prît. La reine répliqua qu'elle n'en doutait pas; que, s'ils y étaient, elle lui répondait qu'il n'y perdrait rien; mais qu'elle ne voulait point ouvrir la cassette qu'en présence de Votre Éminence ou au moins que vous ne fussiez de retour.

« M. de Beaumont ne parut point satisfait de ce retardement-là, et demanda à la reine qu'il plût à Sa Majesté de lui assurer son argent sur la charge de M. du Bosc. La reine le refusa et lui dit qu'elle ne se mêlait point de sa charge. Mme de Beauvais se mêla en tout cela pour favoriser M. de Beaumont avec beaucoup de bruit et à diverses fois. La reine s'en défendit toujours et lui résista, en sorte qu'on partit de Nérac et que la cassette ne fut point ouverte.

« Hier au soir la reine jouant à la bête, Monsieur[2], ayant découvert que la cassette était perdue, ou bien ceux qui

1. Voy. *Memoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 459, note 6.
2. Philippe de France, frère de Louis XIV.

l'avaient détournée l'ayant laissé pénétrer à Monsieur, afin que cela allât à la reine pour en voir l'effet d'un peu loin, dit tout haut parlant à Sa Majesté que l'âme du pauvre du Bosc avait emporté sa cassette, et que Beaumont avait perdu ses trois cent cinquante pistoles.

« La reine s'émut assez, et il lui entra d'abord dans l'esprit, comme il a paru depuis, que c'était Beaumont qui l'avait fait prendre pour ravoir son argent, et que Mme de Beauvais, ayant parlé pour lui, à Nérac, avec impétuosité et avec cette véhémence qu'elle a pour les choses où elle se passionne, pouvait bien lui avoir donné ce conseil hardi de faire prendre la cassette.

« Cette vraisemblance si violente et ces sortes d'apparences si ajustées par le tempérament des personnes firent que la reine ne se contraignit point de dire en particulier, quand le jeu fut fini, qu'elle croyait que c'était Beaumont et ses amis qui le lui avaient conseillé, et en témoigna un ressentiment considérable avec des paroles assez aigres, mais, comme je dis, en un particulier si resserré qu'il n'y avait, ce me semble, que Monsieur, M. de Comminges et moi.

« Mme de Beauvais, à qui Monsieur le dit, se trouva engagée à en faire un éclaircissement et pour cela elle prit fort mal à propos son champ de bataille dans le moment même que la reine se mettait à table avec le roi et avec Monsieur, et véritablement vint faire une salve sur le tort que la reine avait d'ôter ainsi l'honneur à un gentilhomme qui était à elle, il y avait douze ans, qu'elle poussa si loin et avec si peu de retenue que la reine prit sur elle ce ton que Son Éminence connaît, et lui dit que la pensée qu'elle avait eue de Beaumont là-dessus n'avait été rendue publique que par elle, et qu'elle avait eu la bonté de n'en point parler que devant deux ou trois personnes, et encore sans beaucoup d'aigreur; mais, puisqu'elle le prenait comme cela, elle était bien aise de lui dire aussi devant tout le monde

qu'il était vrai qu'elle avait pensé et dit que c'était Beaumont, lequel, par le conseil de ses amis, ou de ses amies, avait fait reprendre sa cassette pour ravoir son argent.

« Mme de Beauvais, qui assurément s'était persuadée que la reine s'adoucirait en public et que l'éclat qu'elle faisait l'obligerait à en parler favorablement, voyant un effet tout contraire, s'engagea dans une autre conduite encore plus fâcheuse que la première; car imprudemment elle fut prendre Beaumont par la main et le produisit à la table devant cinq cents personnes, et dit à la reine que c'était là le gentilhomme qu'elle déshonorait. Sa Majesté piquée lui dit qu'elle avait été bien aise de lui dire à son nez et devant tout le monde, qu'il était vrai, et que c'était lui qui avait eu la hardiesse de faire prendre la cassette de du Bosc parmi ses cassettes.

« Beaumont lui repartit le plus respectueusement du monde; et il faut dire la vérité, le plus bel esprit et le plus honnête homme de la cour n'eût jamais pu sortir mieux qu'il fit d'une si méchante affaire, dans laquelle Mme de Beauvais l'entraîna, croyant que la reine se relâcherait face à face. Il se retira donc fort mortifié et avec beaucoup de confusion, laissant la reine touchée, et tout ce qu'il y avait là de monde, de la modestie et de la soumission avec laquelle il fut affligé du jugement que la reine avait fait de lui.

« Après le souper, nous suivîmes, cinq ou six, la reine dans son cabinet. Mme de Beauvais y vint plus allumée encore qu'à la table. La reine s'y roidit encore plus qu'elle n'avait fait, et je vis que l'affaire ne demeurait plus à voir si l'on avait raison et si on disait vrai, mais à maintenir par autorité ce qu'on avait dit et ce qu'on avait pensé; et, comme la conduite de Beaumont avait réussi à la table et que la reine avait fermé la bouche à Mme de Beauvais, ce moment me parut propre pour présenter Beaumont heureusement. Je sortis donc du cabinet et le fus querir dans la chambre de la reine qui est de plain-pied, où je l'avais

laissé et d'où il entendit toutes choses. Il entra donc insensiblement après moi et derrière moi, et en un moment je m'écartai un peu pour que la reine le pût voir, à laquelle il demanda pardon, avec larmes, d'avoir donné occasion à tant de paroles et à tant de choses.

« La reine reçut cela avec la dernière bonté et lui parla si obligeamment qu'elle parut chercher des paroles pour lui témoigner qu'elle n'avait pas cru qu'il l'eût fait par friponnerie, jusque là qu'elle lui dit qu'elle oublierait tout, s'il voulait lui dire qui lui avait conseillé de le faire; mais il n'entra point là-dedans, et continuant à pleurer, la reine lui dit bonnement de se retirer et à nous de n'en plus parler.

« Sa Majesté se mit à sa toilette, où dans le temps qu'on la décoiffait, Mme de Beauvais entra avec un grand éclat de joie et de grands cris, et, s'approchant d'elle, cria que la cassette était retrouvée, et que Loranval, qui a en garde toutes les cassettes de la reine et qui avait eu aussi toujours celle-là, était là, qu'elle avait envoyé réveiller à minuit.

« Il se présente à la reine; il dit qu'il avait la cassette. Sa Majesté lui dit qu'elle n'était pas plus satisfaite pour cela, et qu'on l'avait ouverte et vu peut-être les papiers qui étaient dedans. Il jure que non. Sa Majesté lui dit qu'il était un menteur; elle fait venir Visé qui a été son exempt, qui avait dit à la reine deux heures devant qu'il avait rencontré un homme à midi dans la place vêtu de serge grise, qui portait sous son bras la cassette de du Bosc couverte à demi de son manteau; qu'il l'avait regardée à deux fois, et, comme elle était singulière avec des chiffres de la reine et du cuivre doré, lui maintint en présence qu'il l'avait vue. L'autre fut confondu. Dans cet embarras, la reine se tournant vers Mme de Beauvais, lui dit que ceux qui lui avaient fait le bec ne lui avaient pas assez bien fait, et qu'elle n'en croyait ni plus ni moins pour tout ce qu'il venait de dire. Le roi et Monsieur étaient présents à tout cela, qui fut dit aux mêmes mots que je fais.

« Aujourd'hui on a représenté la cassette. La reine l'a fait ouvrir; on y a trouvé les trois cent cinquante pistoles. Sa Majesté les a fait rendre à Beaumont, lequel n'est point demeuré satisfait et a été demander permission au roi de faire informer là-dessus contre Loranval qui garde les cassettes, afin qu'il fût obligé de dire la vérité, car le témoignage de Visé est cru véritable de tout le monde.

« Après tout cela il se trouvera que la reine a très-bien jugé et n'a point voulu être prise pour dupe, et que la friponnerie qui pourra s'y découvrir ne tombera point sur Beaumont; car assurément nous savons tous qu'il est innocent, et il fera tout ce qu'il pourra pour qu'on n'étouffe point l'affaire. »

Une lettre d'Anne d'Autriche à Mazarin, en juin 1660[1], montre que les jalousies et les aigreurs entre la reine et Mazarin duraient toujours. On est forcé de reconnaître que toute cette correspondance présente une suite de brouilleries et de réconciliations, de plaintes et d'expressions d'amour qui ne paraissent guère convenir aux relations entre une reine et son ministre.

« Saintes, ce 30 juin 1660.

« Votre lettre m'a donné une grande joie ; je ne sais si je serai assez heureuse pour que vous le croyiez, et que, si j'eusse cru qu'une de mes lettres vous eût autant plu, j'en aurais écrit de bon cœur, et il est vrai que d'en voir tant et des transports avec [lesquels] l'on les reçut et je les voyais lire, me faisait fort souvenir d'un autre temps, dont je me souviens presque à tous moments, quoique vous en puissiez croire et douter. Je vous assure que tous ceux de ma vie seront employés à vous témoigner que jamais il n'y a eu d'amitié plus véritable que la mienne, et, si vous ne le croyez pas, j'espère de la justice que j'ai, que vous vous re-

1. Cette lettre a été publiée par M. Walkenaër, t. III des *Mémoires de Mme de Sévigné*, p. 471-472.

pentirez quelque jour d'en avoir jamais douté, et si je vous pouvais aussi bien faire voir mon cœur que ce que je vous dis sur ce papier, je suis assurée que vous seriez content ou que vous seriez le plus ingrat homme du monde, et je ne crois pas que cela soit. La reine[1], qui écrit ici sur ma table, me dit de vous dire que ce que vous mandez du confident ne lui déplaît pas, et que je lui assure de son affection; mon fils vous remercie aussi, et 22[2] me prie de vous dire que jusques au dernier soupir ǂǂǂǂ quoique vous en croyiez ǂ.

CHAPITRE III.

CLAUDE DE SAINT-SIMON PENDANT LA FRONDE.

Causes de la haine de Saint-Simon contre Anne d'Autriche et Mazarin. — Rôle de Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des Mémoires, pendant la régence d'Anne d'Autriche : son duel avec Vardes en 1647. — Il se rend à la cour en 1649 : sa correspondance avec Chavigny; il s'unit au parti des princes pour renverser Mazarin. — Le ministre, instruit des projets de cette cabale, parvient à les déjouer : sa réconciliation apparente avec Condé (septembre 1649). — Insolence des petits-maîtres. — La Fronde et les Vendôme opposés au parti des princes. — Inquiétude que Chavigny inspire à Mazarin. — Arrestation des princes (18 janvier 1650). — Dispersion de leurs partisans. — Claude de Saint-Simon s'enfuit à Blaye et de là écrit à Mazarin. — Réponse ironique du cardinal (26 février 1650).

En parcourant les pages où Saint-Simon s'est acharné contre Mazarin et n'a pas épargné Anne d'Autriche, on se

1. La jeune reine Marie-Thérèse.
2. C'est Anne d'Autriche elle-même, selon M. Walkenaër.

demande quelle cause l'a porté à insister sur des époques déjà éloignées et à poursuivre des personnages qu'il n'avait pas connus personnellement. Cette haine inique s'explique pour nous par les relations du père de Saint-Simon avec Anne d'Autriche et son ministre. L'ancien favori de Louis XIII, mécontent de n'avoir pas obtenu la charge de grand-écuyer, qu'il prétendait lui avoir été donnée par le dernier roi, s'éloigna pour quelque temps de la cour et alla cacher son ressentiment dans son gouvernement de Blaye. Mais il n'y resta pas pendant toute la régence d'Anne d'Autriche, comme le ferait supposer le récit de son fils[1], il revint au contraire plusieurs fois se mêler aux intrigues dirigées contre Mazarin. Le ministre ne l'ignora pas, et c'est dans ses papiers que se trouvent encore aujourd'hui les lettres de Claude de Saint-Simon à Chavigny, où se lisent les preuves manifestes de la cabale, dans laquelle tous deux entrèrent, et qui avait pour but de renverser Mazarin. La Fronde terminée, Anne d'Autriche et Mazarin laissèrent Claude de Saint-Simon végéter obscurément dans son gouvervement de Blaye, et refusèrent de payer la somme qu'il réclamait pour des dettes contractées pendant les guerres de la Fronde. De là l'irritation de Claude de Saint-Simon, et les sentiments de haine qu'il a transmis à son fils contre Mazarin et Anne d'Autriche. Il importe d'insister sur ce point : nous prouverons à l'aide de documents authentiques qu'au lieu de se tenir enfermé à Blaye, comme le dit son fils, Claude de Saint-Simon vint à Paris en 1647 et en 1649. Son premier séjour fut signalé par un duel contre le marquis de Vardes, que l'auteur des mémoires a raconté avec peu d'exactitude en s'en tenant aux souvenirs de son père. Le voyage de Claude Saint-Simon à la cour en 1649 fut plus important ; on était alors en pleine Fronde et l'ancien courtisan, rompu aux intrigues, se trouva dans son élément. Lié avec la faction des princes, il crut le

1. Voy. tome I des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 70 et 72.

moment venu de renverser Mazarin et d'élever au pouvoir son ami Chavigny. Mais tous ses projets furent déjoués, et il n'eut que le temps de s'enfuir précipitamment dans sa forteresse de Blaye. Ces faits ont été complétement omis par l'auteur des Mémoires, qui présente son père comme un modèle de fidélité pendant la Fronde. Il est nécessaire de rétablir la vérité. Commençons par le duel de Claude de Saint-Simon et de Vardes.

Le marquis de Vardes (Réné du Bec-Crépin), qui devint dans la suite le modèle des plus brillants et des plus ingénieux courtisans, était encore fort jeune à l'époque de son duel avec Claude de Saint-Simon. Le motif fut une discussion pour la collation de certains bénéfices ecclésiastiques. Voici comment Saint-Simon, l'auteur des Mémoires, a raconté ce duel : « Vardes, dit-il[1], convint avec mon père de se battre à la porte Saint-Honoré[2], lieu alors fort désert, sur le midi, et que pour que ce combat parût une rencontre et par l'heure et par tout le reste, le carrosse de M. de Vardes couperait celui de mon père, et que les maîtres, prenant la querelle des cochers, mettraient pied à terre avec chacun un second et se battraient là tout de suite; c'était pendant la régence, et en des âges fort inégaux[3].

« Le matin mon père alla voir M. le Prince et plusieurs des premiers magistrats de ses amis, et finit par le Palais-Royal faire sa cour à la reine. Il affecta d'en sortir avec le maréchal de Gramont et d'aller avec lui faire des visites au Marais. Comme ils descendaient ensemble le degré, mon

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. I, p. 80-81.

2. La nouvelle porte Saint-Honoré avait été bâtie en 1633, à l'extrémité occidentale de la rue Saint-Honoré, près du couvent des filles de la Conception.

3. Le duel eut lieu en janvier 1647. Vardes était plus jeune que Claude de Saint-Simon, qui avait à cette époque 39 ans.

père feignit d'avoir oublié quelque chose en haut, s'excuse et remonte, puis redescend, trouve la Roque Saint-Chamarant, très-brave gentilhomme qui lui était fort attaché et qui commandait son régiment de cavalerie, qui lui devait servir de second, monte avec lui en carrosse, et s'en vont à la porte Saint-Honoré.

« Vardes, qui attendait au coin d'une rue, voit le carrosse de mon père, le frole, le coupe; coups de fouet de son cocher et riposte de celui de mon père; têtes aux portières; ils arrêtent, et pied à terre. Ils mettent l'épée à la main. Le bonheur en voulut à mon père : Vardes tomba et fut désarmé. Mon père lui voulut faire demander la vie; il ne le voulut pas. Mon père lui dit qu'au moins il le balafrerait. Vardes l'assura qu'il était trop généreux pour le faire, mais qu'il se confessait vaincu. Alors mon père le releva, et ils allèrent séparer les seconds. Le carrosse de mon père se trouvant par hasard le plus proche, Vardes parut pressé d'y monter. Mon père et la Roque Saint-Chamarant y montèrent avec lui, et le remenèrent chez lui. Il se trouva mal en chemin et blessé au bras. Ils se séparèrent civilement en braves gens, et mon père s'en alla chez lui.

« Mme de Châtillon[1], depuis de Meckelbourg, logeait dans une des dernières maisons, près de la porte Saint-Honoré, qui, au bruit des carrosses et des cochers, mit la tête à la fenêtre et vit froidement tout le combat. Il ne tarda pas à faire grand bruit : la reine, Monsieur[2], M. le Prince[3] et tout ce qu'il y avait de plus distingué, envoyèrent chez mon père, qui, peu après, alla au Palais-Royal et trouva la reine au cercle. On peut croire qu'il y essuya bien des questions, et

1. Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, sœur du maréchal de Luxembourg. Elle avait épousé, en premières noces, Gaspard de Coligny, duc de Châtillon. Elle se maria dans la suite avec Christian-Louis, duc de Mecklembourg, que l'on écrivait alors Meckelbourg.

2. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

3. Henri de Bourbon, père du grand Condé.

que ses réponses étaient bien préparées. Pendant qu'il recevait tous ces compliments, Vardes avait été conduit à la Bastille, par ordre de la reine, et il y fut dix ou douze jours. Mon père ne cessa de paraître à la cour et partout, et d'être bien reçu partout. Telle fut la fin de cette affaire, qui ne passa jamais que pour ce qu'elle parut, et Vardes pour l'agresseur. Il eut un grand chagrin de son triste succès et un dépit amer de la Bastille. »

Ce récit, travaillé et arrangé par Saint-Simon d'après les renseignements de son père, ne paraît pas plus conforme à la vérité qu'aux idées de justice et d'égalité. Au morceau détaillé et travaillé de Saint-Simon, qui brodait, près d'un siècle après l'événement, le canevas fourni par son père, nous opposerons quelques lignes d'un contemporain, qui était parfaitement désintéressé dans la question et rédigeait son journal au moment même où les faits s'accomplissaient. Olivier d'Ormesson écrit, à la date du 3 janvier 1647[1] :

« J'appris le duel du duc de Saint-Simon contre le fils de M. de Vardes, *qui avait eu l'avantage*. Vardes avait été mis à la Bastille pour avoir *appelé* M. de Saint-Simon, *au préjudice des défenses de Monsieur*, et le tout pour le procès de l'abbaye de Mortemer, que l'on accommodait. » De ces quelques lignes, il résulte que l'avantage resta à Vardes, contrairement aux assertions de Saint-Simon, et que si Vardes fut mis à la Bastille, ce fut pour avoir provoqué un duc et pair malgré une défense formelle de Gaston d'Orléans. Enfin la cause du duel était bien connue des contemporains, quoi qu'en dise l'auteur des Mémoires : on savait que Vardes et Saint-Simon se disputaient la collation de bénéfices ecclésiastiques dépendant de l'abbaye de Mortemer.

1. *Journal*, t. I, p. 374. Cet ouvrage fait partie de la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.

Le second fait est plus grave, et l'erreur de Saint-Simon y est plus évidente. Il s'agit de la conduite de son père pendant la Fronde. Voici comment il l'a présentée : « Le voisinage de la cour, dit-il[1], ne pouvait être agréable à mon père après la perte de son maître et sous une régente qui lui avait ravi la charge de grand écuyer. Il songea donc bientôt à s'en retourner à Blaye, où il vivait en grand seigneur, aimé et recherché de tout ce qu'il y avait de plus distingué à Bordeaux et dans les provinces voisines. Il s'y retira donc bientôt après pour n'en revenir de longtemps. Tandis qu'il y était, les cartes se brouillèrent à plusieurs reprises, et enfin on vit M. le Prince[2] armé contre la cour, et la guerre civile allumée. M. son père était mort; mais il avait conservé les mêmes liaisons avec mon père, et Mme de Longueville aussi. De cette situation avec eux, et tout opposée avec la cour, ils ne doutèrent pas d'avoir Blaye en leur disposition, et par les mesures qui leur réussirent en Guyenne et dans les provinces voisines, disposant de Blaye, ils ne comptaient pas moins et avec raison que partager le royaume à la rivière de Loire. Les armées levées, mon père, sourd à leurs prières, songea à se fortifier. Les messages et les lettres redoublèrent inutilement. »

Bref, à en croire son fils, Claude de Saint-Simon fut un héros de fidélité : sacrifiant ses sympathies à son devoir, il défendait une reine ingrate contre des princes qui l'aimaient. Or, rien n'est plus faux que ces affirmations tranchantes. Nous allons établir, en nous appuyant sur des lettres autographes de Claude de Saint-Simon, que bien loin de rester paisiblement à Blaye pendant la Fronde, il vint à Paris en 1649 et travailla, avec l'habileté d'un courtisan émérite, à

1. *Mémoires*, t. I, p. 72. Nous venons de voir, en racontant le duel de 1647, que Claude de Saint-Simon ne fuyait ni la cour ni la reine.

2. Louis de Bourbon, prince de Condé, le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens.

nouer une intrigue pour renverser Mazarin et former un ministère, dont le prince de Condé, et sous ses ordres Léon le Bouthilier, comte de Chavigny, auraient été les chefs. Il ne quitta Paris qu'au moment où l'arrestation des princes déjoua son plan et lui fit craindre pour sa liberté. Ces faits, bien établis, on pourra juger de la véracité de Claude de Saint-Simon, qui encore une fois est la source principale où a puisé l'auteur des Mémoires pour tout ce qui concerne Anne d'Autriche, Mazarin et la première époque du règne de Louis XIV.

Avant de quitter Blaye, Claude de Saint-Simon écrivit à Chavigny le 31 mars 1649 : « Je n'ajouterai aucune chose aux fidèles assurances que je vous donnai, étant chez vous, de tous mes services[1]. Je vous les répète de tout mon cœur, vous suppliant d'avoir pour agréable que j'en dise autant à Mme votre femme avec tous les respects que je lui ai voués[2]. » Dans cette même lettre, Claude de Saint-Simon paraît attendre tranquillement l'issue des événements : « Pour moi, dit-il, je suis dans ma place, attendant les mouvements de toutes les choses qui se passent, donnant ordre à mon fait et à mes mesures, étant dans le poste du royaume le plus important pour le temps où nous sommes[3]. Je me ménage en sorte qu'on ne pourra pas dire jamais que ma conduite ni mes intérêts aient troublé le repos de la province ni rien gâté au service du roi. » Et plus loin : « Si les affaires de Paris s'accommodent et que celles de cette province me permettent de la quitter, je fais état d'en partir pour la cour aussitôt que

1. Il est nécessaire d'insister sur l'intimité qui existait en 1649 entre Chavigny et Claude de Saint-Simon. A en croire l'auteur des Mémoires, ils étaient ennemis mortels depuis qu'à la mort de Louis XIII (1643) Chavigny avait volé à son père la charge de grand écuyer. Toute cette partie des mémoires de Saint-Simon est remplie d'erreurs.

2. Cette lettre de Claude de Saint-Simon est autographe comme toutes celles que je citerai.

3. L'auteur des Mémoires parle presque dans les mêmes termes de l'importance de Blaye.

je le pourrai. J'aurai l'honneur de vous voir sans faillir, afin que, si vous avez quelque chose à commander à un *serviteur passionné*[1], vous le puissiez si le grand bien tant désiré arrive[2]. »

La pacification de Paris permit à Claude de Saint-Simon de quitter Blaye en juin 1649. Il ne put visiter, à son passage en Touraine, Chavigny qui habitait alors cette province. Il lui en exprima vivement le regret et ajouta dans la même lettre datée du 22 juin : « Vous honorant au point que je le fais, je ne veux perdre aucune sorte d'occasion de vous rendre mes services, et croyez, s'il vous plaît, qu'il y a en moi une passion bien fidèle, étant attaché à tous vos intérêts. » Dans la suite de cette lettre, Saint-Simon disait à Chavigny : « J'ai tout accès auprès de M. le Prince, et je suis en possession de lui parler fort librement de tout. Le temps où nous sommes me fera prendre encore plus de liberté, et, s'il y a quelque chose à lui dire qui vous regarde ou autrement, préférez-moi à tout autre. Je vous promets grand secret; je brûle les billets, si vous n'aimez mieux que je les renvoie. Si vous avez agréable de m'envoyer un chiffre pour parler du monde sans nommer, cela me semblerait bien. *En un mot, je vous conjure d'ordonner franchement sur le fondement que, si j'avais l'honneur d'être votre propre frère, je ne pourrais pas être à vous plus passionnément que j'y suis.* »

Arrivé à la cour qui résidait alors à Compiègne (août 1649), Claude de Saint-Simon y trouva une ample matière aux intrigues politiques dans lesquelles il était passé maître. Condé, qui venait de réduire Paris à demander la paix, se plaignait de l'ingratitude de la cour. Le cardinal Mazarin, menacé par

1. L'auteur des Mémoires dit que son père trouva, en 1643, Chavigny *trop vil* pour le provoquer. En 1649, Claude de Saint-Simon, bien loin de dédaigner Chavigny, se dit son *serviteur passionné*.

2. Quel est *ce grand-bien tant désiré?* La suite de la correspondance permet de croire qu'il s'agit de la chute de Mazarin et de l'avénement de Chavigny au ministère.

ce redoutable adversaire, faisait des avances aux anciens frondeurs, gagnait par des pensions les duchesses de Montbazon et de Chevreuse, se rapprochait, par leur intermédiaire, de Beaufort, le roi des halles, et songeait à s'attacher solidement la maison de Vendôme par le mariage d'une de ses nièces avec le duc de Mercœur, frère aîné du duc de Beaufort. Claude de Saint-Simon fut promptement au courant de ces intrigues, et il en rendait compte à Chavigny dans une lettre du 14 août 1649 : « J'ai différé à vous écrire de ce monde ici[1], à cause que les choses m'y paraissent assez incertaines et obscures pour embarrasser un gazetier, qui veut être fidèle et assuré. La résolution est prise, il y a déjà quelque temps, de ramener le roi à Paris[2]. Ce n'a pas été sans peine que l'on y a fait consentir les plus intéressés, M. le Prince ayant employé toute sa force pour le persuader. C'est mercredi ou jeudi, sans faute, le jour du départ par le chemin de Senlis. L'on travaille encore pour faire venir M. de Beaufort; Mmes de Monbazon et de Chevreuse y font les derniers efforts. Je tiens qu'ils ne seront pas inutiles et qu'il se laissera vaincre à la fin par les dames. La première a obtenu l'abbaye de Vendôme pour son fils, du prix de six mille écus de rente. L'autre a été très-bien reçue et caressée de toute la cour, jusqu'au point que l'on croit dessein d'alliance de sa fille avec le sieur Mancini[3]; mais l'âge est fort disproportionné, et la fille y témoigne grande aversion. Mme la Princesse[4] est arrivée depuis deux jours, fort caressée en toutes manières. Le roi et la reine furent au-devant d'elle. La famille de Condé se réunit fort et par le mouvement du chef. »

Ce fut sur cette famille et principalement sur le chef, illustré par de si brillantes victoires, que Saint-Simon fonda

1. Claude de Saint-Simon était à la cour, comme nous venons de le dire.
2. La cour rentra, en effet, à Paris le 18 août 1649.
3. Neveu de Mazarin.
4. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, nièce du cardinal de Richelieu et femme de Louis de Bourbon, prince de Condé.

toutes ses espérances pour la ruine de Mazarin. Il se mit à l'œuvre avec ardeur et persévérance, et en moins d'un mois, il avait fait de grands progrès, si l'on en croit la lettre suivante, qu'il adressait à Chavigny, à la date du 6 septembre 1649[1] : « Vous êtes à souhait dans la famille de M. le Prince, et si ses désirs étaient suivis, *vous seriez où vous méritez, dans la place où je vous souhaite toujours*. Cela peut importuner un philosophe[2]; mais je n'ai pu m'en retenir. La plus grande nouvelle est le mariage de M. de Mercœur, conclu et arrêté avec la nièce aînée de M. le cardinal. Ce n'est pas une bagatelle, et vous l'avez toujours jugé chose importante. Aussi est-elle ressentie par M. le Prince; il en est très-piqué, ayant fait entendre, il y a quelque temps, nettement son aversion à cette affaire. Le cardinal Mazarin est découvert pour le moindre des hommes avec ses mauvaises qualités manifestes à un chacun, et il est méprisé au dernier degré. Les plus sages sont persuadés de sa perte par diverses raisons. Cela va au plus ou moins de temps. Les tireurs d'horoscopes sont fort de cet avis[3]. »

Il n'est pas inutile de citer le passage suivant tiré de la même lettre; il montre que l'auteur des Mémoires tenait de son père ses hautes prétentions comme duc et pair et son opposition aux princes étrangers qui affectaient un rang supérieur : « Les ducs et pairs, écrivait Claude de Saint-Simon à Chavigny, se sont assemblés pour faire leurs oppositions contre les nouveaux princes prétendus. M. le duc de Schomberg et moi sommes les députés pour remontrer à la reine et à MM. les ministres les intérêts du corps. Cela est déjà

1. Dans cette lettre les noms propres sont indiqués par des chiffres. Mais les chiffres ont été traduits, et les interprétations n'ont rien d'arbitraire.

2. L'ancien secrétaire d'État disgracié affectait un dédain philosophique pour les intrigues de cour et les soucis de l'ambition.

3. Il ne faut pas oublier que ces lettres de Claude de Saint-Simon furent saisies dans les papiers de Chavigny après sa mort, arrivée en 1652, et remises à Mazarin. De là les sentiments hostiles du ministre pour Saint-Simon et la haine que ce dernier conçut contre Mazarin et qu'il transmit à son fils.

fait : nous avons été reçus et écoutés favorablement ; la réponse est de même, hormis de M. le Prince qui se trouve engagé pour M. de Bouillon. Mais il est déclaré pour nous contre les autres hautement, qui sont M. de la Trémoille (Trémouille) et le soi-disant roi d'Angleterre. Nous portons cette affaire fort hautement. Tous les officiers de la couronne, comme aussi la noblesse, s'intéressent avec nous en cette affaire, qui nous touche vivement à l'honneur et à tout. Nous faisons grande union et résolution, afin de ne pas endurer cette injure. »

Mais ce n'était là qu'une question secondaire pour Claude de Saint-Simon ; l'affaire capitale était le renversement de Mazarin. La lutte déclarée entre le prince de Condé et ce ministre semblait devoir entraîner la ruine du dernier. Saint-Simon se hâta d'écrire à Chavigny, le 17 septembre 1649 : « Vous êtes averti comme M. le Prince a rompu hautement avec M. le cardinal pour l'intérêt de M. de Longueville[1]. Le vrai sujet du chagrin est le mariage[2], qui est encore différé pour quelques jours. » Mazarin se résigna, pour désarmer le prince de Condé, à accepter les conditions les plus dures : il signa une déclaration par laquelle il s'engageait à prendre l'avis de ce prince dans toutes les affaires importantes[3]. Il écrivit sur ses carnets[4] les pensées suivantes qui devaient probablement être développées dans une conversation avec Condé ou avec un de ses partisans : « Je tiens pour mes meilleurs amis ceux qui le sont de M. le Prince. Je me séparerai des miens, s'ils lui déplaisent, et je

1. Le duc de Longueville, beau-frère de Condé, réclamait plusieurs places du gouvernement de Normandie, que la cour ne voulait pas lui abandonner, entre autres Pont-de-l'Arche.

2. Il s'agit toujours du mariage du duc de Mercœur avec une nièce de Mazarin. Ce mariage fut ajourné, par suite des troubles de la Fronde, jusqu'en 1651.

3. Cette déclaration a été publiée dans les *Mémoires de Pierre Lenet* (édition Michaud et Poujoulat, p. 204 et 205).

4. Carnet XIII, p. 77.

ne songe qu'à le servir en tout et partout avec une résignation sans exemple, le tout pour l'assurer qu'il n'a serviteur plus cordial, ferme et sûr que moi, et afin qu'ayant tout à souhait, il agisse pour relever l'autorité du roi. Ce qui est fort faisable, s'il s'y veut employer et y travailler de la bonne sorte conjointement avec moi. »

Tout ce que le prince de Condé avait demandé lui fut accordé immédiatement : le duc de Longueville, son beau-frère, eut Pont-de-l'Arche, et le prince de Conti, son frère, la promesse d'un chapeau de cardinal. Mazarin annonça la résolution d'enfermer sa nièce dans un couvent[1], afin que le prince n'eût plus le prétexte du projet de mariage entre Laura Mancini et le duc de Mercœur. Enfin le cardinal, après avoir cherché à désarmer son formidable ennemi par ces concessions, alla souper avec lui chez le duc d'Orléans, et là il eut à supporter les railleries insultantes des *petits maîtres*[2], qui formaient le cortége ordinaire du prince de Condé.

Claude de Saint-Simon avait suivi tous ces événements avec la curiosité avide d'un courtisan qui soupirait après le triomphe de sa cabale. Il ne crut pas à la sincérité de la réconciliation, et reprenant le 18 septembre la lettre qu'il avait commencée le 17, il continua en ces termes : « L'accommodement s'est fait hier et a été déclaré aujourd'hui par M. le duc d'Orléans : le Pont-de-l'Arche est accordé. M. le Prince en a remercié ce matin la reine et lui a fait de nouvelles protestations de service et d'obéissance, assurant Sa Majesté qu'il n'aurait pas été moins ferme et moins fidèle dans son devoir, quand bien même il n'aurait pas reçu cette grâce de sa bonté. Monsieur ensuite a commandé à M. le Prince de lui donner à souper, et il a fait entendre qu'il y mènerait M. le cardinal, et à l'heure que je tiens la plume, ils sont à table avec peu d'allégresse. C'est une réconciliation en apparence,

1. Carnet XIII, p. 76.
2. *Mémoires de Pierre Lenet*, p. 198 de l'édition citée plus haut.

dont beaucoup de gens sont présentement en peine; mais je vous puis assurer qu'elle n'est point cordiale du côté du faubourg[1]. Mazarin[2] est entamé, et sa ruine est résolue d'une façon qu'il faudra des miracles pour sa conservation. Ce sera doucement, sans employer aucun moyen violent. Faites votre compte là-dessus; vous êtes fort sur le tapis et très fort dans le cœur de toute la maison de M. le Prince. Je n'oublierai aucune chose pour vous rendre toutes sortes de services. Vous devez écrire à M. le Prince, sur cette occasion, une lettre pleine d'affection et d'espérance que ses soins et sa conduite remettront l'État dans le bonheur. J'offre de rendre votre lettre; si vous voulez dire davantage dans la mienne, je la puis faire voir. Ma passion pour votre service est sans réserve; ordonnez franchement. Le raccommodement fera quelques dupes. »

Chavigny suivit le conseil de Claude de Saint-Simon, et écrivit au prince de Condé. Il paraît que sa lettre fut bien accueillie, à en juger par ce que lui mandait Claude de Saint-Simon, en date du 8 octobre 1649 : « Depuis avoir reçu votre dernier billet, j'ai gardé le lit durant dix jours, attaqué d'un fâcheux rhumatisme, dont je ne suis pas encore tout à fait remis. C'est mon excuse de ne vous avoir pas dit plus tôt que votre lettre à M. le Prince fut reçue avec joie et de la bonne façon. Je vous puis assurer que votre personne est estimée parfaitement, et que M. le Prince vous porte une affection toute particulière, c'est-à-dire que vous pouvez faire un fondement très-assuré sur cette amitié. Un ami qui vous a vu nouvellement vous peut confirmer cette vérité, et que M. le Prince travaille avec soin pour votre retour. Le temps paraît assez favorable à cette justice pour espérer ce contentement, que je souhaite plus ardemment que

1. C'est-à-dire du prince de Condé, qui avait son hôtel au faubourg Saint-Germain.

2. Dans cette partie de la lettre les noms propres sont indiqués en chiffres.

l'intéressé même. Je me promets que vous aurez mieux ensuite. »

Mazarin, parfaitement instruit des projets de ses adversaires, travaillait à les déjouer. En s'humiliant devant Condé et en achetant aussi cher son pardon, il n'avait qu'un but : semer des défiances entre les deux Frondes qui cherchaient à se rapprocher, prouver aux Vendômes, à Paul de Gondi, à Mme de Chevreuse, qu'ils ne pouvaient compter sur Condé ; isoler ainsi le prince et frapper ensuite cet ennemi surpris et désarmé. Il marcha à son but par les voies souterraines qu'il préférait, mais il y marcha sûrement et résolûment. Le grand Condé lui fournissait d'ailleurs des armes par ses imprudences : il ne faut pas oublier qu'à cette époque, le prince, âgé de vingt-neuf ans, était dans toute l'ivresse de la fortune. Vainqueur à Rocroi, à Fribourg, à Nordlingen et à Lens, il venait encore de triompher des frondeurs et de ramener le roi à Paris. Bien loin de se faire pardonner sa gloire par sa modestie, il affichait les plus hautes prétentions et traitait ses adversaires avec un orgueilleux dédain. Les *petits-maîtres*, les Bouteville, les La Moussaye, les Chabot, les Jarzé et autres, imitaient son insolence, et n'avaient que du mépris pour les hommes de plume et de robe qui avaient soutenu la première Fronde. Les parlementaires et le coadjuteur s'en irritèrent. La vieille haine des maisons de Vendôme et de Condé se réveilla et fut aigrie par des passions féminines, comme au temps de la cabale des Importants. D'un côté, Mme de Longueville, de l'autre, Mmes de Montbazon et de Chevreuse.

Mazarin sut habilement profiter de ces divisions et des fautes du prince de Condé, il se rapprocha secrètement de la maison de Vendôme, comme l'attestent ses carnets. On y lit à la date du 4 octobre 1649[1] : « M. de Vendôme, après m'avoir parlé de ses affaires ce matin, m'a dit que jamais les

1. Carnet XIII, p. 41.

choses n'avaient été en meilleure disposition pour retirer M. de Beaufort et le donner à la reine entièrement; que le président de Bellièvre et le coadjuteur y étaient tout à fait résolus. » L'abbé Ondedei, parent et confident intime du cardinal, eut des conférences avec le marquis de La Boulaye, émissaire des frondeurs. Mme de Chevreuse, et Beaufort lui-même promirent leur concours dévoué à Mazarin. Beaufort témoignait un zèle excessif, comme tous les amis entraînés par l'ardeur d'une passion nouvelle. « La moindre chose qu'il promet dans cette liaison d'amitié, écrit le cardinal[1], c'est de calmer le royaume et de mettre aux pieds de la reine les parlements et les peuples, et de faire avoir autant d'amour pour moi qu'on a de haine. »

Cependant au milieu des succès de sa politique tortueuse, Mazarin redoutait la perspicacité de Chavigny. Il savait que cet homme d'État, nourri à l'école de Richelieu, était capable de percer et de déjouer ses intrigues. Aussi suivit-il avec inquiétude les démarches de ce dangereux rival, qui était venu s'établir dans la Brie, et avait de fréquentes entrevues avec les frondeurs, entre autres avec Fontrailles et le président Viole, et même avec le prince de Condé. « On m'assure, écrivait-il sur ses carnets[2], que M. de Chavigny a été deux heures à Paris, et qu'il a vu M. le Prince. » Et plus loin[3] : « Chavigny reçoit le monde avec grande parade et a vu M. le Prince. » Mazarin craignait que ce conseilleur, plus habile que les *petits-maîtres*, n'arrêtât Condé sur la pente fatale où il se laissait entraîner, ne renouât les relations des deux Frondes, et, comme écrivait le cardinal dans ses notes confidentielles[4], « ne fît mille choses préjudiciables au service du roi et au mien. » Malheureusement pour Louis de Bourbon, il suivait des conseils moins prudents que ceux de Chavigny et séparait de plus en plus sa cause de celle de la vieille Fronde.

1. Carnet XIII, p. 16-17. — 2. *Ibid.*, p. 18. — 3. *Ibid.*, p. 43.
4. *Ibid.*, p. 93.

Saint-Simon était l'écho des *petits-maîtres*, lorsqu'il écrivait à Chavigny, le 27 novembre : « On vous conseille de fréquenter le moins que vous le pourrez le pape des frondeurs [1] et les autres de cette nature. »

En même temps que Condé rompait avec Beaufort et avec le coadjuteur, il poussait aux dernières extrémités Anne d'Autriche et son ministre par de nouveaux affronts. Il se rendit coupable envers la reine de l'insulte la plus grave qu'on pût faire à une femme ; il prétendit lui imposer un amant, et choisit pour ce rôle Jarzé, un des *petits-maîtres*. Cet outrage porta le désespoir dans l'âme d'Anne d'Autriche [2], et Mazarin se hâta de prendre les dernières mesures avec les chefs de la Fronde pour frapper le prince et sa cabale : il gagna Paul de Gondi par la promesse du chapeau de cardinal, Vendôme et Beaufort par celle de l'amirauté. Mme de Chevreuse répondit du faible Gaston d'Orléans.

Si l'on en croit les carnets de Mazarin [3], il était temps que ce ministre en finît avec Condé. Les gentilshommes dévoués à ce prince accouraient en foule à Paris, et tout annonçait un mouvement formidable. Mazarin le prévint.

Le 18 janvier 1650, le prince de Condé, son frère le prince de Conti, et son beau-frère le duc de Longueville, furent arrêtés au Louvre et transférés immédiatement à Vincennes. Ce coup d'État dispersa le parti des princes : les plus dévoués, et, entre autres, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld coururent aux armes et soulevèrent la Guienne. Mme de Longueville, après avoir vainement tenté d'exciter une guerre civile en Normandie, s'enfuit à Stenai, où Turenne tenait le parti des princes. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, femme de Condé, se retira avec son fils, le duc d'Enghien, à

1. Il s'agit probablement dans ce passage de Paul de Gondi, qui devint cardinal de Retz.

2. Voy. les *Mémoires de Mme de Motteville* à l'année 1649, et le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 780, note 3.

3. Carnet XIV, p. 1.

Chantilly, où habitait sa belle-mère, la princesse douairière de Condé. Quant à Chavigny, qui n'avait jamais rompu ostensiblement avec les ministres, il se retira dans ses terres et attendit que la délivrance des princes lui fournît une occasion de renouer ses intrigues.

Claude de Saint-Simon, craignant d'être arrêté, s'enfuit en toute hâte sans prendre congé de la cour, s'enferma dans sa forteresse de Blaye, et de là écrivit à Mazarin pour lui offrir son épée. Il expliquait son départ précipité par le désir qu'il avait eu de mettre cette place à l'abri d'un coup de main des frondeurs. Le cardinal ne fut pas dupe de ces démonstrations tardives, et l'on voit assez, par le ton légèrement ironique de sa réponse (26 février 1650), qu'il n'ignorait pas le vrai motif de la fuite du gouverneur de Blaye : « Vous pouviez changer la forme de ce départ, lui disait-il, et particulièrement dans la conjoncture présente, où il a donné matière au peuple de faire diverses spéculations et de craindre de mauvaises suites de la sortie de la cour d'une personne de votre qualité, sans avoir pris congé de Leurs Majestés. »

Cependant le cardinal ne voulait pas blesser Claude de Saint-Simon et le jeter dans le parti de la Fronde; il terminait en lui disant qu'il avait transmis à la reine les assurances de fidélité et de dévouement qu'il lui donnait dans sa lettre, et que cette princesse les avait reçues avec une entière confiance.

En résumé, pendant cette première partie de la Fronde (1649-1650), Claude de Saint-Simon ne s'était point tenu enfermé à Blaye, comme le prétend son fils. Il était, au contraire, venu à Paris et avait pris une part très-active aux intrigues qui avaient pour but de renverser Mazarin. Des preuves authentiques, des lettres autographes de ce personnage, ne laissent aucun doute sur ses intentions et sur son rôle. Elles établissent que son fils a été dupe de ses assertions et a trop légèrement répété dans ses Mémoires les récits d'un courtisan, qui, vaincu en habileté, se ven-

geait, par des accusations mensongères, du ministre dont il n'avait pu triompher.

CHAPITRE IV.

CLAUDE DE SAINT-SIMON PENDANT LA FRONDE.

Claude de Saint-Simon abandonne le parti des princes (1650). — Récit de Saint-Simon qui loue la fidélité de son père. — Erreur relative à Mme de Longueville. — Lettre adressée à Claude de Saint-Simon par la princesse de Condé pour le sommer de tenir sa parole et de recevoir son fils à Blaye. — Claude de Saint-Simon soutient qu'il n'a rien promis de semblable. — Assertions contraires de Pierre Lenet et de la Rochefoucauld. — Claude de Saint-Simon accusé de trahison publie une apologie. — Résumé des erreurs commises dans les mémoires de Saint-Simon en ce qui concerne le rôle de son père pendant la Fronde.

Claude de Saint-Simon, retranché dans sa forteresse de Blaye, oublia promptement les promesses qu'il avait faites au parti des princes. Il se conduisit en sujet fidèle et dévoué, si l'on en croit son fils; il trahit ses promesses, au dire de la Rochefoucauld et de Lenet. C'est une question qui mérite d'être examinée.

Commençons par le récit de Saint-Simon : il avoue que le parti des princes comptait sur son père [1]; mais il se garde bien de parler des gages que Claude de Saint-Simon venait de leur donner, et que nous avons rappelés d'après les lettres mêmes de ce personnage. Puis il continue en ces termes :

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 72-73

« Les armées levées, mon père, sourd aux prières des princes, songea à se fortifier. Les messages et les lettres redoublèrent inutilement : ni l'amitié ni l'honneur de l'alliance si proche, ni le dépit amer contre la reine ne purent rien obtenir. A bout d'espérances, ils tentèrent les plus grandes avances du côté de l'Espagne. La grandesse et beaucoup d'établissements lui furent proposés directement de la part du roi d'Espagne, qui furent également rejetés. Enfin, un second message arriva de sa part à Blaye, muni de lettres de créance comme la première fois et d'une lettre de plus à mon père encore plus forte. Dès que le porteur se fut découvert à mon père, il jugea que c'était trop, et sur-le-champ il assembla son état-major et tous les officiers de sa garnison avec ce qui se trouva de ses amis du voisinage dans Blaye. Là, il leur présenta l'homme du roi d'Espagne, leur montra les lettres qu'il portait, que mon père n'avait point voulu décacheter, exposa sa mission en sa présence, puis il lui dit que sans le respect qu'il voulait garder à une tête couronnée, frère de la reine-mère, il le ferait jeter en ce moment même dans la Gironde avec un boulet aux pieds; mais qu'il eût à se retirer sur-le-champ avec ses lettres et ses propositions, qui ne tenteraient jamais un homme de bien, et qu'il retînt bien pour en avertir où il appartenait, que si on se jouait encore à lui envoyer quelqu'un avec des commissions semblables, il ne ménagerait plus rien et le ferait jeter dans la rivière. Aussi n'y renvoya-t-on plus.

« Mais M. le Prince et tout son parti firent les hauts cris, et, ce qui est remarquable, jamais ni lui ni les siens ne l'ont pardonné à mon père, tant ils l'avaient belle s'ils eussent pu l'entraîner! Cependant mon père fit fondre force canon, pour remplacer celui que la cour lui demanda faute d'autre, mit cinq cents gentilshommes bien armés dans Blaye; habilla et paya la garnison, et fut dix-huit mois comme bloqué en cet état, sans avoir jamais rien voulu prendre sur le pays. Aussi contracta-t-il de grandes dettes dont il a été incom-

modé toute sa vie, et dont je me sens encore[1], tandis que toutes celles que M. le Prince, M. de Bouillon et bien d'autres avaient faites contre le roi et l'État ont été très-bien payées, et encore plus par le roi même. »

Parmi les princes et les frondeurs qui accusèrent Claude de Saint-Simon d'avoir trahi le parti qu'il avait promis de défendre, il faut placer au premier rang le duc de la Rochefoucauld. Il prétend, dans ses mémoires, que Claude de Saint-Simon avait promis de recevoir dans sa forteresse le fils de Condé[2] : « Lorsque les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld eurent fait ensemble le projet de la guerre de Guyenne, le duc de Saint-Simon, *à qui ils en donnèrent avis, offrit de recevoir M. le duc d'Enghien dans sa place; mais ce sentiment ne lui dura pas longtemps.* » Claude de Saint-Simon vivait encore lorsque parurent les mémoires de la Rochefoucauld. « Mon père, dit Louis de Saint-Simon[3], fut curieux d'y voir les affaires de son temps. Il y trouva qu'il avait promis à M. le Prince de se déclarer pour lui, qu'il lui avait manqué de parole et que le défaut d'avoir pu disposer de Blaye avait fait un tort extrême à son parti. L'attachement plus que très-grand de M. de la Rochefoucauld à Mme de Longueville n'est inconnu de personne. Cette princesse, étant à Bordeaux, avait fait tout ce qu'elle avait pu pour séduire mon père, par lettres; espérant mieux de ses grâces et de son éloquence, elle avait fait l'impossible pour obtenir de lui une entrevue, et demeura piquée à l'excès de n'avoir pu l'obtenir. M. de la Rochefoucauld, ruiné, en disgrâce profonde, ne pouvait oublier l'entière différence que Blaye, assurée ou contraire, avait mise au succès du parti, et le vengea, autant qu'il put, et Mme de Longueville, par ce narré.

1. Saint-Simon dit cependant dans ses Mémoires (t. XVII, p. 198), qu'il avait été remboursé, en 1719, par Law des sommes dues à son père. Ces sommes s'élevaient, avec les intérêts, à 675,000 livres.

2. Édition Michaud et Poujoulat, p. 137.

3. *Mém. de Saint-Simon*, t. I, p. 82.

« Mon père sentit si vivement l'atrocité de la calomnie qu'il se jeta sur une plume et mit à la marge : *L'auteur en a menti.* Non content de ce qu'il venait de faire, il s'en alla chez le libraire qu'il découvrit, parce que cet ouvrage ne se débitait pas publiquement dans cette première nouveauté. Il voulut voir ses exemplaires, pria, promit, menaça, et fit si bien qu'il se les fit montrer. Il prit aussitôt une plume et mit à tous la même note marginale. On peut juger de l'étonnement du libraire, et qu'il ne fut pas longtemps sans faire avertir M. de la Rochefoucauld de ce qui venait d'arriver à ses exemplaires. On peut croire aussi que ce dernier en fut outré. Cela fit grand bruit alors, et mon père en fit plus que l'auteur ni ses amis. Il avait la vérité pour lui, et une vérité qui n'était encore ni oubliée ni vieillie. Les amis s'interposèrent, mon père voulait une satisfaction publique. La cour s'en mêla, et la faveur naissante du fils, avec les excuses et les compliments, firent recevoir pour telle celle que mon père s'était donnée sur les exemplaires et par ses discours. »

Nous laissons à Saint-Simon la responsabilité de cette anecdote, dont nous n'avons pas trouvé trace ailleurs. Mais il est un point de son récit que nous pouvons réfuter à l'aide de documents parfaitement authentiques : c'est ce qu'il dit de Mme de Longueville. Cette princesse, après l'arrestation de son frère, s'était réfugiée en Normandie et non à Bordeaux. Elle se rendit de Normandie à Stenai, près de Turenne, et elle y resta jusqu'à la délivrance des princes, en 1651. Ce fut la femme de Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, qui amena son fils, le duc d'Enghien, de Chantilly à Montrond (Cher), puis à Turenne où s'était retiré le duc de Bouillon. Ce fut de là qu'elle écrivit à Claude de Saint-Simon, retiré à Blaye, la lettre suivante :

« Monsieur mon cousin,

« Quelque impatience que j'aie de vous voir, je vous confesse que ma lassitude est telle que je n'ai pu m'empêcher

de me reposer un jour en ce lieu. M. de Filzjean[1] vous dira l'état auquel toutes choses y sont; en attendant que je puisse m'en entretenir avec vous, aussi bien que sur tous nos desseins sur lesquels je ne résoudrai rien qu'après vous avoir vu. *Aussi ne les ai-je commencés que par vos conseils, et je vous avoue que,* SANS LA PAROLE *que vous nous avez donnée de me recevoir avec mon fils dans votre place,* je crois que j'aurais plutôt risqué de me laisser assiéger dans Montrond[2] que d'en sortir. Vous pouvez croire, mon cher cousin, que je ressens, comme je dois, toutes les obligations que nous avons à toute votre famille, et que je serai toute ma vie plus que personne du monde,

« Monsieur mon cher cousin,

« Votre plus humble servante et cousine,

« CLAIRE-CLÉMENCE DE MAILLÉ.

« A Turenne, ce 6 mai 1650[3]. »

La princesse de Condé sommait ainsi positivement Claude de Saint-Simon *de tenir la parole qu'il avait donnée.* Pierre Lenet, qui était un des confidents du prince de Condé, déclare également que la princesse douairière de Condé était persuadée que le duc de Saint-Simon était du parti des princes[4]. Il raconte que le duc de la Rochefoucauld avait entretenu un grand commerce avec le duc de Saint-Simon par l'intermédiaire de l'évêque d'Angoulême et du chevalier de Todias, gentilhomme de cœur et de mérite, serviteur dévoué du prince de Condé[5]. Lorsque la jeune princesse de Condé se décida à se retirer à Montrond, elle dit

1. Ce serviteur dévoué de la maison de Condé joue un rôle important dans les *Mémoires de Pierre Lenet.*

2. La princesse écrit *Mouron* suivant l'usage du temps.

3. Cette lettre a été imprimée dans les *Mémoires de Lenet* (édit. Michaud et Poujoulat. p. 266). L'original se trouve dans les papiers de Mazarin, et présente quelques différences avec l'imprimé. J'ai suivi le texte original.

4. *Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 223.

5. *Ibid.*, p. 228.

à Lenet qu'il pouvait *prendre toute confiance à son cousin le duc de Saint-Simon, qui lui avait offert retraite en son gouvernement de Blaye*[1]. Il ajoute un peu plus loin : « Le chevalier de Todias nous assura, par ses lettres, que le duc de Saint-Simon se mettrait avec Blaye dans l'intérêt des princes[2]. »

Lenet, persuadé que l'on pouvait compter sur le duc de Saint-Simon, fut un de ceux qui conseillèrent de conduire à Blaye le jeune duc d'Enghien et la princesse de Condé, sa mère, « Je fis convenir toute l'assemblée, dit-il[3], qu'il valait mieux les mener à Blaye, gouvernement du duc de Saint-Simon, qu'ailleurs, parce que la place est assez bonne, qu'elle ne se peut attaquer sans armée navale; qu'on pouvait, en cas de nécessité et quand même tous nos desseins viendraient à échouer dans le royaume, les faire passer en Angleterre, en Hollande, en Flandre, en Espagne, selon que la suite des affaires le ferait juger plus à propos. D'ailleurs, le duc de Saint-Simon avait moins de capacité pour concevoir de grands desseins, moins d'intrigues à la cour et plus de crédit dans Bordeaux, à cause du voisinage de sa place, et celle-là nous était de la dernière conséquence. Il avait pardessus tout cela l'honneur d'avoir épousé Mlle de Portes[4], proche parente de la princesse douairière de Condé, à qui il avait donné de grandes espérances de se jeter avec Blaye dans les intérêts des princes. »

Ces considérations décidèrent la princesse de Condé à écrire au duc de Saint-Simon la lettre citée plus haut Sommé de tenir sa parole, le duc n'hésita pas à nier la réalité de la promesse qu'on lui rappelait. Il joua la surprise

1. *Mémoires de Lenet*, p. 236. — 2. *Ibid.*, p. 238.
3. *Ibid.*, p. 242.
4. Première femme de Claude de Saint-Simon. Ce n'est pas la mère de l'auteur des Mémoires.

et affirma que ceux qui lui avaient prêté de semblables propos avaient trompé la princesse. Voici sa réponse[1] :

« Madame,

« Je suis extraordinairement surpris d'apprendre la résolution que V. A. a prise. Ç'a été sans doute, Madame, par des conseils qui ne sont pas bons. Je n'en prévois nulle satisfaction pour elle; mais le contraire est fort à redouter. Je vous rendrai, Madame, et à M. le duc votre fils, toujours tous les respects qui me seront possibles, mais en gardant toujours aussi l'obéissance et la fidélité que je dois à Leurs Majestés. Je ne puis jamais être détourné de ce premier devoir par nulle sorte de raison et de considération. Je supplie très-humblement V. A. de faire son fondement là-dessus, et que je ne puis autre chose. C'est un déplaisir fort grand pour moi de ne la pouvoir servir; mais j'ose lui dire encore une fois qu'elle est bien mal conseillée, et ceux qui vous ont dit que j'étais dans ces sentiments vous ont très-fort abusée, m'étant assez déclaré pour cela en toutes rencontres. J'envoie un gentilhomme à V. A., auquel je la supplie d'ajouter foi sur ce sujet.

« Je suis, Madame, de V. A.,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE DUC DE SAINT-SIMON.

« A Blaye, le 19 mai 1650. »

Lenet prétend que le changement dans les résolutions du duc de Saint-Simon doit être attribué à l'absence de sa femme et à une mission que remplit près de lui le comte de la Vauguyon envoyé par la cour. « La grande connaissance que j'avais, dit-il[2], de l'esprit naturellement irrésolu du duc de Saint-Simon me fit bien juger de ce qui arriva, et bien

1. Elle se trouve dans les papiers de Mazarin.
2. *Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 249.

regretter de ce que la duchesse de Saint-Simon, toute-puissante sur son mari, et très-passionnée pour la maison du prince de Condé, n'était pas à Blaye avec lui. C'est une dame de mérite et de conduite, belle, et d'un esprit doux et agréable, et qui aurait détourné les négociations du comte de la Vauguyon[1], que nous sûmes depuis avoir diverti le duc son mari des bonnes intentions qu'il avait pour nous, aussi bien que l'étonnement que lui causa la perte de Bellegarde[2]. Il fallait peu pour changer un esprit de la qualité du sien. »

A la nouvelle du refus que la princesse de Condé venait d'essuyer de la part du duc de Saint-Simon, les princes et leurs partisans éclatèrent et accusèrent le gouverneur de Blaye de trahison et de perfidie. Il est bien difficile aujourd'hui d'apprécier la vérité de ces accusations. Un historien moderne, qui se distingue par la sagacité et la finesse de sa critique, M. Bazin, a adopté le récit de la Rochefoucauld et de Lenet, et croit que Saint-Simon, après avoir d'abord montré beaucoup de zèle pour le parti des princes, changea lorsqu'il crut que la victoire resterait à la cour[3]. Ce qui est certain, c'est que la clameur fut si forte que Claude de Saint-Simon crut devoir répondre par la lettre suivante qu'il adressa à son ami Léon le Bouthillier, comte de Chavigny :

« Je vous envoie, lui écrit-il, une lettre de Mme la Princesse qui vous surprendra autant que moi et qui ne vous mettra pas moins en colère que je le suis. Jugez si c'est avec raison que je suis indigné contre des gens qui me veulent faire passer pour brouillon et pour un homme sans parole. C'est une lettre tout artificieuse qu'ils ont composée exprès pour

1. Ce comte de la Vauguyon est probablement celui dont Saint-Simon a raconté la fin tragique dans ses *Mémoires* (t. I, p. 111 et suiv.) : « La Vauguyon était un des plus petits et des plus pauvres gentilshommes de France, etc. »

2. La ville de Bellegarde ou Seurre (Côte-d'Or), se rendit le 21 avril 1650.

3. *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, édit. de 1846, t. IV, p. 119.

me pousser à cette extrémité; mais ils ont trouvé leur homme. Cette jeune princesse fait tout ce qu'on lui dit sans considération. Ces mêmes conseillers, qui l'ont fait sortir cruellement de Montrond, ont été les auteurs aussi de cette lettre.

« Je crois avoir cette obligation à MM. de la Rochefoucauld et de Bouillon, enragés contre moi de ce que je n'ai pas voulu entrer dans leur parti, et encore davantage du refus que j'ai fait de prendre cet argent[1] et du vacarme que j'en fis. Je pouvais assurément faire beaucoup; mais il n'y a personne qui puisse dire que j'aie jamais promis, de bouche ni par écrit, d'entrer dans ce parti.

« Mon refus formel de me trouver en leur assemblée ni d'y envoyer personne de ma part, leur a dû persuader, il y a longtemps, avec une infinité d'autres choses, que je n'étais pas dans ces sentiments. Aussi il y a plus de trois semaines que M. de la Rochefoucauld a dit à un gentilhomme qu'il voyait bien qu'il ne fallait rien espérer de moi, et le secrétaire de M. de Bouillon a dit, à Bordeaux, depuis douze jours la même chose, ajoutant que Blaye était plus *mazarin* que le bois de Vincennes[2], artifice malin pour me décréditer; et je me tiens fort pour dit que j'aurai ces bons messieurs et le parti pour mes plus grands ennemis. Je leur rendrai fort la pareille en gardant les mesures qu'il faut.

« Je plains infiniment cette jeune princesse d'avoir suivi un si pernicieux conseil, et encore davantage ce jeune prince innocent d'être entre les mains de tels gens, qui ne travaillent assurément que pour leurs intérêts; et le parti se doit nommer celui de M. de Bouillon[3].

1. Il s'agit probablement, dans ce passage, des offres faites par le roi d'Espagne.

2. C'était le cardinal Mazarin qui avait alors le gouvernement de Vincennes.

3. Les *Mémoires de Saint-Simon* prouvent surabondamment qu'il avait hérité de la haine de son père contre la maison de Bouillon.

« Je suis persuadé, il y a fort longtemps, aussi bien que vous, que la voie de la guerre est fort difficile et incertaine; qu'elle est injuste. J'ai toujours parlé de la sorte, et je crois fortement que ce n'est ni le goût ni l'humeur de M. le Prince. Les discours que nous lui avons entendu faire et les sentiments qu'il a témoignés sur le sujet du siége de Paris en sont des marques assurées. Pourquoi donc ces messieurs font-ils ce bruit, par lequel ils ne sauraient rien espérer de bon pour les retenus [1]? Ce n'est donc que pour leur intérêt, et cela se verra avec le temps.

« Ils ont trompé cette jeune princesse pour la faire sortir de Montrond, en lui faisant espérer mille belles choses; mais ce n'a été que pour s'en rendre les maîtres et en être plus considérables par le moyen du petit prince. Ils savaient fort bien, dès ce temps-là, qu'il n'y avait rien à faire avec moi contre le service du roi. Je ne sais ce qu'ils peuvent espérer en l'état où je les vois. Ils pourront bien se résoudre à sortir du royaume; nous verrons en peu de temps ce que cette affaire pourra devenir. Ils me chargent de tout; mais au bout du compte leur artifice se connaît de tous, à leur confusion.

« Cette lettre est toute maligne; elle est faite à diverses fins : premièrement, ils m'ont voulu pousser à bout par le refus formel, et comme ils ont engagé la plupart de leurs amis sur les assurances qu'ils donnaient que j'étais de leur parti et que Bordeaux en serait par mon moyen, aujourd'hui voyant leur fourbe prête à éclater, ils la veulent couvrir par cette ruse, et me faire passer pour le trompeur; mais ce ne sont que les niais et les mal instruits qui donneront dans ce panneau.

« Une infinité de choses détruit leur intention [2] : tous mes

1. Pour les princes prisonniers Condé, Conti et Longueville.

2. Il y a *intention* dans le manuscrit, qui n'est pas une copie. Il faudrait peut-être lire *invention*.

discours et mes démarches ont bien fait voir que je n'avais nul dessein d'entrer dans cette guerre. Si j'avais eu cette pensée, je n'aurais pas laissé passer la foire de mars, qui a été grande et opulente, sans y prendre de l'argent, ce que je pouvais faire à suffisance pour me mettre en état.

« J'aurais fait travailler incessamment à ma place pour la rendre bonne de tout point, et l'on n'y a pas donné un seul coup de pic. J'aurais assuré[1] mes amis et des gens de guerre, et il ne se trouve point que j'aie employé personne pour cela, que j'aie écrit des lettres autrement qu'en réponse, et lorsque des amis ont envoyé vers moi ou se sont eux-mêmes venus offrir, j'ai reçu les bonnes volontés avec le soin qu'il fallait et pas plus.

« Depuis la prison de M. le Prince, je n'ai eu nulle sorte de commerce avec M. Bouillon, ni directement ni indirectement, non pas même de recommandations.

« Pour M. de la Rochefoucauld, il a fait beaucoup de sortes de diligences vers moi; mais de ma part, il n'en a jamais reçu aucune, ni par billet, ni par envoyé. Le chevalier de Todias a été celui qu'il a employé, et[2] le Cambon, qu'il dépêcha environ le 24 d'avril dernier, auxquels je fis entendre si nettement mes instructions qu'ils n'en ont pas pu douter.

« Pendant qu'on n'a parlé que de plaindre M. le Prince, que de chercher des moyens pour contribuer à sa liberté, j'ai écouté, mais quand on a parlé de guerre, j'ai rejeté cette pensée comme injuste et mal propre à produire l'effet désiré; et du moment qu'on m'a fait sentir les Espagnols par les propositions faites, j'ai témoigné mon horreur contre telles pensées, et éclaté comme j'y étais obligé pour un sujet si étrange. Ils m'ont, par cette proposition espagnole et par

1. Vieille locution qu'on a remplacée par *je me serais assuré.*

2. Cette tournure *et* au lieu de *ainsi que* se retrouve très-souvent dans les *Mémoires de Saint-Simon.*

cette lettre, poussé à l'extrémité, croyant par l'une et par l'autre m'embarquer ou me faire servir d'excuse pour se dégager sur moi.

« Il y a grande apparence que ces gens-là ne pensent qu'à un accommodement. Dans peu de jours on verra le train que leurs affaires prendront. Je suis outré de colère contre eux.

« Le sieur de Filzjean, porteur de la lettre, me poussa fort pour la réception désirée. Je lui répondis avec franchise et [avec] le respect dû aux personnes de la part desquelles il parlait, et me disait : *Si Mme la Princesse était là-bas, que feriez-vous?* Je lui répondis qu'en ce cas elle serait reçue avec toute l'honnêteté qu'il me serait possible et M. son fils, mais sans autre suite que de dix personnes pour les servir, et qu'aussitôt je dépêcherais à la cour pour en donner avis; que j'offrais à Mme la Princesse mon entremise à la cour pour faire en sorte qu'elle pût retourner à Montrond, ou aller à Nérac, ou autres lieux qui lui seront agréables; que c'était à mon sens le meilleur conseil qu'on lui pouvait donner que de prendre cette résolution, et que c'était aussi tout le service que je lui pouvais offrir en l'état des choses, ajoutant que ce n'était point le bien de M. le Prince ni son sentiment que porter les affaires à l'extrémité; que la voie de la guerre était fort périlleuse pour sa personne et pour sa maison.

« Je répétai plusieurs fois que le conseil qu'on avait donné à Mme la Princesse de sortir de Montrond était pernicieux, et que ce n'était que pour l'intérêt de MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld, que M. le duc d'Enghien était entre leurs mains, que le temps ferait paraître la vérité de toutes choses. J'ai dit aussi plusieurs raisons pour cela, et soutenu qu'on n'en pouvait alléguer une seule valable d'avoir fait sortir Mme la Princesse de Montrond, qui est une place excellente, bien pourvue de tout, où elle était avec M. son fils en toute sûreté et liberté; que, pour moi,

j'avais été fortement opposé à cette pensée dès le moment qu'elle était venue à ma connaissance; que Chapiseau et le chevalier de Todias en sont mes témoins, et de mauvais serviteurs s'ils ont manqué à le dire, car ils m'en ont paru persuadés.

« Je dis encore audit sieur de Filzjean que tous ceux qui disaient que j'avais conseillé à Mme la Princesse de quitter Montrond et promis de la recevoir dans Blaye avaient menti, et ajoutai que si elle y était, MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld ne seraient pas bien inspirés d'y venir, parce qu'il n'y aurait point de sûreté pour eux; que s'ils s'approchaient de mon gouvernement avec des troupes je prendrais les armes contre eux, et tout cela fort nettement; que j'étais obligé et résolu de servir le roi. Je lui dis encore que, si Mme la Princesse venait ici, il pourrait m'arriver un grand inconvénient, le roi pouvant m'envoyer un ordre pour l'arrêter; qu'en ce cas je serais dans une grande extrémité; que Leurs Majestés étaient en volonté de venir en Guyenne, et que rien ne pouvait résister à leur présence.

« Il m'avoua franchement qu'on savait bien à Turenne devant qu'il en partît mon procédé à l'égard des Espagnols, et je lui dis : *Pourquoi donc êtes-vous venu avec cette lettre? car mon action faisait assez ma déclaration publique.* Il se mit à sourire, et moi à témoigner mon ressentiment de cet artifice, plaignant cette princesse d'être ainsi abusée par des gens intéressés.

« Tout ce que Mme la Princesse fera ou dira pendant qu'elle sera comme elle est, doit être pris comme venant d'eux et non de son mouvement. La raison qui m'y a fait envoyer un gentilhomme est afin qu'il me puisse assurer qu'elle aura reçu ma lettre, et qu'il lui dise les choses que j'ai chargé le sieur Filzjean de lui rapporter, à ce qu'elle n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Il a ordre aussi de dire que tous ceux qui soutiennent que j'ai conseillé à Mme la Princesse de sortir de Montrond et promis de la recevoir à

Blaye en ont menti. Je l'ai chargé d'offrir à Mme la Princesse mon entremise à la cour.

« Les frondeurs de Bordeaux condamnent ma conduite; mais le plus grand nombre des habitants l'approuve beaucoup. Le marquis de Lusignan me presse et murmure contre moi de toute sa force. Il dit que Blaye est plus mazarin que le bois de Vincennes; que j'avais promis de recevoir l'argent d'Espagne; mais tout cela c'est pour tâcher de se mettre à couvert de la trahison qu'il a voulu faire et d'attraper cet argent venu sur sa parole. »

Claude de Saint-Simon joignit à son mémoire apologétique la pièce suivante, dont l'auteur, nommé Savignac, avait été en relation avec le chevalier de Todias :

« Je me souviens fort bien qu'environ le 28 d'avril dernier je suis parti de Blaye par l'ordre de M. le duc de Saint-Simon pour aller parler à M. le chevalier de Todias, qui était à la Rochefoucauld, auquel ayant donné rendez-vous à une lieue de là, je lui ai dit de la part de mondit sieur que, sur l'avis qu'il avait reçu qu'on voulait obliger Mme la Princesse de se retirer en Guyenne et d'y emmener M. le duc d'Enghien, il avait jugé à propos de l'avertir qu'il devait dépêcher vers elle ou y aller lui-même pour la dissuader de ce dessein, estimant qu'elle ne pouvait trouver dans le royaume aucun endroit plus assuré que le château de Montrond où elle était par le consentement de la reine et en toute sûreté; que ceux qui lui conseillaient d'en partir agissaient sans doute par leur intérêt et non par affection pour le bien des princes; que ce n'était pas le moyen de procurer leur liberté, et que la voie de la guerre n'était nullement bonne pour cela; que déjà la cour était avertie de ce dessein et qu'il venait de recevoir une lettre du roi portée par un courrier exprès, qui lui défendait de lui donner retraite dans Blaye, sous quelque prétexte que ce soit; qu'ainsi elle ne

devait pas avoir la pensée d'aller de ce côté; qu'il priait M. le chevalier de Todias de faire tous ses efforts pour empêcher cette résolution pour l'intérêt du service de M. le Prince et pour sa satisfaction particulière. Ledit sieur chevalier me promit de ménager cette affaire de sorte que mondit sieur en aurait contentement, qu'il y travaillerait de tout son pouvoir. Après quoi nous nous sommes séparés, et je m'assure que M. le chevalier de Todias est trop homme d'honneur pour n'en pas convenir, et parce que tout ce que j'ai écrit ci-dessus est véritable, je l'ai voulu signer.

« *Signé :* SAVIGNAC. »

« A Blaye, ce 19 mai 1650. »

Tout n'est pas vrai dans la lettre du duc de Saint-Simon, et en la comparant aux mémoires de Lenet on voit que l'apologie est loin d'être décisive. D'ailleurs elle ne détruit pas les reproches que nous avons adressés à l'auteur des mémoires. Il a affirmé à tort que son père était resté étranger à la Fronde : nous avons cité des lettres autographes qui prouvent qu'au contraire Claude de Saint-Simon s'était fortement engagé dans le parti des princes, et avait espéré élever Chavigny sur les ruines de Mazarin. Alla-t-il jusqu'à promettre un asile à Blaye au prince de Condé et à sa famille? Les partisans des princes l'affirment; Claude de Saint-Simon le nie. Nous restons dans le doute sur ce point : il est probable qu'il fit une de ces promesses vagues, que chaque parti interprète d'après ses intérêts. Mais ce qui paraît une erreur volontaire de l'auteur des mémoires, c'est le rôle qu'il fait jouer à Mme de Longueville et la substitution de cette princesse à Claire-Clémence de Maillé-Brézé. Il a voulu par là présenter l'assertion de la Rochefoucauld comme une vengeance de la conduite que Claude de Saint-Simon avait tenue envers Mme de Longueville, et il n'a pas oublié d'ajouter que tout le monde connaissait la passion de la Rochefoucauld pour cette princesse. Le désir de décrier un en-

nemi de son père lui a fait oublier que Mme de Longueville était alors loin de Bordeaux et n'avait pu prendre aucune part à cette affaire.

CHAPITRE V.

1651-1652.

CHAVIGNY PENDANT LA FRONDE.

Erreurs multipliées de Saint-Simon sur les relations de son père avec Chavigny. — Il se trompe également sur les circonstances de la mort de Chavigny. — Rôle de Chavigny en 1651 et 1652. — Il trahit le prince de Condé. — Colère de ce prince; scène violente qu'il fait à Chavigny. — Maladie et mort de Chavigny (1652). — Erreurs du récit de Saint-Simon comparé à ceux de Montglat, de Retz et de Conrart. — Les papiers de Chavigny sont remis à Mazarin, qui y trouve la preuve des intrigues de Claude de Saint-Simon contre lui.

Il semble que toutes les fois que Saint-Simon, l'auteur des mémoires, a touché à un des personnages avec lesquels son père avait été en relation, il a été mal inspiré. Comment expliquer cette accumulation d'erreurs, si ce n'est par la fâcheuse influence que les récits du père ont exercée sur le fils ? Ce dernier a cru, sans hésiter, au témoignage paternel, souvent égaré par la passion ou troublé par l'affaiblissement de la mémoire[1]. Lui-même, exagérant plus tard ces souve-

1. Saint-Simon dit qu'il tenait de son père beaucoup de détails historiques : « Je serais trop long si je me mettais à raconter bien des choses que j'ai sues de mon père, qui me font bien regretter mon âge et le sien qui ne m'ont pas permis d'en apprendre davantage. » (T. I, p. 54 des *Mémoires*.)

nirs d'enfance, par une illusion d'optique assez commune, a ajouté aux erreurs de son père celles qu'enfantait son imagination. De là ces confusions étranges que nous avons déjà signalées: Chavigny, présenté comme l'ennemi mortel d'un homme qui se proclame hautement son *passionné serviteur*[1], qui lui répète qu'il a une *passion fidèle de le servir*, qu'il veut être traité *comme son propre frère*, qu'il désire le voir dans la *place qu'il mérite*, c'est-à-dire au rang de premier ministre. Des faits même indifférents et où l'intérêt de Claude de Saint-Simon n'était plus en jeu, par exemple les circonstances de la mort de Chavigny, sont inexactement présentées, et l'erreur est d'autant plus choquante, que Saint-Simon y insiste fortement avec ses habitudes d'amplification oratoire. Il faut encore le suivre dans ce récit.

Chavigny, après avoir passé une année environ dans ses terres, était revenu à la cour en 1651, lorsque Mazarin se fut éloigné de la France, et que les princes, délivrés de leur prison, furent rentrés triomphants à Paris. Chavigny fit partie du ministère organisé en avril 1651; il y fut considéré comme l'homme du prince de Condé et le défenseur de ses intérêts dans le conseil. Retz, qui aurait voulu y faire prédominer l'influence du duc d'Orléans, dont il disposait, attaqua Chavigny dans un pamphlet intitulé : *Les contre-temps du sieur de Chavigny, premier ministre de M. le Prince*[2]. L'ambition de ce personnage, dont je suis loin de me faire l'apologiste, et ses intrigues y étaient mises à nu. « Il fallait, disait Retz, que Chavigny quittât sa solitude pour aller porter le flambeau de la division dans la maison royale, pour servir d'un nouveau prétexte et d'une nouvelle cause à la division de la reine et de Son Altesse Royale[3], et pour conférer tous les jours sur ce sujet avec toutes les créatures du cardinal

1. Voy. plus haut, p. 242, 243 et suiv.

2. Ce pamphlet a été réimprimé à la fin du tome III des *Mémoires du cardinal de Retz* (édit. Charpentier).

3. Gaston d'Orléans.

Mazarin. Quel contre-temps à un homme établi de se venir jeter dans la tempête sur une mer pleine de périls et d'écueils, agitée encore par les vents et les orages, et dont les mouvements incertains ne pouvaient qu'être évités par un esprit tant soit peu judicieux ! » Je ne prolongerai pas cette citation qui atteste que Chavigny était à son tour blessé avec les armes du ridicule et de la satire, qu'il avait employées contre ses ennemis.

Mazarin ne se montrait pas mieux disposé que Retz à l'égard de Chavigny. Après avoir écrit à Fabert, le 24 avril 1651[1] : « Je suis ravi de ce qu'on me mande de Paris, que M. de Chavigny sera de mes amis. » Le 19 mai, Mazarin mandait au même personnage : « L'on fait courre des bruits à Paris que je vous ai écrit d'offrir à M. de Chavigny le rétablissement dans sa charge et la confidence de la reine, pourvu qu'il me raccommodât avec M. le Prince. Vous savez ce qui en est, et si je suis capable de parler en ces termes de la reine; mais je vois par là qu'on n'oublie rien pour me nuire et me décrier. Je ne sais comprendre quel fondement peut avoir une semblable malice. »

Mazarin revient sur le même sujet dans une lettre du 27 mai : « Je vous écrivis un mot de ma main, l'ordinaire passé[2], sur ce que l'on me mandait que M. de Chavigny se vantait de certaines choses mal à propos. Je vous dirai à présent que cet avis m'est confirmé de tous côtés, et que ledit sieur de Chavigny publie hautement que vous lui avez écrit pour lui offrir, de ma part, s'il voulait être de mes amis, la principale confiance de la reine et son rétablissement dans la charge de secrétaire d'État. Vous savez si je vous ai rien écrit d'approchant et si le discours que je vous fis à Sedan

1. Bibl. Imp., *Recueil Cangé*, t. LXVI, 4e série, avec la note suivante de la main de Cangé : « Copié sur les originaux qui sont à M. le comte de Caylus. » Ces lettres sont datées de Brühl, près de Cologne, où s'était retiré Mazarin.

2. C'est-à-dire par le dernier courrier.

et à Bouillon, après avoir appris qu'il vous avait témoigné que mon éloignement des affaires lui faisait croire qu'elles seraient bientôt en mauvais état, se rapporte à ce que ledit sieur de Chavigny débite. Il est vrai que je vous témoignai fort vouloir être de ses amis; que je croyais son retour utile au service du roi; que je l'avais fait ainsi savoir à la reine, et que je m'employerais volontiers pour toutes les choses qui le pourraient le plus satisfaire, concluant que, si vous reconnaissiez que M. de Chavigny eût les mêmes sentiments à mon égard, vous pourriez faire venir une personne qui est auprès de lui, par le moyen de laquelle on pourrait traiter plus particulièrement de toutes choses. Je ne sais pas si je me suis plus avancé et si j'ai pu avoir perdu l'esprit au point de parler avec si peu de respect de la reine, en promettant la principale confiance de Sa Majesté. Je sais seulement que je souscrirai à tout ce que vous en direz, car j'ai la même créance en vous qu'à moi-même. Mais quand il serait vrai que je vous eusse proposé des choses encore plus avantageuses pour lui, il en userait fort mal à mon égard, et encore plus envers vous, de le ménager si peu en le publiant pour me décrier, faisant vanité d'une semblable chose. Je vous ajouterai, de plus, que la fin de tout ce qu'il publie est qu'il ne veut jamais avoir de liaison avec moi, et que si on lui voulait donner la moitié du royaume, à condition de reconnaître ce bienfait de mes offices, il ne les recevrait pas. »

Enfin, Mazarin rappelait, dans une lettre du 15 juillet 1651 à Fabert, ses principaux griefs contre Chavigny, et s'indignait surtout du démenti que ce dernier lui opposait. Il l'accusait ensuite d'avoir excité contre lui le maréchal de Gramont, le maréchal d'Estrées, Servien et le surintendant La Vieuville. « Je ne finirais pas, ajoutait-il, si je voulais vous dire toutes les pièces que M. de Chavigny me joue, et surtout auprès de la reine, par certains émissaires qu'il a, pour insinuer à Sa Majesté que j'ai tout perdu; que je ne suis pas capable de servir; que la reine ruinerait l'État si elle s'opiniâtrait à me

protéger et vouloir mon retour. Je vous dirai, en un mot, qu'outre les heures du jour, il en ôte quelqu'une à son repos pour employer à travailler à ma perte. »

Le ministère de Chavigny ne dura que quelques mois. Lorsque le prince de Condé sortit de Paris en septembre 1651, pour aller en Guienne rallumer la guerre civile, Chavigny se retira de nouveau dans ses terres; mais il n'y resta pas longtemps. Vieilli dans l'intrigue, il était impatient du repos. Dès le mois de janvier 1652, il reparaît sur la scène et entame des négociations avec Mazarin par l'intermédiaire d'un autre intrigant, l'abbé Fouquet. Il promettait de réconcilier la cour avec le duc d'Orléans, sur lequel il prétendait exercer une grande influence. Le cardinal, qui connaissait Chavigny, ne lui témoigna qu'une médiocre confiance : « Je vous ai déjà mandé, répondait-il à l'abbé Fouquet le 31 janvier 1652, que je n'avais d'animosité contre personne: si M. de Chavigny fait connaître évidemment qu'il veut se mettre dans le bon chemin, et que, pour cet effet, il porte Son Altesse Royale à prendre les résolutions qu'elle doit pour le service du roi et pour le bien de l'État, il se peut assurer que je m'employerai auprès de Leurs Majestés et qu'il n'aura pas sujet de se plaindre de moi; mais il faut des effets, et non des paroles. »

Chavigny s'en tint aux paroles, et le cardinal, tout en négociant avec lui, démêlait parfaitement le but de cet ambitieux. Il écrivait le 6 avril 1652 : « Il me semble que M. de Chavigny est le grand conseiller de Son Altesse Royale (Gaston d'Orléans), à qui assurément il fait croire qu'il sera en mauvais état s'il ne se déclare et ne fait des démonstrations éclatantes et positives pour M. le Prince, parce que, autrement, ledit prince étant maître de l'armée, et voyant qu'il ne peut pas se prévaloir de l'assistance et de l'amitié de Son Altesse Royale, s'accommoderait avantageusement avec la cour. Il ne faut pas douter que cette appréhension ne soit capable de porter Son Altesse Royale à tout ce qu'on lui con-

seillera à l'avantage de M. le Prince, nonobstant la jalousie et même l'aversion qu'il a contre lui. » Et plus loin : « M. de Chavigny, avec ses adhérents, gagne pays furieusement, et, avec l'assistance de M. le Prince, viendra à bout de tout; ce qui ne peut être que très-préjudiciable à Leurs Majestés, à M. le cardinal de Retz et à moi. Car je ne m'arrête nullement à tous les bruits que l'on fait courir avec tant d'artifice, qu'il (le cardinal de Retz) est d'accord avec M. de Chavigny, et qu'il s'est accommodé par son moyen avec M. le Prince, sachant fort bien qu'il est incapable, par mille raisons, d'une chose de cette nature. »

On voit que Mazarin avait, relativement à cette liaison plus d'inquiétude qu'il ne voulait en laisser paraître. Il redoutait surtout une coalition des princes, et s'efforçait de les tenir divisés en fomentant les jalousies et en excitant l'un contre l'autre les politiques qui les conduisaient, tels que Retz et Chavigny. Le premier était alors le conseiller intime de Gaston d'Orléans, et le second celui du prince de Condé. Malgré ces précautions, Mazarin fut obligé de sortir de France pour la seconde fois. Il n'en continua pas moins ses négociations avec Chavigny, par l'intermédiaire de Fabert, gouverneur de Sedan. Il écrivait, le 6 septembre 1652, au procureur général, Nicolas Fouquet : « Je vous dirai dans la dernière confidence, que M. de Chavigny m'a fait savoir, par le moyen de M. Fabert, que l'on était fort porté à Paris à l'accommodement[1], et que M. Goulas[2] se devait aboucher avec M. votre frère (l'abbé Fouquet). » Mais les espérances qu'avait fait naître cette négociation furent trompées; le 24 septembre, Mazarin écrivait à l'abbé Fouquet : « Vous verrez que M. le Prince n'a veine qui tende à l'accommode-

1. C'est-à-dire à un accommodement entre la cour et le parti des princes qui dominait à Paris.

2. La Mothe-Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Il a laissé des mémoires encore inédits.

ment, entrant dans de nouveaux engagements et se liant tous les jours davantage avec les Espagnols. »

Chavigny n'était pas moins impatient que Mazarin des retards apportés à la conclusion d'un traité qui lui avait suggéré d'ambitieuses espérances. La puissance du prince de Condé, sur laquelle il avait compté pour la réalisation de ses projets, déclinait. Il se tourna d'un autre côté et se montra disposé à négocier la paix entre Mazarin et le duc d'Orléans, sans y comprendre le prince de Condé. « M. de Chavigny m'a assuré, écrivait l'abbé Fouquet[1], que, quand même M. le Prince ne s'accommoderait point, Monsieur (Gaston d'Orléans) s'accommoderait. » Cette lettre fut interceptée et livrée au prince de Condé. On se figure aisément la colère qu'il en ressentit contre Chavigny. Il le traita si durement que l'ambitieux et perfide négociateur en tomba malade et mourut quelques jours après (11 octobre 1652).

Saint-Simon a eu raison de dire[2] que M. de Chavigny fit d'étranges personnages auprès du roi (Louis XIII), du cardinal de Richelieu, des deux reines[3], de Gaston d'Orléans. « Il ne se conduisit pas plus honnêtement après la mort du roi; avec les principaux personnages, avec la reine, avec le cardinal Mazarin, avec M. le Prince, père et fils[4], avec la Fronde, avec le parlement, et ne fut fidèle à pas un des partis qu'autant que son intérêt l'y engagea. » A quarante-quatre ans, Chavigny succomba victime de l'ambition. Comblé de biens, affectant une indifférence philosophique pour les honneurs et même le rigorisme religieux, il n'avait su ni se résigner au repos, ni saisir le pouvoir qu'il poursuivait avec une ardeur passionnée. Sa vie et sa mort sont un des exemples les plus frappants de l'ambition, s'agitant dans le vide et se dévorant elle-même.

1. Voy. cette lettre dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (édit. Charpentier, t. II, p. 175).
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 64.
3. Marie de Médicis et Anne d'Autriche.
4. Henri et Louis de Bourbon.

Saint-Simon, qui a vigoureusement dessiné les principaux traits de la physionomie de Chavigny, s'est trompé sur les circonstances de sa mort. Voici son récit[1] : « Ramassé par M. le Prince, il le trompa enfin, il fut découvert au moment qu'il s'y attendait le moins. M. le Prince, outré de la perfidie d'un homme qu'il avait tiré d'une situation perdue, éclata et l'envoya chercher. Chavigny, averti de la colère de M. le Prince, dont il connaissait l'impétuosité, fit le malade et s'enferma chez lui. Mais M. le Prince, outré contre lui, ne tâta point de cette nouvelle duperie et partit de l'hôtel de Condé, suivi de l'élite de cette florissante jeunesse de la cour qui s'était attachée à lui, et dont il était peu dont les pères, ou eux-mêmes, n'eussent éprouvé ce que Chavigny savait faire, et qui ne s'étaient pas épargnés à échauffer M. le Prince. Il arriva, ainsi escorté, chez Chavigny, à qui il dit ce qui l'amenait, et qui, se voyant mis au clair, n'eut recours qu'au pardon. Mais M. le Prince, qui n'était pas venu chez lui pour le lui accorder, lui reprocha ses trahisons sans ménagement et l'insulta par les termes et les injures les plus outrageants. Les menaces les plus méprisantes et les plus fâcheuses comblèrent ce torrent de colère, et Chavigny de rage et du plus violent désespoir. M. le Prince sortit après s'être soulagé de la sorte en si bonne compagnie. Chavigny, perdu de tous côtés, se vit ruiné, sans ressources et hors d'état de pouvoir se venger. La fièvre le prit le jour même et l'emporta trois jours après. »

Il y a plusieurs erreurs dans cette narration que Saint-Simon a évidemment travaillée avec soin. La mise en scène dramatique, la visite du prince de Condé à Chavigny, le cortége qui l'entoure et qui l'excite, tous ces détails sont de l'invention de Saint-Simon ou de son père. Des mémoires écrits au moment même, et non un siècle, ou peu s'en faut,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 64-65.

après l'événement, comme ceux de Saint-Simon, retracent les circonstances de la mort de Chavigny. L'exact Monglat, Conrart, Retz, sont d'accord sur les points principaux; ils attestent que la scène, dont parle Saint-Simon, eut lieu à l'hôtel de Condé, où Chavigny s'était rendu, suivant son usage. « Il entra, dit Monglat[1], dans la chambre du prince, qui était chagrin de sa maladie et du mauvais état que prenaient ses affaires, et, ayant un peu parlé à lui, le prince s'emporta tellement qu'il lui dit des paroles pleines de reproches et si offensantes qu'il en fut tout saisi, de sorte que la fièvre le prit, et s'étant allé mettre au lit en sortant de là, il n'en releva plus. »

Conrart entre dans des détails encore plus circonstanciés sur les derniers moments de Chavigny : « Un jour, comme le prince de Condé était malade, les uns disent qu'il malmena Chavigny, et les autres, qu'il lui répondit à ce qu'il alléguait pour sa justification, en termes et d'une mine qui tenaient de l'indifférence, de la raillerie et du dédain tout ensemble, ce qui fit que Chavigny n'eut plus de part en ses bonnes grâces ni aux affaires; de quoi il se saisit tellement qu'étant revenu chez lui fort enflammé et fort oppressé, il se mit au lit[2]. » Et plus loin : « Le cardinal de Retz y alla; mais il ne le put reconnaître et encore moins lui parler[3]. M. le Prince y fut aussi, mais ce fut la même la chose. Comme il était dans la chambre, il dit : *ce fut chez moi que le mal lui prit*. La duchesse d'Aiguillon, qui était présente, répondit d'un ton et avec un geste qui faisaient assez entendre sa pensée : *il est vrai, monsieur, ce fut chez vous qu'il prit le mal; ce fut chez vous, en effet.* »

Ces textes ne laissent aucun doute sur les erreurs du récit de Saint-Simon. Si l'on recherche la cause des attaques vio-

1. *Mémoires de Montglat*, p. 277 (édit. Michaud et Poujoulat).
2. *Mémoires de Conrart* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 602.
3. Ce détail est confirmé par le cardinal qui dit dans ses Mémoires : « Je le trouvai sans connaissance. »

lentes et inattendues que le fils de l'ancien favori de Louis XIII a dirigées contre l'ancien favori de Richelieu, on en trouvera peut-être l'explication dans ce fait qu'après la mort de Chavigny, ses papiers furent saisis et remis à Mazarin. De ce nombre étaient les lettres où Claude de Saint-Simon parlait du cardinal, comme on l'a vu plus haut, en termes pleins de haine et de mépris[1]. Mazarin y trouva la preuve des intrigues du gouverneur de Blaye s'alliant avec Chavigny pour le renverser. Dès lors il ne tint aucun compte des prétendus services rendus à la cause royale par Claude de Saint-Simon; il le laissa réclamer le payement des dettes qu'il prétendait avoir contractées pour conserver à Louis XIV la forteresse de Blaye. Trompé dans ses espérances, le courtisan disgracié crut probablement que Chavigny avait trahi ses secrets et en conçut contre son ancien confident une haine violente qu'il a transmise à son fils.

CHAPITRE VI.

1655-1661.

BARTET.

Erreurs de Saint-Simon sur Bartet, qui avait été attaché à Mazarin. — Histoire de Bartet, sa lutte avec le duc de Candale, qui le maltraite (1655). — Bartet demande vengeance à Mazarin. — Il n'obtient que des promesses dérisoires. — Cependant Bartet ne fut pas disgracié à cette époque, comme le prétend Saint-Simon; il resta attaché à la cour jusqu'en 1661. — Lettre de Bartet à Mazarin en 1659. — Il est chargé d'une mission près de Charles II en 1660

1. Voyez plus haut, p. 245.

et 1661. — Lettres qu'il adresse d'Angleterre à Mazarin. — Bartet s'attache à Fouquet. — On trouve dans la cassette de Fouquet de nombreuses lettres de Bartet, qui est disgracié en 1661.

Plusieurs personnes, attachées à Mazarin par la parenté ou les services personnels, sont mentionnées dans les mémoires de Saint-Simon, et presque toujours avec des erreurs qui nous forcent de nous y arrêter. Ainsi parlant de Bartet, à l'occasion de sa mort[1], notre historien le caractérise avec sa verve ordinaire, mais il se trompe sur la cause de sa disgrâce. Il semblerait, d'après Saint-Simon, que ce fut Mazarin qui disgracia Bartet après l'affront que lui avait fait le duc de Candale en 1655. C'est une erreur. Pendant toute la vie de Mazarin qui dura encore six ans, Bartet resta un des confidents du cardinal, comme le prouveront les lettres que je citerai plus loin. Quoique Bartet soit un personnage d'une importance secondaire, il n'est pas inutile de relever l'erreur commise par Saint-Simon à son sujet.

Bartet était Béarnais et fils d'un paysan. Son esprit, au-dessus de sa condition, fit sa fortune; il alla à Rome, s'attacha à Casimir Wasa, qui devint roi de Pologne, et se fit nommer son résident en France[2]. Plus tard, il devint un des principaux agents de Mazarin. Pendant l'exil du cardinal, il lui portait les dépêches de la reine Anne d'Autriche, et rapportait les réponses de Mazarin. La faveur dont Bartet jouit à la cour, lorsque le cardinal eut triomphé de ses ennemis et affermi sa puissance, lui inspira une vanité qui le rendit ridicule et odieux. Il ne craignit pas d'entrer en lutte avec de grands seigneurs, et entre autres avec le duc de Candale, fils du duc d'Épernon.

Le duc de Candale était un des seigneurs de cette époque les plus renommés pour sa beauté, sa magnificence et l'éclat de ses aventures. Bartet, son rival en amour, dit, devant

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 120-121.

2. Voy. dans les *Mémoires de Conrart* l'article intitulé : *Bartet, secrétaire du cabinet*. Voy. aussi les *Mémoires de Mademoiselle* à l'année 1655.

plusieurs témoins, que si l'on ôtait au duc de Candale ses grands cheveux, ses grands canons[1], ses grandes manchettes et ses grosses touffes de galants[2], il serait moins que rien et ne paraîtrait plus qu'un squelette et un atome[3]. Le duc de Candale, instruit de cette insolence, s'en vengea avec une audace qui peint l'époque, et montre combien les grands seigneurs se croyaient au-dessus des lois. Il envoya un de ses écuyers, à la tête de onze hommes, arrêter en plein jour la voiture de Bartet, dans la rue Saint-Thomas du Louvre. On ne lui donna pas la bastonnade, comme dit Saint-Simon, mais pendant qu'une partie des gens du duc de Candale arrêtaient les chevaux de Bartet, et menaçaient son cocher de leurs pistolets, d'autres entrèrent dans le carrosse, armés de ciseaux, et lui coupèrent la moitié des cheveux et de la moustache. Le jour même de cette aventure (28 juin 1655), Bartet envoya son frère à Mazarin avec la lettre suivante[4] :

« Je dépêche mon frère à Votre Éminence pour lui rendre compte d'une malheureuse affaire qui m'est survenue ce matin. Je sortais à dix heures de chez M. Ondedei[5], à qui je n'avais point parlé, parce qu'il était avec M. l'évêque d'Amiens, et m'en allais dans mon carrosse avec deux petits laquais derrière. A l'entrée de la rue Saint-Thomas du Louvre, du côté du quai, j'ai vu venir à moi quatorze hommes à cheval, avec quelques valets à pied, tous armés d'épées et de pistolets, et de poignards, qui ont crié à mon cocher

1. Les canons étaient des ornements de toile ronds, fort larges, souvent ornés de dentelles, qu'on attachait au-dessous du genou, et qui tombaient jusqu'à la moitié de la jambe. Molière s'est moqué

De ces larges canons, où comme en des entraves,
On met tous les matins ses deux jambes esclaves.

2. Nœuds de rubans qui servaient à orner les vêtements. Voy. plus loin la note sur le mot *petite oie;* ces mots avaient la même signification.

3. *Mémoires de Conrart*, article *Bartet.*

4. Archiv. des affaires étrangères, FRANCE, t. CLIV, pièce 95 autographe.

5. L'abbé Ondedei, parent de Mazarin, devint évêque de Fréjus.

qu'il arrêtât. J'ai tiré la tête à la portière, et ai cru d'abord qu'ils me prenaient pour un autre, ne me sachant aucune méchante affaire; mais les ayant reconnus pour être des valets de chambre et des parents d'un conseiller de la province dont je suis[1], avec qui j'ai eu une querelle de famille, il y a plus de dix ou douze ans, je n'ai plus douté qu'ils ne fussent là pour m'assassiner. Je leur ai donc demandé, comme ils sont venus à moi le pistolet et le poignard à la main, s'ils voulaient me tuer, et leur ai dit même qu'ils me trouvaient en fort méchante condition; mais deux d'entre eux sont montés dans mon carrosse, et ayant tiré des ciseaux, m'ont coupé le côté droit de mes cheveux, et m'ont arraché un canon, et s'en sont allés sans ajouter aucune voie de fait à cet outrage.

« Comme mes laquais, mon cocher, un de mes amis familiers qui était dans mon carrosse et moi, les avons reconnus pour être des gens de mon pays, amis, parents et serviteurs de celui avec qui j'ai cette vieille querelle dont je viens de parler à Votre Éminence, je me suis retiré chez moi, et d'abord me suis pourvu par les voies de la justice, comme plus propres à ma profession, et plus conformes même à mon naturel. Je supplie donc Votre Éminence, Monseigneur, que je demeure encore ici peut-être quinze jours, qu'il faudra que j'emploie à faire achever les informations, qui sont déjà commencées, et mettre ma poursuite en état qu'elle puisse aller son chemin par les formes de la justice en mon absence. Ainsi je supplie encore Votre Éminence qu'il lui plaise d'ordonner à M. de Langlade qu'il serve ce commencement de mon quartier[2] jusqu'à mon arrivée.

« Je demanderais à Votre Éminence la puissance de sa

1. Ce conseiller du parlement de Pau, auquel Bartet imputa d'abord l'attentat contre sa personne, se nommait Casaux. Voy. *Mémoires de Conrart*, art. *Bartet*.

2. Les secrétaires du cabinet du roi remplissaient leurs fonctions chacun pendant un quartier ou trois mois.

protection, si celle de la justice ordinaire ne suffisait pas, et si je ne croyais trouver au moins autant d'amis et de considération dans Paris qu'un homme de province qui est réduit à des assassins et à un assassinat. Il ne me reste donc qu'à demander en grâce à Votre Éminence qu'elle croie que je ne puis pas rien oublier au monde, de quelque nature qu'ils puissent être, des moyens honnêtes et légitimes, pour la réparation de mon honneur et pour venger un outrage dont l'impunité me rendrait méprisable dans le monde, et bien indigne de l'honneur que j'ai d'être au roi par la libéralité de la reine et celle de Votre Éminence qui l'a produite, de celui que j'ai encore d'être ministre du roi de Pologne, et d'être cru au point que je le suis serviteur de Votre Éminence, et sous votre protection particulière en cette qualité-là.

« Je ne suis pas si embarrassé de mon affaire que je ne pense encore rendre compte à Votre Éminence des siennes dont j'ai connaissance ; mais je sais que M. Ondedei est à la source des choses et des personnes, et qu'il n'oublie rien pour les faire et les dire à Votre Éminence. Ainsi, Monseigneur, j'en demeurerai là présentement, et n'ajouterai plus rien à cette présente importunité que les protestations les plus fidèles du monde que je lui fais de vivre et de mourir,

« Monseigneur,

« De Votre Éminence, le très-humble, très-obéissant, très-fidèle et très-obligé serviteur,

« BARTET. »

Bartet ne tarda pas à connaître l'auteur véritable de l'attentat dirigé contre sa personne, comme le prouve la lettre qu'il écrivit à Mazarin le 1er juillet 1655[1] :

« Monseigneur,

« Il m'est arrivé un bien plus grand malheur que celui dont je rendis compte à Votre Éminence avant-hier, par mon

1. Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CLIV, pièce 107 autog.

frère, puisque c'est M. de Candale qui dit avoir commandé l'assassinat que je croyais avoir été fait en moi par ce conseiller de ma province, avec qui j'ai une querelle de famille. Il faut bien, Monseigneur, que mes ennemis l'aient emporté sur son esprit d'un artifice bien terrible, et qu'ils l'aient circonvenu bien cruellement pour moi, puisqu'il lui ont persuadé divers discours qu'ils m'attribuent avec une si injuste précipitation, qu'ils ne lui ont pas seulement laissé le temps de les examiner, de les vérifier et de les tenir pour établis dans le monde. Ç'a donc été par ses propres domestiques et par d'autres gens de mon pays que je fus assassiné avant-hier en la manière que j'ai pris la liberté de l'écrire à Votre Éminence.

« Dans la première interprétation de mes assassins et de mon assassinat, je ne demandais point à Votre Éminence une protection particulière, parce que la qualité de l'action même, celle de mon ennemi prétendu, et la justice ordinaire, m'en donnaient une assez puissante, mais aujourd'hui qu'un homme de la puissance, pour ainsi dire, et de la qualité de M. de Candale, se vante publiquement de m'avoir fait assassiner, je n'ai presque point de protection à espérer après celle des lois, si le roi ne m'en donne une particulière par la faveur de Votre Éminence, par laquelle Sa Majesté laisse faire la justice ordinaire de son royaume, et comme son sujet, et comme ayant l'honneur d'être son domestique, et encore résident, à la cour, d'un roi étranger, qui me couvre du droit des gens, si inviolable en toutes les cours du monde.

« M. de Candale se plaint de trois choses présentement, dont il ne m'a jamais fait faire de plaintes par aucun homme du monde. La première, et qui est celle sur laquelle il a réglé l'assassinat commis par ses gens, est que j'ai dit, parlant de lui, que si on lui ôtait ses canons, sa petite oie[1] et ses che-

1. On appelait ainsi les rubans, plumes, nœuds de l'épée, garniture des bas, des souliers, etc. Dans les *Précieuses ridicules*, le marquis de Masca-

veux, il serait comme un autre homme. Je réponds à cela qu'il n'y a homme au monde qui me le puisse maintenir, parce que la vérité est, comme devant Dieu, que je ne l'ai jamais dit. J'ajoute encore que faire assassiner les gens sur un *on dit* qu'on n'établit point, et dont il ne pourra jamais donner de preuve est une manière de se faire justice à soi-même, qui n'est pratiquée en aucun lieu de la terre; et personne ne trouve que, quand la chose serait comme il l'a bien voulu croire, il en peut être si implacablement offensé que de se résoudre à me faire assassiner en plein jour, dans Paris, par des gens reconnus à lui, à la face des lois et des magistrats, dans les rues.

« Il se plaint encore que je lui ai parlé chez M. de Nonveau[1], il y a un mois, avec irrévérence (c'est le mot dont il se sert). Cela est si vague et si général, qu'il n'y a point d'irrévérence qu'on ne se puisse forger tous les jours; mais celui-là en fut un auquel, sur la définition d'un mot français, vingt personnes de la cour, et M. de Nouveau même, qui y étaient, savent qu'on ne peut parler avec plus de révérence que je ne le fis[2].

rille dit aux Précieuses (scène X) : « Que vous semble de ma petite oie? la trouvez-vous congruente à l'habit. »

1. M. de Nouveau était directeur des postes.

2. Conrart, à l'article cité, parle de cette aventure dans les termes suivants : « [Bartet] dit que M. de Candale étant dans une chambre avec *** et lui, ayant rencontré Mme de Cornuel dans une autre, elle était venue au-devant de lui et lui avait demandé s'il trouvait que ce fût bien parlé que de dire un *esprit fretté?* A quoi il répondit qu'elle s'adressait bien mal de choisir un pauvre Gascon pour juge d'une phrase française, mais que si elle voulait qu'il en dît son sentiment, il trouvait que cette façon de parler ne valait rien, qu'il fallait être sans jugement pour parler ainsi, et cent autres exagérations semblables, qui sont de son style ordinaire; qu'elle avait ajouté que M. de Candale disait pourtant que c'était lui qui s'en était servi, et que, sur cela, M. de Candale étant sorti de l'autre chambre, elle lui avait crié tout haut que M. Bartet soutenait qu'il n'avait jamais dit un *esprit fretté;* ce que Bartet lui-même confirma avec les mêmes amplifications dont il avait déjà usé. Ce qui fâcha, à ce qu'il dit, M. de Candale, lequel, ayant eu ensuite d'autres dégoûts que j'ai touchés, il lui avait fait jouer cette pièce en vue de tout Paris. »

« Il ajoute que j'ai fait depuis quelque temps à Votre Eminence des discours fort désavantageux de lui ; sur quoi je n'ai rien à alléguer pour ma justification que les témoignages propres de Votre Éminence que je ne subornerai point en ma faveur.

« Voilà, Monseigneur, les trois sujets de mon assassinat dans la propre bouche de M. de Candale, qui, hier, devant tout ce qu'il y a ici de gens de qualité, fit venir dans une maison un des assassins, et lui ayant fait conter l'assassinat, il dit : *C'est moi qui l'ai ordonné ; je le dis afin que tout le monde le sache, et si Bartet s'en prend à personne qu'a moi, je le ferai encore assassiner et tuer dans les rues, et s'il en fait encore aucune poursuite, je le ferai assassiner et tuer.*

« Votre Éminence, Monseigneur, qui sait si bien la science des rois, sait bien qu'ils ne parlent ni ne font comme M. de Candale ; et les tyrans mêmes, qui font un usage tyrannique de l'autorité qui est légitime aux rois, n'en font point un de la qualité de M. de Candale. Je me mets donc, Monseigneur, s'il vous plaît, sous la protection du roi, par celle de Votre Éminence, et je la conjure, par tous les endroits qui lui peuvent donner quelque sensible pour la disgrâce où je me trouve, de laisser faire la justice au parlement de Paris, et que pour avoir l'honneur d'être au roi de Pologne et au service de Votre Éminence par l'action et le mouvement continuel de ma vie, je ne me trouve pas dans une condition moins favorable que si j'étais un homme d'une condition privée.

« Si avec cela, Monseigneur, Votre Éminence avait la bonté de faire considérer au roi comme le respect de sa personne est blessé en moi par l'honneur que j'ai d'être son domestique, et le respect de son autorité violé par l'assassinat commis en moi, et ensuite faire témoigner à M. de Candale qu'il faut que le cours de la justice du royaume soit libre pour moi, j'aurai l'obligation à Votre Éminence de me laisser un tribunal qui, jugeant mon honneur suivant la loi, me tirera de l'opprobre du monde, et me rétablira dans le

même honneur dans lequel j'avais toujours vécu jusqu'à cette heure.

« C'est là, Monseigneur, la très-humble supplication que je fais à Votre Éminence, avec une autre qui ne m'est guère moins nécessaire, qui est de boucher son esprit à l'industrie et à la malice de mes ennemis, qui, dans ce grand mouvement de ma mauvaise fortune, ne manqueront pas de faire une autre sorte d'assassinat, moins déshonorant pour moi mais plus dangereux, pour faire varier les bonnes volontés de Votre Éminence en mon endroit.

«Ce sont ces bonnes volontés-là, Monseigneur, par lesquelles je puis parvenir à la protection de la justice que je suis sur le point de demander au parlement de Paris contre mes assassins, je dis les gens qui m'ont assassiné; et comme c'est l'endroit le plus capital de ma vie, et un passage de fortune qui doit être presque regardé comme unique, parce qu'il est presque toujours le dernier de celle d'un honnête homme, je la supplie aussi de considérer ce que je devrai à sa protection, et si, vous étant obligé du recouvrement de tout mon honneur, je ne dois pas me préparer toute ma vie à l'employer pour le service de Votre Éminence

« Les personnes qui me compatissent sincèrement, et qui m'ont promis de me donner les secours de leurs amitiés, attendent, Monseigneur, quelque mouvement favorable de Votre Éminence en mon endroit, et par la bonté qu'ils croient que vous avez naturellement pour moi, et parce que l'action est si odieuse que l'autorité, dont vous avez la conduite, en est blessée.

« Mme de Chevreuse en a parlé ce matin à l'abbé Ondedei, de qui j'ai reçu les dernières civilités. Je crois qu'elle lui en écrira même encore, et M. le premier président, qui condamne l'action par tous les endroits par lesquels elle est condamnable, m'a promis ce que peut promettre un homme qui est à sa place, de sorte, Monseigneur, que, si j'obtiens de Votre Éminence ce petit mouvement de laisser faire, sans

vous déplaire, le parlement de Paris, la plus grande partie des juges, que j'ai déjà vus par précaution, voient en mon affaire une fin fort honorable. Je trouverai la mienne bien glorieuse, Monseigneur, si, après m'être rendu tout mon honneur, qu'on m'a ôté, je suis assez heureux pour l'employer pour votre service, qui est, comme Dieu sait, la passion la plus forte que j'aie au monde. »

Mazarin parut compatir à l'affront qu'avait essuyé Bartet; il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui promit d'en tirer vengeance. Mais soit qu'il ne voulût pas mécontenter la noblesse pour une cause de si peu d'importance, soit qu'il fût lui-même blessé de la vanité de ce Gascon, il laissa tomber l'affaire. Les contemporains ne firent que rire de l'avanie infligée à un favori insolent. Mme de Sévigné en parle en plaisantant à Bussy-Rabutin[1], et trouve le tour très-bien imaginé. D'autres firent sur l'aventure de Bartet une chanson dont voici un couplet:

Comme un autre homme
Vous étiez fait, monsieur Bartet;
Mais quand vous iriez chez Prud'homme[2],
De six mois vous ne seriez fait
Comme un autre homme.

Cependant Bartet n'en resta pas moins, après cette aventure tragi-comique, un des confidents de Mazarin. C'est à tort que Saint-Simon dit (t. VI, p. 121) que *là commença son déclin, qui fut rapide et court.* Quatre ans plus tard, nous retrouvons encore Bartet à la cour, rendant compte de toutes choses au cardinal, qui négociait la paix des Pyrénées (1659). Les lettres fort nombreuses de Bartet forment une véritable gazette de la cour de Louis XIV pendant les conférences de

1. Lettre du 19 juillet 1655.
2. Baigneur célèbre de cette époque chez lequel on trouvait tous les raffinements du luxe.

Saint-Jean-de-Luz. Je n'en citerai qu'une adressée à Mazarin, de Bordeaux, le 23 septembre 1659[1]:

« J'ai déjà rendu mille grâces très-humbles à Votre Éminence de l'honneur qu'elle m'a fait de me choisir pour le voyage de Rome, et je les lui rends encore une fois avec tout le ressentiment que je dois. Je suis tout prêt, Monseigneur, pour le faire, et n'attends que les ordres de Votre Éminence pour cela.

« J'ai su tout le particulier de l'accommodement de M. le Prince, et je loue Dieu qu'il soit de manière que l'on puisse voir les confiances rétablies. Il semblait que je l'eusse pressenti dès Fontainebleau, et si Votre Éminence s'en souvient, je me donnai l'honneur de lui écrire, dès ce temps-là, la plupart des choses là-dessus qui se sont faites aujourd'hui. L'état de ces affaires-là n'est pourtant point encore su ici de beaucoup de gens avec toutes ces circonstances, mais quelques-uns le savent, avec la soumission qu'il a faite au roi en la personne de Votre Éminence par M. de Caillet, de mettre à ses pieds toutes les grâces que les Espagnols ont voulu lui faire ou lui procurer. Ce sera une grande consolation à Mme de Longueville d'apprendre ces nouvelles-là, elle, Monseigneur, qui a toujours conservé depuis son rétablissement, ce véritable esprit de rentrer dans son devoir par une entière résignation aux volontés du roi, et par une confiance pareille à l'amitié de Votre Éminence.

« J'espère qu'une si favorable et si naturelle constitution d'affaires pourra engendrer d'autres choses aussi favorables qui l'affermiront, et qu'ainsi la paix s'assurera de tous les côtés.

« Tout le monde ici craint le voyage de Toulouse[2], et un autre encore un peu plus éloigné du même côté. Votre

1. Archiv. des affaires étrang., France, t. CLXVIII, pièce 53 autographe.
2. La cour alla en effet à Toulouse vers la fin de 1659.

Éminence sait que, quand ces messieurs sont à leur aise en un lieu, ils n'aiment guère à en sortir que pour aller à Paris.

« Le roi témoigne assez d'impatience pour son mariage, et disait à la reine, il y a trois jours, qu'il serait fort ennuyé s'il le croyait différé encore longtemps. Il est certain que son esprit paraît fort libre et assez dégagé, et il semble qu'il s'affectionne bien plus qu'il ne faisait. Sans doute que la cessation des commerces [1], à laquelle Votre Éminence a mis la main si utilement, l'a mis en cet état, et l'y maintient, qui est assurément pour lui une situation d'un très-grand repos; car sa santé était visiblement altérée et se sentait des impressions de son esprit, comme je ne doute point que ceux qui en ont le soin ne vous en aient particulièrement informé.

« La cour grossit à cette heure si extraordinairement qu'il ne se peut rien voir de plus en un lieu si éloigné de Paris.

« M. le duc de Guise, MM. d'Harcourt, M. de Langres, MM. d'Albret et de Roquelaure, comtes de Bethune, d'Estrées, de Brancas et cinquante autres particuliers de qualité sont arrivés ici depuis peu, à trois ou quatre jours les uns des autres, et de la façon qu'ils parlent, je crois que M. le commandeur de Jars se trouvera seul dans Paris de tous les gens qui vont au Louvre, tous ceux qui y sont demeurés se disposant à venir ici.

« M. le duc de Guise s'en va voir M. le duc de Lorraine à la conférence et ne demeurera que très-peu de jours.

« Le roi va à cette heure à la comédie presque tous les soirs; il en fit représenter une le jour de la naissance de l'infante; il prit un habit magnifique, fit faire grand feu aux gardes françaises et suisses et à ses mousquetaires; tout le canon de la ville fut tiré. Il y eut grand bal où il dansa. L'on

1. Il s'agit des relations de Louis XIV avec Marie Mancini, que le cardinal avait reléguée à Brouage.

fit *media noche*, et il dit à la reine n'y ayant que moi et deux personnes que c'était le moins qu'il pouvait faire, puisqu'il était le principal acteur de la comédie, pour s'expliquer dans les mêmes termes que le roi d'Espagne.

« M. de Roquelaure perdit hier dix mille écus contre M. de Cauvisson au piquet. Celui-ci n'en gagna que deux mille, mais M. de Brancas, qui pariait pour lui, en gagna six mille[1]. M. de Roquelaure n'a joué que deux fois contre M. de Cauvisson, et il a perdu quarante mille francs qu'il a pariés. Je vous écris avec cette certitude, parce que je les lui ai vu perdre. Sa chère n'en est pas moins grande, car il la fait très-bonne.

« M. de Gourville est passé ici qui a dit qu'il allait querir M. le surintendant[2].

« M. de Langlade y est arrivé sans doute pour servir son quartier.

« M. de Vardes en est parti, il y a quatre jours, pour se rendre auprès de Votre Éminence et s'y tenir. Rien n'est égal à la manière dont il a parlé à tout le monde de ses intérêts, disant qu'il n'aurait jamais de volonté que celle de Votre Éminence. Il a édifié tout le monde par sa tristesse et par sa modestie.

« M. de Bouillon est arrivé de la campagne où il était allé chasser pour quinze jours.

« Il arriva ici avant-hier des comédiens français qui étaient en Hollande; ils ont passé à la Rochelle; on les appelle les comédiens de Mlle Marianne[3], parce qu'elle les faisait jouer tous les jours. Ils vinrent hier chez la reine, comme elle entrait au cercle. Elle leur fit diverses questions à ce propos et les engagea à dire qu'il n'y avait jamais eu que Mlle Marianne qui les eût vus jouer, et que les demoiselles ses

1. Il faudrait *huit mille* pour faire le chiffre indiqué par Bartet.

2. Nicolas Fouquet.

3. Marie-Anne Mancini, dernière nièce du cardinal Mazarin; elle épousa plus tard le duc de Bouillon.

sœurs n'avaient jamais vu la comédie. Je regardai le roi, qui fit assurément là-dessus les mêmes réflexions que Votre Éminence fait dans ce moment.

« M. le duc de Noirmoutier est ici préparé à donner l'estocade à Votre Éminence pour la survivance du Mont-Olympe. Il a envoyé M. son fils à Bayonne pour faire le voyage de Madrid avec M. le duc de Gramont. Il est fort alerte sur la nature de l'accommodement de M. le Prince, un chacun étant appliqué à voir s'il est fait de manière qu'il puisse établir entre vous de la confiance et de l'amitié, et Votre Éminence sait que ces messieurs-là (j'entends ses amis) ont plus d'intérêt que les autres gens à ces affaires-là, par la manière dont ils sont restés avec M. le Prince.

« Je l'ai étonné ce matin, au pied du lit du roi (car j'ai vu qu'il n'en savait rien), quand je lui ai dit que j'étais assuré que Caillet, par ordre de M. le Prince, avait été trouver Votre Éminence trois fois pour vous dire qu'il mettait aux pieds du roi toutes les grâces que les Espagnols lui voulaient faire, et qu'il n'en prétendait que de la bonté de Sa Majesté.

« Voilà, Monseigneur, l'état de ce parti. Le marquis de Villeroi a toujours la dyssenterie avec un peu de fièvre, on n'en a point mauvaise opinion; mais M. Félix[1] m'a dit ce matin que ce qui ne serait point dangereux en un autre corps l'était dans ce corps-là. »

Bartet continua de suivre la cour jusqu'à la mort de Mazarin, et fut même chargé d'une mission importante près de la cour d'Angleterre. Charles II avait fait son entrée à Londres, le 8 juillet 1660. Peu de temps après au mois d'octobre de la même année, sa mère, qui habitait la France depuis longtemps, alla le visiter à Londres avec sa fille Henriette, déjà fiancée au duc d'Orléans[2]. Le but apparent de ce voyage était

1. Premier chirurgien du roi.

2. Voy. les *Mémoires de Mme de Motteville*, à l'année 1660, et les *Lettres de Gui Patin*.

de faire régler par le roi et le parlement d'Angleterre les droits de la reine douairière. Mais Mazarin, qui avait profité de l'alliance anglaise au temps d'Olivier Cromwell, voulait s'attacher le nouveau roi. Il donna une mission secrète à Bartet, qu'il chargea d'étudier la cour d'Angleterre et de lui rendre compte de l'état des affaires. Les lettres de Bartet au cardinal sont parvenues jusqu'à nous. Bartet s'y montre tel que nous le représentent les contemporains, plein de son importance et d'une vanité qui touche au ridicule. Mais comme il a été informé de détails intéressants sur la politique anglaise et sur les projets d'alliance pour le roi d'Angleterre et pour son frère le duc d'York, il ne sera pas sans intérêt de publier quelques-unes de ces lettres. On y verra quelles déceptions attendaient la reine mère dans cette cour frivole, où elle ne trouvait plus que de sanglants souvenirs ou des plaisirs scandaleux. Elle habitait ce même palais de White-Hall, d'où Charles Ier était sorti pour monter à l'échafaud, et son fils Charles II, entouré de jeunes seigneurs, se livrait à l'enivrement de sa nouvelle royauté, sans se soucier de sa mère et des vieux courtisans dont elle était entourée. La reine, Henriette d'Angleterre, en fut vivement blessée, comme l'attestent les lettres de Bartet. Elle eut aussi à souffrir du mariage que son second fils, le duc d'York, contracta avec la fille du chancelier Clarendon. Enfin, l'importance même que se donne l'envoyé de Mazarin prouve combien Saint-Simon s'est trompé, lorsqu'il prétend que Bartet était disgracié depuis cinq ans.

La première lettre est datée du 16 décembre 1660 : « La reine d'Angleterre, écrivait Bartet, a pris jour pour partir le 3 de janvier; mais je ne crois pas ce départ-là encore si sûr. Sa Majesté est indisposée d'un grand rhume et a eu la fièvre qui lui fait garder le lit. Personne ne doute que ses affaires d'intérêt ne se fussent faites sans elle ; elles ne laissent pas d'être plus sûres par sa présence ; mais il paraît

que M. le comte de Saint-Albans[1] la retient ici tant qu'il peut contre l'inclination de Sa Majesté qui n'y saurait vivre. Le roi d'Angleterre commence à ne garder plus les mesures honnêtes que nous avons vues tant qu'il a cru qu'elle serait ici peu de temps. Cette princesse ne peut point dissimuler ce traitement qui a quelque chose qui paraît dur et qui ne convient pas même au naturel du roi son fils, qui a en lui-même de la bonté et de la douceur. Elle disait, il y a deux jours, dans sa chambre devant tout le monde, qu'elle était bien aise de s'en aller quand elle connaissait qu'on ne l'était pas qu'elle demeurât, et avant-hier au soir qui était peu d'heures après, elle disait en ma présence qu'elle voyait bien que le roi se moquait d'elle et qu'il se mettait à siffler et lui tournait le dos, quand elle lui parlait de quelque affaire. Elle avait dit les mêmes choses à M. le prince palatin, il y a trois jours, quand il prit congé d'elle sur ce qu'il lui demandait ce qu'elle voulait qu'il dît en France, et à moi elle m'a plusieurs fois dit avec douleur qu'elle ne comprenait plus rien à l'Angleterre, qu'elle ne savait rien et n'y connaissait presque personne, si fort elle y trouvait toutes choses changées; que durant la vie du feu roi, on tenait trois fois conseil la semaine; qu'on lui faisait part des choses, et que depuis qu'elle était ici, le roi ni pas un de ses ministres ne lui avaient pas seulement parlé en particulier.

« Tout ce que Sa Majesté dit est la vérité, mais avec cela, elle ne fait pas plaisir à ses ministres particuliers de la rendre ainsi publique, car ils s'étudient à couvrir les choses que j'ai écrites si ouvertement à Votre Eminence. C'est vous tromper que de vous parler autrement, et toutes les fois qu'on voudra vous persuader d'autres choses, ni petites ni grandes (car je n'en excepte aucune), on vous donne de la méchante marchandise, car je mets en fait que cette reine

1. Lord Jermyn, favori de la reine d'Angleterre, venait d'être créé comte de Saint-Albans.

vous dira elle-même qu'ils ne peuvent rien ici en façon du monde, et elle moins encore que les autres. Je vous répète que, si vous le voulez, vous vous le ferez dire par elle-même.

« M. le duc d'York a fait mystère quelques soirs d'aller voir la fille de M. le grand chancelier[1]. A cette heure, il prend son manteau gris devant nous dans la chambre de mesdames ses sœurs et n'en fait plus aucune finesse. Il en est plus amoureux qu'il n'a encore été, et le roi me disait hier au soir qu'il le tourmentait continuellement pour lui permettre de déclarer son mariage. Voilà, ce me semble, assez juste tout ce que j'ai écrit précisément là-dessus à Votre Éminence, il y a plus d'un mois.

« M. de Ruvigny ne m'a pas laissé son chiffre, comme Votre Éminence l'a cru. Si j'en avais un, il y a beaucoup de choses personnelles, qui ne se doivent point écrire, que je mettrais en chiffres, qui quelquefois sont assez essentielles à savoir.

« Voilà donc un mariage fait qui tiendra, comme j'ai dit dès le premier jour. Dans peu de temps nous le verrons déclarer sans qu'il y ait du mérite pour personne.

« Je n'ai point vu encore M. le baron de Vateville[2] ni M. d'Aubigny, depuis la réception de la lettre de Votre Éminence. J'en ferai à leur égard l'usage qu'il faut dès aujourd'hui, et me servirai de tout ce qu'elle contient pour me conformer aux volontés et aux ordres de Votre Éminence.

« Les Espagnols sont ici assez alarmés, quoiqu'ils parlent haut : le parlement va agiter tout de nouveau l'annexe de Dunkerque et de la Jamaïque, et peut-être établir un fonds

1. Le duc d'York avait épousé la fille de lord Clarendon, grand chancelier d'Angleterre.

2. Ambassadeur d'Espagne dont les prétentions et la lutte contre le comte d'Estradés pour la préséance donnèrent lieu à une querelle entre la France et l'Espagne.

pour les entretenir et les soutenir. Les Espagnols, de leur côté, tiennent des ordres prêts pour chasser de la Flandre les deux mille hommes que le roi d'Angleterre y faisait subsister aux dépens de leur pays ; car cet ambassadeur n'est pas, ce me semble, assez endurant pour souffrir qu'on lui fasse cela à sa barbe, sans en témoigner les ressentiments qui sont en leur puissance.

« Le chancelier, outre cela, l'inquiète fort sur le mariage de l'infante de Portugal[1]. Il a eu sur cela une audience du roi, que Sa Majesté m'a redite de mot à mot, de laquelle il n'a pas été trop satisfait. Je l'ai contée à la reine et en ai dit même à M. de Montaigu[2] les principales choses pour les éclairer en une matière où il me semble qu'on devrait être concerté[3] ; je dis éclairer, par les lumières que j'en avais du roi même.

« Néanmoins après deux heures de conversation, il me parut en l'air sur tout et n'être déterminé à rien, et même je dis à la reine qu'avec tout cela je ne croyais pas que jamais le chancelier eût la force ni le courage d'entreprendre solidement ce mariage-là. Et, en effet, je crois qu'il veut mettre à contribution les Portugais et voir leur dernier quart d'écu, et peut-être aussi proposer ce mariage-là au roi, qui sera contesté et se remplira de difficultés, étant bien aise peut-être qu'il ne se marie pas si tôt. A quoi pourtant ce prince paraît n'avoir pas de temps à perdre par des raisons même de famille, et voilà où le chiffre me manque. Comme les Espagnols ne lui voient point d'autre parti par l'exclusion qu'il donne aux protestants, ils font fort ici les Français sur cela, et, comme je l'ai déjà écrit, M. le baron de Vateville a porté

1. Charles II épousa, en effet, le 31 mai 1662, Catherine, infante de Portugal.

2. L'abbé de Montaigu avait accompagné Henriette de France dans ce voyage d'Angleterre. Il était établi depuis longtemps en France et avait beaucoup de crédit sur Anne d'Autriche.

3. C'est-à-dire *agir de concert.*

fort haut un parti français pour ce roi-ci, quand il a parlé à lui de son mariage, ce qui lui arrive souvent.

« On attend tous les jours ici l'ambassadeur de Portugal. C'est le même qui y a déjà été. Il court encore un bruit qu'ils pourraient envoyer l'infante. J'aurai assurément l'occasion de le demander au roi.

« Les Portugais font grand bruit en cette ville de la perte de dix-huit vaisseaux portugais devant Cadix, chargés de trois mille hommes de leurs meilleures troupes.

« Je redis encore à Votre Éminence qu'il ne me paraît que des velléités dans ces ministres ici pour les affaires de Portugal et pour le mariage; je ne pense pas qu'il soit dans leur tempérament de pousser cela à bout, et il pourra arriver, comme dans l'affaire de M. le duc d'York, que le mariage avec cette infante ne se fera pas et qu'on ne travaillera point à en faire un qui soit français; qu'ainsi on n'établira point de mérite ni d'un côté ni de l'autre.

« Le roi d'Angleterre sait que M. le baron de Vateville a dépêché à Madrid pour obliger le roi son maître à rompre le commerce avec les Anglais et ne leur laisser aucun trafic avec eux, prétendant qu'ils en seront bien plus incommodés que les Espagnols.

« Votre Éminence voit à l'état dans lequel demeure le mariage de M. le duc d'York que le chancelier compte la reine pour rien, et qu'il paraît, à la conduite que le roi tient avec elle, que la négociation que M. de Montaigu avait introduite n'a eu aucun succès. Ce qui prend son fondement dans les raisons que j'ai écrites à Votre Éminence sur la conduite de M. de Saint-Albans touchant les mœurs de sa fille, et certainement cette animosité particulière entre eux deux a mis présentement la reine dans l'état d'où elle ne peut sortir; car M. le chancelier ne peut plus prendre jamais de confiance ni ne croit même le pouvoir faire avec honneur, quand il le pourrait avec sûreté.

« Quand Mme la chancelière parle devant nous à table

de sa fille, elle dit depuis quatre jours : *Madame la duchesse d'York.*

« Je n'ai jamais eu la lettre qui parlait de la conduite que j'aurais à tenir ici, où il paraît être de nécessité qu'on sache ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut point faire touchant les affaires de Portugal ; car je vous assure qu'on se peut merveilleusement aider près de ce roi-ci, et qu'il vous pourrait bientôt paraître qu'on lui donnerait peut-être les impressions que vous jugeriez à propos qu'il eût[1], et j'oserais vous assurer qu'il en garderait le secret aux Espagnols, quand cela serait traité confidentiellement avec lui, et qu'on en retirerait les paroles que Sa Majesté donnerait assurément.

« Le roi, par lui-même, pressera son mariage après la dissolution de ce parlement, comme je l'ai déjà mandé à Votre Éminence, et celui du Portugal n'allant à rien comme c'est mon opinion, faudrait-il voir marier ce roi-ci les bras croisés ? Je loue Dieu de m'être conduit sur cela comme Votre Éminence a vu dans mes lettres que j'avais fait, car si elle prend la peine de se souvenir du discours que je fis là-dessus de M. le baron de Vateville, il est tout pareil au sens de votre lettre, et si précisément la même chose qu'il est comme s'il avait été concerté.

« L'article qui concerne M. le grand chancelier ne sera pas perdu : Votre Éminence s'en apercevra dès que la reine ne sera plus ici. Mais j'ai cru devoir tenir une conduite serrée pendant le séjour qu'elle fait, particulièrement ces deux ministres m'observant de si près qu'il valait mieux ne rien faire du tout que d'avancer quelque chose en leur donnant des dégoûts.

« Il faut que je revienne toujours à ce roi-ci. J'ai fort sur le cœur de voir qu'il se marie ou qu'il ne se marie pas, et de ne dire mot pendant qu'on est avec lui dans de telles pri-

1. Bartet fait probablement allusion, dans ce passage, au projet qu'on a prêté à Mazarin de marier une de ses nièces avec le roi d'Angleterre.

vances qu'elles ne peuvent pas être ni plus libres ni plus hardies. Ce qui me fait croire souvent que la modération et la modestie peuvent être bien des fois des vertus de contretemps. Il me semble que c'est un grand roi qui nous échappe, que nous pourrions tenir et tenir facilement, et néanmoins je ne vois point qu'on prenne aucuns moyens pour cela, et on languit dans des ministères de considérations et de bienséances inutiles et impuissantes qui consument la vie et les affaires.

« J'ai retranché l'article de M. le cardinal de Retz, parce que je l'ai fait si ample dans ma lettre d'avant-hier que ç'aurait été une redite inutile. En mon particulier, je n'ai rien appris qui me fasse croire qu'il est ici, et quand de si forts indices ne produisent pas subitement quelque sorte de certitude, ils s'affaiblissent d'eux-mêmes, bien loin de se fortifier. Néanmoins nous sommes toujours les yeux ouverts, et j'observe continuellement M. d'Aubigny là-dessus, qui est la boussole d'une telle affaire.

« M. de Ruvigny a fait donner avis au roi d'Angleterre, comme un honnête homme qu'il a fort bien traité ici, d'une lettre bizarre que Sa Majesté Britannique a écrite à la reine mère[1], par M. le comte de Soissons. Le roi m'en a parlé comme d'une chose qu'il a signée les yeux fermés, c'est-à-dire sans la lire. Le secrétaire qui l'a faite a été au général Monk; il l'a pris par considération, et je crois qu'il fait la charge de M. le comte de Bristol; il fait les missives aussi mal que Votre Éminence voit. Le roi y donnera ordre et ne laissera pas cet endroit-là sans satisfaction. Je lui ai dit là-dessus des choses pour notre reine dont je suis sûr que Sa Majesté m'avouerait.

« On lui a écrit de Paris tout ce qui s'est passé à l'appartement de Mme la Comtesse[2], et un endroit où la reine sem-

1. Anne d'Autriche. — 2. Olympe Mancini, comtesse de Soissons. Le mot *appartement* a ici le sens de réunion. Voy. plus haut, p. 15.

blait trouver à redire à l'assiduité du roi auprès de Mme la Comtesse. J'avais en mon particulier dix lettres là-dessus de gens bien éveillés et qui voient toutes ces choses-là de fort près. Je les lui ai fait voir aussi bien qu'elles sont, c'est-à-dire tout à fait bien. Il le fallait pourtant; car d'ordinaire, quand l'on écrit, on écrit pour plaire et pour réjouir plutôt que pour instruire et pour dire la vérité.

« Je ne suis pas assuré que cela vient de Mme de Fienne[1]; mais il m'en avait tout l'air, et quand ce ne serait que pour payer la maison de Colombes, peut-être n'est-ce pas trop?

« Ce roi-ci a donné deux mille jacobus de pension à M. le prince palatin[2]. Il fait cela parce qu'il croit le devoir faire, car il connaît là-dessus tout ce qu'il faut connaître, et je lui en ai ouï parler si juste qu'il en réjouirait Votre Eminence si elle l'entendait parler.

« M. le prince Robert[3] en a quatre mille avec les mêmes lumières, et cependant le roi lui-même m'a dit que tout cela serait payé.

« Cette semaine il ne reste plus que le régiment du général Monk à licencier, qui fait présentement la garde du roi à White-Hall. Je reviens de la cour en ce moment où la reine me paraît résolue de partir toujours le 3 de janvier. »

Le 3 janvier 1661, Bartet annonce à Mazarin la mort de la fille aînée de Charles Ier et de Henriette de France[4] : « Depuis le jour que j'écrivis à Votre Éminence que la rougeole avait pris à Mme la princesse royale d'Orange, il lui est sorti une grande quantité de pourpre, et la fièvre lui ayant pris, cette

1. Mme de Fienne, dont il est souvent question dans les mémoires du temps, était femme de l'écuyer de Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston, duc d'Orléans.

2. Ce prince était fils de l'électeur palatin Frédéric V et d'Élisabeth d'Angleterre, fille du roi Jacques Ier.

3. Le prince Robert était également fils de l'électeur palatin et d'Élisabeth d'Angleterre.

4. Henriette-Marie d'Angleterre, qui avait épousé Guillaume II de Nassau, prince d'Orange. Elle est désignée par Bartet sous le nom de *princesse royale d'Orange.*

princesse est morte aujourd'hui, à midi et demi, dans sa religion, ayant fait son testament dans lequel elle supplie le roi son frère de vouloir être le tuteur de M. son fils[1]. Toutes les autres dispositions qui regardent l'administration de ses biens sont fort honorables pour la reine sa mère, et en tout ce qu'elle a pu, elle lui a donné des marques de son estime et de ses respects.

« Comme sa maladie était contagieuse, Leurs Majestés n'ont pu l'assister ni dans son mal ni à sa mort. Le roi et Mgr le duc d'York l'ont pourtant vue deux fois devant qu'elle ait été à l'extrémité; mais la reine n'a jamais osé la voir à cause de la petite princesse[2], qui est sortie de White-Hall dès le premier jour de sa maladie, et que la reine n'a pas vue depuis qu'elle est allée à Saint-James.

« Cette princesse était aimée de tous, et cela fait que la désolation est grande en cette cour. Cette mort si subite a étonné tout le monde, et j'avoue qu'elle accable la reine qui ne voit de consolation d'aucun endroit que celle que Sa Majesté espère trouver en France. Aussi ne change-t-elle rien au temps de son départ, qui doit toujours être dans huit jours.

« J'ai eu l'honneur de suivre aujourd'hui le roi au parlement; il m'a commandé d'entrer dans sa berge; il a donné ordre qu'on me plaçât derrière lui pour pouvoir voir une si auguste assemblée. Au retour, à midi, on lui est venu dire dans une galerie où il passait que la princesse se mourait. Il en a été touché sensiblement. Il est entré en larmes dans la chambre de la reine qu'il a trouvée au même état. Elle lui a demandé s'il était vrai qu'elle fût morte : il ne pouvait lui répondre, parce qu'il fondait en larmes. Elle lui a encore

1. Ce fils fut le célèbre Guillaume-Henri, qui devint en 1672 sthathouder des Provinces-Unies, et en 1688 roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III.

2. Henriette d'Angleterre, qui épousa dans la suite Philippe de France, duc d'Orléans.

demandé la même chose, et comme il ne répondait point, elle lui a dit qu'il ne devait pas faire difficulté de lui annoncer la mort de sa sœur, puisqu'elle était accoutumée à trouver toujours ici des malheurs. J'étais tout contre Leurs Majestés qui sont demeurées en cet état-là près d'une demi-heure, et puis se sont retirées. Mgr le duc d'York a évité d'être si près de la reine et pleurait en particulier à un coin de la chambre. Le roi s'est toujours tenu debout, la tête appuyée à une quenouille du pied du lit de la reine, qui était debout quand elle lui parla, et puis s'assit de faiblesse.

« On doit ouvrir son corps demain matin à Sommersethous, où on le doit porter.

« On a toujours continué à prendre du monde depuis le départ du dernier courrier[1]. On arrêta encore hier au soir treize personnes fort tard, et sur le minuit, un bruit s'étant répandu dans la cour que les prisonniers s'étaient vantés qu'ils seraient aujourd'hui délivrés à huit heures du matin, le roi envoya une grosse garde à Mme la princesse à Saint-James et en fit garder les avenues toute la nuit par de la cavalerie. A la même heure, des valets ayant mis l'épée à la main sur une dispute de jeu, il y eut une petite épouvante au quartier de la reine par la crainte de ses femmes, qui étaient déjà alarmées des choses que je viens de dire, de sorte qu'en toutes manières, nous avons passé une fort méchante nuit, étant plus de deux heures que nous étions encore au coucher du roi, qui, à tous les moments, envoyait savoir des nouvelles de la santé de Mme la princesse royale, qui déjà était presque désespérée.

« Je n'envoie point le détail de sa maladie ni de sa mort, M. Daquin me disant qu'il l'envoie à M. Valot[2].

1. Ces arrestations se rattachaient à une conspiration de puritains qui avait éclaté au commencement de janvier 1661.

2. On trouve dans Saint-Simon des détails sur ces médecins. Valot était alors premier médecin du roi; il fut remplacé par Daquin, qui eut lui-même Fagon pour successeur.

« Comme elle eut fait son testament, elle a envoyé dire à Mme la duchesse d'York qu'elle lui pardonnait de bon cœur toutes les fautes passées; elle n'était point alors en danger, et vingt-quatre heures durant depuis cela, M. Daquin et tous les médecins répondaient à la reine de sa vie et de sa santé. Votre Éminence apprendra par la reine même quelle honte ç'a été pour la médecine dans une telle rencontre; ils ne sont jamais convenus du mal, ni par conséquent des remèdes spécifiques, et tout le monde a vu qu'ils n'y ont rien connu. Ils commenceront demain à en apprendre quelque chose à l'ouverture de son corps.

« Le mariage de Mgr le duc d'York avec la fille du chancelier se maintient toujours déclaré, et, comme je l'ai déjà écrit, tout ce qu'il y a ici de la cour, de Londres et de l'Angleterre l'ont vue et saluée à l'exception de ceux que j'ai mandés. Dès que la reine sera partie, elle ira loger à Saint-James, qui est la maison naturelle pour Mgr le duc d'York. Sa Majesté ne pouvant se rendre à une affaire de cette sorte, et voyant généralement tout le monde tourner de l'autre côté, parce que le roi y tourne, sèche ici sur les pieds, et depuis le premier jour qu'elle est arrivée, elle n'y en a presque pas eu un seul de santé.

« Sa Majesté nous a parlé d'une lettre que la reine mère lui a écrite, qui lui a donné une grande consolation. Véritablement cette princesse fait pitié, car elle prend les choses si à cœur, que si elle se montre à Votre Éminence comme nous la voyons ici, vous conviendrez en vous-même qu'on ne peut être guère plus affligée et plus malheureuse par ses propres sentiments qu'elle l'est.

« Je vous avais mandé que la petite princesse s'était trouvée mal. Depuis ce temps-là, elle s'est bien portée; mais Mme la duchesse de Richemont vient de me dire, chez la reine qui ne le sait pas, qu'à ce matin, comme on la laçait, elle s'était trouvée fort faible. Son Altesse Royale ne sait pas encore la mort de Mme sa sœur.

« Le roi me dit avant-hier qu'il avait des nouvelles de la ville d'York, par lesquelles on se préparait à quelque remuement. On lui a envoyé les lettres propres de ceux qui travaillaient à soulever les peuples. Sa Majesté a envoyé pour les prendre.

« On a pris un homme de qualité qui avait chez lui cent paires d'armes; il a été officier dans l'armée de Cromwell.

« Une femme donna hier avis au roi du lieu où était un nommé Lutlo (Ludlow)[1], qui a été un des juges du feu roi, et des premiers hommes de l'armée. On envoya des gens pour le prendre; mais l'avis se trouva faux. Si on l'eût pris, il serait, à cette heure, la tête sur la Tour, son procès étant fait.

« Je me confirme toujours dans mes premiers sentiments que cette sorte de conjuration a avorté de manière qu'elle n'aura point de suites qui ne soient avantageuses au roi et même pour la sûreté de sa personne royale.

« Il a été, comme j'ai dit, ce matin au parlement pour la première fois. On a passé un acte qui lui donne cinq millions de livres de revenu, et l'orateur, en le haranguant, lui a dit qu'ils étaient plus assurés et qu'ils dureraient plus longtemps que l'or des Indes du roi d'Espagne. C'est ainsi que Sa Majesté nous l'a redit. Il s'est levé de son siége et a fait une réponse d'un petit demi-quart d'heure que tout le monde a fort estimée. Je n'entendais pas ce qu'il disait. Je me contente de dire qu'il a parlé de fort bonne grâce et avec beaucoup de majesté; ce qui est très-vrai.

« Les deux chambres étaient jointes, et la cérémonie de l'entrée du roi dans le parlement m'a paru assez auguste et avec un appareil assez royal. Il leur a dit qu'il les reverrait encore samedi, qui est le 8 du mois, jour auquel nous en verrons faire la dissolution.

1. Edmond Ludlow, dont on a de curieux mémoires, qui ont été traduits en français, et publiés par M. Guizot dans la collection des *Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*

« M. l'ambassadeur d'Espagne n'ayant pas trouvé la réponse des commissaires du roi à son gré touchant les affaires du Portugal, dont il demandait que le commerce fût restreint uniquement au négoce, il l'a remise lui-même entre les mains de Sa Majesté, sans dire autre chose, sinon qu'après avoir lu la réponse des commissaires, il trouvait qu'ils n'avaient pas bien examiné les mémoires qu'il leur avait donnés. »

La correspondance entre Mazarin et Bartet se prolongea pendant les mois de janvier et février 1661. Bartet écrivait au cardinal le 7 février : « Votre Éminence a pu juger par ma dernière lettre du 3 de ce mois la joie parfaite que nous a causée celle du 26 janvier, qu'elle a eu la bonté de m'écrire. Il y avait trois jours que la nouvelle de sa mort passait pour chose publique[1], et nous voyons, Dieu merci, que cela ne l'a point tué, non plus que les bruits qui en ont couru encore une fois depuis que je suis en cette cour.

« Je fus à White-Hall, dès que j'eus reçu mes dépêches. Je rencontrai le roi dans une grande galerie, qui venait de toucher les malades. Dès qu'il me vit de fort loin, il doubla le pas et me dit fort haut devant toute la cour, qui était à cette heure-là fort nombreuse, qu'il connaissait à mon visage que les nouvelles de votre santé étaient bonnes, et lui ayant dit que : *Oui, Dieu merci et très-bonnes;* il se tourna à tous ces messieurs et leur dit que non-seulement vous n'étiez point mort, comme tout le monde l'avait cru, mais que vous étiez en fort bonne santé, et tout de suite il me prit par la main et me mena seul dans son cabinet, où je fus plus d'une heure et demie avec Sa Majesté. D'abord il me parla le premier et me dit, avec un serment qu'il a accoutumé de faire quand il veut bien assurer une chose, qu'il ne pouvait pas recevoir une meilleure nouvelle ni qui lui donnât plus de joie que celle que je

1. Mazarin avait été dangereusement malade au mois de janvier 1661; mais il ne mourut que le 9 mars de la même année.

venais de lui dire, et qu'il louait Dieu du bon état de votre santé. »

Bartet, abordant ensuite les questions sérieuses, s'efforça de persuader à Charles II qu'il avait besoin du secours de la France pour tenir tête aux émeutes qui agitaient son royaume : « Je lui dis que vous aviez su la précipitation avec laquelle Sa Majesté avait été obligée de quitter la reine, les lettres que Mgr le duc d'York et Mgr le grand chancelier lui avaient écrites pour lui faire connaître la nécessité de son retour en cette ville; comme Mgr le duc d'York, accompagné du général Monk et de M. Fairfax et de tous les grands seigneurs de la cour, avec le maire de Londres, avaient été obligés de monter à cheval à la pointe du jour, avec tout ce qui était resté ici des gardes du roi à pied et à cheval; ce qui n'arrivait jamais en France que dans les dangers extrêmes et dans la violence d'un parti, comme aux barricades ou dans un soulèvement populaire qui a toujours des suites considérables; qu'ainsi comme il était arrivé que ce n'était rien, ce pouvait et devait être une grande chose, et qu'en cet état-là, il fallait avouer qu'il voyait dans le roi mon maître une contenance d'amitié fort digne de lui et du ministère de Votre Éminence, et que, s'il voulait considérer l'état de ses voisins et de ses autres amis, il fallait convenir qu'il n'y en avait pas un en puissance ni en volonté d'aucune chose qui se peut appeler un secours. Sa Majesté écouta ces choses-là avec grande attention et entra franchement dans toutes ces considérations, me disant qu'il voyait bien de quelle conséquence lui était l'amitié de Votre Éminence.

« Il passa de là aux affaires, et me fit le dénombrement des troupes qu'il met sur pied, cavalerie et infanterie, qui est une chose si considérable et si grande qu'on n'a encore rien vu de pareil en Angleterre. Mais il se récria fort sur la misère de n'avoir pas un sol devant lui pour faire tout cela avec commodité; ce que j'ai connu, il y a déjà quelque temps, comme Votre Éminence l'aura vu dans mes lettres. Il me

parla ensuite de cent cinquante vaisseaux qu'il a et paye tous les jours, qui sont des chanoines, comme je lui dis, qui s'engraissent dans leurs dunes bien aimées et ne lui apportent aucune utilité. Sur quoi il lui passa par l'esprit que je vous en touchasse un mot pour savoir si on ne pourrait rien faire ensemble pour les employer et leur faire au moins gagner leur pain. Il me parla [des Hollandais][1] comme des plus grands [coquins] du monde; qu'il n'aime ni n'estime pour rien que ce puisse être et gens indignes de l'amitié de tout le monde, et qu'on devait tenir bas comme des [matelots], et des [Espagnols] comme de gens qui ne savent où donner de la tête et n'ont pas un sol (en quoi il parle capablement; car cela est ainsi), et ont encore moins de [crédit], leurs propres [banquiers] ne voulant pas avancer un sol.

« Il n'a aucune inclination pour aucun protestant ni protestante du Nord, et ne connaît point l'Italie, de sorte que tout le porte à la France par ses propres connaissances et par ses propres intérêts. [Le Portugal] n'avance rien ici; il me semble que ces affaires-là demeurent et que lui-même parle moins de [mariage] qu'il ne faisait; ce qui est naturel en lui, qui, comme la plupart des hommes, parle souvent, quand il n'est pas en garde, de ce qu'il a dans le cœur et dans l'esprit. »

Bartet prie ensuite Mazarin de lui faire connaître s'il a approuvé sa conduite, qui a été si souvent opposée à celle de la reine d'Angleterre et de son entourage, « hors dans les derniers temps, ajoute-t-il, que leur conduite est tombée dans la nôtre, et que, par le travail opiniâtre et soutenu, ils ont enfin pris le bon esprit que vous leur avez donné. »

Il termine par ces mots : « Il n'y a rien ici de nouveau que la mort de tous ces prisonniers de la cinquième monarchie[2],

1. Les mots entre [] sont chiffrés dans le texte.
2 On appelait ainsi des fanatiques qui ne reconnaissaient que la monar-

qui tous ont été exécutés, à la réserve d'un seul auquel le roi fit grâce. »

Dans une lettre du 10 février 1660, Bartet commence par répéter à Mazarin les protestations d'amitié de la part de Charles II. Puis il ajoute : « Il me disait, il n'y a pas trois jours, qu'il avait rendu M. d'Aubigny *mazarin;* ce qui faisait si bien que naturellement il ne lui parlait plus du cardinal de Retz. Il me demanda si je croyais que M. de Vateville fût fort de vos amis. Je lui répondis qu'oui. Il me dit qu'il était bien aise que je lui disse cela, parce que, quand il lui parlait du mariage de Portugal, parmi plusieurs personnes qu'il lui proposait, comme l'impératrice, qui est vieille et laide (c'est ainsi qu'il me l'a qualifiée), et la petite infante d'Espagne, qui est trop jeune (c'est ainsi encore qu'il m'en a parlé), il n'a, dit-il, jamais oublié à me nommer Mlle Hortense[1], et je ne savais si c'était par amitié ou par quelque autre esprit. Ainsi, dit-il, je rends *mazarins* tous ceux qui m'approchent, car je les traite tous bien quand ils m'en parlent ou de quelque chose qui le touche. Et, en effet, j'ai toujours su, par M. l'ambassadeur, que Sa Majesté lui a parlé de Votre Éminence aussi dignement et avec autant d'amitié que pourrait faire le roi même notre maître.

« Vous avez trouvé la reine toujours ulcérée contre Mgr le duc d'York, comme une personne qui n'en peut pas revenir, et qui, ce semble, n'en reviendra jamais. Vous lui aurez vu du mépris pour Mme la duchesse d'York et nulle estime en l'endroit qui fait les honnêtes personnes. Avec cela, croyez, s'il vous plaît, sur les connaissances que j'en prends tous les jours dans un commerce et des conversations continuelles, qu'elle a de l'esprit et qu'elle en a beaucoup. Je vous assure

chie du Christ et attaquaient les rois de la terre comme des usurpateurs. Le soulèvement dont parle Bartet avait eu lieu au commencement de janvier 1661.

1. Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin, épousa dans la suite le fils du duc de la Meilleraye, qui prit le titre de duc de Mazarin.

qu'elle est fort bien par elle-même avec le roi et rassemble la cour tous les soirs aux heures de privance aussi habilement que pourrait faire une fort habile femme. Le roi s'y accoutume et goûte son esprit ; il la traite bien ; ils mangent ensemble en famille avec Mgr le duc d'York ; ils sont naturels ensemble ; enfin cela durera, et pour M. son mari, il en est toujours amoureux ; il n'en faut pas dire davantage.

« La reine vous dira que, quand le mariage a été fait, le roi l'a voulu maintenir, non pas tant par la considération de M. le grand chancelier que pour laisser abaisser par là Mgr le duc d'York. Vous devez croire cela comme une vérité à laquelle la reine ne se trompe point, et une vérité qui prend dans la reine même sa première racine et son premier fondement. Le roi a été bien aise (mais ce n'est que quand il a vu la chose faite) de mortifier, pour ainsi dire, la reine sa mère dans les jugements trop avantageux qu'elle avait toujours faits de Mgr le duc d'York, et il m'a dit lui-même, qui ne ment jamais, qu'il l'avait dit à Sa Majesté, et reproché qu'injustement ou avec ignorance, ils l'avaient voulu faire passer en France pour tout ce qu'il n'était point ; mais que lui ne s'y était jamais trompé ; qu'il le leur avait toujours bien dit, et qu'à cette heure ils voyaient lequel avait mieux jugé.

« Il m'a dit que la reine, pour se sauver de n'avoir pas été la dupe de Mgr le duc d'York, lorsqu'ils prenaient tant de soin de l'élever dans le monde, lui avait dit qu'elle l'avait toujours bien connu ; mais qu'il était bon d'en user en ce temps-là, comme elle faisait, qui est une raison que le roi n'a point prise pour une bonne raison, car il me disait que Sa Majesté et ses ministres l'avaient fait avec tant d'excès, que cela avait donné des atteintes même à lui roi, qui était une manière d'entreprise qu'il était bien aise de voir confondue, et dans leur esprit et dans le monde, non-seulement par un mariage de cette disproportion, qui était telle que la première pensée même de M. le chancelier avait été

de mettre sa fille à la Tour; mais plus que cela, par les manières misérables et faibles, dont il l'avait fait et conduit, par les contre-temps, par les contrariétés, par les irrésolutions et par mille endroits tous dignes de pitié.

« La reine vous dira que M. le chancelier gouverne le roi et ne le gouverne pas; ce sont des contraires qu'elle démêle fort habilement; elle a vu cela de si près qu'on ne saurait se tromper à la croire. Il le gouverne, parce que, comme la principale fonction de cette royauté, et presque l'unique jusqu'à cette heure, a été et est encore présentement l'administration des affaires du dedans, et pour ainsi dire le régime de l'État; que la loi d'Angleterre fait la partie la plus vivante du gouvernement bien plus que la volonté du prince, et que le talent principal du ministre est la connaissance et la science de la loi, qui se trouve mêlée avec la charge de grand chancelier, qui lui donne une autre sorte d'autorité dans cette fonction-là, il est certain que le roi ne peut pas agir au dedans sans l'action de son chancelier, qui se répand en tout. Et ainsi dans les conclusions des affaires, dans les expéditions qui partent de la personne du roi, qui sont importantes, le chancelier nécessairement y donne le principal mouvement, et comme il a de l'esprit et qu'il est fort accoutumé avec le roi, il se forme dans le public ce prédicament qu'il gouverne le roi, parce qu'on ne saurait avoir à faire avec le roi, sans avoir à faire à lui, par l'ordre que je viens de dire, car toute la suite du gouvernement et du ministère se ressemble toujours.

« La reine y ajoutera encore que le roi n'aime pas le travail ni les affaires, et que sa nature s'en défendant le plus qu'il peut, cela relève le gouvernement du chancelier qui est laborieux et robuste dans le travail, et qui en sa vie n'a jamais remis une affaire au lendemain quand il a pu la faire le jour même. Gouverner le roi alors, c'est porter le fardeau de ses affaires (ce qui a ses beautés); c'est devenir nécessaire à tout le monde, et partager l'empire par le seul endroit pres-

que que tout le monde regarde, parce qu'il comprend les intérêts publics et particuliers.

« Mais le chancelier ne gouverne pas le roi par la supériorité du génie ni par l'habitude. Il n'a du roi en cela ni complaisance ni condescendance, il ne le croit point plus habile qu'il ne se croit lui-même dans les choses dont le travail ne l'éloigne point. Il a à combattre la crainte continuelle que le roi a d'être gouverné, et comme il connaît bien que c'est en lui une passion qui a besoin d'aliments, il lui laisse aller et lui abandonne même souvent des affaires considérables qui se perdent, parce qu'elles ne se font point, afin que le roi voie de temps en temps qu'il est le maître

« Il ne le gouverne point par des mystères de cour ni par sa propre assiduité, ni par l'environner de ses propres amis. Le roi est au-dessus de tout cela. Il a ses plaisirs et ses maîtresses sans compter avec personne. Il parle à tout le monde comme un particulier; il fait mille grâces de son chef et dans son premier et dans son second mouvement. Il n'en demande conseil à personne. Il a lui-même sous sa clef un certain argent qu'il donne manuellement, en sorte que personne ne sait jamais ni ce qu'il donne ni à qui il donne, et en toutes choses, s'il peut décider de lui-même, il décide de son chef. Il a de la complaisance à le faire et à le témoigner, et il est bien aise quand il a fait l'un et l'autre. »

Dans la suite de cette lettre, Bartet insiste sur le caractère de lord Clarendon, plus légiste qu'homme d'État, et sur la cour d'Angleterre, qui « sentait un peu la magistrature de la robe. » Il termine par le contraste avec la cour de France, à laquelle Mazarin a donné un si grand air même dans les pays étrangers. « M. le chancelier, dit-il à la fin de sa lettre, croit que le monde est bien gouverné quand l'Angleterre ne dit mot; il songe à vivre et à mettre les affaires en bon état. Il travaille pour servir la loi; il aime le roi; il le veut bon Anglais et rien de plus, et ne croit pas qu'il se doive donner une plus grande étendue. »

Ces lettres prouvent que jusqu'à la mort de Mazarin, Bartet resta un des agents les plus accrédités de ce ministre, et que Saint-Simon s'est complétement trompé en avançant qu'il était disgracié dès 1655. Voyant que le cardinal s'affaiblissait, Bartet chercha d'autres appuis et s'attacha à Fouquet, ce soleil levant, que ses flatteurs appelaient l'AVENIR. On trouva dans la cassette de Fouquet plus de quatre-vingts lettres de Bartet[1]. Telle est la véritable cause de la disgrâce de ce courtisan et non son aventure avec le duc de Candale, comme Saint-Simon l'a prétendu.

CHAPITRE VII.

1661-1665.

NICOLAS FOUQUET, SURINTENDANT DES FINANCES.

Saint-Simon parle souvent du surintendant Nicolas Fouquet et se montre bien disposé pour lui. — Erreurs qu'il commet à l'occasion de l'arrestation de Fouquet et de son emprisonnement. — Il s'est également trompé sur les causes de sa disgrâce qu'il a attribuée à un *peu trop de galanterie*. — Ambition de Fouquet : il espérait gouverner Anne d'Autriche et Louis XIV; ses efforts pour gagner le confesseur de la reine mère; il fortifie Belle-Ile et cherche à s'attacher l'amiral de Neuchèse. — Causes qui rendirent l'opinion

1. Conrart l'atteste (t. XI, p. 159 et suiv. de ses papiers conservés à la Bibl. de l'Arsenal, collect. in-f°). Il cite une de ces lettres et ajoute : « Cette lettre a été copiée par moi sur l'original écrit de la main de Bartet, alors fort bien à la cour. Elle fut trouvée entre les papiers de M. Fouquet, surintendant des finances, après qu'il eut été arrêté à Nantes (5 sept. 1661); avec plus de quatre-vingts autres lettres de même force et de même style. »

publique favorable à Fouquet : acharnement de Colbert contre lui ; longueur du procès ; résumé de cette affaire. — Saint-Simon parle encore de Fouquet à la fin de ses mémoires et dit qu'il était sur le point de payer les sommes dues à son père au moment où il fut arrêté.

Saint-Simon parle, dans plusieurs passages de ses mémoires, de Nicolas Fouquet et de sa famille. La disgrâce et la prison de l'ancien surintendant y sont mentionnées. Ce n'est pas seulement à l'éclat que jetaient les petits-fils de Fouquet, les Belle-Ile, pendant que Saint-Simon écrivait ses mémoires, qu'il faut attribuer ces digressions sur le surintendant disgracié. En effet, Saint-Simon montre pour Fouquet une bienveillance qu'il n'a pas ordinairement pour ceux dont la famille est dans une situation prospère et qui a pu provoquer sa jalousie. Quel motif a atténué, en faveur de Nicolas Fouquet, l'âpreté avec laquelle notre historien poursuit d'ordinaire les financiers ? C'est peut-être la disgrâce même de Fouquet ; peut-être n'a-t-il vu en lui qu'une victime de Mazarin ? et alors sa haine contre le premier ministre lui aurait inspiré des sentiments favorables pour le surintendant, dont le cardinal avait préparé et conseillé la disgrâce.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, plusieurs erreurs se sont glissées dans les passages des mémoires de Saint-Simon, où il est question de Fouquet, et nous allons les rectifier rapidement. Après avoir fait l'éloge du père et de la mère de Fouquet[1], il indique avec exactitude le nom et la fortune des frères du surintendant et continue ainsi : « Le surintendant, qui causa leur fortune et leur perte, fut à vingt ans maître des requêtes et à trente-cinq procureur-général au parlement de Paris. Au commencement de 1653, le cardinal Mazarin le fit surintendant des finances. Il fut arrêté à Nantes en 1661, où le roi était allé exprès ; conduit à Paris à la Bastille, trois ans après à Pignerol où il finit ses jours. »

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 193-194.

Nicolas Fouquet, après son arrestation à Nantes, ne fut pas conduit immédiatement à Paris ; il resta depuis le 5 septembre jusqu'au 22 novembre 1661 enfermé au château de Nantes, il fut ensuite transféré au château d'Angers, et de là au château d'Amboise. La Fontaine, qui a montré tant de dévouement à Fouquet, racontant dans une lettre à sa femme, son voyage à Amboise[1], parle de la chambre où Fouquet avait été enfermé : « Je demandai, dit-il, à voir cette chambre ; triste plaisir, je le confesse ; mais enfin je le demandai. Le soldat, qui nous conduisait, n'avait pas la clef ; au défaut, je fus longtemps à considérer la porte et me fis conter la manière dont le prisonnier était gardé. Je vous en ferais volontiers la description ; mais ce souvenir est trop affligeant :

Qu'est-il besoin que je retrace
Une garde au soin non pareil?
Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce,
    Jours sans soleil,
    Nuits sans sommeil ;
Trois portes en six pieds d'espace!
Vous peindre un tel appartement,
Ce serait attirer vos larmes.
Je l'ai fait insensiblement :
Cette plainte a pour moi des charmes.

Sans la nuit, on n'eût jamais pu m'arracher de cet endroit. »

D'Amboise, Fouquet fut transféré au château de Vincennes, où il arriva le dernier jour de décembre 1661. Il ne fut amené à la Bastille qu'au mois de juin 1663, et il y resta jusqu'en décembre 1664.

Saint-Simon parle encore de Fouquet à l'occasion de la mort de sa femme arrivée en 1716[2] : « Elle était veuve, dit-

1. T. VI, p. 420, de l'édition de M. Walckenaer (Paris, Debure, 1827).
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 112-113.

il, de Nicolas Fouquet, célèbre par ses malheurs, qui après avoir été huit ans surintendant des finances[1], paya les millions que le cardinal Mazarin avait pris, la jalousie de MM. Le Tellier et Colbert, un peu trop de galanterie et de splendeur, de [2] trente-quatre ans de prison à Pignerol, parce qu'on ne put lui faire pis, malgré tout le crédit des ministres et l'autorité du roi, dont ils abusèrent jusqu'à avoir mis tout en œuvre pour le faire périr. Il mourut à Pignerol en 1680 à soixante-cinq ans, tout occupé depuis longues années de son salut. Lui et cette dernière femme[3], grand'mère de Belle-Ile, seraient maintenant bien étonnés de la monstrueuse fortune qu'il a su faire, etc. » La fin de ce passage prouve assez que Saint-Simon n'était pas un des admirateurs du maréchal de Belle-Ile, et que ce n'est pas pour lui complaire qu'il a traité Fouquet avec indulgence.

Outre l'erreur chronologique qu'on doit signaler dans ce passage, il renferme deux assertions très-contestables. Commençons par l'erreur chronologique dont la rectification est facile : Fouquet a été arrêté le 5 septembre 1661 et est mort en mars 1680. Il n'a donc pas été *trente-quatre ans* prisonnier, comme le dit Saint-Simon. Si l'on s'en tient, avec cet auteur, à la captivité à Pignerol, où Fouquet fut enfermé en 1665, sa prison n'aura pas duré la moitié du temps que lui assigne Saint-Simon. C'est là une distraction un peu forte. Les deux autres assertions, que je relèverai dans la même phrase, méritent d'être discutées. Fouquet n'a-t-il été coupable que d'*un peu trop de galanterie?* lui a-t-on fait payer les *millions que Mazarin avait pris*, sans que lui-même eût rien à se reprocher?

L'histoire impartiale a été plus sévère que Saint-Simon envers Fouquet. Tout le monde sait que le château de

1. De 1653 à 1661.

2. Le texte porte *et*, ce qui enlève tout sens à la phrase.

3. Fouquet avait été marié deux fois. Saint-Simon vient de parler de sa seconde femme.

Vaux[1] coûta des sommes énormes, et que Louis XIV indigné fut sur le point de faire arrêter Fouquet au milieu des fêtes qu'il donnait à la cour. Quant à la *galanterie* de Fouquet, il suffira de rappeler que les lettres trouvées dans sa cassette ne furent pas toutes détruites, comme on l'a souvent répété ; elles existent encore pour la plupart, et attestent les folles prodigalités du surintendant[2]. On prétend que Fouquet, enivré de sa fortune, osa élever ses prétentions jusqu'à Mlle de La Vallière. Cette accusation, reproduite dans quelques mémoires du temps[3], reçoit une nouvelle confirmation de la lettre suivante qu'une des entremetteuses de Fouquet lui écrivait[4] :

« Je ne sais plus ce que je dis, ni ce que fais lorsqu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que la petite demoiselle de La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée sur sa beauté qui n'est pourtant pas grande[5], et puis lui ayant fait connaître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien, et que vous aviez vingt mille pistoles pour elle, elle se gendarma contre moi, disant que deux cent cinquante mille livres n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas ; et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien oublié pour l'adoucir avant de me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au roi[6], de sorte qu'il faut prendre les devants pour cela. Ne trouvez-vous pas à pro-

1. Vaux-le-Vicomte, département de la Marne.

2. Ces lettres ont été conservées par Baluze, bibliothécaire de Colbert, et font aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Voy. pour les détails les *Mémoires sur Fouquet*.

3. Voy. principalement les *Mémoires du jeune Brienne* (H. L. de Loménie).

4. La copie de cette lettre se trouve dans les manuscrits Conrart, bibliothèque de l'Arsenal, in-f°, t. XI, p. 152. On comprend que l'original d'une pareille lettre ait été détruit ; mais comme on retrouve dans les papiers de Fouquet plusieurs lettres, dont les copies données par Conrart reproduisent l'esprit, sinon les expressions des originaux, il n'y a pas de motif suffisant pour rejeter cette lettre comme apocryphe. La copie est de la main même de Conrart.

5. C'est aussi l'avis de plusieurs écrivains contemporains.

6. On a prétendu en effet que Louis XIV fut instruit de la passion du sur-

pos de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé? Cela rendra suspectes toutes ses plaintes. Pour la grosse femme[1], Brancas et Grave vous en rendront bon compte; quand l'un la quitte, l'autre la reprend. Enfin je ne fais point de différence entre vos intérêts et mon salut. En vérité on est heureux de se mêler des affaires d'un homme comme vous. Votre mérite aplanit tous les obstacles. Si le ciel vous faisait justice, nous vous verrions un jour la couronne fermée. » La couronne fermée était un signe de souveraineté, et on peut se figurer l'indignation du jeune roi à la lecture d'une lettre qui lui montrait dans son ministre un rival d'amour et de puissance.

Je n'insiste pas sur les expressions injurieuses dont l'entremetteuse se servait pour désigner la mère de Louis XIV. Fouquet s'était efforcé de gagner cette princesse peu de temps avant la mort du cardinal Mazarin, qui arriva en mars 1661. Une lettre écrite de la main même du surintendant renferme les propositions qu'il lui faisait adresser[2] : « On ne veut point, disait Fouquet, que la bonté qu'elle a lui soit à charge ; on aime mieux prendre tout sur soi que de la commettre. Si on a quelques sentiments ou quelque conduite qu'elle n'approuve pas, on lui demande en grâce de le dire. Un mot réglera tout sur le pied qu'il lui plaira. On conjure

intendant pour Mlle de La Vallière, et que ce fut une des causes de l'acharnement avec lequel il le poursuivit.

1. La reine mère, Anne d'Autriche.

2. La reine mère n'est point nommée dans ses propositions, mais il est très-vraisemblable qu'elles devaient lui être soumises, puisqu'elles sont jointes à la lettre suivante écrite par une des personnes que Fouquet avait chargées de surveiller et de gagner Anne d'Autriche : « J'attendais toujours d'avoir l'honneur de vous entretenir pour vous dire bien des choses. Je ne sais si vous savez le pouvoir que la mère de la Miséricorde a sur la reine et l'intrigue secrète qui s'y fait. M. Le Tellier et M. de L'Estrade la voient tous les jours. On m'en a dit bien des choses avec le secret; si cela vous est utile, faites-le-moi savoir; vous savez que je suis tout à vous et qu'il n'y a rien que je ne fasse pour vous le témoigner. »

d'accorder sa confiance et de faire connaître toutes les choses qu'elle affectionnera, de quelque nature qu'elles soient, et celles qu'elle voudra faire réussir sans y paraître, et on demande cela avec la plus grande instance du monde, n'ayant point de plus forte passion que de rendre quelque service agréable, et le zèle n'empêchera pas que l'on ait la discrétion nécessaire. Tout le monde appréhende la domination nouvelle de M. le Prince (Louis de Bourbon), et que Son Éminence ne puisse résister à ses flatteries[1], et que l'on ait le déplaisir de le voir, sous divers prétextes, triompher de ceux qui ont servi longtemps contre lui. Secret et dissimulation, sans exception, à tout le monde. M. Le Tellier vit fort honnêtement en apparence, mais peut avoir jalousie et craindre que la faveur n'aille d'un autre côté. Si elle trouve bon qu'on lui rende compte de ce qu'on apprend, ou s'il y a quelque chose dont elle désire savoir la vérité, en s'ouvrant un peu, on tâchera de la satisfaire. »

Fouquet ne paraît pas avoir réussi à gagner Anne d'Autriche. Il prit alors les plus minutieuses précautions pour pénétrer ses secrets; il l'entoura d'espions et gagna jusqu'à son confesseur. Nous avons les lettres d'un anonyme qui servait d'intermédiaire entre Fouquet et le cordelier confesseur de la reine. En voici quelques extraits : « Le cordelier dit hier[2] à la personne, dont j'ai parlé à Monseigneur, que la reine-mère lui avait conté un mécontentement qu'elle avait eu du roi, sur ce que l'autre jour, entrant fort brusquement dans sa chambre, il lui fit reproche de ce qu'elle avait prié

1. Le prince de Condé avait quitté la Belgique pour rentrer en France le 29 décembre 1659. Mazarin mourut le 9 mars 1661 ; c'est entre ces deux dates, probablement vers le commencement de 1660, que cette lettre de Fouquet a dû être écrite. Quant aux flatteries de Condé envers Mazarin, on en trouve la preuve dans une lettre que le prince écrivait au cardinal le 24 décembre 1659, peu de jours avant de quitter Bruxelles : « Pour vous, monsieur, lui disait-il, quand je vous aurai entretenu une heure, vous serez bien persuadé que je veux être votre serviteur, et je pense que vous voudrez bien aussi m'aimer. »

2. Cette lettre est du 22 avril 1661.

M. de Brienne[1] de quelque affaire, et qu'il lui dit en propres termes et fort en colère : *Madame, ne faites plus de pareilles choses sans m'en parler ;* qu'à cela la reine ne répondit rien et ne fit que rougir. Il a encore dit que Monsieur[2] se plaignait, et qu'il avait dit depuis à quelqu'un que le roi le traitait comme un chien. Au reste, il assure que la reine-mère croit que M. le Prince[3] pense fort à se mettre dans les affaires ; qu'elle dit avoir remarqué une patience extrême en lui pour faire sa cour ; que le roi l'estime fort, et que, sur toutes les choses qu'il fait, il demande aux gens si M. le Prince les approuve. Il est même très-constant qu'il tâche à cabaler. Il a été voir ce bonhomme de cordelier ; et la reine-mère quoiqu'elle ait une furieuse défiance de lui, l'aimerait encore mieux que rien ; car il la recherche. Je tâcherai d'écrire quelque chose à Monseigneur du père Annat[4] ; mais comme c'est un homme fort réservé, je n'ose rien promettre. »

Peu de jours après, le même espion écrivait à Fouquet : « Je n'ai point osé ce matin m'empresser à vous suivre pour vous apprendre, Monseigneur, ce que le bon religieux que vous savez me dit hier. J'en appris, entre autres choses, qu'il croyait qu'il pourrait bien n'y avoir plus de conseil de conscience, et qu'il y avait deux jours que quelqu'un donna avis et envie au roi de voir une lettre que ces messieurs du conseil de conscience écrivaient à Rome par son ordre. Le paquet étant déjà entre les mains du courrier, fut reporté au roi, qui trouva que dans cette lettre qu'il n'avait point vue, ces messieurs écrivaient qu'ils tenaient le roi dans l'obéissance exacte qu'il devait au Saint-Siége et s'attribuaient comme la gloire de le gouverner. Cela le choqua extrêmement, et jaloux, comme il est, de son autorité, il parut si irrité qu'il protesta qu'il ne les assemblerait plus.

1. Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères.
2. Philippe de France, frère de Louis XIV.
3. Louis de Bourbon dont il a été question dans la pièce citée plus haut, p. 316. — 4. Jésuite confesseur de Louis XIV.

« Au reste, Mme de Chevreuse [1] continue toujours à faire de grandes recherches à ce bonhomme-ci ; mais assurément cela ne servira de rien, et vous apprendrez précisément tout ce qu'elle lui dira. Il persiste à croire ce que je vous ai écrit du roi et de Mlle de La Vallière, et pense que ce qu'il en dit, il y a quelque temps, est absolument vrai.

« Comme j'ai appris depuis peu que le P. Leclerc, que je pensais qui devait être confesseur du roi après le P. Annat, le sera de Monsieur, je puis vous assurer que, si cela est de quelque chose, j'aurai des habitudes et des liaisons aussi étroites avec lui que j'en ai auprès du bon père. »

L'influence de Mme de Chevreuse inquiétait particulièrement Fouquet, et il chargea la personne, qui lui transmettait ces renseignements, de découvrir les projets de cette ennemie redoutable. Il en reçut, le 21 juillet 1661, la réponse suivante : « Je n'ai pu rien savoir de plus particulier de chez Mme de Chevreuse ; mais depuis peu le bonhomme de confesseur est venu ici pour voir la personne dont j'ai eu l'honneur de vous parler autrefois. Il lui a conté tout ce qu'il savait, et, entre autres choses, lui a dit que depuis quelque temps Mme de Chevreuse lui avait fait de grandes recherches ; qu'elle lui avait envoyé Laigues [2] plusieurs fois ; qu'il lui avait parlé fort dévotement pour le gagner, mais surtout qu'il lui avait parlé contre vous, Monseigneur. Je ne m'étendrai point de quelle sorte ; car ce bonhomme-ci a dit qu'il l'avait conté à M. Pellisson [3]. Il me suffira donc de vous faire savoir sur cela que le bonhomme de cordelier se plaint un peu de ce qu'en faisant un éclaircissement à la reine-mère,

1. Marie de Rohan, née en décembre 1660 ; elle avait épousé en 1617 Charles d'Albert, duc de Luynes ; veuve en 1621, elle se remaria l'année suivante avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse ; elle mourut le 12 août 1679. Mme de Chevreuse, dont le nom reparaît plusieurs fois dans ces lettres, était une des ennemies de Fouquet.

2. Laigues était le *mari de conscience de Mme de Chevreuse*, comme on le voit dans les Mémoires du jeune Brienne.

3. Pellisson était un des principaux commis de Fouquet.

vous l'aviez comme cité; et que lui disant qu'elle allait à Dampierre[1] parmi vos ennemis, et qu'on lui avait dit des choses contre vous; comme elle niait qu'on lui eût jamais parlé de cette sorte, vous lui dites de le demander au père confesseur; que le lendemain la reine lui avait dit qu'elle ne pouvait comprendre comment vous saviez toutes choses, et que vous aviez des espions partout.

« La reine a encore dit qu'elle voyait une cabale dans la cour fort méchante[2], qu'elle ne connaissait point et qu'elle ne pouvait encore pénétrer; qu'elle a su que depuis peu on avait fait coucher le roi avec une jeune personne de laquelle ce bonhomme n'a pu redire le nom, et que la reine avait encore ajouté que le roi se relâchait fort sur la dévotion; qu'il ne se confessait ni ne communiait pas si souvent, et que le P. Annat était un pauvre homme, et si timide qu'il n'osait dire aucune chose au monde au roi, de peur que cela n'allât contre ses intérêts.

« Il a dit encore que la reine-mère, en parlant des mécontentements qu'elle avait sur Madame[3], lui avait assuré qu'elle était une profonde coquette et une artificieuse, mais qu'aussi la jeune reine[4] lui donnait bien de la peine avec ses larmes et toutes ses façons de faire.

« Il a ajouté encore que depuis peu le roi lui avait dit que M. le cardinal, en mourant, lui avait protesté, en lui parlant contre elle, *qu'elle ne se passerait jamais d'homme*[5]; qu'il prît garde à elle et qu'assurément elle ferait un mariage de conscience avec quelqu'un. Au reste, ce bonhomme assure que la reine-mère reçoit tous les jours des avis contre les ministres, et que tantôt vous êtes bien, tantôt vous êtes mal dans son esprit; qu'on vous y rend souvent de très-méchants

1. Château de Mme de Chevreuse.
2. Il s'agit probablement de la cabale de la comtesse de Soissons.
3. Henriette d'Angleterre, femme de Philippe d'Orléans.
4. Marie-Thérèse d'Autriche.
5. Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.

offices, et que dans ces temps-là elle est fort déchaînée contre vous. »

Le correspondant de Fouquet lui donnait quelquefois de bons conseils. Il lui écrivait le 2 août 1661 : « Le zèle et la passion extrême que j'ai pour votre service, Monseigneur, m'avaient fait penser, en général, comme à plusieurs de vos serviteurs, qu'il ne vous serait point avantageux en aucune sorte de vous défaire de votre charge de procureur général. Cependant, par la connaissance et par l'admiration que j'ai pour votre prudence et pour votre jugement, j'étais entièrement persuadé qu'il n'y avait rien de mieux, et que personne ne pouvant aller si loin ni juger si bien par ses propres lumières que vous, vous ne deviez prendre conseil que de vous-même. Cependant, Monseigneur, j'ai appris aujourd'hui que vos ennemis sont ceux-là même qui souhaitent avec passion que vous fassiez ce que vous avez résolu en cette rencontre; que ce sont eux qui vous y portent sous main, et que vous devez même vous défier du bon accueil et du bon visage que vous fait le roi, et des vues qu'on vous donne sur autre chose.

« Mme de Chevreuse a été ici, et l'on m'a promis de m'apprendre des choses qui vous sont de la dernière conséquence sur cela, sur le voyage de Bretagne [1], sur certaines résolutions très-secrètes du roi et sur des mesures prises contre vous. Comme je n'ai pas voulu paraître fort empressé pour savoir ce qu'on avait à me dire, je n'ai pas osé presser la personne qui m'a parlé, ni m'opiniâtrer à demander une chose que je saurai demain naturellement et sans affectation.

« La reine-mère dit, dimanche dernier, sur vous, que M. le cardinal avait dit au roi que, si l'on pouvait vous ôter les bâtiments et les femmes de la tête, vous étiez capable de grandes choses ; mais que surtout il fallait prendre garde à

1. Le voyage de Bretagne et l'arrestation de Fouquet eurent lieu au commencement de septembre.

votre ambition ; et c'est par là qu'on prétend vous nuire. J'ai compris aussi que, de plusieurs personnes qui vous rapportent ce qu'elles peuvent attraper, il y en a beaucoup qui s'y gouvernent étourdiment, et qui font les choses d'une manière qui fait voir qu'ils ne veulent savoir que pour vous rapporter ce qu'ils savent. Ce qui a fait dire à la reine-mère, encore depuis peu, que vous aviez des espions partout. »

La lettre suivante contenait encore des avis menaçants sur les dispositions du roi :

« L'on me dit qu'il y a peu de jours la reine-mère, en parlant de vous, Monseigneur, dit : « Il se croit à cette heure « bien mieux que M. D.[1] à la charge de maître de la chapelle « du roi, qu'on a achetée trois fois plus qu'elle ne valait ; il « verra, il verra à quoi cela lui a servi, et ce qu'a fait sur l'es- « prit du roi tout l'argent qu'il a baillé de sa propre bourse « pour le marquis de Créqui[2]. Le roi aime d'être riche et « n'aime pas ceux qui le sont plus que lui, puisqu'ils entre- « prennent des choses qu'il ne saurait faire lui-même, et qu'il « ne doute point que les grandes richesses des autres ne lui » aient été volées. »

« Mme de Chevreuse, lorsqu'elle fut ici, fut voir deux fois le confesseur de la reine-mère. Cependant ce bonhomme cacha cela à M. Pellisson, qui, l'ayant été voir, lui demanda s'il ne l'avait point vue ; ce qu'il lui nia, comme il a dit depuis. Il a encore dit ici des choses qu'il a données sous un fort grand secret, et qui sont de très-grande conséquence. La personne qui les sait fait difficulté de me les dire. Je ne manquerai point de vous les apprendre lorsque je les saurai, ne doutant point qu'on ne me les dise enfin. Si M. Pellisson voit le bonhomme, il ne faut pas qu'il fasse l'empressé avec lui, ni qu'il témoigne savoir ce qu'il n'a pas voulu lui dire. »

1. Probablement M. d'Agde. François Fouquet, évêque d'Agde et frère du surintendant, avait été nommé *maître de l'oratoire royal* en juillet 1661.

2. François de Créqui avait épousé la fille de Mme du Plessis-Bellière, amie intime de Fouquet.

Ces avis n'arrêtèrent point Fouquet dans la voie qui le menait à l'abîme. Il crut, après la mort de Mazarin (9 mars 1661), que la puissance du cardinal allait passer tout entière entre ses mains. La plupart de ses partisans l'entretenaient dans cette illusion; leurs lettres apprennent qu'ils le nommaient l'*avenir*, et voyaient déjà en lui l'arbitre de la France. L'un d'eux lui écrivait de Bordeaux, le 29 août 1661, quelques jours avant son arrestation : « Si les ennemis de Monseigneur ont fait courir des bruits à son désavantage, ils sont bien punis. Tout le monde présentement, dans ces provinces, ne parle que du crédit qu'il a sur l'esprit du roi, et dit cent choses avantageuses que je ne puis mettre sur ce papier. »

Jusqu'à quel point Fouquet porta-t-il ses vues ambitieuses? Voulut-il, comme on l'a souvent répété, faire de Belle-Ile une forteresse, où il aurait pu, en cas de disgrâce, braver l'autorité royale? On ne peut nier l'authenticité du plan trouvé dans ses papiers pour fortifier cette île et prendre toutes les mesures nécessaires afin de se mettre à l'abri de la vengeance du roi. Jamais ni Fouquet ni ses défenseurs n'ont prétendu que ce plan eût été inventé par leurs ennemis. On voit d'ailleurs, par les lettres adressées au commandeur de Neuchèse [1], que Fouquet comptait sur les galères de cet amiral, et que Neuchèse faillit être compromis dans son procès [2]. Il se tint caché pendant quelque temps, comme le prouve la lettre suivante, que lui adressait le duc de Beaufort, à la fin d'octobre 1661 : « Monsieur, vous vous tenez fort caché sur tous les bruits qui ont couru à la cour, et les démarches de votre

1. Ce commandeur de l'ordre de Malte avait été nommé vice-amiral et intendant général de la marine, le 7 mai 1661, en remplacement de Louis Foucault de Saint-Germain.

2. Un des amis du commandeur de Neuchèse lui écrivait le 19 octobre 1661 : « On vous a servi ici de bonne manière, *et en vérité vous en aviez grand besoin*. On n'a jamais vu une telle rage que celle de M. Fouquet; car il a fait tout son possible pour perdre amis et indifférents. » La lettre se termine par le postcriptum suivant : « Assurément on fera le procès à M. Fouquet. Si vous aviez le temps, on vous pourrait bien mander de venir ici *dire votre projet;* mais n'y songez pas, si on ne vous l'ordonne. »

secrétaire sont cause que ces bruits se confirment. Pour moi, comme votre ami, lorsqu'on parle, je réponds des épaules, et je ne sais que dire, puisque vous vous êtes caché de moi comme des autres. Vous êtes bon et sage, mais la Toussaint vous trouve encore non embarqué. Croyez que cela vous fait grand tort, et plus que je ne saurais vous le dire. Remédiez-y promptement. » L'affaire du commandeur de Neuchèse fut étouffée ; mais les lettres que nous venons de citer confirment les soupçons qu'avait inspirés le plan trouvé à Saint-Mandé, dans la maison de Fouquet. Neuchèse y est indiqué comme s'étant engagé à servir le surintendant *envers et contre tous*.

D'ailleurs les dilapidations de Fouquet étaient parfaitement établies, et Louis XIV n'avait que trop de motifs pour le livrer à la rigueur de la chambre de justice ; mais la violence que l'on mit dans la poursuite, les efforts des amis de Fouquet, la pitié qui s'attache naturellement au malheur, la longueur même du procès, concilièrent peu à peu au surintendant l'opinion publique. On voulut exercer sur les juges, et principalement sur l'un des rapporteurs, Olivier d'Ormesson, une pression inique. D'Ormesson lui-même raconte, dans son Journal, la démarche que fit Colbert auprès de son père[1] pour se plaindre de la longueur du procès. Voici ce passage :

« Samedi [3 mai 1664], étant après le dîner avec mon père, dans son cabinet, et le P. d'Ormesson[2], auquel je faisais entendre qu'il ne devait plus avoir aucun commerce avec Berryer[3], parce qu'il abusait de sa franchise, et lui faisait dire bien des choses au delà de celles qu'il avait dites, et en prenait avantage, et ayant fait entendre à mon père l'injustice de leur conduite, l'on nous vint dire que M. Colbert entrait. Nous étant retirés, il resta seul avec mon père près d'une

1. André d'Ormesson, doyen du conseil d'État.

2. Nicolas Lefèvre d'Ormesson, religieux minime, était frère d'Olivier d'Ormesson, rapporteur du procès de Fouquet.

3. Berryer, un des commis de Colbert, avait été chargé de l'inventaire des pièces du procès de Fouquet, et accusé de les avoir falsifiées.

demi-heure. Étant sorti avec un visage fort sérieux, mon père nous dit qu'après les premières civilités, il lui avait dit qu'il avait ordre du roi de lui venir dire qu'il reconnaissait que je n'apportais pas toutes les facilités que je pouvais pour terminer le procès de M. Fouquet, et qu'il semblait que j'affectais la longueur; que le roi était persuadé que je ferais justice au fond, et ne prétendait pas contraindre mes sentiments; mais qu'il voulait faire finir ce procès; que la chambre de justice ruinait toutes les affaires, et qu'il était fort extraordinaire qu'un grand roi, craint et le plus puissant de toute l'Europe, ne pût pas faire achever le procès à un de ses sujets, comme M. Fouquet; qu'à cela il (mon père) lui avait répondu qu'il était bien fâché que le roi ne fût pas satisfait de ma conduite; qu'il savait que je n'avais que de bonnes intentions; qu'il m'avait toujours recommandé la crainte de Dieu, le service du roi, et la justice sans acception de personnes; que la longueur du procès ne venait pas de moi, mais parce qu'il était fort grand, et qu'on l'avait rempli de trente ou quarante chefs d'accusation, où il n'en fallait que deux ou trois; qu'un prédicateur qui prêchait la passion n'était pas trop long parlant trois heures, et quoique les autres sermons ne fussent que d'une heure; qu'il faudrait que j'eusse perdu le sens de chercher à plaire à M. Fouquet, dont la fortune était abîmée, et déplaire au roi, qui avait toutes les grâces en ses mains; mais que je ne cherchais que la justice; que tous mes avis étaient suivis dans la chambre; que ceux mêmes qui ne l'avaient pas été d'abord l'avaient été depuis; que même il apprenait de tous côtés que je me conduisais de sorte que l'on ne pouvait découvrir mes sentiments; que sur cela M. Colbert lui avait dit qu'on remarquait pourtant que je disais plus fortement et plus gaiement les raisons de M. Fouquet que celles du procureur général; qu'il lui avait répliqué qu'un rapporteur était obligé de faire valoir toutes les raisons; que l'on m'avait ôté l'intendance de Soissons, mais que je ne m'en plaindrais pas,

et que cela ne m'empêcherait pas de faire justice; qu'il avait peu de biens et moi aussi, mais que nous les avions de nos pères et que nous en étions contents, qu'il m'avait toujours conseillé de faire justice sans acception de personnes et sans considération d'intérêt et de fortune; et qu'ayant parlé des personnes qui me faisaient visite, M. Colbert avait dit qu'on n'était pas en peine de cela, et qu'on savait bien que je ferais justice, mais qu'on ne désirait que l'expédition; qu'il lui avait répliqué que je faisais tout ce qui dépendait de moi, travaillant soir et matin, et ne faisant autre chose, et ainsi, après plusieurs discours de cette qualité, il s'était retiré.

« Je fus ravi que mon père lui eût parlé si bien et si généreusement, et j'en allai faire aussitôt la relation à M. Le Pelletier[1], pour en informer M. Le Tellier, afin qu'il prît garde à la manière dont M. Colbert en parlerait. Nous fûmes ensemble le soir voir M. le premier président[2], qui était avec M. Colbert, et entretint ensuite M. de Villeroi. Il fut fort surpris d'apprendre cette visite, qui est contre toutes les règles de la prudence. Là j'appris que M. Berryer était conseiller d'État ordinaire; que le Roi lui avait donné une abbaye de six mille livres, et voulait qu'il donnât le nom de ses enfants pour obtenir de Rome une dispense de tenir des bénéfices avant l'âge, et qu'il avait mandé les procureurs généraux de la chambre[3] pour leur dire qu'il voulait que M. Berryer eût connaissance de toutes les affaires de la chambre de justice, et qu'ils ne prissent aucunes conclusions que par son avis, et qu'il sollicitât tous les juges de la chambre de justice pour ses intérêts.

« Une conduite si bizarre et si extraordinaire m'oblige à

1. Claude Le Pelletier fut contrôleur général des finances en 1683 après la mort de Colbert.

2. Guillaume de Lamoignon, dont il sera question plus loin.

3. Il y avait alors deux procureurs généraux de la chambre de justice, Hotman et Chamillard, tous deux maîtres des requêtes.

dire ici les sentiments qu'on en a. Tout le monde blâme M. Colbert de se charger lui-même de messages désagréables; d'avoir voulu voir lui-même M. Boucherat[1], pour faire plus d'éclat et augmenter l'injure, vu que la même chose se pouvait faire doucement, sans bruit, et M. Le Tellier s'étant offert de lui parler; d'avoir voulu venir encore lui-même parler à mon père, par le même principe; que d'ôter de la chambre de justice M. Boucherat, homme de bien et de réputation, c'était faire connaître que ses intentions étaient mauvaises; que de m'avoir ôté l'intendance de Soissons, étant rapporteur, c'était me faire honneur et se charger de honte, et faire croire qu'il désirait de moi des choses injustes, et que j'avais assez d'honneur pour y résister; que c'était achever de gâter le procès en faisant injure au rapporteur, et me mettant hors d'état de leur être favorable, quand j'en aurais le dessein; car l'on attribuerait mes sentiments à crainte ou à intérêt, et non pas à justice, et, pour comble, d'élever Berryer et le faire conducteur public de toutes les affaires de la chambre de justice, c'était faire gloire d'infamie et de honte; car Berryer est le plus décrié des hommes. »

Cette intervention de Colbert avait produit un effet plus défavorable qu'utile à la cause qu'il voulait faire triompher. Les lettres de Mme de Sévigné suffiraient pour prouver à quel point l'opinion publique se déclarait en faveur de Fouquet. Le Tellier lui-même en convint dans une visite que lui fit Olivier d'Ormesson[2] : « Je fus dire adieu à M. Le Tellier, qui me fit entrer dans son jardin, et lui ayant témoigné lui avoir obligation de la manière dont je savais qu'il avait parlé, il me dit mille civilités; que tout ceci ne serait rien, et qu'il ne fallait pas que je témoignasse aucun ressentiment, mais que j'allasse toujours le même chemin,

1. Louis Boucherat, conseiller d'État; il devint chancelier de France après la mort de Michel le Tellier. Il avait été exclu de la chambre de justice.

2. *Journal d Olivier d'Ormesson*, à la date du 2 mai 1664.

sans faire ni plus ni moins, afin qu'on ne crût pas que je fisse rien par crainte, ni aussi que je voulusse me venger. Il me parla ensuite du procès, des fautes qu'on y avait faites, entra dans le détail, dit qu'on avait fait la corde trop grosse; qu'on ne pouvait plus la serrer; qu'il ne fallait qu'une chanterelle[1]; me parla fort que M. le cardinal Mazarin n'avait jamais pris un quart d'écu par le moyen de M. Fouquet; mais qu'il avait du prêt[2], et, pour son remboursement avait pris des recettes, sur lesquelles on lui donnait la remise comme aux traitants, et lui n'en donna que peu, et ainsi avait gagné beaucoup. »

Louis XIV lui-même eut occasion de s'expliquer avec les rapporteurs sur le procès, dont il blâmait la lenteur. Il le fit avec une dignité qu'Olivier d'Ormesson s'empresse de reconnaître[3] : « A trois heures je fus avec M. de Sainte-Hélène[4] au château[5]. Nous trouvâmes le Roi dans son cabinet avec MM. Colbert et Lyonne[6], et s'étant avancé près de la fenêtre, il nous dit ces mêmes paroles, autant que j'ai pu m'en souvenir : « Lorsque j'ai trouvé bon que Fouquet eût un conseil libre, j'ai cru que son procès durerait peu de temps; mais il y a plus de deux ans qu'il est commencé, et je souhaite extrêmement qu'il finisse. Il y va de ma réputation. Ce n'est pas que ce soit une affaire de grande conséquence; au contraire, je la considère comme une affaire de rien; mais dans les pays étrangers, où j'ai intérêt que ma puissance soit bien établie, l'on croirait qu'elle ne serait pas grande si je ne pouvais venir à bout de faire terminer une affaire de cette

1. Corde de luth ou de violon fort mince.

2. On voit par ce passage que Mazarin faisait des avances à l'État et se remboursait sur les deniers publics. Le Tellier avoue que Mazarin prêtait à l'État à gros intérêts, et *ainsi gagnait beaucoup*.

3. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, à la date du 8 juillet 1664.

4. C'était le second rapporteur du procès de Fouquet.

5. Château de Fontainebleau, où la cour résidait alors. La chambre de justice y avait été transférée. Fouquet était enfermé à Moret.

6. Hugues de Lyonne, secrétaire d'État, chargé des affaires étrangères.

qualité contre un misérable. Je ne veux néanmoins que la justice, mais je souhaite voir la fin de cette affaire de quelque manière que ce soit. Quand la chambre a cessé d'entrer, et qu'il a fallu transférer M. Fouquet à Moret, j'ai dit à Artagnan[1] de ne plus lui laisser parler avec les avocats, parce que je ne voulais pas qu'il fût averti du jour de son départ. Depuis qu'il a été à Moret, je lui ai dit de ne les laisser communiquer avec lui que deux fois la semaine, et en sa présence, parce que je ne veux pas que ce conseil soit éternel; et j'ai su que les avocats avaient excédé leur fonction, avaient porté et reporté des paquets et tenu un autre conseil au dehors, quoiqu'ils s'en défendent fort; et puis dans ce projet par lequel il voulait bouleverser l'État[2], il doit faire enlever le procès et les rapporteurs. C'est ce qui m'a fait donner cet ordre, et je crois que la chambre y ajoutera Je m'en remets néanmoins à ce qu'elle fera sur la requête de M. Fouquet[3]. Je ne veux sur tout cela que la justice, et je prends garde à tout ce que je vous dis; car, quand il est question de la vie d'un homme, je ne veux pas dire une parole de trop. La chambre donc ordonnera ce qu'elle jugera à propos. J'aurais pu vous dire mes intentions dès hier; mais j'ai voulu voir la requête, et je me la suis fait lire avec application, et on est bien aise de savoir ce que l'on a à dire. Je vous ai dit mes intentions, et je vous donne la requête, afin que la chambre y délibère. »

« Après ce discours, le roi m'ayant donné la requête, je lui dis que nous ferions rapport à la chambre de ce qu'il avait plu à Sa Majesté de nous dire, et nous nous retirâmes. Je ne veux pas omettre une circonstance qui me parut fort belle au roi, c'est qu'étant demeuré court au milieu de son

1. Capitaine des mousquetaires chargé de veiller à la garde de Fouquet.

2. Ce projet, trouvé dans la maison de Fouquet à Saint-Mandé, a été publié par M. P. Clément, dans son *Histoire de Colbert.*

3. Par cette requête, Fouquet demandait à communiquer librement avec ses défenseurs.

discours, il demeura quelque temps à songer pour se reprendre, et nous dit : « J'ai perdu ce que je voulais dire; » et songea encore assez de temps, et ne retrouvant point ce qu'il avait médité, il nous dit : « Cela est fâcheux quand cela « arrive; car en ces affaires, il est bon de ne rien dire que « ce qu'on a pensé. »

Il y a loin de cette parole mesurée et sérieusement réfléchie aux anecdotes que l'historien protestant La Hode a recueillies[1] et que M. de Sismondi a reproduites[2]. D'après ces écrivains, Louis XIV aurait personnellement sollicité Olivier d'Ormesson pour ce qu'il aurait appelé *son affaire*, et d'Ormesson lui aurait répondu : « Sire, je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Et pour rendre l'anecdote plus piquante, les inventeurs ont eu soin d'ajouter que d'Ormesson sollicitant dans la suite une grâce pour son fils, Louis XIV lui dit, comme parodiant les paroles du magistrat : « Je ferai ce que mon honneur et ma conscience me suggéreront. » Rien de plus faux que ces anecdotes. Il n'était ni dans le caractère de Louis XIV de descendre à des sollicitations personnelles, ni dans celui d'Olivier d'Ormesson de répondre au roi avec une hauteur insolente. Ce magistrat savait concilier l'intègre observation de la justice et le respect pour l'autorité souveraine. Le résumé qu'il fait du procès en est une nouvelle preuve :

« Voilà ce grand procès fini, qui a été l'entretien de toute la France du jour qu'il a été commencé jusqu'au jour qu'il a été terminé. Il a été grand bien moins par la qualité de l'accusé et l'importance de l'affaire, que par l'intérêt des subalternes, et principalement de Berryer, qui y a fait entrer mille choses inutiles et tous les procès-verbaux de l'Épargne, pour se rendre nécessaire, le maître de toute cette intrigue, avoir le temps d'établir sa fortune; et comme par cette con-

1. *Hist. de Louis XIV*, livre XXVII, t. III, p. 162.
2. *Hist. des Français*, t. XXV, p. 75.

duite, il agissait contre les intérêts de M. Colbert, qui ne demandait que la fin et la conclusion, et qu'il le trompait dans le détail de tout ce qui se faisait, il ne manquait pas de rejeter les fautes sur quelqu'un des membres de la chambre, qu'il rendit tous suspects, et les fit maltraiter par des reproches publics du roi; ensuite il attaqua M. le premier président, et le fit retirer de la chambre et mettre en sa place M. le chancelier. Après il fit imputer toute la mauvaise conduite de cette affaire à M. Talon [1], qu'on ôta de la place de procureur général avec injure; et enfin, la mauvaise conduite augmentant, les longueurs affectées par lui continuant, il en rejeta tout le mal sur moi; il me fit ôter l'intendance de Soissons; il obligea M. Colbert à venir faire à mon père des plaintes de ma conduite; et enfin, l'expérience ayant fait connaître qu'il était la véritable cause de toutes les fautes, et les récusations ayant fait voir ses faussetés, les procureurs généraux Hotman et Chamillard lui firent ôter insensiblement tout le soin de cette affaire, et dans les derniers mois il ne s'en mêlait plus, et pour conclusion il est devenu fou [2], et ainsi le procès s'est terminé, et je puis dire que les fautes importantes dans les inventaires, les coups de haine et d'autorité qui ont paru dans tous les incidents du procès, les faussetés de Berryer et les mauvais traitements que tout le monde et même les juges recevaient dans leur fortune particulière, ont été de grands motifs pour sauver M. Fouquet de la peine capitale, et la disposition des esprits sur cette affaire a paru par la joie publique, que les plus grands et les plus petits ont fait paraître du salut de M. Fouquet, jusques à un tel excès qu'on ne le peut exprimer, tout le monde donnant des bénédictions aux juges qui l'ont sauvé, et à tous les autres des malédictions et toutes les marques de haine et de mépris, les chansons contre eux commençant à pa-

1. Denis Talon, fils d'Omer Talon, avait été pendant quelque temps procureur général de la chambre de justice.

2. Voy. Mme de Sévigné, lettre du 17 décembre 1664.

raître, et je suis surpris qu'y ayant quinze jours passés que cette histoire est finie, le discours n'en finit point encore, et l'on en parle par toutes les compagnies comme le premier jour. »

Cette sympathie témoignée à des juges intègres ne doit pas faire oublier qu'il ressort des faits constatés que, contrairement aux allégations de Saint-Simon, Fouquet avait dilapidé les deniers publics et les avait prodigués pour satisfaire ses passions. Saint-Simon, d'ordinaire si implacable contre les financiers, a été à l'égard de Fouquet, d'une indulgence excessive lorsqu'il prétend qu'il paya d'une longue captivité les vols du cardinal Mazarin et *un peu trop de galanterie*.

Saint-Simon revient encore sur Nicolas Fouquet et sa famille vers la fin de ses mémoires[1]. Là se trouve indiqué un fait qui a peut-être contribué à inspirer à l'historien des sentiments favorables au surintendant disgracié. Après avoir rappelé les dettes que son père avait contractées pendant la Fronde pour le service du roi, il ajoute que « M. Fouquet allait entrer en payement, lorsqu'il fut arrêté par ordre du roi[2]. »

CHAPITRE VIII.

OLYMPE MANCINI.

Influence exercée par l'hôtel de Soissons sur Louis XIV; assertions contestables de Saint-Simon. — Premier exil de la comtesse de Soissons (1664); erreur de Saint-Simon qui prétend qu'elle vendit

1. *Mémoires de Saint-Simon*. t. XVII, p. 104 et suiv.
2. Ibid., p. 198.

à cette époque la charge de surintendante de la maison de la reine. — Second exil de la comtesse de Soissons (1680); elle se réfugie en Espagne; Saint-Simon l'accuse d'avoir empoisonné la reine d'Espagne (Marie-Louise d'Orléans). — Aucun des contemporains ne partage cette opinion. — Elle est formellement réfutée par le témoignage de l'ambassadeur de France à Madrid. — Erreur de Saint-Simon sur les dernières années de la comtesse de Soissons. — Il se trompe également en prétendant que le fils aîné de la comtesse de Soissons avait épousé une fille bâtarde de La Cropte-Beauvais. — Contradictions de Saint-Simon dans les passages où il parle du duc de Mazarin.

Les nièces de Mazarin n'ont pas plus trouvé grâce devant Saint-Simon que le cardinal lui-même. Il en est une principalement sur laquelle il revient fort souvent, avec un mélange de vérités et d'erreurs qu'il est nécessaire de démêler. Je veux parler d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons. Il la suit depuis l'époque où elle brillait à la cour, et s'efforçait d'entraîner et de dominer le jeune Louis XIV, jusqu'à sa mort; il n'a pas même épargné sa postérité.

Olympe Mancini, qui avait épousé, en 1657, Eugène de Savoie-Carignan, comte de Soissons, fut nommée en 1661 surintendante de la maison de la reine, et eut officiellement une des plus hautes positions de la cour. « Elle y régnait, dit Saint-Simon [1], par un reste de la splendeur du feu cardinal Mazarin, son oncle, et plus encore, par son esprit et son adresse, en était devenue le centre, mais fort choisi. C'était où se rendait tous les jours ce qu'il y avait de plus distingué en hommes et en femmes, qui rendait cette maison le centre de la galanterie de la cour, et des intrigues et des menées de l'ambition. Ce fut dans cet important et brillant tourbillon où le roi se jeta d'abord, et où il prit cet air de politesse et de galanterie qu'il a toujours su conserver toute sa vie, et qu'il a si bien su allier avec la décence et la majesté. »

Ces dernières assertions sont contestables : ce n'est pas à

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. XII, p. 386, 387 et suiv.

l'hôtel de Soissons que Louis XIV prit ce grand air dont parle Saint-Simon. Il était naturel au roi, et fut développé par un sentiment profond de sa dignité et de sa mission. L'influence de la société d'Olympe Mancini en aurait plutôt fait un prince semblable au régent, sans autre règle que ses passions, et sacrifiant le décorum à ses plaisirs. Ce qui est certain, c'est que l'hôtel de Soissons, de concert avec le surintendant Fouquet, ne négligea rien pour enivrer un roi de vingt-trois ans, l'endormir dans les voluptés et régner sous son nom. Nous en trouvons la preuve dans des lettres intimes de cette époque. Une des femmes vendues au surintendant lui écrivait : « J'ai vu Mlle du Fouilloux[1], qui m'a dit que mardi le roi s'enferma avec Madame[2], Mme la Comtesse (Olympe Mancini), Mme de Valentinois[3], et les filles de Madame, et ne voulut qu'aucun homme ni d'autre personne y fût. Elle me dit qu'ils firent cent folies, le roi lui parla et lui témoigna mille bontés. Elle vous assure que ce ne sera rien que La Vallière, et que tout le tendre va à Madame. Elle m'a dit que le roi a la dernière confiance en Mme la Comtesse, et qu'il lui dit les choses les plus particulières, même touchant les deux reines; qu'il n'y a que deux jours l'on parla fort de vous au roi, lui en disant cent biens, et elle a ajouté que ce ne fut pas elle qui en dit le moins[4]. »

Olympe Mancini et les femmes qui composaient sa cour virent avec dépit Louis XIV échapper aux piéges qu'elles lui tendaient et où elles croyaient le retenir. Elles s'efforcèrent de combattre son amour naissant pour Mlle de La Vallière et se servirent à cet effet d'une des filles de la reine, célèbre par sa beauté, Mlle de La Mothe, dont Saint-Simon parle en

1. Mlle du Fouilloux, fille d'honneur de la reine, devint plus tard Mme d'Alluye. Saint-Simon en parle. (T. XVII, p. 471-472).

2. Henriette d'Angleterre duchesse d'Orléans.

3. Saint-Simon parle de cette fille du maréchal de Gramont, qu'il désigne sous le nom de Mme de Monaco (T. XX, p. 45-46).

4. Mlle du Fouilloux touchait une pension de Fouquet et cherchait, comme on le voit, à faire valoir les services qu'elle lui vendait.

passant[1]. Cette intrigue n'ayant pas réussi, la comtesse de Soissons et Vardes, son amant, fabriquèrent une lettre écrite en espagnol[2], afin de révéler à la jeune reine les amours de Louis XIV et de Mlle de La Vallière. Cette lettre tomba entre les mains du roi, et on ne tarda pas à en découvrir les auteurs. Ils furent exilés[3]. « La comtesse de Soissons, dit Saint-Simon[4], fit sa paix et obtint son retour, par la démission de sa charge de surintendante de la maison de la reine, qui fut donnée à Mme de Montespan. » Il y a là une inexactitude. Ce ne fut pas à cette époque (1665) que la comtesse de Soissons abandonna cette charge, mais seulement en 1680. Obligée alors de quitter la France, parce qu'elle était compromise dans l'affaire des poisons, elle vendit sa charge de surintendante à Mme de Montespan, moyennant deux cent mille écus[5].

Olympe Mancini se réfugia en Flandre, où elle fut poursuivie par la populace comme empoisonneuse. De là elle passa en Allemagne, puis en Espagne, où, si l'on en croit Saint-Simon, elle joua un triste rôle. La reine d'Espagne était à cette époque Marie-Louise d'Orléans, fille unique de Monsieur, frère de Louis XIV. « Cette princesse, dit Saint-Simon[6], n'avait point d'enfants, et avait tellement gagné l'estime et le cœur du roi son mari, que la cour de Vienne craignit tout de son crédit pour détacher l'Espagne de la grande alliance faite contre la France. Le comte de Mansfeld était ambassadeur de l'empereur à Madrid, avec qui la comtesse de Soissons lia un commerce intime dès en arrivant. La reine, qui ne respirait que France, eut une grande passion de voir la comtesse de Soissons. Le roi d'Espagne[7], qui avait

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. VIII, p. 329.
2. Voy. sur cette lettre les *Mémoires de Mme de Motteville* et de *Mlle de Montpensier*.
3. *Mém. de Mme de Motteville* à l'année 1664.
4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 442.
5. Voy. l'ouvrage de M. Am. Renée intitulé les *Nièces de Mazarin*.
6. *Mém. de Saint-Simon*, t. VI, p. 442-443. — 7. Charles II.

fort ouï parler d'elle, et à qui les avis pleuvaient depuis quelque temps qu'on voulait empoisonner la reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il permit à la fin que la comtesse de Soissons vînt quelquefois les après-dînées chez la reine par un escalier dérobé, et elle la voyait seule et avec le roi. Les visites redoublèrent, et toujours avec répugnance de la part du roi. Il avait demandé en grâce à la reine de ne jamais goûter de rien qu'il n'en eût bu ou mangé le premier, parce qu'il savait bien qu'on ne le voulait pas empoisonner. Il faisait chaud, le lait est fort rare à Madrid, la reine en désira, et la comtesse, qui avait peu à peu usurpé les moments de tête à tête avec elle, lui en vanta d'excellent qu'elle promit de lui apporter à la glace. On prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeld. La comtesse de Soissons l'apporta à la reine, qui l'avala et mourut peu de temps après, comme Madame[1], sa mère. La comtesse de Soissons n'en attendit pas l'issue et avait donné ordre à sa fuite. Elle ne s'amusa guère au palais après avoir vu avaler ce lait à la reine ; elle revint chez elle, où ses paquets étaient faits, et s'enfuit en Allemagne. »

Le récit de Saint-Simon est tellement circonstancié et positif, qu'il semble difficile d'en contester la vérité. Cependant remarquons qu'il ne cite aucun témoignage à l'appui, et que les contemporains qui parlent de l'empoisonnement de la reine d'Espagne ne disent pas un mot de la comtesse de Soissons. Mme de Sévigné se borne à une mention rapide de la nouvelle dans une lettre du 21 février 1689 : « Le roi apprit la mort de la jeune reine d'Espagne, en deux jours, avec de grands vomissements. » Elle y revient dans sa lettre du 23 février : « Cette pauvre reine d'Espagne, plus âgée d'un an que sa mère, est morte comme elle d'une étrange manière :

1. Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, que Saint-Simon prétend avoir été empoisonnée. On verra plus loin que cette opinion n'est pas fondée. La phrase de Saint-Simon doit être écrite et ponctuée, comme le porte notre texte, et non comme dans la plupart des éditions : *Mme sa mère.*

elle tomba, le 10 de ce mois, dans des vomissements si extrêmes et si violents, que nul remède n'a pu la secourir. » Dangeau se borne également à mentionner la mort de la reine d'Espagne[1], sans faire parler Louis XIV, comme on l'a prétendu[2], avec une légèreté qui n'était pas dans le caractère du roi. D'après Mme de La Fayette, la reine fut empoisonnée dans une tasse de chocolat[3]. La princesse palatine, duchesse douairière d'Orléans, raconte que ce fut dans des huîtres[4]. Au milieu de cette diversité d'opinions, on ne trouve nulle part le nom de la comtesse de Soissons. Ainsi, l'accusation de Saint-Simon contre Olympe Mancini ne repose sur aucun témoignage positif et n'est confirmée par aucun des contemporains.

Jusqu'ici, il y aurait lieu de douter de la véracité des faits que Saint-Simon raconte avec tant d'assurance. Mais, ce qui est décisif contre lui, c'est le témoignage de M. de Rébenac, ambassadeur de France en Espagne, dont les dépêches ont été publiées récemment[5]. Rébenac connaissait la comtesse de Soissons; il en parle à plusieurs reprises, et raconte que le roi d'Espagne croyait qu'elle lui avait jeté un charme pour l'empêcher d'avoir des enfants. Elle fut obligée de quitter l'Espagne par suite des soupçons qu'avait conçus Charles II. Elle était déjà hors du royaume à l'époque de la mort de la reine. Rébenac, qui croit que cette princesse fut empoisonnée, indique ceux qu'il regarde comme les auteurs du crime. Ce sont le comte d'Oropesa, don Emmanuel de Lira et la duchesse d'Albuquerque. Jamais il ne cite la comtesse de Soissons comme leur complice.

Enfin, Saint-Simon dit que la comtesse de Soissons retourna en Flandre, puis à Bruxelles, et qu'elle « y passa le

1. *Journal de Dangeau*, à la date du 20 février 1689.
2. Amédée Renée, *Nièces de Mazarin*.
3. *Mémoires de Mme de La Fayette*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 232.
4. *Lettres de la duchesse d'Orléans*, t. II, p. 292-293 (édit. Brunet).
5. Voy. les *Nièces de Mazarin*, par M. Amédée Renée, 2e édit. augmentée de documents inédits.

reste de sa vie et mourut en opprobre[1]. » A l'en croire, « tous les Français distingués eurent défense de la voir. » C'est encore là une assertion démentie par des documents d'une authenticité incontestable. Mme de Coulanges[2] écrivait à Mme de Grignan le 17 juin 1701 : « Ma sœur brille à Bruxelles; elle a tous les soirs la comtesse de Soissons à souper chez elle. » Et dans une lettre du 10 mai 1703, Mme de Coulanges dit à Mme de Grignan : « Ne savez-vous pas, madame, que M. le maréchal de Villeroi a été voir Mme la comtesse de Soissons à Bruxelles ? Il lui a mené son fils, et Mme la comtesse de Soissons avoue qu'il y a longtemps qu'elle n'a eu une aussi grande joie. » Puisque le maréchal de Villeroi, un des favoris de Louis XIV, visitait Olympe Mancini dans son exil, il faut admettre que les Français de distinction n'avaient pas reçu les ordres dont Saint-Simon parle d'un ton si positif et si tranchant.

Le fils aîné[3] de la comtesse de Soissons, Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, épousa la fille d'un écuyer du prince de Condé, nommé La Cropte-Beauvais. Saint-Simon, qui fait un grand éloge de la beauté de cette personne[4], prétend qu'elle était bâtarde. « Elle était si bien bâtarde, que M. le Prince, sachant son père à l'extrémité, à qui on allait porter les sacrements, monta à sa chambre dans l'hôtel de Condé pour le presser d'en épouser la mère; il eut beau dire et avec autorité et avec prières, et lui représenter l'état où, faute de mariage, il laissait une aussi belle créature que la fille qu'il en avait eue, Beauvais fut inexorable, maintint qu'il n'avait jamais promis mariage à cette créature, qu'il ne l'avait point trompée, et qu'il ne l'épouserait point. » Ce récit est erroné : d'après une note rectificative de M. le comte

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 443.
2. Femme de Louis du Gué-Bagnols, qui était intendant de Flandre.
3. Le célèbre prince Eugène était le quatrième fils de la comtesse de Soissons.
4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 8-9.

de Chantérac[1], le mariage de La Cropte-Beauvais avec Charlotte Martel, fille de Gédéon Martel, comte de Marennes, et d'Élisabeth de La Mothe-Fouqué, est établi par un contrat du 23 décembre 1653, passé à Marennes devant Baige, notaire héréditaire de Saintonge. Uranie de La Cropte-Beauvais naquit de cette union légitime. Ce ne fut pas en « mauvaise compagnie, » comme l'insinue Saint-Simon[2], que le comte de Soissons connut Mlle de La Cropte-Beauvais, mais au Palais-Royal, chez Madame, dont elle était demoiselle d'honneur[3].

Enfin, Saint-Simon se met en pleine contradiction avec lui-même dans les détails qu'il donne sur le duc de Mazarin, qui avait épousé Hortense Mancini, une des nièces du cardinal. Il l'avait vu dans sa jeunesse : « C'était, dit-il[4], un assez grand et gros homme de bonne mine, qui marquait de l'esprit, à ce qu'il me parut une fois que je le vis chez mon père, lorsqu'il fut chevalier de l'ordre en 1688. » Et ailleurs[5] : « J'ai ouï dire aux contemporains qu'on ne pouvait avoir plus d'esprit ni plus agréable; qu'il était de la meilleure compagnie et fort instruit; magnifique, du goût à tout, de la valeur; dans l'intime familiarité du roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer et de lui en donner des marques; gracieux, affable et poli dans le commerce. »

A peine cet homme si bien doué et comblé de richesses a-t-il épousé une nièce du cardinal Mazarin, qu'il est transformé : « Il devint ridicule au monde[6], insupportable au roi par les visions qu'il fut lui raconter avoir sur la vie qu'il menait avec ses maîtresses[7]. Il se retira dans ses terres, où il devint la proie des moines et des béats, qui profitèrent de

1. Cette note a été publiée dans le tome IV des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 441-442.

2. *Mémoires*, t. IV, p. 8 : « Son goût le mettait en mauvaise compagnie. »

3. On trouve encore, dans la note de M. le comte de Chantérac, quelques autres rectifications sur la comtesse de Soissons et ses descendants.

4. *Mémoires*, t. X, p. 279. — 5. *Ibid.*, p. 277.

6. *Ibid.*, p. 278.

7. Le duc de Mazarin déclara un jour au roi que l'ange Gabriel l'avait

ses faiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux, fit des loteries de son domestique, en sorte que le cuisinier devint son intendant et son frotteur secrétaire. Le sort marquait, selon lui, la volonté de Dieu : le feu prit au château de Mazarin, où il était; chacun accourut pour l'éteindre; lui à chasser ces coquins qui attentaient à s'opposer au bon plaisir de Dieu.»

Ces extravagances du duc de Mazarin sont confirmées par les contemporains. Les mémoires de Conrart et de l'abbé de Choisy, le journal d'Olivier d'Ormesson, sont sur ce point d'accord avec Saint-Simon. Mais aucun d'eux n'a commencé par prêter au duc de Mazarin de brillantes qualités, pour le montrer tout à coup transformé en maniaque insupportable. Cette contradiction entre les deux passages de Saint-Simon vient de la légèreté avec laquelle il avait recueilli quelques traditions d'amis ou de contemporains du duc de Mazarin.

En résumé, Saint-Simon n'a connu par lui-même presque aucun des personnages qui jouèrent un rôle important pendant la première époque du règne de Louis XIV (1643-1661). Il n'en a parlé que d'après des récits presque toujours erronés. C'est probablement aux conversations de son père qu'il faut attribuer sa haine contre Mazarin et Chavigny, haine qui l'a conduit à défigurer si étrangement la vérité. Quoi qu'il en soit de la source où il a puisé, il reste bien établi que, pour toute cette partie du règne de Louis XIV, Saint-Simon ne mérite aucune confiance.

averti qu'il lui arriverait malheur s'il ne rompait vite avec Mlle de La Vallière (*Mémoire de l'abbé de Choisy*, coll. Petitot, t. LXIII, p. 207). On faisait allusion à ces prétendues révélations de l'ange Gabriel dans les vers suivants composés après la fuite de la duchesse de Mazarin :

Ma pauvre femme! hélas! qu'est-elle devenue?
— La chose, dit le roi, vous est-elle inconnue!
L'ange qui vous dit tout ne vous l'a-t-il pas dit?

DEUXIÈME ÉPOQUE

DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1661-1691).

CHAPITRE I.

CARACTÈRE DE LOUIS XIV.

Caractère de Louis XIV d'après Saint-Simon. — Qualités extérieures : beauté, grâce, dignité ; prix qu'il savait mettre à ses bienfaits et à ses moindres paroles : sa politesse ; sa galanterie majestueuse ; son adresse à tous les exercices ; régularité extérieure de la vie du roi. — Qualités morales : secret ; amour de la vérité et de la justice. —Sa fermeté et sa grandeur dans les adversités.— Omissions indiquées. — Critiques injustes de Saint-Simon : Louis XIV n'a pas écarté systématiquement les hommes d'un esprit supérieur. — Saint-Simon l'accuse d'avoir manqué de courage en deux occasions principales ; examen de cette accusation. — Orgueil de Louis XIV. — Goût de la magnificence. — Saint-Simon accuse le roi d'égoïsme et de dureté à l'égard de ses enfants. — Examen de cette assertion.

La seconde et la troisième partie de l'histoire de Louis XIV sont remplies par ce prince, par sa gloire et par ses succès, comme par ses fautes et par ses malheurs. Saint-Simon n'avait pas vu le roi dans le premier éclat de son règne ; mais il l'a étudié dans la dernière partie de sa vie, et il a souvent conversé avec des personnages qui avaient assisté aux débuts de son gouvernement personnel. Après avoir raconté la mort de Louis XIV, il revient sur l'ensemble de son règne, sur les qualités et les défauts du prince, sur les ministres et

les généraux qui ont été les instruments de sa grandeur. On peut donc ici le considérer réellement comme historien de Louis XIV, et lui demander plus d'exactitude et de précision. Interrogeons-le d'abord sur le caractère du prince.

Personne n'a mieux peint que Saint-Simon [1] la dignité extérieure de Louis XIV : « Sa taille, son port, les grâces, la beauté et la grande mine qui succéda à la beauté, jusqu'au son de sa voix et à l'adresse et la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne, le faisaient distinguer jusqu'à sa mort, comme le roi des abeilles, et s'il ne fût né que particulier, il aurait eu également le talent des fêtes, des plaisirs, de la galanterie et de faire les plus grands désordres d'amour. » Et plus loin : « L'ancienne cour de la reine sa mère, qui excellait à la savoir tenir, lui avait imprimé une politesse distinguée, une gravité jusque dans l'air de galanterie, une dignité, une majesté partout, qu'il sut maintenir toute sa vie. »

« Jamais personne [2] ne donna de meilleure grâce et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits. Jamais personne ne vendit mieux ses paroles, son souris même, jusqu'à ses regards. Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à qui la rareté et la brièveté de ses paroles ajoutait beaucoup. S'il les adressait à quelqu'un, ou de question, ou de choses indifférentes, toute l'assistance le regardait; c'était une distinction dont on s'entretenait et qui rendit toujours une sorte de considération. Il en était de même de toutes les attentions et les distinctions, et des préférences qu'il donnait dans leurs proportions. Jamais il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne; et s'il avait à reprendre, à réprimander ou à corriger, ce qui était fort rare, c'était toujours avec un air plus ou moins de bonté, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère; quelquefois avec un air de sévérité. »

1. *Mémoires*, t. XII, p. 387. — 2. *Ibid.*, p. 461.

« Jamais homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, et dans ses réponses quand elles passaient le *Je verrai*, et dans ses manières. Ces étages divers se marquaient exactement dans sa manière de saluer et de recevoir les révérences, lorsqu'on partait ou qu'on arrivait. Il était admirable à recevoir différemment les saluts à la tête des lignes de l'armée ou aux revues. Mais surtout pour les femmes rien n'était pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau; je dis aux femmes de chambre qu'il connaissait pour telles, comme cela arrivait souvent à Marly. Aux dames il ôtait son chapeau tout à fait, mais de plus ou moins loin; aux gens titrés, à demi, et le tenait en l'air ou à son oreille, quelques instants plus ou moins marqués. Aux seigneurs, mais qui l'étaient, il se contentait de mettre la main au chapeau. Il l'ôtait, comme aux dames, pour les princes du sang. S'il abordait les dames, il ne se couvrait qu'après les avoir quittées. Tout cela n'était que dehors; car dans la maison, il n'était jamais couvert. Ses révérences, plus ou mions marquées, mais toujours légères, avaient une grâce et une majesté incomparables, jusqu'à sa manière de se soulever à demi, à son souper, pour chaque dame assise qui arrivait, non pour aucune autre, ni pour les princes du sang. C'était encore avec la même distinction qu'il recevait le service[1] de Monsieur et de M. le duc d'Orléans.

« Exact aux heures qu'il donnait pour toute la journée; une précision nette et courte dans ses ordres. Si dans les vilains temps d'hiver qu'il ne pouvait aller dehors, il arrivait qu'il passât chez Mme de Maintenon un quart d'heure plus tôt qu'il n'en avait donné l'ordre (ce qui ne lui arrivait guère), et que le capitaine des gardes en quartier ne s'y trouvât pas,

1. On sait que le service à la table du roi, ainsi qu'à son lever et à son coucher, était fait par les personnages de la naissance la plus illustre.

il ne manquait point de lui dire après que c'était sa faute à lui d'avoir prévenu l'heure, non celle du capitaine des gardes de l'avoir manquée. Aussi avec cette règle, qui ne manquait jamais, était-il servi avec la dernière exactitude, et elle était d'une commodité infinie pour les courtisans. »

« Rien n'était pareil à lui aux revues [1], aux fêtes, et partout où un air de galanterie pouvait avoir lieu par la présence des dames. On l'a déjà dit, il l'avait puisée à la cour de la reine sa mère et chez la comtesse de Soissons; la compagnie de ses maîtresses l'y avait accoutumé de plus en plus; mais sa galanterie était toujours majestueuse, quoique quelquefois avec de la gaieté, et jamais devant le monde rien de déplacé ni de hasardé. Jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux, et toutefois très-naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnait une grande facilité. Aussi, dans les choses sérieuses, dans les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé, et il fallait commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne voulait s'exposer à demeurer court. Ses réponses en ces occasions étaient toujours courtes, justes, pleines et très-rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur, quand le discours le méritait. Le respect aussi qu'apportait sa présence en quelque lieu qu'il fût imposait un silence et jusqu'à une sorte de frayeur.

« Il aimait fort l'air et les exercices [2], tant qu'il en put faire. Il avait excellé à la danse, au mail, à la paume. Il était encore admirable à cheval dans un âge avancé. Il aimait à voir faire toutes ces choses avec grâce et adresse: s'en bien ou mal acquitter devant lui était mérite ou démérite. Il disait que, de ces choses qui n'étaient point nécessaires, il ne s'en fallait point mêler, si on ne les faisait pas bien. Il aimait fort à tirer,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 463 et suiv. — 2. *Ibid.*, p. 464.

et il n'y avait point de si bon tireur que lui, ni avec tant de grâce.... Il aimait fort aussi à courre le cerf, mais en calèche, depuis qu'il s'était cassé le bras en courant à Fontainebleau, aussitôt après la mort de la reine. Il était seul dans une manière de soufflet, tiré par quatre petits chevaux, à cinq ou six relais, et il menait lui-même à toute bride, avec une adresse et une justesse que n'avaient pas les meilleurs cochers, et toujours la même grâce à tout ce qu'il faisait. »

Saint-Simon [1] vante encore dans Louis XIV ce qu'il appelle la *dignité constante et la règle continuelle de son extérieur* : « L'une présentait en tous les moments qu'il pouvait être vu, une dignité majestueuse qui frappait de respect ; l'autre, une suite de jours et d'heures, où, en quelque lieu qu'il fût, on n'avait qu'à savoir quel jour et quelle heure il était, pour savoir aussi ce que le roi faisait, sans jamais d'altération en rien, sinon d'employer les heures qu'il passait dehors, ou à des chasses, ou à de simples promenades. Il n'est pas croyable combien cette exactitude en apportait en son service, à l'éclat de sa cour, à la commodité de la lui faire et de lui parler, si on n'avait que peu à lui dire ; combien de règle à chacun, de commodité au commerce des uns avec les autres, d'agrément en ses demeures, de facilité et d'expédition à ses affaires et à celles de tout le monde [2]. »

Sans insister autant sur les qualités morales que sur la dignité extérieure de Louis XIV, Saint-Simon ne les omet pas complétement. Il loue sa discrétion [3] : « Le secret était impénétrable, et jamais rien ne coûta moins au roi que de se taire profondément et de dissimuler de même » Louis XIV aimait la justice, et Saint Simon reconnaît que les préventions du roi n'étaient pas assez fortes pour étouffer la voix de la vérité. « Il y avait à gagner dans ses audiences, dit-il [4],

1. *Mémoires de Saint-Simon* t. XII, p. 276.
2. On peut voir les détails dans le tableau que trace Saint-Simon de la vie privée du roi (t XIII. p. 86, 87, 88 et suiv.).
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 459. — 4. *Ibid.*, t. XII, p. 405.

quand on pouvait tant faire que de les obtenir, et qu'on savait s'y conduire avec tout le respect qui était dû à sa royauté et à l'habitude. Outre ce que j'en ai su d'ailleurs, j'en puis parler par expérience[1]... Là, quelque prévenu qu'il fût, quelque mécontentement qu'il crût avoir lieu de sentir, il écoutait avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclairer et de s'instruire; il n'interrompait que pour y parvenir. On y découvrait un esprit d'équité et de désir de connaître la vérité, et cela quoique en colère quelquefois. »

Enfin Saint-Simon rend justice à la grandeur d'âme que montra le roi à la fin de sa vie. Après avoir énuméré les malheurs qui frappèrent Louis XIV, dans les dernières années de son règne, il continue ainsi[2]: « Telles furent les longues et cruelles circonstances des plus douloureux malheurs qui éprouvèrent la constance du roi, et qui rendirent toutefois un service à sa renommée plus solide que n'avait pu faire tout l'éclat de ses conquêtes ni la longue suite de ses prospérités; telle fut la grandeur d'âme que montra constamment dans de tels et si longs revers, parmi de si sensibles secousses domestiques, ce roi si accoutumé au plus grand et au plus satisfaisant empire domestique, aux plus grands succès au dehors, qui se vit enfin abandonné de toutes parts par la fortune. Accablé au dehors par des ennemis irrités, qui se jouaient de son impuissance qu'ils voyaient sans ressource et qui insultaient à sa gloire passée, il se trouvait sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir faits et soutenus par goût et par fantaisie, et par le fatal orgueil de les avoir voulu et cru former lui-même. Déchiré au dedans par les catastrophes les plus intimes et les plus poignantes, sans consolation de personne, en proie à sa propre faiblesse; réduit à lutter seul contre les horreurs[3] mille fois plus af-

1. Voy. plus haut, p. 24 et suiv.; 45 et suiv.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 67.
3. Saint-Simon fait allusion aux bruits d'empoisonnement répandus à cette époque

freuses que ses plus sensibles malheurs, qui lui étaient sans cesse présentées par ce qui lui restait de plus cher et de plus intime [1], et qui abusait ouvertement, et sans aucun frein, de la dépendance où il s'était laissé tomber, et dont il ne pouvait et ne voulait pas même se relever, quoiqu'il en sentît tout le poids; incapable d'ailleurs, et par un goût invinciblement dominant, et par une habitude tournée en nature, de faire aucune réflexion sur l'intérêt et la conduite de ses geôliers; au milieu de ces fers domestiques, cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin toujours le même de tenir tant qu'il le pouvait le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement, ces dehors du même roi en toutes choses, c'est ce dont peu d'hommes auraient été capables, c'est ce qui aurait pu lui mériter le nom de *grand*, qui lui avait été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui ramena tous les cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés. Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnaître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne; il les toucha, au contraire, par le sentiment de sa magnanimité, heureux si, en adorant la main qui le frappait, en recevant ses coups avec une dignité qui honorait sa soumission d'une manière si singulièrement illustre, il avait porté les yeux sur des motifs et palpables et encore réparables, et qui frappaient tous les autres que les siens! »

Ce tableau des qualités physiques et morales de Louis XIV, que nous avons extrait des mémoires de Saint-Simon, est incomplet; mais il donne cependant l'idée d'un roi qui avait de la grandeur. Il suffira, d'ailleurs, pour compléter l'éloge de Saint-Simon de consulter l'histoire : on est frappé, en

1. Allusion à la conduite que Saint-Simon attribue au duc du Maine et à Mme de Maintenon.

lisant la vie de Louis XIV, d'y trouver tant d'exemples d'une vertu rare dans les rois absolus et victorieux, la prudence. Les guerres de Louis XIV peuvent avoir été injustes et avoir trop coûté à la France; mais elles n'ont pas le caractère d'ambition aveugle qui a trop souvent emporté les conquérants dans des entreprises funestes. Elles ont pour but l'acquisition des limites naturelles de la France; elles sont conçues dans un intérêt national et contribuent à la sûreté et à la puissance de la patrie. Aussi les succès ont-ils été durables : la France actuelle est, à peu de chose près, telle que l'a faite Louis XIV. Si elle a gagné sur quelques points, aux Alpes et en Lorraine, elle a reculé en Flandre et sur les bords du Rhin. Landau et Sarrelouis ne lui appartiennent plus. Saint-Simon n'a pas insisté sur ce point; il n'a pas montré que les conquêtes de la France sous Louis XIV avaient été dirigées par une politique si sage et si habile que les revers de la fin du règne ne purent les lui arracher.

A côté de la prudence unie à la grandeur, nous placerons la fermeté et la constance. La fermeté se manifeste dès les premiers actes du gouvernement personnel de Louis XIV. Il écrit, dès 1661, à l'intendant d'Auvergne[1] : « M. de La Barre, je suis fort satisfait du zèle avec lequel vous avez exécuté mes ordres en faisant arrêter Saint-Étienne. Je suis très-aise aussi de savoir que vous tiendrez la main à ce qu'on lui fasse son procès, me promettant que cet exemple sera de très-grand fruit dans la province. *Pour ce qui est de la grâce, on ne doit pas craindre que j'en accorde facilement de cette nature. Je sais trop bien que ce serait fomenter les violences, et je n'ai rien plus à cœur que d'empêcher qu'à l'avenir, il ne s'en commette aucune impunément dans mon royaume.* »

Son langage n'est pas moins fier avec les étrangers. Dans une lettre du 25 janvier 1662, adressée au comte d'Estrades,

1. Ms. de Rose, secrétaire du cabinet de Louis XIV; Bib. de l'Arsenal, n° 199, f°s 75-76.

ambassadeur en Angleterre, on lit le passage suivant[1] : « Ce que j'ai remarqué, dans toute la teneur de votre dépêche, c'est que le roi mon frère, ni ceux dont il prend conseil, ne me connaissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connais puissance sous le ciel qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte ; il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de crainte. Je pensais avoir gagné dans le monde qu'on eût un peu meilleure opinion de moi; mais je me console en ce que peut-être n'est-ce qu'à Londres qu'on fait de si faux jugements. C'est à moi à faire par ma conduite qu'ils ne demeurent pas longtemps en de semblables erreurs. »

La hauteur des actions de Louis XIV répondit à celle de ses paroles. Toute son histoire est là pour l'attester : jusqu'à la fin de sa vie, il se distingua par cette constance qu'il a si bien caractérisée lui-même dans ses mémoires[2], lorsqu'il dit que la constance ne consiste pas à faire toujours les mêmes choses, mais à faire des choses qui tendent à la même fin. Saint-Simon, en insistant sur la régularité qu'apportait le roi dans tous les détails de sa vie publique et privée, n'a pas assez fait ressortir son application aux affaires et le soin avec lequel il s'acquittait de son *métier de roi*, pour me servir de ses expressions. Louis XIV recommande à son fils d'être attentif à tous les détails[4], et lui rappelle la nécessité du travail : « Il se pourra faire, lui dit-il[3], que vous commenciez à lire ces mémoires en un âge où l'on est bien plus accoutumé de craindre le travail que de l'aimer, trop content d'être échappé à la sujétion des précepteurs et des maîtres, et de n'avoir plus ni heure réglée ni application longue et certaine. Ici je ne vous dirai pas seulement que c'est toutefois par là que l'on règne, pour cela qu'on règne, et qu'il y a

1. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 68. — 2. T. II, p. 109 (édit. Dreyss).
3. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 120 et 125. — 4. *Ibid.*, p. 426-427.

de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre; que ces conditions de la royauté, qui pourront quelquefois vous sembler rudes et fâcheuses en une si grande place, vous paraîtraient douces et aisées, s'il était question d'y parvenir. Il y a quelque chose de plus, mon fils, et je souhaite que votre expérience ne vous l'apprenne jamais: rien ne vous serait plus laborieux qu'une grande oisiveté, si vous aviez le malheur d'y tomber. Dégoûté premièrement des affaires, puis des plaisirs, vous seriez enfin dégoûté de l'oisiveté elle-même en cherchant partout ce qui ne se trouve point, c'est-à-dire la douceur du repos et du loisir, sans quelque fatigue et quelque occupation qui précède. »

Saint-Simon n'a pas seulement passé sous silence quelques-unes des grandes qualités de Louis XIV; il lui adresse des critiques qui ne nous paraissent pas fondées. Ainsi il lui reproche d'avoir écarté systématiquement les hommes d'un esprit supérieur [1] : « L'esprit, la noblesse de sentiments, se sentir, se respecter, avoir le cœur haut, être instruit, tout cela lui devint suspect et bientôt haïssable. Plus il avança en âge, plus il se confirma dans cette aversion. Il la poussa jusque dans ses généraux et dans ses ministres, laquelle dans eux ne fut contre-balancée que par le besoin. » — « Il avait été fatigué, dit encore Saint-Simon [2], de la supériorité d'esprit et de mérite de ses anciens ministres, de ses anciens généraux, de ce peu d'espèces de favoris qui en avaient beaucoup. Il voulait primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet et dans la guerre, comme il dominait partout ailleurs. »

Ici, comme dans bien d'autres passages, les contradictions ne coûtent pas à Saint-Simon. Après avoir dit que le roi redoutait l'esprit, il ajoute [3] : « Il profita infiniment d'avoir toute

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 388. Voy. aussi p. 426-427.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*, p. 386.

sa vie vécu avec les personnes du monde, qui toutes en avaient le plus, et des plus différentes sortes, en hommes et en femmes de tout âge, de tout genre et de tous personnages. » Parlant de Mlle de Fontange, qui fut un instant maîtresse de Louis XIV, « Sa beauté, dit-il [1], la soutint un temps; mais son esprit n'y répondit en rien. *Il en fallait au roi pour l'amuser et le tenir.* » Enfin Saint-Simon n'a pas fait le portrait d'un prince dépourvu d'esprit lorsqu'il dit de Louis XIV [2] : « Il parlait bien, en bons termes, avec justesse; il faisait un conte mieux qu'homme du monde, et aussi bien un récit. Ses discours les plus communs n'étaient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté. »

Cet esprit que Saint-Simon prétend avoir manqué au roi n'était certainement pas le discernement des hommes. Si un heureux concours de circonstances plaça sous la main de Louis XIV des ministres et des généraux d'un esprit supérieur, des poëtes et des orateurs de génie, n'est-ce pas un titre glorieux pour ce prince d'avoir su les encourager, les soutenir contre l'envie, stimuler leur amour-propre, profiter de leurs luttes et faire tourner au profit de la France la rivalité de leurs intérêts et de leurs ambitions? Les réformes de Colbert furent attaquées avec un acharnement qu'attestent les pamphlets et les satires du temps; Louis XIV le défendit contre la haine et la jalousie. La rivalité de Colbert et de Louvois divisait la cour; mais le roi savait les dominer en s'en servant. Molière était poursuivi par les faux dévots, par les marquis baffoués, par les précieuses livrées au ridicule; il trouva dans la faveur de Louis XIV un asile pour son génie. A qui donc Saint-Simon pourra-t-il persuader que ce prince, qui avait eu à sa cour Bossuet et Racine, Turenne et Condé, Boileau et la Bruyère, redoutait la supériorité de l'esprit? N'avait-il pas, au contraire, attiré tout ce que la France produisait d'hommes supérieurs, et faut-il lui imputer cette

1. *Mémoires*, t. XIII, p. 4. — 2. *Ibid.*, XII, p. 400.

stérilité qui suit, par une loi fatale, les époques de rare fécondité. Non-seulement Louis XIV avait encouragé les esprits éminents de la belle époque de son règne; mais il les recherchait même et tenait à s'en entourer. N'est-ce pas l'esprit de Mme de Maintenon qui fit goûter sa conversation par le roi et prépara son empire?

Quel est donc cet esprit dont Louis XIV se montra l'adversaire? Ce n'est pas, nous venons de le voir, la supériorité réelle qu'il rechercha toujours dans ses ministres, dans ses courtisans, dans ses généraux; c'est l'esprit frondeur, l'esprit de dénigrement qu'il poursuivit dans Saint-Simon comme dans Saint-Évremond. Notre historien l'avoue dans un passage où il parle de ses relations avec Louis XIV[1] : « Cette crainte et cette aversion si grande du roi pour l'esprit et pour les connaissances au-dessus du commun, on m'en fit un crime, qui, en toute occasion, se renouvela près de lui. » Or, l'esprit de Saint-Simon, ce n'est (nous l'avons vu) ni le génie de la guerre, ni celui de la politique; c'est un esprit d'opposition habile à saisir les faiblesses et les ridicules, mais impuissant à gouverner. Son beau-frère, Lauzun, avait un esprit de la même trempe; il eut le même sort.

Quant à *ses connaissances au-dessus du commun*, dont se vante Saint-Simon, et qu'il prétend lui avoir nui près de Louis XIV, elles consistaient surtout en détails curieux et minutieux de cérémonial et de généalogies. Il accuse le roi d'*ignorance* et même d'*absurdité* pour n'avoir pas connu le degré plus ou moins avéré de noblesse de ceux qui l'entouraient. « Il demeura tellement ignorant, dit-il[2], que les choses les plus connues d'histoires, d'événements, de fortunes, de conduites, de naissance, de lois[3], il n'en sut jamais

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 332.
2. *Ibidem.*, XII, p. 397-398.
3. Il est inutile d'insister sur cette bizarre accumulation de choses si différentes, d'un côté les grands événements de l'histoire et de l'autre les généalogies, ici les lois, là les détails minutieux sur chaque famille.

un mot. Il tomba, par ce défaut et quelquefois en public, dans les *absurdités* les plus grossières. M. de la Feuillade, plaignant exprès devant lui le marquis de Resnel, qui fut tué depuis lieutenant général et mestre de camp général de la cavalerie, de n'avoir pas été chevalier de l'ordre en 1661, le roi dit avec mécontentement qu'il fallait aussi se rendre justice. Resnel était Clermont-Gallerande ou d'Amboise, et le roi, qui depuis n'a été rien moins que délicat là-dessus, le croyait un homme de fortune. De cette maison était Monglat, maître de la garde-robe, qu'il traitait bien et qu'il fit chevalier de l'ordre en 1661, qui a laissé de très-bons mémoires[1]. Monglat avait épousé la fille du fils du chancelier de Cheverny. Leur fils unique porta toute sa vie le nom de Cheverny, dont il avait la terre; il passa sa vie à la cour (et j'en ai parlé quelquefois) ou dans des emplois étrangers. Ce nom de Cheverny trompa le roi, et il le crut peu de chose; il n'avait point de charge, et ne put être chevalier de l'ordre. Le hasard détrompa le roi à la fin de sa vie. Saint-Hérem avait passé la sienne grand louvetier, puis gouverneur et capitaine de Fontainebleau, il ne put être chevalier de l'ordre. Le roi, qui le savait beau-frère de Courtin, le conseiller d'État, qu'il connaissait, le crut par-là fort peu de chose. Il était Montmorin, et le roi ne le sut que fort tard par M. de la Rochefoucauld. Encore lui fallut-il expliquer quelles étaient ces maisons, que leur nom ne lui apprenait pas. »

En admettant ces faits que nous ne connaissons que par le témoignage de Saint-Simon, que peut-on en conclure? Que certains nobles ont été écartés par le roi des charges ou des honneurs publics. Qu'y a-t-il là d'étonnant, et où est la preuve que Louis XIV n'y ait pas été déterminé par des

1. Les mémoires de Monglat, publiés pour la première fois par le père Bougeant en 1727 (4 vol. in-12), ont été reproduits dans toutes les collections de mémoires sur l'hist. de France.

motifs indépendants de la naissance? Saint-Simon lui-même insiste sur l'usage où était le roi de choisir ses principaux conseillers dans les familles roturières. Il est donc peu probable que ce prince ait été arrêté par la naissance des personnages que cite Saint-Simon, s'il eût été d'ailleurs convaincu de leur mérite. Enfin, en admettant même que le roi n'eût pas eu ces connaissances minutieuses que Saint-Simon exige du souverain, l'accuserons-nous pour cela d'*ignorance* et d'*absurdité?* Louis XIV se faisait une autre idée des devoirs imposés aux rois, il ne les croyait pas obligés de charger leur mémoire de toutes les généalogies. « Il ne faut pas vous imaginer, disait-il à son fils[1], que les affaires d'État soient comme ces endroits épineux et obscurs des sciences qui vous auront peut-être fatigué. La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement sans peine. Ce qui nous occupe est quelquefois moins difficile que ce qui nous amuserait seulement. Tout ce qui est le plus nécessaire à ce travail est en même temps agréable; car c'est, en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous ignorons, voir autour de nous-mêmes ce qu'on nous cache avec le plus de soin, découvrir les vues les plus éloignées de nos propres courtisans; je ne sais quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnait. » On excusera peut-être un prince qui comprenait ainsi le métier de roi de n'avoir pas étudié à fond toutes les généalogies de la noblesse.

Louis XIV préférait à ces recherches érudites et aux saillies frondeuses un genre d'esprit d'une nature supérieure,

1. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 428 (édit. de M. Dreyss).

l'esprit de suite et de conduite, le maniement des hommes et des choses, l'intelligence et la pratique des maximes de gouvernement. Ce genre d'esprit, Louis XIV l'avait à un haut degré. Sans insister de nouveau sur l'habileté avec laquelle il sut choisir et diriger ses ministres, il suffit, pour s'en convaincre, de consulter quelques-unes des pensées qu'il a consignées dans les mémoires écrits pour l'instruction de son fils[1]. Il y a érigé en maxime la conduite qu'il tenait avec ses ministres[2] : « Tantôt le prince cherche à faire croître en eux l'opinion qu'ils ont de sa capacité, soit en leur faisant voir comment il sait pénétrer dans les plus secrets sentiments des hommes, soit en leur montrant comme il sait trouver dans son propre fonds ce qu'on n'eût jamais pu lui fournir d'ailleurs. Tantôt il les intéresse à son service, ou en prévenant leurs désirs par des grâces qu'ils n'attendaient pas, ou en leur accordant avec facilité celles qu'ils désirent avec justice; et tantôt il les tient dans la retenue en leur faisant connaître qu'il ne serait pas sûr pour eux de sortir de leur devoir, ni de s'éloigner des bornes qu'il leur a prescrites, et en leur faisant voir qu'il n'est point d'obscurité si maligne qui soit à l'épreuve des lumières qu'il a de lui-même, et qu'il reçoit incessamment de toutes parts. Enfin, dans sa propre économie, il trouve le moyen de profiter de ce qu'ils ont de bon sans rien souffrir de ce qu'ils pourraient avoir de mauvais; il sait les rendre utiles à ses affaires, sans qu'ils soient à charge à ses sujets; il sait leur faire part de ses grâces, sans les remplir de faste ni d'emportements; il sait leur don-

1. On a prétendu que ces mémoires n'avaient pas été rédigés par Louis XIV, et M. Dreyss, qui en a donné une édition revue soigneusement sur les manuscrits, a recherché avec beaucoup de sagacité quels avaient été les collaborateurs du roi. Mais ce qui reste incontestable, après les travaux les plus minutieux, c'est que la pensée appartient bien au roi, et que le président de Périgny, Pellisson et les autres secrétaires que Louis XIV employa pour ce travail, ne faisaient que développer les notes qu'il avait fournies et lui soumettaient leur rédaction.

2. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 41-43.

ner sa confiance, sans leur abandonner son autorité; il sait les rendre ses confidents, sans jamais cesser d'être leur maître. »

Le passage suivant[1] sur la fausse grandeur est d'un homme qui avait le sentiment profond de la vraie grandeur : « C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui ne sont pas nés dans la grandeur, d'en être éblouis lorsqu'ils y parviennent, et de ne savoir soutenir ni l'éclat dont elle est ornée, ni les orages qui la peuvent menacer. Comme c'est une nouveauté pour eux d'être grands, ils ne connaissent pas à quel point ils le doivent paraître[2]. Voulant relever le défaut de leur naissance par une trop grande fierté, ils font toutes choses de si mauvaise grâce qu'ils désobligent ceux-là même qu'ils avaient dessein de se rendre amis, et ne pouvant se mesurer ni selon leur fortune présente, ni selon celle dont ils sont venus, ils ne parviennent ordinairement qu'à se faire mépriser de ceux dont ils voudraient gagner l'amitié. Manquant, dans toutes leurs démarches, de naturel et d'instruction, ils s'avancent ou se reculent toujours hors de propos. Ils ne font jamais que trop ou trop peu, et dans l'inégalité de leur conduite, ce qu'il y a de plus uniforme et de plus constant, c'est qu'ils s'énorgueillissent toujours avec excès dans la bonne fortune et tombent dans le dernier abattement aussitôt qu'elle leur devient contraire. Mais les princes doivent assurément être fort éloignés de ce défaut, parce que, tenant toujours de leur mérite ou de leur naissance la principale cause de leur grandeur, tout ce que la fortune leur ôte ou leur donne semble n'être pas suffisant pour les faire changer ni de contenance ni de sentiments. »

Il est curieux de voir Louis XIV parler à son fils de l'influence que les femmes peuvent exercer sur les rois et in-

1. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 67 et suiv.

2. On se rappelle le passage de la Bruyère (*Ch. de la Cour*), que l'on a appliqué à Dangeau : « Un Pamphile veut être grand; il croit l'être; il ne l'est pas; il est d'après un grand. »

voquer son expérience personnelle[1] : « Je vous dirai premièrement que, comme le prince devrait toujours être un parfait modèle de vertu, il serait bon qu'il se garantît des faiblesses communes au reste des hommes, d'autant qu'il est assuré qu'elles ne sauraient demeurer cachées. Et néanmoins, s'il arrive que nous tombions, malgré nous, dans quelqu'un de ces égarements, il faut du moins, pour en diminuer la conséquence, observer deux précautions que j'ai toujours pratiquées et dont je me suis fort bien trouvé. La première que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais pris au préjudice de nos affaires, parce que notre premier objet doit toujours être la conservation de notre gloire et de notre autorité, lesquelles ne se peuvent absolument maintenir que par un travail assidu. Car, quelque transportés que nous puissions être, nous devons, par le propre intérêt de notre passion, considérer qu'en diminuant de crédit dans le public, nous diminuerions aussi d'estime auprès de la personne pour laquelle nous nous serions relâchés. Mais la seconde considération, qui est la plus délicate et la plus difficile à conserver et à pratiquer, c'est qu'en abandonnant notre cœur, il faut demeurer maître absolu de notre esprit; que nous séparions les tendresses d'amant d'avec les résolutions de souverain; que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler de nos affaires ni des gens qui nous y servent, et que ce soient deux choses absolument séparées.

« Vous savez ce que je vous ai dit en diverses occasions contre le crédit des favoris. Celui d'une maîtresse est bien plus dangereux : on attaque le cœur du prince comme une place. Le premier soin est de s'emparer de tous les postes par où on y peut approcher. Une femme adroite s'attache d'abord à éloigner tout ce qui n'est pas dans ses intérêts; elle donne du soupçon des uns et du dégoût des autres, afin qu'elle seule et ses amis soient favorablement écoutés; et si

1. *Mém. de Louis XIV*, t. II, p. 314 et suiv.

nous ne sommes en garde contre cet usage, il faut, pour la contenter elle seule, mécontenter tout le reste du monde. La tendresse que nous avons pour elles nous faisant goûter leurs plus mauvaises raisons, nous fait tomber insensiblement du côté où elles penchent; et la faiblesse qu'elles ont naturellement, leur faisant souvent préférer des intérêts de bagatelles aux plus solides considérations, leur fait presque toujours prendre le mauvais parti. Elles sont éloquentes dans leurs expressions, pressantes dans leurs prières, opiniâtres dans leurs sentiments, et tout cela n'est souvent fondé que sur une aversion qu'elles auront pour quelqu'un, sur le dessein d'en avancer un autre, ou sur une promesse qu'elles auront faite légèrement. Le secret ne peut être chez elles dans aucune sûreté; car si elles manquent de lumières, elles peuvent, par simplicité, découvrir ce qu'il fallait le plus cacher; et si elles ont de l'esprit, elles ne manquent jamais d'intrigues et de liaisons secrètes. Elles ont toujours quelque conseil particulier pour leur élévation ou pour leur conservation, et elles ne manquent point d'y étaler tout ce qu'elles savent, autant de fois qu'elles en croient tirer quelques raisonnements pour leurs intérêts. C'est en ces conseils qu'elles concertent en chaque affaire quel parti elles doivent prendre, de quels artifices elles doivent se servir pour faire réussir ce qu'elles ont entrepris, comment elles se déferont de ceux qui leur nuisent, comment elles établiront leurs amis, par quelles adresses elles nous pourront engager davantage et nous retenir plus longtemps. Enfin, tôt ou tard, elles font réussir toutes choses, sans que nous nous en puissions garantir que par un seul moyen, qui est de ne leur donner la liberté de parler d'aucune chose que de celles qui sont purement de plaisir, et de nous préparer avec étude à ne les croire en rien de ce qui peut concerner nos affaires ou les personnes de ceux qui nous servent. »

Une des accusations les plus graves que Saint-Simon ait portées contre Louis XIV est celle d'avoir manqué de courage

et de s'être retiré honteusement devant un ennemi qu'il pouvait accabler en 1676 et en 1693. Nous reconnaissons que Louis XIV n'eut ni la bravoure téméraire de François Ier ni l'entrain, la vive gaieté, le courage impétueux et les saillies militaires de Henri IV. Il ne se piquait pas de supériorité à la guerre, et il ne combattit jamais en soldat. Cependant il assista à plusieurs siéges où il fit preuve de courage et de sang-froid[1], et pour porter contre lui l'accusation de lâcheté, il faudrait avoir des preuves bien décisives. Examinons les faits allégués par Saint-Simon. Il revient plusieurs fois sur l'occasion manquée en 1676, et spécialement lorsqu'après la mort de Louis XIV, il résume les principaux événements de son règne. L'accusation est tellement grave, qu'il est nécessaire d'entendre et Saint-Simon et les auteurs qui peuvent rectifier ses assertions.

Voici le récit de Saint-Simon[2]: « En 1676, les armées du roi et du prince d'Orange s'approchèrent si près et si subitement qu'elles se trouvèrent en présence et sans séparation, auprès de la cense d'Heurtebise[3]. Il fut donc question de décider si on donnerait bataille, et de prendre son parti sur-le-champ; Monsieur n'avait pas encore joint de Bouchain[4], mais le roi était sans cela supérieur à l'armée ennemie. Les maréchaux de Schomberg, Humières, la Feuillade, Lor-

1. On lit dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 512, à la date du 9 juillet 1667 : « Le parlement avait le matin délibéré de députer vers le roi pour lui faire des remontrances *sur ce qu'il s'expose à la tranchée comme un soldat, et le supplier de se conserver*. » En admettant que ces supplications fussent dictées par la flatterie, il faudrait supposer des flatteurs bien maladroits pour adresser de pareilles remontrances à un roi qui aurait fui le danger. Je ferai d'ailleurs remarquer que le Journal d'Olivier d'Ormesson, destiné à la famille de ce magistrat, est loin d'être l'œuvre d'un courtisan. Le rapporteur du procès de Fouquet est, sous ce rapport, à l'abri de tout soupçon.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 389.

3. Heurtebise ou Urtebise près de Valenciennes.

4. Saint-Simon ne dit pas que Monsieur, Philippe de France, duc d'Orléans, était occupé au siége de Bouchain, et que c'était surtout pour couvrir ce siége que Louis XIV s'était avancé.

ges, etc., s'assemblèrent à cheval autour du roi, avec quelques-uns des plus distingués d'entre les officiers généraux et des principaux courtisans, pour tenir une espèce de conseil de guerre. Toute l'armée criait au combat, et tous ces messieurs voyaient bien ce qu'il y avait à faire, mais la personne du roi les embarrassait, et bien plus Louvois, qui connaissait son maître et qui cabalait depuis deux heures que l'on commençait d'apercevoir où les choses en pourraient venir. Louvois, pour intimider la compagnie, parla le premier en rapporteur pour dissuader la bataille. Le maréchal d'Humières, son ami intime et avec grande dépendance, et le maréchal de Schomberg, qui le ménageait fort, furent de son avis. Le maréchal de la Feuillade, hors de mesure avec Louvois, mais favori, qui ne connaissait pas moins bien de quel avis il fallait être, après quelques propos douteux, conclut comme eux. M. de Lorges, inflexible pour la vérité, touché de la gloire du roi, sensible au bien de l'Etat, mal avec Louvois, comme le neveu favori de M. de Turenne, tué l'année précédente, et qui venait d'être fait maréchal de France, malgré ce ministre, et capitaine des gardes du corps, opina de toutes ses forces pour la bataille, et il en déduisit tellement les raisons que Louvois même et les maréchaux demeurèrent sans repartie. Le peu de ceux de moindre grade qui parlèrent après osèrent encore moins déplaire à Louvois; mais ne pouvant affaiblir les raisons de M. le maréchal de Lorges, ils ne firent que balbutier. Le roi, qui écoutait tout, prit encore les avis, ou plutôt simplement les voix, sans faire répéter ce qui avait été dit par chacun, puis avec un petit mot de regret de se voir retenu par de si bonnes raisons, et du sacrifice qu'il faisait de ses désirs à ce qui était de l'avantage de l'État, tourna bride, et il ne fut plus question de bataille. »

Saint-Simon tenait ce récit de son beau-père, le maréchal de Lorges, qui était, dit-il [1], *la vérité même*. Quant à la mise

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 391.

en scène, elle appartient évidemment à l'historien, et nous avons vu qu'à cet égard Saint-Simon n'est pas très-scrupuleux. Cependant d'autres auteurs de mémoires confirment son récit. Le marquis de la Fare, qui n'est pas moins hostile que Saint-Simon à Louvois, attribue la décision du roi à l'avis du maréchal de Schomberg, qui déclara que, comme le roi était venu pour empêcher le prince d'Orange de secourir Bouchain, c'était un assez grand avantage de demeurer là et de prendre cette ville à sa vue, sans se commettre à l'incertitude d'un événement. « Le roi, ajoute la Fare, a témoigné depuis du regret de n'avoir pas mieux profité de l'occasion que sa bonne fortune lui avait présentée ce jour-là. »

Le général Saint-Hilaire[2] résume en quelques lignes cette campagne : « En Flandre, le roi marcha lui-même à la tête de cinquante mille hommes et prit Condé. Trois jours après, il vint camper entre Douai et Valenciennes, d'où il envoya Monsieur assiéger Bouchain. Le prince d'Orange étant entré en campagne avec une armée de plus de quarante mille hommes, pour s'opposer à ces progrès, vint se mettre en bataille sous Valenciennes, en deçà de l'Escaut, et présenta le combat au roi, *qui voulait l'accepter*. Mais le maréchal de Schomberg, gagné, dit-on, par le ministre, contraignit son ardeur en lui représentant qu'il fallait commencer par prendre Bouchain. *La vérité est qu'on ne voulut pas exposer la personne du roi.* » Saint-Hilaire, fils du général qui avait eu l'année précédente le bras emporté par le boulet qui tua Turenne, n'est pas un courtisan, et son témoignage est d'un grand poids. D'après lui, le roi voulait combattre et n'eut que le tort de céder à l'avis du maréchal de Schomberg.

C'est ce qui résulte également de la lettre suivante, qui fut

1. *Mémoires de la Fare*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 284.

2. T. I, p. 234. Les mémoires de Saint-Hilaire, sur lesquels nous reviendrons, n'ont pas été imprimés dans les collections. La seule édition que je connaisse est celle de 1776 (Amsterdam, 4 vol. in-12).

adressée à Bussy, du camp d'Urtebise près Valenciennes, par la Rivière, un des officiers de l'armée du roi[1] : « Après que Condé se fut rendu, le roi s'approcha de Bouchain avec son armée, pour ôter aux ennemis les moyens de secourir cette place, que Monsieur avait assiégée; mais ayant su, par ses partis, que l'armée ennemie, qui était à trois lieues, était décampée, sans qu'on eût pu savoir la route qu'elle avait prise, Sa Majesté se doutant bien que les ennemis lui avaient dérobé cette marche pour aller passer l'Escaut bien loin de lui et venir ensuite tomber sur quelque quartier de l'armée de Monsieur, fit sonner à cheval à minuit et marcha une demi-heure après. Comme il avait pris le chemin le plus court, il passa l'Escaut avant les ennemis, et il alla camper à l'abbaye de la Vicongne. Le lendemain, à la pointe du jour, on vit paraître, sur une hauteur qui règne depuis les bois de cette abbaye jusqu'à Valenciennes, quelques troupes de cavalerie qui, à mesure qu'elles descendaient à mi-côte, se formaient en escadron. Sur les huit heures du matin, le roi ne douta plus que ce ne fût la tête de l'armée ennemie. Dès que Sa Majesté eût vu leur première ligne en bataille, il crut qu'ils la lui voulaient donner, et il ne balança pas à vouloir faire la moitié du chemin. *Cette résolution redoubla sa bonne mine et sa fierté; il me parut*, comme vous le dites, Monsieur, dans un éloge que j'ai vu de lui chez vous, *aimable et terrible. Il avait l'air gracieux et les yeux menaçants.*

« Après avoir mis lui-même son armée en bataille sur deux lignes, *il envoya ses chevaux de main et sa cuirasse* au premier escadron des gardes du corps, qu'il avait mis à l'avant-garde, résolut de combattre à leur tête, et ensuite il proposa au maréchal de Schomberg son dessein d'aller aux ennemis, croyant leur défaite indubitable, mais il ajouta que, comme il n'avait pas tant d'expérience que lui, il voulait

1. *Correspondance de Bussy-Rabutin* (édit. L. Lalanne), t. III, p. 157.

avoir son approbation. Le maréchal, *à qui la chaleur du roi fit peur*[1], dit sagement que, puisque Sa Majesté était venue là pour empêcher que les ennemis ne secourussent Bouchain, il prenait la liberté de lui dire qu'il fallait attendre qu'ils se missent en devoir de le faire.

« Le lendemain (11 mai 1676), on ne vit plus les ennemis, tant ils avaient remué de terre devant eux, et le 12, le roi ayant appris la reddition de Bouchain, il l'apprit aux ennemis par trois salves de l'infanterie et de l'artillerie, et quand Sa Majesté fit marcher l'armée pour joindre Monsieur, les ennemis ne sortirent point de leur poste. »

Cette lettre dont les passages soulignés ne laissent aucun doute sur l'ardeur du roi et sur sa résolution de livrer bataille me paraît décisive. Le but de l'expédition était atteint : le siége de Bouchain avait été couvert par l'armée de Louis XIV, et les troupes ennemies avaient tenté vainement de le faire lever. Un roi, habile dans l'art militaire et d'une valeur impétueuse, eût fait plus ; mais on ne saurait accuser, avec Saint-Simon, Louis XIV d'avoir battu honteusement en retraite. Il resta en face de l'ennemi jusqu'à la prise de Bouchain, et ce fut l'armée hollandaise qui, suivant l'expression pittoresque de la Rivière, disparut derrière les monceaux de terre qu'elle remua pour se mettre à couvert. Est-il nécessaire d'ajouter à un pareil témoignage celui de Pellisson, qui accompagnait le roi en qualité d'historiographe, et qui écrit, comme la Rivière, du camp d'Urtebise[2]. Il raconte que le roi voulait charger les ennemis, mais que « le maréchal de Schomberg, M. de la Feuillade et enfin tout ce qu'il y avait d'officiers généraux auprès de lui, prirent la liberté de lui représenter quel inconvénient il y avait de hasarder la personne de Sa Majesté, sans en savoir davantage. Le roi dit à

1. Saint-Hilaire dit également que le maréchal de Schomberg *contraignit l'ardeur du roi.*

2. *Lettres historiques de Pellisson*, t. III, p. 52 et suiv. Voy. aussi *OEuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 83, une lettre du roi au maréchal de Villeroi.

ces messieurs qu'ils avaient plus d'expérience que lui et qu'il leur cédait, mais à regret. »

Cette condescendance du roi pour ses généraux fut pour lui un sacrifice pénible. Il sentit toute sa vie un profond regret de n'avoir pas profité de cette rencontre pour se signaler par une victoire. Dangeau raconte que le 16 avril 1699, plus de vingt ans après l'affaire d'Urtebise, le roi manifesta vivement son chagrin d'avoir manqué une si belle occasion, et son indignation contre Louvois, que le prudent annaliste s'abstient de nommer : « Durant sa promenade, on vint à parler du jour où il campa près de Valenciennes; il nous dit tout bas que c'était le jour de sa vie où il avait fait le plus de fautes; qu'il n'y pensait jamais sans une extrême douleur, qu'il y rêvait quelquefois la nuit et se réveillait toujours en colère, parce qu'il avait manqué une occasion sûre de défaire les ennemis; il en rejeta la principale faute sur un homme qu'il nous nomma et ajouta même que c'était un homme insupportable en ces occasions-là, comme partout ailleurs. »

Et cependant on voit, par la correspondance de Louvois avec les généraux[1], que Vauban et Luxembourg pensaient comme le ministre et soutenaient qu'on ne devait pas hasarder la personne du roi dans une bataille. « Surtout, lui écrivait Vauban le 11 mai 1678, empêchez que le roi ne combatte. » De son côté, Luxembourg, répondant à une lettre de Louvois, qui lui annonçait que Louis XIV pourrait prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, lui disait : « Quand il est question au roi de prendre un parti comme celui dont vous me parlez, il y a tant de choses à éplucher qu'il est impossible qu'elles n'embarrassent pas. Il est constant que, si les ennemis attaquent Philipsbourg, il faut une bataille pour leur en faire lever

1. Cette correspondance est analysée et en partie citée par M. Camille Rousset dans son *Histoire de Louvois*, t. II, p. 224 et suiv.

le siége; et vous savez mieux que moi, si le roi s'y trouvait en personne, à quel endroit il faudrait qu'il demeurât. Si c'était à une aile, comme il le dit lorsqu'il parle de ces sortes de choses, il y courrait trop de hasards, et je pense que vous ne consentiriez pas qu'il s'y mît. Il n'y aurait de poste pour la personne d'un roi que la réserve, à mon gré; mais il faudrait la faire forte, et cela affaiblirait les ailes, qui n'ont pas besoin d'être amoindries pour combattre les troupes de l'Empereur, qui sont bonnes. Outre cela, je vous ai dépeint les endroits par où il faut passer pour marcher au secours de Philisbourg. Il faut reconnaître tout cela; le roi ne peut vouloir y aller en personne, et qui que ce soit n'y consentirait. S'il se trouve [présent][1], quand on verra quelque endroit comme cela, on n'osera pas aller aussi loin qu'on ferait, de peur qu'il ne s'avance; et s'il ne le fait pas, n'ayant pas vu ce qu'un autre aurait reconnu il pourrait ne pas consentir qu'on le fît; et cela serait capable de ruiner la chose, où il faut que celui qui la conduit soit le maître, pour profiter de moment en moment de ce qui lui paraît favorable. Il faut essuyer des coups pour cela. On peut croire que le roi ne se trouverait pas à une escarmouche; mais on tire du canon, et on a devant les yeux l'exemple de M. de Turenne; et parlant franchement, ces choses ne sont pas du métier d'un roi. Tous ces petits obstacles-là s rmontés, il faut s'assurer de voir une bataille dans la plaine, et vous savez s'il faut que le roi s'y trouve. »

La seconde circonstance dans laquelle Saint-Simon accuse Louis XIV d'avoir manqué de courage, peut également s'expliquer par des motifs plausibles. Je laisserai parler ici un écrivain qui a déjà rendu des services importants aux études historiques et dont on attend une édition complète des œuvres de Mme de Maintenon. M. Th. Lavallée explique et justifie la conduite de Louis XIV dans une note qu'il a ajoutée

1. J'ajoute ce mot qui me semble nécessaire à l'intelligence de la phrase.

aux Lettres historiques et édifiantes de Mme de Maintenon[1] :

« La plupart des historiens ont raconté que, dans la campagne de 1693, Louis XIV tenait entre ses mains Guillaume d'Orange et pouvait sûrement anéantir son armée, quand tout à coup par le conseil de Mme de Maintenon, et malgré les supplications de ses généraux, il prit la résolution de retourner à Versailles. Saint-Simon (Additions au Journal de Dangeau, 13 août 1715) ne craint pas de prononcer les mots de *flétrissure* et d'*acte honteux* pour qualifier la retraite du roi, et il rappelle qu'il tint la même conduite par des motifs aussi étranges en 1676 et 1691. Voici maintenant ce qu'il dit dans ses mémoires[2], qu'il a faits après ses Additions et ayant sous les yeux le Journal de Dangeau :

« Le roi partit le 18 mai (1693) avec les dames, fit avec elles huit jours de séjour au Quesnoy, les envoya ensuite à Namur et s'alla mettre à la tête de l'armée de M. de Boufflers, le 2 juin, avec laquelle il prit le 7 du même mois le camp de Gembloux, en sorte qu'il n'y avait pas demi-lieue de sa gauche à la droite de M. de Luxembourg et qu'on allait et venait en sûreté de l'une à l'autre. Le prince d'Orange était campé à l'abbaye de Park (près de Louvain), de manière qu'il n'y pouvait recevoir de subsistances et qu'il n'en pouvait sortir sans avoir les deux armées du roi sur les bras. Il s'y retrancha à la hâte et se repentit bien de s'y être laissé acculer si promptement. Son armée était inférieure à la moindre des deux du roi, qui l'une et l'autre étaient abondamment pourvues d'équipages, de vivres et d'artillerie, et qui, comme on peut le croire, étaient maîtresses de la campagne.

« Dans une position si parfaitement à souhait pour exécuter de grandes choses et pour avoir quatre grands mois à en pleinement profiter, le roi déclara le 8 juin à M. de Luxembourg

1. T. I, p. 302 et suiv.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 86. Voy. aussi t. XII, p. 394-395.

qu'il s'en retournait à Versailles, qu'il envoyait Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement et le maréchal de Boufflers. La surprise du maréchal de Luxembourg fut sans pareille. Il représenta au roi la *facilité de forcer les retranchements du prince d'Orange*, et de le battre entièrement avec une de ses deux armées et de poursuivre la victoire avec l'autre ... Mais la résolution était prise. Luxembourg, au désespoir de se voir échapper une si glorieuse et si facile campagne, se mit à deux genoux [1] devant le roi et ne put rien obtenir. *Mme de Maintenon avait inutilement tâché d'empêcher le voyage du roi : elle en craignait les absences. Une si heureuse ouverture de campagne aurait retenu le roi longtemps pour en cueillir par lui-même les lauriers; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ furent plus puissantes et l'emportèrent sur les plus pressantes raisons d'État, de guerre et de gloire.* »

« Remarquons, ajoute M. Th. Lavallée, avec quel art perfide toute cette dernière phrase est rédigée. Le lecteur, qui n'est point prévenu, doit certainement croire en lisant ces mots : *Elle avait essayé d'empêcher le voyage du roi; elle en craignait les absences; ses larmes à leur séparation, ses lettres après le départ*, que Mme de Maintenon est restée à Versailles, que c'est là qu'elle le rappelle, et que le roi ne quitta subitement son armée que pour revenir plus tôt auprès de celle que Saint-Simon appelle la *vieille sultane*. C'est, en effet, ce que cet écrivain veut faire croire; mais nous savons qu'il n'en est rien, que Mme de Maintenon avait suivi le roi, qu'elle était avec les dames à Namur, qu'elle devait rester dans le voisinage de l'armée pendant toute la campagne; elle ne pouvait donc pas craindre les *absences du roi;* il ne pouvait donc pas y avoir eu ni larmes à la séparation ni lettres *après le départ*. Or, Saint-Simon, en écrivant cela, n'a pas pu faire une erreur; car il était lui-même à l'armée.

1. Saint-Simon, revenant sur ce fait au tome XII de ses mémoires (p. 395), dit que « M. de Luxembourg se jeta à ses genoux, et tint ceux du roi longtemps embrassés pour l'en détourner, etc. »

« Quant au fait même de la retraite du roi, on a vu quelle explication simple en donne Mme de Maintenon : « Le roi, dit-elle [2], n'a pas peu pris sur lui en sacrifiant les desseins qu'il avait eus au bien de ses affaires, qui s'est trouvé à envoyer en Allemagne pour profiter de l'heureux succès de la prise de Heidelberg. Pour moi, je suis ravie que l'intérêt de l'État le force à retourner à Versailles. »

« Cette explication est la vérité toute nue. Le roi fut ébloui de la prise de Heidelberg (la nouvelle lui en arriva le 28 mai), des succès qui pouvaient la suivre, de l'espoir de conquérir la paix en Allemagne ; et pendant son séjour au Quesnoy, dès le 30 mai, il prit la résolution de changer son plan de campagne, de partager son armée et d'envoyer de gros renforts au maréchal de Lorges avec le Dauphin. C'est ce qui résulte des lettres écrites par le roi à ce maréchal, les 1er et 3 juin, où l'on lit : « Mon cousin, je vous ai mandé par ma lettre du 1er de ce mois les raisons qui me faisaient désirer que vous prissiez Hailbron et que vous essayiez de battre le prince de Bade, et même je vous excitais à le faire le plus promptement possible par des raisons que je ne pouvais pas alors vous expliquer. Présentement que je me suis déterminé, je vous dépêche ce courrier pour vous donner avis de la résolution que j'ai prise d'envoyer mon fils le Dauphin en Allemagne, avec une armée considérable, pour, avec celle qui est à vos ordres, faire un si puissant effort que les princes de l'Empire et l'Empereur même soient contraints de faire la paix [2]. »

« Écoutons encore sur ce même sujet Dangeau, le témoin oculaire et journalier des faits et gestes de Louis XIV :

Lundi, 8 juin, au camp de Gembloux.

« Le roi a tenu conseil avec Monseigneur, M. le Prince, MM. les maréchaux de Luxembourg, de Villeroy et de Bouf-

1. Tome I, p. 302-303 des *Lettres historiques et édifiantes* publiées par M. Th. Lavallée.

2. *Lettres militaires de Louis XIV*, t. VIII, p. 224.

fiers, et leur a déclaré la résolution qu'il avait prise d'envoyer Monseigneur en Allemagne avec un gros détachement de ces armées-ci. Cette résolution fut prise au Quesnoy après la nouvelle qu'on eut de la prise de Heidelberg et de l'épouvante où l'on était en Allemagne. Le roi préfère les conquêtes en ce pays-là à celles qu'il aurait pu faire ici, et Sa Majesté s'en retournera au premier jour à Versailles. »

Mardi, 9 juin, au camp de Gembloux.

« Le roi a déclaré à l'ordre qu'il s'en retournait à Versailles et qu'il envoyait Monseigneur en Allemagne, où il croit qu'il est de la dernière conséquence d'avoir une grosse armée [1]. »

« Ainsi donc la résolution était prise dès le séjour au Quesnoy, c'est-à-dire avant que le prince d'Orange se fût retranché dans son camp de Park, avant qu'on ne connût la force de ce camp, avant même que le roi ne se fût mis à la tête de ses troupes. Louis croyait à tort ou à raison qu'il était de la *dernière conséquence d'avoir une grosse armée en Allemagne*, de profiter de la prise d'Heidelberg et de l'épouvante qu'elle avait produite, etc. D'après cette opinion, qu'on peut blâmer au point de vue militaire, mais dont la sincérité ne saurait être mise en doute, *il sacrifia ses desseins au bien de ses affaires*, en envoyant cinquante-sept escadrons et vingt-sept bataillons de son armée avec le Dauphin pour grossir l'armée d'Allemagne. Cela étant fait, et le reste ne pouvant être employé qu'à renforcer la deuxième armée de Flandre, celle que commandait depuis quatre ans le maréchal de Luxembourg, Louis XIV n'avait plus qu'à s'en retourner à Versailles, car il ne pouvait prendre le commandement de cette deuxième armée dont Luxembourg avait toujours eu le commandement séparé, même quand le roi faisait campagne ; c'eût été faire une sorte d'affront à ce général illustré récemment par les batailles de

1. *Journal de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, etc., t. IV, p. 304.

Fleurus et de Steinkerke, et qui avait toute sa confiance et celle du soldat. D'ailleurs, avant son départ, il combina avec lui le plan de la campagne et lui donna les ordres les plus précis pour prendre Huy, faire sortir le prince d'Orange de son camp et lui livrer bataille. C'est ce qui résulte de la lettre même écrite par Luxembourg au roi après la bataille de Nerwinde.

« Quant à la combinaison qui fit envoyer le Dauphin en Allemagne, elle était mauvaise, fut généralement blâmée et n'eut aucun résultat heureux ; mais, comme on vient de le voir, elle fut loin d'être produite par les motifs honteux que donne Saint-Simon.

« Maintenant est-il vrai que le camp du prince d'Orange fût si facile à forcer par l'une même des deux armées, comme dit Saint-Simon, et Louis XIV manqua-t-il réellement la plus belle occasion d'écraser son ennemi pour ne pas risquer sa gloire aux hasards d'une bataille? Les faits vont parler. Le roi étant parti, Luxembourg a dans sa main quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille hommes, c'est-à-dire des forces plus que doubles de celles de son adversaire ; il n'est plus gêné par la présence de Louis XIV ; ce n'est pas l'audace qui manque à cet élève de Condé ; enfin il sait que le prince d'Orange s'est affaibli lui-même de trente escadrons qu'il vient aussi d'envoyer en Allemagne sur la nouvelle des renforts amenés par le Dauphin. On doit penser qu'il va immédiatement réparer la faute du roi, forcer le camp de Park et battre le prince d'Orange. Écoutons encore Dangeau :

« Jeudi 18 juin. — M. de Luxembourg, qui est campé à une lieue des ennemis, a été reconnaître leur camp; il s'est pproché d'assez près pour distinguer les rues de l'infanterie et de la cavalerie; ils sont couverts d'un ruisseau difficile à passer, et *on ne peut pas les attaquer dans ce camp-là.* »

« Le camp de Park était en effet formidable ; il avait été fortifié de longue main, et le prince d'Orange s'en était déjà servi avec succès dans la campagne précédente. Luxembourg

resta ainsi devant ce camp jusqu'au 12 juillet sans oser faire une seule attaque ; à la fin il se décida à décamper lui-même, s'estima heureux de n'être point attaqué dans sa retraite et manœuvra alors uniquement pour faire sortir son adversaire de sa position. Il y parvint après dix-sept jours d'efforts ; il l'attira entre les deux Gètes, et le voyant sur le point de regagner son camp de Park, il le força à combattre. C'est alors, le 29 juillet, que s'engagea la glorieuse bataille de Nerwinde.

« Comme on le voit, Louis XIV ne manqua pas une occasion unique d'écraser son rival, en n'attaquant pas un camp que Luxembourg n'osa attaquer pendant près d'un mois et qu'en définitive il jugea inattaquable. Comme on le voit, sa retraite ne fut pas motivée par la peur que lui faisait son adversaire, puisque son plan de campagne était changé à l'avance. S'il quitta l'armée et laissa le commandement suprême à Luxembourg, ce fut par un sentiment de délicate confiance qui était dans ses habitudes ; enfin s'il cessa de paraître à la tête de ses troupes, ce n'est pas, comme le dit Saint-Simon, parce qu'il perdit sa réputation militaire dans cette campagne et qu'il se sentit honteux du rôle qu'il y avait joué, c'est parce qu'il n'était plus jeune, et comme il le disait aux dames de Saint-Cyr, parce qu'il croyait que *ses généraux faisaient mieux que lui* [1].

« Quant à la conduite de Mme de Maintenon dans cette conjoncture, on voit qu'elle est, comme de coutume, toute passive. Elle aimerait mieux rester à Saint-Cyr avec ses filles ; mais le roi veut qu'elle le suive : elle obéit. Il décide de quitter l'armée : *elle est ravie que l'intérêt de l'État le force de retourner à Versailles* et se réjouit d'avance de revoir son cher Saint-Cyr auquel elle écrit tous les jours.

« J'ai fait cette longue note, dit en terminant M. Th. Lavallée, parce que l'accusation de *lâcheté* portée par Saint-

1. *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr* par M. Th. Lavallée, p. 179.

Simon contre le grand roi, quelque indigne qu'elle soit, a été partout répétée et qu'elle est devenue de l'histoire vulgaire ; il n'est donc pas indifférent qu'elle se trouve réfutée par des faits précis. Je l'ai faite aussi pour donner un exemple de la haine aveugle et de la mauvaise foi de Saint-Simon à l'égard de Louis XIV et de Mme de Maintenon. »

En contestant quelques-unes des accusations portées par Saint-Simon contre Louis XIV, nous sommes loin de prétendre que le caractère de ce prince ait été à l'abri de la critique. Un de ses défauts les plus graves fut l'orgueil qu'on nourrissait et qu'on augmentait sans cesse en lui [1], sans même qu'il s'en aperçut, et jusque dans les chaires par les prédications en sa présence et ailleurs [2] : « Le cruel poison de la flatterie le déifia dans le sein même du christianisme, dit Saint-Simon. Ce n'est point trop dire que, sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs ; témoin entre autres ces monuments si outrés, pour en parler même sobrement : sa statue de la place des Victoires, et sa païenne dedicace où j'étais, où il prit un plaisir si exquis. » Les détails donnés sur cette cérémonie par des témoins oculaires prouvent que Saint-Simon n'a pas exagéré. Le général Saint-Hilaire en parle presque dans les mêmes termes que notre historien [3] :

« Toutes ces réjouissances, dit-il [4], furent couronnées par la cérémonie de la dédicace d'une statue pédestre du roi, que le maréchal de la Feuillade fit ériger à ses dépens dans la place qu'il avait fait faire exprès du débris du bel hôtel de la Ferté, qu'il avait acheté pour cet usage; on l'appelle aujourd'hui

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 400-401. — 2. *Ibid.*, p. 406-407.

3. Les mémoires manuscrits de Saint-Hilaire conservés à la bibliothèque impériale du Louvre (F, n° 331) sont plus complets que les mémoires imprimés. On a retranché dans l'imprimé une partie du récit que nous publions et notamment les détails sur les pasquinades.

4. T. II, f° 76 et suiv. du manuscrit.

la place des Victoires. Je ne prétends pas examiner si ce maréchal fit une grande dépense seulement pour témoigner à son maître la reconnaissance des grâces qu'il en avait reçues; mais il me souvient que les médisants y faisaient entrer beaucoup de vanité et de politique. L'un est évident, et touchant l'autre ils disaient que, s'étant si fort brouillé avec le ministre (Louvois), il n'avait pas fallu moins que ce trait pour le mettre à l'abri de ses persécutions, et que la grande dépense qu'il avait faite pour cette statue servit à couvrir les exactions qu'il avait tirées du régiment des gardes, dont il était colonel; mais ce qu'il y a de sûr est que cet encens fut de bonne odeur, et qu'il fut payé peu de temps après du gouvernement de Dauphiné qui vaqua par la mort du duc de Lesdiguières, et qu'en mémoire de ce fait le roi le donna au jeune la Feuillade après la mort de son père.

« Cette statue est de bronze doré et posée sur un piédestal magnifique, cantonné de quatre grands esclaves de bronze enchaînés, qui représentent les quatre principales puissances de l'Europe, et leur servent d'un monument honteux. Il est aussi orné de plusieurs bas-reliefs excellemment travaillés, qui représentent les principales actions du roi expliquées par des inscriptions superbes, dont une, entre les autres, commence par *Viro immortali* (au héros immortel); ce qui occasionna bien des pasquinades de la part de ceux qui ne faisaient pas de quartier à l'allusion. On en fit encore une assez plaisante sur les quatre lanternes posées sur des colonnes aux quatre coins de cette place, lesquelles doivent être allumées toutes les nuits, aux termes de la fondation que le maréchal a faite à cet effet. Elle fait allusion à la devise que le roi a prise et contient ces paroles :

Cousis de la Feuillade[1], tu me bernes
D'avoir mis le soleil entre quatre lanternes.

« Enfin, comme on trouvait tous les jours quelque nouvelle

1. Il était Gascon. (*Note de l'auteur.*)

pasquinade affichée au piédestal de la statue, on fut obligé de la faire environner d'une grille de fer et de la faire garder par des sentinelles.

« La cérémonie, qui fut faite à la dédicace ou érection de cette statue, est trop singulière pour n'en pas dire un mot. Car je ne crois pas qu'il se soit jamais rien fait de pareil chez les anciens Romains, même dans le temps de la plus grande adulation. Les princes et princesses de la maison royale et les principaux seigneurs furent invités de s'y trouver; on les plaça dans des balcons faits exprès sur la façade de l'hôtel de la Feuillade vis-à-vis de la statue. Les autres côtés de la place étaient couverts d'échafauds remplis de gens de toutes conditions, que la nouveauté du spectacle avait attirés. La marche fut ouverte par le régiment des gardes, le maréchal à la tête, ensuite les officiers et les archers de la maréchaussée, puis le duc de Gêvres, gouverneur de Paris, précédé des archers de ville, et suivi du prévôt des marchands et de tout le corps de ville. Tout ce cortége arrivant à la place, on découvrit la statue, et il défila trois fois autour d'icelle, le maréchal et le duc de Gêvres la saluant de l'épée, les officiers des gardes de la pique, la maréchaussée aussi de l'épée, et le corps de ville avec de profondes inclinations. Cependant on entendait un grand bruit de trompettes, timballes, hautbois et tambours et un concert d'instruments de musique, puis trois décharges de mousqueterie et de boîtes, et de grands cris de: *Vive le roi!* Le maréchal jeta quelques pièces d'argent au peuple. Au sortir, les princes et princesses allèrent à une grande collation qui leur avait été préparée à l'hôtel de ville; elle fut suivie d'un grand bal et d'un beau feu d'artifice qui finit toute cette fête, qui n'aura, je crois, de longtemps sa pareille. »

La vanité du roi, qui se laissait enivrer par la flatterie, a été caractérisée vivement, quoique avec un peu d'exagéra-

tion, par Saint-Simon[1] : « Ses ministres, ses généraux, ses maîtresses, ses courtisans s'aperçurent, bientôt après qu'il fut maître, de son faible plutôt que de son goût pour la gloire. Ils le louèrent à l'envi et le gâtèrent. Les louanges, disons mieux, la flatterie lui plaisait à tel point, que les plus grossières étaient bien reçues, les plus basses encore mieux savourées. Ce n'était que par là qu'on s'approchait de lui, et ceux qu'il aima n'en furent redevables qu'à heureusement rencontrer, et à ne se jamais lasser en ce genre. C'est ce qui donna tant d'autorité à ses ministres, par les occasions continuelles qu'ils avaient de l'encenser, surtout de lui attribuer toutes choses et de les avoir apprises de lui. La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant, plus que tout l'air de néant, sinon par lui, étaient les uniques voies de lui plaire. Ce poison ne fit que s'étendre. Il parvint jusqu'à un comble incroyable dans un prince qui n'était pas dépourvu d'esprit et qui avait de l'expérience. Lui-même, sans avoir ni voix ni musique, chantait dans ses particuliers les endroits les plus à sa louange des prologues des opéras. On l'y voyait baigné, et jusqu'à ses soupers publics au grand couvert, où il y avait quelquefois des violons, il chantonnait entre ses dents les mêmes louanges, quand on jouait les airs qui étaient faits dessus. »

Louvois abusa de la passion de Louis XIV pour la gloire et lui fit entreprendre des guerres ruineuses et souvent impolitiques : la rupture avec la Hollande, notre ancienne alliée, les conquêtes en pleine paix qui armèrent l'Europe contre la France, la dévastation du Palatinat et la guerre de succession d'Angleterre, sont attribuées par Saint-Simon à l'ambition de ce ministre[2], « tantôt pour culbuter Colbert, tantôt pour se maintenir ou s'accroître. » Il persuadait en même temps au roi, d'après le même auteur, « qu'il était plus grand capitaine qu'aucun de ses généraux, et pour les projets et pour les

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 399. — 2. *Ibid.*

exécutions, en quoi les généraux l'aidaient eux-mêmes pour plaire au roi. » Il y a encore là exagération. Ces guerres furent le résultat, comme nous l'avons vu, d'une politique qui ne fut pas toujours habilement dirigée, mais qu'on ne peut ravaler jusqu'à l'attribuer uniquement à un accès de vanité.

Le goût de la magnificence entraîna Louis XIV dans des dépenses qui, s'ajoutant aux sommes immenses que coûtaient des guerres longues et sanglantes, épuisèrent la France. Saint-Simon blâme avec raison les profusions de ce prince. « Il aima en tout, dit-il[1], la splendeur et la magnificence. Rien, jusqu'à lui, n'a jamais approché du nombre et de la magnificence de ses équipages de chasse et de toutes ses autres sortes d'équipages. Ses bâtiments, qui les pourrait nombrer? En même temps, qui n'en déplorera pas l'orgueil, le caprice, le mauvais goût? Il abandonna Saint-Germain, et ne fit jamais à Paris ni ornement ni commodité, que le Pont-Royal, par pure nécessité, en quoi, avec son incomparable étendue, elle est si inférieure à tant de villes dans toutes les parties de l'Europe. » Après avoir commencé par une critique judicieuse, Saint-Simon tombe, comme il lui arrive souvent, dans l'exagération. Comment peut-on soutenir que Paris n'a dû aucun ornement à un règne, qui a élevé la colonnade du Louvre, les Invalides, l'Observatoire, les portes triomphales Saint-Denis et Saint-Martin, qui a fait tracer et orner le jardin des Tuileries et les boulevards de Paris[2]? « Il n'y avait rien de grand ni de magnifique qu'il ne se proposât d'exécuter, » dit Ch. Perrault[3] qui l'a secondé activement et habilement dans l'exécution de ses monuments. Je ne suivrai pas Saint-Simon dans la critique passionnée qu'il fait des constructions de Versailles, de Marly, de Trianon[4]. La France, qui jouit encore des conquêtes de Louis XIV,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 466.
2. Voy. les *Mémoires de Ch. Perrault*, liv. Ier, p. 30 et suiv. (Avignon, 1759.). — 3. *Ibidem*. — 4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 466 et suiv.

s'enorgueillit aussi des monuments qu'il a élevés et les montre avec complaisance à l'étranger.

Enfin Saint-Simon accuse Louis XIV d'égoïsme et de dureté à l'égard de sa famille[1]: «C'était un homme uniquement personnel, et qui ne comptait tous les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à soi. Sa dureté là-dessus était extrême. Dans les temps les plus vifs de sa vie pour ses maîtresses, leurs incommodités les plus opposées aux voyages et au grand habit de cour (car les dames les plus privilégiées ne paraissaient jamais autrement dans les carrosses ni en aucun lieu de cour avant que Marly eût adouci cette étiquette), rien, dis-je, ne les en pouvait dispenser. Grosses, malades, moins de six semaines après leurs couches, dans d'autres temps fâcheux, il fallait être en grand habit, parées et serrées dans leurs corps, aller en Flandre et plus loin encore, danser, veiller, être des fêtes, manger, être gaies et de bonne compagnie, changer de lieux ne paraître craindre ni être incommodées du chaud, du froid, de l'air, de la poussière, et tout cela précisément aux jours et aux heures marqués, sans déranger rien d'une minute. Ses filles, il les a traitées toutes pareillement. On a vu, en son temps, qu'il n'eut pas plus de ménagement pour Mme la duchesse de Berry, ni même pour Mme la duchesse de Bourgogne, quoique Fagon, Mme de Maintenon, etc., pussent dire et faire (quoi qu'il aimât Mme la duchesse de Bourgogne aussi tendrement qu'il en était capable), qui toutes deux s'en blessèrent[2], et ce qu'il en dit avec soulagement, quoiqu'il n'y eût point encore d'enfants.»

Ce passage, et surtout les scènes auxquelles Saint-Simon fait allusion et qu'il a retracées avec un soin minutieux, donneraient une triste idée du caractère de Louis XIV.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 45.

2. Voy. plus haut, p. 13-14, la scène où l'on annonce à Louis XIV que la duchesse de Bourgogne s'est blessée.

Faut-il admettre, avec notre auteur, qu'il ait porté dans ses relations de famille un aussi odieux égoïsme? Les mémoires de Louis XIV, où le sentiment de la dignité royale domine au point de laisser tout le reste dans l'ombre, ont confirmé cette opinion. En parlant de la mort de sa mère, qui lui avait causé un profond chagrin, le roi paraît craindre de s'abandonner à sa douleur : « Cet accident, dit-il[1], quoique préparé par un mal de longue durée, ne laissa pas de me toucher si sensiblement qu'il me rendit plusieurs jours incapable de m'entretenir d'aucune autre considération que de la perte que je faisais. Car *quoique je vous aie dit qu'un prince doit sacrifier au bien de son empire tous les mouvements particuliers*, il est des rencontres où cette maxime ne se peut pratiquer au premier abord. »

On voit ici l'effort que faisait Louis XIV pour vaincre les sentiments de la nature et rester impassible. Les mémoires du temps attestent, heureusement pour son caractère, que sa tendresse fut souvent plus forte que le rôle qu'il s'imposait. Mlle de Montpentsier, témoin oculaire de la mort de la reine Anne d'Autriche, dit[2] qu'il fallut éloigner le roi: « Il étouffait; on lui jetait de l'eau; cela ne passait pas. Je m'avisai de le déboutonner; il n'étrangla plus. » Mme de Motteville[3] déclare qu'elle apprit de personnes qui couchaient dans la chambre du roi, « qu'il pleura dans son lit quasi toute la nuit. »

Cette sensibilité, Louis XIV ne l'a pas montrée seulement pour sa mère. Ses enfants légitimes et illégitimes y ont eu part. Saint-Simon blâme vivement la faiblesse du roi pour ses bâtards[4], et il a raison. Mais il paraît croire que les enfants légitimes furent traités avec dureté par un père égoïste. On peut opposer à cette assertion des lettres autographes

1. *Mémoires de Louis XIV*, édit. Dreyss, t. I, p. 120.
2. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. IV, p. 27.
3. *Mémoires*, à l'année 1666.
4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 71 et suiv.

de Louis XIV[1], qui attestent sa sollicitude pour ses enfants en bas âge. Quoiqu'il fût alors entraîné par ses passions et que l'amour des conquêtes se joignît à de plus tendres sentiments pour le détourner des soins de la famille, on voit ce prince, dont la pensée embrassait tant d'affaires intérieures et extérieures, écrire souvent à la gouvernante de ses enfants, lui adresser jusqu'à deux lettres par jour lorsqu'il est inquiet de leur santé, s'informer avec sollicitude de tout ce qui les concerne, et s'occuper déjà de former le caractère du Dauphin, qui n'avait que six ans. Enfin lorsque le jeune prince passe des mains de sa gouvernante dans celles de Montausier et de Bossuet, Louis suit son éducation avec le même soin, et après avoir choisi les hommes les plus capables de la diriger, il se fait rendre compte des progrès du jeune prince et lui trace lui-même, dans ses mémoires, des règles de conduite et les principes de l'art de régner.

CHAPITRE II.

LOUIS XIV DANS SA FAMILLE.

Caractère de Louis XIV dans sa famille. — La maréchale de La Mothe-Houdancourt, gouvernante des enfants de France, jugée par mademoiselle de Montpensier et par Saint-Simon. — Lettres

1. M. Dreyss a déjà fait usage de cette correspondance et cité une partie des lettres dans le travail qu'il a placé en tête de son édition des *Mémoires de Louis XIV*. J'ai pensé qu'il serait utile de publier toutes les lettres du roi à la maréchale de la Mothe, en les complétant par d'autres documents. On les trouvera dans le chapitre suivant.

écrites par Louis XIV en 1667 à la maréchale sur la santé et l'éducation du Dauphin. — Maladie du Dauphin; inquiétude qu'en éprouve le Roi. — Louis XIV compose, à la même époque, ses mémoires pour l'éducation de son fils. — Sa correspondance avec Montausier et Bossuet. — Lettres écrites par Louis XIV à la maréchale de la Mothe en 1668, 1669, 1670, 1671, 1674 et 1677. — Le roi montre la même sollicitude pour la santé de ses petits-fils les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry.

La correspondance de Louis XIV avec la gouvernante des enfants de France commence en 1667, au moment où le roi réclamant les Pays-Bas espagnols (Belgique), au nom de sa femme Marie-Thérèse, se mit à la tête de son armée et entreprit la conquête de cette contrée. La gouvernante des enfants de France était, depuis 1664, la maréchale de la Mothe, qui avait succédé dans cette charge à Mme de Montausier. Elle était loin d'avoir le mérite de cette dernière. Mme de Motteville[1] et Mlle de Montpensier ont marqué vivement le contraste entre les deux gouvernantes.

« Mme de Montausier, dit Mlle de Montpensier[2], fut dame d'honneur de la reine, à quoi elle était bien plus propre qu'à gouverner M. le Dauphin. C'était une femme de grand esprit, de la dernière politesse, qui se connaissait mieux en jolies choses qu'au lait des nourrices et au jargon qui endort les enfants. Mais elle fit bien connaître que les grands esprits sont propres à tout quand il leur plaît, s'étant fort bien acquittée de cet emploi tant qu'elle l'a eu. La maréchale de la Mothe lui succéda : c'est une femme de bonne mine; une prestance de gouvernante; propre à entretenir les nourrices, les femmes de chambre, à compter les bouillons qu'il faut pour donner la

1. *Mémoires de Mme de Motteville*, à l'année, 1664.
2. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, édition Charpentier, tome IV, p. 3.

cuisson nécessaire à la bouillie ; sa grand'mère[1] avait nourri le roi. »

Saint-Simon parle aussi de la maréchale de la Mothe, à l'occasion de sa mort, arrivée en 1709, et son jugement sur cette dame diffère peu de celui de Mlle de Montpensier [2]. Il indique, comme cause principale de la nomination de la maréchale sa parenté avec la famille de Souvré, qui venait de s'allier à celle des le Tellier. Le marquis de Louvois, qui avait épousé l'héritière de la maison de Souvré, et son père, Michel le Tellier, avaient beaucoup de crédit auprès de Louis XIV. « Ils bombardèrent, dit Saint-Simon, la maréchale de la Mothe en la place de Mme de Montausier. C'était la meilleure femme du monde, qui avait le plus de soin des enfants de France, qui les élevait avec le plus de dignité et de politesse, qui elle-même en avait le plus, avec une taille majestueuse et un visage imposant, et qui avec tout cela n'eut jamais le sens commun et ne sut de sa vie ce qu'elle disait. Mais la routine, le grand usage du monde la soutint. Elle passa sa vie à la cour dans la plus grande considération et dans une place où, malgré une vie splendide et beaucoup de noblesse d'ailleurs, elle s'enrichit extrêmement et laissa encore de grands biens, après avoir marié grandement ses trois filles [3]. »

Il résulte de ces divers témoignages que si la maréchale de la Mothe-Houdancourt ne se distinguait pas par la supériorité de l'esprit, elle s'entendait à merveille aux soins qu'exigeait la première éducation. Louis XIV, qui n'avait

1. Mme de Lansac avait été gouvernante de Louis XIV, et une des filles de la maréchale de la Mothe, la duchesse de Ventadour, fut gouvernante de Louis XV. Saint-Simon parle souvent de cette duchesse de Ventadour.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 34-35.

3. L'aînée, Françoise-Angélique, épousa le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi ; la seconde, Charlotte-Éléonore-Madeleine, Louis-Charles de Levi, duc de Ventadour, et la troisième, Marie-Isabelle-Gabrielle, le duc de la Ferté-Senneterre.

guère quitté ses enfants[1] jusqu'en 1667, les laissa à Compiègne avec leur gouvernante lorsqu'il partit pour la conquête des Pays-Bas. La reine Marie-Thérèse l'accompagna jusqu'à Amiens. Ce fut de cette ville que Louis XIV écrivit pour la première fois à la maréchale de la Mothe[2] :

« A Amiens, le 21 mai 1667.

« Je suis très-aise que mes enfants soient arrivés en bonne santé à Compiègne et de la sagesse de mon fils. Profitez du temps où vous êtes seule[3] avec lui pour vous faire craindre. Je ne vois rien de si nécessaire présentement. Car pour le reste[4], j'ai tant de confiance en vous que je ne saurais douter que vous ne vous en acquittiez fort bien. Je vous prie de m'écrire sans cérémonie et de croire que j'ai pour vous toute l'estime que vous pouvez souhaiter[5].

« LOUIS[6]. »

Le roi quitta Amiens le 25 mai, et pendant que la reine se rendait à Compiègne, il se dirigea vers Charleroi, que les Espagnols évacuèrent le 2 juin. Ce jour même Louis XIV écrivit à la maréchale de la Mothe :

« Au camp de Charleroi, le 2me juin [1667],

« Je suis très-aise que mes enfants se portent bien, comme vous m'en assurez par votre lettre. M. de Rohan m'a confirmé

1. Louis XIV avait, à cette époque, deux enfants, un fils et une fille : le fils était Louis de France, Dauphin, né le 1er novembre 1661, et la fille Marie-Thérèse de France, née le 2 janvier 1667. Il avait perdu deux filles.

2. Ces Lettres autographes de Louis XIV sont tirées d'un mscr. de la Bibl. imp. (f. français 10261). Il n'y en a qu'un petit nombre de datées. J'ai cherché à rétablir les dates pour les autres.

3. La reine, comme je l'ai indiqué, avait accompagné Louis XIV à Amiens.

4. On a mis en marge une transcription de la lettre où on lit : *car pour le passé;* il y a dans l'autographe : *car pour le reste.*

5. La suscription porte : *A ma cousine la maréchale de la Mothe.*

6. Il n'y a qu'un petit nombre de lettres signées. Nous indiquerons exactement les lettres signées; mais toutes sont de la main du roi.

ce que vous me mandez, qui les a vus depuis. J'espère qu'ils seront toujours de même et que mon fils sera sage et modéré quand je le verrai : je suis sûr qu'il ne tiendra pas à vous [1]. Croyez que je suis tel à votre égard que vous pouvez désirer. »

Le 9 juin, Louis XIV vint à Avesnes, où la reine s'était rendue. Les enfants de France étaient restés à Compiègne. Le Dauphin se trouvait alors légèrement indisposé, comme on le voit par la lettre suivante :

« D'Avesnes, le 13 juin [1667], à midi.

« Vous m'avez fait un plaisir sensible de me donner souvent des nouvelles de l'état où était mon fils. J'espère que vous m'assurerez bientôt de sa guérison.

« Je reçois dans ce moment des lettres qui m'assurent que la fièvre a repris à mon fils. Cela me donne quelque inquiétude. Néanmoins vous m'en parlez, et Daquin [2], d'une manière qui m'ôte tout sujet de craindre. Je souhaite que ce mal finisse bientôt et que vous soyez quitte de l'inquiétude que vous avez pour mon fils et pour ma fille, que je trouve très-obligeante pour moi et dont je vous sais un très-bon gré.

« Je pars demain pour l'armée, où j'appréhende de n'avoir longtemps des nouvelles; mais je veux espérer que les premières m'apporteront la santé parfaite ou du moins quelque chose d'approchant. »

Le même jour, Louis XIV adresse une seconde lettre à la

1. Cette phrase et celle que l'on trouve dans la lettre précédente indiquent assez que le Dauphin était d'un caractère difficile et que la faiblesse de la reine Marie-Thérèse contribuait à développer ces fâcheuses dispositions.

2. Médecin du roi (Voy. Saint-Simon, t. I, p. 109-110). Il fut remplacé par Fagon.

maréchale de la Mothe à l'occasion de l'indisposition du Dauphin :

« A Avesnes, le 13 [juin 1667], à 9 h. du soir.

« Je viens de recevoir votre lettre de ce matin qui me donne un peu d'inquiétude, parce que je vois les rougeurs et la fièvre augmentées à mon fils. Néanmoins j'espère que le mal finira après avoir eu son cours ordinaire, et que j'apprendrai bientôt sa santé parfaite. J'ai ordonné à Louvois de vous faire savoir ce que vous aurez à faire pour me donner des nouvelles. Conservez-vous le plus que vous pourrez, parce que votre santé est nécessaire pour bien des choses. Je ne vous fais point de compliment sur tout ce que vous faites; mais je le sens comme vous le pouvez souhaiter. »

Louis XIV quitta Avesnes le 14 juin. La reine retourna à Compiègne, et le roi se rendit au camp de Charleroi. Inquiet de n'avoir pas reçu de nouvelles du Dauphin, il écrivit le lendemain même de son arrivée à la maréchale de la Mothe :

« Au camp de Charleroi, le 15 juin [1667].

« Je n'ai point eu de nouvelles de mon fils depuis que je suis parti d'Avesnes. J'en attends avec impatience et j'espère que les premières seront bonnes et que vous m'ôterez toutes les craintes que son mal me donne. Je le souhaite de tout mon cœur et de vous pouvoir donner des marques de l'amitié que j'ai pour vous. »

Des lettres de la maréchale de la Mothe arrivèrent après le départ du courrier du roi. Louis XIV lui répondit immédiatement :

« Au camp de Charleroi, le 15 juin [1667], à 9 heures du soir.

« La saignée que vous me mandez que l'on a faite à mon fils me donnerait grande inquiétude, si je ne voyais qu'il commence à se porter mieux. Vous me faites plaisir de m'écrire

en détail tout ce qui lui arrive. Continuez à le faire et à me croire beaucoup d'amitié pour vous. »

Le lendemain, Louis XIV écrivit encore à la maréchale ; il lui parle de la *furieuse peine* qu'il avait éprouvée en l'absence de toutes nouvelles de la santé du Dauphin :

« Au camp de Charleroi, le 16 juin [1667] à 3 heures.

« Quand j'ai reçu vos lettres, j'étais dans une furieuse peine; elles me mettent un peu en repos et me font espérer que les premières nouvelles que vous m'en écrirez seront bonnes. Je ne les recevrai de longtemps : car je pars demain pour entrer dans le pays ennemi si avant que tout le commerce nous sera ôté avec la France pour quelques jours. Vous saurez par où il faudra écrire. Je vous prie de ne perdre aucune occasion de le faire et d'être bien assurée de mon amitié. »

Louis XIV quitta Charleroi le 17 juin, et s'avança, comme il l'annonçait, dans l'intérieur de la Belgique, sans laisser soupçonner sur quelle ville tomberaient ses premiers coups. On crut même d'abord que les Français marcheraient sur Bruxelles [1] ; mais tout à coup ils se rabattirent sur Tournay, et l'assiégèrent. La ville se rendit le 25 juin. La prise de Douai suivit celle de Tournay. Louis XIV alla passer à Compiègne une partie du mois de juillet, pendant que ses armées pressaient Courtray (18 juillet). Le roi revint, avec la reine, à Arras le 22 juillet, d'où ils se rendirent à Douai et à Tournay. Ce fut de cette dernière ville que Louis XIV écrivit à la maréchale de la Mothe la lettre suivante :

« A Tournay, ce 28 juillet [1667.]

« Je vous ai déjà écrit par Launoy mes intentions sur le voyage de mes enfants. Mais comme je ne sais si vous aurez

1. *Mémoires militaires* pour l'année 1667 dans les *OEuvres de Louis XIV*, t. III, p. 42.

reçu ma lettre à cause du malheur qui lui est arrivé, je vais recommencer à vous dire que je désire que vous demeuriez à Compiègne avec eux jusques à temps que vous sachiez qu'il n'y a plus de petite vérole à Saint-Germain ; que pour en être bien informée vous y envoyiez de temps en temps et me mandiez ce que vous en apprendrez, afin que je vous fasse savoir mes intentions sur votre voyage.

« Je pars demain pour l'armée et renvoie la reine à Arras. J'espère que tout ce que je vas entreprendre réussira. Ne sachant si mes lettres sont prises, rendues ou reçues, vous me permettrez de prier dans celle-ci Mlle de Touci [1] de ne me

1. Ce nom de Touci ou Toussi venait du père de la maréchale de la Mothe Louis de Prie, marquis de Touci. Il est donné quelquefois à la troisième fille de la maréchale, Marie-Isabelle-Gabrielle qui épousa, en 1675, le duc de la Ferté-Senneterre. Mais il paraît s'appliquer ici à Françoise-Angélique de la Mothe, fille aînée de la maréchale, qui épousa Louis-Marie-Victor d'Aumont, le 28 novembre 1669. Saint-Simon parle de cette duchesse d'Aumont à l'occasion de sa mort arrivée en 1711 (*Mémoires*, t. IX, p. 99) : « C'était, dit-il, une grande et grosse femme, qui avait eu plus de grande mine que de beauté ; impérieuse, méchante, difficile à vivre, grande joueuse, grande dévote à directeurs. Elle avait été fort du grand monde et de la cour, où elle ne paraissait plus depuis beaucoup d'années ; elle était riche, et fut très-attachée à son bien. Le roi lui donnait dix mille livres de pension.» Cette pension, continuée pendant les années où la France était en proie à la famine et aux misères de toute espèce, prouve que Louis XIV n'avait pas oublié ses anciennes promesses. Une pareille faveur accordée à une jeune fille de la cour par un roi de vingt-huit ans, dont la galanterie était connue, pourrait faire soupçonner que la correspondance assidue avec la maréchale de la Mothe n'avait pas pour unique but la santé des enfants de France. Mais dans les lettres précédentes, où se montre si vivement la sollicitude du roi pour son fils, il n'est jamais question de Mlle de Toussi. D'ailleurs comment supposer qu'une intrigue avec cette jeune fille eût échappé à l'œil perçant de la cour ? Comment admettre que Saint-Simon, qui n'aimait pas la duchesse d'Aumont contre laquelle il avait soutenu un procès en 1705 (t. V de ses *Mémoires*, p. 84 et suiv.), n'eût pas rappelé des souvenirs peu honorables pour cette dame ? Il ne faut voir dans les paroles de Louis XIV qu'une attention qui devait flatter la gouvernante des enfants de France, en lui donnant une preuve de l'attachement que le roi portait à sa famille.

Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point que le roi aima, en effet, une Mlle de la Mothe-Houdancourt, fille d'honneur de la reine, et nièce de la maréchale. L'éditeur des Mémoires du jeune Brienne, trompé par un passage de l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin, a confondu Mlle de la Motte-d'Argencourt, maîtresse du duc de Richelieu,

pas oublier tout à fait et de croire que je serai toujours prêt à lui rendre tous les services qu'elle désirera de moi.

« Pour vous, soyez bien assurée de mon amitié. »

Le roi alla camper devant Dendermonde, et écrivit de là à la maréchale de la Mothe :

« Au camp près de Dendremonde (*sic*), le vendredi 5 août [1667].

« Vous aurez vu, par la lettre que je vous ai écrite, mes intentions sur le voyage de mes enfants. Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que je ne veux pas qu'ils partent de Compiègne que pour aller à Saint-Germain. C'est pourquoi il faut travailler à en chasser le mauvais air. Donnez tous les ordres nécessaires pour cela. J'ai mandé à la reine de vous envoyer des nouvelles de ce qui se passe ici. C'est pourquoi je me contente en finissant de vous assurer que je vous aime fort, et Mlle de Toussi que je suis son très-humble serviteur. »

Cependant, la maladie du Dauphin durait toujours, comme on le voit par la lettre suivante :

« Au camp devant Lille[1], le 10 août à 3 h. du soir.

« J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites et j'ai vu celles de M. Valot[2]. Jugez par l'amitié que j'ai pour mon

avec Mlle de la Mothe-Houdancourt, et a supposé que cette dernière était fille de la maréchale et devint plus tard duchesse de Ventadour. Il y a là une double erreur : d'abord la confusion de deux filles d'honneur de la reine, qui attirèrent l'attention du roi, mais à des époques différentes : Mlle de la Motte-d'Argencourt en 1658, et Mlle de la Mothe-Houdancourt en 1662. Ensuite Mlle de la Mothe-Houdancourt, que la cabale de la comtesse de Soissons voulut opposer à Mlle de la Vallière, était fille d'un frère du maréchal de la Mothe. Elle se nommait Anne-Lucie de la Mothe; elle épousa dans la suite le marquis de La Vieuville, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse. Saint-Simon en parle dans ses notes sur Dangeau à la date du 22 février 1689 : « Elle avait été fille de la reine, dit-il, et fort au gré du roi, qui avait conservé pour elle beaucoup de considération. »

1. L'armée arriva devant Lille le 10 août 1667, et ouvrit la tranchée le 18. La ville se rendit le 27. — 2. Antoine Valot, ou Vallot, était alors premier médecin du roi. Il mourut en 1671.

fils de l'inquiétude que j'ai de son mal. J'espère qu'il finira bientôt et que vous m'apprendrez dans peu de temps sa guérison parfaite. Je le souhaite de tout mon cœur et de vous pouvoir témoigner l'estime et l'amitié que j'ai pour vous. »

La lettre que Louis XIV écrivait le lendemain à la maréchale de la Mothe prouve combien la maladie de son fils le tourmentait :

« Au camp devant Lille, le 11me d'août [1667].

« La lettre que j'ai reçue de vous m'a fait bien du plaisir; mais elle ne m'a pas donné une joie parfaite, mon fils ayant encore la fièvre. J'espère que la première me tirera de toutes les inquiétudes où je suis, et que vous me manderez qu'il n'a plus de mal. Après avoir pensé au lieu où il pourrait aller, et ma fille, quand ils seront en état, je n'en trouve pas un plus propre que le vieux château de Saint-Germain[1], logeant tout son monde dedans, ou bien au neuf, et leur défendant d'abord d'aller au bourg que l'on ne sache qu'il n'y ait plus de mauvais air. Il y a de la petite vérole partout cette année : c'est pourquoi il faut chercher le meilleur air, et celui-là est admirable.

« Comme on ne sait encore ce qu'il aura et que ce pourrait être la petite vérole, je vous prie de prendre garde à Mlle de Toussi et de prendre toutes les précautions pour qu'il ne lui arrive pas comme de la rougeole. Dites-lui que j'ai beaucoup d'inquiétude pour elle, et que je la prie de se conserver.

« Je ne vous dis rien de ce qui se passe ici; car je ne doute pas que la reine ne vous fasse savoir tout ce que je lui mande. C'est pourquoi je finis en vous assurant de mon amitié. »

Les nouvelles de la santé du Dauphin devinrent bientôt de

1. Le vieux château de Saint-Germain est celui qui existe encore aujourd'hui. Le château neuf avait été bâti par Henri IV; il n'en reste plus que le pavillon qui porte son nom.

plus en plus rassurantes, comme on le voit par les trois lettres suivantes :

« Au camp devant Lille, le 14 d'août [1667].

« J'ai reçu deux de vos lettres depuis que je ne vous ai écrit, par lesquelles vous me mandez le bon état de la santé de mon fils et le changement de nourrice à ma fille. J'espère que l'un se portera de mieux en mieux et que l'autre se trouvera bien du lait qu'on lui vient de donner.

« J'ai commandé à Colbert de faire donner ce que l'on a accoutumé aux nourrices retenues, et pour celle qu'on vient de lui ôter vous la pourrez faire servir de femme de chambre.

« Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé pour votre voyage, si ce n'est que je souhaite que vous soyez bientôt à Saint-Germain. Je suis très-aise de l'empressement que l'on a eu pour savoir des nouvelles de mon fils et que vos soins aient si bien réussi pour lui rendre la santé. Croyez que je vous en suis très-obligé, et que pour reconnaître ce que vous faites en toutes occasions, j'aurai toujours beaucoup d'amitié pour vous. »

« Au camp devant Lille, ce jeudi à minuit [probablement le jeudi 16 août 1667].

« Je viens de recevoir une nouvelle par Renaudin qui me donne une joie sensible et un calme à mon âme le plus grand du monde. Je souhaiterais comme vous que vos lettres eussent été prises; mais je les ai toutes eues, et par conséquent l'inquiétude que vous pouvez penser. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé; exécutez le plus tôt possible que vous pourrez mes intentions et menez mes enfants à Saint-Germain avec les précautions que je vous mande. Nous voici hors d'une méchante affaire. Il faut essayer de n'y plus retomber et faire tout ce qui vous en pourra garantir. Je sais que vous le faites toujours. C'est pourquoi je n'ai point d'inquiétude sachant que mes enfants ne peuvent être mieux

qu'entre vos mains. C'est assez vous dire pour que vous connaissiez l'estime et l'amitié que j'ai pour vous. »

« Au camp devant Lille, le lundi 22 août [1667].

« Je viens de recevoir une lettre de vous qui m'apprend le bon état de la santé de mes enfants, dont je me réjouis. Je ne vous dis plus rien du voyage; car la reine vous aura mandé mes intentions sur ce qui le regarde. Je vous dirai seulement de ne pas faire ce que je vous avais mandé en arrivant à Saint-Germain pour le logement de mes enfants, parce que je crois que je retournerai plus tôt que l'on ne croyait. Mettez-les dans leur logement ordinaire et laissez les autres prêts à nous recevoir. Cette nouvelle vous surprendra ; mais je ne crois pas qu'elle vous fâche. Le siége va fort bien, et j'espère que la fin n'en sera pas fort éloignée. Soyez toujours fort assurée de mon amitié. »

La ville de Lille s'étant rendue le 27 août, l'armée française partit dès le lendemain pour aller combattre le général Marsin, qui campait près d'Ypres avec un corps d'armée espagnol. Le 30, Louis XIV établit son quartier général sur la Lys. Ce fut de là qu'il écrivit à la maréchale de la Mothe :

« Au camp de Dinse (Dainse), le mardi 30 août [1667].

« Je ne crois pas que les ennemis m'arrêtent assez pour m'empêcher d'être à Saint-Germain le 6 ou 7 du mois prochain. C'est pourquoi je désire que vous y meniez mes enfants le 5 (septembre), afin de les trouver établis quand j'arriverai. Je crois que vous ne serez pas fâchée de recevoir cette lettre et que vous aurez quelque joie quand je vous assurerai de la satisfaction que j'ai de vous, et de mon amitié. »

Le lendemain, le roi apprenant qu'une partie de son armée en était venue aux mains avec les Espagnols, se dirigea vers

Ypres. Pendant un des moments de repos qu'il laissait à ses troupes, il écrivit à la maréchale de la Mothe le billet suivant :

« Au camp de Mari-près-Ypres [1], le 31 d'août [1667].

« Je viens de recevoir une lettre de vous qui me dit le bon état de la santé de mes enfants dont je me réjouis. La course que j'ai faite pour battre les ennemis ne m'empêchera pas d'être mercredi à Saint-Germain. Je suis assuré que vous serez bien aise de ce qui s'est passé et des assurances que je vous donne de mon amitié. »

Les Espagnols avaient été défaits par le général marquis de Créqui, avant que le roi pût les atteindre. Dès lors il considéra la campagne comme terminée, revint à Lille le 2 septembre, et le 3 rejoignit la reine à Arras. Ils en partirent le 4 pour Péronne, d'où, par Monchi et Senlis, ils regagnèrent le 7 Saint-Germain-en-Laye.

En résumé, pendant cette brillante campagne qui soumit au roi une partie de la Belgique et assura à la France une frontière de places fortes, qui est encore à peu près notre frontière septentrionale, le roi ne cessa de montrer pour ses enfants la plus vive sollicitude. Il écrivit à la maréchale de la Mothe seize lettres de sa main. Je ne parle que de celles que nous avons ; on voit, en effet, par la lettre du 28 juillet, qu'un courrier avait été pris et des dépêches perdues. Plusieurs des billets du roi attestent la vivacité de ses sentiments. J'ai déjà relevé l'expression de *furieuse inquiétude* qui contraste avec le langage ordinaire d'un souverain si maître de lui. Remarquons encore l'effusion avec laquelle il remercie la maréchale de la lettre qui lui a annoncé la guérison de son fils. « Cette nouvelle, dit-il, me donne une joie sensible et

1. Je n'ai pu lire que ce nom. Le camp de Mari-près-Ypres n'est pas cité dans les *Mémoires militaires pour* 1667 (*OEuvres de Louis XIV*, t. III) ; mais il n'y a rien là d'étonnant, puisque l'armée ne fit que s'y reposer un instant.

un calme à mon âme le plus grand du monde.[1] » Cette correspondance suffirait pour justifier ce que j'ai avancé plus haut, que Louis XIV, en s'imposant un rôle de dignité soutenue, a souvent fait croire à une froideur et à un égoïsme qui n'étaient pas dans son cœur.

Lorsque le Dauphin sortit des mains des femmes pour passer sous la direction d'un gouverneur, Louis XIV choisit parmi les seigneurs de la cour celui que la renommée lui désignait comme le plus éminent par la fermeté du caractère et la droiture de l'esprit. Je n'examine pas si le duc de Montausier répondit aux espérances du roi. Peut-être sa fermeté, poussée jusqu'à la dureté, contribua-t-elle à dégoûter du travail un enfant mou et timide, qui dut prendre en haine ce qu'on lui imposait si rudement. Quant au sentiment qui avait porté Louis XIV à choisir l'homme réputé le plus intègre de sa cour, on ne peut que l'approuver. Il en fut de même pour le précepteur. Louis XIV, en désignant Bossuet, faisait preuve de discernement. Lui-même écrivait quelques années plus tard au cardinal Altieri[2] : « Je ne puis vous donner une plus grande marque de mon affection pour l'évêque de Condom ni un plus grand témoignage du cas si particulier que je fais de sa piété, de son savoir et de sa vertu, qu'en vous disant que je l'ai choisi entre tous les prélats de mon royaume pour lui confier l'instruction de mon fils. »

Louis XIV traçait lui-même à Bossuet la direction qu'il devait donner à l'éducation du jeune prince[3] : « Cultivez son esprit; faites-lui bien comprendre ses devoirs envers lui-

1. Lettre du 25 août 1667. Il paraît par les mémoires du temps que l'indisposition du Dauphin était légère. Mlle de Montpensier dit que « l'on eut nouvelle que M. le Dauphin se trouvait un peu mal, puis qu'il avait la rougeole. En arrivant à Compiègne, nous le trouvâmes quasi guéri; son mal avait été très-léger. » (Édit. Charpentier, t. IV, p. 51). — Dans les anciennes éditions des *Mémoires de Mlle de Montpensier*, on a, par une étrange inadvertance, substitué Mme de Montespan au Dauphin.

2. Lettre citée par M. Floquet, p. 247 de l'ouvrage intitulé *Bossuet précepteur du Dauphin*. — 3. Cité par M. Floquet, *ibid.*, p. 148.

même, envers les peuples qu'il gouvernera un jour, envers moi, qui lui prépare un règne glorieux, et, avant tout, envers Dieu. »

Quoique le gouverneur et le précepteur du Dauphin inspirassent à Louis XIV une confiance bien méritée, il ne cessa de s'occuper lui-même de l'éducation de son fils avec la tendresse d'un père et la sollicitude d'un roi. Pellisson entretenait l'Académie française des soins que prenait le prince de cette royale éducation. « Sa Majesté y pense, disait-il[1], jusqu'à mettre par écrit, pour ce cher fils, et de sa main, les secrets de la royauté, et les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre. »

Ces mémoires, composés par le roi pour l'éducation de son fils, faisaient alors un si grand bruit que l'Académie française proposa pour sujet de prix en 1674 : *L'éducation de Monseigneur et le soin que Sa Majesté prend elle-même d'écrire ses mémoires.*

Le prix fut décerné à la Monnoye, qui s'adressait à Louis XIV dans les vers suivants :

Toi-même, pour l'instruire aux sublimes projets,
Pour lui mieux assurer le cœur de tes sujets,
Tu veux de cette main qui sut dompter le Tage
Lui tracer de ton règne une fidèle image[2].

Fontenelle avait concouru pour ce prix. Voici quelques vers de sa pièce cités par M. Dreyss, dans son Introduction aux Mémoires de Louis XIV :

Peuples, le croirez-vous? De cette même main
Dont le foudre vengeur ne part jamais en vain,
Sous qui l'audace tremble et l'orgueil s'humilie,
Il trace pour ce fils l'histoire de sa vie.

1. Discours prononcé le 3 février 1671, cité par M. Floquet, même ouvrage, p. 150.

2. Cité par M. Floquet, *ibidem*, et par M. Dreyss, *Introduction aux Mémoires de Louis XIV*, p. CLXXXIX.

Louis XIV s'adresse, en effet, au Dauphin dans la partie de ses mémoires qui nous est parvenue : « Mon fils, lui disait-il[1], beaucoup de raisons et toutes fort importantes, m'ont fait résoudre à vous laisser, avec assez de travail pour moi parmi les occupations les plus grandes, ces mémoires de mon règne et de mes principales actions. Je n'ai pas cru que les rois, *sentant comme ils font en eux-mêmes toutes les affections et toutes les tendresses paternelles*, fussent dispensés de l'occupation commune et naturelle aux pères, qui est d'instruire leurs enfants par l'exemple et par le conseil. Au contraire, il m'a semblé qu'en ce haut rang où nous sommes, vous et moi, un devoir public se joignait au devoir particulier, et qu'enfin tous les respects qu'on nous rend, toute l'abondance et tout l'éclat qui nous environnent, n'étant que des récompenses attachées par le ciel même au soin qu'il nous confie des peuples et des États, ce soin n'était pas assez grand s'il ne passait au delà de nous, en nous faisant communiquer toutes nos lumières à celui qui doit régner après nous.

« J'ai même espéré que, dans ce dessein je pourrais vous être aussi utile, et par conséquent à mes sujets, que le saurait être personne du monde. Car ceux qui auront plus de talents et plus d'expérience que moi n'auront pas régné et régné en France, et je ne crains pas de vous dire que plus la place est élevée, plus elle a d'objets qu'on ne peut ni voir ni connaître qu'en l'occupant. J'ai considéré d'ailleurs, ce que j'ai si souvent éprouvé moi-même, la foule de ceux qui s'empresseront autour de vous, chacun avec son propre dessein, la peine que vous aurez à y trouver des avis sincères, l'entière assurance que vous pourrez prendre en ceux d'un père qui n'aura eu d'intérêt que le vôtre, ni de passion que celle de votre grandeur. Je me sens aussi quelquefois flatté de

1. Ce morceau (édit. Dreyss, t. II, p. 370 et suiv.) était destiné à servir de préface aux mémoires que Louis XIV composa pour l'éducation du Dauphin. Ce fut en 1666 et 1667 qu'il en rédigea la plus grande partie, et entre autres ce passage qui devait précéder les événements de l'année 1661.

cette pensée, que si les occupations, les plaisirs et le commerce du monde, comme il n'arrive que trop souvent, vous dérobaient quelque jour à celui des livres et des histoires, le seul cependant où les jeunes princes trouvent mille vérités sans nul mélange de flatterie, la lecture de ces mémoires pourrait suppléer en quelque sorte à toutes les autres lectures, conservant toujours son goût et sa distinction pour vous, par l'amitié et par le respect que vous conserveriez pour moi. »

Montausier, s'adressant au Dauphin, dans l'Épître dédicatoire placée en tête des *Maximes* écrites par lui pour ce prince, lui parlait de « la peine que prenait le roi son père de lui dresser lui-même des mémoires, des instructions, pour le faire marcher un jour sur ses traces glorieuses [1]. » En même temps Montausier pressait le roi de ne pas interrompre cet ouvrage : « Je vous conjure, Sire, au nom de Dieu, et je vous demande, de la part de M. le Dauphin, que vous ayez la bonté de continuer les excellents mémoires, que votre passion ardente pour rendre ce prince digne de vous, vous a fait entreprendre [2]. »

A partir de 1668, la correspondance de Louis XIV avec la maréchale de la Mothe devint moins active. Rien de plus naturel : le Dauphin gagnait en âge et en force. Il avait un gouverneur et un précepteur ; le rôle de la maréchale perdait naturellement de son importance. Cependant lorsqu'en 1668, Louis XIV partit de Saint-Germain, au milieu de l'hiver, pour entreprendre la conquête de la Franche-Comté, il écrivit encore à la maréchale de la Mothe plusieurs billets où il l'entretenait de ses enfants :

« Dijon, le mercredi 8 février 1668.

« Les nouvelles que vous me donnez de la santé de mes enfants me donnent bien de la joie. Je souhaite qu'elle soit tou-

1. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 150.
2. *Ibid.*, p. 149.

jours parfaite et de les revoir bientôt et de pouvoir vous dire, comme je fais par cette lettre, que j'ai beaucoup d'amitié pour vous. »

Vers la fin de cette année, nous trouvons encore un billet du roi à la maréchale :

« D'Orléans, le 8 octobre 1668.

« Je suis très-aise que mes enfants se portent bien et de ce que vous me mandez de mon fils. J'espère en arrivant les trouver tous tels que je les désire et vous consoler de la peine que vous aviez quand je suis parti. Si mon amitié y peut faire quelque chose et la satisfaction que j'ai de vos soins, vous la pourrez bien être[1]. Car on ne peut pas être plus content de vous que je le suis ni vous avoir plus de gré que je fais. »

Quatre billets de 1669 témoignent toujours de la même sollicitude du roi pour la santé de ses enfants :

« A Chartres, le 25 septembre 1669.

« Quand je n'aurais pas vu ce que vous écriviez à la reine touchant la santé de mes enfants, je n'aurais pas laissé d'avoir l'esprit en repos sur ce sujet-là, ne doutant pas que, s'il y avait eu la moindre altération, vous ne m'en eussiez averti. Le petit mouvement de fièvre que ma fille a eu en dernier lieu me donne un peu d'inquiétude. Si cela avait quelque suite, je m'assure que vous ne manquerez pas de me le faire savoir. Mais j'ai tant de confiance en vos soins, et ils ont été si heureux jusqu'ici que je n'attends de votre part que d'agréables nouvelles. »

« A Chambord, le 3 octobre 1669.

« Vos lettres n'ont pas besoin d'excuses; il suffit qu'elles soient de vous pour être bien reçues, et d'ailleurs elles me

1. Vous pourrez bien être consolée.

donnent de si bonnes nouvelles de mes enfants que vous ne devez pas douter que je ne les lise avec joie. Pour ce qui est de ma saignée, vous en avez fort bien jugé : ce n'est qu'une précaution pour conserver la pleine santé où, Dieu merci, je me trouve. »

« A Chambord, le 9 d'octobre 1669.

« J'ai vu ce que vous m'écrivez de l'indisposition de ma fille. J'avoue que cet accident ne me laisse pas sans inquiétude ; mais j'espère qu'elle cessera par les premières nouvelles que j'aurai de vous sur ce sujet. Quoi qu'il arrive je suis sûr que vous ne manquerez pas de me mander le détail de tout et dans la pure vérité. »

« A Chambord, ce vendredi 12 [octobre 1669].

« Je serai dimanche 21 à Saint-Germain, où j'espère trouver mes enfants en bonne santé. Je mande à Montausier de mener mon fils au-devant de moi et à vous je vous dirai de m'attendre dans le château avec autant d'impatience que j'en ai d'arriver. Vous ne doutez pas que je ne sois très-content du soin que vous avez d'eux, et que, pour le reconnaître, je n'aie pour vous toute l'amitié que vous leur témoignez. Soyez-en bien persuadée et que je le suis [1] de vous comme je dois et comme vous le méritez. »

En 1670, Louis XIV parcourut pendant le mois de mai les provinces nouvellement conquises. Il écrivait de Tournai à la maréchale de la Mothe :

« A Tournay, le 19 mai 1670.

« Les nouvelles que vous me donnez de mes enfants me donnent beaucoup de joie. J'espère qu'ils seront tous deux en parfaite santé à mon retour et je trouverai ma fille en meilleur état que lorsque je suis parti. Je suis persuadé qu'il ne

1. C'est-à-dire *que je suis content de vous.*

tiendra pas à vous. Car je sais que l'amitié que vous avez pour eux et pour moi ne vous fait rien oublier de tout ce qui est possible. Croyez que j'en suis fort content et que j'ai pour vous des sentiments tels que vous les pouvez désirer.

« LOUIS. »

A la fin de la même année, le roi quitta précipitamment Chambord pour revenir à Saint-Germain, à la nouvelle d'une indisposition de son fils :

« A Chambord, ce 19 octobre 1670.

« La fièvre de mon fils me fait partir pour retourner à Saint-Germain plus tôt que je ne croyais. Il commence à faire trop froid pour ma fille au château neuf. Il me semble qu'elle sera mieux dans votre chambre que dans la sienne. Songez à ce que je vous mande et faites ce que vous estimerez plus à propos. Elle est très-bien entre vos mains. C'est pourquoi tout ce que vous ferez sera bien ; tant je me remets entièrement à vous, et finis en vous assurant de mon amitié.

« LOUIS. »

En 1671, le roi se rendit à Dunkerque, dont il fit achever les fortifications. Le billet suivant prouve qu'il y recevait exactement des nouvelles de ses enfants :

« A Dunkerque, le 10 mai 1671.

« Bien que je n'aie pas fait réponse à vos lettres, je n'ai pas laissé de les voir toutes avec beaucoup de satisfaction de votre exactitude à me donner des nouvelles de mes enfants. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez continuer : vous savez qu'il n'y a rien qui me puisse être plus agréable, et c'est assez pour m'assurer que vous n'y manquerez pas.

« LOUIS. »

De Dunkerque le roi alla à Tournai [1] et à Ath. Ce fut là qu'il reçut la nouvelle de la maladie du duc d'Anjou [2], son second fils. Mlle de Montpensier, qui accompagnait la cour dans ce voyage, parle, dans ses mémoires [3], de l'inquiétude qu'éprouvèrent en cette circonstance le roi et la reine : « Il vint des nouvelles que M. le duc d'Anjou était fort malade. Il avait toussé tout l'hiver depuis un grand rhume qu'il avait eu. On disait que c'était la rougeole; qu'on l'avait laissé à l'air, et qu'elle était rentrée. Les médecins disaient fort que non ; mais je me souviens que dans le temps qu'il commença à être malade, Mme de Rohan, qui se connaît en enfants, me dit : « Si vous craignez la rougeole, n'approchez point de cet enfant; car il en a toutes les marques » Je n'approchai point La reine me gronda et dit au roi : « Ma cousine n'a pas approché d'aujourd'hui de mon fils; elle s'imagine qu'il a la rougeole. » Cet enfant, qui était le mieux fait et le plus joli du monde, traîna toujours depuis. La reine pleura fort et s'en alla à une abbaye auprès d'Ath. En revenant, la Hillière, qui l'avait escortée, lui dit que l'on lui venait de mander du camp que l'on partait le lendemain matin. En arrivant le roi lui cria par la fenêtre de l'appartement de Mme de Montespan, où il était : « Madame, nous partons demain; il vaut mieux s'en aller; on serait trop en peine de mon fils. On en saura plus souvent des nouvelles. »

Avant de prendre cette résolution, Louis XIV avait envoyé son premier médecin, Vallot, pour soigner le jeune prince de concert avec les plus habiles médecins. Il écrivait à cette occasion à la maréchale de la Mothe :

« A Ath, le 16 juin 1671.

« Je suis toujours fort content du soin que vous avez de me

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 282 (édit. Charpentier).
2. Philippe de France, duc d'Anjou, était né le 2 août 1668. Il mourut le 18 juillet 1671. — 3. T. IV, p. 298 (édition Charpentier).

donner des nouvelles de mes enfants. Au premier avis de la fièvre de mon fils le duc d'Anjou, je fis partir le sieur Vallot avec plein pouvoir d'assembler des médecins et de résoudre tout ce qu'il jugera à propos. Je m'assure que vous ne serez pas la dernière à m'avertir de ce qui se passera ni la moins exacte à me montrer les choses sans aucun déguisement.

« LOUIS. »

Le billet suivant annonçait à la maréchale l'arrivée prochaine du roi :

« A Ath, le 4 de juillet 1671.

« Je suis satisfait de plus en plus de vos soins à me rendre compte de la santé de mes enfants. J'espère trouver mon fils le duc d'Anjou en meilleur état à notre arrivée à Saint Germain. Nous y serons, Dieu aidant, le 14 ou 15 de ce mois, et vous disposerez les choses, en sorte que nos appartements puissent être libres dans ce temps-là. »

« LOUIS. »

Avec le gouverneur et le précepteur de son fils, Louis XIV n'est plus seulement occupé des détails de la santé du jeune prince. Il se montre plein de sollicitude pour la bonne direction de son esprit et de son caractère. Pendant la campagne de Hollande, il écrivait à Montausier :

« Au camp de Grand-Hacq, le 14 mai 1672[1].

« J'ai reçu trois de vos lettres. Je suis bien aise que mon fils continue à me donner sujet d'être satisfait de lui. Je me promets de vos soins et du désir qu'il a de me plaire que cette satisfaction augmentera toutes les fois que vous me donnerez de ses nouvelles. J'accorde au marquis de Laurière la charge de Sénéchal de Périgord pour trois ans et au marquis de Blaru celle de capitaine du château de Vernon, sui-

1. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 497-498.

vant la prière que vous m'avez faite en faveur de l'un et de l'autre. »

« Au camp près de Viset[1], le 8 juillet 1673[2].

« Mon cousin, la joie que vous avez de la prise de Maëstricht m'est d'autant plus sensible, que je sais combien votre cœur est sincère; et pour les bonnes nouvelles que vous m'écrivez de la conduite et de la santé de mon fils, c'est le comble de ma satisfaction. Vous êtes le seul en France qui pouviez me donner à la fois ces deux sortes d'agréments : Dieu vous les rende. »

« Nanci, le 13 août 1673[3].

« Mon cousin, toutes vos lettres ont été rendues. J'ai la satisfaction que vous pouvez juger, de la continuation de la santé de mon fils, et de savoir que sa médecine l'ait encore augmentée. J'ai lu aussi avec plaisir ce que vous me mandez de sa chasse dans la plaine de Saint-Denis et de son adresse à tuer tant de gibier ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire, quoique je tienne l'avis superflu, que ces petits fusils dont il se sert sont sujets à de grands inconvénients quand on tire toute la journée et sans relâche comme il fait. Je vous avoue derechef que cela est plus tendre que nécessaire; mais enfin la réflexion que vous y ferez ne peut nuire. »

« Beauzé[4], le 2 octobre 1673[5].

« Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 de septembre, et considéré toutes les choses que vous me représentez. Je ne puis approuver le dessein de mener mon fils à Vincennes : car, encore que l'air y soit bon, jamais nous n'y avons été

1. Viset ou Visé est une petite ville des Pays-Bas, sur la Meuse, entre Liége et Maestricht.
2. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 506.
3. *Ibid.*, t. V, p. 510.
4. Beauzé ou Beauzée est situé dans le département de la Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc.
5. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 515.

sans beaucoup de malades en cette saison, et les gens même du lieu n'ont pas été exceptés; et quoique peut-être l'eau qui croupissait alors dans les fossés contribuât à cela, et qu'à présent qu'ils sont secs, il y peut avoir moins à craindre, l'épreuve ne m'en plaît pas. Pour ce qui est de Saint-Germain, la petite vérole y étant, il n'y faut pas songer. Je désire seulement que vous en fassiez sortir tous ceux qui sont atteints de cette maladie, afin que dans quelque temps, après avoir bien fait nettoyer et aérer les maisons qui en auront été frappées, on y puisse retourner. Cependant, comme je vois, par votre lettre, que le mal qui court à Versailles ne vient pas de l'infection de l'air, si vous jugez qu'en prenant aux portes et ailleurs les précautions qui se peuvent prendre en de pareilles rencontres, mon fils y puisse demeurer sans hasarder sa santé, je m'en remets à votre discernement et à votre affection. Mais en cas que vous n'y voyiez pas de sûreté, je trouve bon que pour son séjour, jusqu'à ce que le péril de Saint-Germain et de Versailles soit passé, vous choisissiez quelque maison de ces quartiers-là, comme Ruel, ou telle autre que vous trouverez plus saine et plus agréable, et qui soit fermée de fossés. »

« Au camp devant Dôle, le 27 mai 1674[1].

« Mon cousin, je suis très-content de ce que vous m'avez mandé de la santé de mon fils et de sa bonne conduite. Pour ce qui est de la joie extraordinaire qu'il a fait paraître de la conquête de Besançon, je n'en suis pas surpris : il a trop bon naturel pour être moins sensible à ma prospérité ; et d'ailleurs il connaît assez que je travaille pour lui, quand je travaille pour moi. Je sais, pour votre particulier, les mouvements de votre zèle en pareils succès, et les expressions que vous m'en pourrez faire seront toujours superflues, mais toujours agréables. »

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 525.

Le même jour le roi écrivait à la maréchale de la Mothe, qui était restée en grande faveur :

« Au camp devant Dôle, le 27 mai 1674.

« Vous avez trop bonne opinion de moi de me donner toute la gloire de la prise de Besançon. Mes troupes y ont eu grande part, et d'ailleurs je dois reconnaître qu'elle est principalement due à Dieu. Mais je n'ai pas laissé de ressentir l'affection qui vous porte à vous expliquer comme vous faites ; ce qui vient d'un tel principe ne pouvant manquer d'être agréable.

« LOUIS. »

De leur côté, Montausier et Bossuet ne cessaient de tenir le roi au courant des progrès ou des défaillances du Dauphin. M. Floquet a publié plusieurs lettres de Bossuet relatives à l'éducation du jeune prince :

« Il me semble, écrivait le prélat au mois d'avril 1675 [1], que M. le Dauphin a dessein plus que jamais de profiter de ce que Votre Majesté lui a dit. »

Et dans une lettre du 10 juillet de la même année : « Il s'efforce, de bonne foi, de se conformer aux instructions que Votre Majesté lui a données dans ses lettres; et, en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite. »

Bossuet dit encore au roi dans cette lettre :

« Nous faisons chaque jour souvenir Monseigneur de la lettre si instructive que Votre Majesté lui a écrite. Il la lit, il la relit, avec celle qui a suivi, si puissante pour imprimer dans son esprit les instructions de la première ! Il me semble qu'il s'efforce de bonne foi d'en profiter; et, en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite. »

1. *Bossuet précepteur du Dauphin*, par M. Floquet, p. 185.

Louis XIV, touché des efforts du Dauphin, répondait à Bossuet[1] :

« Au camp de Sébourg[2], le 1er mai 1676.

« Monsieur l'évêque de Condom, si ce que j'ai fait en ce pays vous a donné de la joie, vous me l'avez bien rendue en m'assurant du progrès des études de mon fils. Continuez à profiter de l'attention qu'il prête à vos instructions, et que je suis sûr qu'il y prêtera toujours de plus en plus, quand il n'y serait excité que par le désir de me plaire, et au reste souvenez-vous de moi dans vos prières envers Dieu. »

L'année suivante, il écrivait à Montausier[3] :

« Au camp devant Valenciennes, le 11 mars 1677.

« J'ai reçu vos lettres : je suis très-aise des sentiments où est mon fils. Il faut qu'il y persiste, c'est la plus grande satisfaction qu'il puisse me donner. »

« Au camp d'Haspres[4], ce 21 mars 1677.

« J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois. Je me réjouis de la parfaite santé de mon fils. Vous avez bien fait de m'avertir de ce qui se passe à l'égard des places de son carrosse; il est vrai que j'en ai usé quelquefois pour les places du mien de la même manière que vous dites; j'avais mes raisons. Mais le mieux est de laisser les choses comme elles se trouvent, et de n'y prendre pas garde. »

Peu de jours après le roi adressait à la maréchale de la Mothe le billet suivant : « Ma cousine, j'aurais été surpris si vous ne m'eussiez rien écrit sur la prise de Valenciennes. Je

1. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 549.
2. Ce camp était situé près de Quiévrain, dans la province de Hainaut.
3. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 559-560.
4. Haspres ou Haspre est situé dans le département du Nord, arrondissement de Valenciennes.

suis trop accoutumé à recevoir des marques de votre zèle en ces sortes d'occasions. Les preuves que vous m'en avez données en ce dernier succès ne pouvaient pas être mieux reçues. Je vous en assure et prie Dieu qu'il vous ait, ma cousine, en sa sainte et digne garde. Au camp devant Cambrai, le 24 de mars 1677.

« LOUIS. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner les lettres de Bossuet, auquel Louis XIV répondait, de Dunkerque, le 27 avril 1677[1] : « Monsieur l'évêque de Condom, j'ai vu les deux lettres que vous m'avez écrites sur la victoire de Cassel et sur la prise de la citadelle de Cambrai : on ne peut pas être insensible à des manières aussi fines que celles dont vous traitez des succès si glorieux. Mais rien ne m'a touché à l'égal des sentiments de piété et des aiguillons de gloire que vous avez remarqués dans le cœur de mon fils. Je prie Dieu de les perfectionner. »

La santé du Dauphin, qui fut chancelante au commencement de 1678, inquiéta le roi alors en Lorraine. Mais bientôt il apprit qu'elle était raffermie, et il écrivait à Montausier[2] :

« Toul, le 19 février 1678.

« J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites, par lesquelles j'ai vu le bon état de la santé de mon fils et les divertissements qu'il est venu prendre à Paris avec mon frère. Il n'est pas besoin de vous dire la joie que j'ai qu'il se porte bien, ni de vous recommander de tenir soigneusement la main, en ce qui dépend de vous, afin qu'il se porte toujours de même. Pour ce qui est de l'opéra et des autres récréations honnêtes qu'il peut désirer, j'approuve qu'il les ait

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 566.
2. *Ibid.*, t. V, p. 570-571.

toutes. Mais je me promets que cette complaisance l'engagera d'autant plus à me tenir parole, en n'omettant rien de ce qu'il doit faire, pour être un prince accompli et un parfaitement honnête homme. »

La lettre suivante, adressée par le roi à Bossuet, prouve qu'au commencement du carême de l'année 1678 la santé du Dauphin exigeait des soins particuliers[1]. Louis XIV ne dédaignait pas d'entrer à ce sujet dans des détails minutieux :

« Metz, le 23 février 1678.

« Monsieur l'évêque de Condom, je ne me suis pas pressé de répondre à votre lettre du 14 de ce mois, parce que je n'ai rien à ajouter au résultat de la conférence que vous avez eue avec mon cousin l'archevêque de Paris. On ne pouvait mieux faire, et même après l'avis du sieur Renaudot par écrit, que de laisser commencer le carême à mon fils, pour le continuer ou le rompre, selon l'état où sa santé se trouvera dans la suite. Je prie Dieu qu'il lui donne autant de force, que je suis sûr qu'il a de zèle, pour rendre cette soumission à l'Église. »

Enfin une lettre, datée du camp de Weteren-sur-l'Escaut (24 mai 1678)[2], atteste la même sollicitude du roi pour l'éducation du Dauphin, qui allait bientôt se terminer. Il écrit à Montausier : « Mon cousin, j'ai reçu toutes vos lettres ; je suis bien aise que mon fils continue ses exercices avec l'application et le succès que vous me marquez. Il n'y a que votre maladie qui m'a donné de l'inquiétude ; mais je ne doute plus à présent que vous ne soyez bientôt guéri. Je le souhaite, non-seulement par le véritable intérêt que je prends à votre santé, mais aussi afin que vous soyez plus en état de fortifier les bons sentiments de mon fils. »

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 572. — 2. *Ibidem*, p. 575.

Après le mariage du Dauphin, qui eut lieu en 1680, le roi montra pour ses petits-fils la même sollicitude que pour ses enfants. La maréchale de la Mothe, qui était toujours gouvernante des enfants de France, continua de recevoir des lettres qui marquaient cette tendresse de Louis XIV pour sa famille. Il lui écrivait, en 1682, à l'occasion d'une indisposition du duc de Bourgogne [1] :

« A Chambord, le 28 septembre 1682.

« J'apprends avec beaucoup de joie que le duc de Bourgogne se porte bien ; car la galle n'est pas un mal pour les enfants. Rassurez la nourrice ; continuez vos soins et soyez persuadée de ma confiance et de mon amitié. »

Quelques jours plus tard il lui adressait un nouveau billet :

« A Fontainebleau, le 6 novembre 1682.

« J'ai été bien aise que Bontems [2], qui m'a rendu votre lettre du 1er de ce mois, vous portât aussi ma réponse. Vous m'avez fait plaisir de me mander le détail du petit accident que mon petit-fils avait eu, cette exactitude à m'avertir de tout ce qui lui arrive étant la meilleure preuve que je puisse avoir de votre affection. Nous le reverrons bientôt, et j'espère, outre la joie de le retrouver en bonne santé, avoir celle de vous dire alors plus particulièrement la satisfaction que j'ai de vos soins pour ce qui le regarde et de vous assurer de même de la continuation de mon estime.

« LOUIS. »

1. Louis de France, duc de Bourgogne, né à Versailles le 6 août 1682. On peut voir, dans la lettre de Mme de Sévigné, du 7 août 1682, au président de Moulceau, la joie que causa cet événement. Bussy dit, dans l'espèce de narration qui accompagne ses lettres et celles qu'on lui adresse (édit. Lalanne, t. V, p. 309) : « Le roi, *tout grave et tout majestueux qu'il est*, ne put contenir sa joie, etc. »

2. Premier valet de chambre du roi.

Louis XIV continua, pendant les voyages qu'il fit en 1683, à se tenir au courant des moindres détails de la santé de son petit-fils.

« A Villers-Coterets, le 19 mars 1683.

« Vous m'avez fait plaisir en me mandant que le duc de Bourgogne a une dent et que la nourrice est en bonne santé. J'espère que tout ira toujours de mieux en mieux et que vos soins suppléeront à tout ce qui pourrait arriver. Vous savez que j'y ai beaucoup de confiance et que je vous en donnerai des marques avec plaisir aussi bien que de mon amitié. « LOUIS. »

Cette même année, le roi visita l'Alsace et les troupes qui y étaient campées, entre autres à *Bouquenon* ou *Bouquenom* (auj. arrondissement de Saverne, départem. du Bas-Rhin). Il écrivait de ce camp à la maréchale de la Mothe :

« A Bouguenon, le 5me juillet 1683.

« Je n'ai point d'inquiétude de la santé du duc de Bourgogne ; je suis assuré que vous avez tous les soins possibles de lui. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que vous me mandez de la nourrice. Nous serons si tôt à Versailles que, s'il arrive quelque chose, nous verrons ensemble ce qu'il y a à faire. En attendant, soyez bien persuadée de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous. »

De retour à Fontainebleau, Louis XIV adresse le billet suivant à la maréchale :

« A Fontainebleau, le 25 d'août 1683.

« Je ne vous ai pas fait plus tôt réponse n'ayant eu nulle inquiétude de l'incommodité de mon petit-fils, parce que vous m'aviez mandé que ce ne serait rien. Donnez-moi toujours de ses nouvelles, quand il lui arrivera quelque chose, et soyez assurée de mon amitié. « LOUIS. »

Dans les trois billets suivants, le roi parle à la maréchale de la santé des ducs d'Anjou et de Berry avec la même sollicitude qu'il avait montrée pour celle du Dauphin et du duc de Bourgogne. Le duc d'Anjou (Philippe de France) était né le 19 décembre 1683. Il fut déclaré roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V, le 16 novembre 1700. Charles de France, duc de Berry, naquit à Versailles le 31 août 1686.

« A Condé, le 26 mai 1684.

« Je vois par les deux lettres que vous m'avez écrites l'état où est mon petit-fils, le duc de Bourgogne, et par la dernière que l'on a été obligé de lui changer de nourrice. Je suis très-persuadé que vous, et M. Fagon, avez fait ce qui était nécessaire, que je ne peux qu'approuver le parti que vous avez pris[1]. M. Daquin m'a rendu compte de ce qu'on lui mande. J'espère que tout ira bien. Je sais les soins que vous avez et l'application continuelle de Fagon. Mandez-moi l'état où seront les enfants. Je sais bien que le duc d'Anjou se porte toujours très-bien. Soyez assurée de la satisfaction que j'ai de vos soins et de l'amitié que j'ai pour vous.

« LOUIS. »

« A Chambord, le 28 septembre 1684.

« Je ne vous écris ce billet que pour vous dire que j'ai reçu tous les jours de vos lettres depuis mon départ et pour vous assurer que j'ai grande confiance à vos soins et à votre exactitude. Croyez que ce que vous faites me fait grand plaisir et que j'ai pour vous toute l'estime et toute l'amitié que vous pouvez désirer. « LOUIS. »

« Au château devant le camp de Namur, le 11 juin 1692.

« Il y a longtemps que je sais les sentiments que vous avez pour moi et pour ce qui me touche. La joie que vous

1. La phrase est légèrement incorrecte; le roi avait voulu écrire *si persuadé.... que je ne peux....*

avez de la prise de Namur ne me surprend pas : vous êtes trop bonne Française pour ne vous pas réjouir de tous les bonheurs qui m'arrivent. Je ne laisse pas de vous en être bien obligé. Je me réjouis du bon état dans lequel est le duc de Berry. Cela ne me surprend point sachant les soins que vous en avez. Croyez que je vous en sais très-bon gré et que l'on ne peut pas avoir plus d'amitié et de considération que j'en ai pour vous.

« LOUIS. »

Je n'ai pu assigner une date précise aux deux billets suivants adressés par Louis XIV à la maréchale de la Mothe. Cependant on voit, par le texte, qu'ils doivent se rapporter aux premières années de la correspondance du roi avec la maréchale.

« A Gouy, le 27 mars.

« Je suis très-aise que mes enfants se portent bien. La reine m'a mandé la même nouvelle que vous : elle me paraît satisfaite de l'état où ils sont. Je sais que vous y donnez tous vos soins, comme vous l'avez toujours fait. C'est pourquoi je ne saurais que je ne sois très-content. Soyez assurée de mon amitié. »

« A Versailles, ce dimanche au soir.

« Je n'ai rien à ajouter à ce que vous mande Daquin par mon ordre, si ce n'est qu'en cas que mon fils ne puisse venir à Saint-Germain, vous y envoyiez ma fille. J'attends de vos nouvelles avec impatience. Faites en sorte que j'en reçoive avant neuf heures. Je ne vous dis rien de plus : car je crois que vous ne doutez pas des sentiments que j'ai pour vous. »

Le lecteur jugera si le prince qui a montré cette sollicitude pour la santé de ses enfants et qui écrivait, au milieu des plus graves préoccupations, des mémoires pour l'instruction du Dauphin, mérite les accusations d'égoïsme et de dureté envers sa famille que Saint-Simon ne lui a pas épargnées.

CHAPITRE III.

DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Erreurs de Saint-Simon sur le début du règne de Louis XIV. — État déplorable des provinces ravagées par la famine et pillées par les traitants. — Chambre de justice ; poursuites dirigées contre les financiers. — Commissaires envoyés dans les provinces et chargés d'en signaler les besoins et d'en dresser la statistique. — Répression des désordres de la noblesse ; grands jours de Clermont. — Maximes qui dirigèrent Louis XIV dans son gouvernement ; appréciation erronée de Saint-Simon.

Saint-Simon attribue surtout la grandeur de Louis XIV à un heureux concours de circonstances : « Sa première entrée dans le monde, dit-il, fut heureuse en esprits distingués de toute espèce. Ses ministres au dedans et au dehors étaient alors les plus forts de l'Europe, ses généraux les plus grands, leurs seconds les meilleurs et qui sont devenus des capitaines en leur école, et leurs noms aux uns et aux autres ont passé comme tels à la postérité d'un consentement unanime. Les mouvements dont l'État avait été si furieusement agité au dedans et au dehors, depuis la mort de Louis XIII, avaient formé quantité d'hommes qui composaient une cour d'habiles et illustres personnages et de courtisans raffinés. » Ce passage renferme des vérités incontestables : il serait puéril de prétendre que Louis XIV a créé son siècle. Pour se convaincre à quel point il trouva la France préparée à suivre une glorieuse impulsion, il suffit de suivre le courant des idées et des événements depuis le commencement du XVIIe siècle.

A la suite de violentes agitations et de sanglantes guerres, la nouvelle société guidée par Henri IV et Richelieu avait su recueillir les idées et les conquêtes du XVIe siècle sans se souiller des mêmes excès. De grands progrès s'étaient accomplis dans le gouvernement, les rapports internationaux, et le développement moral et intellectuel de la France. Malgré l'anarchie passagère suite des guerres de religion, l'avantage était resté à la puissance royale. Henri IV avait désarmé les gouverneurs de province, Richelieu brisé leur puissance, ruiné leurs forteresses et placé près d'eux les intendants, agents dociles de l'autorité centrale. Sans doute il restait beaucoup à faire pour transformer complétement la France et faire pénétrer au fond des provinces l'unité de législation et de gouvernement. Mais la voie était tracée et la monarchie y marchait résolûment.

En même temps que se formait l'unité monarchique, les nations revendiquaient leur indépendance et protestaient contre l'ambitieuse chimère de la monarchie universelle. La tentative de la maison d'Autriche sous Charles-Quint et Philippe II n'avait abouti qu'à des désastres. Les Provinces-Unies s'étaient affranchies, l'Allemagne avait forcé l'empereur de reconnaître ses droits; l'Italie était encore sous le joug, mais elle s'agitait, et des révoltes attestaient son irritation; le Portugal venait de s'affranchir. En un mot, la maison d'Autriche, morcelée en deux branches, affaiblie par la perte de plusieurs provinces, appauvrie malgré ses riches colonies, était forcée de renoncer à ses téméraires prétentions. C'était surtout la France qui avait contribué à assurer l'indépendance de l'Europe: François Ier, Henri IV, Richelieu et Mazarin y avaient travaillé. Aussi la France était-elle environnée de la reconnaissance des nombreux États qui lui devaient leur affranchissement: Les Provinces-Unies, l'Allemagne, le Portugal, les États italiens (la Savoie, Venise) étaient ses alliés. Le Nord scandinave (Suède et Danemark), les Slaves de la Pologne et les Madgiares de la Hongrie

voyaient dans la France la libératrice des nations et s'attachaient à ses destinées. Quant à l'Angleterre, travaillée par des querelles intestines, elle avait alors peu d'influence sur l'Europe.

Les troubles religieux du XVIe siècle, dont la France avait ressenti profondément le contre-coup, avaient abouti sous Henri IV à une transaction. L'édit de Nantes avait proclamé la liberté de conscience, et Richelieu l'avait confirmée en enlevant aux protestants l'organisation politique qui faisait de la Réforme un danger permanent pour l'unité nationale. En même temps le clergé catholique, dont le dogme et les mœurs avaient été attaqués, comprit la nécessité de se retremper dans la science et la pratique des vertus chrétiennes. On vit se fonder des ordres nouveaux, animés d'un zèle éclairé, unissant l'étude à la prière, la prédication et l'enseignement à l'austérité de la vie monastique. D'anciennes congrégations travaillaient à se réformer et s'animaient d'un esprit nouveau. Ce clergé à la fois savant et vertueux sera une des principales gloires du XVIe siècle, trop heureux si dans l'ardeur de son zèle et la gloire de son triomphe il n'eût pas oublié le principe de la liberté religieuse!

Les lettres, les sciences et les arts avaient aussi reçu au XVIe siècle une féconde impulsion. L'étude de l'antiquité et le spectacle des merveilles artistiques de l'Italie avaient vivement frappé les esprits. La France s'en était tenue d'abord, en poésie, à l'imitation de formes peu appropriées au génie de notre langue. Elle réussit mieux dans les arts et dans la philosophie. Le XVIIe siècle, recueillant les traditions de science que les érudits de l'âge précédent lui avaient transmises, sut les adapter à l'esprit français. Il s'inspira heureusement de la beauté antique et de la pensée chrétienne. De là naquit une poésie dont les nobles et généreuses inspirations retraçaient, dans Corneille, les luttes et le triomphe de la religion, de l'honneur, de la patrie sur les faiblesses du cœur humain. Descartes et Pascal, le Poussin et

Lesueur étaient dans la philosophie et dans les arts les dignes émules de Corneille. La vraie Renaissance avait pénétré en France, et, malgré quelques écarts de mauvais goût, elle marchait rapidement à la conquête et à la transformation de la civilisation intellectuelle.

Enfin le commerce, l'industrie et tout ce qui contribue à la richesse matérielle des nations, avaient aussi reçu une impulsion féconde au XVIe siècle. Les découvertes maritimes, en ouvrant de nouveaux débouchés à l'Europe, avaient développé l'industrie, et les progrès de la marine multiplié les relations entre les peuples. Avec les richesses qui pénétraient, par le commerce et l'industrie, dans les classes inférieures de la société, on avait vu se répandre la propreté, la salubrité, le bien-être et même le luxe. Les mœurs devenaient moins rudes. La culture intellectuelle était recherchée dans quelques sociétés bourgeoises, et, malgré des raffinements ridicules de langage dont les poëtes comiques se sont amusés, elle avait pour résultat de substituer la politesse à la grossièreté. Il y avait donc des progrès en tout genre accomplis par la nation depuis le commencement du XVIIe siècle.

Mais lorsqu'on sort de ces généralités, on reconnaît que des réformes étaient indispensables dans l'armée, les finances, l'industrie, le commerce et la marine. Les armées françaises si brillantes sur les champs de bataille étaient mal organisées et mal payées. En marche et pendant la paix, elles devenaient le fléau des campagnes. Les finances, dilapidées pendant le ministère de Mazarin, ne servaient qu'à enrichir quelques traitants. L'industrie languissait ainsi que le commerce. La marine était ruinée. Si l'on ajoute à ces faits, qui sont établis par les correspondances administratives [1], plu-

1. Voy. l'*Histoire de Colbert*, par M. P. Clément, et M. H. Martin, *Histoire de France*, t. XIV. J'ai publié quelques documents inédits sur les calamités des années 1660 et 1661 dans mon *Histoire de l'administration monarchique en France*, t. II.

sieurs années de mauvaises récoltes, sans que le gouvernement eût su ni prévoir ni atténuer les conséquences de cette stérilité, on se convaincra que les débuts du règne de Louis XIV n'ont été ni aussi heureux ni aussi faciles que le suppose Saint-Simon. Nous en croirons plutôt le témoignage du premier président de Lamoignon, qui, à l'ouverture de la chambre de justice en 1661, signalait la misère des campagnes[1]. Après avoir retracé la gloire extérieure de la France qui étendait au loin ses frontières, il montrait les peuples gémissant dans les provinces sous la main des exacteurs. « Il semblait, disait-il, que toute leur substance et leur propre sang même ne pouvaient suffire à la soif ardente du partisan. La misère de ces pauvres gens est presque dans la dernière extrémité, tant par la continuation des maux qu'ils ont soufferts depuis si longtemps que par la cherté et la disette presque inouies des deux dernières années. »

De toutes les parties de la France il s'élevait comme un concert de plaintes qui étalaient la misère publique. On écrivait de Caen à Colbert : « La grande quantité des pauvres a épuisé la charité et la puissance de ceux qui avaient accoutumé de les soulager. » Dans la généralité de Rouen, on était réduit à lever une taxe des pauvres. A Paris une pétition signalait au roi la détresse des paroissés surchargées de malades, d'invalides et d'orphelins[2]. Le commerce de Marseille adressait aussi des doléances sur les dettes qui l'accablaient ; il se trouvait si ruiné et si abattu qu'il semblait tirer à sa fin, selon les expressions des échevins de cette ville[3]. Louis XIV, frappé de ces lamentations qui lui arrivaient de toutes les parties de la France, s'en prit aux traitants et les fit poursuivre par une chambre de justice. A cette occasion, Saint-Simon, généralement peu favorable

1. Ms. B. I. n° 235 des 500 de Colbert, f°s 5-7.
2. *Correspond. administr. sous Louis XIV*, t. I, p. 654-656.
3. *Ibid.*, p. 657-658.

aux financiers, accuse le roi de dureté. « Son premier saisissement des rênes de l'empire, dit-il[1], fut marqué au coin d'une extrême dureté et d'une extrême duperie. Fouquet fut le malheureux sur qui éclata la première ; Colbert fut le ministre de l'autre en saisissant seul toute l'autorité des finances, et lui faisant accroire qu'elle passait toute entre ses mains par les signatures dont il l'accabla à la place de celles que faisait le surintendant. » Il y a plus d'une erreur dans ce passage : Fouquet ne fut pas une malheureuse victime de Louis XIV ; on a vu plus haut qu'il s'était rendu coupable de dilapidation[2], et quant à la conduite de Louis XIV à son égard il sera facile de la justifier. Fouquet s'était efforcé d'entourer Louis XIV de ses créatures, de l'enivrer de plaisirs, d'en faire un roi fainéant et de gouverner sous son nom. Il fallut à Louis XIV beaucoup de fermeté, d'application et d'adresse pour échapper aux piéges que lui tendait le surintendant. Il suffira d'exposer simplement les faits pour réfuter Saint-Simon.

Aussitôt après la mort du cardinal Mazarin, Louis XIV, qui n'ignorait pas que les folles dépenses de Fouquet étaient payées par le trésor public, prit le surintendant en particulier et lui déclara qu'il voulait être roi et avoir une connaissance exacte et complète des affaires[3], et qu'il commencerait par les finances, comme la partie la plus importante de l'administration. Il pressa Fouquet de lui faire connaître tous les détails, sans lui rien dissimuler, et l'assura qu'il se servirait toujours de lui, pourvu qu'il fût assuré de sa sincérité. Il se montrait disposé à oublier le passé ; mais il exigeait pour l'avenir de l'exactitude et de la fidélité dans les états de finances qui lui seraient soumis. Ce fut un confident de Fouquet, Pellisson, qui raconta ces détails à l'abbé de Choisy[4].

1. *Mémoires de Saint-Simon*, XII, p. 388. — 2. Voy. p. 323 et plus loin p. 417-419.
3. *Mémoires de Choisy*, p. 581 (édit. Michaud et Poujoulat).
4. Voy. les *Mémoires de Choisy*, *ibidem*.

On sait également par lui que le surintendant, après avoir promis au roi, de l'instruire, avec sincérité et dévouement, de la situation financière, continua de le tromper. Chaque jour, Fouquet présentait au roi un tableau des dépenses et des recettes, en ayant soin d'augmenter les premières et de diminuer les secondes. Il se persuadait que Louis XIV, endormi dans les plaisirs, ne s'apercevait pas de ces dilapidations. Mais le roi remettait tous les soirs les états de finances à Colbert, qu'il avait nommé intendant des finances. Il était instruit par lui des fraudes de Fouquet, qui, malgré les instances réitérées de Louis XIV, persista pendant six mois dans ces coupables manœuvres.

Le surintendant était plongé dans une fatale sécurité par les promesses des courtisans qu'il avait achetés et des femmes au milieu desquelles vivait Louis XIV. Ce prince était alors entraîné dans le brillant tourbillon de la comtesse de Soissons, et Fouquet avait eu soin de s'assurer de quelques-unes des beautés vénales de cette cour. Il payait une pension à Mlle du Fouilloux, qui devint plus tard la marquise d'Alluye[1]. Il croyait pouvoir pénétrer ainsi tous les secrets du roi.

Rassuré par des confidences qui lui coûtaient fort cher, Fouquet espérait endormir dans cette cour voluptueuse un roi de vingt-trois ans, que les détails de finances et d'affaires devaient bientôt rebuter. Louis XIV le laissa dans cette illusion. Pour lui, il fut préservé de la vie molle et oisive où la comtesse de Soissons et le surintendant auraient voulu le retenir captif, et par la dignité de son caractère, et par la passion sincère que lui avait inspirée une des filles d'honneur de la duchesse d'Orléans, Mlle de la Vallière. On le croyait retenu par un pouvoir magique dans ces jardins d'Armide; mais il échappait à l'enivrement des plaisirs

1. Voy. sur cette personne les *Mémoires de Mademoiselle*, édit. Charpentier, t. III, p. 114 et 589, et les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 471-473. Cf. plus haut, p. 335.

grâce à une passion sincère et profonde. Lorsque plus tard la comtesse de Soissons et ses confidentes reconnurent que Louis XIV était réellement épris de Mlle de la Vallière, elles se déchaînèrent contre elle et tentèrent de la ruiner dans l'esprit du jeune roi. Mais toutes leurs intrigues échouèrent et ne servirent qu'à les perdre[1].

Fouquet, reconnaissant la puissance de Mlle de la Vallière, s'efforça de la gagner; mais elle repoussa avec indignation les offres du surintendant, et cette démarche, connue de Louis XIV, fut peut-être une des causes qui entraînèrent la ruine du ministre. Ce fut en vain qu'il prodigua l'argent pour gagner la reine mère, les personnes qui l'entouraient et jusqu'à son confesseur. Toutes ces intrigues étaient connues. Les sommes énormes qu'il dépensait à son château de Vaux-le-Vicomte et dans sa maison de Saint-Mandé, les fêtes splendides qu'il donna au duc et à la duchesse d'Orléans, à la reine d'Angleterre, enfin au roi lui-même hâtèrent sa perte. Louis XIV, auquel on avait donné une idée exagérée de la puissance du surintendant, s'enveloppa de mystère et le frappa au moment où Fouquet se croyait dans la plus haute faveur. On peut blâmer la dissimulation du roi ; mais il est impossible de voir dans l'arrestation du surintendant un acte d'une *extrême dureté*, selon l'expression de Saint-Simon. L'histoire impartiale est plutôt disposée à confirmer et approuver le récit que fait Louis XIV, dans ses mémoires, des circonstances qui le déterminèrent à disgracier Fouquet.

« Depuis le temps, dit-il[2], que je prenais soin de mes affaires, j'avais de jour en jour découvert de nouvelles marques des dissipations du surintendant. La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés et les insolentes

1. Voy. plus haut p. 334 et suiv.
2. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 524-525, édit. Dreyss.

acquisitions qu'il avait faites ne pouvaient faire qu'elles ne convainquissent mon esprit du déréglement de son ambition, et la calamité générale de tous mes peuples[1] sollicitait sans cesse ma justice contre lui. Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi était que, bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils, *il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper, et bien loin d'en devenir plus sage, il tâchait seulement d'en être plus adroit.* Mais, quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi; car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens[2], dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État.

« Quoique ce procédé fût assurément fort criminel, je ne m'étais d'abord proposé que de l'éloigner des affaires; mais ayant depuis considéré que de l'humeur inquiète dont il était, il ne supporterait point ce changement de fortune sans tenter quelque chose de nouveau, je pensai qu'il était plus sûr de l'arrêter. Je différai néanmoins l'exécution de ce dessein, et ce dessein me donna une peine incroyable; car je voyais que pendant ce temps-là, il pratiquait de nouvelles subtilités pour me voler. Mais ce qui m'incommodait davantage était que, pour augmenter la réputation de son crédit, il affectait de me demander des audiences particulières, et que, pour ne pas lui donner de défiance, j'étais contraint de de les lui accorder et de souffrir qu'il m'entretînt de discours inutiles, pendant que je connaissais à fond toute son infidé-

1. On a vu plus haut, p. 414, des preuves de ces calamités dont parle Louis XIV.

2. Les charges d'amiral de l'Océan, de général des galères de la Méditerranée, les gouvernements du Croisic, de Guérande, du Mont-Saint-Michel, enfin la charge de mestre de camp général de la cavalerie, avaient été achetées avec l'argent fourni par le surintendant, et lui appartenaient en réalité.

délité. Vous pouvez[1] juger qu'à l'âge où j'étais, il fallait que ma raison fît beaucoup d'efforts sur mes ressentiments pour agir avec tant de retenue. Mais, d'une part, je voyais que la déposition du surintendant avait une liaison nécessaire avec le changement des fermes, et, d'autre côté, je savais que l'été, où nous étions alors, était celle des saisons de l'année où ces innovations se faisaient avec le plus de désavantage, outre que je voulais, avant toutes choses, avoir un fonds entre mes mains de quatre millions pour les besoins qui pourraient survenir. Ainsi je me résolus d'attendre l'automne pour exécuter ce projet; mais étant allé vers la fin du mois d'août à Nantes, où les états de Bretagne étaient assemblés, et de là, voyant de plus près qu'auparavant les ambitieux projets de ce ministre, je ne pus m'empêcher de le faire arrêter en ce lieu même, le 5 septembre (1661).

« Toute la France, persuadée aussi bien que moi de la mauvaise conduite du surintendant, applaudit à cette action, et loua particulièrement le secret dans lequel j'avais tenu, durant trois ou quatre mois, une résolution de cette nature, principalement à l'égard d'un homme qui avait des entrées si particulières auprès de moi, qui entretenait commerce avec tous ceux qui m'approchaient, qui recevaient des avis du dedans et du dehors de l'État, et qui de soi-même devait tout appréhender par le seul témoignage de sa conscience. »

Les poursuites dirigées contre les financiers n'étaient qu'une mesure transitoire, une satisfaction donnée à l'indignation générale autant qu'à la justice du roi. Il fallait, pour assurer l'utilité et la durée des réformes, une connaissance approfondie des besoins et de la situation du royaume. De là cette enquête ordonnée par Louis XIV et embrassant toutes les provinces. Des maîtres des requêtes furent chargés de

1. Les *Mémoires de Louis XIV* étaient écrits pour l'instruction du Dauphin, comme on l'a dit plus haut, et c'est à lui que le roi s'adresse.

les parcourir avec des instructions minutieuses [1]. Leur premier soin devait être de faire dresser des cartes exactes de chaque province, et d'y joindre l'énumération des archevêchés et évêchés avec toutes leurs subdivisions, des parlements et autres juridictions royales, et des circonscriptions financières. On leur demandait une véritable statistique de la France. Ils devaient aussi faire connaître au roi le caractère des représentants de l'autorité, gouverneurs, intendants, magistrats, etc. La nature des impôts et les moyens d'alléger la misère du peuple devaient appeler tout particulièrement l'attention des commissaires. Encourager le commerce, l'industrie, la navigation, l'agriculture était le meilleur moyen de soulager les classes pauvres. Les commissaires furent chargés de s'enquérir des moyens d'ouvrir et de féconder toutes ces sources de richesse nationale.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'excellence de ses instructions. Le roi n'y paraît nullement inspiré par l'orgueil et le sentiment de profond égoïsme, que Saint-Simon croit découvrir dans toutes ses actions. Louis XIV voulait sincèrement, à ce début de son gouvernement personnel, le bonheur et la grandeur de la France. Ce qui valut encore mieux que les instructions données aux commissaires qui parcoururent le royaume, ce fut la vigueur et l'habileté avec lesquelles le plan de réformes adopté à la suite de leur enquête fut appliqué et poursuivi dans toutes les branches de l'administration. Louis XIV commença par réprimer les désordres qu'une noblesse turbulente, encore animée des passions de la Fronde, entretenait dans quelques provinces. L'Auvergne surtout en était le théâtre. « Les désordres y sont si fréquents, dit une correspondance administrative de 1661 [2], et se commettent si ouvertement par toutes sortes de gens que j'ai cru être de mon devoir de vous aver-

1. J'ai publié ces instructions dans l'appendice du tome II de mon *Histoire de l'administration monarchique en France*.

2. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 9-10.

tir que tout le monde et particulièrement les officiers, chacun en son ressort, couvrent les coupables au lieu de les punir. » Viennent ensuite des détails circonstanciés à l'appui de cette assertion, duels, meurtres, violences d'un seigneur qui exige que le juge d'un de ses domaines brûle les procédures qu'il avait entamées contre les coupables. La terreur inspirée par les grands criminels était telle, qu'on n'aurait osé les dénoncer ouvertement. « Beaucoup d'honnêtes gens, ajoute l'auteur de la lettre citée en s'adressant à Colbert, vous auront obligation, s'il vous plaît d'informer le roi de cette affaire et de faire en sorte que cette lettre ne soit pas connue à cause du seigneur qui est à craindre. »

Le duc de Bouillon, gouverneur de l'Auvergne, protégeait les coupables signalés par les attentats les plus odieux. « Je vois, écrivait l'intendant Pomereuil à Colbert, je vois que depuis quelque temps M. le duc de Bouillon, gouverneur de cette province, s'intéresse fort pour le sieur d'Espinchal [1], que tout le monde sait être noirci de crimes. Tous les gentilshommes du pays publient que le duc de Bouillon intercède auprès du roi pour obtenir sa grâce, et je sais même que des agents de mondit sieur de Bouillon ont, depuis six semaines à peu près, accompagné d'Espinchal jusqu'auprès de sa terre de Massiac pour vérifier de certains faits qu'il avait avancés pour sa justification. Il était lors à la tête de quarante chevaux, et je fus scandalisé de cette fanfaronnerie. Mais ce qui m'a le plus surpris est que, depuis quinze jours, il est arrivé en Auvergne un exempt [2] de la prévôté de l'hôtel [3], avec cinq ou six gardes, qui m'ont montré un arrêt du conseil pour saisir et enlever tous les revenus

1. Voy. sur d'Espinchal les *Mémoires de Fléchier* (édit. Hachette), p. 244 et suiv.

2. Officier chargé de mettre à exécution les arrêts des tribunaux et d'arrêter les coupables.

3. On appelait ainsi le tribunal du grand prévôt ou prévôt de l'hôtel du roi.

de d'Espinchal dans toutes ses terres, en exécution des sentences de mort contre lui rendues, et outre cela un ordre du roi pour le prendre, si faire se peut, et le constituer prisonnier. Dans le même temps M. de Bouillon a écrit une lettre aux habitants de Massiac et leur mande de garder les revenus de leur seigneur; qu'il les en rend responsables et qu'à son arrivée il leur en fera rendre compte. Cette contrariété des ordres du roi, d'une part, et de ce qu'écrit d'une autre le gouverneur de la province m'a fait résoudre à vous supplier, comme je fais présentement, ou que l'on me fasse savoir si l'intention du roi est qu'on pousse vertement ce M. d'Espinchal sans la participation de M. de Bouillon, ou qu'on l'avertisse lui-même de ce que le roi a commandé, afin que, dans la province, on ne voie plus qu'il donne une protection ouverte à un homme contre lequel Sa Majesté donne des ordres si rudes et si sévères. Vous jugez bien de ce que cela produit, et comme un criminel de la conséquence de celui-là se relève dans l'esprit de ceux qui le croyaient poussé. Toute la noblesse le retire[1]; les troupes mêmes, à ce qu'on dit, lorsqu'elles ont été commandées pour le prendre lui ont donné des avis; il ne couche jamais deux jours dans un endroit, ne va que par des chemins inaccessibles et avec vingt ou vingt-cinq hommes tous dans le crime, comme lui, en sorte que je ne m'étonne pas si mes confrères qui m'ont précédé l'ont si souvent manqué.... Je fais ici[2] une revue exacte et n'ai rien trouvé de si fort désordonné. Il n'y a pas seulement un rôle de paroisse au greffe des élus[3]; je trouve des impositions sans rôle, sans ordres du conseil, des gentilshommes tyrans en quantité, en sorte que j'ai de quoi exercer mon autorité et ma sévérité en ces pays-ci. »

Louis XIV, décidé à mettre un terme à cette anarchie, nomma une commission de membres du parlement de Paris et de maî-

1. Lui donne asile. — 2. La lettre est datée d'Aurillac.
3. Magistrats chargés de la répartition et de la juridiction en matière d'impôts dans une circonscription territoriale appelée élection.

tres des requêtes chargés d'aller tenir les grands jours à Clermont[1]. Ce tribunal répandit une terreur salutaire parmi les petits tyrans de l'Auvergne et releva le courage des magistrats et du peuple. Le président de Novion, chargé de présider le tribunal, l'attestait dans une lettre adressée à Colbert : « Nous avons, lui disait-il[2], quantité de prisonniers; tous les prévôts en campagne jettent dans les esprits la dernière épouvante. Les Auvergnats n'ont jamais si bien connu qu'ils ont un roi comme ils font à présent. Un gentilhomme me vient de faire plainte qu'un paysan lui ayant dit des insolences, il lui a jeté son chapeau par terre sans le frapper, et que le paysan lui a répondu hardiment qu'il eût à lui relever son chapeau, ou qu'il le mènerait incontinent devant des gens qui lui en feraient nettoyer l'ordure. Jamais il n'y eut tant de consternation de la part des grands et tant de joie entre les faibles. » La médaille frappée en souvenir des grands jours de Clermont rappelait avec justesse qu'en réprimant l'audace des puissants Louis XIV avait assuré le salut des provinces (*salus provinciarum repressa potentiorum audacia*)[3].

Punir les financiers prévaricateurs et rétablir l'ordre dans les provinces, c'était rendre un service réel à la France et bien inaugurer un règne auquel étaient réservées de glorieuses destinées. Mais Louis XIV ne s'en tint pas à ces mesures transitoires. Ses mémoires, auxquels il travaillait dès cette époque[4], attestent que sa conduite était dirigée par des maximes qu'il avait sérieusement méditées et auxquelles il resta fidèle toute sa vie. Saint-Simon le reconnaît, et il indique quelques-unes de ces maximes, mais c'est presque

1. Voy. les *Mémoires de Fléchier sur les grands jours de Clermont*, Hachette, 1 vol. in-8°.

2. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 165. Ce passage a été cité par M. Sainte-Beuve dans son introduction aux *Mémoires de Fléchier*, édit. Hachette.

3. Voy. la gravure de cette médaille dans les *Mémoires de Fléchier*, édition citée.

4. Voy. le *Journal d'Oliv. d'Ormesson*, t. II, p. 120.

toujours pour les critiquer. Il en énumère quatre : 1° Point de premier ministre; 2° abaissement des grandes dignités et des parlements; 3° défiance à l'égard des grandes familles, que le roi tint systématiquement éloignées du gouvernement; 4° élévation des ministres choisis parmi les roturiers. Pour constater la véracité et le discernement de Saint-Simon dans cette énumération des maximes de gouvernement adoptées par Louis XIV, il suffira de rapprocher les appréciations de cet historien des mémoires du roi et du témoignage de l'histoire.

Louis XIV déclare, comme le dit Saint-Simon, qu'il ne voulut jamais de premier ministre, et il indique en même temps à quels hommes il donna sa confiance et pour quelles raisons : « J'étais résolu, dit-il [1], à ne prendre point de premier ministre et à ne pas laisser faire par un autre la fonction du roi pendant que je n'en aurais que le titre. Mais au contraire, je voulus partager l'exécution de mes ordres entre plusieurs personnes, afin d'en réunir toute l'autorité en la mienne seule. C'est pour cela que je voulus choisir des hommes de diverses professions et de divers talents, suivant la diversité des matières qui tombent le plus ordinairement dans l'administration d'un État, et je distribuai entre eux mon temps et ma confiance suivant la connaissance que j'avais de leur vertu ou de l'importance des choses que je leur commettais. Car dès lors je m'établis pour règle de travailler deux fois par jour à l'expédition des affaires ordinaires, ne laissant pas de m'appliquer en tout autre temps à ce qui pouvait survenir extraordinairement. Pour les matières de conscience, ceux dont je me servais le plus souvent étaient mon confesseur [2], l'archevêque de Toulouse [3], les évêques de Rennes et de Rhodez [4]. Quand j'avais à régler quelque

1. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 385 et suiv. (édit. Dreyss).
2. Le père Annat. — 3. Pierre De Marca.
4. L'évêque de Rodez était Beaumont de Péréfixe, plus tard archevêque de Paris.

affaire de justice, je la communiquais au chancelier [1]. Pour les dépêches ordinaires du dedans du royaume et pour les placets, que je recevais alors en très-grand nombre à cause du désordre que l'on avait jeté dans toutes choses, je donnais aux secrétaires d'État deux jours chaque semaine. Mais dans les intérêts les plus importants de l'État et les affaires secrètes, qui seules demandaient plus de temps et plus d'application que toutes les autres ensemble, ceux dont je crus me pouvoir mieux servir pour lors furent Le Tellier, Fouquet et Lyonne. Car pour Le Tellier, outre que le cardinal Mazarin m'avait dit souvent que, dans les occasions délicates, il avait reconnu sa suffisance et sa fidélité, je les avais aussi plusieurs fois remarquées moi-même, et je voyais que la charge de secrétaire d'État exercée par lui depuis vingt ans lui avait donné une connaissance fort grande des affaires. Ce même cardinal m'avait aussi parlé fort avantageusement de Lyonne, et je savais que pas un de mes sujets n'avait été si souvent employé que lui dans les négociations étrangères. Pour Fouquet, l'on pourra trouver étrange que j'aie voulu me servir de lui, quand l'on saura que dès ce temps-là ses voleries m'étaient connues; mais je savais qu'il avait de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État : ce qui me faisait imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et promît de se corriger, il pourrait me rendre de bons services. Mais cependant pour prendre avec lui mes sûretés, je lui donnai, dans les finances, Colbert comme contrôleur, homme en qui j'avais toute la confiance possible parce que je savais qu'il avait beaucoup d'application, d'intelligence et de probité. »

Saint-Simon approuve avec raison la résolution que prit Louis XIV de gouverner par lui-même [2]; mais il ne fait pas ressortir le discernement avec lequel le roi choisit ses conseillers habituels, écartant Brienne, la Vrillière, Duplessis-

1. Pierre Séguier. — 2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 386.

Guénégaud, pour concentrer les affaires d'État en quelques mains habiles et expérimentées, et assurer ainsi le secret dans les résolutions et la promptitude dans l'exécution. Il n'est occupé que de la naissance obscure des ministres et s'indigne de voir Louis XIV les choisir systématiquement hors de la noblesse et les élever au-dessus des plus grands seigneurs : « Il sentait bien, dit-il [1], qu'il pouvait accabler un seigneur sous le poids de sa disgrâce, mais non pas l'anéantir, ni les siens, au lieu qu'en précipitant un secrétaire d'État de sa place, ou un autre ministre de la même espèce, il le replongeait lui et tous les siens dans la profondeur du néant d'où cette place l'avait tiré. C'est là ce qui le faisait se complaire à faire régner ses ministres sur les plus élevés de ses sujets. C'est aussi ce qui éloigna toujours du ministère tout homme qui pouvait y ajouter du sien ce que le roi ne pouvait ni détruire ni lui conserver; ce qui lui aurait rendu un ministre de cette sorte en quelque façon redoutable et continuellement à charge. »

Saint-Simon a bien exprimé dans ce passage la pensée qui inspira Louis XIV, lorsqu'il écartait systématiquement du pouvoir les personnages d'une haute naissance. Les mémoires de ce prince en font foi : « Je crus, dit-il [2], qu'il n'était pas de mon intérêt de chercher des hommes d'une qualité plus éminente, parce qu'ayant besoin sur toutes choses d'établir ma propre réputation, il était important que le public connût par le rang de ceux dont je me servais, que je n'étais pas en dessein de partager avec eux mon autorité et qu'eux-mêmes sachant ce qu'ils étaient ne conçussent pas de plus hautes espérances que celles que je leur voudrais donner : précaution tellement nécessaire qu'avec cela même le monde fut encore assez longtemps sans me pouvoir bien connaître. »

Mais en même temps que Louis XIV concentrait toute la

1. *Mémoires*, t. XII, p. 403. — 2. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 391.

puissance dans ses mains, il était loin de méconnaître les devoirs de la souveraineté. Il rappelle à son fils[1] qu'on le vit toujours écouter les prières et les plaintes de ses moindres sujets, savoir le nombre de ses troupes et l'état de ses places, traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir les dépêches, faire lui-même une partie des réponses et donner à ses secrétaires la substance des autres; régler la recette et la dépense de l'État; se faire rendre compte directement à lui-même par ceux qui étaient dans des emplois importants; tenir les affaires secrètes; distribuer les grâces par son propre choix; conserver en lui seul toute l'autorité et tenir ceux qui le servaient le mieux dans une condition fort éloignée de l'élévation des premiers ministres.

Saint-Simon, dans son indignation contre les parvenus, accuse Louis XIV d'avoir abaissé sous l'autorité des ministres les grandes dignités, qui ne furent plus qu'une parure de la royauté. Déjà Richelieu avait supprimé la charge de connétable. Louis XIV abolit celle de colonel général de l'infanterie française. Les gouverneurs furent tenus dans une dépendance nécessaire à l'exercice du pouvoir souverain. Les parlements furent contraints de se borner à rendre la justice sans se mêler des affaires d'État, qu'ils avaient si tristement dirigées pendant la minorité de Louis XIV. En un mot l'ordre et l'unité succédèrent aux agitations anarchiques qui avaient signalé la période précédente. Saint-Simon déplore cette concentration de la puissance souveraine[2]. Mais tout en reconnaissant que Louis XIV l'a portée à l'excès, nous ne pouvons qu'approuver sa conduite pour réprimer la turbulence des grands : « On doit demeurer d'accord, dit-il[3], qu'il n'est rien qui établisse avec tant de sûreté le bonheur et le repos des provinces que la parfaite réunion de toute

1. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 392-393. — 2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 435-436.
3. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 403-405.

l'autorité dans la seule personne du souverain. Le seul partage qui s'en fait produit toujours de très-grands malheurs, et soit que les parties qui en sont détachées se trouvent entre les mains des particuliers ou dans celles de quelqne compagnie, elles n'y peuvent jamais demeurer que dans un état violent. Le prince, qui les doit conserver unies en soi-même, n'en saurait permettre le démembrement sans se rendre coupable de tous les désordres qui en arrivent, dont le nombre est presque infini. Car sans compter les révoltes et les guerres intestines que l'ambition des plus grands produit infailliblement lorsqu'elle n'est pas réprimée, mille autres maux naissent encore du seul relâchement du souverain. Ceux qui l'approchent de plus près, voyant les premiers sa faiblesse, sont aussi les premiers qui en veulent profiter : chacun d'eux ayant nécessairement des gens qui servent de ministres à leur avidité leur donne en même temps la licence de l'imiter. Ainsi, de degré en degré, la corruption se communique partout, et devient égale en toutes les professions. Il n'est point de gouverneur qui ne s'attribue des droits injustes, point de troupes qui ne vivent avec dissolution, point de gentilhomme qui ne tyrannise les paysans, point de receveur, point d'élu, point de sergent qui n'exerce dans son détroit une insolence d'autant plus criminelle, qu'elle se sert de l'autorité des rois pour appuyer son injustice. Il semble que, dans ce désordre général, il soit impossible au plus juste de ne pas se corrompre, car le moyen qu'il aille seul contre le courant de tous les autres, et qu'il se retienne sur un penchant où le pousse naturellement son propre intérêt, pendant que ceux qui devraient l'empêcher d'y tomber l'y précipitent d'eux-mêmes par leur exemple ! Cependant, de tous ces crimes divers, le public seul est la victime ; ce n'est qu'aux dépens des faibles et des misérables que tant de gens prétendent élever leurs monstrueuses fortunes. Au lieu d'un seul roi que les peuples devraient avoir, ils ont à la fois mille tyrans, avec cette différence

pourtant que les ordres du prince légitime ne sont jamais que doux et modérés, parce qu'ils sont fondés sur la raison, tandis que ceux de ces faux souverains n'étant inspirés que par leurs passions déréglées sont toujours injustes et violents. »

On peut contester quelques-uns des principes que Louis XIV pose comme des axiomes. Mais il est impossible de méconnaître les heureux résultats de son gouvernement. A l'extérieur, secondé par de Lyonne, le roi étend les frontières et l'influence de la France; à l'intérieur, Colbert rétablit l'ordre dans les finances, donne à l'industrie, au commerce, à la marine une merveilleuse impulsion, contribue à la réforme des lois, à l'embellissement et à la salubrité des villes, et encourage les hommes de génie que la Providence avait réunis autour du trône de Louis XIV. Un rapide exposé des résultats de cette administration si féconde permettra d'apprécier à sa juste valeur le jugement que Saint-Simon a porté sur l'ensemble du règne de Louis XIV.

CHAPITRE IV.

RÉSUMÉ DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Omissions de Saint-Simon dans son résumé de l'ensemble du règne de Louis XIV : il n'a pas parlé de la politique extérieure, qui fut habilement et glorieusement dirigée par de Lyonne. — Il a omis également les réformes opérées dans les finances, la prospérité de la marine, des colonies, du commerce et de l'industrie française pendant la seconde période du règne de Louis XIV. — Saint-Simon a passé sous silence les réformes judiciaires accomplies durant cette époque. — Il ne dit rien non plus de la conduite de Louis XIV

à l'égard du clergé ni des encouragements donnés aux lettres, aux sciences et aux arts.

Si Saint-Simon se fût borné à retracer le tableau des vingt dernières années de Louis XIV, il serait injuste de lui reprocher d'avoir omis et les succès de la diplomatie de ce prince et ses réformes administratives. Mais il a voulu résumer et juger l'ensemble du règne: il a consacré près d'un volume à cette appréciation. C'est un devoir pour la critique d'y signaler des omissions capitales. Ainsi Saint-Simon, qui fait un grand éloge du ministre de Lyonne, ne dit pas un mot des résultats des négociations qu'il dirigeait, ni surtout de la pensée politique qui inspirait Louis XIV[1], et qu'il a exprimée dans ses mémoires. Ce prince y trace d'abord un tableau de l'Europe en 1661, époque où il commença à gouverner par lui-même : « L'Espagne, dit-il[2], ne pouvait se remettre si promptement de ses grandes pertes; elle était non-seulement sans finances, mais sans crédit, incapable d'aucun grand effort en matière d'argent ni d'hommes, occupée par la guerre de Portugal qu'il m'était aisé de lui rendre plus difficile, et que la plupart des grands du royaume étaient soupçonnés de ne vouloir pas finir. Le roi[3] était vieux, d'une santé douteuse; il n'avait qu'un seul fils en bas âge et assez infirme; lui et son ministre, don Louis de Haro, appréhendaient également tout ce qui pouvait ramener la guerre, et elle n'était pas, en effet, de leur intérêt, ni par l'état de la nation, ni par celui de la maison royale. Je ne voyais rien à craindre de l'empereur[4], choisi seulement parce qu'il était

1. Il ne peut être question ici de tracer un tableau complet du règne de Louis XIV. Je dois me borner à signaler les omissions de Saint-Simon. On trouvera les détails dans les ouvrages spéciaux, tels que les *Négociations pour la succession d'Espagne* par M. Mignet, l'*Histoire de Colbert* par M. P. Clément, l'*Hist. de France* de M. H. Martin, t. XIII, etc.

2. *Memoires de Louis XIV*, t. II, p. 379 et suiv.

3. Philippe IV.

4. L'empereur était, depuis 1657, Léopold Ier, de la maison d'Autriche.

de la maison d'Autriche, lié en mille sortes par une capitulation avec les États de l'Empire, peu porté de lui-même à rien entreprendre, et dont les résolutions suivraient apparemment le génie plutôt que l'âge ou la dignité. Les électeurs, qui lui avaient imposé des conditions si dures, ne pouvant presque douter de son ressentiment, vivaient dans une continuelle défiance avec lui. Une partie des autres princes de l'Empire étaient dans mes intérêts [1]. La Suède n'en pouvait avoir de véritables ni de durables qu'avec moi; elle venait de perdre un grand prince [2], et c'était assez pour elle de se maintenir dans ses conquêtes durant l'enfance de son nouveau roi. Le Danemark, affaibli par une guerre précédente avec elle, ne pensait plus qu'à la paix et au repos. L'Angleterre respirait à peine de ses maux passés, et ne cherchait qu'à affermir le gouvernement sous un roi nouvellement rétabli [3], porté d'ailleurs d'inclination pour la France. Toute la politique des Hollandais et de ceux qui les gouvernaient [4] n'avait alors pour but que deux choses : entretenir leur commerce et abaisser la maison d'Orange; la moindre guerre leur nuisait à l'un et à l'autre, et leur principal support était en mon amitié. Le pape [5] seul en Italie, par un reste de son ancienne inimitié avec le cardinal Mazarin, conservait assez de mauvaise volonté pour les Français; mais elle n'allait qu'à me rendre difficile ce qui dépendrait de lui, et qui m'était au fond peu considérable. Ses voisins n'auraient pas suivi ses desseins, s'il en eût formé contre moi. La Savoie, gouvernée par ma tante [6], m'était très-favorable. Venise, engagée dans une guerre contre les Turcs, entretenait avec soin mon alliance, et espérait plus de mon secours

1. Voy. plus haut, p. 207-208.
2. Charles-Gustave ou Charles X, auquel avait succédé Charles XI.
3. Charles II, de la maison des Stuarts. Voy. plus haut p. 290.
4. Les chefs de cette aristocratie de marchands étaient les deux frères Jean et Corneille de Witt.
5. Alexandre VII (Chigi), de 1655 à 1667.
6. Christine de France, fille de Henri IV.

que de celui des autres princes chrétiens. Le grand-duc[1] s'alliait de nouveau avec moi par le mariage de son fils avec une princesse de mon sang. Ces potentats enfin et tous les autres d'Italie, dont une partie m'étaient amis et alliés, comme Parme, Modène et Mantoue[2], étaient trop faibles séparément pour me faire peine. »

Ce tableau indique assez quelle devait être la politique extérieure de Louis XIV : elle était tracée par les traditions de la France, et le roi y resta fidèle. S'attacher l'Angleterre et l'annuler, achever d'abattre la maison d'Autriche en resserrant l'alliance de la France avec tous les ennemis de cette maison, Hollande, Suède, Danemark, Hongrie, Portugal, petits États de l'Italie, telle avait été la conduite suivie par Henri IV, Richelieu et Mazarin. Louis XIV y resta généralement fidèle pendant cette partie de son règne, et il lui dut des succès qu'on ne pouvait oublier dans un tableau résumé de son gouvernement. Il enleva à l'Espagne la partie de la Flandre qui forme encore aujourd'hui le département du Nord; il avait même conquis des places importantes que nous ne possédons plus, entre autres Tournai et Courtrai. L'acquisition de la Franche-Comté porta la frontière française jusqu'à la Suisse; celle de Strasbourg compléta la conquête de l'Alsace. Philipsbourg, Landau et Brisach étaient les postes avancés de la France du côté de l'Allemagne; ces places lui livraient le passage du Rhin, en même temps qu'elle tenait dans Pignerol et Casal les clefs de l'Italie.

Louis XIV ne s'écarta, pendant cette période, de la politique traditionnelle de la France, que dans son attaque impolitique contre la Hollande. Du reste, il se montrait si maî-

1. Le grand-duc de Toscane était alors Ferdinand II de Médicis. Son fils Cosme II épousa Marguerite-Louise, fille de Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV.

2. Les ducs de Parme, de Modène et de Mantoue étaient, en 1661, Ranuce II Farnèse (1646-1694), Alphonse IV de la maison d'Este (1628-1662), et Charles II de la maison de Gonzague-Nevers (1637-1665).

tre de lui-même, que les contemporains admiraient sa modération. Racine exprimait vivement l'enthousiasme de la France pour ce roi qui commençait comme Auguste avait fini. « Il n'est pas étonnant, disait-il à Louis XIV en lui dédiant sa tragédie d'Alexandre, il n'est pas étonnant de voir un jeune homme gagner des batailles, de le voir mettre le feu par toute la terre. Il n'est pas impossible que la jeunesse et la fortune l'emportent victorieux jusqu'au fond des Indes. L'histoire est pleine de jeunes conquérants, et l'on sait avec quelle ardeur Votre Majesté elle-même a cherché les occasions de se signaler dans un âge où Alexandre ne faisait encore que pleurer sur les victoires de son père. Mais elle me permettra de lui dire que, devant elle, on n'a point vu de roi qui, à l'âge d'Alexandre, ait fait paraître la conduite d'Auguste, qui, sans s'éloigner presque du centre de son royaume, ait répandu sa lumière jusqu'au bout du monde, et qui ait commencé sa carrière par où les grands princes ont tâché d'achever la leur. »

Boileau était, comme Racine, l'écho de l'opinion publique, lorsqu'il célébrait les réformes accomplies par Louis XIV. On ne manquait pas d'opposer cette situation florissante du royaume aux troubles qui l'avaient agité pendant la période précédente. La duchesse de Nemours commence par cette réflexion ses mémoires sur la Fronde : « En voyant aujourd'hui la France si calme et si triomphante, et gouvernée avec tant de sagesse et une puissance si absolue, on a peine à imaginer qu'elle ait été réduite au point où nous l'avons vue, au temps de la régence d'Anne d'Autriche, mère du roi. »

Saint-Simon n'a vu que les abus d'un long despotisme, et lorsqu'il résume et apprécie l'ensemble du règne de Louis XIV, il oublie les réformes accomplies si glorieusement par Colbert, ou, s'il en parle, c'est pour avancer que le roi fut dupe de l'habileté de son ministre. Cette assertion ne se trouve pas seulement dans le passage que nous avons cité

plus haut[1]. Saint-Simon l'a reproduite avec plus de détails dans le morceau suivant[2] : « M. Colbert, intendant du cardinal Mazarin, en même temps intendant des finances à sa mort, avait été recommandé au roi par ce tout-puissant premier ministre, comme l'homme le plus capable qu'il connût pour l'administration des finances, en même temps qu'après avoir sucé le surintendant Fouquet jusqu'au sang, il le lui avait rendu plus que suspect. Il ne fut donc pas difficile à Colbert, après la mort de son maître, de s'établir sur les ruines de Fouquet. Il connaissait parfaitement le roi, sur ce qu'il en avait ouï dire si souvent à Mazarin. Il le prit par les détails, et par la capacité, et par l'autorité de tout faire; il acheva, de concert avec le Tellier, la ruine de Fouquet, glissa en la place de contrôleur général suffoquée jusqu'alors par celle de surintendant. Il persuada au roi le danger de cette grande place, et comme il n'osait y aspirer, il fit accroire au roi de s'en réserver toutes les fonctions. Le roi crut les faire par les *bons* et les signatures dont Colbert, simple commis, l'accabla, tandis qu'il saisit toute l'économie et tout le pouvoir des finances, et qu'il s'en rendit le maître plus qu'aucun surintendant. »

On serait tenté de croire, d'après ces assertions de Saint-Simon, que Louis XIV n'a été qu'une dupe, et Colbert un intrigant qui a abusé de la crédulité du roi. Présenter ainsi l'histoire d'un des plus grands ministres de la France, c'est la fausser indignement. Je sais bien que, dans un autre passage de ses mémoires[3], Saint-Simon a résumé avec justesse et précision les résultats de l'administration de Colbert. C'est là une des contradictions si fréquentes dans cet auteur. Mais quelques lignes consacrées à l'éloge d'un pareil ministre sont insuffisantes. Un aperçu rapide de l'administration de Colbert sera la meilleure réponse au passage

1. Voy. p. 415. — 2. *Mémoires*, t. XI, p. 191-192.
3. *Ibid.*, XII, p. 389.

que nous venons de citer et où perce la passion haineuse de Saint-Simon contre Mazarin, Louis XIV et les ministres qui l'avaient secondé.

Bien loin de chercher à accabler le roi d'une multitude de signatures, en lui dérobant la connaissance réelle des finances, Colbert fit dresser pour chaque année un état fort court, où il avait indiqué les ressources financières et les dépenses projetées. Louis XIV pouvait se rendre compte avec la plus grande facilité des recettes et des dépenses. Ces carnets de Louis XIV, qui, par leur dimension, pouvaient être constamment à la disposition du roi, existent encore et sont conservés dans le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Ils attestent avec quel soin et quelle précision Colbert instruisait le roi de la situation financière de la France, au lieu de chercher à l'embarrasser dans des calculs compliqués et des détails minutieux, comme le prétend Saint-Simon.

Les onze premières années du gouvernement personnel de ce monarque, depuis la mort de Mazarin jusqu'à la guerre de Hollande (1661-1672) furent les plus fécondes. Avec le concours de Colbert et de Louvois, Louis XIV imprima à tous les services publics une merveilleuse activité, et mérita le nom de roi ADMINISTRATEUR, que Lemontey regarde comme le plus beau de ses titres. Un historien moderne [1] d'une grande autorité a comparé l'ardeur que montrèrent, à cette époque, le roi et la nation, au zèle que déployèrent, après les tourmentes révolutionnaires, le premier consul et ses conseillers. Lois, finances, hiérarchie administrative, tout semblait sortir du chaos pour s'organiser sous l'œil du génie. L'héritier des rois, comme le soldat couronné, allait s'asseoir dans le conseil des légistes et discutait avec eux les articles du Code. Tous deux descendaient aux plus petits détails de l'administration sans crainte de déroger; mais l'un dirigé

1. M. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, 12e leçon.

par d'habiles ministres, l'autre, guidé surtout par l'inspiration du génie; Louis, au sein d'une paix glorieuse, due aux négociations de Mazarin; Napoléon, en face d'une coalition européenne. Louis XIV trouva, pour seconder ses vues, des hommes éminents, mais il eut le mérite de discerner leur capacité, de comprendre leurs pensées, de les maintenir au pouvoir contre les cabales des courtisans, et de faire concourir à la grandeur de la France la diversité de leurs talents, et souvent même l'opposition de leurs caractères et de leur ambition.

Dès que Fouquet eut été arrêté (5 septembre 1661), Louis XIV supprima la charge de surintendant. Il prit pour lui-même les fonctions de cette charge, et s'adjoignit un conseil composé du maréchal de Villeroi, des deux conseillers d'État d'Aligre et de Sève et d'un contrôleur général, qui fut Colbert [1]. « C'est dans ce conseil, dit Louis XIV, que j'ai travaillé continuellement depuis à démêler la terrible confusion qu'on avait mise dans mes affaires [2]. »

La chambre de justice, établie en 1661 [3], fit trembler les financiers par la sévérité de ses jugements; il y eut des condamnations aux galères et à la mort [4]. Ceux mêmes qui obtinrent leur grâce furent soumis à des amendes considérables. Elles s'élevèrent à 110 millions de la monnaie du temps [5], et l'on vit M. de Guénégaud, frère du secrétaire d'État, obligé de s'agenouiller devant le chancelier et de confesser les crimes qu'on lui reprochait, avant que son

1. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 9; *Mémoires de Choisy*, édit. Petitot, p. 263. On peut consulter, sur l'administration de Colbert, les travaux spéciaux de MM. Clément et Joublau. Outre son *Histoire de Colbert*, M. Clément a publié les *Lettres, Instructions* et *Mémoires* de Colbert, dont il a déjà paru trois volumes en cinq parties. Colbert n'eut officiellement le titre de contrôleur général qu'en 1665.

2. *OEuvres de Louis XIV*, t. I, p. 108.

3. Voy. l'édit qui l'établit dans les *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 12.

4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 161.

5. *Ibid.*, p. 400-401.

pardon, ou, comme on disait alors, son *abolition*, fût entériné[1].

La mission de la chambre de justice ne se borna pas à punir les fautes passées. Elle seconda Colbert dans une œuvre difficile, le remboursement des rentes. Cette œuvre excita de vives réclamations. Pour apprécier avec justice ces rachats et retranchements de rentes, il ne faut pas oublier qu'elles avaient été constituées à vil prix et le plus souvent au profit de quelques riches financiers, qui prêtaient à l'État à un taux usuraire. Le roi lui-même le déclare dans une ordonnance citée par Foucault[2], à la date du 8 avril 1663 : « Nous sommes particulièrement informé, par les registres, livres et journaux des trésoriers de notre Épargne, que nous avons fait examiner en notre conseil, que, de tous les abus qui se sont glissés dans l'administration de nos finances depuis plusieurs années, le plus considérable et celui qui nous a porté le plus de préjudice, et au public, par l'aliénation des plus clairs deniers de nos finances, a été la facilité que les traitans et gens d'affaires ont trouvée à l'aliénation de plusieurs parties de rentes considérables dont ils ont consommé le principal, soit en jouissance des arrérages avant le temps de leurs traités, et dans le temps de leurs traités et dans le temps des payements d'icelui, soit par des remises, intérêts et prêts supposés, et autres voies illicites, et ont ensuite reçu de grandes sommes de deniers par la vente qu'ils ont faite à divers particuliers acquéreurs des mêmes rentes, quoique à vil prix. »

La chambre de justice fut un instrument utile pour décharger le trésor public des rentes dont il était grevé et qui étaient assises sur des fonds de nature très-diverse. Un arrêt de la chambre du 13 mars 1662, ordonna le remboursement d'un million de rentes établies, en 1660, sur la ferme des

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 425-427.
2. *Journal de la chambre de justice*, ms. de la Bibl. imp., t. II, p. 162 verso.

tailles. Un second arrêt, du 18 mars 1662, supprima 600 000 livres de rentes constituées au profit des fermiers des gabelles. Par un troisième arrêt, du 3 juin 1662, il fut déclaré que les 400 000 livres de rentes établies sur les cinq grosses fermes seraient remboursées. Il en fut de même des rentes sur les parties casuelles, en vertu d'un arrêt du 30 août 1662[1]. Le 3 avril 1663, une nouvelle ordonnance [2] supprima toutes les rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, depuis l'année 1656 jusqu'à l'année 1661 inclusivement. Enfin en 1664, parut une dernière ordonnance, qui prescrivait le remboursement, au prix d'achat, des rentes établies depuis vingt-cinq ans. Cette mesure violente provoqua une espèce d'émeute [3].

Colbert allégea les charges publiques en soumettant à la taille un grand nombre de privilégiés. On voit dans sa correspondance que, dès 1661, il se préoccupait de l'abus des exemptions; mais les nobles et les usurpateurs de titres de noblesse résistaient énergiquement. L'intendant de Poitiers lui écrivait que de petits nobles avaient « fait rébellion sur le sujet de la taille, ayant battu, outragé et cruellement blessé des collecteurs. » Souvent les nobles voulaient étendre à leurs fermiers les exemptions dont ils jouissaient [4]. Le fardeau retombait alors plus lourdement sur les classes pauvres. Louis XIV lui-même le déclare dans le préambule d'une de ses ordonnances [5] : « L'expérience a fait voir que l'artifice des riches contribuables est tel qu'ils inventent de nouveaux moyens pour se sauver non-seulement de la

1. *Journal de la chambre de justice*, t. II, p. 162, verso. Je renvoie pour les détails à mon *Histoire de l'administration monarchique en France*, t. II, p. 161 et suiv.

2. *Journal de la chambre de justice*, t. II, f° 62, verso.

3. Voy. le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 149 et suiv.

4. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 103. — Voy. sur la taille l'*Introduction* que M. P. Clément a placée en tête du tome II des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, p. LXV et suiv.

5. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 23.

collecte, mais encore de ce qu'ils devraient légitimement porter, aux dépens des misérables. » Pour mettre un terme à ces abus, une ordonnance de 1664[1] révoqua toutes les lettres de noblesse accordées depuis 1634, sauf le cas de services signalés. Ces priviléges, dit le préambule, avaient été accordés « au préjudice de plusieurs paroisses, incapables depuis lors de payer leurs tailles, à cause du grand nombre d'exempts qui recueillaient les principaux fruits de la terre, sans contribuer aux impositions dont ils devaient payer la meilleure partie. »

La *recherche des faux nobles*, qui furent mis à la taille, eut d'importants résultats. Dans la seule Provence, on découvrit douze cent cinquante-sept usurpateurs de titres et exemptions de noblesse. Les amendes, dont on frappa ces faux nobles dans toute la France, s'élevèrent à deux millions ; mais le principal fruit de cette mesure fut le soulagement du peuple, puisque la taille fut diminuée de vingt millions par suite de l'augmentation du nombre des contribuables. Les exemptions, dont certaines localités jouissaient en vertu d'anciens priviléges, furent également supprimées, spécialement dans le Boulonnais, où ces abus remontaient jusqu'au temps où les Anglais occupaient Calais[2]. Ces réformes produisirent une diminution de vingt-cinq millions d'impôts en faveur des contribuables, sans appauvrir le Trésor. Colbert eût voulu faire plus et établir, pour la perception de la taille, un mode de répartition plus équitable, en substituant la *taille réelle* à la *taille personnelle*, la taille assise sur les propriétés non nobles à la taille assise sur les ressources des contribuables, arbitrairement évaluées. Pour y parvenir, il fallait constater par un cadastre la valeur réelle des terres. Colbert fit commencer cette opération en 1666, et elle fut achevée, en 1669, pour la généralité de Montauban, où l'on établit la

1. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 41.
2. *Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 213.

taille réelle. Les guerres empêchèrent d'étendre le cadastre et, par suite, la taille réelle à toute la France; mais l'expérience réussit pleinement pour Montauban, et un écrivain du dix-huitième siècle affirme que dans les derniers temps du règne de Louis XIV, la prospérité de cette généralité contrastait avec l'état misérable de la plupart des autres provinces [1].

La gabelle qui, comme la taille, pesait principalement sur le peuple, fut aussi diminuée. Les aides, ou impôts sur les denrées subirent également des réductions qui furent amplement compensées par l'accroissement de la consommation. L'exemption d'impôts pour les chefs de familles nombreuses contribua à augmenter la population [2]. La fabrication des monnaies ne fut plus affermée, mais exercée directement par l'État. Toutes ces mesures eurent pour résultat le soulagement du peuple; et Colbert, par sa vigueur, par son intégrité, par son génie administratif, résolut le problème le plus difficile : il accrut les revenus publics, tout en diminuant les impôts.

Colbert travaillait aussi à réformer les abus graves et nombreux de l'administration financière dans les villes et provinces. Les octrois étaient absorbés plusieurs années d'avance, et l'accroissement des dettes municipales faisait craindre une banqueroute. Colbert soumit la comptabilité des villes à la surveillance de l'État [3]. Il ordonna que les cités qui auraient des députations à lui envoyer choisissent d'autres représentants que les maires, échevins ou consuls. « Les voyages des échevins, qui venaient faire la poursuite des affaires municipales consommaient, dit le préambule de l'ordonnance, la plus claire et la plus considérable partie des octrois [4]. » Colbert se fit remettre l'état général des dépenses et des revenus des communes avec les baux des dix dernières années,

1. *Collection des économistes français*, t. I, p. 217.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 480.
3. *Histoire de Colbert*, par M. P. Clément, p. 154-155.
4. Au treizième siècle, saint Louis avait rendu une ordonnance semblable dans l'intérêt des villes (voy. *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 82-83).

et les comptes rendus des administrations. Il obligea les provinces d'éteindre les dettes des communautés rurales; il fallut que les villes vinssent au secours des campagnes. Enfin Colbert interdit aux communes les aliénations et les emprunts. L'état des dépenses communales dut être soumis à l'examen et à l'approbation des intendants.

Colbert évita surtout de grever l'avenir. Les emprunts lui paraissaient désastreux sous un prince ami du faste et des grands monuments. Il n'y voyait qu'un moyen d'enrichir les traitants au détriment de l'État. Gourville prétend même qu'il avait fait rendre un édit portant peine de mort contre quiconque prêterait de l'argent au roi [1]. Mais, pendant la guerre de Hollande, les instances de Louvois l'emportèrent sur la sage réserve de Colbert. Le premier président de Lamoignon appuya l'avis du ministre de la guerre, et le fit adopter par le conseil. « Vous triomphez, lui dit Colbert [2]. Vous pensez avoir fait l'action d'un homme de bien; eh! ne savais-je pas comme vous, que le roi trouverait de l'argent à emprunter ? Mais je me gardais avec soin de le dire. Voilà donc la voie des emprunts ouverte. Quel moyen restera-t-il désormais d'arrêter le roi dans ses dépenses? Après les emprunts, il faudra les impôts pour les payer, et, si les emprunts n'ont point de bornes, les impôts n'en auront pas davantage. » Colbert réussit, du moins, à atténuer le mal qu'il n'avait pu complétement empêcher. Il emprunta à un taux modéré, conseilla à Louis XIV de diminuer les dépenses de luxe et lui adressa une lettre d'une courageuse fermeté [3].

Un des principaux résultats de cette utile et glorieuse administration, ce fut de révéler à la France les forces vives qu'elle renfermait dans son sein et de la placer à la tête du mouvement maritime et commercial qui, depuis plus d'un siècle,

1. *Mémoires de Gourville*, collection Petitot, 2e série, t. LII, p. 529.
2. *Histoire de Colbert*, par M. P. Clément, p. 345-346.
3. *Ibid.*, p, 345-346.

emportait le monde vers des destinées nouvelles. A la fin du quinzième siècle, pendant le seizième et une partie du dix-septième, la France n'avait suivi que de loin l'essor que prenait la navigation. Tandis que les hardis marins de l'Espagne et du Portugal découvraient l'Amérique et les Indes orientales, elle s'obstinait aux guerres d'Italie. Quelques navigateurs français prirent part aux expéditions maritimes du seizième siècle et visitèrent le Canada; ils y fondèrent même Québec sous Henri IV. Mais, à cette époque, la Hollande et l'Angleterre, qui avaient remplacé l'Espagne et le Portugal dans la suprématie maritime, étendaient bien plus loin leurs découvertes et leurs colonies. Il était réservé à Louis XIV et à ses ministres, Colbert et Seignelay, de lancer la France dans cette nouvelle voie et d'égaler sa marine et son commerce à ceux des nations les plus florissantes de l'Europe. La formation des compagnies de commerce, que Colbert ne parvint à établir qu'en triomphant des obstacles opposés par le préjugé et la routine [1], les priviléges qu'il leur accorda, les ports creusés à Lorient, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, celui de Brest agrandi, les colonies fondées au Canada, aux Antilles, à Terre-Neuve, à la Louisiane, dans les grandes Indes, à Madagascar et au Sénégal, donnèrent au commerce et à la navigation un essor prodigieux. Saint-Simon n'en a rien dit non plus que des conquêtes faites sur l'industrie étrangère. Il faut opposer à son injuste silence la correspondance de Colbert avec les ambassadeurs; elle prouve avec quelle sollicitude ce ministre s'efforçait d'étendre le commerce de la France. Il écrivait, le 16 août 1669, à M. de Saint-André, ambassadeur à Venise [2] :

« Monsieur,

« Quoique les affaires dont j'ai ordre du roi de vous écrire

1. Je renvoie pour tous les détails au tome II de mon *Histoire de l'administration monarchique en France.*

2. Ms. Bibl. imp. des 500 de Colbert, n° 204, f° 221, verso.

ne paraissent pas de l'importance des autres dont vous avez à traiter, néanmoins, comme elles regardent la satisfaction de Sa Majesté, qui s'applique beaucoup à tout ce qui regarde le commerce et les manufactures du dedans du royaume et à l'avantage de ses peuples, je ne doute pas que vous ne donniez l'application nécessaire pour satisfaire au désir de Sa Majesté. Elle désire donc que vous vous informiez avec soin en quel état sont les manufactures de glaces et des points de fil qui se font à Venise et à Muran (Murano), s'il s'en fabrique une aussi grande quantité que celle qui se faisait autrefois, et où s'en fait ordinairement la consommation, et, en même temps, de vous informer aussi de celle qui se fait de nos étoffes, merceries et généralement de toutes nos manufactures dans les États de cette république, et particulièrement à Venise, pour m'envoyer ensuite un mémoire de tous les éclaircissements que vous aurez pu tirer sur ce sujet, étant à remarquer qu'il est de grande conséquence de faire ces recherches en secret et sans aucune affectation, afin qu'on ne puisse penser dans quelle vue vous les ferez. »

La Flandre était à peine conquise que Colbert écrivait, en 1669, à l'intendant de cette province, le Pelletier de Soucy[1] :

« Monsieur,

« Vous savez assez combien j'ai à cœur de porter les marchands de Lille et autres villes conquises à passer leurs marchandises au travers du royaume et prendre leurs mesures pour les embarquer dans quelques-uns de nos ports, en cas qu'ils veuillent les envoyer par mer dans tous les lieux où la consommation s'en fait, pour être persuadé que je n'omettrai aucune des diligences qui pourront dépendre de moi pour réussir dans ce dessein. C'est ce qui m'a obligé d'en-

1. Ms. Bibl. imp. registres des dépêches concernant le commerce, petit fonds Colbert, f° 104, verso.

voyer le sieur Thiériaz, qui a le soin de diverses grandes voitures dans le royaume, à Lille et autres villes cédées, pour proposer aux marchands toutes les commodités et le plus grand ménagement qu'il sera possible pour les voitures par les routes de Lyon, Nantes, La Rochelle, Rouen, Dieppe, Saint-Valery et même celles d'Allemagne et d'Espagne par terre, et pour peu qu'ils trouvent leurs commodités et leurs avantages dans les propositions dudit Thiériaz, je leur établirai encore des correspondances dans toutes les villes maritimes avec des marchands qui s'obligeront d'envoyer par mer toutes leurs marchandises dans tous les lieux où ils voudront les envoyer, à des conditions aussi avantageuses que celles de terre. »

Rien de plus précis et de plus complet que les instructions de Colbert aux représentants de la France à l'étranger pour ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de l'industrie française[1]. Un grand nombre de dépêches attestent ses efforts pour faciliter le transport à l'étranger des vins et autres denrées de la France. Il écrivait le 17 mai 1669 à l'abbé de Gravel, résident près de l'électeur de Mayence[2] :

« Monsieur,

« Il s'est ici répandu un bruit que les Hollandais faisaient beaucoup de diligences pour traiter avec tous les princes qui ont des péages sur le Rhin, soit pour s'en rendre les fermiers, soit pour les diminuer si considérablement qu'ils pussent tirer les vins qui croissent le long de ce fleuve et s'en servir pour leur commerce au lieu des vins français. Encore que ce bruit n'ait aucune apparence de vérité, et même quand il serait vrai que les Hollandais n'en pourraient tirer aucun

1. Voy. dans Forbonnais, *Recherches*, etc., t. I, p. 411, « Le mémoire servant d'instruction au sieur évesque de Béziers, s'en allant ambassadeur en Espagne, sur le fait du commerce. »

2. Ms. Bibl. imp. des 500 Colbert, n° 204, f° 98, recto.

avantage pour diverses raisons qui seraient trop longues à vous déduire, néanmoins, comme il est important au roi de savoir les démarches que lesdits Hollandais font de toutes parts, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire ces lignes pour vous dire qu'elle désire que vous vous informiez soigneusement et secrètement, si lesdits Hollandais traitent sur ce point avec lesdits princes ou non, et en même temps que vous vous informiez aussi de la quantité et qualité des péages qui se lèvent sur cette rivière depuis Brisach jusques à ce qu'elle entre dans le pays de l'obéissance des États-Généraux [1], des noms des princes à qui ils appartiennent, de combien ils sont, soit par chaque cent de marchandises ou de foudres ou de tonneaux de vin; que vous fassiez, s'il est possible, la réduction des mesures et des espèces à celles du royaume, et enfin que vous fassiez un tel éclaircissement sur tous ces points que Sa Majesté en puisse être clairement et sûrement informée par les mémoires que vous m'enverrez.

« Il serait même très-avantageux que vous puissiez savoir, s'il était possible, la quantité de foudres de vin et d'autres marchandises qui passent en chaque péage par chaque année. Vous pouvez vous adresser à trois ou quatre marchands différents pour avoir ces éclaircissements. Mais, comme il est très-important que qui que ce soit ne pénètre pour quelle raison vous les recherchez, prenez toutes les précautions nécessaires pour vous cacher, et, si vous estimez à propos pour y mieux parvenir que vous fassiez quelque voyage vers le Bas-Rhin, Sa Majesté m'ordonne de vous dire que vous pouvez prendre quelque prétexte spécieux pour le faire.

« Il sera bon que vous remarquiez aussi dans vos mémoires les lieux où sont les plus grands vignobles et les meilleurs, et les provinces et pays où lesdits vins se consomment ordinairement. »

1. On désignait sous ce nom les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Colbert, dans ses efforts pour ranimer le commerce français et l'élever au-dessus de celui des nations voisines, avait surtout à lutter contre la Hollande et l'Angleterre. Avec ces nations, il n'y avait pas de transaction possible. Il protégea contre elles l'industrie nationale et la marine française par des tarifs de douane, que la science moderne peut critiquer, mais qui favorisaient les premiers développements de l'industrie française et lui permettaient de lutter contre des peuples qui avaient une supériorité marquée. Les lettres du ministre à Colbert, ambassadeur en Angleterre[1], et à M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande[2], annoncent une résolution inébranlable de maintenir les tarifs protecteurs. Il n'en est pas de même avec des pays en décadence, ou dont l'industrie est encore arriérée. A l'Italie, Colbert s'efforce de ravir son industrie de glaces et de soieries[3]; il continue l'œuvre de Sully, et en assure le succès en ouvrant des débouchés aux produits de l'industrie française[4]. Mêmes efforts en Espagne et en Portugal[5]. Sur les bords du Rhin et en Allemagne, il assure sécurité aux marchands français[6]. Dans le Levant, il obtient des conditions aussi avantageuses que celles des nations les plus favorisées[7]. Colbert et son fils Seignelay s'occupèrent avec la même activité de relever la marine française que le cardinal Mazarin avait laissé dépérir. Sous leur impulsion, elle devint la première du monde[8].

Ce gouvernement habile et ardent pour toutes les heureuses innovations ne se borna pas à développer la richesse nationale; il n'ignorait pas que l'autorité de la loi, le respect de la

1. Bibl. imp. Ms. 204 des 500 de Colbert, f°s 9, 18, 54, 60, 66, 74, 100, 118, etc.
2. *Ibid.*, f°s 11, 31, 44, 51, 53, 62, 70, 71, 93, 99, 124, etc.
3. *Ibid.*, f° 221, verso, 258.
4. *Ibid.*, f°s 15, 46, 49, 68, 118, etc.
5. *Ibid.*, f°s 5, 71, 96, 106, 109, 116, etc.
6. *Ibid.*, f°s 150, 182, 192, 214, 228, 241, 243, etc.
7. *Ibid.*, f°s 42, 77, 120, 121, 263, 264, 307, 308, 309, etc.
8. Voy. pour les détails l'*Histoire de Colbert*, par M. P. Clément.

religion, le culte des lettres, des sciences et des arts, en un mot, les forces morales d'un État sont encore plus importantes pour sa grandeur et sa gloire que la puissance matérielle. Louis XIV s'occupa, dès le début de son gouvernement personnel, de la réforme des lois. Restreindre l'autorité des parlements lui parut utile après les excès de la Fronde; mais il n'usa pas de violence à leur égard et il leur laissa toute leur puissance comme dispensateurs de la justice. Il s'efforça seulement d'abréger la lenteur des procédures et de donner plus d'unité à la législation. Saint-Simon ne dit pas un mot de ces réformes législatives, qui furent une des gloires du règne de Louis XIV. Il faut encore ici suppléer à son silence.

Le 15 mai 1665, Colbert remettait au roi un mémoire qui prouve qu'il avait l'intention d'introduire l'unité dans la législation de la France. Il insistait sur la gloire d'une réforme complète qui eût établi dans toute la France *une même loi, un même poids et une même mesure.* « Ce serait assurément, dit-il à Louis XIV, un dessein digne de la grandeur de Votre Majesté, digne de son esprit et de son âge. » Il aurait voulu rendre ce corps d'ordonnances aussi complet que celui de Justinien pour le droit romain. Ces idées étaient trop absolues pour son temps. Forcé de se restreindre aux réformes possibles, Colbert conseilla à Louis XIV de nommer une commission de conseillers d'État et de maîtres des requêtes pour préparer les modifications législatives. Il y plaça son oncle Pussort, que Saint-Simon a peint avec une vérité saisissante : « C'était un grand homme sec, d'aucune société, de dur et difficile accès, un fagot d'épines, sans amusement et sans délassement aucun. Parmi tout cela, beaucoup de probité, une grande capacité, beaucoup de lumières, extrêmement laborieux et toujours à la tête de toutes les grandes commissions du conseil et de toutes les affaires importantes du royaume. »

Le Journal d'Olivier d'Ormesson donne des détails précis

sur les réunions de cette commission [1], le rôle personnel de Louis XIV dans ces travaux législatifs, les conférences des députés du parlement avec les commissaires [2], enfin l'enregistrement des différents codes [3] et les difficultés auxquelles donna lieu l'application des nouvelles lois [4]. Je me bornerai à renvoyer pour les détails à cet ouvrage, rédigé par un contemporain honnête et éclairé. Il ne voit pas, il est vrai, la grandeur de cette réforme qui embrasse toutes les lois, code civil, code forestier, code de commerce et enfin *code noir* ou colonial. Mais si les atteintes portées à la magistrature le touchent trop vivement pour qu'il conserve la liberté de son jugement, il nous permet, par les détails mêmes qu'il donne, de rectifier ses erreurs.

Pour nous, étrangers aux préjugés des contemporains, nous sommes frappé surtout de la pensée d'unité qui perce partout, et qui allait bientôt détruire la multitude de lois et de coutumes, débris du moyen âge. On voit que Louis XIV se fait violence lorsqu'il respecte les coutumes locales. « Nous eussions eu beaucoup de satisfaction, dit le préambule d'une de ces ordonnances [5], si nous avions pu rendre la *législation uniforme* dans le ressort de nos deux cours (de Paris et de Rouen). » Ne pouvant réaliser entièrement cette pensée d'unité législative, Louis XIV établit du moins une procédure uniforme, obligatoire pour tous les tribunaux [6]. Il prescrivit la tenue régulière des actes de l'état civil et leur dépôt au greffe de chaque tribunal [7]; il réforma des abus invétérés, et entre autres les *enquêtes par turbes*.

Les Grands jours tenus dans les provinces par les commissaires royaux y firent respecter les lois, que les petits tyrans

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 396, 399, 400, 401, etc.
2. *Ibid.*, p. 363, 369, 396, 397, 399, 403, etc.
3. *Ibid.*, p. 496, 497, 501, 502.
4. *Ibid.*, p. 502, 503, 569, 570, 630, 631.
5. *Anciennes lois françaises*, t. XIX, p. 51.
6. *Ibid.*, t. XVIII, titre Ier, art. Ier de l'ordonnance civile.
7. *Ibid.*, t. XX.

féodaux foulaient aux pieds. Les mémoires sur les grands jours de Clermont par Fléchier ont signalé les abus qui se perpétuaient avec impunité dans les montagnes d'Auvergne. Une commission du parlement de Toulouse tenait dans le même temps les grands jours du Puy pour la province de Velay. La correspondance manuscrite du chancelier Séguier[1] fournit quelques renseignements sur cette commission judiciaire. Une lettre autographe de Colbert au chancelier lui transmet les ordres du roi à ce sujet :

« A Vincennes, le 25 août 1666.

« Le roi m'ordonne de dire à monseigneur le chancelier qu'ayant reçu perpétuellement des plaintes des violences et assassinats qui se commettent dans les provinces de Vivarais, Velay, Gévaudan, haut et bas Languedoc, Quiercy et Rouergue et autres ressorts du parlement de Toulouse, Sa Majesté a estimé nécessaire de faire tenir une chambre des grands jours par les officiers dudit parlement dans la ville du Puy-en-Velay. Pour cet effet, Sa Majesté désire que mondit seigneur prenne, s'il lui plaît, la peine de sceller toutes les expéditions qui lui seront présentées pour cet effet par M. Foucault.

« Je suis toujours, avec le respect que je dois, son très-humble et très-obéissant serviteur,

« COLBERT. »

Un des commissaires des grands jours, M. de Fieubet, écrivait, du Puy au chancelier, le 26 octobre 1666[2], « qu'ils n'omettaient rien pour faire reconnaître l'autorité des lois dans un pays où elles étaient entièrement affaiblies. » Un mémoire annexé annonçait que plus de quatre-vingts prisonniers avaient déjà été conduits dans la ville du Puy. M. Tubeuf, maître des requêtes, rendait aussi compte au chancelier des

1. T. XLI des mss. Séguier Bibliothèque, I., f° 67.
2. *Correspondance de Séguier, ibid.*, f° 92

mesures adoptées par la commission du Puy[1]. Son mémoire signale quelques-uns des abus que les commissaires avaient réprimés, tels que l'usage adopté par les seigneurs de faire payer en argent les corvées dues par leurs vassaux, la perception d'impôts sur les routes et au passage des rivières, etc.

Le clergé, puissant et honoré, fut encouragé et contenu. Louis XIV avait réussi à pacifier l'Église, que des querelles intestines troublaient depuis longtemps. Arnauld avait reparu à la cour, où il reçut l'accueil le plus flatteur[2]. Il écrivait, avec Nicole, le traité de la *Perpétuité de la Foi*, pendant que Bossuet composait l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* et faisait retentir la chaire des plus sublimes accents. Jamais le clergé n'avait eu des représentants aussi éminents. Jamais l'union entre la puissance religieuse et l'autorité royale n'avait été aussi complète, et cependant Louis XIV, fidèle aux traditions de ses ancêtres, ne souffrait aucun empiétement du spirituel sur le temporel. Il avertissait même son fils que les biens du clergé ne devaient pas rester inutiles pour l'État. « Il est bon, lui disait-il[3], de leur faire comprendre que ces grands biens qu'ils occupent ne leur ont pas été donnés en propre pour en accumuler les revenus, mais par manière d'économat pour en user charitablement envers ceux qui en ont besoin. Ils ne doivent pas faire difficulté à en employer une légère portion à contribuer aux nécessités de l'État, puisque c'est d'autant diminuer les charges de leurs compatriotes. Il est nécessaire de leur faire voir que tant de pauvres familles sur qui les tailles sont assises sont un digne objet de leurs charités, et qu'ainsi ce qu'ils allèguent touchant la destination particulière des fonds dont ils jouissent est plutôt un prétexte recherché pour s'exempter de bien faire qu'une véritable délicatesse de conscience ; que des trois membres qui composent la monarchie, la noblesse ne con-

1. *Correspondance du chancelier Séguier*, *ibid.*, f° 93.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 559.
3. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 80 et suiv

tribue pas seulement de sa peine et de son sang dans les fonctions militaires, mais tient à gloire d'employer la meilleure partie de ses revenus à subsister honorablement dans les armées et à faire des équipages de guerre; que le peuple, qui possède le moins de biens de l'État, est celui qui fournit presque seul aux charges publiques, n'y consumant pas seulement les fruits de ses héritages, mais une bonne partie de ce qu'il peut gagner par son travail, et qu'il ne serait pas juste que les ecclésiastiques fussent seuls à ne rien fournir aux besoins communs et voulussent jouir dans une abondance trop commode du repos et du loisir qui serait acquis aux dépens de tous les autres. »

La même pensée dirigea le roi, lorsqu'il entreprit, en 1666, de restreindre le nombre des couvents, qui avaient pris, depuis le commencement du dix-septième siècle, un développement excessif. Quelques-uns, dévoués au travail intellectuel, à l'enseignement et au service des malades, avaient une utilité incontestable; mais il y en avait d'autres, et de fort riches, qui vivaient dans l'oisiveté. On comptait en France quatre-vingt-sept mille moines et quatre-vingt mille religieuses, outre le clergé séculier, qui se composait de plus de cent mille ecclésiastiques. Les fêtes s'étaient multipliées et enlevaient beaucoup de temps au travail. L'archevêque de Paris retrancha dix-sept fêtes, et quoique le peuple s'obstinât d'abord à les célébrer, cette réforme finit par triompher. Quant aux monastères, Colbert voulait en réduire le nombre. Il disait au roi, dans le mémoire cité plus haut[1] : « Les moines et religieuses, non-seulement se soulagent du travail qui irait au bien commun, mais même privent le public de tous les enfants qu'ils pourraient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles. Pour cet effet, il serait peut-être bon de rendre les vœux de religion un peu plus difficiles et de reculer l'âge pour les rendre valables,

1. *Revue rétrospective*, 2e série, t. IV, p. 257-258.

même retrancher l'usage des dots et pensions des religieuses. » Il proposa en effet, comme le prouve le journal d'Olivier d'Ormesson [1], de reculer jusqu'à vingt ans les vœux des religieux et religieuses (décembre 1666). Il demandait en même temps la suppression des dots et pensions pour la plupart des couvents [2] Les jésuites, et à leur tête le père Annat, confesseur du roi, combattirent ces mesures; mais leur opposition, malgré l'habileté et la puissance de cet ordre, ne suffit pas pour arrêter Colbert. Le ministre ne recula pas non plus devant l'avis du premier président, qui soutenait que ces questions n'étaient pas de la compétence du pouvoir temporel [3]. Il fit préparer l'édit [4]; mais les menaces du nonce, qui déclara qu'il quitterait la France et la déclarerait schismatique, arrêtèrent Louis XIV [5]. Ces détails montrent combien Colbert se préoccupait de la prospérité publique et quels efforts il tenta pour remplacer l'oisiveté par le travail. Vaincu par la résistance du clergé, il fit du moins rendre des ordonnances qui défendaient de fonder de nouveaux couvents sans l'autorisation préalable du roi [6] et enjoignaient à ceux qui existaient de se soumettre à l'ancienne discipline [7].

Enfin la vraie renaissance littéraire, artistique et scientifique de la France date de cette époque et fut puissamment encouragée par Louis XIV et par Colbert. Nous ne rappellerons ni les académies fondées ni les monuments construits ni les pensions accordées aux Français et même aux étrangers qui s'étaient signalés par leurs travaux. Ce qu'il faut surtout remarquer, et ce que Saint-Simon a complétement négligé, c'est l'accord si rare qui existe, à cette époque, entre les forces intellectuelles et morales de la nation et la puissance souveraine, qui encourage tous les progrès et ouvre toutes les sources de prospérité. Sans doute il y a bien quelques sourdes

1. *Journal*, etc., t. II, p. 480-481. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*, p. 486.
4. *Ibid.*, p. 490-491. — 5. *Ibid.*, p. 499-500.
6. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 94-95. — 7. *Ibid.*, p. 435.

oppositions : de vieux parlementaires déplorent l'abaissement des compagnies souveraines; des esprits chagrins, comme Gui-Patin, gémissent sur la ruine des finances et la dégradation des caractères. Mais ces ombres au tableau se perdent dans une éblouissante lumière. Les grands écrivains, que les générations nouvelles reconnaissent pour leurs chefs, les orateurs les plus éminents du clergé, célèbrent à l'envi ce prince qui donne à la France le premier rang en Europe, et la place à la tête des puissances maritimes, industrielles et commerçantes, en même temps que la religion, la justice, les arts, les sciences et les lettres prennent sous ses auspices le plus brillant essor. Voilà ce que Saint-Simon n'a pas vu. Son résumé se borne à une critique passionnée de la grandeur des ministres et surtout de Louvois, sur lequel il insiste beaucoup plus que sur Colbert. Je ne nie pas que Louvois n'ait eu une influence funeste sur la politique extérieure; mais ses réformes militaires, que Saint-Simon a presque toujours attaquées, sont plus dignes d'éloges que de blâme et méritent d'être étudiées avec impartialité.

CHAPITRE V.

MINISTÈRE DE LOUVOIS.

Partialité de Saint-Simon contre Louvois. — Il critique l'institution des inspecteurs militaires et des brigadiers ou généraux de brigade. — Utilité des inspecteurs militaires pour la répression des nombreux abus qui existaient dans les armées françaises avant l'administration de Louvois. — Saint-Simon blâme l'établissement de l'école des cadets; utilité de cette école. — Ordre du tableau injustement critiqué par Saint-Simon. — Cet historien attaque avec raison la vénalité des charges militaires et l'influence despo-

tique du ministre de la guerre. — On a reproché à tort à Louvois d'avoir été dur et injuste à l'égard de Catinat. — Saint-Simon a raison de blâmer la conduite de Louvois devenu principal ministre. — Il prétend que Louvois mourut disgracié; son témoignage est confirmé par ceux de La Fare et de Saint-Hilaire. — Il raconte que Louvois fut empoisonné; cette opinion est réfutée par Dionis, un des chirurgiens qui procédèrent à l'autopsie.

Saint-Simon s'étend beaucoup plus sur Louvois que sur Colbert. Il a tracé, dans ses additions au journal de Dangeau, un portrait frappant du ministre de la guerre[1] : le bien et le mal y sont indiqués avec assez d'impartialité. Quant aux réformes administratives de Louvois, Saint-Simon les a critiquées avec passion. La création d'inspecteurs militaires, de brigadiers ou généraux de brigade, de l'école des cadets et enfin de l'*ordre du tableau*, qui tenait compte de l'ancienneté pour les grades supérieurs de l'armée, en un mot toutes les institutions qui avaient pour but de donner à l'administration centrale une autorité plus directe sur l'organisation militaire, sont l'objet de ses attaques. Saint-Simon n'y voit que des inventions du despotisme pour abaisser la noblesse et tenir les généraux en lisière. Cependant il rend justice à l'habileté avec laquelle Louvois distribuait les armées, à son activité et à sa capacité comme administrateur; mais il signale en même temps les dangers de son influence politique. C'était le plus grand des commis, mais un premier ministre détestable : voilà le résumé de son opinion. Il est nécessaire de l'examiner en détail[2].

La création des inspecteurs militaires fut un des premiers actes de l'administration de Louvois. « Il se servit pour y

1. Voy. plus haut p. 162-165.

2. Je citerai souvent, dans ce chapitre, l'*Histoire de Louvois* par M. Camille Rousset, livre fort utile, fait avec les correspondances militaires de ce ministre, mais ne distinguant pas peut-être assez les deux parts de la vie de Louvois, celle où il fut surtout administrateur de la guerre, et l'époque où il envahit la politique générale et arriva au rôle de premier ministre.

réussir, dit Saint-Simon [1], de ce faible du roi pour tous les petits détails. Il l'entretint de ceux des troupes, des inconvénients qu'il lui forgea de les laisser à la discrétion des colonels, trop nombreux pour pouvoir tenir un œil sur chacun d'eux aussi ouvert et aussi vigilant qu'il serait nécessaire; enfin il lui proposa d'établir des inspecteurs choisis parmi les colonels les plus appliqués et les plus entendus au détail des troupes, qui les passeraient en revue dans les districts qui leur seraient distribués, qui examineraient la conduite des colonels et des officiers, qui recevraient leurs plaintes, et celles même des soldats, cavaliers et dragons, qui entreraient dans les détails pécuniaires avec autorité, dans celui du mérite, du démérite, du service de chacun, qui examineraient et régleraient provisoirement les disputes, et ce qui regarderait l'habillement et l'armement, surtout le complet [2], les chevaux et leurs équipages; qui rendraient un compte exact de toutes ces choses deux ou trois fois l'année au roi, c'est-à-dire, à lui-même, sur lequel on réglerait toutes choses avec connaissance de cause dans les régiments, et on connaîtrait exactement le service, la conduite et le mérite, l'esprit même des corps, des officiers qui les composaient et des colonels, pour décider avec lumière de leur avancement, de leurs punitions et de leurs récompenses.

« Le roi, charmé de ces nouveaux détails et de la connaissance qu'il allait acquérir si facilement de cette immensité d'officiers particuliers qui composaient toutes ses troupes, donna dans le piége, et en rendit par là Louvois le maître immédiat et despotique. Il sut choisir les inspecteurs qui lui convenaient; c'étaient des grâces de plus qu'il se donnait

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 448 et suiv.

2. Il faut ici rectifier le texte imprimé des *Mémoires de Saint-Simon*. On y lit : *sur tout le complet*; ce qui ne forme pas un sens très-clair. Saint-Simon veut dire que les inspecteurs devaient *surtout* constater que les régiments étaient au *complet* et qu'on n'avait pas substitué aux vrais soldats des soldats de contrebande appelés *passe-volants*.

à répandre. Dans le peu qu'il laissa ces inspecteurs rendre compte au roi pour l'en amuser et les autoriser dans les commencements, il eut grand soin de voir tout auparavant avec eux et de leur faire leur leçon, qu'ils étaient d'autant plus obligés de suivre à la lettre, qu'il était toujours présent au compte qu'ils rendaient au roi.

« En même temps, il usa d'une autre adresse pour empêcher que les inspecteurs ne pussent lui échapper sous prétexte de l'étendue des frontières et des provinces où les troupes étaient répandues l'hiver, et de l'éloignement des différentes armées, l'été, les unes des autres, il établit un changement continuel des mêmes inspecteurs, qui ne voyaient jamais plusieurs fois de suite les mêmes troupes, de peur qu'ils n'y prissent trop d'autorité, tellement qu'ils ne furent utiles qu'à ôter toute l'autorité aux colonels, et inutiles pour toute autre chose, même pour l'exécution de ce qu'ils avaient ordonné ou réformé, puisqu'ils ne pouvaient le voir ni le suivre, et que c'était à un autre inspecteur à s'en informer, qui le plus souvent y était trompé, ne pouvait deviner et ordonnait tout différemment. »

Saint-Simon parle ensuite du cri d'indignation que cette institution excita dans l'armée ; mais tout fut contenu par la terreur qu'inspirait le ministre : « On n'osa rien dans cette primeur où Louvois, les yeux ouverts et le fouet à la main, châtiait rudement le moindre air de murmure, plus encore de dépit[1]. » Enfin à ses yeux, l'établissement des inspecteurs militaires eut pour résultat d'enlever toute autorité aux colonels et de concentrer le pouvoir entre les mains du ministre et de ses commis.

Ce fut également dans une pensée de centralisation que Louvois établit les brigadiers ou généraux de brigade. Avant cette époque, « l'ancien des colonels de chaque brigade la commandait, et dans les détachements, les plus anciens

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 451.

colonels, qui s'y trouvaient commandés, y faisaient le service qui depuis a été attribué à ce grade. Il est donc inutile et superflu; mais il servit à retarder l'avancement de ce premier grade au-dessus des colonels, par conséquent à Louvois à en avoir un de plus à avancer ou à reculer qui bon lui semblerait, et, dans la totalité des grades, à rendre le chemin plus difficile et plus long, à arriver plus tard à celui de lieutenant-général, et à retarder le bâton de maréchal à l'âge plus que sexagénaire, où alors on n'avait ni l'acquis ni la force de lutter avec le secrétaire d'Etat, ni de lui faire le plus léger ombrage. »

Pour comprendre la portée des réformes opérées par Louvois, il faut se rappeler ce qu'était l'armée française avant son ministère. Brave et renommée par ses victoires à Rocroi, à Fribourg, à Nordlingen et à Lens, elle manquait de régularité et de discipline. Les charges inférieures dépendaient des mestres de camp, ou colonels, et des capitaines. La plupart des officiers n'avaient pas de brevets et se contentaient d'une commission verbale. « J'ai trouvé, écrivait le comte de Coligny à Louvois en 1665 [1], que presque tous les vieux officiers n'ont point de provisions, soit qu'ils les aient perdues, ou qu'ils aient négligé d'en prendre, dans un temps où on n'y prenait pas garde de près, s'étant contentés de la parole de leurs mestres de camp ou de leurs capitaines, qui disposaient en ce temps-là des charges sans en parler à personne. » Ces officiers, chargés de nourrir et d'habiller le soldat, s'en acquittaient fort mal. Les correspondances des généraux avec les ministres [2] prouvent que les menaces et même les supplices ne pouvaient réprimer la négligence des officiers et la licence des troupes.

Les soldats ne recevaient du roi qu'une solde insuffisante, et sur ce point encore les officiers trouvaient moyen de trom-

1. Lettre citée par M. Camille Rousset dans son *Histoire de Louvois*, t. I, p. 166.
2. *Histoire de Louvois, ibid.*, p. 169.

per la vigilance des commissaires des guerres; les jours de revue, on faisait paraître des soldats postiches, appelés *passe-volants*. Comme le recrutement était abandonné aux officiers, le commissaire ne connaissait pas le nom des soldats, désignés le plus souvent, par quelque sobriquet. Des valets d'armée, des marchands à la suite des troupes, et même des soldats que les capitaines se prêtaient pour les revues, figuraient dans les compagnies, et les capitaines touchaient la solde pour ces *passe-volants*. « Il me semble, écrivait le duc de Luxembourg à Louvois[1], qu'il faut s'en prendre directement aux capitaines de la hardiesse qu'ils ont de montrer leurs compagnies si fortes pour le payement et si faibles dans le service. » La dilapidation des deniers publics n'était pas le seul inconvénient qui résultait de l'abus des passe-volants. Les armées étaient loin de présenter en réalité le nombre de soldats, sur lesquels on avait compté au début d'une campagne. Pour expliquer l'infériorité numérique, les capitaines se rejetaient sur les maladies, et principalement sur les pertes éprouvées dans les batailles.

Tous ces abus appelaient une prompte et sévère répression : il fallait mettre un terme aux malversations des capitaines qu'encourageait trop souvent la connivence des mestres de camp ou colonels, supprimer les passe-volants, assurer la solde, la nourriture et l'armement des troupes. De là les ordonnances qui punissaient de mort les passe-volants[2], prononçaient l'interdiction des capitaines qui les avaient fait paraître dans les revues et récompensaient les dénonciateurs. De là surtout l'institution, en 1668, des inspecteurs militaires, dont l'autorité, supérieure à celle des commissaires des guerres, devait assurer l'exécution des mesures adoptées par Louvois. Ils étaient chargés de s'assurer que les compagnies étaient composées d'hommes capables de servir,

1. *Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, p. 170.

2. Ordonnance du 15 juillet 1667. Le châtiment varia dans la suite. Voy. l'*Histoire de Louvois* par M. Camille Rousset, t. I, p. 198.

et dont les armes et les vêtements étaient en bon état, enfin de constater la régularité des exercices militaires et le respect de la discipline[1]. Grâce à ces inspections, les ordonnances, qui sont trop souvent lettre morte, furent ponctuellement exécutées. Défense de s'écarter des garnisons[2], répression énergique des désordres[3], fixation précise de ce que pouvaient exiger les soldats en marche[4], prescriptions minutieuses sur l'ordre des campements, sur le matériel et les approvisionnements militaires[5], rien ne fut négligé pour régulariser les mouvements de l'armée et protéger le bourgeois et le paysan contre les violences de la soldatesque. Les armées eurent des chariots pour le transport des vivres et du matériel, des ambulances pour les blessés[6].

Saint-Simon, malgré sa partialité contre Louvois, est forcé de proclamer l'habileté de ce ministre pour l'entretien des troupes : « Il les distribuait avec grande connaissance, suivant leurs besoins, en des lieux où le soldat gagnait sa vie et le cavalier se raccommodait. Il avait la même attention et les mêmes ménagements pour les officiers, qu'il rétablissait de même par les avantages des postes ou des quartiers d'hiver. C'est ce qu'il réglait lui-même et sans y paraître le moins du monde par des ordres secrets aux intendants. Il avait l'œil attentif à une exécution précise. »

Ce que Saint-Simon ne pardonne pas à Louvois, c'est d'avoir astreint la jeune noblesse à un service régulier et de l'avoir formée à la discipline en la faisant passer par l'*école des cadets*. « Sous prétexte, dit-il[7], que tout service est rai-

1. Voy. les lettres citées par M. Camille Rousset, t. 1, p. 207-212 de l'*Histoire de Louvois*.

2. *Anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 197.

3. *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 90-91. — 4. *Ibid.*, p. 91-92.

5. *Anciennes lois françaises*, t. XIX, p. 14-15.

6. L'ordonnance sur les ambulances n'est que de 1691 ; mais on voit dans l'*Histoire de la milice française*, par le P. Daniel, qu'elles existaient de fait dès 1668.

7. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 437.

sonnable et qu'il faut apprendre à obéir avant de commander, le roi assujettit tout, sans autre exception que des seuls princes du sang, à débuter par être cadets dans ses gardes du corps, et à faire tout le même service des simples gardes du corps, dans les salles des gardes, et dehors, hiver et été, et à l'armée. Il changea depuis cette prétendue école en celle des mousquetaires, quand la fantaisie de ce corps lui prit, école qui n'était pas plus réelle que l'autre, et où, comme dans la première, il n'y avait rien du tout à apprendre qu'à se gâter et à perdre du temps; mais aussi on s'y ployait par force à y être confondu avec toute sorte de gens et de toutes les espèces, et c'était là tout ce que le roi prétendait en effet de ce noviciat, où il fallait demeurer une année entière dans la plus exacte régularité de tout cet inutile et pédantesque service, après laquelle il fallait essuyer encore une seconde école, laquelle au moins en pouvait être une. C'était une compagnie de cavalerie pour ceux qui voulaient servir dans la cavalerie, et pour ceux qui se destinaient à l'infanterie une lieutenance dans le régiment du roi, duquel le roi se mêlait immédiatement comme un colonel, et qu'il avait exprès fort distingué de tous les autres.

« C'était une station subalterne, où le roi retenait plus ou moins longtemps avant d'accorder l'agrément d'acheter un régiment[1], qui lui donnait, et à son ministre, plus ou moins lieu d'exercer grâce ou rigueur, selon qu'il voulait traiter les jeunes gens sur les témoignages qu'il en recevait, et plus sous main qu'autrement, ou leurs parents encore, desquels la façon d'être avec lui, ou avec son ministre, influait entièrement là-dessus. Outre l'ennui et le dépit de cet état subalterne, et la naturelle jalousie les uns des autres à en sortir le plus tôt, c'est qu'il était peu compté pour obtenir un régiment, et non limité, et pour rien du tout en soi-même,

1. En omettant la ponctuation dans l'édition Hachette, t. XII, p. 438, on a faussé le sens; le *qui* retombe sur *station subalterne* et non sur *régiment*.

parce qu'il fut établi que la première date d'où l'avancement dans les grades militaires serait compté était celle de la commission de mestre de camp ou de colonel. Au moyen de cette règle, excepté les occasions rares et singulières, comme d'action distinguée, de porter une grande nouvelle de guerre, etc., *il fut établi que quel qu'on pût être, tout ce qui servait demeurait, quant au service et aux grades, dans une égalité entière.*

« Cela rendit l'avancement ou le retardement d'avoir un régiment bien plus sensible, parce que de là dépendait tout le reste des autres avancements, qui ne se fixent plus que par promotions suivant l'ancienneté, qu'on appela l'*ordre du tableau. De là tous les seigneurs dans la foule des officiers de toute espèce;* de là cette confusion que le roi désirait; de là peu à peu cet oubli de tous, et dans tous, de toute différence personnelle et d'origine, pour ne plus exister que dans cet état de service militaire devenu populaire, tout entier sous la main du roi, beaucoup plus sous celle de son ministre, et même de ses commis, lequel ministre avait des occasions continuelles de préférer et de mortifier qui il voulait, dans le courant, et qui ne manquait pas d'en préparer avec adresse les moyens d'avancer ses protégés, malgré l'ordre du tableau, et d'en reculer de même ceux que bon lui semblait. »

Il suffit de citer ce passage de Saint-Simon en insistant sur les phrases que nous avons soulignées pour reconnaître que, bien loin d'avoir mérité le blâme par l'institution de l'*école des cadets*, Louvois rendit à l'armée un service signalé en forçant la jeune noblesse d'apprendre à obéir avant de commander. Il ne toléra plus la négligence de ces colonels de cour, qui connaissaient à peine le régiment acheté en leur nom. On en trouve la preuve sous une forme piquante, dans le passage suivant d'une lettre de Mme de Sévigné[1] : « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : *Monsieur*,

1. Lettre du 4 février 1689.

votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; *l'avez-vous vue? — Non, Monsieur*, dit Nogaret. — *Il faudrait l'avoir vue, Monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné; il faut prendre parti, Monsieur: ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier.*»

Cette juste sévérité, à l'égard de la noblesse, soulève l'indignation de Saint-Simon. Il attaque aussi l'*ordre du tableau* qui, selon lui, détruisit[1] toute émulation dans l'armée. «Personne, dit-il, ne se soucia plus de se fatiguer et de s'instruire, également sûr de n'avancer point hors de son rang, et d'avancer aussi par sa date sans une disgrâce, qu'on se contentait à bon marché de ne pas encourir. Cet ordre du tableau n'en demeura pas là. Sous prétexte que dans une armée les officiers généraux prennent jour à leur tour, M. de Louvois, qui voulait s'emparer de tout et barrer toute autre voie que la sienne de pouvoir avancer, fit retomber cet ordre du tableau sur les généraux des armées. Jusqu'alors ils étaient en liberté et en usage de donner à qui bon leur semblait les détachements gros ou petits de leurs armées. C'était à eux, suivant la force et la destination du détachement, de choisir qui ils voulaient pour le commander, et nul officier général ni particulier n'était en droit d'y prétendre.»

Saint-Simon développe[2] l'avantage de cet ancien système; il y voit une école qui forma «cette foule d'excellents officiers généraux et ce petit nombre de grands capitaines.» Puis il ajoute[3]: «Des guerriers de ce mérite ne ployaient pas volontiers sous Louvois; aussi les détruisit-il, et avec eux leur pépinière; ce fut par ce fatal ordre du tableau. Il fit entendre au roi que l'emploi de commander une armée était de soi-même assez grand pour ne devoir pas chercher à le rendre plus puissant par la facilité de s'attacher des

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 442.
2. *Ibid.*, p. 442-444.
3. *Ibid.*, p. 444 et 445.

créatures, et même les familles de ces créatures dont ils pouvaient s'appuyer beaucoup ; que ce choix de faire marcher qui ils voulaient à l'armée était nécessaire avant ce sage établissement de l'ordre du tableau qui mettait tout en la main de Sa Majesté; mais que désormais, l'ayant établi, il devait s'étendre à tout et ne plus laisser de choix aux généraux d'armée; qu'il fallait donc que les officiers généraux et particuliers, qui prenaient jour ou qui étaient de piquet, en pareil grade, les uns après les autres suivant leur ancienneté, marchassent de même pour les détachements sans en intervertir l'ordre à la volonté du général, et ôter par cet unisson tout lieu aux jalousies, et aux généraux de pousser et de reculer qui bon leur semblait.... l'essentiel est que cette règle est devenue la perte de l'école de la guerre, de toute instruction, de toute émulation. Il n'y a plus où ni de quoi apprendre, plus d'intérêt de plaire aux généraux, ni de leur être d'aucune utilité par son application et sa vigilance. Tout est également sous la loi de l'ancienneté et de l'ordre du tableau. On se dit qu'il n'y a qu'à dormir et faire ric à rac son service et regarder la liste des dates, puisque rien n'avance que la date seule. »

Ces assertions de Saint-Simon sont loin d'être incontestables : d'abord l'ordre du tableau, qui prenait l'ancienneté pour base de l'avancement hiérarchique dans les grades supérieurs de l'armée, n'excluait pas les autres causes d'avancement. Le mérite et les services exceptionnels passaient avant l'ancienneté[1]. Saint-Simon ne pouvait pas l'ignorer, puisqu'il se vit préférer, pour le grade de brigadier, trois colonels plus jeunes que lui. Ensuite la correspondance de Louvois avec le maréchal de Duras prouve que l'ordre du tableau n'empêchait nullement les généraux de choisir les officiers qu'ils préféraient pour le commandement des déta-

1. *Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, t. II, p. 167.

chements. Ce ministre écrivait au maréchal le 30 juillet 1689[1] : « Sa Majesté m'a commandé de vous renouveler ce qu'elle vous a expliqué elle-même de ses intentions, avant votre départ, à l'égard des détachements que vous auriez à faire, pour le commandement desquels elle vous défend de nommer les officiers généraux par leur rang, mais bien de choisir ceux que vous croiriez les plus capables de bien exécuter les ordres que vous leur donnerez. »

Saint-Simon attaque avec plus de raison la vénalité des charges que Louvois laissa subsister dans l'armée. « Cette vénalité, dit-il, est une grande plaie dans le militaire et arrête bien des gens qui seraient d'excellents sujets. C'est une gangrène qui ronge depuis longtemps tous les ordres et toutes les parties de l'État. » La vénalité imposait souvent à l'armée des officiers imberbes. Le petit-fils de Mme de Sévigné devint colonel avant dix-huit ans, et éprouva sans doute des difficultés qui faisaient dire à son aïeule : « c'est une affaire à cet âge que de commander d'anciens officiers. » Saint-Simon lui-même devint colonel fort jeune : il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'en 1694 il acheta le régiment de Roussillon.

L'opinion s'élevait, du temps même de Louis XIV, contre ces colonels qui n'avaient d'autre titre que leur argent. Dans sa comédie d'*Ésope à la Cour*, Boursault introduit un colonel courtisan, qui dit naïvement :

> Je ne suis point soldat, et nul ne m'a vu l'être ;
> Je suis bon colonel, et qui sers bien l'État.

Le public applaudit à la repartie d'Ésope :

> Monsieur le colonel, qui n'êtes point soldat.

Saint-Simon insiste aussi avec raison sur l'abus du despotisme ministériel qui tenait les généraux en lisière. « Louvois,

1. *Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, p 168, note.

dit-il[1], désespéré du joug de M. le Prince et de M. de Turenne, non moins impatient du poids de leurs élèves, résolut de se garantir de celui de leurs successeurs, et d'énerver ces élèves mêmes. Il persuada au roi le danger de ne tenir pas par les cordons les généraux de ses armées qui, ignorant les secrets du cabinet et préférant leur réputation à toutes choses, pouvaient ne s'en tenir pas au plan convenu avec eux avant leur départ, profiter des occasions, faire des entreprises dont le bon succès troublerait les négociations secrètes, et les mauvais feraient un plus triste effet; que c'était à l'expérience et à la capacité du roi de régler non-seulement les plans de campagne de toutes ses armées, mais d'en conduire le cours de son cabinet et de ne pas abandonner le sort de ses affaires à la fantaisie de ses généraux, dont aucun n'avait la capacité, l'acquis ni la réputation de M. le Prince et de M. de Turenne, leurs maîtres. Louvois surprit ainsi l'orgueil du roi, et sous prétexte de le soulager fit les plans des diverses campagnes, qui devinrent les lois des généraux d'armée, qui peu à peu ne furent plus reçus à en contredire aucun. Par même adresse, il les tint tous en brassière pendant le cours des campagnes jusqu'à n'oser profiter d'aucune occasion, sans en avoir envoyé demander la permission, qui s'échappait presque toujours avant d'en avoir reçu la réponse. Par là Louvois devint le maître de porter ou non le fort de la guerre où il voulut, et de lâcher ou retenir la bride aux généraux d'armée à sa volonté, par conséquent de les faire valoir ou de les dépriser à son gré. Cette gêne, qui justement dépita les généraux d'armée, causa la perte des plus importantes occasions et souvent des plus sûres, et une négligence qui en fit manquer beaucoup d'autres. » Cette centralisation excessive devint funeste surtout sous les successeurs de Louvois; elle fit souvent dépendre le sort d'une campagne d'un ministre et de ses commis. Rien ne fut plus dangereux,

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. XII, p. 441.

lorsque l'autorité tomba aux mains d'un Chamillard, qui se croyait le génie de Louvois parce qu'il avait sa puissance.

Quant aux relations de ce ministre avec les principaux généraux de l'époque, elles n'ont pas toujours été présentées avec vérité. On a reproché à Louvois d'avoir été dur et injuste envers Catinat. Dans les mémoires publiés sous le nom de ce maréchal, on prétend que le ministre osa lui écrire pendant la campagne de 1690 : « Quoique vous ayez fort mal servi le roi, Sa Majesté veut bien vous continuer la gratification de deux mille écus[1]. » Ce billet brutal serait une honte pour la mémoire de Louvois. Heureusement il est loin d'être authentique. Catinat apprenant la mort de Louvois en parle de manière à prouver qu'il n'avait pas eu à se plaindre de ses procédés : « Vous pouvez juger, écrit-il au chevalier de la Fare le 27 juillet 1691[2], combien j'ai été touché de cette perte pour le roi, pour l'État, et pour moi, étant si particulièrement honoré de son estime et de ses bonnes grâces. »

Nous partageons l'opinion de Saint-Simon lorsque après avoir loué le génie administratif de Louvois, il déclare que devenu ministre dirigeant il eut une influence désastreuse, poussant sans cesse à la guerre parce qu'il y voyait un moyen de maintenir son influence, persécutant les protestants, et imposant brutalement des conversions pour plaire au roi, forçant la nature et prodiguant les ressources de la France pour satisfaire les goûts fastueux de Louis XIV, ruinant la marine dans la crainte de voir la puissance de Seignelay s'élever en face de la sienne. Là Saint-Simon est dans le vrai, et quoiqu'on puisse lui reprocher quelques traits exagérés, il a eu raison d'insister sur les fautes de Lou-

1. Tome I, p. 168 des *Mémoires de Catinat*. M. Le Bouyer de Saint-Gervais a composé ces *Mémoires de Catinat* au moyen de lettres conservées dans la famille du maréchal. On pourrait souhaiter plus de méthode, de savoir et de critique dans cet ouvrage. Les bibliothèques publiques renferment beaucoup de lettres de Catinat, dont l'éditeur n'a pas fait usage.

2. Cette lettre ne se trouve pas dans les *Mémoires de Catinat*. Je la crois inédite.

vois et de les signaler comme une des causes de décadence du règne de Louis XIV. Il a fait ressortir avec raison le contraste entre le génie des détails par lequel excellait ce ministre et la supériorité des hommes d'État qui ont su embrasser et diriger toutes les parties du gouvernement.

Le récit que Saint-Simon a tracé des derniers moments de Louvois a été contesté. Il prétend que ce ministre mourut disgracié[1], et que l'ouverture de son corps fit connaître qu'il avait été empoisonné[2]. Quant à la disgrâce, si elle ne fut pas aussi éclatante que l'a prétendu Saint-Simon, elle semble cependant incontestable. Il raconte qu'après le siége et la prise de Mons, « l'éloignement du roi pour Louvois ne fit qu'augmenter, et à tel point que ce ministre si présomptueux, et qui au milieu de la plus grande guerre se comptait si indispensablement nécessaire, commença à tout appréhender. La maréchale de Rochefort[3], qui était demeurée son amie intime, étant allée avec Mme de Blansac, sa fille, dîner avec lui à Meudon, *qui me l'ont conté toutes les deux*, il les mena à la promenade. Ils n'étaient qu'eux trois dans une petite calèche légère qu'il menait. Elles l'entendirent se parler à lui-même, rêvant profondément, et se dire à diverses reprises : *le ferait-il? le lui fera-t-on faire? non ; mais cependant.... non, il n'oserait*. Pendant ce monologue, il allait toujours, et la mère et la fille se taisaient et se poussaient, quand tout à coup la maréchale vit les chevaux sur le dernier rebord d'une pièce d'eau, et n'eut que le temps de se jeter en avant sur les mains de Louvois pour arrêter les rênes, criant qu'il les menait noyer. A ce cri et ce mouvement, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil, recula de quelques pas, et tourna, disant qu'en effet il rêvait et ne pensait pas à la voiture. » Et plus loin[4], Saint-Simon ajoute : « Louvois était,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 418. — 2. *Ibid.*, p. 423.
3. Il a été question plus haut (p. 81-82) de la maréchale de Rochefort et de Mme de Blansac, sa fille.
4. *Mémoires*, t. XII, p. 420.

quand il mourut, tellement perdu qu'il devait être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Quelles en eussent été les suites ? C'est ce que sa mort a scellé dans les ténèbres ; mais le fait de cette résolution prise et arrêtée par le roi est certain. Je l'ai su depuis par des gens bien informés. Mais ce qui demeure sans réplique, c'est que le roi même l'a dit à Chamillard, *lequel me l'a conté.* »

A ces affirmations si positives de Saint-Simon, M. Camille Rousset oppose, dans son histoire de Louvois [1], un certain nombre de passages de lettres de Louis XIV, qui expriment un regret à l'occasion de la mort de Louvois. Le roi écrivait le 16 juillet 1691 au maréchal de Luxembourg : « Mon cousin, je ne puis qu'avec déplaisir vous donner part du décès inopinément arrivé du marquis de Louvois. » Dans une autre lettre en date du 24 juillet au maréchal de Lorges, le roi parlait de « ce fâcheux rencontre de la mort de M. de Louvois. » Enfin il disait au maréchal de Boufflers : « Je ne doute point qu'étant aussi zélé pour mon service, vous ne soyez fâché de la mort d'un homme qui me servait bien [2] » Le lecteur jugera si ces formules de lettres un peu banales doivent infirmer le témoignage si positif de Saint-Simon, s'appuyant sur Chamillard qui lui avait répété la déclaration même de Louis XIV. Pour moi je suis frappé de l'accord de plusieurs écrivains, tels que La Fare et St.-Hilaire avec Saint-Simon. Le général Saint-Hilaire qui n'avait aucunes relations avec notre historien et qui puisait ses renseignements à des sources différentes, dit positivement [3] que Louvois » était sur le point de tomber dans une disgrâce éclatante. » Il attribue, comme Saint-Simon, le déclin de sa faveur à Mme de Maintenon. Enfin Dangeau lui-même, le courtisan par excellence, avoue que Louvois était devenu insupportable au roi, et que ce prince ne le dissimulait pas [4].

1. Tome IV, p. 504. — 2. Lettre du 23 juillet 1691.
3. Tome II, p. 29 de ses *Mémoires*.
4. Voy. plus haut, p. 363, Dangeau ne nomme pas Louvois, mais il est

Quant à l'empoisonnement de Louvois, il est loin d'être certain, quoique Saint-Simon l'affirme. Son assertion est contredite par le témoignage d'un des chirurgiens chargés de l'autopsie. Voici d'abord le récit de Saint-Simon[1] : « La soudaineté du mal et de la mort de M. de Louvois fit tenir bien des discours, bien plus encore *quand on sut par l'ouverture de son corps qu'il avait été empoisonné*. Il était grand buveur d'eau, et en avait toujours un peu sur la cheminée de son cabinet, à même de laquelle il buvait. On sut qu'il en avait bu ainsi en sortant pour aller travailler avec le roi, et qu'entre sa sortie de dîner avec bien du monde, et son entrée dans son cabinet pour prendre les papiers qu'il voulait porter à son travail avec le roi, un frotteur du logis était entré dans ce cabinet, et y était resté quelques moments seul[2]. Il fut arrêté et mis en prison. Mais à peine y eut-il demeuré quatre jours, et la procédure commencée, qu'il fut élargi par ordre du roi, ce qui avait déjà été fait jeté au feu, et défense de faire aucune recherche. Il devint même dangereux de parler là-dessus, et la famille de Louvois étouffa tous ces bruits, de manière à ne laisser aucun doute que l'ordre très-précis n'en eût été donné.

« Ce fut avec le même soin que l'histoire du médecin, qui éclata peu de mois après, fut aussi étouffée, mais dont le premier cri ne se put effacer. Le hasard me l'a très-sincèrement apprise; elle est trop singulière pour s'en tenir à ce mot, et pour ne pas finir par elle tout le curieux et l'intéressant qui vient d'être raconté sur un ministre aussi principal que l'a été M. de Louvois.

certain que c'est lui qui est désigné par ces mots que Dangeau attribue à Louis XIV : « Un homme *insupportable* en ces occasions-là, *comme partout ailleurs*. » C'est en 1699, huit ans après la mort de Louvois, que Louis XIV s'exprime ainsi.

1. *Mémoires*, t. XII, p. 422-424. — 2. La plupart des histoires d'empoisonnement, pour lesquels Saint-Simon se montre si crédule, présentent les mêmes circonstances : on verra plus loin, pour la duchesse d'Orléans, qu'il est également question d'eau de chicorée dans laquelle on aurait jeté du poison.

« Mon père avait depuis plusieurs années un écuyer qui était un gentilhomme de Périgord, de bon lieu, de bonne mine, fort apparenté et fort homme d'honneur qui s'appelait Clérand. Il crut faire quelque fortune chez M. de Louvois; il en parla à mon père qui lui voulait du bien et qui trouva bon qu'il le quittât pour être écuyer de Mme de Louvois, deux ou trois ans avant la mort de ce ministre. Clérand conserva toujours son premier attachement, et nous notre amitié pour lui, et il venait au logis le plus souvent qu'il pouvait. Il m'a conté, étant toujours à Mme de Louvois depuis la mort de son mari, que Séron, médecin domestique de ce ministre, et qui l'était demeuré de M. de Barbezieux, logé dans sa même chambre au château de Versailles, dans la surintendance que Barbezieux avait conservée quoiqu'il n'eût pas succédé aux bâtiments[1], s'était barricadé dans cette chambre, seul, quatre ou cinq mois après la mort de Louvois; qu'aux cris qu'il y fit on était accouru à sa porte, qu'il ne voulut jamais ouvrir; que ces cris durèrent presque toute la journée; sans qu'il voulût ouïr parler d'aucun secours temporel ni spirituel, ni qu'on pût venir à bout d'entrer dans sa chambre; que sur la fin on l'entendit s'écrier qu'il n'avait que ce qu'il méritait, *que ce qu'il avait fait à son maître;* qu'il était un misérable indigne de tout secours, et qu'il mourut de la sorte en désespéré au bout de huit ou dix heures, sans avoir jamais parlé de personne, ni prononcé un seul nom.

« A cet événement les discours se réveillèrent à l'oreille; il n'était pas sûr d'en parler. Qui a fait faire le coup? C'est ce qui est demeuré dans les plus épaisses ténèbres. Les amis de Louvois ont cru l'honorer en soupçonnant des puissances étrangères; mais elles auraient attendu bien tard à s'en défaire, si quelqu'une avait conçu ce détestable dessein. Ce qui est certain, c'est que le roi en était entièrement incapable,

1. C'est-à-dire *quoiqu'il n'eût pas conservé la surintendance des bâtiments.*

et qu'il n'est entré dans l'esprit de qui que ce soit de le soupçonner. »

Le caractère mystérieux de ces événements et la crédulité de Saint-Simon en matière d'empoisonnements suffiraient pour mettre en garde contre de semblables récits. Mais ici nous avons un témoignage de la plus haute importance, celui du chirurgien Dionis qui assista à l'ouverture du corps de Louvois et qui n'y a vu aucune trace d'empoisonnement. C'est dans une *dissertation sur la mort subite*[1] que Dionis raconte de la manière suivante la mort de Louvois[2] :

« Le 16 juillet 1691, M. le marquis de Louvois, après avoir dîné chez lui et en bonne compagnie, alla au conseil. En lisant une lettre au roi, il fut obligé d'en cesser la lecture, parce qu'il *se sentait fort oppressé ;* il voulut en reprendre la lecture, mais ne pouvant pas la continuer, il sortit du cabinet du roi, et s'appuyant sur le bras d'un gentilhomme à lui, il prit le chemin de la surintendance où il était logé.

« En passant par la galerie qui conduit de chez le roi à son appartement, il dit à un de ses gens de me venir chercher au plus tôt. J'arrivais dans sa chambre comme on le déshabillait; il me dit: « Saignez-moi vite, car j'étouffe. » Je lui demandai s'il sentait de la douleur plus dans un des côtés de la poitrine que dans l'autre. Il me montra la région du cœur, me disant : « Voilà où est mon mal. » Je lui fis une grande saignée en présence de M. Séron, son médecin. Un moment après, il me dit: « Saignez-moi encore, car je ne suis point soulagé. » M. Daquin et M. Fagon arrivèrent, qui examinèrent l'état fâcheux où il était le voyant souffrir avec des angoisses épouvantables. Il sentit un mouvement dans le ventre comme s'il voulait s'ouvrir; il demanda la chaise, et peu de temps

1. Paris, 1710.

2. Ce passage de la dissertation de Dionis a été cité par M. Leroi, bibliothécaire de la ville de Versailles, dans deux articles insérés dans l'*Union de Seine-et-Oise* (9 et 12 juillet 1856).

après s'y être mis, il dit : « Je me sens évanouir. » Il se jeta en arrière, appuyé sur le bras, d'un côté de M. Séron, et de l'autre d'un de ses valets de chambre. Il eut des râlements qui durèrent quelques minutes, et il mourut.

« On voulut que je lui applicasse des ventouses avec scarifications, ce que je fis; on lui apporta et on lui envoya de l'eau apoplectique, des gouttes d'Angleterre, des eaux divines et générales; on lui fit avaler de tous ces remèdes qui furent inutiles, puisqu'il était mort, et en peu de temps; car il ne se passa pas une demi-heure depuis le moment qu'il fut attaqué de son mal jusqu'à sa mort.

« Le lendemain, M. Séron vint chez moi me dire que la famille souhaitait que ce fût moi qui en fisse l'ouverture. Je la fis en présence de MM. Daquin, Fagon, Duchesne et Séron.

« En faisant prendre le corps pour le porter dans l'antichambre, je vis son matelas tout baigné de sang ; il y en avait plus d'une pinte qui avait distillé pendant vingt-quatre heures par les scarifications que je lui avais faites aux épaules ; et ce qui est de particulier, c'est qu'étant sur la table, je voulus lui ôter la bande qui était encore à son bras de la saignée du jour précédent, et que je fus obligé de la remettre parce que le sang coulait ; ce qui gâtait le drap sur lequel il était.

« Le cerveau était dans son état naturel et très-bien disposé ; *l'estomac était plein de tout ce qu'il avait mangé à son dîner;* il y avait plusieurs petites pierres dans la vésicule du fiel ; *les poumons étaient gonflés et pleins de sang ;* le cœur était gras, flétri, mollasse et semblable à du linge mouillé, n'ayant pas une goutte de sang dans ses ventricules.

On fit une relation de tout ce qu'on avait trouvé, qui fut portée au roi après avoir été signée par les quatre médecins que je viens de nommer, et par quatre chirurgiens, qui étaient MM. Felix, Gervais, Dutertre et moi.

« *Le jugement certain qu'on peut faire de la cause de cette mort est l'interception de la circulation du sang ; les poumons en étaient*

pleins, parce qu'il y était retenu, et il n'y en avait point dans le cœur, parce qu'il n'y en pouvait point entrer; il fallait donc que ses mouvements cessassent, ne recevant point de sang pour les continuer; c'est ce qui s'est fait aussi, et ce qui a causé une mort si subite. »

CHAPITRE VI.

MORT DE MADAME (HENRIETTE D'ANGLETERRE).

Saint-Simon raconte que Madame (Henriette d'Angleterre) mourut empoisonnée. — Invraisemblance de son récit. — Erreur de Saint-Simon qui prétend qu'Henriette d'Angleterre était en *bonne santé* à son retour du voyage d'Angleterre (1670); témoignages opposés de Gui-Patin et de Mlle de Montpensier. — Le récit du prétendu empoisonnement de Madame est réfuté par le journal d'Olivier d'Ormesson, par une lettre de Bossuet et par l'autorité du médecin Gui-Patin.

Saint-Simon est assez disposé à admettre les accusations d'empoisonnement. Nous avons déjà vu plus haut[1] qu'il prétendait que la comtesse de Soissons, Olympe Mancini, avait empoisonné la reine d'Espagne et que Louvois était mort par suite d'un empoisonnement mystérieux. Il n'a pas manqué d'accueillir les bruits qui représentaient Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, comme victime des favoris de son mari, du marquis d'Effiat, du comte de Beuvron et du chevalier de Lorraine. Son récit est détaillé et ne paraît admettre la possibilité d'aucun doute[2] : « D'Effiat, dit-il, homme

1. P. 334-335, et p. 469 et suiv.
2. *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 181 et suiv.

d'un esprit hardi, premier écuyer de Monsieur, et le comte de Beuvron, homme liant et doux, mais qui voulait figurer chez Monsieur, dont il était le capitaine des gardes, et surtout tirer de l'argent pour se faire riche, en cadet de Normandie fort pauvre, étaient étroitement liés avec le chevalier de Lorraine dont l'absence nuisait fort à leurs affaires[1], et leur faisait appréhender que quelque autre mignon ne prît sa place, duquel ils ne s'aideraient pas si bien. Pas un des trois n'espérait la fin de cet exil, à la faveur où ils voyaient Madame, qui commençait même à entrer dans les affaires et à qui le roi venait de faire faire un voyage mystérieux en Angleterre, où elle avait parfaitement réussi, et en venait de revenir plus triomphante que jamais. Elle était de juin 1644, *et d'une très-bonne santé*, qui achevait de leur faire perdre de vue le retour du chevalier de Lorraine. Celui-ci était allé promener son dépit en Italie et à Rome. Je ne sais lequel des trois y pensa le premier; mais le chevalier de Lorraine envoya à ses deux amis un poison sûr et prompt, par un exprès, qui ne savait peut-être pas lui-même ce qu'il portait.

« Madame était à Saint-Cloud qui, pour se rafraîchir, prenait depuis quelque temps, sur les sept heures du soir, un verre d'eau de chicorée. Un garçon de sa chambre avait soin de la faire; il la mettait dans une armoire d'une des antichambres de Madame, avec son verre, etc. Cette eau de chicorée était dans un pot de faïence ou de porcelaine, et il y avait toujours, auprès, d'autre eau commune, en cas que Madame trouvât celle de chicorée trop amère, pour la mêler. Cette antichambre était le passage public pour aller chez Madame, où il ne se tenait jamais personne, parce qu'il y en avait plusieurs. Le marquis d'Effiat avait épié tout cela. Le 29 juin 1670, passant dans cette antichambre, il trouva le mo-

1. Le chevalier de Lorraine venait d'être exilé, comme on le voit dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 581.

ment qu'il cherchait, personne dedans, et il avait remarqué qu'il n'était suivi de personne qui allât aussi chez Madame; il se détourne, va à l'armoire, l'ouvre, jette son boucon, puis entendant quelqu'un, s'arme de l'autre pot d'eau commune, et, comme il le remettait, le garçon de chambre, qui avait le soin de cette eau de chicorée, s'écrie, court à lui, et lui demande brusquement ce qu'il va faire à cette armoire. D'Effiat, sans s'embarrasser le moins du monde, lui dit qu'il lui demande pardon, mais qu'il crevait de soif, et que, sachant qu'il y avait de l'eau là dedans (lui montrant le pot d'eau commune), il n'a pu résister à en aller boire. Le garçon grommelait toujours, et l'autre toujours l'apaisant et s'excusant, entre chez Madame et va causer, comme les autres courtisans, sans la plus légère émotion. Ce qui suivit, une heure après, n'est pas de mon sujet, et n'a que trop fait de bruit par toute l'Europe.

« Madame étant morte le lendemin 30 juin, à trois heures du matin, le roi fut pénétré de la plus grande douleur. Apparemment que, dans la journée, il eut des indices et que ce garçon ne se tut pas, et qu'il y eut notion que Purnon, premier maître d'hôtel de Madame, était dans le secret, par la confidence intime où, dans son bas étage, il était avec d'Effiat. Le roi couché, il se relève, envoie chercher Brissac, qui dès lors était dans ses gardes et fort sous sa main, lui commande de choisir six gardes du corps bien sûrs et secrets, d'aller enlever le compagnon, et de le lui amener dans ses cabinets par les derrières. Cela fut exécuté avant le matin. Dès que le roi l'aperçut, il fit retirer Brissac et son premier valet de chambre, et prenant un visage et un ton à faire la plus grande terreur : « Mon ami, lui dit-il, en le regardant depuis les pieds jusqu'à la tête, écoutez-moi bien ; si vous m'avouez tout, et que vous me répondiez vérité sur ce que je veux savoir de vous, quoique vous ayez fait, je vous pardonne, et il n'en sera jamais mention. Mais prenez garde à ne me pas déguiser la moindre chose ; car, si vous le faites, vous êtes

mort avant de sortir d'ici. Madame n'a-t-elle pas été empoisonnée? — Oui, sire, lui répondit-il. — Et qui l'a empoisonnée, dit le roi, et comment l'a-t-on fait? » Il répondit que c'était le chevalier de Lorraine qui avait envoyé le poison à Beuvron et à d'Effiat, et lui conta ce que je viens d'écrire. Alors le roi, redoublant d'assurances de grâce et de menaces de mort : « Et mon frère, dit le roi, le savait-il? — Non, sire, aucun de nous trois n'était assez sot pour le lui dire; il n'a point de secret; il nous aurait perdus. » A cette réponse, le roi fit un grand *ha!* comme un homme oppressé, et qui tout d'un coup respire. « Voilà, dit-il, ce que je voulais savoir. Mais m'en assurez-vous bien? » Il rappela Brissac et lui commanda de ramener cet homme quelque part, où tout de suite il le laissa en liberté. C'est cet homme lui-même qui l'a conté, longues années depuis, à M. Joly de Fleury, procureur-général du parlement, duquel je tiens cette anecdote. »

Quiconque ne se laisse pas prendre à l'amour de l'extraordinaire et du dramatique, trouvera ce récit peu vraisemblable. Comment Louis XIV, instruit du crime du marquis d'Effiat et du comte de Beuvron, leur aurait-il si facilement pardonné, et même les aurait-il laissés près de son frère, au milieu de sa cour? On comprendrait à peine que le roi eût fermé les yeux sur un pareil attentat dans le cas où son frère en eût été complice; mais l'impunité d'empoisonneurs subalternes est tout à fait inadmissible. D'ailleurs, le récit de Saint-Simon est en opposition avec le témoignage des contemporains. Il écrivait plus de cinquante ans après les événements sur des on dit, tandis que Mme de La Fayette, Mlle de Montpensier, Bossuet, Daniel de Cosnac, Gui Patin, Olivier d'Ormesson, vivaient à l'époque même de la mort de Madame, et que les trois premiers avaient assisté à ses derniers moments. Je laisse de côté le procès-verbal officiel des médecins[1], que l'on pourrait croire dicté par l'autorité royale

1. Voy. la *Relation de la maladie, mort et ouverture du corps de Ma-*

pour en imposer aux puissances étrangères et à la postérité; mais il n'en est pas de même des mémoires qui ont été écrits sous des influences très-diverses, et dont plusieurs, comme le journal d'Olivier d'Ormesson, n'étaient pas destinés à la publicité.

Le premier point du récit de Saint-Simon qui est détruit par les témoignagnes les plus irrécusables, est son assertion sur la *bonne santé* de Madame, à son retour du voyage d'Angleterre. Gui Patin, qui n'est pas un médecin de cour, écrivait à son ami Falconet, dès le 26 septembre 1664, six ans avant la mort de Madame : « Mme la duchesse d'Orléans est fluette, délicate et du nombre de ceux qu'Hippocrate dit avoir du penchant à la phthisie. Les Anglais sont sujets à leur maladie de consomption, qui en est une espèce, une phthisie sèche et un flétrissement de poumon. » Mlle de Montpensier, dont on ne saurait soupçonner la bonne foi quand elle parle de faits étrangers à ses passions politiques et à ses amours, raconte une visite de Madame, à Versailles, peu de temps avant sa mort, et l'impression qu'elle produisit. « Elle entra chez la reine comme une morte habillée, à qui on aurait mis du rouge, et comme elle fut partie, tout le monde le dit, et la reine et moi nous nous souvînmes que nous avions dit : *Madame a la mort peinte sur le visage*[1]. » Comment s'expliquer après un passage aussi explicite, l'assertion de Saint-Simon? Évidemment il a avancé cette erreur pour rendre son récit plus frappant par le contraste de la bonne santé de Madame et de sa mort subite.

dame, par l'abbé Bourdelot, dans les *Mémoires intéressants pour servir à l'Histoire de France*, par Poncet de la Grave, t. III, p. 411; l'opinion de Valot *Sur les causes de la mort de Madame*, dans les manuscrits Conrart, t. XIII, in-folio, p. 779, à la Bibliothèque de l'Arsenal; enfin, le procès-verbal de l'autopsie dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. III, p. 207 et suiv.

1. Voy. *Mémoires de Mademoiselle*, édit. Charpentier, t. IV, p. 144. Ce passage ne se trouve pas dans les anciennes éditions. Je l'ai donné d'après le manuscrit autographe de Mademoiselle, conservé à la Bibliothèque Impériale.

Plus loin, il prétend que Madame fut empoisonnée par l'eau de chicorée dont elle avait coutume de boire. Les contemporains parlent aussi de cette eau de chicorée; mais Olivier d'Ormesson dit *que les dames qui étaient avec elle avaient bu de cette même eau, et ne l'avaient point trouvée si mauvaise*[1]. Bossuet, qui assista Madame à ses derniers moments est encore plus explicite. Dans une lettre probablement adressée à un de ses frères, il donne des détails précis sur la mort de Madame[2] : « Je crois que vous avez su que je fus éveillé, la nuit du dimanche au lundi, par ordre de Monsieur, pour aller assister Madame, qui était à l'extrémité à Saint-Cloud, et qui me demandait avec empressement. Je la trouvai dans une pleine connaissance, parlant et faisant toute chose sans trouble, sans ostentation, sans effort et sans violence, mais si bien et si à propos, avec tant de courage et de piété, que j'en suis encore hors de moi. Elle avait déjà reçu tous les sacrements, même l'Extrême-Onction, qu'elle avait demandée au curé, qui lui avait apporté le viatique, et qu'elle pressait toujours afin de les recevoir avec connaissance. Je fus une heure auprès d'elle, et lui vis rendre les derniers soupirs en baisant le crucifix, qu'elle tint à la main, attaché à la bouche, tant qu'il lui resta de force. Elle ne fut qu'un moment sans connaissance. Tout ce qu'elle a dit au roi, à Monsieur et à tous ceux qui l'environnaient, était court, précis et d'un sens admirable. Jamais princesse n'a été plus regrettée, ni plus admirée, et, ce qui est plus merveilleux, est que, se sentant frappée, d'abord elle ne parla que de Dieu, sans témoigner le moindre regret. Quoiqu'elle sût que sa mort allait être assurément très-agréable à Dieu, comme sa vie avait été très-glorieuse par l'amitié et confiance de deux grands rois, elle s'aida autant qu'elle put, en prenant tous les remèdes avec cœur ; mais elle n'a jamais dit un mot de plainte

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 593.

2. Cette lettre a été publiée par M. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, p. 416 et suiv.

de ce qu'ils n'opéraient pas, disant seulement *qu'il fallait mourir dans les formes.*

« On a ouvert son corps avec un grand concours de médecins, chirurgiens et de toutes sortes de gens, à cause qu'ayant commencé à sentir des douleurs extrêmes, en buvant trois gorgées d'eau de chicorée, que lui donna la plus intime et la plus chère de ses femmes, elle avait dit qu'*elle était empoisonnée.* M. l'ambassadeur et tous les Anglais qui sont ici l'avaient presque cru; mais l'ouverture du corps fut une manifeste conviction du contraire, puisqu'il ne s'y trouva rien de sain que l'estomac et le cœur, qui sont les premières parties attaquées par le poison, joint que Monsieur, qui avait donné à boire à Mme la duchesse de Mecklembourg [1], qui s'y trouva, acheva le reste de la bouteille pour rassurer Madame; ce qui fut cause que son esprit se remit aussitôt, et qu'elle ne parla plus de poison que pour dire qu'*elle avait cru d'abord être empoisonnée par méprise.* Ce sont les propres mots qu'elle dit à M. le maréchal de Gramont [2]. » Ainsi, d'après la lettre de Bossuet, non-seulement les femmes de Madame, mais le duc d'Orléans et la duchesse de Mecklembourg burent de la même eau de chicorée que la princesse. Comment admettre que cette boisson n'ait été mortelle que pour Madame?

En résumé, le récit peu vraisemblable de Saint-Simon est réfuté par le témoignage de plusieurs contemporains, qu'on ne peut soupçonner d'avoir altéré la vérité. Nous dirons, en terminant, avec Gui-Patin [3], qui ne manquait ni de lumières, ni

1. On a déjà vu que la duchesse de Châtillon (Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville) avait épousé en secondes noces Christian-Louis, duc de Mecklembourg.

2. M. Walkenaër, *Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. III, p. 219, 223 et 461, a contesté l'authenticité de cette lettre, que M. Floquet a tirée des papiers de Philibert de La Mare (manuscrit de la Bibliothèque impériale); mais la critique de M. Walkenaër ne paraît pas suffisamment justifiée. Voy. la note de M. Floquet, à la page 416 du tome III de ses *Études sur Bossuet.*

3. Lettre du 30 juillet 1670; cette lettre a été omise dans l'édition récente des lettres de Gui Patin, par M. Réveillé-Parise; mais elle se trouve dans l'édition de La Haye (1725, 3 vol. in-12).

d'indépendance : « Il y en a qui prétendent, par une fausse opinion, que Madame a été empoisonnée ; mais la cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre, et de la mauvaise constitution de ses entrailles.... Il est certain que le peuple, qui aime à se plaindre et à juger de ce qu'il ne connaît pas, ne doit pas être cru en pareille matière. » Saint-Simon, si fier de sa noblesse, est souvent peuple par ses préjugés et par sa prédilection pour expliquer les événements les plus simples par des causes mystérieuses.

CHAPITRE VII.

MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Erreur dans le passage où Saint-Simon parle des mémoires de Mlle de Montpensier. — A quelle époque parurent et comment furent composés ces mémoires. — Ils rectifient plusieurs assertions de Saint-Simon. — Portrait du prince de Condé (Henri-Jules de Bourbon) dans les mémoires de Mlle de Montpensier et de Saint-Simon.

Saint-Simon parle plusieurs fois de Mlle de Montpensier, et cite même ses mémoires. Après avoir rappelé sa naissance, sa maladie et sa mort arrivée en 1693, il continue ainsi : « Les mémoires *publiés* de cette princesse montrent à découvert sa faiblesse pour M. de Lauzun. » On a eu tort d'imprimer dans les diverses éditions de Saint-Simon les *mémoires publics de cette princesse*, comme s'il y avait eu des mémoires secrets opposés aux mémoires publics. Les mémoires de Mademoiselle parurent dès 1735, et Saint-Simon, qui, comme nous l'avons vu, ne rédigea définitivement ses mé-

moires qu'après 1743, en eut connaissance. On voit, par plusieurs citations qu'il fait des mémoires contemporains, comme ceux de Bussy, de Feuquières, de d'Estrades, de Villars, qu'il ne négligeait pas les renseignements que ces ouvrages pouvaient lui fournir. Il est donc très-probable qu'il lut les mémoires de Mlle de Montpensier dans l'édition de 1735 ou dans celle de 1746.

Ces éditions, que l'on cite encore aujourd'hui comme contenant les véritables mémoires de Mlle de Montpensier, sont pleines d'omissions et d'altérations que j'ai signalées dans l'édition donnée d'après le manuscrit autographe de cette princesse[1]. Comme cet ouvrage peut fournir quelques rectifications pour les mémoires de Saint-Simon, je rappellerai sommairement comment il a été composé. Mlle de Montpensier, exilée à Saint-Fargeau après le retour de la cour à Paris (1652-1657), chercha une distraction dans les plaisirs de l'esprit. Après avoir écrit de petits romans et des portraits dans le goût du temps, elle s'amusa à retracer ses premières années et les scènes de la Fronde, où elle avait joué un rôle important; enfin, les agitations de sa petite cour de Saint-Fargeau et ses querelles avec ses *maréchales de camp*, Mmes de Fiesque et de Frontenac. Elle prit goût à cette occupation, et continua ses mémoires jusqu'en 1660.

Après son retour à la cour, sa passion pour Lauzun et les malheurs qui la suivirent, lui firent abandonner la rédaction de ses mémoires, et ce fut seulement dix-sept ans plus tard, en 1677, qu'elle chercha de nouveau une distraction à ses chagrins dans la continuation de cet ouvrage. Elle est surtout occupée, dans cette seconde partie de ses mémoires, de ses projets de mariage et de la douleur que lui causèrent la rupture de ce mariage et l'emprisonnement de Lauzun. Le souffle de jeunesse qui animait la première partie des mémoires ne respire plus dans la seconde. Cependant l'ordre

1. 4 vol. in-18, Paris, 1858, Charpentier.

chronologique y est encore suivi, les principaux événements mentionnés et quelques portraits vigoureusement esquissés. Cette seconde partie s'étend jusqu'en 1676.

La troisième partie n'a été écrite que douze ou treize ans plus tard, vers 1689 ou 1690, à une époque où Mlle de Montpensier avait vu toutes ses espérances trompées, ses rêves d'amour aussi bien que ses ambitions politiques. Vieillie et attristée, elle rassemble péniblement ses souvenirs, et tombe dans des redites fréquentes. Tout trahit, dans cette dernière partie de l'ouvrage, l'affaiblissement de la mémoire et de l'intelligence. Mais les deux premières parties sont vives, animées, et quoiqu'on y puisse signaler de nombreuses erreurs, elles présentent un intérêt réel pour l'histoire.

Nous signalerons, dans les mémoires de Mademoiselle, quelques passages qui peuvent servir à rectifier les mémoires de Saint-Simon.

Parlant des intrigues qui firent exiler de la cour Mme d'Armagnac, Saint-Simon dit [1] : « Elle avait été exilée pour s'être trouvée dans l'affaire qui fit chasser la comtesse de Soissons, Vardes et le comte de Guiche. » La cause de l'exil de ces personnages fut, comme on l'a vu [2], une lettre fabriquée par eux pour faire connaître à la reine les relations de Louis XIV avec Mlle de La Vallière. Saint-Simon a eu tort de mêler Mme d'Armagnac dans cette affaire. On voit, par les mémoires de Mlle de Montpensier [3], que Mme d'Armagnac (Catherine de Neuville-Villeroi), fut accusée d'avoir adressé à la reine une lettre anonyme, où il était question des amours du roi avec Mme de Montespan. Voici le récit de Mlle de Montpensier [4] : « La reine me dit : *J'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses, mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de Mme de Montespan et qu'il n'aime*

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 146.
2. Voy. plus haut, p. 334.
3. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, tome IV, p. 58 et 65.
4. *Ibid.*, p. 58.

plus La Vallière, et que c'est Mme de Montausier qui mène cette affaire; qu'elle me trompe; que le roi ne bouge de chez elle à Compiègne; enfin, tout ce que l'on peut dire pour me le persuader et pour me la faire haïr. Je ne crois point cela, et j'ai envoyé la lettre au roi. Je lui répondis : *Votre Majesté a fort bien fait.* » Cette scène se passait à la fin de 1667. Au commencement de 1668, Mme d'Armagnac fut exilée comme auteur de la lettre adressée à la reine[1].

Il faut aussi comparer avec les mémoires de Saint-Simon le passage où Mademoiselle raconte comment Lauzun manqua la charge de grand-maître de l'artillerie[2]. Dans les anciennes éditions des mémoires de Mademoiselle, on trouve un récit d'après lequel Lauzun aurait refusé la charge de grand-maître de l'artillerie, parce qu'il ne voulait pas en partager les fonctions avec Louvois. Cette version s'écartait complétement du récit de Saint-Simon, tandis que le texte authentique des mémoires de Mademoiselle s'en rapproche : « Le roi, dit-elle, voulut donner cette charge à M. de Lauzun. Il (Lauzun) le[3] confia à Chamarande[4], premier valet de chambre du roi, qu'il croyait de ses amis, et lui dit qu'il ne laisserait pas faire la charge à M. de Louvois et ne voulait pas être son valet. Il (Chamarande) l'alla dire à M. de Louvois, et empêcha Lauzun de parler au roi, disant qu'il était empêché. M. de Louvois gagna les devants, et fit donner la charge au comte du Lude, qui est un fort grand seigneur, qui en a le bien et la mine, comme la naissance, mais non pas l'humeur à rien soutenir contre un homme en faveur. »

Les mémoires de Mlle de Montpensier pourront encore servir à rectifier le passage de Saint-Simon[5], où il est dit

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier* t. IV, p. 65.

2. Voy. les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XX, p. 40 et les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV p. 70 et 71.

3. On a imprimé *se confia*, mais *le confia* me semble préférable.

4. Saint-Simon a mis *Nyert* au lieu de *Chamarande*. Sauf cette légère différence, les deux récits sont conformes.

5. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 397.

que Gaston d'Orléans n'avait que trois filles. Ce prince avait eu d'un premier mariage Mlle de Montpensier, et il eut de son second mariage avec Madeleine de Lorraine trois filles, qui devinrent : la première, duchesse de Savoie ; la seconde, grande duchesse de Toscane, et la troisième, duchesse de Guise.

Quelquefois les mémoires de Mademoiselle, qui sont écrits au courant de la plume, présentent, dans des esquisses rapides et négligées, les premiers linéaments des portraits que dessinera Saint-Simon. J'en ai déjà cité un exemple pour la maréchale de La Mothe-Houdancourt[1]. En voici encore un spécimen que l'on ne trouvera que dans l'édition des mémoires de Mademoiselle, faite sur son manuscrit autographe. Parlant de Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, Mademoiselle le caractérise en quelques lignes[2] : « Il est fort inégal, s'ennuie de tout, n'a pas plutôt proposé un plaisir qu'il ne l'est plus pour lui, avant que d'être exécuté; gai par boutades, mélancolique de même; point bien fait, laid, une mine basse; appliqué à ses affaires; plus intéressé que ne le fut jamais M. le Prince[3], son grand-père; méchant ami; de l'esprit infiniment, du savoir, parle bien; quand il veut, agréable. Voilà comme il est fait; brave, le courage d'un homme de sa qualité à la guerre; car, à la cour, il ploie comme un particulier. »

Saint-Simon a développé[4] ces traits jetés rapidement par Mademoiselle : « C'était un petit homme très-mince, et très-maigre, dont le visage, d'assez petite mine ne laissait pas d'imposer par le feu et l'audace de ses yeux, et un composé des plus rares qui se soit guère rencontré. Personne n'a eu

1. Voy. plus haut p. 379-380

2. Tome III, p. 550. On conçoit que les premiers éditeurs des *Mémoires de Mademoiselle*, dont le texte a toujours été suivi jusqu'à l'édition de 1858, aient supprimé un portrait qui aurait offensé la maison de Condé.

3. Henri de Bourbon, père du grand Condé.

4. *Mémoires de Saint-Simon*, tome VII, p. 138.

plus d'esprit et de toutes sortes d'esprit ni rarement tant de savoir en presque tous les genres, et pour la plupart à fond, jusqu'aux arts et aux mécaniques, avec un goût exquis et universel. Jamais encore une valeur plus franche et plus naturelle, ni une plus grande envie de faire; et quand il voulait plaire, jamais tant de discernement, de grâces, de gentillesse, de politesse, de noblesse, tant d'art caché coulant comme de source. Personne aussi n'a jamais porté si loin l'invention, l'exécution, l'industrie, les agréments ni la magnificence des fêtes, dont il savait surprendre et enchanter, et dans toutes les espèces imaginables.

« Jamais aussi tant de talents inutiles, tant de génie sans usage, tant et si continuelle et si vive imagination, uniquement propre à être son bourreau et le fléau des autres; jamais tant d'épines et de danger dans le commerce, tant et de si sordide avarice, et de ménages bas et honteux, d'injustices, de rapines, de violences; jamais encore tant de hauteur, de prétentions sourdes, nouvelles, adroitement conduites, de subtilités d'usages, d'artifices à les introduire imperceptiblement, puis de s'en avantager, d'entreprises hardies et inouïes, de conquêtes à force ouverte; jamais en même temps une si vile bassesse, bassesse sans mesure aux plus petits soins, ou possibilité d'en avoir. De là cette cour rampante aux gens de robe et des finances, aux commis et aux valets principaux; cette attention servile aux ministres; ce raffinement abjecte de courtisan auprès du roi; de là encore ces hauts et bas continuels avec tout le reste. Fils dénaturé, cruel père, mari terrible[1], maître détestable, pernicieux voisin, sans amitié, sans amis, incapable d'en avoir, jaloux, soupçonneux, inquiet, sans aucun relâche, plein de manéges et d'artifices à découvrir et à scruter tout, à quoi

1. Mlle de Montpensier n'a pas parlé de la famille de ce prince; il n'était pas encore marié à l'époque où elle écrivait ses mémoires. On voulait faire épouser à Mademoiselle le prince de Condé; elle s'y refusa, parce que son caractère lui était odieux.

il était occupé sans cesse, aidé d'une vivacité extrême et d'une pénétration surprenante, colère et d'un emportement à se porter aux derniers excès, même sur des bagatelles, difficile en tout à l'excès, jamais d'accord avec lui-même, et tenant tout chez lui dans le tremblement. A tout prendre, la fougue et l'avarice étaient ses maîtres, qui le gourmandaient toujours. Avec cela un homme dont on avait peine à se défendre quand il avait entrepris d'obtenir par les grâces, le tour, la délicatesse de l'insinuation et de la flatterie, l'éloquence naturelle qu'il employait, mais parfaitement ingrat des plus grands services, si la reconnaissance ne lui était utile à mieux. »

Mademoiselle n'a pas le style de Saint-Simon. Il suffit de rapprocher ces deux portraits de M. le Prince pour s'en convaincre. Mais elle emploie souvent des expressions originales que l'on a regardées comme propres à Saint-Simon. Ainsi le mot *bombarder*, dont cet historien se sert souvent pour indiquer qu'une personne a été brusquement lancée dans une place, se trouve déjà avec le même sens dans les mémoires de Mademoiselle. « La princesse de Conti, dit-elle[1], rendait compte à son mari d'une fille qu'elle avait prise fort promptement de peur qu'on ne lui en *bombardât* une de Saint-Cyr. » Les anciens éditeurs des mémoires de Mademoiselle, choqués de ce mot barbare, l'ont remplacé par *donnât*, et jusqu'à l'édition de 1858 on a docilement suivi leur texte. Il est probable que l'expression pittoresque de *bombarder* était familière à la cour, et que c'est là que Mademoiselle et Saint-Simon l'ont prise pour la faire passer dans leurs mémoires. Car, je le répète, Saint-Simon ne connaissait les mémoires de Mlle de Montpensier que par les éditions de 1735 ou de 1746, et il n'a pu lui emprunter une expression que les éditeurs avaient eu soin de faire disparaître.

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, tome IV, p. 518 de l'édition Charpentier.

CHAPITRE VIII.

PREMIERS PRÉSIDENTS DU PARLEMENT DE PARIS.

Jugement de Saint-Simon sur quatre premiers présidents du parlement de Paris. — Il accuse Guillaume de Lamoignon d'avoir condamné Fargues injustement et de s'être enrichi de ses dépouilles. — Erreurs du récit de Saint-Simon. — Il se trompe sur le rôle de Fargues pendant la Fronde. — Nouvelles erreurs de Saint-Simon sur les causes de l'arrestation de Fargues, sur sa condamnation et sur son supplice. — Causes de la haine de Saint-Simon contre la famille de Lamoignon. — Attaques de Saint-Simon contre le premier président de Novion, qui avait succédé à Guillaume de Lamoignon. — Invraisemblance de son récit. — Causes de la haine de Saint-Simon contre la famille de Novion. — Témoignages contemporains qui donnent une explication naturelle de la démission du premier président de Novion.

Quatre premiers présidents du parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon, de Novion, de Harlay et de Mesmes, figurent dans les mémoires de Saint-Simon; et tous quatre ont été, à l'en croire, des juges prévaricateurs disposés à tout sacrifier aux volontés de la cour, même la vie des innocents, et empressés à s'enrichir de leurs dépouilles. Le moins maltraité par Saint-Simon est le premier président, Guillaume de Lamoignon, et cependant il l'accuse d'avoir été tellement avide de richesses et si servile envers le roi, que pour augmenter sa fortune et complaire à la cour, il condamna à mort et fit exécuter un homme qu'il savait innocent. L'accusation est si grave et si contraire à l'opinion qu'on se fait généralement de Guillaume de Lamoignon, qu'elle mérite d'être examinée.

GUILLAUME DE LAMOIGNON.

Guillaume de Lamoignon fut nommé premier président du parlement de Paris en 1657, et remplit cette charge jusqu'en 1677. Saint-Simon, qui ne l'avait pas connu, en parle à l'occasion de la mort de sa femme : « Lamoignon, dit-il[1], beau, agréable, et sachant fort le monde et l'intrigue, avec tous les talents extérieurs, avait brillé au conseil dans la place de maître des requêtes. Les grâces de sa personne, son affabilité, le soin qu'il prit de se faire aimer du barreau et des magistrats, une table éloignée de la frugalité de ses prédécesseurs, son attention singulière à capter les savants de son temps, à les assembler chez lui à certains jours[2], à les distinguer, quels qu'ils fussent, lui acquirent une réputation qui dure encore, et qui n'a pas été inutile à ses enfants. Il est pourtant vrai qu'à lui commença la corruption de cette place, qui ne s'est guère interrompue jusqu'à aujourd'hui. Pour Lamoignon, j'en rapporterai ici un seul trait, parce qu'il est *historique* et curieux.

« Il se fit à Saint-Germain une grande partie de chasse. Alors c'étaient les chiens, et non les hommes, qui prenaient les cerfs; on ignorait encore ce nombre immense de chiens, de chevaux, de piqueurs, de relais et de routes à travers les pays. La chasse tourna du côté de Dourdan, et se prolongea si bien que le roi s'en revint extrêmement tard et laissa la chasse. Le comte de Guiche, le comte depuis duc du Lude,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, tome V, p. 56.

2. Olivier d'Ormesson parle plusieurs fois dans son *Journal* (t. II, p. 511, 537, 563) des réunions littéraires qui avaient lieu le lundi chez le premier président de Lamoignon. On trouve beaucoup de détails sur le même sujet dans les lettres de Gui-Patin. M. Fr. Monnier, dans le travail intitulé *Lamoignon et Colbert*, a considéré spécialement Guillaume de Lamoignon comme promoteur de réformes judiciaires.

Vardes, M. de Lauzun *qui me l'a raconté*[1], je ne sais plus qui encore s'égarèrent, et les voilà à la nuit noire à ne savoir où ils étaient. A force d'aller sur leurs chevaux recrus, ils avisèrent une lumière; ils y allèrent, et à la fin arrivèrent à la porte d'une espèce de château. Ils frappèrent, ils crièrent, ils se nommèrent et demandèrent l'hospitalité. C'était à la fin de l'automne, et il était entre dix et onze heures du soir. On leur ouvrit. Le maître vint au-devant d'eux, les fit débotter et chauffer, fit mettre leurs chevaux dans son écurie, et pendant ce temps-là leur fit préparer à souper, dont ils avaient grand besoin. Le repas ne se fit point attendre; il fut excellent, et le vin de même, de plusieurs sortes. Le maître poli, respectueux, ni cérémonieux, ni empressé, avec tout l'air et les manières du meilleur monde. Ils surent qu'il s'appelait Fargues, et sa maison Courson; qu'il s'y était retiré; qu'il n'en était point sorti depuis plusieurs années; qu'il y recevait quelquefois ses amis, et qu'il n'avait ni femme ni enfants. Le domestique leur parut entendu, et la maison avoir un air d'aisance. Après avoir bien soupé, Fargues ne leur fit point attendre leur lit. Ils en trouvèrent chacun un parfaitement bon; ils eurent chacun leur chambre, et les valets de Fargues les servirent très-promptement. Ils étaient fort las et dormirent longtemps. Dès qu'ils furent habillés, ils trouvèrent un excellent déjeuner servi, et au sortir de table, leurs chevaux prêts, aussi refaits qu'ils l'étaient eux-mêmes. Charmés de la politesse et des manières de Fargues, et touchés de sa bonne réception, ils lui firent beaucoup d'offres de service, et s'en allèrent à Saint-Germain. Leur égarement y avait été la nouvelle; leur retour et ce qu'ils étaient devenus toute la nuit en fut une autre.

« Ces messieurs étaient la fleur de la cour et de la galan-

1. On voit quelle est la source où a puisé Saint-Simon pour toute la première partie de son récit. Nous n'avons pas de documents pour contrôler le témoignage de Lauzun, témoignage qui nous inspire peu de confiance, d'autant plus que la fausseté de la fin de ce récit est parfaitement établie.

terie, et tous alors dans toutes les privances du roi. Ils lui racontèrent leur aventure, les merveilles de leur réception, et se louèrent extrêmement du maître, de sa chère et de sa maison. Le roi leur demanda son nom. Dès qu'il l'entendit : « *Comment Fargues*, dit-il, *est-il si près d'ici?* Ces messieurs redoublèrent de louanges, et le roi ne dit rien de plus. Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aventure, et tous deux trouvèrent que Fargues était bien hardi d'habiter si près de la cour, et fort étrange qu'ils ne l'apprissent que par cette aventure de chasse, depuis si longtemps qu'il demeurait là.

« Fargues s'était fort signalé dans tous les mouvements de Paris contre la cour et le cardinal Mazarin. S'il n'avait pas été pendu, ce n'avait pas été faute d'envie de se venger particulièrement de lui; mais il avait été protégé par son parti, et formellement compris dans l'amnistie. La haine qu'il avait encourue et sous laquelle il devait succomber, lui fit prendre le parti de quitter Paris pour toujours, afin d'éviter toute noise, et de se retirer chez lui sans faire parler de lui, et jusqu'alors il était demeuré ignoré. Le cardinal Mazarin était mort; il n'était plus question pour personne des affaires passées; mais comme il avait été fort noté, il craignait qu'on ne lui en suscitât quelque autre nouvelle, et pour cela vivait fort retiré et fort en paix avec tous ses voisins, fort en repos des troubles passés, sur la foi de l'amnistie et depuis longtemps. Le roi et la reine sa mère, qui ne lui avaient pardonné que par force, mandèrent le premier président Lamoignon, et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues; de bien examiner s'il n'y avait point moyen de châtier ses insolences passées, et de le faire repentir de les narguer si près de la cour dans son opulence et sa tranquillité. Ils lui contèrent l'aventure de la chasse, qui leur avait appris sa demeure, et témoignèrent à Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre.

« Lamoignon, avide et bon courtisan, résolut bien de les satisfaire et d'y trouver son profit. Il fit ses recherches, en rendit compte, et fouilla tant et si bien qu'il trouva moyen d'impliquer Fargues dans un meurtre commis au plus fort des troubles; sur quoi il le décréta sourdement, et un matin l'envoya saisir par des huissiers, et mener dans les prisons de la Conciergerie. Fargues, qui depuis l'amnistie était bien sûr de n'être tombé en quoi que ce soit de répréhensible, se trouva bien étonné. Mais il le fut bien plus, quand par l'interrogatoire il apprit de quoi il s'agissait. Il se défendit très-bien de ce dont on l'accusait, et de plus il allégua que le meurtre[1], dont il s'agissait, ayant été commis au fort des troubles et de la révolte de Paris, dans Paris même, l'amnistie, qui les avait suivis, effaçait la mémoire de tout ce qui s'était passé dans ces temps de confusion et couvrait chacune de ces choses qu'on n'aurait pu suffire à exprimer à l'égard de chacun, suivant l'esprit, le droit, l'usage et l'effet, non mis en doute jusqu'à présent, des amnisties. Les courtisans distingués, qui avaient été si bien reçus chez ce malheureux homme, firent toutes sortes d'efforts auprès de ses juges et auprès du roi; mais tout fut inutile. Fargues eut très-promptement la tête coupée[2], et sa confiscation fut donnée en récompense au premier président. Elle était fort à sa bienséance; ce fut le partage de son second fils : il n'y a guère qu'une lieue de Bâville à Courson. *Ainsi le beau-père et le gendre*[3] *s'enrichirent successivement dans la même charge, l'un du sang de l'innocent, l'autre du dépôt que son ami lui avait confié à garder.* »

1. On verra plus loin qu'il ne s'agissait pas de meurtre dans l'accusation portée contre Fargues. Saint-Simon a inventé ces détails ou a été dupe de Lauzun.

2. On verra plus loin qu'il fut pendu, et pourquoi.

3. Achille de Harlay, gendre du premier président de Lamoignon, était alors procureur général du parlement. Nous reviendrons plus loin sur ce personnage, qui a été fort maltraité par Saint-Simon.

EXAMEN DU RÉCIT DE SAINT-SIMON.

Il faut distinguer trois parties dans ce récit : 1° l'aventure de chasse racontée d'après Lauzun ; 2° l'histoire de Fargues pendant la Fronde ; 3° son arrestation, son jugement, sa condamnation et son supplice. J'ai déjà fait remarquer que, pour ce qui concerne la partie de chasse, Saint-Simon invoque un témoignage très-suspect celui de son beau-frère Lauzun, Gascon célèbre par ses intrigues, sa vanité, l'éclat de sa fortune et de sa chute. Saint-Simon lui-même avoue que Lauzun aimait à se moquer des gens[1]. Peut-être Lauzun s'est-il amusé à ses dépens en lui racontant tous ces détails. Ce qu'il y a de certain, c'est que si nous ne pouvons prouver que la première partie du récit est de pure invention, la seconde et la troisième sont remplies d'erreurs si palpables qu'elles enlèvent toute autorité au témoignage de Saint-Simon. D'abord pour ce qui concerne l'histoire de Fargues pendant la Fronde, il est établi que ce ne fut pas à Paris, comme le raconte Saint-Simon, mais à Hesdin (en Artois) que Fargues joua un rôle important. Nous avons ici l'autorité d'un contemporain, dont la probité et l'impartialité sont incontestables et qui avait été en relation avec Fargues. Olivier d'Ormesson, intendant de Picardie à l'époque où Fargues avait rendu Hesdin, a retracé dans son journal les faits essentiels de la vie de ce frondeur[2]. Après avoir raconté qu'il vient de recevoir la nouvelle du supplice de Fargues, il continue ainsi :

« Cette fin extraordinaire m'oblige de dire que Fargues était né de petite condition, dans Figeac, en Languedoc ; qu'ayant épousé la sœur du sieur de La Rivière, neveu de M. de Bellebrune, il avait été major de Hesdin tant que M. de

1. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XX, p. 56.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 337. Compar. une lettre de Gui-Patin du dernier jour de mars 1665.

Bellebrune était gouverneur et qu'au mois de janvier 1658 ledit sieur de Bellebrune étant mort, il forma le dessein de se rendre maître de cette place. Étant venu à Paris, il offrit à M. de Palaiseau, gendre de M. de Bellebrune, de le servir pour lui conserver le gouvernement, et lui demanda les noms de ses amis dans la place, lesquels M. de Palaiseau lui donna, et en même temps Fargues offrit à M. le comte de Moret, auquel ce gouvernement était donné, de l'argent et son service; mais en ayant été fort peu accueilli, il partit devant, disant que c'était pour lui préparer toutes choses, et étant dans la place il s'en rendit le maître, ayant chassé tous les amis de M. de Palaiseau et de M. de Moret; et ayant écrit à M. le maréchal d'Hocquincourt pour lui livrer cette place, M. d'Hocquincourt, avec son régiment qui était en garnison sur la frontière, s'y retira; et je me souviens qu'étant en Picardie[1], le colonel de ce régiment vint de la cour m'apportant des ordres, et il témoignait vouloir servir la cour contre le maréchal, et néanmoins sitôt qu'il eût joint son régiment, il le débaucha et se retira à Hesdin.

« Lorsque, par la paix, la ville de Hesdin fut rendue au roi, je la reçus[2] et y fis entrer le régiment de Picardie. Je

1. Olivier d'Ormesson était, à cette époque, intendant en Picardie, ce qui donne beaucoup plus d'autorité à son récit.

2. Loret parle de cette soumission de Hesdin dans sa *Muze historique* (lettre du 13 mars 1660) :

Les sieurs Fargues et La Rivière,
L'un et l'autre gens de rapière,
Qui commandaient dedans Hesdin
Le soldat et le citadin,
Dont ils s'étoient rendus les maistres
En ont, dit-on, tiré leurs guestres,
Moyennant abolition
De crainte et de punition,
Et ce magistrat d'importance
Qui du pays a l'intendance,
D'Ormesson qui, dans maint employ
A dignement servi le Roy,
Et fort prisé dans la contrée
Y fit samedi son entrée
De la part de Sa Majesté
Avec grande solennité, etc.

parlai à Fargues de toute sa conduite. Il me dit que, sitôt qu'il était entré dans Hesdin, il avait écrit en quatre endroits pour négocier : 1° à la cour, par l'intermédiaire de M. Le Tellier[1], qui y fit deux voyages, et enfin par sa femme, qui prit cette occasion pour aller à Hesdin et se rendre auprès de son mari; 2° au maréchal d'Hocquincourt, qui ne manqua pas de venir se jeter dans Hesdin; mais Fargues prit si bien ses précautions avec lui, qu'il n'en fut jamais le maître et ne lui permit jamais ni d'y être le plus fort ni de parler à un homme en particulier; 3° à M. le Prince[2]; 4° aux Espagnols, dont il reçut des troupes qu'il fit camper dans le faubourg de Saint-Leu, sans que jamais il souffrît deux officiers de ces troupes entrer ensemble dans la ville.

« Le roi, en avril 1658, marchant avec son armée pour faire le siége de Dunkerque, fit semblant de vouloir assiéger Hesdin, et le bruit en courait. Il passa à la vue de cette place, croyant que sa présence ferait quelque soulèvement dans la ville. Mais Fargues me dit que, sachant qu'il ne serait point assiégé, il jugea qu'il n'avait qu'à se défendre d'une révolte ; qu'il avait assemblé toute sa garnison, et leur ayant dit que le roi venait les assiéger il avait déclaré que, pour lui, il était résolu de se défendre, et qu'il laissait à ceux qui voudraient la liberté de sortir; que tous lui avaient juré de mourir avec lui, et que, profitant de cette disposition, il avait mis ses troupes dans les dehors et était demeuré dans la place, craignant seulement un coup de main et d'être assassiné; que M. le maréchal d'Hocquincourt escarmoucha avec sa cavalerie, et que depuis il n'avait songé qu'à ses fortifications, et à maintenir l'ordre et la police dans la place; que La Rivière et lui étaient dans des chambres séparées, aux deux bouts d'une salle commune, dans laquelle il y avait un corps de garde de pertuisaniers; que jamais l'un ne dormait que l'au-

1. Michel Le Tellier, secrétaire d'État.
2. Le prince de Condé servait alors dans l'armée espagnole.

tre ne fût éveillé ; qu'ils n'étaient jamais en un même lieu ensemble, et enfin Fargues m'ayant expliqué sa conduite, fait voir ses magasins, me parut homme de tête et de grand ordre, et chacun convient qu'il a soutenu sa révolte avec beaucoup d'habileté, n'ayant ni naissance, ni condition, ni charge, ni considération qui le distinguât pour se soutenir. »

Ce récit détaillé, fait par un témoin oculaire et impartial, prouve combien Saint-Simon s'est trompé, lorsqu'il fait de Fargues un frondeur compromis dans les troubles de Paris. Fargues était un tout autre homme : c'était un de ces *gens de rapière*, comme dit Loret, qui, pendant les guerres civiles, s'étaient rendus complétement indépendants et se maintenaient en révolte permanente contre l'autorité royale longtemps après la fin des troubles de Paris. La fronde parisienne était terminée dès 1653, et Fargues ne rendit Hesdin qu'après la paix des Pyrénées, en 1660, comme le prouve le passage de Loret cité plus haut.

Saint-Simon ne connaît pas mieux les causes de l'arrestation de Fargues. On a vu plus haut qu'il raconte que Louis XIV et Anne d'Autriche firent appeler le premier président de Lamoignon et lui recommandèrent de rechercher dans la vie de Fargues quelque prétexte pour le faire arrêter et condamner, et que Guillaume de Lamoignon, par avidité et par servile complaisance se prêta à toutes les vues du roi et de sa mère, instruisit le procès de Fargues pour meurtre commis à Paris, le fit condamner et exécuter. Tous ces faits, racontés avec des détails si précis, sont un roman inventé pour jeter de l'odieux sur la famille de Lamoignon. Aussi lorsqu'en 1781, La Place, publia, dans le premier volume de ses *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire*, le récit de l'arrestation et de la mort de B. de Fargues, emprunté textuellement aux mémoires alors inédits de Saint-Simon, la famille de Lamoignon réclama et produisit des pièces qui établissaient que Fargues n'avait pas été condamné

par le parlement de Paris, mais par l'intendant d'Amiens et par d'autres commissaires délégués par le roi, et que le premier président n'avait obtenu la terre de Courson qu'en 1668, en sa qualité de seigneur de Bâville, dont relevait Courson. Mais ce que la famille de Lamoignon n'a pas fait connaître, ce sont les prétextes dont on se servit pour l'arrestation et la condamnation de Fargues. Nous les trouvons dans le journal d'Olivier d'Ormesson. On y lit à la date du vendredi 6 février 1665[1] : « Il y eut jeudi huit jours que Fargues, de Hesdin, fut arrêté prisonnier, sur un décret des subdélégués de la chambre de justice[2], à Abbeville, à cause des abus par lui commis dans le pain de munition lorsqu'il était major de Hesdin, du vivant de M. de Bellebrune. Deux jours après, il fut conduit à Abbeville par une brigade de mousquetaires du roi, pour lui être son procès instruit et jugé par les subdélégués, à la charge de l'appel. Chacun en parle comme d'un homme perdu, et qui devait se tenir fort caché, et se retirer même hors du royaume pendant quelque temps. Foucault[3] me dit avant-hier, que l'on ne le rechercherait pas de ce qui était contenu dans son abolition[4], mais seulement du fait des vivres. »

Le 19 février 1665, Olivier d'Ormesson apprend du secrétaire d'État, Le Tellier, que l'intendant de Champagne, Machault, est nommé intendant de Picardie à la place de Courtin. Il ajoute[5] : « L'affaire de Fargues est l'occasion de ce changement ; car M. de Machault va pour le juger souverainement[6], et M. Courtin l'avait refusé. » D'Ormesson revient

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, tome II, p. 299.

2. La chambre de justice établie à Paris et dont faisait partie Olivier d'Ormesson, avait institué dans les diverses parties de la France des subdélégués chargés de poursuivre les comptables accusés de malversations.

3. Foucault était greffier de la chambre de justice. Ses mémoires ont été publiés par M. Baudry dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*.

4. Amnistie. — 5. *Journal*, t. II, p. 313. — 6. Sans appel.

encore plusieurs fois sur le procès de Fargues. Il écrit dans son journal, le 24 mars[1] : « L'on dit que M. de Machault avait fait mener Fargues à Hesdin, l'avait fait mettre dans les prisons les fers aux pieds, et pour être confronté à des personnes malades, l'avait fait promener par la ville avec les fers, et que son procès s'achèverait bientôt. » Enfin le dimanche 29 mars, Olivier d'Ormesson reçoit la nouvelle[2] de la condamnation et du supplice de Fargues : il avait été pendu le vendredi à cinq heures du soir à Abbeville[3]. « L'on remarquait, ajoute d'Ormesson, qu'ayant été conduit à Hesdin, il avait été mis dans la prison avec les mêmes fers et dans le même lieu où il avait retenu prisonnier le nommé Philippe-Marie, qui était un officier qui avait voulu soulever la garnison contre lui, lors de sa révolte; qu'un soldat qu'il avait obligé d'être bourreau et de pendre un homme, avait été le sien et l'avait pendu. L'on convenait aussi qu'il avait entendu la lecture de sa condamnation avec beaucoup de fermeté; qu'il avait baisé trois fois la terre, remerciant Dieu; qu'il avait aussi baisé trois fois sa potence, et qu'il était mort avec courage et fort chrétiennement. »

Il reste bien avéré, par ces passages, que Guillaume de Lamoignon fut complétement étranger à la condamnation de Fargues. Quant à l'innocence de cet ancien chef de bandes révoltées, elle n'est pas aussi incontestable que le prétend Saint-Simon. Fargues ne vivait pas retiré dans ses terres et étranger à toute cabale politique, comme le dit cet historien. Il avoua, au contaire, qu'il entretenait correspondance avec Saint-Aunais[4], qui s'était réfugié en Espagne et le pressait de suivre son exemple. Or, Saint-Aunais avait profondément

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 335. — 2. *Ibid.*, p. 337.
3. Saint-Simon dit qu'il eut la tête tranchée. Mais le supplice indiqué par d'Ormesson est celui qui était réservé aux condamnés pour péculat, et c'était le crime imputé à Fargues.
4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 339.

blessé Louis XIV en lui adressant une lettre où il déclarait que les injustices et les persécutions du roi l'avaient forcé de quitter la France et de renoncer au titre de Français[1]. La cour poursuivait, dans Fargues et Saint-Aunais, les derniers débris de la Fronde. L'intendant Machault se montra l'instrument docile de ses vengeances : « Chacun, écrivait Olivier d'Ormesson[2], a renouvelé à cette occasion les anciennes histoires de penderies de M. de Machault, et dit que celui-ci ne dégénérera point d'un nom si illustre. » Quoi qu'il en soit de la culpabilité ou de l'innocence de Fargues, Saint-Simon, en imputant à Guillaume Lamoignon le supplice ordonné par Machault, a manqué à la vérité.

CAUSES QUI ONT PORTÉ SAINT-SIMON À ATTAQUER LE PREMIER PRÉSIDENT DE LAMOIGNON.

Il faut maintenant rechercher, dans la vie et les relations de Saint-Simon, le motif qui l'a porté à inventer, ou du moins à accepter aussi légèrement de pareilles calomnies. Le supplice de Fargues avait eu lieu, en 1665, dix ans avant la naissance de Saint-Simon. Le premier président de Lamoignon était mort, en 1677, lorsque le futur historien n'avait encore que deux ans. Mais il avait laissé des fils, que Saint-Simon a connus et qu'il n'épargne pas. En 1709, il parle ainsi de la mort du fils aîné du premier président[3] : « Lamoignon, président à mortier après avoir été longtemps avocat général, mourut en même temps. Il était fils aîné du premier président de Lamoignon, et frère du trop fameux Bâville, intendant de Languedoc. Mais Bâville[4] était à lui, où il avait

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 322. Voy. aussi *OEuvres de Louis XIV* (édition 1806), t. II, p. 193. — 2. *Journal*, t. II, p. 340.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, tome VII, p. 338-339.

4. La terre de Bâville ou Basville est située dans le département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet.

tant qu'il pouvait force seigneurs de la cour quelques jours pendant les vacances, et toujours le célèbre père Bourdaloue. C'était un homme enivré de la cour, de la faveur du grand et brillant monde, qui se voulait mêler de tous les mariages et de tous les testaments, et à qui, comme à tout Lamoignon, il ne se fallait fier que de bonne sorte. Il avait cédé sa charge à son fils, que le fils de celui-là possède encore, qui, en tout, ont bien moins valu même que celui dont il s'agit. »

Saint-Simon a trouvé moyen de stigmatiser dans ce passage trois générations de magistrats ses contemporains : Chrétien-François de Lamoignon, mort président à mortier en 1709, son fils Chrétien de Lamoignon qui avait été pourvu de la charge de son père dès 1707 et qui se démit en 1716 en faveur de son fils Chrétien-Guillaume. L'attaque qu'il lance contre ces magistrats n'est appuyée d'aucune preuve; elle atteste simplement l'antipathie de Saint-Simon contre la famille de Lamoignon, une des plus illustres du parlement de Paris, et une de celles qui avaient résisté aux ducs et pairs dans la question du bonnet, que Saint-Simon regardait comme une affaire capitale[1]. Les Lamoignon étaient encore coupables d'un autre crime aux yeux du vindicatif historien. Ce fut à Bâville chez le président de Lamoignon que se retira le précepteur de Louis XV, le prudent Fleury, au moment de l'arrestation du maréchal de Villeroi[2]. L'amitié de Fleury pour les Lamoignon suffisait pour rendre cette famille odieuse à Saint-Simon, et l'historien, dans sa haine, n'a pas hésité à recueillir les anecdotes inventées ou altérées par Lauzun pour flétrir un des chefs les plus honorables de la magistrature, le premier président Guillaume de Lamoignon. Toute la pensée de Saint-Simon se résume dans cette phrase où il s'efforce de couvrir d'infamie deux noms véné-

1. Voy. plus haut p. 90 et suiv.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 350.

rés dans le parlement, les noms de Lamoignon et de Harlay, du beau-père et du gendre, qui furent tous deux premiers présidents : *le beau-père et le gendre s'enrichirent dans la même charge, l'un du sang de l'innocent* (Fargues), *l'autre du dépôt que son ami lui avait confié à garder.*

Nous venons de venger la mémoire de Guillaume de Lamoignon. Les faits précis nous manquent pour réfuter l'accusation portée contre Achille de Harlay. Mais des témoignages impartiaux le représentent comme un magistrat intègre, et sa réputation suffit pour repousser les attaques d'un historien qui ne donne pas de preuve des griefs qu'il avance, et que rend suspect sa haine déclarée contre le parlement et en particulier contre Achille de Harlay[1].

NICOLAS POTIER DE NOVION.

Le premier président de Novion, qui succéda à Guillaume de Lamoignon en 1677 et siégea jusqu'en 1689, était de l'ancienne famille parlementaire des Potier. Il fut douze ans premier président et se démit de cette charge à l'âge de 71 ans. Il n'y a rien d'extraordinaire dans une pareille résolution prise par un magistrat, qui était conseiller depuis cinquante-deux ans et président depuis quarante-quatre, qui avait traversé toute la Fronde où le rôle du parlement fut si actif et si capable d'user les forces des magistrats les plus jeunes et les plus robustes. Rien donc n'est plus facile à expliquer naturellement que la résolution de ce président septuagénaire. Mais Saint-Simon ne pouvait pardonner au premier président de Novion d'avoir disputé la préséance à un duc et pair dans une soutenance de thèse[1], et surtout

1. On trouvera un article spécial sur Achille de Harlay dans la suite de ce volume, p. 606 et suiv.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 15-16.

d'avoir laissé un petit-fils qui lutta hardiment contre notre historien dans la question du bonnet[1]. Aussi quoiqu'il n'eût que quatorze ans à l'époque de la démission de Novion, et que, par conséquent, il ne le connût que par tradition, il s'est acharné contre la mémoire de ce magistrat. Je me bornerai à citer le principal passage[2] : « Le premier président de Novion était un homme vendu à l'iniquité, à qui l'argent et les maîtresses obscures faisaient tout faire[3]. On gémit longtemps au palais de ses caprices, et les plaideurs de ses injustices. Devenu plus hardi, il se mit à changer les arrêts en les signant, et à prononcer autrement qu'il n'avait été opiné à l'audience. A la fin, des conseillers étonnés que tout un côté eût opiné comme ils avaient ouï prononcer, en demandèrent raison à leurs confrères. Ceux-ci à leur tour furent étrangement surpris ayant cru que ce côté avait pris l'opinion qui avait formé l'arrêt, lequel se trouva ainsi de la seule voix du premier président[4]; leur attention se réveilla, et ils trouvèrent que la même chose n'était plus rare. Ils s'informèrent aux rapporteurs et aux greffiers. Ces derniers s'étaient bien souvent aperçus de quelque chose; mais ils n'avaient osé parler. Enfin, encouragés par les conseillers, ils revirent les arrêts des procès par écrit, signés par le premier président; ils les montrèrent aux rapporteurs; il s'en trouva plusieurs d'extrêmement altérés. Les plaintes en furent portées au roi et si bien prouvées, qu'il commanda à Novion de se retirer. Il vécut encore quatre ans dans l'abandon et dans l'ignominie, et mourut à sa campagne sur la fin de

1. Voy. plus haut p. 90, et surtout p. 94, la séance du Parlement en 1715.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 18-19.

3. Je ne prétends pas me faire le défenseur du premier président de Novion ; je me bornerai à signaler des invraisemblances dans le récit de Saint-Simon, et à opposer à ses assertions des témoignages contemporains.

4. Ce récit n'est pas admissible et porte avec lui sa réfutation. Le vote avait lieu à haute voix. Comment admettre que le parlement ait été distrait au point de ne pas s'apercevoir que le premier président dictait un arrêt contraire à l'avis unanime des conseillers? Saint-Simon a tellement dépassé les bornes du vraisemblable qu'il se réfute lui-même.

1693 à soixante-treize ans (soixante-quinze d'après les biographies). *Nous verrons son petit-fils en la même place, très-indigne de toutes celles par lesquelles il passa*[1]. »

Il est très-probable que l'aïeul a porté ici la peine de l'opposition que le petit-fils avait faite aux prétentions de Saint-Simon, et que la dernière phrase explique les violentes attaques contre Nicolas Potier de Novion et les anecdotes si peu vraisemblables racontées par l'historien. Il ne faut pas oublier qu'on attribuait au président de Novion, petit-fils de Nicolas Potier, le pamphlet contre les ducs et pairs où la noblesse des Saint-Simon était fortement contestée[2]. Ce qui est indubitable, c'est que ce président de Novion avait été le chef de l'opposition parlementaire dans la question du bonnet, que Saint-Simon avait tant à cœur. Outre les textes que j'ai cités plus haut[3], les mémoires de Mathieu Marais prouvent que le président de Novion avait soutenu une discussion très-vive contre Saint-Simon[4], qui n'avait pas eu l'avantage dans cette lutte.

Il est beaucoup plus difficile de connaître la vie intime des magistrats que celle des généraux et des courtisans. Les accusations posthumes de Saint-Simon sont donc presque impossibles à réfuter, à moins qu'il ne cite un fait précis, comme il l'a fait pour le premier président de Lamoignon. Mais l'erreur est si bien prouvée en cette circonstance qu'elle suffira pour rendre suspectes toutes les assertions de l'historien, surtout lorsqu'il est établi qu'il avait des motifs de haine contre la famille des magistrats qu'il attaque et qu'on pourra opposer à son témoignage d'autres témoignages plus impartiaux et plus rapprochés des événements. Or nous trouvons, dans la Correspondance de Bussy-Rabutin[5], des lettres relatives à la

1. Voyez encore *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 141, et t. V, p. 61.
2. Voy. ci-dessus p. 101.
3. P. 94.
4. *Mémoires de Mathieu Marais*, t. I, p. 172.
5. Tome VI, p. 278 de l'édition publiée par M. L. Lalanne.

démission du premier président de Novion qui expliquent le fait tout naturellement. Le marquis de la Rongère écrit à Bussy le 24 septembre 1689 : « Le premier président de Novion s'est démis de sa charge en faveur de M. de Harlay, procureur général, qui lui paye les cent mille écus de brevet de retenue et qui vend sa charge de procureur général à M. de la Briffe, gendre du premier président de Novion, sept cent mille francs. M. de Novion, petit-fils du premier président, a la charge de président au mortier de M. de Croissy, à qui le roi donne pour son fils la survivance de sa charge de secrétaire d'État. Le roi donne dix-huit mille livres de pension à M. le premier président de Novion. »

Ces arrangements de famille ne ressemblent guère à une disgrâce; le magistrat septuagénaire, assure, par sa retraite, la position de son gendre et de son petit-fils[1]. Il se retire dans ses terres pour y terminer tranquillement sa vie. Les contemporains n'y ont pas vu autre chose, si l'on en juge par la lettre suivante que Bussy-Rabutin écrit au premier président de Novion, le 10 octobre 1689[2] : « Ce que vous venez de faire pour votre famille, monsieur, est si avantageux pour elle et *si beau pour vous*, que tous vos amis et vos serviteurs y doivent prendre part. Vous croyez bien qu'ayant de plus l'honneur d'être dans votre alliance, cela m'a touché extrêmement; et j'ai *redoublé d'estime pour vous*, vous voyant faire une action si peu commune, et vous trouvant encore plus *paré de votre vertu* que de la grande charge que vous avez quittée. Je souhaite, monsieur, que vous jouissiez longtemps de la *gloire que cette* action vous a acquise et que vous me croyiez toujours, etc. » Comment le comte de Bussy eût-il osé tenir ce langage à un homme disgracié et chassé de sa place pour ses iniquités[3]?

1. Son fils était mort dès 1676. — 2. Même édition, t. VI, p. 279.
3. Saint-Simon dit dans ses *Mémoires*, t. I, p. 141, en parlant du premier président de Novion : « Il en fit tant (d'iniquités) que le roi résolut enfin de le *chasser*. »

TROISIÈME ÉPOQUE

DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1691-1715).

CHAPITRE I.

MADAME DE MAINTENON.

Troisième époque du règne de Louis XIV. — Influence exercée pendant cette période par Mme de Maintenon. — Attaques de Saint-Simon contre Mme de Maintenon. — Invraisemblance de ses assertions. — Récit que fait Mme de Maintenon de son enfance et de sa jeunesse. — Ses lettres prouvent qu'elle avait repoussé les offres du surintendant Fouquet et de sa femme. — Relations de Saint-Simon avec Mme de Maintenon. — On apprend par les lettres de Mme de Maintenon quelques détails relatifs à Saint-Simon. — Comment Mme de Maintenon passait ses journées d'après ses entretiens avec Mme de Glapion. — Omissions dans ce récit prouvées par la correspondance de Mme de Maintenon. — Ses lettres servent à compléter un passage des mémoires de Saint-Simon sur la guerre d'Espagne en 1710. — Elles rectifient ses assertions sur Jeannette de Pincré et la duchesse du Lude. — Importance historique de la correspondance de Mme de Maintenon avec la princesse des Ursins. — Lettres inédites de Mme de Maintenon à sa nièce Mme de Caylus.

La dernière époque du règne de Louis XIV qui s'étend de 1691 à 1715, de la mort de Louvois à celle du roi, est la période pendant laquelle Saint-Simon a figuré à la cour et où il a pu avoir une connaissance personnelle des événements. C'est principalement pour cette dernière partie du règne

que ses mémoires nous font pénétrer dans les mœurs, les intrigues et les secrets du temps. Nous avons vu[1] comment il s'y était ménagé des amis et des confidents. Mais là encore un contrôle est nécessaire pour ne pas se laisser séduire par le charme des récits de Saint-Simon et entraîner par ses critiques passionnées.

Dans cette troisième époque du règne de Louis XIV, nous voyons figurer à côté du roi une femme, dont le caractère et l'influence ont été fort diversement appréciés. Mme de Maintenon était célébrée à Saint-Cyr comme la vertueuse et modeste Esther qui succédait à l'altière Vasthi. Mais vers la fin du règne les vers satiriques et les mémoires clandestins n'épargnèrent par la *vieille sultane*, comme l'appelle Saint-Simon. Cet écrivain est un de ceux qui se sont le plus acharnés contre Mme de Maintenon. Mon intention n'est pas de discuter tous les passages de ses mémoires où il l'attaque; d'autres se sont chargés de cette tâche[2]. Je me propose seulement de montrer par quelques exemples le parti que l'on peut tirer des lettres et entretiens de Mme de Maintenon pour compléter et rectifier les mémoires de Saint-Simon.

Presqu'au début de ses mémoires[3], Saint-Simon lance contre Mme de Maintenon un trait qu'il enfonce plus tard[4]. Il répète, après bien d'autres, que Mme Scarron avait été entretenue par Villarceaux, et que son parent et ami Montchevreuil lui prêtait sa maison de campagne pour ce concubinage[5]. Notons en passant une remarque de Saint-Simon qui infirme ses assertions. « La Scarron, devenue reine, ajoute-t-il[6], eut cela de bon qu'elle aima presque tous ses vieux amis. Elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour. »

1. Voy. plus haut, pages 72-86.

2. Voy. l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, et les *Lettres édifiantes et historiques de Mme de Maintenon*, publiées par Théophile Lavallée.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 36. — 4. *Ibid.*, t. XIII, p. 16.

5. C'est le mot de Saint-Simon.

6. *Mémoires*, tome I, p. 37.

Comment admettre que Mme de Maintenon eût conservé dans son intimité les anciens confidents de ses désordres, connus comme tels par tous les courtisans? Si sa jeunesse avait été ce que la représente Saint-Simon, elle eût cherché à en effacer le souvenir et à éloigner tous ceux qui pouvaient le rappeler. Mme de Maintenon, bien loin de fuir les personnes qui l'avaient connue jeune, aimait à s'en entourer. Elle disait à Mlle d'Aumale : « il est désagréable de vivre avec des gens de qui l'on n'est point connue, qui n'ont point été témoins de la vie qu'on a menée, de la conduite qu'on a tenue dans tous les temps de sa vie, en un mot qui sont d'un autre siècle, et voilà ce que je gagne à vivre si longtemps[1]. » Se sentant entourée de cette cour jeune et malveillante dont Saint-Simon a été l'écho, Mme de Maintenon se réfugiait à Saint-Cyr et se consolait en racontant à Mme de Glapion son enfance et sa jeunesse. Il est juste de l'entendre en face de ses accusateurs[2] :

« Premièrement, dans mon enfance, j'étais la meilleure petite créature que vous puissiez vous imaginer. J'avais un naturel excellent, le cœur bon, en un mot j'étais véritablement ce qu'on appelle une bonne enfant, de manière que tout le monde m'aimait, et que, jusqu'aux valets et aux servantes de ma tante chez qui je demeurais alors, ils étaient tous charmés de moi, et cela parce que je ne pensais qu'à leur faire plaisir. Étant un peu plus grande, je demeurai dans des couvents; vous savez combien j'y étais aimée de mes maîtresses et de mes compagnes; je vous l'ai conté plusieurs fois; elles étaient ravies de m'avoir, et toujours par la même raison : c'est que je leur rendais service, que je ne songeais qu'à les obliger et à me rendre leur servante à toutes depuis le matin jusqu'au soir.

1. Tome II, p. 211 des *Lettres historiques et édifiantes de Mme de Maintenon*, note 2.
2. *Ibid.*, p. 213-214.

« Après cela, je me suis trouvée dans le monde, aimée encore de tous côtés ; c'était à qui m'aurait. Les hommes me suivaient parce que j'étais jolie ; les femmes me cherchaient parce que j'étais douce dans la société, et que, dès ce temps-là, je m'occupais beaucoup plus des autres que de moi. Enfin chacun s'empressait pour moi, hommes et femmes : c'était une amitié d'estime, et qui était générale, car je ne voulais point être aimée en particulier de celui-ci ou de celle-là ; je voulais l'être généralement, qu'on dît du bien de moi, faire un beau personnage et avoir l'approbation des honnêtes gens. Cela dura tant que je fus jeune. Quand je commençai à ne l'être plus, et que je devins, par conséquent, moins jolie (car je l'étais sans avoir pourtant jamais été belle), ces grands empressements diminuèrent un peu, et aussitôt vint le commencement de ma faveur, et il n'y eut point d'intervalle, l'un succéda à l'autre. »

La malignité pourrait supposer des omissions volontaires dans cette confession de Mme de Maintenon. Mais d'autres témoignages la représentent comme armée contre toutes les séductions moins par vertu que par froideur, par orgueil et par un amour de la renommée qui la mettait au-dessus de tous les périls. Ce qui est certain, c'est que la richesse ne la séduisait pas et qu'elle résista aux tentatives de Fouquet pour l'attirer chez lui. Elle répondait à Mme Fouquet le 18 janvier 1660 : « Madame, les obligations que je vous ai ne m'ont pas permis d'hésiter sur la proposition que Mme Bonneau m'a faite de votre part ; elle m'est si glorieuse, je suis si dégoûtée de ma situation présente, j'ai tant de vénération pour votre personne, que je n'aurais pas balancé un instant, quand même la reconnaissance que je vous dois ne m'aurait point parlé. Mais, Madame, M. Scarron, quoique votre redevable et votre très-humble serviteur, ne peut y consentir. Mes instances ne l'ont point fléchi ; mes raisons ne l'ont point persuadé. Il vous conjure de m'aimer moins, ou de m'en donner des marques qui coûtent moins à l'amitié

qu'il a pour moi. Lisez sa requête, Madame ; et pardonnez-en la vivacité à un mari qui n'a d'autre ressource contre l'ennui, d'autre consolation dans tous ses maux, qu'une femme qu'il aime. »

Mme de Caylus parle des précautions que prenait Mme Scarron pour éloigner d'elle le surintendant[1] : « Je me souviens d'avoir ouï raconter que Mme Scarron étant un jour obligée d'aller parler à M. Fouquet, elle affecta d'y aller dans une si grande négligence que ses amis étaient honteux de l'y mener. Tout le monde sait ce qu'était alors M. Fouquet et son faible pour les femmes, et combien les plus huppées et les mieux chaussées cherchaient à lui plaire. Cette conduite et la juste admiration qu'elle causa parvinrent jusqu'à la reine. » Cette anecdote est racontée par Mlle d'Aumale, confidente et secrétaire de Mme de Maintenon, dans les mêmes termes que par Mme de Caylus[2].

Les relations personnelles de Saint-Simon avec Mme de Maintenon paraissent avoir été assez rares. Il dit, dans plusieurs passages de ses mémoires[3], qu'il apprit qu'elle était mal disposée à son égard. On voit cependant qu'il s'efforça plus d'une fois de sortir par son influence de sa position d'obscur courtisan. Il tenta d'obtenir, grâce à sa protection une charge de capitaine des gardes. Nous le savons par une lettre de Mme de Saint-Simon à Mme de Maintenon[4]. C'est une lettre de Mme de Maintenon qui nous apprend que Saint-Simon était soutenu par les jésuites dans sa candidature à l'ambassade de Rome. Mme de Maintenon écrivait au duc de Noailles le 22 février 1706[5] : « Il s'est passé bien des choses sur l'ambassade de Rome. M. le duc de Saint-Simon avait été pro-

1. *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 10 et 11 (Amsterdam, 1770.)

2. Voy. M. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 515. Pour tout ce qui concerne la jeunesse de Mme de Maintenon, nous renvoyons au tome I de l'*Histoire de Mme de Maintenon* par M. de Noailles.

3. Voy. entre autres, t. III, p. 428.

4. Voyez plus haut, p. 50.

5. *Lettres de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 60, édition de 1756.

posé, et après lui, M. d'Antin. Le roi penchait pour ce dernier, quand il apprit, par des gens fort graves, qu'il y avait deux grandes cabales pour ces deux Messieurs; que les jésuites voulaient M. le duc de Saint-Simon, et les jansénistes M. d'Antin ; que Mme de Montespan était à la tête de cette dernière cabale. J'avoue que je fus surprise de voir M. d'Antin accusé de Jansénisme. Mais enfin tout ce bruit a réveillé l'aversion du roi pour tous les ministres qu'on lui nomme. Cependant, sans exclure ni l'un ni l'autre, il a pris le parti du délai, et l'abbé de La Trimouille sera chargé des affaires. » Saint-Simon qui parle de sa candidature pour cette ambassade, s'est bien gardé de dire qu'il était soutenu par les jésuites.

Les lettres de Mme de Maintenon fournissent encore des renseignements sur la manière dont elle passait ses journées entre le roi, la duchesse de Bourgogne, les ministres, les courtisans et quelques dames qu'elle admettait dans son intimité[1]. Ce passage mérite d'être comparé avec celui où Saint-Simon retrace le tableau des occupations de Louis XIV et de la conduite habile de Mme de Maintenon pour s'emparer des affaires, sans paraître s'en mêler[2]. Saint-Simon s'efforce de faire ressortir l'adresse de la femme qui dirige tout, en dissimulant son pouvoir. Au contraire, dans l'entretien de Mme de Maintenon avec Mme de Glapion, la fatigue et l'ennui de cette vie agitée sont peints avec un sentiment vrai, quoiqu'il y ait des réticences :

« On commence à entrer chez moi vers sept heures et demie. C'est d'abord Maréchal[3]; il n'est pas plutôt sorti que M. Fagon[4] entre; il est suivi de M. Bloin[5] ou de quelque

1. *Lettres historiques et édifiantes* publiées par Th. Lavallée, t. II, p. 156 et suiv.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, p. 35 et surtout 38 et suiv.
3. Premier chirurgien du roi.
4. Premier médecin du roi.
5. Premier valet de chambre du roi.

autre qui envoie[1] savoir de mes nouvelles. J'ai quelquefois des lettres extrêmement pressées qu'il faut que je place là de nécessité. Ensuite viennent les gens de plus grande conséquence : un jour M. de Chamillard, un autre M. l'archevêque ; aujourd'hui c'est un général d'armée qui va partir, demain une audience qu'il faut donner, et qui m'a été demandée avec cette circonstance que c'est presque toujours des personnes que je ne puis différer de voir ; car il le faut bien, par exemple, quand les officiers partent, et ainsi des autres. M. le duc du Maine attendait l'autre jour dans mon antichambre que M. de Chamillard eût fini. Quand il fut sorti, M. le duc du Maine entra, et me tint jusque quand le roi arriva ; car il y a là comme un petit agrément, c'est qu'ils ne sortent de chez moi que quand quelqu'un au-dessus les chasse. Quand le roi vient, il faut bien qu'ils s'en aillent tous. Le roi demeure avec moi jusqu'à ce qu'il aille à la messe. Je ne sais si vous prenez garde qu'au milieu de tout cela je ne suis pas encore habillée ; si je l'étais, je n'aurais pas eu le temps de prier Dieu. J'ai donc encore ma coiffure de nuit ; cependant ma chambre est comme une église ; il s'y fait comme une procession ; tout le monde y passe, et ce sont des allées et des venues perpétuelles.

« Quand le roi a entendu la messe, il repasse encore par chez moi. Ensuite la duchesse de Bourgogne vient avec beaucoup de dames, et on demeure là pendant que je dîne. Il semble donc qu'au moins voilà un temps employé pour moi ; mais vous allez voir comment. Je suis en peine si la duchesse de Bourgogne ne fait rien mal à propos, si elle en use bien avec son mari ; je tâche de lui faire dire un mot à celle-ci, de voir si elle traite bien celle-là. Il faut entretenir la compagnie, faire en sorte de les unir tous. Si quelqu'un fait une indiscrétion, je la sens ; je suis embarrassée de la manière dont on prend ce qui se dit ; enfin, c'est une contention d'es-

4. Il faudrait lire probablement *qu'il envoie* (que le roi envoie).

prit que rien n'égale. Il y a autour de moi un cercle de dames, de manière que je ne puis demander à boire. Je me détourne quelquefois, et je leur dis en les regardant: C'est bien de l'honneur pour moi, mais je voudrais pourtant bien avoir un valet. Sur cela, chacune veut me servir et s'empresse pour m'apporter ce qu'il me faut; ce qui est encore une autre sorte d'embarras et d'importunité pour moi. Enfin, ils s'en vont dîner; car je le fais à midi avec Mme d'Heudicourt[1] et Mme de Dangeau[2], qui sont malades. Me voilà donc enfin seule avec elles ; tout le monde s'en va. S'il y avait un jour où je puisse ce qui s'appelle m'amuser un moment, ce serait ici, ou pour causer ou pour jouer une partie de trictrac. Mais ordinairement Monseignenr prend ce temps-là pour me venir voir, parce qu'un jour il ne dîne point, ou il a dîné plus tôt pour aller à la chasse. Il vient donc après les autres ; c'est l'homme du monde le plus difficile à entretenir ; car il ne dit mot[3]. Il faut pourtant que je l'entretienne ; car je suis chez moi. Si cela se passait chez une autre, je n'aurais qu'à me mettre derrière dans une chaise et ne rien dire si je voulais. Les dames qui sont avec moi peuvent le faire si elles veulent; mais moi qui suis dans ma chambre, il faut que je paye ce qui s'appelle de ma personne et que cherche quoi dire; cela n'est pas fort réjouissant.

« Après cela, on sort de table, le roi, avec toutes les princesses et la famille royale, viennent dans ma chambre et y apportent une chaleur effroyable. On cause, et le roi demeure là environ une demi-heure; puis il s'en va, mais rien que lui ; tout le reste est encore là, et, comme le roi n'y est plus, on s'approche davantage de moi. Ils m'environnent tous, et il faut que je sois là à écouter la plaisanterie de Mme la Ma-

1. Bonne de Pons, marquise d'Heudicourt, nièce du maréchal d'Albret et amie de jeunesse de Mme de Maintenon.

2. Sophie de Lœwenstein, marquise de Dangeau. Saint-Simon en parle souvent, et avec éloge.

3. « Il était silencieux jusqu'à l'incroyable, » dit Saint-Simon.

réchale de C. [1], — la raillerie de celle-ci, le conte de celle-là. Elles n'ont rien à faire, toutes ces bonnes dames ; elles ont le teint bien rafraîchi et n'ont rien fait dans toute la matinée. Mais il n'en est pas de même de moi qui aurais bien d'autre chose à faire que de causer, et qui porte souvent dans le cœur un chagrin, une méchante nouvelle; cet assaut, par exemple, qu'on devait donner à Verrue, il y a quelque temps[2]. J'ai tout cela dans l'esprit; je pense que peut-être dans le monde mille personnes périssent, que d'autres souffrent.

« Pour achever ma journée, après qu'on a ainsi demeuré quelque temps, on s'en va chacun chez soi, et savez-vous ce qui arrive ? C'est qu'il reste toujours quelqu'une de ces dames qui veut me parler en particulier. Elle me prend par la main, me mène dans ma petite chambre pour me dire souvent des choses désagréables et très-ennuyantes; car vous jugez bien que ce n'est jamais de mes affaires qu'elles veulent m'entretenir; c'est de celles de leur famille. L'une a un démêlé avec son mari, l'autre veut obtenir quelque chose du roi; c'est un mauvais office qu'on a rendu à celle-ci; c'est un faux rapport qu'on aura fait de celle-là; une méchante affaire aux uns, quelques embarras dans le domestique des autres, et il faut que j'écoute tout cela; et celle qui ne m'aime point ne s'en contraint pas plus qu'une autre : elle me dit son affaire; il faut que j'aie la scène et que je parle au roi. La duchesse de Bourgogne a quelquefois à me parler; elle veut aussi que je l'entretienne en particulier.

« Quand le roi est revenu de la chasse, il vient chez moi; on ferme la porte, et personne n'entre plus. Me voilà donc seule avec lui. Il faut essuyer ses chagrins, s'il en a, ses tristesses, ses vapeurs; il lui prend quelquefois des pleurs dont il n'est pas le maître, ou bien il se trouve incommodé. Il n'a

1. Probablement la maréchale de Clérambault. Voy. ci-dessus, p. 83.
2. Cette ville se rendit le 9 avril 1705, voy. plus loin, p. 579-580.

point de conversation. Il vient quelque ministre qui apporte de mauvaises nouvelles. Le roi travaille. Si on veut que je sois en tiers dans ce conseil, on m'appelle. Si on ne veut pas de moi, je me retire un peu plus loin, et c'est là où je place quelquefois mes prières de l'après-midi : je prie Dieu encore une demi-heure. Si on veut que j'entende ce qui se dit, je ne puis rien faire. J'apprends là quelquefois que les affaires vont mal ; il vient quelque courrier avec de mauvaises nouvelles. Tout cela me serre le cœur et m'empêche de dormir la nuit.

« Pendant que le roi continue de travailler, je soupe ; mais il ne m'arrive pas une fois en deux mois de le faire à mon aise. Je sais que le roi est seul, ou je l'aurai laissé triste ; ou bien le roi, quand M. de Chamillard est près de finir avec lui, quelquefois me prie de me dépêcher. Un autre jour, il veut me montrer quelque chose, de manière que je suis toujours pressée, et alors je ne sais pas faire autre chose que de manger très-promptement. Je me fais apporter mon fruit avec ma viande pour me hâter, tout cela le plus vite que je puis. Je laisse Mme d'Heudicourt et Mme de Dangeau à table, parce qu'elles ne peuvent faire comme moi, et j'en suis quelquefois incommodée.

« Après tout cela, vous jugez bien qu'il est tard. Je suis debout depuis six heures du matin ; je n'ai pas respiré de tout le jour ; il me prend des lassitudes, des bâillements, et plus que tout cela, je commence à sentir ce que fait la vieillesse ; je me trouve enfin si fatiguée que je n'en puis plus. Le roi s'en aperçoit et me dit quelquefois : « Vous êtes bien lasse, n'est-ce pas ? il faudrait vous coucher. » Je me couche donc ; mes femmes viennent me déshabiller. Mais je sens que le roi veut me parler et qu'il attend qu'elles soient sorties, ou bien il y demeure encore quelque ministre, et il a peur qu'on entende. Cela l'inquiète, et moi aussi. Que faire? Je me dépêche, je me dépêche jusqu'à m'en trouver mal, et il faut que vous sachiez que j'ai haï toute ma vie d'être pressée.

A l'âge de cinq ans, cela me faisait cet effet-là ; je me trouvais mal quand je me précipitais trop, parce que je suis naturellement très-vive, et que, par conséquent, je me presse assez de moi-même, et je suis par-dessus cela très-délicate, de manière que cela m'étouffe et fait ce que je vous dis.

« Enfin, me voilà dans mon lit; je renvoie mes femmes; le roi s'approche et demeure à mon chevet. Pensez-vous bien ce que je fais là? Je suis couchée, mais j'aurais besoin de plusieurs choses; car je ne suis pas un corps glorieux. Je n'ai là personne à qui je puisse demander ce qu'il me faut; j'aurais besoin quelquefois qu'on me chauffât des linges, mais je n'ai pas là une femme. Ce n'est pas que je n'en pusse avoir; car le roi est plein de bonté, et s'il pensait que j'en voulusse, il en souffrirait plutôt dix; mais il ne croit pas que je m'en contraigne. Comme il est toujours le maître partout, et qu'il fait tout ce qu'il veut, il n'imagine pas qu'on soit autrement que lui, et il croit que, si je n'en ai pas, c'est que je n'en veux pas. Vous savez que ma maxime est de prendre sur moi et de penser aux autres. Les grands ordinairement ne sont pas ainsi : ils ne se contraignent jamais et ils ne pensent pas même que les autres se contraignent pour eux ni ne leur en savent point de gré, parce qu'ils sont tellement accoutumés de voir que tout se fait par rapport à eux qu'ils n'en sont plus frappés et n'y prennent pas garde. J'ai été quelquefois dans un grand rhume prête à étouffer par la toux, sans pouvoir être soulagée. M. de Pontchartrain, qui me voyait toute cramoisie, disait au roi : *Mais elle n'en peut plus; il faudrait appeler quelqu'un*, etc.

« Le roi demeure chez moi jusqu'à ce qu'il aille souper, et environ un quart d'heure avant le souper du roi, M. le Dauphin, M. le duc et Mme la duchesse de Bourgogne viennent chez moi. A dix heures ou dix heures et un quart, tout le monde sort. Voilà ma journée. Me voilà seule, et je prends les soulagements dont j'ai besoin; mais souvent les inquiétudes et les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. »

Mme de Maintenon n'a pas tout dit dans cet entretien avec Mme de Glapion; ses lettres prouvent qu'elle avait plus de part à la politique qu'elle ne voudrait le laisser croire. Elle écrivait à Mme des Ursins, le 4 juillet 1706 [1] : « Je vois tout ce qui passe par M. de Torcy; ainsi, madame, ne me mandez pas les mêmes choses. » Mme des Ursins lui répond [2] : « Je ne vous parle point des affaires de ce pays-ci, puisque vous voyez tout ce qui y arrive dans les dépêches de M. Amelot[3]. » Les affaires ecclésiastiques occupaient surtout Mme de Maintenon. Elle écrivait au cardinal de Noailles : « Ne jugeriez-vous pas à propos de faire à votre loisir une liste des bons évêques? Vous me l'enverriez, afin que dans les occasions qui se présentent tous les jours, je soutinsse plus ou moins leur intérêt, et qu'on leur renvoyât les affaires dont ils doivent se mêler et auxquelles ils sont propres. On m'adresse toujours la parole, quand il est question d'eux. »

Les lettres de Mme de Maintenon servent à rectifier ou à compléter certains passages des mémoires de Saint-Simon, surtout en ce qui concerne Adrien-Maurice de Noailles, qui commandait en 1710 une armée sur la frontière d'Espagne. Saint-Simon a résumé brièvement et, sans insister sur les faits principaux, les services que le duc de Noailles rendit à cette époque. « La flotte ennemie, dit-il[4], qui se promenait sur la fin de juillet sur les côtes de Languedoc, mit seize cents hommes à terre, qui prirent un petit retranchement qu'on avait fait devant le port de Cette. Roquelaure envoya un courrier à Perpignan demander secours au duc de Noailles, et un au roi qui y fit marcher trois

1. Tome I, p. 12, de la *Correspondance de Mme de Maintenon et de Mme des Ursins*. Cette correspondance a été publiée en 1826 (Bossange, 4 vol. in-8).

2. *Ibid.*, tome III, p. 264.

3. Amelot était alors ambassadeur de France en Espagne.

4. *Mémoires de Saint-Simon*, tome VIII, p. 417.

bataillons. Roquelaure, qui n'avait pas voulu retirer les troupes qui contenaient le Vivarais et les Cévennes, courut à Cette avec Bâville et trente hommes avec eux. Ils trouvèrent que les ennemis s'étaient aussi emparés d'Agde, dont les habitants pouvaient les en empêcher, seulement en fermant leurs portes. Le duc de Noailles accourut lui-même à temps avec des troupes, qui fort aisément chassèrent les ennemis du port de Cette, l'épée à la main, en tuèrent trois ou quatre cents, en prirent une centaine et quantité se noyèrent en se rembarquant à la hâte. Le duc de Noailles avait amené mille hommes et huit cents chevaux. Les ennemis avaient débarqué trois mille hommes à Cette ou à Agde qu'ils abandonnèrent, et sans aucun dommage. MM. de Noailles et de Roquelaure n'y perdirent que deux grenadiers. »

Ce récit ne donne pas une idée de l'alarme que la descente des ennemis causa en Languedoc ni du service que rendit en cette circonstance le duc de Noailles. Les lettres de Mme de Maintenon et de Bâville, intendant de Languedoc, présentent cet événement sous un tout autre aspect. Mme de Maintenon écrit au duc de Noailles le 5 août 1710 : « Que ne puis-je vous dire, mon cher duc, sur ce que vous venez de faire? vous avez rendu un grand service à l'État, vous avez fait un extrême plaisir au roi, vous acquérez une réputation qui est le plus grand bien des héros, vous avez ravi tous vos parents, vous avez consolé ma vieillesse, vous avez rempli mes espérances, vous m'avez ôté la confusion d'estimer si sérieusement un si jeune homme [1].

« Le roi vous sait bon gré de ce que vous avez fait et se félicite de l'avoir deviné ; il admire votre diligence et celle de vos troupes ; mais il avoue qu'il ne peut comprendre celle de votre canon. Vous savez qu'il est juste et point flatteur. Le peuple de Paris dit que, si vous êtes arrivé le jour que l'on

1. Le duc de Noailles avait, à cette époque, trente-deux ans.

marque, le diable vous a porté. Admiré ici, là vous passez pour magicien [1]. »

L'intendant de Languedoc, le célèbre Lamoignon de Bâville, louait avec enthousiasme la conduite du duc de Noailles. Il écrivait à Mme de Maintenon le 1er août : « M. le duc de Noailles nous promet un grand général; il entre dans des détails infinis; il communique son application et son activité à tout ce qui reçoit ses ordres. Voyant d'abord tout ce qu'on peut voir, il prend vite son parti; les troupes l'adorent et feront toujours sous lui avec joie ce qu'elles ne feraient pas sous un autre sans murmure; mais il lui sera bien difficile de rendre à l'État un service plus important que celui qu'il vient de rendre à cette province. Des officiers prisonniers m'ont dit aujourd'hui qu'ils ne s'étaient embarqués dans ce projet que sur l'assurance d'être soutenus par plus de vingt mille hommes qui devaient les joindre. C'est ce qu'il a prévenu par cette marche si vive et si extraordinaire, dont vous ne pouvez bien juger dans l'éloignement. »

Saint-Simon qui, comme on le verra plus loin, n'aimait pas le duc de Noailles, a glissé sur ces événements de manière à en dissimuler toute l'importance. Les lettres de Mme de Maintenon et de l'intendant Bâville rétablissent la vérité.

Il ne sera pas non plus inutile de comparer les lettres de Mme de Maintenon [2] avec le passage des mémoires de Saint-Simon [3] où il est question de Jeannette de Pincré ou de Penchrée (plus exactement de Penchrech). Cette jeune fille, que Mme de Maintenon avait recueillie par pitié devint dans la suite demoiselle de Saint-Cyr, charma par sa vivacité et sa

1. Trois jours avaient suffi pour transporter de Perpignan à Cette douze pièces de canon et mille grenadiers. Après s'être reposés quelques heures, ils attaquèrent l'ennemi et lui enlevèrent les positions de Cette et d'Agde. Voy. une lettre de Louis XIV au duc de Noailles, en date du 4 août 1710, dans les *OEuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 208.

2. Voy. dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 266-269, lettre et note.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IX, p. 74-75.

gaieté les ennuis et la solitude du roi, épousa M. de Villefort et fut désignée sous le nom de Mme d'Ossy ou d'Haussy [1]. Saint-Simon laisse percer des soupçons malveillants en parlant de cette jeune personne : « Mme de Maintenon, elle-même, commença à lui trouver trop d'esprit et de jugement, et que le roi s'y attachait trop. La crainte et la jalousie la déterminèrent à s'en défaire honnêtement par un mariage, etc. » M. Théophile Lavallée [2] repousse ce qu'il appelle les *affirmations odieuses de Saint-Simon*, et dit que Mme de Maintenon continua à être pour Jeannette une véritable mère. On voit, en effet, qu'en 1711, au moment où la petite vérole sévissait cruellement à Versailles, Mme de Maintenon retenait à Marly Jeannette de Pincré, quoiqu'elle fût déjà mariée, et prenait le plus grand soin de sa santé [3].

Ailleurs, M. Théophile Lavallée, qui n'épargne pas les mots un peu vifs dans ses critiques, traite de *conte absurde* le récit que fait Saint-Simon [4] des moyens employés par la duchesse de Lude pour parvenir au poste de dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Il semble, en effet, d'après les lettres de Mme de Maintenon [5], que ce fut par des motifs tout diffférents que Mme de Lude fut choisie. « On nous mande, écrivait-elle de Fontainebleau, le 25 octobre 1696, que la princesse de Savoie [6] ne déplaît pas. Voici le compliment qu'elle a fait à la duchesse du Lude, sa dame d'honneur : « Je voudrais, lui dit-elle, que vous eussiez été ici quand maman m'a parlé de vous, pour entendre le bien qu'elle m'en a dit. »

J'ai déjà parlé de la correspondance de Mme de Maintenon avec la princesse des Ursins [7]. Elle mérite d'être comparée

1. Saint-Simon écrit d'*Ossy*.
2. Tome II, p. 269, note des *Lettres historiques et édifiantes*.
3. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 306-307.
4. Tome I des *Mémoires de Saint-Simon*, p. 354-355.
5. Tome II, p. 464, des *Lettres historiques et édifiantes*.
6. La future duchesse de Bourgogne.
7. Outre les quatre volumes édités par la librairie Bossange en 1826, il a

et souvent opposée aux mémoires de Saint-Simon. Après avoir raconté la première disgrâce de la princesse des Ursins [1], son séjour à Toulouse [2], enfin son arrivée à Versailles et l'accueil distingué qu'elle reçut de Louis XIV [3], Saint-Simon parle de son retour triomphant en Espagne [4]. Mais il y a plusieurs circonstances qui lui sont restées inconnues et qu'indiquent les lettres de Mme de Maintenon. Elle écrivait à la princesse des Ursins le 10 octobre 1707 [5] : « J'ai encore dans ma cassette le traité des articles que vous fîtes dans ma chambre à Marly. » Ce traité, que Saint-Simon n'a pas connu, stipulait, entre autres conditions : 1° qu'il ne serait tenu aucun compte à Versailles des médisances, calomnies, rapports et correspondances indirectes concernant la princesse des Ursins; 2° qu'elle ne tiendrait elle-même, à Madrid, nul compte des recommandations qui seraient faites par les ministres ou toute autre personne de la cour au nom du roi, lors même que le roi les aurait autorisées; 3° qu'elle n'aurait égard qu'aux recommandations qui lui seraient adressées directement par Louis XIV; 4° que le roi lui accorderait une nouvelle pension; 5° qu'elle pourrait choisir les personnes avec lesquelles elle entendait gouverner; 6° qu'enfin elle ne serait plus chargée des devoirs de grande-camériste de la reine d'Espagne. Ce fut en vertu de ce traité secret que la princesse des Ursins fit rentrer Orry en Espagne, et remplacer comme ambassadeur le duc de Gramont par Amelot [6].

La correspondance de Mme de Maintenon avec Mme des Ursins sert également à rectifier les mémoires de Saint-

été publié des lettres inédites de la princesse des Ursins par MM. Geffroy, Senemaud, Hippeau, etc. Voy. aussi un ouvrage de M. Combes intitulé : *La princesse des Ursins*. (Paris, Didier, 1858, in-8).

1. *Mémoires*, t. IV, p. 268. — 2. *Ibid.*, p. 274-275.

3. *Ibid.*, p. 412-413 et 426-430. — 4. *Ibid.*, t. V, p. 25.

5. *Lettres de Mme de Maintenon à Mme des Ursins*, t. I, p. 180.

6. Voy. fragments d'une *Notice sur la vie et le rôle politique de la princesse des Ursins*, par M. Geffroy (Paris, Durand, 1858), p. 29-30.

Simon pour ce qui concerne le second exil de cette princesse. En apprenant sa disgrâce, Mme de Maintenon lui écrit le 12 janvier 1715[1] : « Je ne sais ce qu'il y a de plus vif en moi de la douleur de votre état ou de l'étonnement de ce qui vous arrive, madame. Il y a longtemps que vous me prépariez à une retraite, et je n'en étais point surprise; mais je vous avoue que je n'aurais jamais cru que vous eussiez quitté l'Espagne comme une criminelle. » Et plus loin [2], à la date du 20 janvier 1715 : « Oui, certainement, madame, j'ai été bien étonnée du traitement que vous avez reçu, dont il ne faut rien dire de plus, par le respect que nous devons à nos maîtres. » Et encore[3] : « Non, madame, je ne vous fermerai point ma porte, et quoique nous n'ayons à traiter que des matières bien tristes, j'ai une grande impatience de me trouver en liberté avec vous : laissez-vous conduire par votre ami[4]; il n'y en eut jamais un meilleur; et s'il en était cru, madame, vous seriez sur le pinacle, plus honorée et plus considérée que vous ne l'avez jamais été. »

Ces passages prouvent que Saint-Simon a été mal informé lorsqu'il soutient que Mme de Maintenon avait préparé la chute de la princesse des Ursins. « La perte de celle-ci, dit-il[5], fut conclue entre le roi et Mme de Maintenon, mais d'une manière si secrète devant et depuis, que je n'ai connu personne qui ait pénétré de qui ils se servirent ni ce qu'ils firent pour l'exécuter. » Ou Saint-Simon, qui n'allègue aucune preuve à l'appui de ses assertions, s'est trompé, ou Mme de Maintenon a menti avec audace dans les lettres citées. Nous aimons mieux croire à une erreur de l'historien qu'à une odieuse hypocrisie de Mme de Maintenon.

Les personnes qui entouraient Mme de Maintenon et entre autres sa nièce Mme de Caylus, dont il nous reste de pi-

1. *Lettre de Mme de Maintenon à Mme des Ursins*, t. III, p. 163. — 2. *Ibid.*, p. 165. — 3. *Ibid.*, p. 170, à la date du 15 février 1715.
4. Il s'agit probablement dans ce passage du maréchal de Villeroi.
5. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 3.

quants souvenirs, n'ont pas échappé à Saint-Simon. Il parle de Mme de Caylus sans prévention, et loue son esprit et ses grâces, sans dissimuler les fautes de sa jeunesse[1] : « Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces ni plus d'esprit, jamais tant de gaieté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante. Mme de Maintenon l'aimait à ne se pouvoir passer d'elle, au point de fermer les yeux sur une conduite que Mme de Montchevreuil avait autrefois trop éclairée. » Après avoir été quelque temps exilée de la cour[2], Mme de Caylus y fut rappelée en 1707[3]. Sa correspondance avec Mme de Maintenon confirme ce que dit Saint-Simon de l'amitié intime qui unissait la tante et la nièce. Aux nombreuses lettres déjà publiées j'en ajouterai quelques autres, que je crois inédites. A l'occasion de la nomination de Desmarets comme contrôleur général des finances[4], Mme de Maintenon écrivait à Mme de Caylus :

« Marly, le 28 février 1708.

« Vous savez rendre compte en peu de mots. Bien des gens sont persuadés que le changement qu'on vient de faire fera trouver de l'argent, du moins dans le commencement. Je vous demande vos bons offices auprès de M. Desmarets. Ne venez pas si vous n'êtes pas bien guérie ; vous n'avez pas assez vos commodités à Versailles pour y être malade, et je ne suis plus assez à moi pour avoir soin de vous. Bonjour, ma chère nièce. Mme d'Heudicourt[5] est mieux de sa goutte. Je me porte fort bien ; vous savez ce qui me manque. »

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 380. — 2. *Ibid*, p. 416-418.
3. *Ibid.*, t. V, p. 338-339.
4. Voy. sur cet événement les *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 170-171. Ce fut le 27 février 1708 que Desmarets fut nommé contrôleur général.
5. Voy., sur Mme d'Heudicourt, les *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 368 et 369, et t. VII, p. 56.

Ce dernier trait fait allusion à la contrainte et à l'espèce de captivité dans laquelle vivait Mme de Maintenon, comme on l'a vu plus haut. Il en est encore question dans la lettre suivante à Mme de Caylus. Elle ne porte pour date que ces mots :

« 8, jeudi.

« Reposez-vous bien pour vous; reposez-vous bien de moi. Tâchez de faire un jeu pour sept heures : je crois que le roi n'aura point d'affaires. Il va venir ici, et quand il sortira j'irai à ma maison de ville[1] écrire quelques lettres; car je ne puis rien faire de suite. J'ai une peine nouvelle : le frère de Mlle d'Aumale[2], ingénieur à Nonay (Nonant?), a été blessé. On dit que ce n'est pas grand'chose; mais c'est à la la tête, et ainsi tout est à craindre; elle ne le sait pas encore. »

C'est à peine si Mme de Maintenon peut dérober quelques instants aux exigences de la cour pour les consacrer à ses parents et à ses amis :

« Envoyez chercher ma chaise, écrit-elle à Mme de Caylus[3]. Envoyez chercher ma chaise pour la messe; mettez-vous dans mon oratoire. Le roi n'ira qu'après le conseil. Vous ne verrez pas le prêtre; mais on ne le voit pas dans tous les couvents, et vous le suivrez fort bien.

1. Mme de Caylus, dans une lettre imprimée adressée à Mme de Maintenon (éd. de 1756, t. VI, p. 151) parle de cette maison où Mme de Maintenon cherchait un asile : « Votre maison de la ville ne saurait être un rempart contre mes propositions. Il n'est pas possible, quelque affaire que vous y ayez, quelque remède, quelque repos que vous y cherchiez, qu'il n'y ait un intervalle pour un peu de récréation. »

2. Mlle d'Aumale servait de secrétaire à Mme de Maintenon. Marie-Jeanne d'Aumale, issue d'une ancienne famille de Picardie, était née le 4 juillet 1683. Elle entra dans la maison de Saint-Cyr en 1690. Mme de Maintenon l'appela près d'elle en 1704. Mlle d'Aumale, qui vécut jusqu'en 1755, a laissé des mémoires que M. Lavallée a promis de publier.

3. Cette lettre n'est pas datée.

« Je veux vous donner encore un jour cette semaine. Choisissez-le; ils me sont tous égaux.

« Je suis en peine de Mme de Dangeau[1]; est-ce quelque nouveau chagrin? Je n'ose m'en informer; mais je souffre de son état.

« Je me porte fort bien. De votre chambre je voudrais que vous fussiez en état de venir vous délasser dans la mienne. »

La lettre suivante prouve combien était délicat le rôle de Mme de Maintenon, que les princes et princesses prenaient pour intermédiaire dans les demandes qu'elles adressaient au roi. Écrivant à Mme de Caylus, amie intime de la duchesse de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV[2], elle se plaint des exigences hautaines de cette princesse :

« 9 mars.

« Je vous envoie la réponse que je fais à Mme la Duchesse[3] qui ne m'a pas peu embarrassée; elle veut ce qui ne dépend pas de moi, et je ne comprends pas trop bien même ce qu'elle veut que le roi réponde. Je ne montrerai point sa lettre; elle me paraît pleine de chagrin et de hauteur qui pourrait déplaire, et mon intention n'est pas de lui rendre de mauvais offices quand même je le pourrais. Bonsoir, ma chère nièce, les princes sont des étranges gens. »

1. Voy. sur Mme de Dangeau les *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 359-360.

2. Voy. plus haut, p. 55, ce que Saint-Simon dit de cette princesse.

3. La correspondance imprimée de Mme de Maintenon n'est pas favorable à Mme la Duchesse. Elle écrivait le 19 juillet 1710 au duc de Noailles : « Mme la Duchesse est dans son antre obscur et humide, ne se montrant guère, dédaignant nos plaisirs, insensible à nos malheurs, méditant sans doute notre perte à tous. »

CHAPITRE II.

LES MARÉCHAUX DE NOAILLES.

Relations de Saint-Simon avec la famille de Noailles. — Il accuse Genlis et Barbezieux d'une *horrible trahison* qui aurait conservé Barcelone à l'Espagne. — Erreur de Saint-Simon prouvée par les lettres de Catinat, de Vauban et de Pontchartrain et du maréchal de Noailles. — Haine de Saint-Simon contre Adrien-Maurice de Noailles, fils du précédent. — Il raconte dans ses mémoires qu'il lui témoigna son mépris en plein conseil de régence. — Opposition entre les récits des mémoires et les lettres de Saint-Simon. — Portrait qu'a tracé Saint-Simon d'Adrien Maurice de Noailles. — Insinuations injustes contre la bravoure du maréchal. — Saint-Simon l'accuse à tort d'avoir manqué de capacité politique. — Relations de Saint-Simon avec le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

Saint-Simon fut constamment en rapport avec la famille de Noailles, surtout avec Adrien-Maurice et avec la maréchale sa femme. Il donne aussi quelques détails dans ses mémoires sur le père d'Adrien-Maurice, Anne-Jules de Noailles, né en 1650, nommé duc et pair en 1663, et maréchal de France en 1693. C'est surtout à l'occasion du siége de Barcelone, entrepris en 1694 par le maréchal de Noailles, que Saint-Simon parle de ce personnage. Il a écrit en marge de ses mémoires *horrible trahison qui conserve Barcelone à l'Espagne*[1], et raconté avec détails cette *horrible trahison* qui n'a existé que dans son imagina-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, I, p. 221. Ces notes marginales de Saint-Simon ont été reproduites, comme je l'ai déjà dit, dans les sommaires de mon édition.

tion[1]. Voici comment Saint-Simon présente les faits[2] : « Les succès de M. de Noailles cette année en Catalogne, avaient outré Barbezieux. Il en craignait de nouveaux comme des avant-coureurs de sa perte, par le crédit augmenté de ses ennemis. Tout ce qui avait été exécuté en Catalogne aplanissait les voies du siége de Barcelone, et cette conquête mettait le sceau à celle de toute cette principauté, et mettait le roi en état d'attaquer avec succès à la fin de l'hiver le cœur de l'Espagne. Il avait toujours eu ce but, et M. de Noailles, qui savait par le roi même l'affection qu'il avait à ce projet, et qui en vit enfin les moyens si avancés, n'en souhaitait pas moins l'exécution, et avec d'autant plus d'ardeur, qu'elle assurerait solidement la vice-royauté qu'il avait obtenue, augmenterait son éclat et sa faveur, et le rendait nécessairement le général de l'armée qui attaquerait l'année suivante l'Espagne, par les endroits les plus sensibles et les plus aisés à pénétrer et à la forcer à demander la paix, dont il aurait toute la gloire. Il pressa donc le roi de donner ses ordres à temps pour le mettre en état d'entreprendre ce siége avec sûreté, et M. de Barbezieux, qu'il mettait au désespoir, n'osait manquer à ce qui lui était prescrit, et qui était éclairé par le double intérêt de M. de Noailles de ne manquer de rien à temps et de ne le pas ménager s'il n'avait toutes choses à point.

« Une flotte de cinquante-deux vaisseaux partit le 3 octobre de Toulon, chargée de cinq mille deux cents hommes de troupes prises en Provence de celles de Vendôme, et rien ne manquait plus que de mettre la main à l'œuvre, lorsque M. de Noailles voulut rendre au roi un compte particulier de tout et recevoir directement ses ordres, et le tout à l'insu de M. de Barbezieux. Pour une commission si importante pour

1. Voy. le *Bulletin de la Société d'histoire de France*, années 1851-1852. p. 280 et suiv. C'est à ce recueil que j'emprunte en partie les preuves de l'erreur de Saint-Simon.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, I, p. 225 et suiv.

lui il choisit Genlis qui, étant sans bien et sans fortune, s'était donné à lui. Ce Genlis gagna l'amitié de M. de Noailles jusqu'à faire la jalousie de toute sa petite armée. M. de Noailles lui procura un régiment et le poussa fort brusquement à la brigade, puis à être maréchal de camp. Il avait de l'esprit et du manége, et n'avait d'autre connaissance et d'autre protection que celle dont il avait tout reçu. M. de Noailles crut donc ne pouvoir mieux faire que de le charger d'une simple lettre de créance pour le roi, et de lui annoncer comme une lettre vivante qui répondrait à tout sur-le-champ, et qui, sans l'importuner d'une longue dépêche lui en dirait plus en une demi-heure qu'il ne pourrait lui en écrire en plusieurs jours. Les paroles volent, l'écriture demeure; un courrier peut être volé, peut tomber malade et envoyer ses dépêches. Cet expédient obviait à tous ces inconvénients et laissait M. de Barbezieux dans l'ignorance et dans l'angoisse de tout ce qui se passerait ainsi par Genlis.

« Barbezieux, qui avait d'autant plus d'espions et de meilleurs en Catalogne que c'était pour lui l'endroit le plus dangereux, fut averti de l'envoi de Genlis et du jour de son départ, et sut de plus qu'il devait arriver droit au roi, et que surtout il avait défense de le voir en tout. Là-dessus il prit un parti hardi, il fit attendre Genlis aux approches de Paris et se le fit amener chez lui à Versailles sans le perdre un moment de vue. Quand il le tint, il le cajola tant et sut si bien lui faire sentir la différence pour sa fortune de l'amitié de M. de Noailles, quelque accrédité qu'il fût, d'avec celle du secrétaire d'État de la guerre et de sa sorte et de son âge, qu'il le gagna au point de l'embarquer dans la plus noire perfidie, de ne voir le roi qu'en sa présence et de lui dire tout le contraire de sa commission. Barbezieux lui prescrivit donc tout ce qu'il voulut après avoir tiré de lui tout ce dont il était chargé, et en fut pleinement obéi. Par ce moyen le projet du siége de Barcelone fut entièrement rompu sur le point de son exécution, et avec toutes les plus raisonnables

apparences d'un succès certain, et sans crainte d'aucuns secours, dans l'état des forces de l'Espagne sur cette frontière comme abandonnée depuis leur défaite, et M. de Noailles demeura chargé auprès du roi de toute l'iniquité et du manquement d'une telle entreprise, par cette précaution-là même qu'il avait prise de ne donner qu'une simple lettre de créance, en sorte que tout ce que dit Genlis, directement opposé à ce dont il était chargé, n'eut point de contradicteur, et passa en entier pour être de M. de Noailles et pour son propre fait. On peut croire que Barbezieux ne perdit pas de temps à expédier les ordres nécessaires pour dissiper promptement tous les préparatifs. On peut juger quel coup de foudre ce fut pour M. de Noailles, mais l'artifice avait si bien pris qu'il ne put jamais s'en laver auprès du roi. »

Saint-Simon semble si bien informé de tous les détails, qu'il paraît difficile de douter de cette trahison de Genlis et de Barbezieux, et cependant des lettres écrites au moment même où les événements s'accomplissaient prouvent que Genlis avait réellement reçu du maréchal de Noailles la mission d'exposer les difficultés du siége et d'obtenir du roi qu'il ne fût pas entrepris.

Catinat écrivait au maréchal de Noailles[1] :

« Au camp de Diblon, le 22 octobre 1694.

« J'ai reçu, monsieur, la lettre du 9 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me mandez que vous êtes en même situation où je me suis trouvé l'année passée à la fin de la campagne. J'ai présentes les angoisses où j'étais, m'intéressant aussi véritablement que je fais à ce qui vous touche. Je ne crois pas qu'il y ait rien de pareil pour attaquer l'esprit, que de recevoir des ordres dont l'exé-

1. Cette lettre se trouve dans les papiers de Noailles, à la Bibliothèque impériale du Louvre (F. 325, t. VI, p. 89).

cution est combattue par des choses qui ne dépendent point de nos soins, de notre application et de notre volonté[1]. Je crains de recevoir avis qu'il a fait des vents qui ont obligé notre flotte de relâcher aux îles d'Hières[2]. Je faisais des vœux pour une prompte navigation; mais votre lettre me laisse désirer présentement du retardement aux moyens qui peuvent engager à une entreprise telle que celle qui vous est ordonnée. Cela peut concourir, *avec toutes les bonnes raisons dont M. de Genlis est muni*, pour faire changer au roi la résolution qu'il a prise[3]. Le péril évident et sans réplique où l'ordre qu'il m'avait donné mettait son service me fait désirer avec passion que Sa Majesté soit flexible aux raisons qui s'opposent à l'exécution de celui que vous avez reçu. Il n'y a que les gens sur les lieux qui connaissent à fond les difficultés. Ce qui en est éloigné se touche si fort de l'effet d'une entreprise qu'il reste peu de place dans leur imagination, pour qu'elle soit fort touchée des possibilités ou impossibilités d'exécuter. Je suis, je vous assure, Monsieur, dans une vive impatience d'apprendre des nouvelles de l'effet de la mission de M. de Genlis, tant par rapport à vous qu'au bien du service. »

Cette lettre se termine par le post-scriptum suivant : « Depuis ma lettre écrite, Monsieur, j'ai été averti par M. le comte de Grignan, et M. le duc de Vendôme par M. le marquis de Barbezieux que notre flotte avait ordre de redébarquer en Provence les dix bataillons, qui y avaient été embarqués. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'é-

1 Une partie de cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Noailles*, p. 59, 1re col., édition Michaud et Poujoulat. L'ouvrage que l'on désigne sous le titre de *Mémoires de Noailles* est extrait des nombreux manuscrits et pièces historiques qui avaient été recueillis par le dernier maréchal de Noailles. Ce fut l'abbé Millot qui fut chargé de ce travail. L'ouvrage parut en 1777 sous le titre de *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, 6 vol. in-12.

2. La flotte dont il s'agit était destinée à bloquer Barcelone du côté de la mer.

3. C'est-à-dire la résolution d'assiéger Barcelone.

crire m'a fait apprendre ce changement avec un sensible plaisir. »

Vauban, comme le prouvent les mémoires de Noailles[1], était du même avis que Catinat sur les difficultés du siége de Barcelone. Enfin sur le rapport de Genlis, conforme à toutes les lettres du maréchal de Noailles[2], la cour fut détrompée. Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, écrivait au maréchal de Noailles[3] : « il ne m'appartient pas de raisonner sur tout ce qui n'est pas précisément de mon métier. Je ne puis cependant m'empêcher de vous plaindre, de plaindre le roi, de plaindre l'État. Le roi souhaitait passionnément cette expédition ; il avait toujours compté qu'elle se ferait ; sans cette vue, il n'eût peut-être pas porté ses armes en Catalogne. Dieu ne l'a pas voulu ; il faut se soumettre. »

Noailles lui-même, répondant à Catinat[4], confirme tout ce qui a été dit des avis qu'il transmettait à la cour pour démontrer l'impossibilité de prendre Barcelone : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier. Je suis, je vous assure, très-sensible aux marques que vous me donnez de votre amitié et à la part que vous prenez à ce qui me regarde, et je vous en rends mille grâces. Personne ne peut mieux comprendre que vous le désagrément de la situation où j'étais il y a quinze jours, puisque vous avez passé par là. *On a bien vu depuis que mes avis étaient véritables et que mes raisons pour n'entreprendre pas présentement le siége de Barcelone n'étaient que trop bonnes.* »

En résumé, l'*horrible trahison* que Saint-Simon a racontée avec des détails si précis est une pure invention de son esprit soupçonneux ou un de ces bruits de cour qu'il a trop

1. Même édition, p. 59, 2e col.

2. Ce sont les termes mêmes dont se sert le rédacteur des *Mémoires de Noailles*, qui avait tous les papiers sous les yeux.

3. *Mémoires de Noailles*, *ibid.*, p. 60, 1re col.

4. Bibliothèque impériale du Louvre, mss. F. 325, t. VI, f° 92, v°.

souvent accueillis avec crédulité et reproduits dans ses mémoires comme des vérités d'une authenticité incontestable.

C'est surtout contre Adrien-Maurice de Noailles, fils d'Anne-Jules, et comme lui maréchal de France, que Saint-Simon s'est déchaîné. Adrien-Maurice de Noailles, né trois ans après Saint-Simon en 1678, suivit d'abord la carrière militaire, puis siégea avec Saint-Simon dans les conseils formés sous la régence, et se maintint en faveur, après la mort du duc d'Orléans pendant que Saint-Simon était condamné à une sorte d'exil. Après avoir joué un grand rôle à la cour de Louis XV, le maréchal de Noailles quitta les affaires l'année même de la mort de Saint-Simon (1755) et passa dans la retraite les onze dernières années de sa vie. Le contraste entre la fortune brillante de ce second maréchal de Noailles et l'espèce de disgrâce où se passa la fin de la vie de Saint-Simon n'a peut-être pas été sans influence sur les jugements passionnés de ce dernier. A l'en croire, Adrien-Maurice de Noailles commença à le rechercher dès que les pproches de la régence et son intimité connue avec le duc d'Orléans rendirent son amitié importante et désirable pour un ambitieux[1]. Saint-Simon prétend qu'il était loin de l'estimer : il va même jusqu'à insinuer qu'Adrien-Maurice de Noailles n'a pas été étranger à l'empoisonnement de la duchesse de Bourgogne[2]. Cependant il s'établit entre eux une liaison assez étroite jusqu'à l'époque où le duc de Noailles trahit la cause des ducs et pairs[3]. Cette *abomination*[4] du duc de Noailles le rendit un objet d'horreur pour Saint-Simon. Il n'en parle plus qu'avec indignation[5]; il n'a pas d'expressions assez fortes pour caractériser *sa noire et profonde scélératesse*[6]. Au conseil de régence, il ne lui épargne pas les avanies, à en croire ses

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 79, 80 et suiv., p. 118.
3. *Ibid.*, t. XII, p. 316-317.
4. C'est le mot de Saint-Simon, t. XII. p. 334-335.
5. *Mém.*, t. XIII, p. 244-245. — 6. *Ibid.*, t. XIV, p. 293.

mémoires[1]. Sa colère et sa haine s'exhalent en termes d'une violence qui tombe dans le comique à force d'exagération. Il prétend avoir dit au régent en parlant du duc de Noailles : « Je ne me cache pas à vous, ni à personne ni à lui-même, que le plus beau et le plus délicieux jour de ma vie ne fût celui où il me serait donné par la justice divine de l'écraser en marmelade, et de lui marcher à deux pieds sur le ventre, à la satisfaction de quoi il n'est fortune que je ne sacrifiasse. » Dans un grand nombre de passages il revient sur les sentiments de haine et de mépris qu'il prétend lui avoir témoignés ouvertement en toutes circonstances, malgré les respects que lui prodiguait le duc de Noailles.

Qui ne croirait, d'après des déclarations aussi formelles, que toutes relations étaient impossibles entre ces deux hommes ? Cependant, si nous consultons la correspondance de Saint-Simon avec le duc de Noailles, nous voyons qu'à l'époque même, où il prétend avoir témoigné hautement son mépris pour ce personnage, il lui écrivait d'un ton de politesse et même de déférence, qui forme un singulier contraste avec les assertions de ses mémoires. Voici deux lettres qui l'attestent[2] :

« De Paris, ce 29 novembre 1716.

« En arrivant chez moi, Monsieur, j'y ai trouvé M. Le Blanc qui a bien voulu se donner la peine de m'apporter l'original de la signification faite à M. d'Auneuil en opposition d'un arrêt rendu en présence du feu roi au rapport de M. Le Blanc, et une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en accompagnement de cet original, que vous avez

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, p. 31-35.

2. Je dois la communication de ces lettres à M. Amédée Lefèvre-Pontalis, auteur du discours sur la vie et les écrits de Saint-Simon, qui a été couronné par l'Académie française et que j'ai déjà cité plus haut, p. 5. Ces lettres font partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale, suppl. fr. 1134.

fait retirer. J'ai celui de vous remercier de l'un et de l'autre, et d'être, Monsieur, avec les sentiments que je dois,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

« LE DUC DE SAINT-SIMON. »

Cette première lettre n'est que polie. La seconde est presque affectueuse :

« Je viens de voir des gens pénétrés de vos bontés, Monsieur, et en même temps du silence qu'elles demandent. Ils m'ont chargé d'un remerciement pour vous et de vous supplier d'importuner ou de soulager S. A. R., suivant que vous le iugerez à propos de celui qu'ils lui font. L'un et l'autre sont ci-joints. Le Sr. de Maubreuil, mon secrétaire, s'est présenté plusieurs fois pour recevoir vos ordres par le Sr. Oron, ou par vous-même, sur la suite de cette affaire. Comme vous m'avez témoigné désirer quelqu'un de sûr pour cela, vous aurez donc agréable de le faire mander, quand il vous plaira, et de croire que je suis, Monsieur, avec les sentiments que je dois,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur

« LE DUC DE SAINT-SIMON[1]. »

Ce contraste entre les lettres et les mémoires de Saint-Simon fait comprendre la vérité de ce que dit Lemontey sur les rectifications que la correspondance de Saint-Simon fournit pour ses mémoires. Il reste bien établi que cet homme, qu'il accuse de scélératesse et auquel il prodigue des injures posthumes, était, en 1716, un collègue auquel il écrivait avec une déférence marquée.

Examinons maintenant si le caractère du maréchal, tel

1. J'ai cité ci-dessus, p. 139-140, une lettre de Saint-Simon à la maréchale de Noailles.

que Saint-Simon l'a tracé, est conforme à la vérité historique. « Le duc de Noailles, dit-il[1], maintenant arrivé au bâton, au commandement des premières armées et au ministère[2], va désormais figurer tant, et en tant de manières, qu'il serait difficile d'aller plus loin avec netteté sans le connaître, encore qu'il soit plein de vie et de santé, et qu'il ait trois ans moins que moi. C'est un homme né pour faire la plus grande fortune quand il ne l'aurait pas trouvée toute faite chez lui. Sa taille assez grande mais épaisse, sa démarche lourde et forte, son vêtement uni ou tout au plus d'officier, voudraient montrer la simplicité la plus naturelle; il la soutient avec le gros de ce que, faute de meilleure expression, on entend par une apparence de sans façon et de camarade. On a rarement plus d'esprit et de toutes sortes d'esprit, plus d'art et de souplesse à accommoder le sien à celui des autres, et à leur persuader, quand cela lui est bon, qu'il est pressé des mêmes désirs et des mêmes affections dont ils le sont eux-mêmes, et pour le moins aussi fortement qu'eux, et qu'il en est supérieurement occupé. Doux quand il lui plaît, gracieux, affable, jamais importuné quand même il l'est le plus ; gaillard, amusant ; plaisant de la bonne et fine plaisanterie; mais d'une plaisanterie qui ne peut offenser; fécond en saillies charmantes; bon convive; musicien ; prompt à revêtir comme siens tous les goûts des autres, sans jamais la moindre humeur: avec le talent de dire tout ce qu'il veut, comme il veut, et de parler toute une journée sans toutefois qu'il s'en puisse recueillir quoi que ce soit, et cela au milieu même du salon de Marly, et dans les moments de sa vie les plus inquiets, les plus chagrins, les plus embarrassants. Je parle pour l'avoir vu bien des fois sachant

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 35 et suiv.

2. Le maréchal de Noailles n'entra au conseil du roi qu'après la mort du cardinal de Fleury, en 1743. On voit ici que Saint-Simon, disgracié, parlait d'un contemporain parvenu au comble des honneurs, comme nous l'avons déjà fait observer.

ce qu'il m'en avait dit lui-même, et lui demandant après, dans mon étonnement, comment il pouvait faire.

« Aisé, accueillant, propre à toute conversation, parlant de tout, l'esprit orné, mais d'écorce; en sorte que sur toute espèce de savoir force superficie, mais on rencontre le tuf pour peu qu'on approfondisse, et alors vous le voyez maître passé en galimatias de propos délibéré. Tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisements les moins prévus coulent de source chez lui pour qui il veut capter, et se multiplient, et se diversifient avec grâce et gentillesse, et ne tarissent point, et ne sont point sujets à dégoûter. Tout à tous avec une aisance surprenante, et n'oublie pas dans les maisons à plaire à certains anciens valets. L'élocution nette, harmonieuse, toutefois naturelle et agréable; assez d'élégance, beaucoup d'éloquence, mais qui sent l'art, comme avec beaucoup de politesse et de grâce dans ses manières, elles ne laissent pas de sentir quelque sorte de grossièreté naturelle; et toutefois des récits charmants, le don de créer des choses de riens pour l'amusement, et de dérider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela paraisse lui coûter rien.

« Voilà sans doute bien de l'agréable et de grands talents de cour; heureux, s'il n'en avait point d'autres. Mais les voici: tant d'appas, d'esprit de société, de commerce; tant de piéges d'amitié, d'estime, de confiance, cachent presque tous les monstres que les poëtes ont feints dans le Tartare: une profondeur d'abîme, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée et naturelle, accoutumée à se jouer de tout; une noirceur d'âme, qui fait douter s'il en a une, et qui assure qu'il ne croit rien; un mépris de toute vertu de la plus constante pratique; et tour à tour selon le besoin et les temps, la débauche publique abandonnée, et l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie. En tous ces genres de crimes, un homme qui s'étend à tout, qui entreprend tout, qui, pris sur le fait, ne rougit de rien et n'en pousse que plus fortement sa pointe;

maître en inventions et en calomnies, qui ne tarit jamais et qui demeure bien rarement court; qui se trouvant découvert et dans l'impuissance, se reploie prestement comme les serpents, dont il conserve le venin parmi toutes les bassesses les plus abjectes, dont il ne se lasse point et dont il ne cesse d'essayer de vous regagner, dans le dessein bien arrêté de vous étrangler; et tout cela sans humeur, sans haine, sans colère, tout cela à des amis de la plus grande confiance, dont il avoue n'avoir jamais eu aucun lieu de se plaindre, et auxquels il ne nie pas des obligations du premier ordre.

« Le grand ressort d'une perversité si extrêmement rare est l'ambition la plus démesurée, qui lui fait tramer ce qu'il y a de plus noir, de plus profond, de plus incroyable, pour ruiner tout ce qu'il y craint d'obstacles, et tout ce qui peut, même sans le vouloir, rendre son chemin moins sûr et moins uni. Avec cela une imagination également vaste, fertile, déréglée, qui embrasse tout; qui s'égare partout, qui s'embarrasse et qui sans cesse se croise elle-même; qui devient aisément son bourreau, et qui est également poussée par une audace effrénée et contrainte par une timidité encore plus forte, sous le contraste desquelles il gémit, il se roule, il s'enferme, il ne sait que faire, que devenir, et sa timidité protége néanmoins rarement contre ses crimes.

« En même temps avec tout son esprit, ses talents, ses connaissances, l'homme le plus radicalement incapable de travail et d'affaires. L'excès de son imagination, la foule de vues, l'obliquité de tous les desseins qu'il bâtit en nombre tous à la fois, les croisières qu'ils se font les uns aux autres, l'impatience de les suivre et de les démêler mettent une confusion dans sa tête, de laquelle il ne peut sortir. C'est à la guerre la source de tant de mouvements inutiles dont il harasse ses troupes, sans aucun fruit, et si souvent à contretemps, en général par des marches et contre-marches que personne ne comprend, en détail par des détachements qui vont et qui reviennent sans objet, en tout par des contre-

ordres, six, huit, dix fois de suite, quelquefois en une heure aux mêmes troupes, souvent à toute l'armée pour marcher et ne marcher pas, qui en font le désespoir, le mépris et la ruine. En affaires, il saisit un projet, il le suit huit jours, quelquefois jusqu'à quinze ou vingt. Tout y cède, tout y est employé, toute autre chose languit dans l'abandon, il ne respire que pour ce projet. Un autre naît et se grossit dans sa tête, fait disparaître le premier, en prend la place avec la même ardeur, est éteint dans un troisième, et toujours ainsi. C'est un homme de grippe, de fantaisie, d'impétuosité successive, qui n'a aucune suite dans l'esprit que pour les trames, les brigues, les piéges, les mines qu'il creuse et qu'il fait jouer sous les pieds. C'est où il a beaucoup de suite et où il épuise toute la sienne pour les affaires. On verra en son temps des preuves de faits de ce qui se lit ici. Enfin ce qui trouvera à peine croyance d'un homme de tant d'esprit et employé de si bonne heure, on le verra incapable de faire un mémoire raisonné sur quoi que ce soit et incapable d'écrire une lettre d'affaires. »

Saint-Simon accorde au maréchal de Noailles des qualités brillantes mais superficielles, bonnes seulement pour un courtisan ; il lui refuse un mérite sérieux d'homme d'État et l'accuse d'une ambition capable de tous les crimes. En examinant le portrait tracé par Saint-Simon, je ne veux pas me faire le champion d'Adrien-Maurice de Noailles ; je cherche simplement la vérité historique. Le maréchal de Noailles ne paraît pas, il faut le reconnaître, avoir été un grand général, mais sa bravoure et son activité sont hors de doute. On a vu plus haut[1] qu'il avait fait merveilles dans la campagne de 1710. Sous Louis XV, vaincu à Dettingen, il parvint à couvrir la frontière du Rhin. En 1746, il consentit, quoique maréchal de France, à servir sous Maurice de Saxe. Apprenant que ce général se disposait à livrer la bataille de Fon-

1. Voy. p. 516-517.

tenoy, il lui écrivit le 9 mai[1]: « Je compte partir samedi prochain, le roi n'ayant pas jugé à propos de me laisser partir avant lui, à cause des fréquents conseils que Sa Majesté a tenus. Mais je vous demande, s'il vous plaît, de ne vous point battre avant mon arrivée; car j'ai bon courage et un sabre écossais qui doit faire des merveilles. J'ai demandé la même grâce au roi, et j'espère qu'il voudra bien m'attendre. » Noailles figura, en effet, à la journée de Fontenoy, et y servit glorieusement sous le maréchal de Saxe. Il avait alors 68 ans et payait encore de sa personne sur les champs de bataille, pendant que Saint-Simon tranquille, dans son hôtel de la rue Saint-Dominique, écrivait ses mémoires où il cherche à faire douter de la bravoure de Noailles : « Pour sa valeur, dit-il[2], j'en abandonne le jugement à ceux qui l'ont vu en besogne. Il en a essuyé quelquefois de bons mots le long des lignes. Ses incertitudes continuelles, et ses occupations, qui l'ont tenu sous clef à l'armée et à la cour, ne l'y ont pas fait aimer. »

Passons maintenant à cette ambition dévorante, qui fut, selon Saint-Simon, le principe de toutes les perfidies, de toutes les noirceurs et, pour me servir de son langage, de tous les crimes du maréchal. Je suis loin de nier l'ambition du duc de Noailles; il sut, avec la dextérité d'un habile courtisan, se plier aux diverses formes de gouvernement. Après avoir servi le despotisme de Louis XIV dans les dernières années de son règne, il fut directeur du conseil des finances sous la régence du duc d'Orléans. La position était difficile; les dettes étaient énormes et les ressources médiocres dans un pays où les classes les plus riches n'étaient pas soumises aux impôts. Le duc de Noailles épuisa tous les moyens pour combler le déficit et finit par proposer, en 1718, la taille proportionnelle s'appuyant sur un cadastre des biens

1. *Mémoires de Noailles*, p. 345, édition Michaud et Poujoulat.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 39.

de tous les Français[1]. « S'il y a un remède à ce mal, disait-il après avoir tracé un tableau effrayant de la situation financière de la France, c'est certainement la taille proportionnelle, la juste estimation des biens du royaume, et la connaissance des facultés des sujets du roi. Il serait à désirer qu'on pût en même temps imprimer, à tous ceux qui cherchent à s'exempter aux dépens des autres, combien il leur serait avantageux que la contribution se fît avec une proportion équitable : outre que cela est juste en soi, ils n'auraient jamais à craindre la ruine de l'État, qui à la fin entraîne nécessairement celle de tous les particuliers. »

Saint-Simon, un des plus âpres défenseurs des classes privilégiées, dut s'indigner en entendant parler de l'égale répartition de l'impôt. Les projets de Noailles furent rejetés. On leur préféra le système hasardeux de Law. Quant à Noailles, il aima mieux abandonner sa position que de se soumettre à cette expérience dangereuse. Cet ambitieux subit une honorable disgrâce, tant que dura le système, dont Saint-Simon et d'autres ducs parurent assez disposés à profiter[2]. Il résista fermement à Dubois, avec lequel Saint-Simon négociait, tout en l'accablant de mépris posthumes[3]. Noailles, exilé en 1720, resta trois ans dans ses terres, et ne reparut à la cour qu'après la mort de Dubois, mais il y reparut honoré et exalté dans l'opinion par l'éclat même de sa disgrâce. Jusqu'à la mort du cardinal de Fleury, son crédit se soutint. Appelé au conseil des ministres en 1743, on le crut destiné à succéder au cardinal, c'était le moment le plus favorable pour donner l'essor à son ambition. Loin de là, le maréchal de Noailles lut au jeune Louis XV un discours dans lequel il lui rappelait les maximes de son aïeul et l'engageait à n'avoir jamais de premier

1. *Mémoires de Noailles*, p. 277, édition Michaud et Poujoulat.
2. Voy. plus haut p. 255, note 1.
3. Voy. p. 119-120.

ministre[1]. C'est là, il faut l'avouer, une étrange preuve de cette ambition insatiable, qui ne reculait devant aucun crime.

Reste l'accusation de profonde incapacité pour toute affaire sérieuse que Saint-Simon a lancée si hardiment contre le maréchal de Noailles. Il semble difficile que cet homme si incapable ait occupé les plus hautes positions sous Louis XIV, pendant la régence du duc d'Orléans et sous Louis XV. Il avait 77 ans lorsqu'en 1755, l'année même de la mort de Saint-Simon, il renonça aux affaires. Comment supposer que l'habileté et la souplesse d'un courtisan aient réussi à faire illusion pendant plus de cinquante ans à des gouvernements si divers ? Comment admettre qu'un esprit frivole et des qualités superficielles aient suffi pour le maintenir à la tête des armées et des conseils? D'ailleurs nous avons les papiers du maréchal, les nombreux mémoires qu'il avait composés sur les affaires publiques et sa vaste correspondance. Plus de trois cents volumes in-folio dispersés dans un grand nombre de dépôts, à la bibliothèque impériale, à la bibliothèque du Louvre, aux archives des ministères des affaires étrangères et de la guerre, attestent l'activité prodigieuse du général et de l'homme d'État. Saint-Simon prétend, il est vrai, que c'est à la plume des secrétaires du maréchal de Noailles qu'il faut attribuer tous ces manuscrits. Cependant, sans parler des nombreuses lettres autographes que renferment les papiers du maréchal, on y trouve des mémoires qui portent un cachet d'originalité qu'il est impossible de méconnaître, tels sont particulièrement le mémoire lu au conseil de régence en 1718 sur la situation financière de la France et les avis donnés à Louis XV par le maréchal en 1743[2].

1. *Mémoires de Noailles*, édition citée, p. 312 et suiv.

2. Voy. cet écrit dans les *Mémoires de Noailles*, p. 312 et suiv. M. Camille Rousset vient de publier la correspondance du maréchal de Noailles avec Louis XV. Ces lettres, dont les originaux autographes sont conservés au ministère de la guerre, sont une nouvelle preuve de l'iniquité de Saint-Simon, lorsqu'il accuse le maréchal d'incapacité.

En résumé, Saint-Simon n'a pas donné une idée véritable des relations qui existèrent entre lui et Adrien-Maurice de Noailles pendant la régence. Le contraste entre ses lettres et ses mémoires en est une preuve. Enfin le portrait qu'il a tracé du maréchal de Noailles n'est pas conforme à la vérité : ne rend justice ni à sa bravoure ni à sa capacité politique.

Nous terminerons par quelques notes sur les relations de Saint-Simon avec le cardinal de Noailles, archevêque de Paris et oncle d'Adrien-Maurice. Ce fut surtout à l'occasion des affaires ecclésiastiques et de la Constitution *Unigenitus* que notre historien fut en rapport avec ce prélat. Saint-Simon était à la recherche de docteurs qui pussent lui fournir des renseignements sur ces matières, ainsi qu'on l'a vu plus haut[1]. On lui parla d'un docteur Petitpied, qui avait été forcé de quitter Paris. Il pria l'archevêque d'autoriser Petitpied à y revenir. C'est à cette occasion que sont écrites les deux lettres suivantes[2] :

« Ce 4 mai 1718.

« V. Em. est sans doute informée que S. A. R. nomma au conseil de lundi dernier cinq commissaires dont elle voulut que je fusse l'un sur l'affaire des bulles[3]. Mon ignorance en cette matière m'oblige à recourir aux lumières que je crois les meilleures parmi lesquelles j'ai grand besoin de celles de M. Petitpied, qui, après divers ordres par écrit, n'en a plus qu'un verbal de ne demeurer pas à Paris et se tient à Asnières. S. A. R., à qui j'en viens tout présentement de parler, m'a donné un consentement très-facile à ce qu'il revienne tout à fait à Paris, pourvu que vous ne vous y opposassiez pas, et m'a appris que c'est vous qui avez désiré son éloignement. Je ne connais point ce docteur que sur la ré-

1. Page 99.

2. Ces lettres se trouvent à la Bibliothèque du Louvre, mss. F. 325 p. 20 et 21.

3. Les bulles refusées par le pape aux évêques que le régent avait nommés.

putation de sa capacité singulière sur les matières dont j'ai malheureusement besoin, qui m'ont fait chercher à qui je pourrais m'en consulter. S. A. R. m'a seulement dit qu'il n'a point signé le formulaire, mais je n'ai pas dessein de lui donner de bénéfice, et la demeure à Paris n'en est pas un. Dans le besoin que je me trouve avoir de lui, je serai très-sensiblement obligé à V. Em., si vous voulez me traiter en ce point aussi favorablement qu'a fait S. A. R. et être aussi persuadé que vous le devez être de tout mon respectueux et très-sincère attachement.

« LE DUC DE SAINT-SIMON. »

Le cardinal ne fit pas attendre son consentement, comme le prouve une seconde lettre de Saint-Simon écrite le lendemain :

« Ce 5 mai 1718.

« Mille très-humbles remerciements du consentement de V. Em. au retour en pleine liberté de M. Petitpied. J'irai recevoir ce que vous me voudrez bien dire sur ce docteur quand vous me l'ordonnerez, et vous rendre compte aussi de diverses choses qu'il est bon que V. Em. n'ignore pas. Je demeure à elle avec mon respect et mon attachement ordinaire et qui ne peut changer,

« LE DUC DE SAINT-SIMON. »

CHAPITRE III.

LA PRINCESSE PALATINE.

Correspondance de la princesse palatine (Élisabeth-Charlotte de Bavière), duchesse d'Orléans. — On peut remarquer quelques analogies entre ses lettres et les mémoires de Saint-Simon. — Ressem-

blances et différences dans le récit de l'empoisonnement de Madame (Henriette d'Angleterre). — Différence complète entre les lettres de la Palatine et les mémoires de Saint-Simon dans le récit de l'entrevue de cette princesse avec Mme de Maintenon après la mort du duc d'Orléans (1701). — Le récit de Saint-Simon est plus vraisemblable. — Bruits sur les accaparements de blés en 1709 accueillis par Saint-Simon et la Palatine ; différences dans leur récit. — La Palatine accuse Mme de Maintenon de ces accaparements ; Saint-Simon s'en prend à d'Argenson et à Desmarêts. — La Palatine croit, comme Saint-Simon, à l'empoisonnement de Louvois ; elle insinue que Mme de Maintenon n'y a pas été étrangère. — Réserve du langage de Saint-Simon comparé à celui de la Palatine.

Les lettres de la duchesse d'Orléans, écrites pendant la dernière partie du règne de Louis XIV, embrassent à peu près la même période que les mémoires de Saint-Simon[1]. Elisabeth-Charlotte de Bavière que le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, avait épousée en secondes noces, fut une des figures originales de la cour du grand roi. Rude et rogue, restée Allemande au milieu des Français, pleine de morgue aristocratique et vivant par la pensée au milieu des palatins

1. On est loin d'avoir toutes les lettres de cette princesse, qui écrivait des volumes à ses parents d'Allemagne. Wolfgang Menzel, surnommé le *Gallophage*, publia, en 1843, un extrait de cette vaste correspondance sous le titre de : *Briefe der Prinzessin Elizabeth-Charlotte von Orleans an die Raugrafin Louise* (Stuttgard, 1843, 1 vol. in-8). Cet extrait se compose surtout des passages qui renferment des anecdotes graveleuses et le plus souvent suspectes. On y reconnaît le *Gallophage*, qui a voulu présenter la société française de l'époque de Louis XIV sous un aspect odieux ou ignoble. M. Brunet, de Bordeaux, a publié une traduction de ces lettres, avec des notes (Paris, Charpentier, 1855, 2 vol. in-18). En 1861, M. Léop. Ranke a joint au cinquième volume de son *Histoire de France pendant le seizième et le dix-septième siècle* de nouveaux extraits de la correspondance de la princesse palatine, et M. A. A. Rolland en a publié une traduction française sous le titre de *Lettres inédites de la princesse palatine* (Paris, collection Hetzel, 1 vol. in-18). Le choix de M. Ranke est plus historique que celui de Menzel. On y trouve toujours une princesse entichée de sa noblesse et de sa nation, haïssant Mme de Maintenon, d'Effiat, le chevalier de Lorraine, etc. Mais les détails cyniques sont rares, tandis qu'ils abondent dans le recueil de Menzel.

ses ancêtres, elle se vengeait d'une cour trop polie et trop raffinée par des injures grossières qu'elle ne cessait d'écrire à ses parents d'Allemagne. Malgré le dégoût qu'inspirent trop souvent les extraits de cette correspondance, on est porté à excuser une princesse étrangère, de mœurs pures, qui se trouva jetée dans la cour peu édifiante de Saint-Cloud. Le chevalier de Lorraine, d'Effiat et des dames qui valaient ses favoris du duc d'Orléans inspirèrent à la fière et rude Allemande un profond dégoût pour une nation qu'elle jugea par l'entourage de Monsieur. Je ne prétends pas excuser les grossièretés de la Palatine ; je cherche seulement à les expliquer.

Entre cette princesse et Saint-Simon il y a des rapports de haine et de sympathie. Tous deux détestent les bâtards de Louis XIV et Mme de Maintenon. Tous deux sont pleins de morgue aristocratique. La duchesse d'Orléans aime Mmes de Beuvron et de Clérambault, et c'est probablement par elles qu'elle est informée d'une multitude d'anecdotes qui remplissent ses lettres. Saint-Simon, qui connaissait aussi ces dames et les fréquentait, les représente comme des personnes spirituelles et dont la mémoire riche en souvenirs s'épanchait avec quelques amis[1]. Il était du nombre, et dès lors on ne doit pas s'étonner de trouver souvent les mêmes détails dans ses mémoires et dans les lettres de la Palatine.

Cependant ces deux personnages ne s'épargnent pas toujours. La Palatine, qui était vive et brusque, ne ménagea pas Saint-Simon, lorsqu'elle le vit disputer le pas au prince des Deux-Ponts, qui était, comme elle, de la maison palatine. Elle lui lâcha une de ces boutades qui désarçonnent les plus intrépides. Saint-Simon en fut démonté[2]. Ailleurs elle se moque de la furie du petit duc s'indignant de la débonnaireté du régent[3]. De son côté Saint-Simon ne se fait pas faute de

1. Voy. plus haut p. 83.
2. Voy. plus haut p. 21. — 3. Voy. p. 114-115.

plaisanter de la sauvagerie de cette princesse qui n'aimait à vivre qu'au milieu des palatins. Il en fait une peinture comique lorsqu'au moment de la mort du Dauphin, fils de Louis XIV, il la montre arrivant en grand habit au milieu des princesses en déshabillé de nuit, hurlant et les inondant de larmes. « Madame, dit-il, rhabillée en grand habit, arriva hurlante, ne sachant bonnement pourquoi ni l'un ni l'autre, les inonda tous de ses larmes en les embrassant, fit retentir le château d'un renouvellement de cris, et fournit un spectacle bizarre d'une princesse qui se remet en cérémonie, en pleine nuit, pour venir pleurer et crier parmi une foule de femmes en déshabillé de nuit, presque en mascarades. » Malgré ces traits satiriques, on voit que Saint-Simon estime la Palatine, dont la conduite était irréprochable, si son langage ne l'était pas.

Un des principaux points sur lequels s'accordent Saint-Simon et la Palatine est le prétendu empoisonnement d'Henriette d'Angleterre[1]. Cependant les deux récits présentent quelques différences : « Il est très-vrai, dit la Palatine[2], que Madame a été empoisonnée, mais sans que Monsieur le sût. Lorsque ces coquins tinrent conseil entre eux pour décider que l'on empoisonnerait la pauvre Madame, ils discutaient s'ils devaient ou non en prévenir Monsieur. Le chevalier de Lorraine dit[3] : « Non, ne le lui disons pas ; il ne saurait se taire. S'il n'en parle pas la première année, il nous fera prendre dix ans après. » Et l'on sait que ces misérables ajoutèrent : « Gardons-nous bien de le dire à Monsieur, qui le dirait au roi, qui nous ferait prendre. »

D'après Saint-Simon, les choses se passèrent tout autrement. Louis XIV fut instruit de l'empoisonnement de Madame par un maître d'hôtel nommé Purnon. Et cependant il souf-

1. Voy. plus haut p. 473 et suiv.
2. Tome I, p. 251 de l'édition Brunet.
3. La Palatine oublie qu'à l'époque de la mort de Madame le chevalier de Lorraine n'était pas en France. Voy. plus haut, p. 474, note.

frit que les Beuvron et les d'Effiat, qu'il connaissait pour des empoisonneurs, continuassent de fréquenter la cour! Il faut avouer que le récit de la Palatine est ici moins invraisemblable que celui de Saint-Simon. Elle connaissait trop bien Louis XIV pour supposer qu'il laissât un pareil crime impuni.

La Palatine continue[1] : « D'Effiat n'avait point empoisonné l'eau de chicorée, mais la tasse de Madame, et c'était bien imaginé : car l'on a bu l'eau de chicorée ; mais personne ne boit dans notre tasse. La tasse ne fut pas rapportée aussitôt qu'on la demanda ; elle s'était égarée, à ce qu'on dit ; on avait voulu avoir le temps de la nettoyer et de la faire passer au feu. » Voilà encore une circontance qui diffère des détails donnés par Saint-Simon. Elle diminue l'invraisemblance du récit en expliquant comment d'autres personnes purent boire impunément de l'eau de chicorée qui avait été mortelle à Madame. Saint-Simon raconte, au contraire, que d'Effiat jeta le poison dans l'eau. D'après la Palatine, voici comment le crime fut commis : « Un valet de chambre, que j'ai eu et qui avait été au service de feu Madame (il est mort maintenant) m'a raconté que le matin, tandis que Monsieur et Madame avaient été à la messe, d'Effiat vint au buffet ; il trouva la tasse et la frotta avec un papier. Le valet de chambre lui dit : « Monsieur que faites-vous à notre armoire et pourquoi touchez-vous à la tasse de Madame ? » il répondit :

Je crève de soif ; je cherchais à boire, et voyant la tasse malpropre ; je l'ai nettoyée avec du papier. » Le soir, Madame demanda de l'eau de chicorée ; aussitôt qu'elle eut bu, elle s'écria qu'elle était empoisonnée. *Ceux qui étaient là burent de la même eau*, mais non de celle qui était dans la tasse ; ils ne purent donc avoir aucun mal. Il fallut la porter au lit ; elle se trouva de plus mal en plus mal, et mourut deux heures après minuit dans d'effroyables souffrances. »

1. *Lettre de la duchesse d'Orléans*, t. II, p. 252, édit. Brunet.

J'ai noté des différences essentielles entre les deux récits, et les détails qui rendent moins invraisemblable la tradition adoptée par la Palatine. Je ne crois pas cependant plus à la vérité de son récit qu'à celui de Saint-Simon. Les textes que j'ai cités plus haut[1] et surtout l'autorité du médecin Gui-Patin me paraissent préférables à toutes ces traditions du Palais-Royal et de Saint-Cloud. La seule chose qui me frappe est la ressemblance de certaines phrases, qui semble prouver que Saint-Simon et la Palatine avaient puisé à la même source. Était-ce Mme de Beuvron ou la maréchale de Clérambault? Quoique Saint-Simon cite Joly de Fleury pour son unique autorité, je ne puis voir dans toutes ces anecdotes qu'une de ces traditions brodées et amplifiées par l'imagination féminine. La Palatine elle-même ne paraît pas attacher une grande importance à tous ces bruits, si l'on en juge par d'autres passages de ses lettres. Parlant du prétendu empoisonnement de Madame et du marquis d'Effiat, qu'on voulait faire gouverneur de son fils, elle dit : « Cette accusation, *qu'elle soit vraie ou fausse*, est un beau titre d'honneur pour lui confier mon fils[2]. »

Saint-Simon et la Palatine ne sont nullement d'accord sur la scène où cette princesse, accusée d'avoir attaqué le roi et Mme de Maintenon dans ses correspondances, fut contrainte en quelque sorte de faire amende honorable. Le duc d'Orléans venait de mourir. « Madame, dit Saint-Simon[3], était fort en peine de la situation où elle se trouvait avec le roi dans une occasion où il y allait du tout pour elle, et avait engagé la duchesse de Ventadour de voir Mme de Maintenon. Elle le fit; Mme de Maintenon ne s'expliqua qu'en général et dit seulement qu'elle irait chez Madame au sortir de son dîner, et voulut que Mme de Ventadour se trouvât chez Madame et fût en tiers pendant sa visite. C'était le dimanche,

1. Voy. p. 477-480.
2. *Lettres nouvelles inédites de la princesse Palatine*, p. 111.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 173, 174 et suiv.

le lendemain du retour de Marly. Après les premiers compliments, ce qui était là sortit, excepté Mme de Ventadour. Alors Madame fit asseoir Mme de Maintenon, et il fallait pour cela qu'elle en sentît tout le besoin[1]. Elle entra en matière sur l'indifférence avec laquelle le roi l'avait traitée pendant toute sa maladie, et Mme de Maintenon la laissa dire tout ce qu'elle voulut; puis lui répondit que le roi lui avoit ordonné de lui dire que leur perte commune effaçait tout dans son cœur, pourvu que dans la suite il eût lieu d'être plus content d'elle qu'il n'avait eu depuis quelque temps, non-seulement sur ce qui s'était passé à l'égard de M. le duc de Chartres[2], mais sur d'autres choses encore plus intéressantes dont il n'avait pas voulu parler; ce qui était la vraie cause de l'indifférence qu'il avait voulu lui témoigner pendant qu'elle était malade. A ce mot, Madame, qui se croyait bien assurée, se récrie, proteste qu'excepté le fait de son fils elle n'a jamais rien dit ni fait qui pût déplaire et enfile des plaintes et des justifications. Comme elle y insistait le plus, Mme de Maintenon tire une lettre de sa poche et la lui montre, en lui demandant si elle en connaissait l'écriture. C'était une lettre de sa main à sa tante la duchesse de Hanovre, à qui elle écrivait tous les ordinaires[3], où après des nouvelles de cour, elle lui disait en propres termes: *qu'on ne savait plus que dire du commerce du roi et de Mme de Maintenon, si c'était mariage ou concubinage*; et de la tombait sur les affaires du dehors et sur celles du dedans, et s'étendait sur la misère du royaume qu'elle disait ne s'en pouvoir relever. La poste l'avait ouverte, comme elle les ouvrait et les ouvre encore presque toutes, et l'avait trouvée trop forte pour se contenter, à l'ordinaire,

1. Le cérémonial de l'ancienne cour ne permettait pas de s'asseoir en présence des princesses, à moins que, par son rang, on n'eût droit au tabouret. Mme de Maintenon n'avait pas de rang officiel et n'avait pas droit de s'asseoir devant Madame.

2. Il s'agit de l'opposition de Madame au mariage de son fils avec une fille naturelle du roi.

3. C'est-à-dire tous les jours de départ du courrier de la poste

d'en donner un extrait et l'avait envoyée au roi en original. On peut penser si, à cet aspect et à cette lecture, Madame pensa mourir sur l'heure. La voilà à pleurer, et Mme de Maintenon à lui représenter modestement l'énormité de toutes les parties de cette lettre, et en pays étranger ; enfin Mme de Ventadour à verbiager pour laisser à Madame le temps de respirer et de se remettre assez pour dire quelque chose. Sa meilleure excuse fut l'aveu de ce qu'elle ne pouvait nier, des pardons, des repentirs, des prières, des promesses.

« Quand tout cela fut épuisé, Mme de Maintenon la supplia de trouver bon qu'après s'être acquittée de la commission que le roi lui avait donnée, elle pût aussi lui dire un mot d'elle-même et lui faire ses plaintes de ce que, après l'honneur qu'elle lui avait fait autrefois de vouloir bien désirer son amitié et de lui jurer la sienne, elle avait entièrement changé depuis plusieurs années. Madame crut avoir beau champ. Elle répondit qu'elle était d'autant plus aise de cet éclaircissement que c'était à elle à se plaindre du changement de Mme de Maintenon, qui tout d'un coup l'avait laissée et abandonnée et forcée de l'abandonner à la fin aussi, après avoir longtemps essayé de la faire vivre avec elle comme elles avaient vécu auparavant. A cette seconde reprise, Mme de Maintenon se donna le plaisir de la laisser enfiler, comme à l'autre, les plaintes et de plus les regrets et les reproches ; après quoi elle avoua à Madame qu'il était vrai que c'était elle qui la première s'était retirée d'elle et qui n'avait osé s'en approcher ; que ses raisons étaient telles qu'elle n'avait pu moins que d'avoir cette conduite ; et par ce propos fit redoubler les plaintes de Madame et son empressement de savoir quelles pouvaient être ses raisons. Alors Mme de Maintenon lui dit que c'était un secret qui jusqu'alors n'était jamais sorti de sa bouche, quoiqu'elle en fût en liberté depuis dix ans qu'était morte celle qui le lui avait confié sur sa parole de n'en parler à personne ; et de là raconte à Madame mille

choses plus offensantes les unes que les autres qu'elle avait dites d'elle à Mme la Dauphine, lorsqu'elle était mal avec cette dernière, qui dans leur racommodement les lui avait redites mot à mot. A ce second coup de foudre, Madame demeura comme une statue. Il y eut quelques moments de silence. Mme de Ventadour fit son même personnage pour laisser reprendre les esprits à Madame, qui ne sut faire que comme l'autre fois, c'est-à-dire qu'elle pleura, cria, et pour fin demanda pardon, avoua, puis repentirs et supplications. Mme de Maintenon triompha froidement d'elle assez longtemps, la laissant s'enrouer de parler, de pleurer, et lui prendre les mains. C'était une terrible humiliation pour une si rogue et fière Allemande. A la fin, Mme de Maintenon se laissa toucher comme elle l'avait bien résolu, après avoir pris toute sa vengeance. Elles s'embrassèrent; elles se promirent oubli parfait et amitié nouvelle. Mme de Ventadour se mit à en pleurer de joie, et le sceau de la réconciliation fut la promesse de celle du roi, et qu'il ne lui dirait pas un mot des deux matières qu'elles venaient de traiter; ce qui plus que tout soulagea Madame. Tout se sait enfin dans les cours, et si je me suis peut-être un peu étendu sur ces anecdotes, c'est que je les ai sues d'original[1] et qu'elles m'ont paru très-curieuses. »

On pense bien que la Palatine ne raconte pas cette scène comme Saint-Simon. Son orgueil en aurait trop cruellement souffert. Voici son récit qui est daté du 12 juin 1701[2], et qui est par conséquent écrit le lendemain même de la scène racontée par Saint-Simon[3] : « Elle (Mme de Maintenon) est

1. Mme de Ventadour est la seule des trois personnes présentes qui ait pu raconter cette scène à Saint-Simon. Il parle souvent, dans ses mémoires, de cette duchesse; mais il ne paraît pas avoir eu avec elle des relations d'amitié.

2. Saint-Simon dit positivement que la visite de Mme de Maintenon à Madame eut lieu le 11 juin 1701.

3. *Lettres nouvelles inédites de la princesse Palatine*, p. 234 et suiv.

venue à six heures. Je lui ai d'abord répété combien j'étais contente d'elle, et je lui ai demandé son amitié. Je lui ai avoué aussi que j'avais été fâchée contre elle, parce que je croyais qu'elle me haïssait et m'ôtait les bonnes grâces du roi (ce que j'avais d'ailleurs appris par la Dauphine). J'ai ajouté que j'étais prête à tout oublier, si elle voulait être mon amie. Là dessus elle me dit beaucoup de belles et éloquentes choses, me promit son amitié, et nous nous embrassâmes. Je lui dis ensuite que ce n'était pas assez de m'avoir mandé que le roi était indisposé contre moi; qu'il fallait me donner aussi le moyen de rentrer en grâce. Elle me conseilla alors de parler au roi en toute franchise, de lui avouer moi-même que je l'avais haïe parce que je pensais qu'elle me rendait de mauvais offices auprès de lui, et de dire également au roi pourquoi je lui en avais voulu.

« J'ai suivi ce conseil, et comme Monsieur m'avait dit que le roi était aussi mécontent de ce que je vous écrivais trop à cœur ouvert, j'ai également traité cet article: « Votre Majesté, ai-je dit, ne doit pas s'en étonner; car ma tante est la personne du monde à laquelle je suis le plus attachée par reconnaissance et par inclination; je lui ai de tout temps ouvert mon cœur, et tant que Votre Majesté s'est montrée bienveillante pour moi j'ai fait à ma tante l'éloge de votre bonté; mais lorsque vous m'avez maltraitée, je m'en suis plainte à elle, et je n'ai jamais pu faire autrement à son égard. » Le roi me répondit: « Je ne sais rien de vos lettres; je n'en ai lu aucune, et tout cela n'a été qu'une imagination de Monsieur. Je ne trouve pas mauvais que vous aimiez et respectiez Madame votre tante comme une mère; mais elle me hait. — Ma tante, dis-je au roi, a de tout temps admiré vos grandes qualités, et quand Votre Majesté le voudra, elle vous aimera aussi. »

« Lorsque j'eus tout exposé au roi et lui eus montré clairement que, quelque mal qu'il m'eût traitée, je l'avais néanmoins toujours respecté et aimé, et que même ç'avait

toujours été une grande joie pour moi qu'il voulût seulement me souffrir auprès de lui, il m'embrassa, me pria d'oublier le passé et me promit ses bonnes grâces. Il rit aussi quand je lui dis tout naturellement : *si je ne vous avais pas tant aimé, je n'aurais pas tant haï Mme de Maintenon, croyant qu'elle m'ôtait vos bonnes grâces.* Enfin, tout s'est très-bien passé. »

La première partie de cette lettre se rapporte seule à l'entrevue de Madame et de Mme de Maintenon. Il est difficile de croire que la Palatine ait dit toute la vérité ; elle ne parle pas des lettres, dont il est question dans son entrevue avec le roi. Son orgueil était intéressé à dissimuler une partie des faits, tandis que Saint-Simon n'avait pas de motif pour faire un récit plus favorable à Mme de Maintenon qu'à la Palatine. Je serais donc porté à préférer dans cette circonstance le témoignage de Saint-Simon, tout en reconnaissant qu'il a cherché, suivant son usage, à disposer les faits de manière à faire une narration piquante et dramatique.

C'est sans doute à la suite de cette réconciliation que la Palatine écrivit à Mme de Maintenon la lettre suivante[1] : « Comme je n'ai eu l'honneur de voir le roi qu'en public, je n'ai pu lui dire que j'avais reçu encore une lettre de la reine d'Espagne, et quoiqu'elle me défende de faire semblant d'avoir reçu sa lettre, je ne veux point avoir de secret que le roi ne sache. J'ai cru que vous trouveriez bon, Madame, que je m'adresse à vous pour vous prier de montrer cette lettre au roi et aussi la réponse que j'y ai faite pour voir s'il l'approuve, et si cela est, je vous prie de me la renvoyer ; car l'homme qui m'a donné la lettre d'Espagne en attend la réponse ce soir. Ayez la bonté de me marquer la volonté du

1. Cette lettre est datée du *samedi*, sans autre renseignement précis. Il est très-probable qu'elle fut écrite à la suite de la scène où Madame s'était engagée à parler au roi avec une entière franchise et à n'avoir plus de correspondance secrète.

roi ; je serai toujours ravie de l'apprendre par vous, Madame, pour qui je me sens à cette heure *une véritable amitié fondée sur une grande estime*[1]. »

Cette amitié fondée sur l'estime ne dura pas longtemps à en juger par les injures grossières dont la correspondance ultérieure de la Palatine est remplie contre Mme de Maintenon. Elle va jusqu'à l'accuser d'avoir accaparé les blés et spéculé sur la famine en 1709. Saint-Simon aussi parle d'accaparements et de spéculations odieuses, qui font penser au *pacte de famine*[2]. Mais quelque violent que soit Saint-Simon dans ses attaques contre Mme de Maintenon, il n'a jamais songé à lui imputer l'accaparement des blés. Il était réservé à la Palatine de pousser la haine jusqu'à l'absurde : « Quand la vieille guenipe (c'est le nom, sous lequel elle désigne habituellement Mme de Maintenon) vit que la récolte avait manqué, elle fit acheter sur tous les marchés tout le blé qui s'y trouvait. Elle a ainsi gagné horriblement d'argent, mais tout le monde mourait de faim. Elle n'avait pas fait faire assez de greniers ; aussi beaucoup de blé s'est-il gâté dans les bateaux ; il a fallu le jeter à la Seine ; le peuple criait que c'était un châtiment de Dieu[3]. » Il faut rapprocher ce passage des lettres où Mme de Maintenon déplore la famine de 1709 ; on verra alors combien la Palatine est inique et violente dans ses haines et ses vengeances. Saint-Simon se borne à accuser d'Argenson et le contrôleur général Desmarêts ; c'est déjà beaucoup trop ; rien ne justifie d'aussi odieuses imputations.

Saint-Simon et la Palatine se montrent aussi crédules l'un que l'autre en ce qui concerne les empoisonnements. Ils

1. *Correspondance de la duchesse d'Orléans*, t. I, p. 51, édit. Brunet.

2. Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 122 et suiv. Il ajoute plus loin (p. 128) : « Ce manége des blés a paru une bonne ressource (maintenant que j'écris) au contrôleur général Orry, le plus ignorant et le plus barbare qui administra jamais les finances.... » Orry fut contrôleur général de 1730 à 1745.

3. *Correspondance de la duchesse d'Orléans*, t. II, p. 64-65.

prétendent tous deux que Henriette d'Angleterre et Louvois moururent empoisonnés. « Il est sûr qu'il a été empoisonné, dit la Palatine en parlant de ce dernier[1], ainsi que son médecin a dit: *Je meurs empoisonné; je l'ai bien mérité pour avoir empoisonné mon maître, M. de Louvois, et cela dans l'espoir de devenir médecin du roi*[2], *comme Mme de Maintenon me l'avait promis.* » La Palatine se borne ici à insinuer que Mme de Maintenon ordonna l'empoisonnement. Ailleurs elle l'accuse formellement d'avoir appris l'art de la Brinvilliers, et de le connaître parfaitement[3]. De pareilles calomnies ne méritent pas de réfutation. Jamais Saint-Simon, même dans ses plus grandes violences, n'a poussé l'injustice aussi loin.

Enfin on doit reconnaître que sa plume, sans être timide, est loin d'être aussi libre (on devrait dire aussi cynique) que celle de la Palatine. Il a reculé devant la peinture de certains désordres dont la princesse ne craint pas d'entretenir ses parents d'Allemagne. Qu'on lise les détails qu'elle donne sur les dernières années de la régence[4], sur la duchesse de Retz, sur Mmes de Polignac et de Sabran, sur le duc de Richelieu, sur Rambure et ses compagnons de débauche, et l'on verra, en comparant ses récits à ceux de Saint-Simon, combien ce dernier a été sobre et réservé. Les amateurs de scandale préféreront peut-être la crudité de la Palatine. Mais les lecteurs sérieux seront forcés de reconnaître, après les exemples que nous venons de citer, que l'on ne doit consulter une pareille correspondance qu'avec la plus grande circonspection.

1. *Correspondance de la duchesse d'Orléans*, t. I, p. 226. Voy. plus haut, p. 469-473, sur ce prétendu empoisonnement de Louvois.

2. Saint-Simon parle aussi du désespoir et de la mort du médecin de Louvois, voy. p. 470, mais avec des détails bien différents.

3. *Correspondance de la duchesse d'Orléans*, t. II, p. 35.

4. *Ibid.*, t. II, p.368, 374, 375.

CHAPITRE IV.

LE MARÉCHAL DE VILLARS.

Portrait du maréchal de Villars par Saint-Simon. — Bataille de Friedlingen (1702); récit invraisemblable qu'en fait Saint-Simon. — Honteux délais qu'il reproche à Villars; injustice de ce reproche. — Difficultés de la marche à travers la Forêt-Noire omises par Saint-Simon. — Il traite d'*insensé* le plan formé par Villars de réunir les armées d'Italie et d'Allemagne en s'emparant du Tyrol. — Victoire d'Hochstedt à peine mentionnée par Saint-Simon. — Accusations injustes de Saint-Simon contre Villars au sujet de la bataille de Malplaquet. — Villars manque l'occasion d'accabler l'ennemi en 1711, d'après Saint-Simon et Saint-Hilaire. — Injustice de Saint-Simon dans le récit de la bataille de Denain. — Rôle important de Villars pendant la régence. — Ses mémoires peuvent servir à rectifier ceux de Saint-Simon. — Procès du duc de la Force à peine indiqué par Saint-Simon et exposé en détail dans les mémoires de Villars.

Saint-Simon a tracé du maréchal de Villars[1] un portrait qui peut se résumer en deux mots : *heureux* et *fanfaron*. Quant aux opérations militaires qui ont immortalisé le maréchal, elles sont complétement effacées; les fautes seules ressortent. Ces assertions pourraient paraître étranges à ceux qui n'auraient pas lu attentivement les mémoires de Saint-Simon; il est indispensable de les justifier par des citations. Rappelons d'abord le portrait[2] : « C'était un assez grand

1. La notice que M. Sainte-Beuve a publiée sur le maréchal de Villars dans le tome XIII des *Causeries du lundi* est une des principales sources de ce chapitre. Le spirituel et savant critique y a parfaitement relevé les erreurs de Saint-Simon.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 28 et suiv.

homme, brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondaient. Une ambition démesurée, qui ne s'arrêtait pas pour les moyens; une grande opinion de soi, qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au roi; une galanterie dont l'écorce était toujours romanesque; grande bassesse et grande souplesse auprès de qui le pouvait servir, étant lui-même incapable d'aimer ni de servir personne ni d'aucune sorte de reconnaissance. Une valeur brillante, une grande activité, une audace sans pareille, une effronterie qui soutenait tout et ne s'arrêtait pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès et qui ne le quittait jamais. Assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance; de la facilité à parler, mais avec une abondance et une continuité d'autant plus rebutante que c'était toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu, tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il put, en laisser de part à personne. Sous une magnificence de Gascon, une avarice extrême, une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or pillés à la guerre, et quand il vint à la tête des armées, pillés haut à la main et en faisant lui-même des plaisanteries, sans pudeur d'y employer des détachements exprès et de diriger à cette fin les mouvements de son armée. Incapable d'aucun détail de subsistance, de convoi, de fourrage, de marche, qu'il abandonnait à qui de ses officiers généraux en voulait prendre la peine; mais s'en donnant toujours l'honneur. Son adresse consistait à faire valoir les moindres choses et tous les hasards. »

Saint-Simon insiste ensuite[1] sur l'ignorance du maréchal de Villars et son ineptie en affaires, sur son infatigable bonheur et sur sa vanité. Il termine en lui accordant quelques qualités[2] : « Parmi tant et de tels défauts, il ne serait pas

1. *Mémoires*, t. IV, p. 30. — 2. *Ibid.*, p. 32.

juste de lui nier des parties : il en avait de capitaine. Ses projets étaient hardis, vastes, presque toujours bons, et nul autre plus propre à l'exécution et aux divers maniements des troupes, de loin pour cacher son dessein et les faire arriver juste, de près pour se poster et attaquer. Le coup d'œil, quoique bon, n'avait pas toujours une égale justesse, et dans l'action la tête était nette, mais sujette à trop d'ardeur et par là même à s'embarrasser. L'inconvénient de ses ordres était extrême, presque jamais par écrit, et toujours vagues, généraux, et sous prétexte d'estime et de confiance, avec des propos ampoulés, se réservant toujours des moyens de s'attribuer tout le succès et de jeter les mauvais sur les exécuteurs. Depuis qu'il fut arrivé à la tête des armées, son audace ne fut plus qu'en paroles. Toujours le même en valeur personnelle, mais tout différent en courage d'esprit. Étant particulier, rien de trop chaud pour briller et pour percer. A Friedlingue, il y allait de tout pour lui : peu à perdre, ou même à différer, si le succès ne répondait pas à son audace dans une exécution refusée par Catinat; le bâton à espérer, s'il réussissait. Mais quand il l'eut obtenu, le matamore fut plus réservé dans la crainte des revers de fortune, laquelle il se promettait de pousser au plus haut, et il lui a été reproché depuis, plus d'une fois, d'avoir manqué des occasions uniques, sûres et qui se présentaient d'elles-mêmes. »

Saint-Simon, en terminant ce long portrait de Villars, se vante d'y avoir toujours été fidèle à la vérité [1], et il est probable qu'il était de bonne foi. Son imagination a grossi démesurément des traits réels de Villars, la vanité, la forfanterie, l'avidité, et elle a atténué le génie militaire au point de l'effacer presque entièrement, ne lui laissant que quelques qualités secondaires et oubliant ce merveilleux élan qui enlevait les armées, ces conceptions hardies qui font songer aux glorieuses campagnes de la Révolution et de l'Empire, enfin

1. *Mémoires*, t. IV, p. 34.

la France relevée et sauvée à Denain. Voilà ce que Saint-Simon n'a pas vu ou n'a pas voulu voir, et ce qu'il faut rétablir à l'aide des documents authentiques.

La première grande victoire de Villars a été la bataille de Friedlingue ou Friedlingen, gagnée en 1702 et ouvrant aux armées françaises le chemin de la Bavière à travers des montagnes et des forêts redoutables. L'importance de cette bataille méritait qu'on y insistât, et Saint-Simon, qui s'arrête à tant de menus détails, a négligé de la faire ressortir. Il s'agissait de se frayer une route à travers la Forêt-Noire pour aller soutenir l'électeur de Bavière notre allié, que menaçaient les armées autrichiennes. Catinat, qui commandait l'armée du Rhin, regardait l'exécution de cette entreprise comme impossible. Ses troupes se démoralisaient dans l'oisiveté. « Elles ont oublié la guerre, écrivait Villars au ministre Chamillard [1], elles ont oublié la guerre pendant la guerre même ; la valeur y est toujours, mais l'application, la discipline, savoir se roidir contre les peines et les difficultés, une attention pour les marches, se bien poster dans les quartiers, en un mot tout ce qui s'appelle esprit de gens de guerre, leur manque, hors le courage. »

A peine placée sous les ordres de Villars, cette armée se releva : le Rhin fut franchi, la petite ville de Neubourg, entre Huningue et Brisach, enlevée, et le chemin de la Forêt-Noire ouvert par la victoire de Friedlingen, qui valut à Villars le bâton de maréchal de France. A en croire Saint-Simon [2], Villars ne fit que s'approprier la victoire gagnée par un de ses lieutenants nommé Magnac. L'historien a cherché à rendre son récit plus frappant par un tableau pittoresque. Il montre Villars « sous un arbre où il s'arrachait les cheveux

1. Voy. *Mémoires de Villars*, édition Michaud et Poujoulat, p. 97, 2e col. — Outre ces mémoires, faits avec les lettres de Villars, il faut consulter les *Mémoires militaires pour la guerre de Succession d'Espagne*, dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*.

2. *Mémoires*, t. IV, p. 25.

de désespoir, lorsqu'il vit arriver Magnac, premier lieutenant-général de cette armée, qui accourait seul au galop avec un aide de camp après lui. Villars ne doutant plus que tout ne fût perdu, lui cria : *Eh bien ! Magnac, nous sommes donc perdus?* A sa voix, Magnac poussa à l'arbre, et bien étonné de voir Villars en cet état : *Eh*, lui dit-il, *que faites-vous donc là et où en êtes-vous? Ils sont battus et tout est à nous.* Villars à l'instant recogne ses larmes, court avec Magnac à l'infanterie qui combattait celle des ennemis, criant tous deux victoire. »

Ainsi le glorieux général, qui avait transformé son armée, et mérité par sa valeur que ses soldats lui décernassent sur le champ de bataille le titre de maréchal de France, bientôt confirmé par le roi, n'est plus, dans le récit de Saint-Simon, qu'un personnage de comédie, vainqueur à son insu et s'appropriant honteusement les succès de ses lieutenants. Il est inutile de s'arrêter à réfuter des anecdotes que Saint-Simon a ramassées, on ne sait dans quelle lettre ou conversation d'un mécontent. Le seul mérite de pareils écrits est de présenter sous un aspect ridicule le général qui venait de rendre la victoire à la France et qui se préparait à porter ses armes triomphantes jusqu'au cœur de l'Allemagne. Après avoir pris Kehl sur le Rhin, Villars accorda à ses troupes un peu de repos pour se préparer aux fatigues d'une guerre lointaine. Aussitôt les courtisans de se déchaîner à Versailles contre l'inaction de Villars, et Saint-Simon se faisant leur écho, écrit sur les marges de ses mémoires et comme sommaire à développer : *honteux délais de Villars*[1]. Il attribue son retard à la jalousie qu'il avait de sa femme[2]. Villars n'ignorait pas les reproches que lui adressaient les oisifs de Versailles; il écrivait au prince de Conti : « Je sais que sur les terrasses de Versailles et de Marly, moi pauvre diable, on me

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 114.

2. Il faut lire dans le sommaire de l'édition Hachette (t. IV, p. 114) : *Jaloux de sa femme, refusé de la mener avec lui*, et non *refuse de la mener avec lui*. Ce qui est un vrai contresens.

traite d'extravagant, ou par l'amour, ou par l'avarice, ou par la vanité. J'ai ouï dire qu'il n'y a que ces trois petits points dans mon procès; or c'est bien assez pour faire juger un homme pendable. »

Il se justifiait, en écrivant à Chamillard, de cette prétendue jalousie que lui reproche Saint-Simon : « Ceux qui publient que je ne veux pas joindre M. l'Électeur de Bavière et que j'ai repassé le Rhin pour voir Mme de Villars, qui ne m'a pourtant pas beaucoup occupé pendant mon siége de Kehl, ne songent sans doute pas que j'ai dû me conserver de la subsistance pour repasser le Rhin; qu'il y a un esprit de prévoyance dans la guerre de campagne pour ménager un pays qui doit nous servir dans les nécessités urgentes, et que de ces ménagements dépend quelquefois le succès d'une campagne. »

Lorsqu'enfin Villars a repassé le Rhin et s'est engagé dans les défilés de la Forêt-Noire, les difficultés et les périls l'environnent. « Si les ennemis, dit-il dans ses mémoires[1], eussent eu seulement l'idée de se rassembler sur les hauteurs, il y a nombre d'endroits où il ne leur aurait fallu que des pierres pour nous détruire, entre autres les deux lieues depuis Hornberg jusqu'au haut de la montagne. Le chemin est toujours dans le fond d'un précipice, où cinquante arbres abattus arrêteraient une armée, ou bien il rampe le long du penchant d'une montagne escarpée : il n'en faudrait qu'égratigner les terres pour qu'on ne pût plus passer qu'en faisant des échafauds. Je ne puis m'empêcher de le dire : il n'y a que l'opinion de l'impossible qui a rendu possible ce que nous avons fait. » Saint-Simon n'indique aucune de ces difficultés, et il semble, d'après son récit[2], que la jonction de Villars et de l'Électeur de Bavière s'accomplît sans rencontrer d'obstacles.

1. *Mémoires de Villars*, même édition, p. 111, 2e col.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 115-116.

Les relations du général français avec l'Électeur ne furent pas longtemps amicales, et Saint-Simon en rejette toute la faute sur Villars. Il prétend [1] que tourmenté par la jalousie, et n'ayant pu obtenir que sa femme vînt le rejoindre, Villars ne songea plus qu'à forcer l'Électeur à se séparer de lui et à solliciter son rappel d'Allemagne. C'était le bruit de Versailles, avant même que les Français n'eussent rejoint les Bavarois, et Saint-Simon n'a fait que répéter ces commérages. Villars, qui ne les ignorait pas, écrivait à Louis XIV [2] : « Je ne suis pas trop en peine de l'impression que fera sur Votre Majesté l'opinion que plusieurs de ses courtisans veulent avoir que je ne me conduirai pas bien avec l'Électeur de Bavière. Cependant Votre Majesté me permettra de lui dire que je ne me suis pas encore bien armé contre la malignité de ces gens-là; je ne commence qu'à connaître leur injustice et leur noirceur. Mais ne voudrait-elle point leur donner la mortification de voir qu'un homme sans appui, sans cabale, uniquement occupé de l'envie de la bien servir, s'élève malgré eux? Je ne songe au monde qu'à mortifier les ennemis de Votre Majesté; qu'elle ait la bonté de mortifier un peu les miens. »

Villars aurait voulu, après sa jonction avec l'Électeur, porter la guerre au cœur même de l'Autriche en s'emparant de Passau ou de Lintz [3], et en même temps donner la main à l'armée d'Italie en s'emparant du Tyrol [4]. Ce projet prouve le génie militaire de Villars. Le général Bonaparte le reprit en 1797, lorsqu'après son immortelle campagne d'Italie, il franchit les Alpes tyroliennes et concertant ses mouvements avec ceux de l'armée du Rhin, alla dicter la paix à l'Autriche au cœur même de ses États. Saint-Simon, qui parle de ce plan hardi et habile, le traite d'insensé [5] : « La difficulté du pas-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 140.
2. *Mémoires de Villars*, même édition, p. 112, 2e col.
3. *Ibidem.*, même édition, p. 115, 2e col. — 4. *Ibid.*
5. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 141.

sage des Alpes gardées et retranchées partout, ni celle des subsistances qui pouvait faire périr l'Électeur et ses troupes, comme il en fut au moment, ne parurent rien à Villars. Pour mieux faire goûter au roi un projet si insensé, il lui proposa celui d'une communication avec l'Électeur par Trente, qui affranchirait des dépenses, des difficultés et des dangers de porter par l'Allemagne des recrues et dès secours aux troupes françaises en Bavière, du moment que par Trente et le Tyrol la communication serait ouverte en tout temps de l'armée d'Italie jusqu'en Bavière, par où on aurait le choix de faire les grands et certains efforts en Allemagne par des détachements d'Italie, ou en Italie par ceux de l'Allemagne. *Rien toutefois n'était si palpablement insensé.* » Ce jugement suffit pour faire apprécier la capacité militaire de Saint-Simon. L'histoire de nos campagnes de 1797, de 1805 et de 1809 s'est chargée de lui donner un démenti éclatant.

La victoire que Villars remporta presque malgré l'Électeur dans ces mêmes plaines d'Hochstedt, qui devaient être bientôt fatales à la France, obtient à peine quelques lignes de Saint-Simon [1]. L'armée autrichienne perdit, d'après Saint-Hilaire [2], trois mille hommes tués sur place, autant de blessés, quatre mille prisonniers, dix-huit étendards, quatre drapeaux, trente-trois pièces de canon et ses bateaux. « Nous n'y eûmes que cinq cents hommes tués ou blessés, » ajoute le même historien. Le mauvais vouloir de l'Électeur de Bavière, entouré de conseillers vendus à l'Autriche, empêcha de profiter de la victoire. Villars, indigné de la conduite de cet allié, demanda et obtint son rappel.

Saint-Simon n'est pas plus juste envers Villars lorsqu'il parle des batailles de Malplaquet et de Denain. Pour Malplaquet, où sans la blessure de Villars, la victoire était assurée à la France, Saint-Simon n'a que des reproches à adresser à

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 187.
2. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. II, p. 328-329.

ce général. Il l'accuse d'avoir engagé l'armée dans des précipices[1]. « Il paraît constant, ajoute-t-il[2], qu'il ne pouvait jamais gagner la bataille dans un terrain si désavantageux. » Enfin il attribue au maréchal de Boufflers tout l'honneur de la retraite qui se fit en bon ordre en présence de l'ennemi. Louis XIV n'en jugeait pas ainsi lorsqu'il écrivait à Villars le 30 septembre 1709 : « Mon cousin, vous m'avez rendu de si grands et de si importants services depuis plusieurs années, et j'ai de si grands sujets d'être content de tout ce que vous avez fait dans le cours de la présente campagne, en arrêtant par vos sages dispositions les vastes projets que les ennemis avaient formés, et vous m'avez donné des marques si essentielles de votre zèle et particulièrement dans la bataille du 11 de ce mois, dans laquelle mes troupes, encouragées par votre bon exemple, ont remporté le principal avantage sur nos ennemis[3], que j'ai cru devoir vous témoigner la satisfaction que j'en ai en vous accordant la dignité de pair de France; vous avez bien mérité cet honneur, et je suis bien aise de vous donner cette distinction comme une marque de l'estime particulière que je fais de vous[4]. »

Saint-Simon reproche à Villars d'avoir manqué l'occasion d'écraser l'ennemi en 1711. « Son froid, dit-il[5], ses difficultés, ses lenteurs, surprirent infiniment l'armée, où les nouvelles des ennemis s'étaient répandues et avaient inspiré une ardeur qui éclata par des cris, et qui fit souvenir avec joie de l'ancien courage français. Les remontrances furent redoublées, pressées, poussées au delà de la bienséance. Villars fut inflexible; pour toutes raisons il vanta

1. *Mémoires de Saint-Simon* t. VII, p. 378.
2. *Ibid.*, p. 382.
3. Les ennemis avaient perdu plus de monde que les Français; mais ils étaient restés maîtres du champ de bataille.
4. Cette lettre a été citée par M. Sainte-Beuve dans sa notice sur le maréchal de Villars. Elle se trouve dans les *Œuvres de Louis XIV*, publiées par le général Grimoard, t. VI, p. 204.
5. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 438-440.

son courage avec audace, on n'en doutait pas, et fit des rodomontades pour le lendemain. L'armée, en fureur contre lui, coucha en bataille, et ne s'ébranla qu'assez avant dans la matinée par les mêmes lenteurs. Elle eut beau marcher, les ennemis avaient pris les devants, qui furent redevables de leur salut à la rare retenue du maréchal de Villars, dont le motif n'a pu être pénétré, puisque en l'état où les ennemis se trouvèrent, ils ne pouvaient, de l'aveu des deux armées, éviter d'être battus. » Villars ne donne dans ses mémoires [1], qu'un motif de prudence qui l'empêcha de hasarder la bataille : « Comme les ravines que j'avais à passer étaient très-difficiles, je vis bien qu'il (Marlborough) se mettrait en sûreté plus de deux heures avant que je pusse l'attaquer; c'est pourquoi je me retirai. » Entre un général qui déclare que la prudence le forçait de se retirer et les oisifs de Versailles qui l'accusaient d'avoir manqué l'occasion d'une victoire, on serait porté à préférer le témoignage du général. Mais nous avons ici l'autorité d'un historien militaire qui se prononce dans le même sens que Saint-Simon. Le général Saint-Hilaire [2] s'exprime ainsi : « Tout le monde croyait alors qu'il y aurait une bataille ce jour-là, et on fut étonné de voir le duc de Malborough tirer à l'Escaut et passer impunément cette rivière à notre vue, sans qu'il y eût rien qui pût empêcher de tomber au moins sur son arrière-garde avec un avantage certain. On en pressa même inutilement le maréchal qui naturellement n'est pas d'un caractère à rester dans l'inaction ; ce qui fit juger que des raisons très-fortes, qu'on ne pénétrait pas, l'en empêchaient. »

Villars se vengea l'année suivante (1712) d'une manière éclatante. Louis XIV, en lui remettant le commandement de l'armée, lui adressa des paroles qui méritent d'être citées : « Vous voyez mon état, monsieur le maréchal. La confiance

1. *Mémoires de Villars*, même édition, page 205, 1re col.
2. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. IV, p. 290.

que j'ai en vous est bien marquée, puisque je vous remets les forces et le salut de l'État. Je connais votre zèle et la valeur de mes troupes[1]. » Villars répondit à la confiance de Louis XIV par une brillante campagne. Si l'on en croyait Saint-Simon[2], le maréchal se serait laissé entraîner par son lieutenant Montesquiou. Le prince Eugène, général de l'armée ennemie, n'aurait commis la faute de trop étendre ses lignes que par « l'extrême mépris qu'il avait conçu du maréchal de Villars. » Ce dernier, qui marchait doucement avec le gros de l'armée, se serait efforcé d'arrêter Montesquiou, qui commençait l'action, et lui aurait dépêché ordre sur ordre d'arrêter[3]. « Son confrère, ajoute Saint-Simon, lui renvoya ses aides de camp, lui manda que le vin était tiré et qu'il fallait le boire, et poussa si bien les attaques qu'il emporta les retranchements, entra dans Denain, s'y rendit le maître de toute l'artillerie et des magasins. » Villars fut tout étourdi d'une victoire remportée malgré lui[4]. Il aurait voulu s'en tenir là. « Mais Montesquiou, sûr du roi, se moqua de lui, détacha le soir même du combat, qui était le dimanche 24 juillet, Broglio avec douze bataillons sur Marchiennes, où était le reste et la plus grande partie des magasins des ennemis, et le suivit en personne avec dix-huit autres bataillons et quelque cavalerie, sans que Villars osât s'y opposer formellement après ce qui venait d'arriver. » Ainsi, d'après Saint-Simon, Villars joua, à Denain, un rôle aussi ridicule qu'à Friedlingen. Dans ces deux batailles, ce fut son lieutenant qui remporta la victoire, à Friedlingen Magnac, à Denain Montesquiou; dans la première action, Villars ne sut que s'arracher les cheveux de désespoir, et dans la seconde il se laissa entraîner, malgré son dépit, à vaincre le prince Eugène.

Ces critiques sont tellement exagérées, et, il faut le dire,

1. *Mémoires de Villars*, p. 207, 1re col., même édition.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 213 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 214. — 4. *Ibid.*, p. 215.

tellement ridicules, que l'on ne pourrait y ajouter foi, lors même qu'on serait réduit au témoignage de Saint-Simon. Mais nous avons à lui opposer non-seulement les mémoires et les dépêches de Villars qu'on pourrait soupçonner de partialité, mais l'autorité de Saint-Hilaire, qui est ici d'autant plus grave qu'en d'autres circonstances il n'épargne pas Villars [1]. On voit, par les mémoires de ce général, que ce fut Villars qui fit toutes les dispositions pour la bataille, traversa l'Escaut sur des ponts improvisés, força le camp des ennemis et enleva la double ligne qu'ils avaient appelée insolemment le *chemin de Paris*. La prise de Marchiennes, celle de Douai, du Quesnoy, de Bouchain, furent la suite de la victoire de Denain. Napoléon, si bon juge des actions militaires, a pu dire que « le maréchal de Villars sauva la France à Denain. »

Villars joua, pendant la régence, un rôle important comme président du conseil de la guerre; ses mémoires, faits en partie avec ses notes et ses dépêches, peuvent servir à compléter et à rectifier les mémoires de Saint-Simon pour l'histoire de cette époque. Nous avons déjà remarqué que Saint-Simon passe vite sur certaines affaires où l'honneur des ducs et pairs a reçu de graves atteintes. De ce nombre fut le procès du duc de la Force, en 1721. Saint-Simon s'efforce d'expliquer son silence dans la phrase suivante [2] : « En ce temps-ci commença une affaire si honteuse à la faiblesse de M. le duc d'Orléans, si fort ignominieuse à celle des pairs, si scandaleuse au parlement, à son animosité et à ses entreprises, si scélérate au premier président, si abominable à l'avarice du prince de Conti, en un mot si infâme en toutes ses parties, que je crois devoir me contenter de l'énoncer et *tirer le rideau sur les horreurs qui s'y passèrent pendant le reste de l'année.* »

1. Voy. *Mém. de Saint-Hilaire*, t. IV, p. 320 et suiv.

2. Saint-Simon a écrit en marge de son manuscrit : *Affaire du duc de la Force*, t. XVIII, p. 131-132; mais il trouve moyen d'en éluder le récit par une figure de rhétorique fort connue, la *prétérition*.

Les mémoires de Villars[1], le journal de Barbier et celui de Mathieu Marais, prouvent que cette affaire eut plus de retentissement que beaucoup de questions que Saint-Simon a traitées longuement. Lui-même s'en occupa activement, puisqu'il envoya deux mémoires au maréchal de Villars[2] pour attaquer la conduite du parlement à l'égard du duc de la Force. On accusait ce duc et pair d'un honteux monopole; il avait acheté toute la bougie et tous les suifs de Paris et de plusieurs provinces; on découvrit qu'il avait un magasin dans les salles et jusque dans la bibliothèque des Vieux-Augustins. Plusieurs des gens du duc de la Force furent arrêtés sur cette accusation d'accaparement de denrées, et lui-même fut assigné devant le parlement. L'avis du maréchal de Villars opinant comme duc et pair atteste la gravité de l'affaire : « Je vois, dit-il[3], avec une véritable douleur, mêlée de quelque honte, qu'un pair de France, dont les ancêtres se sont distingués par leur valeur et par leur zèle pour le service de nos rois, puisse être soupçonné d'un commerce indigne de sa naissance. Je veux présumer qu'il se lavera de ces soupçons, et j'espère qu'il ne sera pas dit que de nos jours il y ait eu des personnages d'une condition distinguée convaincus de crimes que l'on ne pardonnerait pas à de misérables banqueroutiers. Je le souhaite pour la gloire de la nation, et je crois que c'est servir M. le duc de la Force que d'être de l'opinion la plus sévère pour sa justification. Il doit désirer que l'on mette en prison tous ceux qui pourront éclaircir une affaire aussi fâcheuse, et être entendu lui-même. »

1. Il avait été publié en Hollande des *Mémoires du maréchal de Villars*, dont le premier volume seul doit être considéré comme l'ouvrage du maréchal. Saint-Simon en parle avec un profond dédain (t. IV, p. 30-31). Quant aux mémoires que nous avons souvent cités et qui font partie des grandes collections de *Mémoires sur l'histoire de France*, ils sont l'œuvre d'Anquetil, qui les a tirés des papiers du maréchal et publiés en 1784 sous le titre de : *Vie du maréchal de Villars écrite par lui-même.*

2. *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 266, 1re colonne (édit. Michaud et Poujoulat).

3. *Ibid.*, p. 265, 2e colonne.

La suite de cette affaire fut scandaleuse; les gens du duc de la Force furent condamnés, et lui-même flétri. L'arrêt portait : « Sera tenu Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable et telle qu'il convient à sa naissance et dignité de pair de France. » Les chansons ne l'épargnèrent pas[1]. Il y eut encore d'autres ducs et pairs, tels que le maréchal d'Estrées et le duc d'Antin compromis dans cette sale affaire. Saint-Simon a soin de glisser sur tous ces détails peu honorables pour sa caste privilégiée.

CHAPITRE V.

LE DUC DE VENDÔME.

Injustice de Saint-Simon à l'égard du duc de Vendôme. — Campagnes de 1704 et 1705 en Italie. — Récit qu'en fait Saint-Simon. — Plan de campagne présenté par Vendôme au roi en 1704. — Correspondance entre Vendôme et la Feuillade qui réfute les assertions de Saint-Simon relatives au maréchal de Tessé. — Entourage du duc de Vendôme caractérisé dans ses lettres à la Feuillade (4 mars 1704). — Conseils donnés à la Feuillade par Vendôme sur un projet d'invasion dans le comté de Nice ; silence gardé par Saint-Simon sur ces opérations militaires. — Projets de Vendôme entravés par les ordres de la cour. — Il est obligé de suivre le plan de campagne tracé par Chamillard. — Il s'efforce vainement de détourner la Feuillade d'entreprendre la guerre contre les Barbets ou Vaudois du Piémont. — Prise de Verceil par Vendôme. — Prise d'Ivrée. — Siége et prise de Verrue. — Critiques injustes de Saint-Simon. — Opinion du général de Vault sur cette campagne de Ven-

1. Voy. le *Journal de Barbier* à la date du 12 juillet 1722.

dôme. — Victoire de Cassano. — Récit de Saint-Simon refuté par les témoignages contemporains.

Des quatre généraux, qui ont répandu quelque éclat sur la fin du règne de Louis XIV, Luxembourg, Catinat, Villars et Vendôme, les deux premiers sont à peine mentionnés par Saint-Simon, et les deux derniers ont été fort maltraités par cet écrivain. Nous venons de montrer combien il a été injuste envers Villars. Il a poursuivi Vendôme avec encore plus d'acharnement[1]. Il n'y a rien là d'étonnant : entre ce petit-fils de Henri IV, qui affichait le cynisme, et le duc et pair de mœurs austères, le contraste était trop marqué pour que l'antipathie ne fût pas profonde. Dans son château d'Anet, au Temple, dans les camps, le duc de Vendôme ne connaissait ni règle, ni contrainte : entouré d'amis qui lui ressemblaient, de son frère, le grand prieur de Malte, de Chaulieu, du marquis de la Fare, du poëte Campistron, il vivait dans la licence. Cette société présentait une étrange association d'esprit délicat et de grossier sensualisme. La petite cour d'Anet, où régnaient la paresse, les longs repas, les discussions sceptiques, les plaisirs poussés jusqu'à d'ignobles débauches, révoltait l'honnêteté de Saint-Simon. On ne pourrait qu'applaudir à son indignation, s'il se fût borné à flétrir les vices de Vendôme. Mais il a eu le tort de méconnaître son génie militaire. Nous devons signaler et réparer cette injustice. Nous n'avons pas pour Vendôme, comme pour les Noailles et Villars, des mémoires tirés de ses papiers que nous puissions opposer aux assertions de Saint-Simon. Mais les *Mémoires militaires relatifs à la guerre de succession d'Espagne*[2] contiennent un certain nombre de lettres du maréchal de Vendôme; d'autres

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 132-135 et un grand nombre d'autres passages.

2. Cet ouvrage fait partie de la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.*

sont conservées dans les dépôts publics. Nous chercherons, en comparant ces documents aux mémoires de Saint-Simon, à rectifier ses erreurs, et surtout à montrer à quel point lui manque l'intelligence des opérations militaires. Prenons les campagnes de 1704 et de 1705, en Italie.

Le duc de Savoie, Victor-Amédée, venait de se déclarer contre la France. Deux armées furent dirigées contre lui : l'une, sous la conduite de la Feuillade, envahit la Savoie ; l'autre, commandée par Vendôme, et sous ses ordres par son frère le grand-prieur, devait empêcher les impériaux de venir au secours de leurs alliés et menacer Turin. Vendôme réussit à repousser les impériaux, qui s'étaient avancés sous la conduite de Staremberg, et leur fit essuyer un échec. Il enleva Verceil et Ivrée à Victor-Amédée. De son côté, la Feuillade s'était emparé de la Savoie et avait opéré sa jonction avec Vendôme. La campagne de 1704, si désastreuse en Allemagne, avait été avantageuse en Italie, où Victor-Amédée, resserré entre deux armées et séparé des Autrichiens, avait perdu une partie de ses États et était menacé jusque dans sa capitale.

Comment Saint-Simon a-t-il présenté cette campagne ? Il y trouve l'occasion de frapper Tessé, Vendôme et la Feuillade. Le premier « s'en alla en poste seul et en carabin joindre M. de Vendôme, mit dans sa poche sa commission pour commander l'armée et ne prétendit qu'à l'état de volontaire[1]. Vendôme ne lui fit pas la moindre civilité d'aucune déférence, et continua en sa présence à donner l'ordre et à commander, comme si Tessé n'y eût pas été. » A la platitude de Tessé, Saint-Simon joint les fanfaronnades de Vendôme[2] : « Ses courriers étaient sans nombre, ou pour des bagatelles qu'il faisait valoir et qui trouvaient des prôneurs, ou pour des assurances de choses qui ne s'exécutaient point et qui trouvaient leurs excuses dans les mêmes personnes, et le roi s'en

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 244-245. — 2. *Ibid.*, p. 245.

laissait persuader. » Enfin, il critique l'avancement rapide donné à la Feuillade, gendre de Chamillard[1]. Toute cette campagne où Vendôme montra son habileté et s'abandonna moins à la paresse qu'à son ordinaire, se résume, pour Saint-Simon, en vanteries ridicules : « Qui compterait exactement ce que M. de Vendôme mandait au roi qu'il tuait ou prenait aux ennemis en détail, y trouverait presque le montant de leur armée[2]. » Ne pouvant nier l'ascendant de Vendôme sur le soldat, Saint-Simon l'explique par la licence et la débauche, « l'air familier avec les soldats et le menu officier. »

Il faut opposer à ces allégations malveillantes des documents tirés de la correspondance même de Vendôme. Il avait présenté au roi un mémoire où il exposait, dès le commencement de l'année 1704, les différents plans de campagne[3]. « Sa Majesté, y disait-il, a vu, par mon dernier mémoire, que je conclus pour le siége de Turin, quelque grande que soit cette entreprise et quelques difficultés qui s'y rencontrent, parce que je crois que c'est la seule chose qui puisse mettre M. le duc de Savoie à la raison, et, par conséquent, être cause de la fin de la guerre en Italie. Cet objet est si grand, qu'il semble qu'il doit déterminer le roi à ordonner ce siége. Mais je crois devoir en même temps faire envisager à Sa Majesté les difficultés qui s'y rencontrent : la première sera pour la jonction[4], et quoique ce ne soit pas la plus embar-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 246. Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade et gendre de Chamillard, était fils du courtisan qui avait élevé la statue de la place des Victoires (voy. plus haut, p. 371-373).

2. *Ibid.*, p. 285.

3. La réponse du roi au mémoire de Vendôme a été publiée dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne* (t. IV, p. 192 et suiv.). Quant au mémoire de Vendôme, on s'est borné à en donner une analyse très-succincte. Le plan suivi pour cet ouvrage a, d'ailleurs, un grave inconvénient : on y présente successivement les événements qui se passent en Savoie, en Piémont et en Lombardie. Il est difficile de se rendre compte de leur corrélation. La lettre de Vendôme que je cite est inédite.

4. La jonction de l'armée de la Feuillade avec celle de Vendôme.

rassante, nous ne pourrons pas nous mettre en mouvement pour nous approcher du Pô sans nous exposer à une bataille, si les ennemis veulent la donner, puisque quand on est à dix milles d'Ast, on entre dans des plaines très-vastes et dans lesquelles on ne peut prendre aucun poste qui puisse faire éviter un combat. La jonction étant faite, il faudra se rendre maître de Quiers et de la hauteur des Capucins, étant impossible de faire le siége de Turin, sans rapprocher nos vivres qui seront à Ast et à Alexandrie et sans faire venir aussi toutes les munitions de guerre nécessaires pour un pareil siége, et il faut de nécessité que ce soit l'armée qui protége tous ces convois, étant aisé à l'ennemi de les traverser par le poste de Verrue. L'armée ennemie peut même nous incommoder beaucoup pendant ce siége. Mais je crois qu'on peut remédier à cet inconvénient par la supériorité des troupes que nous aurons au moyen de la jonction. Tout ce que je viens de dire ne se pourra faire qu'après beaucoup de temps, et quand la campagne commencerait au 1er de mai et que nous nous rendrions maîtres de tous les postes nécessaires pour faire le siége de Turin, Sa Majesté ne doit pas compter qu'on puisse ouvrir la tranchée avant la fin de juin. J'ai cru de mon devoir de lui représenter les utilités et les difficultés de ce siége, afin qu'elle décide comme elle le jugera à propos.

« Si Sa Majesté ne veut pas qu'on fasse le siége de Turin et qu'elle ne juge pas à propos que les troupes qui sont aux ordres de M. de la Feuillade, nous joignent, on peut faire faire à cette armée le siége de Verceil et faire faire en même temps celui de Suze à M. de la Feuillade. Le duc de Savoie se voyant pris par les deux bouts se trouvera fort embarrassé, et ces deux places prises nous dédommageront en quelque façon de n'avoir point fait le siége de Turin, quoique je persiste toujours à dire que la prise de ces deux places ne déterminera point le duc de Savoie à un raccommodement, comme celle de Turin. A l'égard des difficultés, il s'en trou-

vera beaucoup moins à cette entreprise qu'à l'autre, et on pourra commencer ce siége beaucoup plus tôt; mais la jonction ne se faisant point, il faudra de nécessité faire venir quelques troupes de la Secchia. »

Après avoir exposé un troisième plan de campagne, dans le cas où les deux premiers seraient écartés, Vendôme terminait ainsi : « Il y a lieu de croire que, si cette campagne se passe avec succès, cela pourra finir la guerre d'Italie, et le succès de la campagne dépend du parti que l'on prendra. Je ne me sens pas assez fort, et je n'ai pas assez bonne opinion de moi-même pour vouloir seulement dire mon sentiment sur une matière aussi importante. Il n'y a que Sa Majesté qui, par ses lumières, puisse choisir le meilleur de ces trois projets. J'attendrai sa décision et me mettrai en état de lui obéir le mieux qu'il me sera possible, et quoique la prise de Turin me paraisse fort décisive, on peut espérer de grands avantages des autres projets. »

Le ton de ce mémoire n'a rien de fanfaron. On pourrait plutôt reprocher à Vendôme une complaisance de courtisan qui s'humilie davant la supériorité du roi et lui laisse la décision. Cependant, on voit clairement percer la pensée du général : il désirait que le siége de Turin fût entrepris et espérait terminer la guerre par la prise de cette ville. Mais Chamillard voulait maintenir son gendre la Feuillade à la tête d'un corps d'armée séparé et lui assurer l'honneur de conquérir Nice. Le premier projet de Vendôme fut écarté, et Louis XIV décida que le siége de Verceil, serait entrepris pendant que la Feuillade envahirait le comté de Nice. Ce plan, inspiré par le désir de laisser au gendre de Chamillard le commandement d'une armée, était mauvais. Saint-Simon a raison lorsqu'il reproche à Chamillard sa faiblesse pour la Feuillade; mais il ne paraît pas se douter du plan conçu par Vendôme. C'était de concert avec le maréchal de Tessé que Vendôme l'avait tracé. Ainsi, il n'est pas vrai, comme le prétend Saint-Simon, que Vendôme n'ait montré

aucune déférence pour ce maréchal. La lettre suivante que Vendôme écrivait à la Feuillade, prouve la contraire :

« A Casal, ce 29 février 1704.

« Avant que d'avoir reçu, monsieur, votre lettre du 12, Sa Majesté m'avait déjà fait l'honneur de m'informer des ordres qu'Elle vous a donnés. J'ai bien meilleure opinion de vous que vous n'en avez vous-même, et je suis sûr que personne ne s'acquittera mieux que vous d'une semblable commission. Après cela, je vous dirai qu'il serait à souhaiter, au moins selon mon sens, qu'on vous employât à autre chose ; *ce que j'ai conclu avec M. de Tessé*, et dont j'ai donné part au roi, me paraît sans comparaison meilleur et a bien plus de rapport à ce que je puis faire de ce côté ici dans le temps que vous agirez de l'autre. Je ne sais même qui a pu dire au roi que vous pourrez exécuter toutes les choses dont vous êtes chargé dans trois semaines. Pour moi, qui ai été sur les lieux et qui ai tout vu avec soin, je vous dirai que je vous tiens pour bien heureux si vous pouvez avoir tout fini en deux mois. J'en ai écrit en ces termes au roi, et il n'y a rien que je n'aie fait pour le déterminer au *projet que j'ai fait avec le maréchal de Tessé* et dont je ne doute pas qu'il ne vous ai fait part. Je souhaite pour le bien de son service que Sa Majesté se rende à mes raisons. Car je vous répète encore que l'autre projet ne touchera que médiocrement M. de Savoie, au lieu que le nôtre lui portera un coup mortel.

« Je ne doute pas qu'il n'y ait de bonnes gens qui ne demandent pas mieux que de me brouiller avec M. de Chamillard; mais je vous repète, quoi qu'ils fassent, qu'ils n'en viendront pas à bout. Pour vous, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai déjà dit, et, pour établir un véritable commerce d'amitié, je vois, monsieur, qne je ne puis mieux faire que de finir ma lettre sans aucune cérémonie, et je vous prie d'en faire de m me de votre côté. Trouvez bon que je fasse des compli-

ments à M. Bouchu [1]. Beaucoup de gens m'assurent ici que nous ne le reverrons plus, j'en suis, je vous l'avoue, inconsolable. Pour vous, monsieur, je me fais un sensible plaisir de vous embrasser ce printemps.

« LOUIS DE VENDÔME. »

Cette lettre autographe, comme la plupart de celles que Vendôme adresse à la Feuillade, est d'un ton simple, franc, naturel, qui ne sent en rien le soldat fanfaron. Au milieu des affaires les plus sérieuses, Vendôme avait, dans sa correspondance, un laisser-aller et un badinage qui rappellent la société du Temple. Cependant ce n'est pas, comme dit Saint-Simon, de la licence et de la débauche. La plaisanterie ne dépasse pas les bornes convenables, comme on peut en juger par la lettre suivante, adressée à la Feuillade :

« A Casal, ce 4 mars 1704.

« J'ai vu, monsieur, par votre lettre du 17, que vous avez fait d'avance les préparatifs nécessaires pour toutes les entreprises auxquelles Sa Majesté voudra se déterminer. J'attends les derniers ordres avec bien de l'impatience, et j'espère qu'Elle se rendra aux raisons que j'ai pris la liberté de lui représenter. Je me dispose, de mon côté, à favoriser vos entreprises, et, avant la fin du mois, je serai en état d'aller où il me plaira sans craindre les ennemis. Il faut seulement que je sois averti huit jours à l'avance du moment que vous vous mettrez en mouvement.

« J'ai envoyé à mon frère [2] vingt compagnies de grenadiers de cette armée sous les ordres du chevalier de Luxembourg. Il marchera dans deux jours pour attaquer Revère [3],

1. Voy. sur Bouchu, intendant de l'armée d'Italie, les *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 438-439.

2. Philippe de Vendôme, grand prieur de Malte, qui commandait un des corps de l'armée d'Italie.

3. Ville de la Vénétie à 26 kilom. au S. E. de Mantoue. C'était une position importante pour fermer l'entrée de l'Italie aux Autrichiens.

et, de la manière dont nos mesures sont prises, je ne doute pas que cette entreprise ne réussisse. Je vous prie de ne dire cette nouvelle qu'à M. le maréchal de Tessé[1] et à M. Bouchu.

« Campistron [2] est plus fort sur la dispute et sur la déraison qu'il n'a jamais été, et nous avons de plus le chevalier de Fourbin [3], que vous n'avez point vu et qui est certainement au moins de la force de Canillac [4]. Il a au-dessus de lui une fort grosse voix et la meilleure poitrine du monde. Cotteron [5] est encore comme vous l'avez vu. Imaginez-vous, je vous prie, ce que ce sera que tout cela quand vous aurez joint avec M. Bouchu et Canillac, et que Chemerault[6] et Barbezières [7] seront arrivés. Pour moi, qui ne dispute jamais, comme vous savez, je n'aurai d'autre parti à prendre que d'écouter et d'admirer souvent la force des poitrines et rarement celle de la raison; car je n'attends ce dernier sujet d'admiration que de vous et de M. Bouchu, et je suis sûr que les autres ne vous donneront pas le temps de parler.

« Le dit Campistron file ici, sans aucun succès, le parfait

1. Nouvelle preuve de la confiance et de la déférence que montrait Vendôme au maréchal de Tessé, contrairement aux assertions de Saint-Simon.

2. Jean-Galbert de Campistron, d'une famille noble du pays d'Armagnac, était secrétaire des commandements de Vendôme. Il est surtout connu par ses pièces de théâtre. On cite de Campistron un trait qui mérite d'être conservé. A la bataille de Luzzara, Vendôme, qui s'exposait à un feu meurtrier, aperçut, en se retournant, son secrétaire des commandements tout près de lui. Alarmé des dangers que courait le poëte : « Eh bien! Campistron, lui dit-il, qui faites-vous ici? — Monseigneur, reprit le Gascon qui avait la répartie prompte, voulez-vous vous en aller? »

3. Saint-Simon parle de ce chevalier de Fourbin, ou Forbin, maréchal des logis de la cavalerie qui fut tué au combat de Cassano. (Voy. t. V, p. 43, des *Mémoires de Saint Simon.*)

4. Colonel du régiment de Rouergue. (Voy. Saint-Simon, t. II, p. 192, et surtout t. XII, p. 160 et suiv.) Ce Canillac fut un des roués de régent.

5. Cotteron était capitaine des gardes de M. de Vendôme; il le couvrit de son corps au combat de Cassano (*Mém. de Saint-Hilaire*, III, 196).

6. Maréchal de camp, sur lequel on trouvera des détails dans Saint-Simon (t. II, p. 8; t. V, p. 42; t. VI, p. 307; t. VII, p. 378).

7. Maréchal de camp, dont parle également Saint-Simon (t. I, p. 265; t. IV, p. 108, 186, 284).

amour auprès d'une virtuose de M. de Mantoue [1], que ce prince lui a laissée en faveur de son marquisat [2], chose qu'il n'eût jamais faite pour un autre qu'il n'eût pas revêtu de ce titre. Cependant, on nous assure qu'un de nos ingénieurs, sans être marquis, jouit des faveurs de la princesse. J'en ai averti le marquis de Campistron, lequel n'a fait qu'en rire et s'est piqué de paraître sur cela d'un air fort dégagé. Néanmoins, il m'a assuré au préalable qu'il allait mettre incessamment des grisons en campagne pour en savoir la vérité.

« Je vous avoue, sans vouloir faire un fade compliment que je me fais un plaisir sensible de vous revoir, et quoique, selon toutes les apparences, nous ayons beaucoup d'affaires cette campagne, j'espère que nous ne laisserons pas d'être toujours gaillards. Je finis, comme je vous l'ai promis, en vous demandant toujours la conservation de votre amitié.

« LOUIS DE VENDÔME. »

A cette lettre, d'un ton léger et enjoué, succèdent des dépêches plus sérieuses. Quoique Vendôme n'eût pas lieu d'être content de la décision de la cour, et qu'il fût condamné lui-même à l'inaction pour plusieurs mois, il donna à la Feuillade d'excellents conseils pour le diriger dans son expédition de Nice. Il lui écrivait de Casal le 11 mars 1704 : « Un de mes courriers m'a rendu, monsieur, votre lettre et celle de M. le maréchal de Tessé [3]. Les raisons qu'il a eues pour ne point faire le siége de Suze me paraissent

1. Voy. sur ce duc de Mantoue les *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 105 et suiv.

2. On a vu plus haut que Campistron était de famille noble. Quant au marquisat, dont plaisante ici le duc de Vendôme, il semble lui avoir été conféré par le duc de Mantoue.

3. Tessé avait pris le commandement de l'armée de Savoie pendant que le duc de la Feuillade attaquait le comté de Nice. Saint-Simon ne dit pas un mot de ces opérations militaires. Il y a aussi une lacune dans les *Mémoires de Tessé* sur les premiers mois de l'année 1704. La correspondance inédite de Vendôme, dont je citerai plusieurs lettres, pourra suppléer au silence de Saint-Simon et de Tessé.

convaincantes, et le temps dont il a besoin pour y conduire du canon devrait seul déterminer à ne plus songer à cette entreprise. Après cela, le roi le rendant responsable de l'événement, comme Sa Majesté m'a fait l'honneur de me le marquer, il n'a d'autre parti à prendre que d'abandonner ce projet.

« Je suis persuadé que M. le duc de Savoie, voyant M. de Tessé d'un côté et moi de l'autre, n'osera point se dégarnir pour s'opposer à vous, et je crois qu'il se trouvera trop heureux d'en être quitte pour une entreprise sur Nice et sur Villefranche. Après cela, il ne me sera pas possible de faire aucun mouvement considérable avant la fin du mois d'avril par le manque de fourrages. Je fais ce que je puis pour en assembler ici deux cent mille rations, et ce sera beaucoup faire si je les puis avoir dans ce temps-là. Vous n'en serez pas surpris quand vous saurez que je les tire actuellement des environs de Lodi.

« Mon frère est actuellement en marche pour attaquer Revère. Je lui ai envoyé pour cela vingt compagnies de grenadiers, qui ne pourront être de retour ici de longtemps. Car vous savez que, par le Pô, je puis envoyer des troupes en six jours d'ici sur la Secchia, et qu'il faut un mois pour les faire revenir par terre. Je tiens même encore des bateaux tout prêts pour lui envoyer de l'infanterie, s'il en a besoin; car cette entreprise est si importante qu'il ne faut point en avoir le démenti. Je crois que vous serez de mon avis, monsieur, sur cela, et que vous verrez bien que ce n'est pas faute d'avoir envie de vous aider si je ne me mets pas en mouvement dans le temps que vous me marquez. Car, indépendamment du service du roi, personne ne souhaite plus que moi que votre entreprise réussisse, et je vais, pour cet effet, vous donner les notions que j'ai de ce pays-là, dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira.

« Je commencerai d'abord par vous dire que le château de Saorgio a été accommodé de manière dans le temps que nous

l'avions que vous seriez bien deux mois à l'attaquer sans le prendre, et s'il y a une forteresse imprenable dans le monde, c'est celle-là. Cependant, il me paraît, par votre lettre, que c'est par là que vous voulez commencer. Par l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, changez ce projet. Ce que je vous dis est l'Évangile. Pour moi, si j'étais chargé de cette affaire, après avoir passé le Var, je me rendrais d'abord maître de la hauteur de Montalban, et j'enverrais en même temps me saisir du château d'Apremont et d'une hauteur au (*sic*) pain de sucre, qui domine le dit château. De cette hauteur, on vient toujours en descendant jusqu'à la portée du canon de Nice, et étant maître de la dite hauteur et de Montalban, il est impossible de secourir Nice par le col de Tende ni par le comté de Bueil. Montalban n'est qu'une redoute dont il sera aisé de vous rendre maître. La ville de Nice n'est point bonne non plus. Cependant, j'y ai fait faire un chemin couvert pendant que j'y étais, et la garnison peut, sans danger, attendre la dernière extrémité, ayant la retraite sûre dans le château de Montalban. Vous allez toujours en descendant au château de Villefranche, lequel est commandé et peut être fort incommodé par les bombes, étant petit et n'y ayant point de souterrains. Mais il y a un fossé dans le roc assez large et profond, de sorte que, pour peu que le gouverneur soit opiniâtre, il vous tiendra bien plus longtemps que vous ne croyez. Vous aurez après Saint-Ospice à prendre, lequel n'est pas trop bon, mais qui ne laissera pas de vous occuper bien plus longtemps que vous ne croyez. Voilà, ce me semble, bien de la besogne pour la finir en trois semaines, et je vous plains que le roi ait été aussi mal informé. J'ai déjà mandé à Sa Majesté que je croyais que ce que vous avez à faire était plus difficile qu'il ne pensait. Enfin, je vous plains d'être chargé d'une affaire que le roi est persuadé que vous finirez en trois semaines, dans le temps que je suis assuré qu'il vous y faudra beaucoup plus de temps. Je ne vous parle point de Saorgio ; car vous seriez bien deux

mois sans le prendre. Je vous dis ce que je pense comme je le ferais à mon frère, et afin que le roi vous sache meilleur gré si vous réussissez. Vous pouvez lui envoyer copie de cette lettre, et, de mon côté, je vous réponds de lui en écrire dans les mêmes termes, quoique je l'aie déjà fait. »

Après quelques renseignements sur la voie à suivre pour lui faire parvenir des nouvelles, Vendôme ajoute : « Quoique je sois persuadé que vous avez assez de confiance en moi, je ne laisse pas de vous envoyer un certificat du sieur d'Astico qui a fait travailler aux châteaux de Saorgio et de Villefranche. J'en ai envoyé un pareil au roi afin que Sa Majesté ne s'en prenne pas à vous, si vous êtes plus longtemps à votre expédition qu'elle ne comptait. Pour moi, si vous ne venez qu'après que tout cela sera fini, je n'espère pas de vous voir avant le 15 juillet. Adieu, monsieur, je vous souhaite beaucoup de prospérité, et je vous demande la continuation de l'honneur de votre amitié.

« LOUIS DE VENDÔME. »

Les conseils de Vendôme étaient dictés par une longue expérience et une connaissance approfondie du pays. Il insistait encore, dans une lettre du 28 avril 1704 sur la nécessité d'abandonner l'expédition de Nice et de concentrer les troupes dans la Savoie et le Piémont. « A l'égard de Nice, dit-il, je m'y suis opposé dans le commencement autant que j'ai pu. Vous me connaissez trop vrai pour déguiser mes sentiments à mon maître même. J'ai écrit sur cela à Sa Majesté par trois fois aussi fortement que je l'ai pu, et, sans votre considération et celle de M. de Chamillard, je vous jure en homme d'honneur que j'eusse continué de même. Le siége de Suze me paraissait et me paraît encore non-seulement important, mais nécessaire à entreprendre pour nous faciliter ce que nous avons à faire de ces côtés ici, qui va être plein de difficultés et que je vais pourtant tâcher d'exécuter avec une armée très-peu supérieure à celle des ennemis; car, pour

la diversion que vous allez faire du côté de Nice, elle ne me servira de rien, et je vous réponds que le duc de Savoie en retirera des troupes plutôt que d'y en envoyer. Je me flatte que vous ne pouvez exiger de vos amis un plus grand sacrifice que celui de se taire dans une pareille occasion, et j'ose même vous assurer que peu de gens à ma place en eussent usé comme j'ai fait. »

La Feuillade, ou plutôt Chamillard, qui le dirigeait, fut enfin forcé de renoncer à la conquête de Nice et de diriger son armée vers la Savoie. Là, il assiégea Suze, pendant que Vendôme attaquait Verceil. Ce général aurait voulu prendre Verrue, qui couvrait Turin, et marcher ensuite contre la capitale du Piémont. Mais il fut arrêté par un ordre de Louis XIV. « J'ai reçu, écrivait-il à Chamillard, le 24 mai, une lettre du roi par laquelle il me marque qu'il ne veut point absolument que je fasse le siége de Verrue. Ainsi, voilà nos dispositions entièrement changées. Je me suis déterminé à faire celui de Verceil[1]. »

Cette ville fut, en effet, assiégée et prise par Vendôme (juin-juillet 1704), pendant que la Feuillade s'emparait de Suze, puis allait, malgré les conseils du maréchal, user ses forces contre les Barbets ou Vaudois des vallées piémontaises. Vainement Vendôme lui avait écrit le 19 juin : « Pour les Barbets, je vous demande en grâce de n'y point songer; je connais cette guerre; elle est pénible et infructueuse, et je

1. On trouve dans les *Mémoires militaires* (t. IV, p. 221-222) la lettre du roi. Il répondait, le 16 mai 1704, au duc de Vendôme, qui proposait le siége de Verrue : « Quoique je sois persuadé que vous vous êtes fait à vous-même toutes les difficultés qui se rencontrent dans cette entreprise, je la trouve trop dangereuse pour laisser au hasard la décision d'une campagne qui a eu de si heureux commencements. » Le roi indiquait ensuite le plan de campagne qu'il avait adopté : Vendôme assiégerait Verceil, la Feuillade Suze, et le maréchal de Tessé envahirait le comté de Nice : « Le duc de Savoie, disait-il en terminant, étant resserré par la prise de Nice, celle de Suze et de Verceil, votre armée fortifiée par un corps de troupes aussi considérable, vous pouvez finir la guerre d'Italie dans cette campagne, en lui ôtant tous les moyens de prendre des quartiers d'hiver hors du Piémont. »

puis vous assurer que quand vous y employeriez toutes vos troupes, vous n'en viendriez pas à bout. De l'humeur dont je vous connais, je suis persuadé que vous serez fâché d'être dans un camp sans aucun mouvement ; mais d'un autre côté, faites réflexion que vous ne pouvez rien faire de plus grand ni ne plus utile pour le service du roi que de me donner les moyens d'exécuter un projet qui, selon les apparences, mettra M. de Savoie à la raison. Vous êtes trop éclairé pour que j'aie besoin de vous en dire davantage. Mais, au nom de Dieu, point de Barbets ; occupez toujours seulement le corps qui est à Veillane, et je vous réponds que tout ira bien. »

Malgré les instances de Vendôme, la Feuillade, soutenu par Chamillard, s'obstina à faire la guerre aux Barbets. « Il n'épargnait pas les courriers, dit Saint-Simon[1], pour annoncer ses conquêtes dans les vallées des Alpes : tantôt un petit fort pris, défendu par des milices, tantôt quelque peu de troupes réglées forcées derrière un retranchement qui gardait quelque passage. Tout cela était célébré comme si c'eût été quelque chose. Chamillard, ravi, en recevait les compliments et savait faire valoir ces merveilles au roi et à Mme de Maintenon. » Le beau-père et le gendre étaient également flattés de cette campagne qui ne servit qu'à diviser les forces de la France.

Après la prise de Verceil, Vendôme insista encore pour entreprendre le siége de Verrue[2]. Bien loin de flatter le roi, comme le prétend Saint-Simon, il revient au projet qu'il avait déjà proposé et que ce prince, ou plutôt son ministre, avait écarté. « C'est à présent, écrit-il à Louis XIV[3], qu'il est nécessaire que Votre Majesté décide entre le siége d'Ivrée et celui de Verrue, et qu'elle me donne ses ordres positifs par le retour de ce courrier. Je lui ai obéi à l'égard du siége

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 352.
2. Lettre du 29 juillet 1704 dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. IV, p. 247 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 249-250.

de Verceil, et je dispose tout pour celui d'Ivrée, en cas qu'elle me l'ordonne; mais comme le siége de Turin est l'affaire capitale, je tromperais Votre Majesté si je lui disais que je puis l'entreprendre sans avoir pris Verrue auparavant et sans être maître de la navigation du Pô, de Casal à Turin, pour nous porter toutes les munitions et toute l'artillerie nécessaires pour un siége aussi considérable que le sera vraisemblablement celui de Turin. Les voitures roulantes ne marchent plus dans ce pays-ci et encore moins dans le Montferrat, dès que le mois de novembre est venu; et quand les chemins seraient praticables pendant l'hiver, il faudra tant de choses pour ce siége, qu'il n'y a pas d'apparence de s'y exposer sans le secours d'une grosse rivière. On ne peut dire si M. de Savoie demeurera à Crescentino; mais quand il y demeurerait, je serai si supérieur, quand nos forces seront réunies et j'ai de si grands avantages à prendre sur lui, que j'ose répondre à Votre Majesté de prendre Verrue. »

Malgré les instances de Vendôme, la cour s'obstina à l'attaque d'Ivrée; Vendôme mit le siége devant cette ville et s'en empara. Pendant que la Feuillade ruinait son armée à la petite guerre des Barbets et que Vendôme continuait le siége d'Ivrée, on apprit que les Français venaient d'essuyer un sanglant désastre à Hochstedt (13 août) et que la Bavière était au pouvoir des impériaux. Il était à craindre que les Autrichiens, maîtres du Tyrol, ne fissent une invasion en Lombardie et ne portassent secours à leur allié, le duc de Savoie. Vendôme se hâta de presser la Feuillade de le rejoindre. Il lui écrivit le 2 septembre 1704 : « Je ne doute pas, monsieur, que vous ne sachiez la nouvelle de la bataille que nous avons perdue près de Hochstedt et le parti honteux qu'on a pris d'abandonner la Bavière. J'ai déjà envoyé trois escadrons à mon frère, et après la prise d'Ivrée j'ai ordre du roi de lui envoyer dix bataillons. Vous voyez à présent qu'il est plus important que jamais que vous tâ-

chiez de vous rendre maître des passages des montagnes pour établir une communication de la vallée de Maurienne à Ivrée. Je crois que vous devez tout tenter pour cela. »

Vendôme, en présence des difficultés croissantes, redoubla d'énergie : il ferma l'Italie aux Autrichiens en fortifiant le corps d'armée du grand-prieur et pressa le siége d'Ivrée. La ville se rendit le 7 octobre, après un siége que Saint-Simon appelle à tort *assez court*[1]. La Feuillade, cédant enfin aux instances de Vendôme, réunit ses forces aux siennes, et ce fut alors que le siége de Verrue fut entrepris et continué énergiquement pendant tout l'hiver, du mois d'octobre 1704 au mois d'avril 1705. Saint-Simon a vivement blâmé cette opération. « Jamais siége, dit-il[2], si follement entrepris, peu qui aient coûté tant de temps, d'hommes et d'argent. » Il faut rappeler ce que Saint-Simon ne sait pas, ou ne dit pas, que Vendôme avait voulu entreprendre ce siége dès le mois de mai[3] ; qu'on ne pouvait pénétrer à Turin qu'après avoir pris Verrue, que Vendôme n'ignorait pas qu'il allait avoir à combattre, au printemps, l'armée autrichienne que son frère ne pourrait plus arrêter sur l'Adige, et qu'il avait hâte de frapper un coup décisif trop longtemps retardé par l'opposition de la cour. Il fallut pendant cinq mois d'hiver lutter contre la neige, le froid, et les attaques incessantes de Victor-Amédée, qui, retranché auprès de Verrue dans son camp du Crescentin, soutenait le courage des assiégés. Vendôme triompha de toutes ces difficultés.

Le général de Vault, auquel on doit la rédaction de l'ouvrage intitulé *Mémoires relatifs à la guerre de succession d'Espagne*, résume cette glorieuse campagne dans le passage suivant[4] : « C'est ainsi que le duc de Vendôme parvint, par

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 352. Ce siége avait duré plus de deux mois.
2. *Ibid.*, p. 371.
3. Voy. plus haut, p. 580.
4. *Mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne*, t. IV, p. 306-307.

sa constance, à soumettre la place des états de ce prince, qui, après Turin, était la plus importante, et à consommer à la gloire des armes des deux couronnes, une entreprise que la position seule de l'armée ennemie devait, suivant les règles de la guerre, faire échouer, et à laquelle les contrariétés de la saison autant que l'opiniâtreté d'une garnison nombreuse auraient dû faire renoncer. La conquête de Verrue coûta environ trois mille hommes tués ou blessés et six mois du travail le plus rebutant et le plus capable de décourager un général, qui n'aurait pas été soutenu par des lumières supérieures et par un zèle à l'épreuve de tous les obstacles pour la gloire de la France et le bien des affaires des deux couronnes. Il y a peu d'exemples d'une attaque pareille à celle des retranchements de Guerbignano, gardés par un corps d'armée, par une place forte et à portée d'être défendus par une armée entière ; il n'en est point d'un siége entrepris et terminé glorieusement à la vue d'une armée campée sous les murs d'une place, dont les portes sont ouvertes à tous les secours qu'elle peut lui donner et dont les remparts forment son champ de bataille. »

A peine Vendôme avait-il pris Verrue (avril 1705), qu'il lui fallut marcher à la rencontre du prince Eugène qui arrivait au secours des Piémontais. Il le repoussa, et laissa ensuite le commandement de l'armée à son frère le grand-prieur, pendant que lui-même allait assiéger Chivas. Le grand-prieur, fanfaron et négligent, laissa le prince Eugène franchir l'Oglio et marcher sur l'Adda. A cette nouvelle, Vendôme courut réparer les fautes de son frère et vainquit Eugène à la journée de Cassano. D'après Saint-Simon, son rôle dans la bataille fut peu glorieux[1] : « Il était auprès de Cassano, d'où le combat prit le nom. Le prince Eugène crut le lieu propre à l'attaquer. Il marcha à lui sans que Vendôme en voulut jamais croire les avis très-réitérés qu'il en eut, disant

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 41.

toujours qu'il n'oserait seulement y penser. Enfin Eugène osa si bien, que Vendôme en vit lui-même les premières troupes. Celles de son frère étaient avec lui alors. Dans cette précipitation, il ordonna à son frère de prendre un nombre de troupes et de les porter où il lui marqua et de demeurer avec elles, d'y observer les mouvements des ennemis, et de faire, suivant l'occasion, ce qu'il lui prescrirait. L'attaque ne tarda pas de la part du prince Eugène, et fut vive et heureuse contre des gens mal préparés et à peine disposés. Vendôme, avec tout son mépris et son audace, crut si bien l'affaire sans ressource, qu'il poussa à une cassine[1] fort éloignée pour considérer de là comment et par où il pourrait faire sa retraite avec le débris de son armée. Pour achever de tout perdre, le grand-prieur, dès le premier commencement du combat, quitta son poste et s'enfuit à une cassine à plus de demi-lieue de là, emmenant avec lui quelques troupes pour l'y garder, tellement que son frère, qui comptait sur le poste où il l'avait envoyé et sur ce qu'il lui avait ordonné d'y faire, demeura à découvert de ce côté-là, où le grand-prieur, en s'en allant, n'avait laissé nul ordre. Vendôme mangeait un morceau à cette autre cassine, d'où il considérait quelle pourrait être sa retraite (et il faut avouer que ce moment à prendre pour manger fut singulièrement étrange), lorsque Chemerault, lieutenant général des meilleurs, et intimement dans sa confiance, inquiet au dernier point de le voir si longtemps disparu du combat, le découvrit mangeant dans la cassine, y courut et lui apprit que la brigade de la vieille marine avait fait des merveilles sous le Guerchois qui la commandait, lequel, par des efforts redoublés, avait rétabli le combat. Vendôme eut peine à l'en croire, demanda pourtant son cheval, poussa avec Chemerault au lieu du combat et l'acheva glorieusement. »

Il serait difficile d'imaginer un récit plus inintelligible,

1. *Casino*, maison de campagne.

tranchons le mot, plus absurde que celui que Saint-Simon a fait de ce combat de Cassano. C'est toujours, du reste, le même procédé pour les généraux dont la gloire l'offusque, tout le mérite de la victoire est attribué à un personnage secondaire : il se nomme Magnac à Friedlingen, Montesquiou à Denain, Chemerault ou le Guerchois à Cassano. Quant au général en chef, il n'a qu'un rôle ridicule; il s'arrache les cheveux de désespoir comme Villars à Friedlingen, ou dîne tranquillement comme Vendôme à Cassano, pendant qu'un brave lieutenant répare toutes les fautes et assure la victoire. Il suffit de signaler ce procédé de Saint-Simon pour montrer à quel point ses récits de bataille manquent de vérité et d'intelligence. A Cassano surtout, où Vendôme sauva par son courage et sa présence d'esprit l'armée compromise par son frère, l'injustice de Saint-Simon est évidente. Nous opposerons à son récit celui d'un contemporain qui avait figuré honorablement dans nos armées, Saint-Hilaire[1].

La partie de l'armée française, commandée par le grand-prieur, était dans une situation périlleuse, resserrée entre l'Adda et un *naviglio* (canal). Ce fut là que le prince Eugène l'attaqua avec une extrême impétuosité. Vendôme accourut au secours de son frère. Déjà les troupes du grand-prieur étaient en désordre, et la bataille semblait perdue, lorsque, dit Saint-Hilaire[2], « M. de Vendôme se mit à leur tête, l'épée à la main, et les fit charger avec tant de valeur qu'ils défirent l'ennemi en cette partie. » Le pont de Cassano, enlevé par les impériaux, fut alors repris par les Français. Au centre, où la ligne française avait d'abord été percée, ce fut encore Vendôme qui rétablit le combat. « M. de Vendôme, ajoute Saint-Hilaire[3], eut son cheval tué sous lui; on le releva. Un soldat ennemi, l'ayant reconnu, le coucha en joue pour le tuer. Cotteron, son capitaine des gardes, se mit vite devant lui, et

1. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. III, p. 194 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 195. — 3. *Ibid.*, p. 196.

en parant le coup, le reçut au travers du corps, dont il ne mourut pourtant pas. Cette belle action est un exemple trop rare de courage, d'affection et de fidélité pour n'en pas faire mention. » En un mot, pendant tout le combat, on voit Vendôme payer de sa personne, et s'exposer aux endroits les plus dangereux. Comme son aïeul Henri IV, il portait une plume blanche à son chapeau, et on ne manquait pas de le comparer à ce vaillant capitaine. Mme de Maintenon, dans une lettre du 11 septembre 1705 à Mme des Ursins[1], dit en parlant de Vendôme : « Je trouve que M. de Saint-Frémont[2] a raison de croire qu'il voyait Henri IV en ralliant ses troupes, parlant comme il faisait aux soldats, et en leur montrant l'exemple de la valeur qu'ils suivaient si bien[2]. »

Saint-Hilaire ajoute que, suivant une relation du temps[3], les impériaux eurent six mille hommes tués et quatre mille blessés. Ils perdirent aussi sept pièces de canon et sept drapeaux. « Nous n'eûmes, ajoute-t-il, que trois mille hommes tués et blessés; et cette différence vint, à ce qu'on en peut juger, de ce que la plupart de l'infanterie ennemie, ayant passé le naviglio à gué, avait mouillé ses armes, dont une grande partie fit faux feu, et nous sauva bien du monde. Ils en perdirent aussi beaucoup dans la confusion où ils se trouvèrent en repassant le naviglio. J'ajouterai que, quand nos soldats sont une fois prêts à se mêler, ils ne se servent guère d'autres armes que de leurs épées et de leurs baïonnettes, et l'emportent en cela sur les autres nations qui n'en font pas grand usage. »

Le duc de Vendôme, en rendant compte au roi, dans une lettre du 19 août 1705, du combat de Cassano[4], y fait un grand éloge de ses lieutenants, sans dire un mot de lui-

1. *Correspondance de Mme de Maintenon*, t. III, p. 219 (édit. Bossange).
2. Saint-Frémont avait rendu compte de la victoire de Cassano à Chamillard dans une lettre conservée au dépôt de la guerre.
3. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. III, p. 197.
4. *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. V, p. 330-333.

même : « MM. les officiers généraux de l'infanterie ont fait plus qu'on ne peut dire. » Medavy, Albergotti, Dillon, de Colmenero, de Chemerault, de Vaudrey, de Praslin, de Luxembourg, de Vérac, de Lautrec, du Héron et plusieurs autres, sont cités avec éloge. La seule allusion à l'attaque décisive, conduite par Vendôme, se trouve dans le passage suivant : « J'oubliais de dire à Votre Majesté que le régiment de Vendôme attaqua la colline dont les ennemis s'étaient rendus maîtres, l'emporta et leur tua trois cents hommes, et, depuis ce moment-là, les ennemis ne songèrent plus qu'à se retirer. »

Ce n'est pas là une lettre de fanfaron. Le billet de Vendôme à la Feuillade, en date du 21 août 1705 (cinq jours après la victoire), a le même caractère : « Je suis sensiblement touché, monsieur, de la part que vous prenez à l'avantage que nous venons de remporter sur les ennemis. Car personne ne fait plus de cas que moi de votre amitié. La perte des ennemis augmente tous les jours. Nous avons jeté dans l'Adda ou dans les *navilles* (canaux) sept mille morts des leurs, nous leur avons fait seize cents prisonniers et pris quatre drapeaux, et ils ont même à Palassol trois mille blessés, de sorte que vous pouvez compter comme une chose sûre qu'ils ont eu, au moins, douze mille hommes hors de combat. Nous avons eu deux mille deux cents hommes tués ou blessés. »

Ces exemples suffiront pour montrer combien Saint-Simon a été injuste à l'égard de Vendôme. Nous ne voulons pas faire l'apologie des mœurs décriées de ce général; il a mérité, sous ce rapport, les reproches que lui adresse Saint-Simon. Mais on ne peut méconnaître son génie militaire sans manquer à la vérité historique[1].

1. Outre les lettres de Vendôme qui fournissent les meilleurs renseignements pour apprécier ce général, on pourra consulter sur ses campagnes un ms. de la B. I. S. F. 3752.

CHAPITRE VI.

LE MARÉCHAL DE TESSÉ.

Portrait du maréchal de Tessé par Saint-Simon. — Mémoires publiés sous le nom de ce maréchal. — Renseignements qu'ils fournissent pour compléter et contrôler les mémoires de Saint-Simon. — Reproches injustes de flatterie à l'égard de Vaudemont adressés par Saint-Simon à Tessé. — Mission de Tessé en Espagne en 1704 et en 1705; ses appréciations opposées à celles de Saint-Simon. — Genre d'esprit de Tessé. — Lettres de Tessé au pape critiquées par Saint-Simon. — Les mémoires de Tessé complètent ce que dit Saint-Simon de la comtesse de Verrue et du testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou. — Saint-Simon n'a pas mentionné la négociation dont Tessé fut chargé à l'époque où Pierre le Grand visita Paris.

Le maréchal de Tessé ne peut être comparé ni à Villars ni à Vendôme. Moins guerrier que diplomate, il réussit surtout à s'insinuer dans les bonnes grâces du roi par sa souplesse de courtisan. D'un esprit fin, délié et quelquefois prétentieux, il excellait à plaire aux femmes et à pénétrer par elles les secrets des cours. Les mémoires que l'on a publiés sous le nom de Tessé sont faits au moyen de ses lettres et de ses papiers[1]. Ils ne contredisent pas le portrait que Saint-Simon a tracé de ce maréchal; mais ils complètent les renseignements fournis par notre historien. Rappelons d'abord le passage où Saint-Simon caractérise Tessé[2] : « C'était un grand homme, bien

1. 2 vol. in-8 (Paris, Treuttel et Würtz, 1806). Cette publication est due au général Grimoard.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 95 et suiv.

fait, d'une figure fort noble et d'un visage agréable; doux, liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde, surtout à la faveur et aux ministres. Il devint bientôt, comme Huxelles, mais dans un genre différent, l'homme à tout faire de Louvois, et celui qui, de partout, l'informait de toutes choses. Aussi en fut-il promptement et rapidement récompensé.... C'était un Manceau, digne de son pays : fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. On en a vu un étrange échantillon avec Catinat, auquel il dut le comble de sa fortune pour s'élever sur ses ruines. Il avait le jargon des femmes avec celui du courtisan, tout à fait l'air du seigneur et du grand monde, sans pourtant dépenser; au fond ignorant à la guerre qu'il n'avait jamais faite, par un hasard d'avoir été partout et de s'être toujours trouvé à côté des actions et de presque tous les siéges. Avec un air de modestie, hardi à se faire valoir et à insinuer tout ce qui lui était utile, toujours au mieux avec tout ce qui fut en crédit ou dans le ministère, surtout avec les puissants valets. Sa douceur et son accortise le firent aimer; sa fadeur et le tuf qui se trouvait bientôt, pour peu qu'il fût recherché, le firent mépriser. Conteur quelquefois assez amusant, bientôt après plat et ennuyeux, et toujours plein de vues et de manéges, il sut profiter de ses bassesses auprès du maréchal de Villeroi, de Vendôme, de Vaudemont, et par ses souplesses auprès de Chamillard, de Torcy, de Pontchartrain, de Desmarets, surtout auprès de Mme de Maintenon, chez qui Chamillard, d'un côté, et Mme la duchesse de Bourgogne, de l'autre, l'initièrent. Il sut tirer un merveilleux parti du mariage de cette princesse qu'il avait conclu, et de toute la privance que la tendresse du roi et de Mme de Maintenon lui avait donnée avec eux; elle se piqua d'aimer et de servir Tessé comme ayant été l'ouvrier de son bonheur; elle sentit qu'en cela même, elle plaisait au roi, à Mme de Maintenon, à Mgr le duc de Bourgogne, et Tessé sut en bien profiter. Elle ne laissait pas d'être quelquefois peinée et même em-

barrassée des pauvretés qui lui échappaient souvent, et de l'avouer à quelques-unes de ses dames du palais. L'esprit n'était pas son fort; un grand usage du monde y suppléait et une fortune toujours riante, et ce qu'il avait d'esprit tout tourné à l'adresse, la ruse et les souterrains, et tout fait pour la cour. »

Après avoir tracé ce portrait de Tessé à l'époque où il fut nommé maréchal de France, en 1703[1], Saint-Simon n'oublie jamais de le mettre en scène, et en 1709 lorsqu'il expose la situation de la cour, il revient sur le maréchal[2] : « Tessé, ami de Pontchartrain, était suspect aux seigneurs et aux ministres. Les personnages qu'il avait faits ne lui avaient acquis l'estime ni la confiance de personne. Sa conduite à l'égard de Catinat l'avait perdu dans l'esprit de tous les honnêtes gens et empêcha même les autres de se lier avec lui, et sa bassesse à l'égard de Vaudemont, de Vendôme, de la Feuillade, avait achevé de l'anéantir. Son ambassade à Rome ne le releva pas, ni ses lettres ridicules au pape qu'il n'eut pas honte de publier partout. Il était donc souffert dans la cabale de Meudon[3], mais rien au delà, et rejeté des deux autres. »

Les accusations, portées par Saint-Simon contre Tessé dans ces deux passages et dans bien d'autres, sont loin d'être toutes prouvées. Le reproche de bassesse à l'égard de Vaudemont ne paraît pas justifié par les faits qu'allègue Saint-Simon. Il dit, au contraire que Vaudemont avait tout prodigué pour s'attacher Tessé[4] : « Fêtes, galanteries, confiance, déférences, honneurs partout et civils et militaires, en tout pareils à ceux qui lui étaient rendus à lui-même, rien ne fut épargné. » Ce n'est pas de bassesse, mais de vanité, qu'il faudrait accu-

1. Tessé était né en 1651.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 277-278.
3. Meudon était habité par le Dauphin, fils de Louis XIV. Voy. plus haut sur cette cabale, p. 71 à 73.
4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 144.

ser Tessé, d'après ce passage de Saint-Simon. C'est là une de ces contradictions qui abondent dans ses mémoires.

Le reproche de flatterie s'appliquerait mieux aux relations de Tessé avec Vendôme. Témoin la lettre que Tessé écrivit à ce général après la prise de Barcelone (1697)[1] :

« Du camp de Comines, le 19 août 1697.

« Nous faisons aujourd'hui, Monseigneur, la réjouissance du succès de la plus difficile et de la plus glorieuse entreprise du siècle. L'honneur et la gloire en sont dus à V. A. Sa patience, sa vertu et son courage héroïque ont surmonté les difficultés qui alarmaient également vos serviteurs, vos créatures, ceux qui aiment votre personne et ceux qui aiment l'État. Mon cœur ressent de toutes ces manières la joie que V. A. doit avoir ; mais confondu dans le grand nombre de ceux qui sont attachés à votre gloire, permettez-moi, Monseigneur, de prendre une part indispensable et singulière à votre conservation. Je n'étais que peu ou point en peine de l'éternité de votre gloire et de votre réputation ; mais je l'étais de votre vie. J'ai l'honneur d'être avec un respect proportionné à l'attachement que j'ai toujours professé pour vous, Monseigneur, de V. A., le très-humble etc. »

On peut trouver ces éloges hyperboliques et être choqué des flatteries du courtisan. Cependant il ne faut pas oublier que la prise de Barcelone fut un événement considérable qui détermina les puissances coalisées à signer la paix de Ryswick. Vendôme y avait déployé de grands talents militaires, et l'hyperbole était permise en cette circonstance. Nous avons vu[2] que Tessé avait tracé, de concert avec ce général, le plan de la campagne d'Italie en 1704, et que Saint-Simon l'avait accusé à tort de s'être bassement effacé devant son collègue. Chargé, vers la fin de la même année[3], de rem-

1. *Mémoires de Tessé*, t. I, p. 123.
2. Voy. plus haut, p. 573.
3. *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 136 et suiv.

plir en Espagne une mission à la fois diplomatique et militaire, Tessé sut préparer habilement le retour de la princesse des Ursins et la ruine du parti hostile aux Français. Mais il se distingua peu dans le commandement des armées.

Les dépêches où Tessé rend compte de la situation de l'Espagne ne sont pas toujours d'accord avec les mémoires de Saint-Simon. Parlant du marquis de Mansera, membre du conseil d'État, il le représente comme un vieillard routinier et incapable [1]. Saint-Simon au contraire, en fait un grand éloge [2] : « C'était un personnage à l'antique, en mœurs, en vertu, en désintéressement, en fidélité, en attachement à ses devoirs, avec une piété effective et soutenue sans qu'il y parût, doux, accessible, poli, bon, avec l'austérité et l'amour de toutes les étiquettes espagnoles. C'était un homme qui pesait tout avec jugement et discernement, et qui, une fois déterminé par raison à un parti, y était d'une fidélité à toute épreuve, savant avec beaucoup d'esprit et le plus honnête homme qui fût en Espagne. » Tessé et Saint-Simon ne s'entendent guère mieux sur Montalte, quoique tous deux critiquent son caractère : « M. de Montalte, dit Tessé [3], n'a jamais fait la guerre ; il la hait ; il ne l'entend point et il est incapable d'application. » Saint-Simon représente [4], au contraire, Montalte comme « un homme d'esprit, de courage, de capacité et d'une foi suspecte, qui en savait plus qu'aucun, fort autrichien, profond dans ses vues et dans ses voies, que tous regardaient, mais sans se fier à lui. »

Du reste, ces jugements opposés n'ont rien qui doive surprendre, il serait difficile, en effet, de trouver deux hommes d'un caractère plus différent que Tessé et Saint-Simon. Le premier est spirituel, léger, superficiel; son style a de la

1. *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 158.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 6-7.
3. T. II, p. 158, des *Mémoires de Tessé*.
4. T. III, p. 7. Les passages de Saint-Simon sur Mansera et Montalte ne se trouvent que dans l'édit. Hachette.

grâce et de la recherche. On y sent le contemporain de Fontenelle. C'est assez dire combien il est opposé à la manière large et profonde de Saint-Simon, à ses tournures heurtées et bizarres, à ses jugements qui percent un homme de part en part. Tessé est peu connu comme écrivain, et pour justifier mon appréciation, je demande la permission de citer une lettre qu'il écrivait d'Espagne au prince de Condé [1] :

« Au camp devant Gibraltar, le 21 février 1705.

« Monseigneur, j'ai reçu avec respect la lettre du 20 du mois passé, que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'écrire, et je ne croyais pas avoir celui de lui donner des nouvelles du pied d'une des colonnes d'Hercule; nous voyons l'autre bien visiblement. M'y voilà donc, Monseigneur; et ce siége [2], entrepris avec plus de fermeté, d'industrie et de valeur que de moyens, serait fini, il y a longtemps, si lesdits moyens avaient été arrangés; mais en Espagne, encore plus qu'ailleurs, on vit au jour la journée, et l'on ne met d'emplâtre aux maux qu'après qu'ils sont arrivés, sans les avoir voulu prévoir. J'ai trouvé ce siége plus avancé que je ne croyais, malgré deux secours arrivés et un troisième que j'ai eu le désagréable spectacle d'y voir entrer, le tout par mer. Les Anglais nous montrent au moins qu'en tout temps on la peut tenir, car ils s'y promènent comme vos cygnes à Chantilly, dans votre rivière. Mais quand les brèches ont été quasi praticables, et qu'il ne fallait plus que sept à huit jours pour battre avec vivacité et écraser ce qui restait, la poudre a manqué; les canons, éventés ou blessés, n'ont pu être rechangés; la flotte du baron de Pointis, qui devait arriver, et sans laquelle la prise de cette place importante ne peut s'achever tout d'un coup, tout cela a manqué; les vents n'ont pas voulu que les convois préparés pour moi arrivassent.

1. *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 147.
2. Il s'agissait d'enlever Gibraltar aux Anglais.

Pointis n'a point pu ou voulu arriver; un troisième secours est entré. L'on n'a pu battre en brèche, et par honneur seulement pour la tranchée, l'on a tiré quelques coups par heure. Ainsi les ennemis ont eu le loisir de raccommoder et d'épaissir ce qu'on leur avait décharné; l'armée s'est anéantie. Voilà, Monseigneur, ce qui fait, comme dit la comédie, *que notre fille est muette*.

« L'on m'a ordonné de me rendre ici, où je devais trouver vingt canons nouveaux et trois cents milliers de poudre. Les premiers sont à Cadix, sans en pouvoir sortir; la poudre vient de Toulon, et je n'en ai encore nulle nouvelle. A tout cela, Votre Altesse me dira : *mais les plus courtes folies sont les meilleures*; *que ne levez-vous le siége?* Il y a une petite difficulté qui n'en vaut pas la peine : c'est que toute l'artillerie est venue par mer, et ne saurait s'en retourner ni être retirée que par mer. Ceci est un cul-de-sac entouré de montagnes à une lieue à l'entour, où nul chemin de charrois pour aller en arrière n'est praticable; et, soit pour continuer le siége, soit pour le lever, il faut toujours une escadre, et elle ne peut ou ne veut venir. Je puis vous assurer, Monseigneur, que le carnaval que nous faisons ici est tout différent de celui de Marly, et que d'ailleurs toutes les mesures que l'on prend à Madrid pour de l'argent, pour des secours, pour des précautions, pour des subsistances et tout le reste, est de la nature de ce qui se passe ici. Pardon, Monseigneur, de tout ce narré; mais Votre Altesse me l'a ordonné et permis.

« Je n'ai point été surpris des agréments que Mme la princesse des Ursins a reçus[1] : son mérite et sa personne sont approuvés de Votre Altesse. Pour moi, je serais très-aise de la voir arriver et même gouverner : ce ne peut être trop tôt; elle trouvera bien de la besogne gâtée. Quand j'arrivai

1. Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 412 et suiv. sur le séjour de Mme des Ursins à la cour (1705).

à Madrid, j'ose avancer que je proposai avec vivacité de faire un détachement de nos Français pour envoyer ici. Je fus rudement sifflé; car toutes nos cours sifflent. Deux mois après, on me l'ordonna; il n'était plus temps, et au 1er mars, je me trouve sans Gibraltar et sans armée. Votre Altesse n'a-t-elle jamais entendu chanter une chanson, qui fut faite, il y a cent ans, sur MM. de Beuvron, qui étaient trois frères à la guerre? Elle finit par

Se promenant dans le camp,
Ils voudraient bien être à Caen.

Et moi aussi, Monseigneur, qui suis avec un respect proportionné à ma reconnaissance, etc. »

Le même ton d'ironie légère et d'élégance prétentieuse se retrouve dans les lettres que le maréchal de Tessé adressa au pape Clément XI. Après son retour d'Espagne, il avait été chargé d'une ambassade à Rome. Le but principal de sa mission était d'empêcher Clément XI de se déclarer pour l'Autriche. N'ayant pu y réussir, il écrivit au pape les lettres suivantes, que Saint-Simon qualifie de *ridicules*[1]. Le général Grimoard y vante, au contraire, la finesse du tour ironique parfaitement adapté aux circonstances[2]. Le lecteur en jugera. Voici la première lettre :

« Très-saint Père, je ne saurais assez marquer à Votre Sainteté la sensible reconnaissance que je conserverai toujours dans le fond de mon cœur des bontés dont elle m'a honoré pendant ma dernière maladie, qui ne me permet pas d'aller aux pieds de Votre Sainteté, pour la supplier de m'accorder la très-respectueuse liberté que je lui demande, de lui écrire sur les bruits étonnants qui courent, et dont la sur-

1. Voy. plus haut p. 587.

2. *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 302. Placer ici ces lettres, c'est répondre au vœu de Saint-Simon qui indique qu'elles font partie des pièces annexées à ses mémoires (t. VII, p. 44.). Seulement Saint-Simon parle de trois lettres ; les mémoires de Tessé (t. II, p. 295-302), n'en donnent que deux.

prenante singularité exige que je m'adresse à sa personne sacrée, pour être informé de la vérité.

« La religion, l'honneur, la justice et la crainte, sont pour ainsi dire quatre pivots sur lesquels roulent toutes les affaires du monde entier. Les trois premiers sont immuables, et Dieu n'a déposé entre vos mains les clés de la sainte Église que pour fermer la porte à ce dernier, afin qu'il ne prévale jamais sur les trois autres.

« Votre Sainteté est prête, selon ce qu'on en connaît de plus vraisemblable, non seulement à désarmer ses troupes, mais aussi à reconnaître l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, avec l'extraordinaire et offensante circonstance qu'aucun Français ni Espagnol bien intentionné pour le roi Philippe ne restera à votre service.

« Je me sens obligé, comme Français et ambassadeur du roi de France, de supplier Votre Sainteté, non seulement de faire quelques réflexions à cette singularité honteuse pour ma nation, et contraire à votre service, tant présentement qu'à l'avenir, mais aussi de me mettre en état de répondre à Sa Majesté très-chrétienne sur ces articles.

« Pour celui du désarmement de vos troupes, je n'en parle pas à Votre Sainteté, qui, comme prince et souverain, doit savoir et faire ce qui convient à la sûreté de son peuple. A l'égard de la reconnaissance du roi Charles [1], si Votre Sainteté croit que la religion, l'honneur et la justice le permettent, comme je ne prétends point mettre la main à l'encensoir, et que je ne suis qu'un médiocre et militaire théologien, je ne me mêlerai pas de représenter à Votre Sainteté la conséquence d'une paix qui ouvre le chemin dangereux d'établir la crainte au lieu de la religion, de l'honneur et de la justice. Si c'est le plus fort qui décide de ces trois choses, nous pourrons tous en sûreté de conscience devenir Turcs et héréti-

1. L'archiduc Charles qui prétendait au trône d'Espagne en opposition avec Philippe V.

ques, si ces puissances entrent les plus fortes en Italie. Il ne me reste, très-saint Père, qu'une très-humble prière à faire à Votre Sainteté, laquelle est même relative aux ordres que j'ai du roi mon maître. Sa Majesté m'ordonne que, supposé que Votre Sainteté fît sa paix particulière avec l'Empereur, dont la reconnaissance du roi Charles fût un article, j'aie à sortir de Rome avant la conclusion de ce traité. J'attendrai donc sur cela les avis de Votre Sainteté; et pour ne l'embarrasser plus de discours et de réflexions qui ne sont agréables ni à écrire, ni peut-être à lire, je finis par les vœux sincères que je fais pour le long et glorieux règne de votre pontificat, et par la triste réflexion qu'il nous arrive souvent, comme hommes, de satisfaire fort peu nos ennemis, en leur accordant ce que nous ne pouvons légitimement donner, et de perdre en même temps et par cela même nos amis. Je suis, etc. »

SECONDE LETTRE.

« Très-saint Père, enfin Votre Sainteté a voulu faire cette magnifique procession si désirée des gens de bien, et ouvrir en même temps les trésors de la sainte Église par un jubilé et des cérémonies qui n'avaient point eu d'exemple dans les derniers siècles. L'image miraculeuse de Jésus-Christ est descendue du haut de son trône pour s'humilier à la vue du peuple. Je ne saurais assez dire à Votre Sainteté la mortification que j'ai ressentie de n'avoir pu la suivre dans cette action, dont le fruit qu'elle en attend doit être l'ouvrage de Dieu par l'inspiration du Saint-Esprit. Cependant, très-saint Père, l'esprit de Satan qui, pour nos crimes, est plus souvent écouté par les hommes que celui du seigneur Jésus, a commencé de se faire entendre; il a publié que l'auguste appareil de cette cérémonie si pieusement ordonnée conduisait une victime humaine à l'autel; vos ennemis ont publié que c'était le roi d'Espagne. Quoique Votre Sainteté déclare par sa

bulle, qu'elle n'a point d'autre motif que celui de demander à Dieu la grâce de prendre un bon parti dans la conjoncture des affaires qui troublent présentement les puissances de l'Europe, ils ont interprété cette bulle, en disant qu'ils ne doutent pas que si Votre Sainteté donne à l'archiduc le titre de roi, ce sera l'esprit de Dieu qui l'aura déterminée à cette action. Cependant Votre Sainteté a reconnu elle-même et déclaré plusieurs fois qu'elle ne pouvait la faire en honneur et en conscience. Je ne doute pas que Votre Sainteté ne soit informée que les émissaires de l'envoyé de l'Empereur ont répandu assez publiquement, tant parmi les nationaux français et les Espagnols que parmi les originaires de cette ville de Rome, que moyennant le titre de roi en faveur de l'archiduc, ledit envoyé et plénipotentiaire se relâchera sur les dix-neuf articles qu'il a proposés à Votre Sainteté. Il y a quelque chose de faussement spécieux dans tout cela : car oserais-je demander où sont les garants qui promettent que ces articles, et peut-être encore d'autres nouveaux très-préjudiciables au saint-siége, ne lui seront pas redemandés aussitôt que le premier sera accordé? Est-il bien certain que les choses dont l'on sera convenu à Rome seront ratifiées par l'Empereur? Les généraux de ses armées n'ont-ils pas des ordres particuliers et indépendants de l'envoyé qui agit auprès de vous? N'y voit-on pas souvent exécuter par le cardinal Grimani des commissions différentes de celles de ce plénipotentiaire?

« Je suis fâché, très-saint Père, de me trouver obligé d'écrire aujourd'hui à Votre Sainteté, que vos ennemis veulent frapper le grand Pasteur, vicaire de Jésus-Christ, pour disperser les brebis dont il est parlé dans l'Évangile. Ils ont commencé de souiller ce sanctuaire patrimonial de Votre Sainteté par les exercices du culte des hérétiques dans vos États.

« La plus grande et la meilleure de vos bergeries, c'est l'Espagne ; vos ennemis veulent faire tomber ses ouailles

dans un précipice, et elles y seraient indubitablement après que l'archiduc serait reconnu pour roi de quelque manière que ce fût. Rome, cette souveraine et maîtresse du monde, où les nations abordaient et vivaient dans la sainte liberté que donne la même communion, ne jouirait plus de son indépendance ; les suffrages n'y seraient plus libres. L'Espagne se trouverait alors dans la nécessité de s'écrier : *Qu'est donc devenue l'arche de la sainte alliance du Très-haut? Mettons-nous en oraison et faisons à notre tour de pieuses processions pour la recouvrer. Le fils de Dieu a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre son Église; mais cette Église n'est plus à Rome, pendant que tout y est réduit en esclavage. Le souverain pontife n'y peut plus être reconnu de nous; cherchons donc la sûreté de conscience dans les anciennes règles, puisque Rome n'en peut plus donner, en attendant qu'il plaise au Roi des rois de nous rendre le saint pontife libre, et Rome indépendante.*

« Je demande pardon à Votre Sainteté, si je conduis ses idées sur des objets si désagréables. Je ne parle que de l'Espagne ; car étant trop éloigné de mon maître pour savoir ses sentiments sur ce qui se passe ici, je me garderai bien de dire aucune chose qui puisse regarder le fils aîné de l'Église, dont je connais le respect et l'attachement inviolable pour le saint-siége. Mais je crains que si Rome perd sa souveraineté, sa liberté et son indépendance, ce ne soit plus cette sainte cité où les rois des contrées les plus éloignées apportent l'or, l'encens et la myrrhe. Pour moi, très-saint Père, j'attends du retour de ma santé la possibilité de me rendre aux pieds de Votre Sainteté, et de lui demander une audience qui sera vraisemblablement celle de mon congé; mais en attendant ce moment, j'ajouterai encore ici quelques réflexions.

« Le titre d'empereur chrétien signifie, comme Votre Sainteté le sait, avocat de l'Église ; et les premiers qui ont été honorés de ce nom, l'ont porté parce que rien ne leur paraissait plus grand que d'être celui qui soutient les droits de la

religion chrétienne. Mais lorsque cet avocat en devient le fléau, que vos ecclésiastiques sont assassinés [1], que vos sujets sont forcés de subir le joug d'un prince étranger, que ses ministres ordonnent et décident eux-mêmes selon ses intérêts, dans un lieu où Votre Sainteté a le droit naturel et divin de commander absolument, l'ambassadeur d'un maître tel que le mien n'a plus rien à faire que des vœux pour votre conservation et pour le rétablissement de votre souveraineté, afin que, si je m'éloigne de vos États, des conjonctures plus favorables y rétablissent la liberté et donnent lieu au roi très-chrétien d'y envoyer un autre ministre. Cependant je supplie Votre Sainteté d'être persuadée du très-profond respect avec lequel je suis, etc. »

Les mémoires de Tessé, qui embrassent à peu près le même laps de temps que les mémoires de Saint-Simon, fournissent quelques additions utiles pour des faits dont parle ce dernier. L'histoire romanesque de la comtesse de Verrue est racontée par Saint-Simon [2]. Cette fille du duc de Luynes, que l'incurie de son mari et de sa belle-mère, jointe aux infâmes calomnies d'un vieil oncle, jeta dans une vie criminelle, était restée Française de cœur à la cour de Victor-Amédée II, duc de Savoie. Tessé, alors ambassadeur de France à Turin, en profita pour obtenir des renseignements sur la cour de Savoie, et se lia étroitement avec Mme de Verrue, devenue la maîtresse de Victor-Amédée. Saint-Simon a ignoré cette circonstance, qui nous est révélée par les lettres mêmes de la comtesse publiées dans les mémoires de Tessé. Elle lui écrivait à la date du 6 février 1697 [3] : « Après avoir porté mon petit paquet trois jours dans ma poche pour trouver une occasion de vous le donner moi-même, je vois bien que je n'en puis trouver

1. Des soldats autrichiens avaient massacré un prêtre au moment où il célébrait la messe et mis dans ses plaies les hosties trouvées dans le ciboire, en disant : *Voyons si elles feront un miracle et le ressusciteront.*

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 437 et suiv.

3. *Mémoires de Tessé*, t. I, p. 99 et suiv.

d'autre que d'envoyer tout droit chez vous, quoique cela soit fort dangereux par les raisons que vous allez voir; mais j'aime mieux hasarder quelque chose, et que vous ne me soupçonniez pas d'avoir oublié ma promesse. Sachez donc premièrement que cette brouillonne et imprudente mère royale[1] a dit au marquis de Saint-Thomas[2], que j'étais la meilleure de vos amies et qu'il ne me dît rien qui pût vous être redit. Pour ce mal, il est aisé à réparer; mais ce n'est pas tout. M. son fils[3] a trouvé très-mauvais les dîners et soupers que les dames ont faits chez vous pendant son absence; il a grondé et fait dire à la marquise de Linat de ne plus souffrir que l'on y remenât sa petite-fille et de défendre doucement à ses filles d'y aller, en sorte que vous n'avez qu'à rengaîner vos soupers. Quant aux dîners, les hommes iront priés et non autrement. L'on a tenu liste de ceux qui y ont été. Ensuite de quoi il m'a fort recommandé de donner exemple aux autres dames, en n'ayant aucun commerce avec vous : avis d'autant plus fâcheux qu'il est irrévocable. Ce que je fais à présent vous doit pourtant assurer qu'en changeant de manières je ne changerai jamais de sentiments, tant je suis folle d'aimer le roi, sans l'avoir jamais vu; mais je suis Française.

« Présentement venons aux sujets du voyage du marquis de Saint-Thomas. Le principal a été une promesse de l'Empereur qui met M. le duc de Savoie dans toute la garantie de la paix générale, comme s'ils étaient encore bons amis; ensuite une lettre de l'Empereur qui l'assure de son amitié, l'exhortant et le priant de conserver toujours son cœur pour la maison d'Autriche, l'assurant que dans toutes les occasions il lui fera connaître le parfait intérêt qu'il prend en tout ce qui le regarde. L'on répond à cela par mille re-

1. On appelait, en Savoie, *Madame royale* la mère du duc régnant. C'était alors Marie-Jeanne de Savoie-Nemours, qui vécut jusqu'en 1724.
2. Principal ministre du duc de Savoie.
3. Le duc de Savoie.

merciments et par maintes assurances. L'abbé[1] sera chargé de les faire et de cultiver cette belle amitié : il ira à Vienne.

« Le marquis a été chagrin contre vous de ce que vous lui avez mandé sur la Mirandole ; cependant cela a eu l'effet que vous en vouliez. Je ne l'ai jamais trouvé si fort impérialiste. Le duc croit avoir fait des choses merveilleuses sur la révocation de l'évêque de Genève. Il n'a pas trouvé que vous lui ayez assez exagéré sa complaisance ; ainsi réparez cela, s'il est possible, mais d'une manière, je vous prie, qu'il n'y paraisse nulle affectation. C'est peut-être vous faire tort que de vous recommander pareille chose ; mais il est si soupçonneux et en tout, et la chose m'est si importante, que je ne puis trop y prendre de précautions. Au reste, nous sommes à merveille ensemble, et si cela dure, il y aurait, si je voulais, plus de quatre personnes de noyées. Elles l'ont bien mérité ; mais je me souviens que vous m'avez recommandé de faire le bien pour le mal, et je me trouve bien jusqu'à présent de n'avoir fait mal à personne. Adieu, monsieur ; il y a demain bal à la cour : ne m'approchez point le premier ; si je puis vous parler, je le ferai. Cela est assez plaisant, que, sans nous en vouloir, il faille garder pareilles mesures. Qu'y faire? Je n'en serai pas moins de vos amies, ni dans les intérêts de votre maître. »

Cette lettre n'est pas de l'époque où Saint-Simon nous montre[2] « la nouvelle maîtresse dominant impérieusement toute la cour de Savoie, dont le souverain était à ses pieds avec des respects comme devant une déesse. » La comtesse de Verrue commençait à sentir la contrainte, qui lui devint bientôt insupportable et la détermina à s'enfuir en France, où elle trouva un asile assuré. Elle ne tarda pas même à s'y

1. L'éditeur des *Mémoires de Tessé* suppose que ce passage pourrait désigner l'abbé de Verrue, dont les calomnies avaient été si funestes à la comtesse de Verrue.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 439.

voir entourée d'une petite cour, et comme elle avait beaucoup d'esprit et de finesse, elle régna dans ce cercle jusqu'à sa mort, arrivée le 18 novembre 1736 [1].

Les mémoires de Tessé complètent encore sur d'autres points les renseignements fournis par Saint-Simon. Ainsi à l'occasion du testament de Charles II, roi d'Espagne, qui nomma pour son successeur le duc d'Anjou, plus tard Philippe V, Saint-Simon dit que le pape avait été secrètement consulté par Charles II sur ce testament [2]. « Le pape, ajoute-t-il, reçut directement la consultation du roi d'Espagne, et ne le fit pas attendre pour sa réponse et sa décision. » Le récit du maréchal de Tessé est un peu différent : il raconte que le pape Innocent XII voulut d'abord éviter d'entrer dans cette affaire et de se prononcer entre la France et l'Autriche. Comme les mémoires de Tessé sont peu répandus, il ne sera pas inutile de citer le texte : « Le duc d'Uzeda m'a dit, raconte Tessé [3], qu'avant la mort de Charles II, ce prince malade, qu'il servait comme premier gentilhomme de sa chambre, lui dit : *Duc d'Uzeda, j'ai intention de vous envoyer en qualité d'ambassadeur à Rome*, et que lui, duc d'Uzeda, ayant représenté à Sa Majesté que cet emploi qui l'éloignerait de sa personne et de ses affaires ne lui convenait point, et qu'il le suppliait de jeter les yeux sur quelque autre plus digne de cet emploi, le roi lui dit : *Ne savez-vous pas que je n'ai point d'enfants, que je puis mourir tous les jours? ne m'avez-vous pas tenu comme mort trois fois entre vos bras, et enfin ne voyez-vous pas que, pour le repos de mes sujets et de la monarchie entière, il faut que je songe à me donner un successeur. C'est pour ce grand ouvrage, dont je dois répondre à Dieu et au monde entier, que je veux consulter le pape; et comme ce projet doit être fort secret, j'ai jeté les yeux sur vous pour me servir dans une conjoncture si importante.* Et

1. *Mémoires de Tessé*, t. I, p. 96. — 2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 14-15.
3. *Mémoires de Tessé*, t. I, p. 178 et suiv.

tout de suite le roi d'Espagne s'ouvrit à lui du dessein qu'il pourrait prendre de nommer pour successeur de la monarchie d'Espagne un des enfants du Dauphin de France ; mais qu'il ne voulait pas prendre une telle résolution sans consulter le saint-siége, auquel il était si attaché, et qu'il prierait le pape de prendre le conseil de quelques cardinaux des plus gens de bien pour décider une affaire aussi importante, et dans laquelle il était obligé de se cacher de la reine sa femme, de tout son conseil et de toute sa maison, attachée à la branche de l'Empereur ; mais que quelque inclination qu'il eût pour sa maison, il voulait faire son salut et avoir le sentiment du pape, auquel il croyait devoir ce respect et cette déférence.

« Ledit duc d'Uzeda ne put refuser et vint à Rome avec des lettres de son maître. C'était le pape Pignatelli, sous le nom d'Innocent XII, qui tenait le saint-siége. Il m'a conté qu'aux premières audiences du pape, Sa Sainteté lui fit une infinité de difficultés, lui représentant qu'il ne pouvait se mêler d'une affaire aussi importante et si délicate ; qu'à cette décision ou conseil il y avait tant d'inconvénients de toutes les sortes pour toute la chrétienté, qu'il ne pouvait prendre l'événement sur lui. Le duc d'Uzeda lui remit différentes consultations de droit et de théologie, faites sur cette matière à Paris et en différents lieux, et enfin le pape lui promit de former un conseil, qui fut composé des cardinaux Albano, pape après lui sous le nom de Clément XI, du cardinal Spinola, connu sous le nom de Cesareo, et du cardinal Spada, et le pape, avec ledit conseil, remit au duc d'Uzeda ses sentiments conformes à ceux des cardinaux, qui furent qu'il devait en conscience appeler par son testament à la monarchie d'Espagne le duc d'Anjou, et, à faute du duc d'Anjou, le duc de Berry. Le papier fut secrètement remis au roi d'Espagne, sans la participation de la reine ni d'aucun de ses ministres, et cet avis fut absolument caché à l'Empereur. Je ne rapporte cette particularité que m'a contée le duc d'Uzeda qu'afin de

me souvenir que le testament n'a point été fait par caprice ni par séduction d'aucun ministre d'Espagne, et que le roi Charles II a cru, longtemps avant sa mort, devoir faire le testament qu'il a fait. »

Les mémoires de Tessé donnent, sur le voyage que fit Pierre le Grand à Paris en 1717, des détails qui prouvent que Saint-Simon n'a pas connu les véritables causes qui amenèrent le czar en France. Ce prince ne faisait pas seulement un voyage d'agrément, il voulait contracter une alliance étroite avec la France. Le maréchal de Tessé fut chargé d'entendre ses propositions. Les négociations n'aboutirent pas à un traité; mais elles ne doivent pas cependant être complétement omises, comme l'a fait Saint-Simon, par ignorance ou par oubli[1].

CHAPITRE VII.

LE PREMIER PRÉSIDENT ACHILLE DE HARLAY.

Haine de Saint-Simon contre le premier président Achille de Harlay. Caractère de ce magistrat. — Cause probable de l'acharnement avec lequel le poursuit Saint-Simon. — Portrait qu'il a tracé d'Achille de Harlay. — Les assertions de Saint-Simon contre le premier président sont dénuées de preuves. — Témoignages favorables rendus par les contemporains à Achille de Harlay. — Olivier d'Ormesson et Mme de Sévigné font l'éloge de ce magistrat. — Lettres du premier président de Lamoignon, de Colbert, de Louis XIV, du grand Condé, du cardinal d'Estrées, de Seignelay, de l'abbé de Rancé, de Catinat, adressées à de Harlay; elles attes-

1. Ces négociations occupent près de quarante pages dans les *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 313-348.

tent l'estime de ces personnages pour ce magistrat, que Saint-Simon a attaqué avec violence.

Saint-Simon a poursuivi avec un implacable acharnement Achille de Harlay, qui fut premier président du parlement de Paris de 1689 à 1707. Ce magistrat avait été vingt-huit ans procureur général du parlement avant d'en devenir premier président. Il était donc bien connu lorsqu'il fut appelé à cette éminente dignité. Instruit par le savant et pieux Hamon, qui fut plus tard un des solitaires de Port-Royal[1], il conserva toujours pour lui un profond attachement et une tendre reconnaissance[2]. Sa science dans le droit public et privé était vaste et incontestée ; Saint-Simon lui-même en convient. De Harlay relevait cette profonde érudition par un esprit vif et pénétrant, fécond en saillies ingénieuses, en mots heureux et piquants. Le parlement subissait son ascendant avec une docilité qui irrite Saint-Simon. Ce premier président ne savait pas, comme Guillaume de Lamoignon, se faire pardonner son autorité par la grâce des manières et l'affabilité du langage. Il est possible qu'en vieillissant il ait donné un plus libre cours à son humeur caustique et provoqué des inimitiés par les traits mordants, que lui reproche Saint-Simon. Probablement il n'épargna pas ce duc et pair de vingt ans qui s'attaquait au maréchal de Luxembourg, alors dans tout l'éclat de sa gloire[3]. C'est là peut-être l'origine de la haine de l'historien contre le magistrat. Ce qui est certain, c'est que Saint-Simon saisit toutes les occasions pour déchirer de Harlay ; il l'accuse de prévarication, d'hypocrisie, de vol, et ne pouvant lui refuser la vivacité d'esprit, il veut prouver qu'il en a fait un usage peu digne de sa haute position et qu'il ressemblait à un bouffon plutôt qu'à un premier président.

1. *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, t. IV, p. 186.
2. *Ibid.*, p. 231.
3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 127 et suiv.

Sans insister sur tous les passages où Saint-Simon attaque de Harlay, je me bornerai à citer le plus important et à le rapprocher de quelques documents contemporains, qui sont complétement opposés : « Harlay, dit Saint-Simon[1], était un petit homme, maigre, à visage en losange, le nez grand et aquilin, des yeux de vautour qui semblaient dévorer les objets et percer les murailles; un rabat et une perruque noire mêlée de blanc, l'un et l'autre guère plus longs que les ecclésiastiques les portent; une calotte, des manchettes plates comme les prêtres et le chancelier. Toujours en robe, mais étriquée, le dos courbé, une parole lente, pesée, prononcée, une prononciation ancienne et gauloise, et souvent les mots de même, tout son extérieur contraint, gêné, affecté; l'odeur hypocrite, le maintien faux et cynique, des révérences lentes et profondes; allant toujours rasant les murailles, avec un air toujours respectueux mais à travers lequel petillait l'audace et l'insolence, et des propos toujours composés, à travers lesquels sortait toujours l'orgueil de toute espèce, et tant qu'il osait, le mépris et la dérision.

« Les sentences et les maximes étaient son langage ordinaire, même dans les propos communs; toujours laconique, jamais à son aise, ni personne avec lui; beaucoup d'esprit naturel et fort étendu, beaucoup de pénétration, une grande connaissance du monde, surtout des gens avec qui il avait affaire, beaucoup de belles lettres, profond dans la science du droit, et ce qui malheureusement est devenu si rare, du droit public; une grande lecture et une grande mémoire, et avec une lenteur dont il s'était fait une étude, une justesse, une promptitude, une vivacité de repartie surprenante et toujours présente. Supérieur aux plus fins procureurs dans la science du palais, et un talent incomparable de gouvernement par lequel il s'était rendu tellement le maître du parlement qu'il n'y avait aucun de ce corps, qui ne fût devant lui

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 380 et suiv.

en écolier, et que la grand'chambre et les enquêtes assemblées n'étaient que de petits garçons en sa présence, qu'il dominait et qu'il tournait où et comme il voulait, souvent sans qu'ils s'en aperçussent, et quand ils le sentaient, sans oser branler devant lui, sans toutefois avoir jamais donné accès ni familiarité avec lui à personne sans exception; magnifique par vanité aux occasions, ordinairement frugal par le même orgueil, et modeste de même dans ses meubles et dans son équipage, pour s'approcher des mœurs des anciens grands magistrats.

« C'est un dommage extrême que tant de qualités et de talents naturels et acquis se soient trouvés destitués de toute vertu, et n'aient été consacrés qu'au mal, à l'ambition, à l'avarice, au *crime*. Superbe, venimeux, malin, scélérat par nature, humble, bas, rampant devant ses besoins, faux et hypocrite en toutes ses actions, même les plus ordinaires et les plus communes; juste avec exactitude entre Pierre et Jacques pour sa réputation; l'iniquité la plus consommée, la plus artificieuse, la plus suivie, suivant son intérêt, sa passion, et le vent surtout de la cour et de la fortune.

« On en a vu d'étranges preuves [1] en faveur de M. de Luxembourg contre nous. Quelque temps après, la décision du procès dont notre récusation l'avait exclu, le roi voulut savoir son avis de cette affaire. Il répondit que les ducs avaient toute la justice et toute la raison pour eux et qu'il l'avait toujours cru de la sorte. Tel est l'empire de la vérité qu'elle tire les aveux les plus infamants de la bouche même de ceux qui la combattent [2]. Après ce que ce juge avait fait dans ce procès, pouvait-il lui-même se déshonorer davantage? On a vu avec quelle infamie il s'appropria le dépôt

1. Ces preuves se bornent aux assertions de Saint-Simon.

2. Il est impossible de contrôler ces affirmations de Saint-Simon. Tout ce que nous pouvons déclarer c'est que son témoignage sur Achille de Harlay est suspect de partialité et en contradiction avec les autres documents contemporains.

que Ruvigny, son ami, lui avait confié[1]. De ces traits publics on peut juger de ce qui est plus inconnu.

« Une âme si perverse était bourrelée, non de remords qu'il ne connut jamais (ou du moins il n'a jamais laissé apercevoir qu'il en eût senti aucun), mais d'une humeur qui se pouvait dire enragée, qui ne le quittait point et qui le rendait la terreur et presque toujours le fléau de tout ce qui avait affaire à lui. Comme elle ne l'épargnait pas, elle n'épargnait personne, et ses traits étaient les plus perçants et les plus continuels. Ce fut aussi une joie publique lorsqu'on en fut délivré, et le parlement, accablé sous la dureté de son joug, en disputa avec le reste du monde. C'est dommage qu'on n'ait pas fait un *harleana* de tous les dits, qui caractériseraient ce cynique et qui divertiraient en même temps. »

Saint-Simon cite ensuite plusieurs de ces mots piquants attribués à de Harlay. Non content d'avoir si longuement insisté sur ce magistrat, il y revient à satiété. Traitant des prétentions des ducs en 1711[2], il trouve moyen de parler de cet *exécrable Harlay*[3], et il écrit en marge de son manuscrit

1. Saint-Simon fait allusion à un passage de ses mémoires (t. I, p. 414) où il raconte que Ruvigny, avant de se réfugier en Angleterre comme protestant, avait laissé un dépôt entre les mains de Harlay. Lorsque le fils aîné de Ruvigny fut devenu célèbre sous le nom de comte de Galloway, le roi irrité confisqua ses biens. « Harlay, ajoute Saint-Simon, se trouva modestement embarrassé entre le fils de son ami et son maître, à qui il révéla humblement sa peine; il prétendit que le roi l'avait su d'ailleurs et que Barbezieux même l'avait appris et l'avait dit au roi. Je n'approfondirai point ce secret; mais le fait est qu'il le dit lui-même, et que, pour récompense, le roi le lui donna comme bien confisqué, et que cet hypocrite de justice, de vertu, de désintéressement et de rigorisme, n'eut pas honte de se l'approprier et de fermer les yeux et les oreilles au bruit qu'excita cette perfidie. » Encore une fois Saint-Simon est ici le seul témoin, à notre connaissance, et comme les autres contemporains vantent la probité de Harlay, aussi bien que son esprit et ses vastes connaissances, le récit de Saint-Simon ne peut prévaloir contre des autorités qui ne sont pas suspectes de partialité.

2. *Mémoires*, t. IX, p. 217.

3. Ce sont les expressions de Saint-Simon.

scélératesse de Harlay, parce que ce magistrat n'adoptait pas toutes ses idées sur la prééminence des ducs et pairs. Enfin il le montre mourant *dans le mépris*[1].

Les contemporains d'Achille de Harlay sont loin de parler de ce premier président avec le même dédain que Saint-Simon. Un magistrat intègre, Olivier d'Ormesson, mentionnant le mariage du procureur général, Achille de Harlay, avec la fille du premier président Guillaume de Lamoignon[2], n'a que des éloges pour de Harlay : « M. le premier président me dit que lorsqu'il avait demandé l'agrément au roi, le roi lui avait dit qu'il en était bien aise. Ce mariage, ajoute d'Ormesson, reçoit un applaudissement général. »

Mme de Sévigné s'étend sur les louanges d'Achille de Harlay ; elle célèbre ses nobles actions et déclare qu'elle n'a jamais connu une plus belle âme. Elle écrivait à sa fille, dans une lettre du 13 octobre 1675 : « Écoutez une belle action du procureur général. Il avait une terre de la maison de Bellièvre[3], qu'on lui avait fort bien donnée ; il l'a remise dans la masse des biens des créanciers, disant qu'il ne saurait aimer ce présent, quand il songe qu'il fait tort à des créanciers qui ont donné leur argent de bonne foi : cela est héroïque.... Je ne connais point une plus belle âme. » Lorsque Mme de Sévigné apprend la nomination d'Achille de Harlay à la place de premier président, sa joie éclate et ses éloges redoublent ; elle écrit à sa fille[4] : « Mme de Lavardin me mande des merveilles de Mme de Mouci[5] et de son frère, qui a défendu à son secrétaire, d'un ton à être obéi, de prendre quoi que ce soit au monde, ni directement, ni indirectement, et pour l'y disposer plus agréablement, il lui a

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 320.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 520.
3. La mère d'Achille de Harlay était Jeanne-Marie de Bellièvre, morte en 1657.
4. Lettre du 9 octobre 1689.
5. Sœur d'Achille de Harlay.

donné, d'entrée de jeu, deux mille écus comptant, et a augmenté ses appointements qui étaient de huit cents francs, d'une fois autant, et à ses autres domestiques à proportion pour les mettre à couvert de toutes sortes de tentations. Vous m'avouerez, ma fille, que voilà un beau et noble changement, et dont une *belle âme*, comme celle de ce magistrat, est bien flattée. Mme de Mouci, sa digne sœur, voyant sa dépense et sa table augmentées, lui donna l'autre jour pour douze mille francs de vaisselle d'argent toute neuve, et ne veut pas que son frère la remercie, parce qu'elle dit qu'elle n'en a que faire et que ce n'est rien du tout. Franchement, ma fille, voilà ce que j'envie, voilà ce qui me touche jusqu'au cœur, de voir des *âmes de cette trempe;* c'est faire un bon usage des richesses; c'est mettre la vertu au premier rang. J'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ce détail d'une famille que vous aimez. Je mandais aussi à Mme de Mouci qu'il fallait écrire au roi, au parlement, à la France, à tous les plaideurs, pour se réjouir de voir un *tel homme dans une telle place.* »

Les témoignages sont, comme on le voit, aussi opposés que possible : d'une part Saint-Simon, qui ne dissimule pas sa haine contre Achille de Harlay et les motifs de cette haine, ne voit dans ce magistrat qu'un hypocrite, un voleur[1], un juge inique. De l'autre, Olivier d'Ormesson et Mme de Sévigné louent sa réputation et sa probité. Olivier d'Ormesson, ami du premier président Guillaume de Lamoignon, déclare, dans un journal destiné à rester dans sa famille, qu'on applaudit au mariage de la fille de cet illustre magistrat avec Achille de Harlay; ce qui suppose que la réputation de Harlay était excellente et parfaitement établie. Mme de Sévigné va plus loin; elle vante avec enthousiasme les vertus et la grandeur d'âme d'Achille de Harlay. Le journal d'Olivier

1. Voy. plus haut p. 500: « L'autre (Achille de Harlay) s'enrichit du dépôt que son ami lui avait donné à garder. » Ce qui constitue l'abus de confiance et le vol le plus odieux. Voy. aussi p. 610.

d'Ormesson et les lettres de Mme de Sévigné sont rédigés au moment même où les événements s'accomplissent; les auteurs n'ont pas de motifs de partialité. Le premier n'écrit que pour sa famille, et la seconde pour sa fille. Il me semble que leur témoignage doit avoir plus de poids que celui d'un historien, qui veut se venger d'une prétendue injustice du premier président envers les ducs et pairs.

Mais ce qui achève de dissiper tous les doutes sur l'opinion qu'on doit se former d'Achille de Harlay, c'est l'étude des nombreux manuscrits qu'a laissés ce magistrat et qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque impériale [1]. Nous trouvons dans sa correspondance des lettres de Louis XIV, de Colbert, de Le Tellier, du premier président de Lamoignon, du grand Condé, du maréchal de Catinat, de l'abbé de Rancé pour lequel Saint-Simon professe une si profonde admiration, et tous font l'éloge d'Achille de Harlay. Dès 1666 (26 septembre), le premier président de Lamoignon écrivait à ce magistrat alors procureur général : « Vous avez tant de soin et d'application à tout ce que l'ordre et la justice désirent qu'il ne se peut que toutes choses n'aillent fort bien quand vous vous en mêlez. »

Colbert, qui n'est pas prodigue d'éloges surtout envers la magistrature, ne les épargne pas à de Harlay; il lui écrit le 21 août 1673 : « Je suis bien aise de vous dire que la satisfaction, que Sa Majesté témoigne de vos soins et de votre application au bien de la justice en toutes rencontres, vous doit servir d'un puissant motif pour continuer d'agir toujours avec le zèle que vous avez accoutumé pour son service et pour le public. »

A l'occasion du procès de la Brinvilliers, Colbert renouvelle à de Harlay l'expression de la confiance absolue que sa capacité inspire au roi : « Monsieur, vous pouvez sans difficulté conférer avec M. de la Reynie sur toutes les circon-

1. Mscr. f. Saint-Germain, H. 367.

stances de Mme de Brinvilliers dont il a connaissance. Il suffit que cette affaire soit commise à vos soins pour être persuadé que le roi et le public en seront contents.

« Je suis, monsieur,

« Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

« COLBERT. »

Les éloges que Louis XIV donne au procureur général dans la lettre suivante n'ont rien de banal, quoique ce billet du roi ne soit qu'une réponse à des félicitations :

« Monsieur de Harlay, vous n'avez pas besoin de me faire tant d'excuses de la lettre que vous m'écrivez sur la prise de Valenciennes. Vos pères ont servi l'État d'une manière qui suffirait pour me répondre de la sincérité de votre joie pour un succès si important. Mais j'en suis assez persuadé par la connaissance de votre zèle pour mon service et pour ma personne. Continuez à marcher dignement sur leurs traces dans votre profession. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Harlay, en sa sainte garde. Au camp devant Cambray, le 22 mars 1677.

« LOUIS. »

La correspondance de Harlay atteste qu'il sut résister à ces ministres que Saint-Simon représente comme armés d'une puissance absolue. Ainsi en 1678, le chancelier Michel Le Tellier, malgré le crédit de son fils le marquis de Louvois, fut contraint de reculer devant l'opposition du procureur général, qui avait pour lui l'autorité de la loi. De Harlay s'opposait à ce qu'un magistrat, soutenu par le chancelier, fût reçu avant l'âge fixé par les ordonnances. Michel Le Tellier fut obligé de céder, et sa lettre au procureur général (29 juin 1678) reconnaît, dans un langage qui sent la contrainte, que de Harlay a pour lui le bon droit : « L'application que vous vous donnez, lui écrit-il, pour l'observation

des ordonnances du roi est fort à estimer, et il est sans doute que rien n'est plus nécessaire pour le bien de la justice. »

La lettre suivante, écrite en 1679 par le grand Condé à de Harlay, renferme des témoignages de profonde estime :

« Monsieur, j'ai été très-fâché de ne vous avoir pas rencontré chez vous, et j'y serais retourné sans que je m'en vas à Chantilly, pour vous témoigner que personne au monde ne prendra jamais tant de part que moi à tout ce qui pourra vous arriver. Je vous supplie d'en être bien fortement persuadé, et que je suis, avec la plus grande estime du monde et la plus forte inclination,

« Monsieur, votre très-affectionné à vous servir,

« LOUIS DE BOURBON. »

Pendant les discussions avec la cour de Rome, en 1681, Achille de Harlay fit preuve d'une fermeté qui lui attira des ennemis et l'exposa à de violents pamphlets. On en trouve la preuve dans la lettre suivante du cardinal d'Estrées, alors ambasseur de France à Rome. Il écrivait à de Harlay, le 2 mars 1681 : « Les sentiments que vous témoignez, Monsieur, dans la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, font juger de votre modération, de votre sagesse, de votre grande capacité. Avant que de l'avoir reçue, j'avais parlé, comme je devais en différents lieux et considérables, de ce qui est de singulier et si estimable dans votre qualité, votre mérite et votre conduite, et j'ai eu occasion de le faire depuis. L'écrit emporté, dont vous vous plaignez, a des caractères si visibles et si odieux de fureur et de passion qu'il n'a pas été approuvé ici (à Rome), et n'aurait pu donner quelque atteinte à votre réputation. »

Ce fut encore à l'occasion des différends avec la cour de

Rome, que le procureur général prononça dans le parlement, où l'on avait mandé les députés de la faculté de théologie, un discours qui lui attira les éloges de Seignelay. Ce ministre lui écrivait le 29 janvier 1683 : « J'ai rendu compte à Sa Majesté du discours que vous avez fait au parlement, dans lequel vous avez si dignement parlé sur le fait important dont il s'agissait. Elle en fait tout le cas qu'il mérite, et nous aurions beaucoup perdu, si, comme vous m'écrivez, quelque autre avait voulu parler à votre place. »

Vers la même époque, un religieux pour lequel Saint-Simon témoigne tant de confiance et de vénération, l'abbé de Rancé, le réformateur de la Trappe, manifeste pour de Harlay la plus haute estime : « Il n'y a point de chose en ce monde, lui écrit-il (2 avril 1683) que je puisse désirer davantage que de mériter votre approbation, et je m'estime infiniment heureux si le livre[1], que M. d'Estrechy vous a présenté de ma part, vous en a paru digne, comme vous me faites l'honneur de me le mander. On m'écrit, Monsieur, que l'envie des hommes commence à s'exciter contre l'ouvrage et contre celui qui en est l'auteur ; mais ce m'est une consolation tout à fait sensible que vous en ayez jugé d'une manière si avantageuse, n'y ayant rien de plus capable de fermer la bouche à ceux qui auraient la pensée d'en combattre ou d'en condamner les sentiments et les maximes que de savoir qu'une personne de votre rang, de votre autorité, d'une vertu si éminente, d'un discernement et d'une érudition si profonde, s'explique en sa faveur. Dans le fond, Monsieur, ces instructions ne contiennent que des vérités qui étaient autrefois très-communes et très-pratiquées, et qui se sont trouvées ensevelies dans l'oubli par le malheur et par l'affaiblissement des temps.

« Je n'ai point de paroles, Monsieur, pour vous exprimer

1. Il s'agit probablement de l'ouvrage intitulé : *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique* (Paris, 1683).

la reconnaissance que j'ai de toutes les bontés dont vous me comblez. Ce que je puis protester et que je vous supplie très-humblement de croire, c'est qu'il n'y a point de jour dans ma vie que je ne recommande à Dieu, avec une application particulière, et votre personne et vos emplois, et que je ne le prie de verser sur vous avec abondance ses bénédictions et ses grâces pour l'éternité comme pour le temps. Je suis avec un très-profond respect, Monsieur, etc. »

Lorsque de Harlay fut nommé premier président en 1689, l'abbé de Rancé lui adressa une lettre de félicitations qui mérite d'être citée à cause de la force des expressions; elle témoigne de la profonde admiration d'un homme, dont Saint-Simon n'aurait pas mis en doute la sincérité : « Monseigneur, écrivait l'abbé de Rancé à de Harlay le 26 septembre 1689[1], il serait bien difficile d'exprimer la joie que j'ai ressentie lorsque j'ai su que le roi, par un effet de sa bonté, de son discernement et de sa sagesse ordinaire, vous a mis à la tête de son parlement, et je vous avoue que ce sentiment est fondé non-seulement sur l'attachement que j'ai à votre personne et à vos intérêts, mais aussi sur la part que je prends au bonheur de toute la France, qui tirera des biens et des avantages infinis de vous avoir dans une des principales places de l'État. Je ne doute point que Dieu qui vous a donné tant de qualités qui vous distinguent du reste des hommes, ne vous fasse encore la grâce de répondre à l'attente publique et à cette grande réputation que vous vous êtes si justement acquise. Comme sans lui la vertu la plus éclatante n'est que ténèbres, nous le prierons instamment qu'il soit votre lumière et qu'il éclaire toutes vos voies, et je regarderai cela toute ma vie en mon particulier comme une obligation indispensable. Je vous supplie très-humblement d'en

1. Cette lettre a été publiée dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 263.

être persuadé, et de croire qu'on ne saurait rien ajouter au profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, etc. »

Je terminerai par une lettre du maréchal de Catinat, dont Saint-Simon s'est plu à proclamer le noble caractère. Répondant, le 27 mars 1695, à de Harlay, qui l'avait félicité sur son élévation à la dignité de maréchal, il s'exprime ainsi : « Monsieur, je vous suis sensiblement obligé d'avoir dérobé un moment à l'utilité publique pour me faire l'honneur de m'écrire et me témoigner la part que vous avez prise à celui dont le roi vient de me combler. Il m'est bien glorieux d'avoir reçu de vous une marque si obligeante de l'intérêt que vous prenez à tout ce qui nous touche, et que vous ayez bien voulu profiter de cette occasion pour me faire connaître avec combien de bonté vous m'honorez et mes frères de votre estime et de votre bienveillance. Vous êtes juste, et je me flatte que vous croyez devoir ces sentiments à la vénération et au respect avec lesquels je suis, etc. »

Que l'on pèse maintenant tous ces témoignages s'élevant en faveur d'Achille de Harlay, et qu'on les place en présence de l'attaque violente de Saint-Simon. D'un côté, des magistrats tels que Guillaume de Lamoignon et Olivier d'Ormesson, des ministres comme Colbert et Seignelay, des capitaines illustres entre lesquels figurent Catinat et le grand Condé, un religieux aussi renommé par la sainteté de sa pénitence que l'abbé de Rancé, et de l'autre un écrivain passionné qui avoue sa haine et en révèle les motifs. L'incertitude ne me paraît pas possible; il faut reconnaître que Saint-Simon a été entraîné par la passion jusqu'à la calomnie[1].

1. Si les témoignages en faveur d'Achille de Harlay n'étaient pas déjà surabondants, je pourrais y joindre un passage des mémoires de l'abbé Legendre, qui vante le *génie élevé*, la *grande intégrité* et le savoir de ce magistrat (liv. I, p. 31). Le même auteur fait l'éloge du premier président de Novion, si maltraité par Saint-Simon (voy. plus haut, p. 501 et suiv.)

CHAPITRE VIII.

AUTEURS CONTEMPORAINS DE SAINT-SIMON.

Nécessité de comparer les mémoires de Saint-Simon avec tous les autres documents contemporains, principalement avec les correspondances et les mémoires. — Les Mémoires de Saint-Hilaire servent à rectifier le récit que fait Saint-Simon de l'affaire de Dainse (14 juillet 1695). — On doit aussi consulter les Mémoires de Torcy, de Louville et du marquis de Saint-Philippe, les Lettres et mémoires de Fénelon, les Mémoires de Duclos et de Mme de Staal, le Journal et mémoires du marquis d'Argenson, les Mémoires du président Hénault, les Journaux de Barbier, Mathieu Marais et Buvat; enfin les manuscrits de Joly de Fleury, de Noailles, de Cangé, de Clairembaut, etc.

Nous avons comparé aux mémoires de Saint-Simon les lettres de ses contemporains, de Louis XIV, de Mme de Maintenon, de la princesse palatine, de Noailles, de Vendôme, de Villars, de Tessé[1], et les correspondances relatives à la guerre de succession d'Espagne[2]. Les mémoires proprement dits, comme le Journal de Dangeau, les mémoires de Saint-Hilaire, de Torcy, de Duclos, de Mme de Staal, de d'Argenson, du président Hénault, etc., ne sont pas à négliger. Nous avons déjà parlé des renseignements que Saint-Simon a puisés dans

1. Nous avons fait observer que les ouvrages appelés *Mémoires de Noailles, de Villars, de Tessé*, ne sont que des extraits de correspondances.

2. Ces correspondances se trouvent, comme on l'a vu, dans les *Mémoires militaires relatifs à la guerre de succession*, ouvrage qui fait partie de la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*.

le Journal de Dangeau[1]. Lorsqu'il s'en écarte sur des faits particuliers, il a presque toujours tort. Ainsi Dangeau avait dit à la date du 11 avril 1691, en parlant du siége de Mons : « J'ai appris que, durant le siége, le roi avait été un peu en colère contre M. de Louvois, de l'opiniâtreté avec laquelle il avait voulu que les commissaires des guerres marquassent le camp de la cavalerie qu'on fit entrer dans les lignes ces jours passés. Ce soin regardait naturellement le maréchal des logis de la cavalerie, et le roi voulait que cela se fît dans les formes ordinaires. »

Saint-Simon, revenant sur ce fait à une époque éloignée, lui donne une forme plus dramatique, mais beaucoup moins vraisemblable : « Le roi, dit-il[2], qui se piquait de savoir mieux que personne jusqu'aux moindres choses militaires, se promenant autour de son camp, trouva une garde ordinaire de cavalerie mal placée, et lui-même la replaça autrement. Se promenant encore le même jour l'après-dînée, le hasard fit qu'il repassa devant cette même garde, qu'il trouva placée ailleurs. Il en fut surpris et choqué. Il demanda au capitaine qui l'avait mis où il le voyait, qui répondit que c'était Louvois qui avait passé par là. *Mais*, reprit le roi, *ne lui avez-vous pas dit que c'était moi qui vous avais placé ? — Oui, sire*, répondit le capitaine. Le roi piqué se tourne vers sa suite, et dit : *N'est-ce pas le métier de Louvois? Il se croit un grand homme de guerre et savoir tout.* Et tout de suite replaça le capitaine avec sa garde où il l'avait mis le matin. C'était en effet sottise et insolence de Louvois, et le roi avait dit vrai sur son compte. Mais il en fut si blessé qu'il ne put le lui pardonner, et qu'après sa mort ayant rappelé Pomponne dans son conseil d'État, il lui conta cette aventure, piqué

1. Voy. plus haut p. 158 et suiv. On pourra consulter les notes et appendices que les éditeurs du *Journal de Dangeau* ont ajoutés à cet ouvrage. Saint-Simon n'y est pas épargné.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 417-418.

encore de la présomption de Louvois, et je la tiens de l'abbé de Pomponne. »

On voit par combien de canaux a passé le récit avant d'arriver à Saint-Simon, tandis que Dangeau écrivait sous l'impression même des événements. Ailleurs Saint-Simon prétend que Dangeau s'est trompé sur un incident qui s'est passé au parlement de Paris, et les registres du parlement donnent raison à Dangeau [1].

Nous avons eu occasion de citer la correspondance de Louis XIV [2] avec la gouvernante de ses enfants, avec ses généraux et avec ses ministres comme fournissant d'importantes rectifications. Il est inutile d'y revenir.

Les mémoires, où les auteurs parlent en leur nom, donnent leurs appréciations personnelles et cherchent souvent à faire briller leur esprit aux dépens de la vérité, n'ont pas la même valeur que les lettres. Cependant lorsque l'impartialité et l'intelligence de l'écrivain sont constatées, ces documents méritent d'être étudiés. Tels sont, par exemple, les mémoires peu répandus de Saint-Hilaire [3]. Saint-Simon parle de ce général à l'occasion de la formation des conseils sous la régence. « Il était fils, dit-il [4], de celui qui eut le bras emporté du même coup de canon qui tua M. de Turenne, et il y était présent. C'était un homme fort lourd, mais qui entendait l'artillerie. » Les mémoires, que Saint-Hilaire a laissés et qu'on a publiés sous le titre d'*Histoire de Louis XIV*,

1. Voyez l'extrait des registres dans les *Appendices au Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 410.

2. La correspondance de Louis XIV est loin d'avoir été complétement publiée : on trouve un certain nombre de lettres dans le recueil de Grimoard intitulé *OEuvres de Louis XIV* (6 vol. in-8, 1806). Il faut y ajouter la *Correspondance militaire sous Louis XIV*, et deux volumes de *Lettres* provenant de Rose, secrétaire du cabinet. Voy. plus haut p. 379 et suiv., les lettres de Louis XIV à la maréchale de la Mothe.

3. C'est précisément parce que les mémoires de Saint-Hilaire sont peu répandus que je crois nécessaire d'y insister. Je passerai plus rapidement sur les mémoires qui sont compris dans toutes les collections.

4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 152.

ne démentent pas cette pesanteur d'esprit que Saint-Simon attribue à l'auteur. Mais ils sont écrits avec assez d'indépendance[1] et traitent spécialement des événements militaires, que Saint-Hilaire connaît et expose mieux que Saint-Simon.

Ce dernier n'a assisté qu'à une seule bataille, celle de Nerwinden, dont il nous a donné un récit fait immédiatement après l'action[2]. Les principaux événements de cette journée, et surtout les attaques acharnées contre le village de Nerwinden qui fut plusieurs fois pris et repris, la constance de la cavalerie française sous le feu de l'ennemi, sont indiqués, mais sans que l'on puisse saisir l'ensemble de l'action et les causes décisives de la victoire. Saint-Simon ne sait ni retracer avec netteté les circonstances topographiques qui ont exercé une grande influence sur la bataille, ni la pensée du général qui dirigeait l'ensemble des opérations. Ce qu'il saisit et exprime à merveille, c'est un détail. Il ressemble à ces peintres du Musée de Versailles qui, chargés de représenter une de nos grandes batailles nationales, se sont bornés à un épisode. Celui qui domine dans le récit de Saint-Simon est l'aventure de son gouverneur emporté par son cheval, perdant son chapeau et sa perruque, pris pour un Espagnol, et finalement obligé de regagner les équipages où il attend tranquillement le résultat de la bataille.

Pour les autres combats qu'il ne connaît que par ouï dire, ses récits sont encore plus confus et souvent entachés de partialité. Qu'on lise le récit des actions de Friedlingen, de Cassano, d'Oudenarde, de Malplaquet, de Denain, on n'y distinguera qu'une ou deux scènes que l'auteur a mises en relief; mais l'ensemble de l'action, le plan et la pensée des généraux, les mouvements qui ont décidé la victoire, tout cela lui échappe. Quelquefois il est entraîné par la passion et

1. Voy. surtout le ms. des *Mémoires de Saint-Hilaire* conservé à la Bibliothèque impériale du Louvre; il diffère souvent de l'ouvrage imprimé.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 91 et suiv. « Voici, dit Saint-Simon, la relation que je fis le lendemain de cette bataille. »

pour rendre un personnage odieux ou ridicule, il présente les événements sous un aspect étrange et invraisemblable que démentent les historiens militaires. Nous en avons cité plusieurs exemples [1]. Nous en ajouterons encore un pour lequel Saint-Hilaire sert à rectifier les erreurs de notre historien.

Saint-Simon accuse le duc du Maine d'avoir laissé échapper l'ennemi qu'il pouvait accabler en 1695. « Le maréchal de Villeroi, dit-il dans ses mémoires [2], serrait M. de Vaudemont le plus près qu'il pouvait, et celui-ci, de beaucoup plus faible, mettait toute son industrie à esquiver. L'un et l'autre sentaient que tout était entre leurs mains : Vaudemont, que de son salut dépendait le succès du siége de Namur, et Villeroi qu'à sa victoire était attaché le sort des Pays-Bas et très-vraisemblablement une paix glorieuse et toutes les suites personnelles d'un pareil événement. Il prit donc si bien ses mesures qu'il se saisit de trois châteaux occupés par cinq cents hommes des ennemis, et qu'il s'approcha tellement de M. de Vaudemont le 13 juillet au soir, qu'il était impossible qu'il lui échappât le 14, et il le manda ainsi au roi par un courrier. Le 14, dès le petit jour, tout fut prêt. M. le Duc commandait la droite, et M. du Maine la gauche ; M. le prince de Conti toute l'infanterie, et M. le duc de Chartres toute la cavalerie : c'était à la gauche à commencer, parce qu'elle était la plus proche. Vaudemont, pris à découvert, n'avait osé entreprendre de se retirer la nuit devant des ennemis si proches, si supérieurs en nombre et en bonté de troupes, toutes les meilleures étant au siége, et un ennemi dont rien ne le séparait. Il n'osa encore l'attendre sans être couvert de quoi que ce soit, et il n'eut de parti à prendre que de marcher au jour avec toutes les précautions d'un général qui compte bien qu'il sera attaqué dans sa marche, mais qui a un grand intérêt à s'allonger toujours pour se tirer d'une

1. Voy. plus haut p. 557-558, 564-565, 580-581.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 273-274.

situation fâcheuse, et gagner comme il pourra un pays plus couvert et coupé, à trois bonnes lieues d'où il se trouvait.

« Le maréchal de Villeroi manda, dès qu'il fut jour, à M. du Maine d'attaquer et d'engager l'action, comptant de le soutenir avec toute son armée, qui pour arriver à temps avait besoin que les ennemis fussent retardés, puis empêchés de marcher par l'engagement dans lequel notre gauche les aurait mis. Impatient de ne point entendre l'effet de cet ordre, il dépêche de nouveau à M. du Maine, et redouble cinq ou six fois. M. du Maine voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre qui y était depuis longtemps et qui pétillait d'entrer en action. Pendant tous ces délais, Vaudemont marchait le plus diligemment que la précaution le lui pouvait permettre. Les officiers généraux de notre gauche se récriaient. Montrevel, lieutenant général le plus ancien d'eux, ne pouvant plus souffrir ce qu'il voyait, pressa M. du Maine, lui montra l'instance des ordres réitérés qu'il recevait du maréchal de Villeroi, la victoire facile et sûre, l'importance pour sa gloire, pour le succès de Namur, pour le grand fruit qui s'en devait attendre de l'effroi et de la nudité des Pays-Bas après la déroute de la seule armée qui les pouvait défendre. Il se jeta à ses mains ; il ne put retenir ses larmes ; rien ne fut refusé ni réfuté ; mais tout fut inutile. M. du Maine balbutiait, et fit si bien que l'occasion échappa, et que M. de Vaudemont en fut quitte pour le plus grand péril qu'une armée pût courir d'être entièrement défaite, si son ennemi qui la voyait et la comptait homme par homme eût fait le moindre mouvement pour l'attaquer. »

Dans ce récit pathétique, Saint-Simon s'est donné le plaisir d'écraser le duc du Maine, pour lequel il n'a jamais dissimulé sa haine. Deux témoins oculaires, le maréchal de Berwick et Saint-Hilaire, prouvent que tout ce drame est de l'invention de Saint-Simon et que le duc du Maine, bien loin de résister aux ordres du maréchal de Villeroi, les sollicita

vainement. Le récit de Berwick est rapide[1]. Mais Saint-Hilaire, qui était auprès du maréchal de Villeroi, entre dans beaucoup de détails : « J'avais l'honneur, dit-il[2], de suivre M. de Villeroi, et fus fort étonné de voir qu'on s'attachait moins à reconnaître les bois et les buissons et la face du retranchement des ennemis qui y aboutissait, qu'à faire une simple promenade. Ce qui me donna occasion de douter que M. de Villeroi eût permission du roi de les attaquer. Jusque-là je ne m'étais pas imaginé qu'on pût, avec une si belle et si nombreuse armée, se contenter d'une simple charge d'arrière-garde. Je pris donc la liberté d'en demander la raison à M. le duc du Maine. Il me répondit de ne pas douter que M. de Villeroi n'eût cette permission. Cependant on continua de se promener sans s'appliquer à autre chose. Quand le maréchal fut parvenu sur la hauteur de la gauche, où les troupes de M. du Maine étaient en halte et où on voyait fort à plein la droite des ennemis derrière leur retranchement, il m'appela pour me demander si leur canon pouvait porter jusqu'à l'endroit où nous étions alors ; car ils ne tiraient aucun coup. Je l'assurai que les plus petites pièces de campagne porteraient fort au delà.

« Un quart d'heure après, ce général prit congé de M. du Maine, en lui disant : *Monseigneur, retournez, s'il vous plaît, à vos troupes; il n'y a rien à faire présent ; vous savez ce dont nous sommes convenus. Je vais rejoindre mon quartier. Quand il y aura quelque chose de nouveau, je vous le ferai savoir.* Après cela ils se séparèrent, et M. du Maine, que je suivis, vint mettre pied à terre à la tête de ses troupes. Il était environ une heure après midi ; je m'avançai seul sur le sommet de la hauteur pour considérer ce que les ennemis faisaient, et je fus quelque temps à raisonner sur ce sujet avec quelques officiers qu'une pareille curiosité y avait attirés. Je rejoignis

1. *Mém. du maréchal de Berwick* (édit. Mich. et Poujoulat), p. 341.
2. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. II, p. 151 et suiv.

M. du Maine et l'avertis que les ennemis avaient cessé de travailler à leurs retranchements, au moins à celui de leur droite; car je n'avais pu voir ce qui se passait à celui de leur gauche. J'ajoutai qu'ils faisaient plusieurs mouvements et que même l'aile droite de leur cavalerie était à cheval. Il ne conclut rien de mon rapport jusqu'à ce qu'environ deux heures après M. de Bezons, maréchal de camp, vint lui dire que les ennemis quittaient leurs retranchements et se retiraient. Il ordonna sur le champ à la cavalerie de monter à cheval et à l'infanterie de prendre les armes. L'artillerie de la gauche se mit aussi en mouvement, et M. du Maine envoya un de ses gentilhommes, nommé Bessac, à M. de Villeroi, pour lui faire part de l'avis qu'il avait reçu. Cet avis lui fut encore confirmé dans ce moment, de la part du duc de Villeroi, fils du maréchal; ce qui est une circonstance que M. du Maine chargea fort Bessac de lui rapporter.

« Les troupes marchèrent après le départ de Bessac. M. du Maine se mit à leur tête, et entra sans aucune opposition dans le retranchement droit des ennemis, qui n'était que de sable et fort mauvais. Leur arrière-garde se trouva alors à l'entrée du village de Vinck. M. du Maine y fit faire face, sans vouloir rien entreprendre qu'il n'eût reçu avis de M. de Villeroi, comme apparemment ils en étaient convenus. Comme les moments sont précieux à la guerre, plusieurs blâmèrent M. du Maine d'avoir laissé échapper l'ennemi sans le charger, ou tout au moins sans avoir retardé sa marche par quelque escarmouche. Il y en eut même qui disaient qu'un fils de roi, comme lui, aurait dû prendre sur soi en cette occasion qui paraissait un coup sûr et qui lui aurait acquis beaucoup de gloire[1]. D'autres alléguaient les règles militaires de ne rien entreprendre sans l'ordre du général. *Je rapporte les circonstances de ce fait comme témoin*

1. Ce passage prouve que Saint-Hilaire n'était pas un flatteur du duc du Maine.

oculaire et bien informé, parce qu'il a fait dans la suite beaucoup de bruit. Mais comme je ne dois pas décider cette question ; je poursuis ma narration.

« Bessac, à son retour, dit à M. du Maine dans les retranchements de l'ennemi où il le trouva, qu'il avait eu peine à parler au maréchal, parce qu'il reposait; mais qu'à la fin son écuyer l'ayant introduit, il s'était acquitté de sa commission, et que, sur son exposé, M. le maréchal avait fait appeler M. de Puységur, qui était alors maréchal des logis de l'armée, auquel il annonça cette nouvelle. M. de Puységur répondit qu'il descendait du clocher de Dunterghem, d'où il avait vu l'armée des ennemis encore dans sa même situation ; qu'à la vérité ils faisaient quelques mouvements le long de leurs retranchements; qu'on en devait inférer qu'ils cherchaient à se précautionner contre une attaque à laquelle ils s'attendaient de moment à l'autre. Il était bien vrai qu'à cette heure-là les ennemis tenaient encore dans leur retranchement de la gauche, parce qu'il était le plus près de nos troupes; mais M. de Puységur n'avait pu découvrir, du clocher d'où il venait de descendre, qu'ils avaient quitté celui de la droite, cette partie de leur armée devant se retirer par le chemin de Gand, et l'autre par celui de Deinse (ou Dainse), afin de s'échapper plus vite; et il est certain qu'en cela M. de Vaudemont se conduisit en habile général. Ainsi M. de Puységur assura le maréchal de Villeroi que les ennemis ne se retiraient pas. Il fut cru, et on renvoya Bessac dire à M. du Maine que ses avis n'étaient pas bons.

« Sur la relation qu'il lui fit, M. du Maine s'écria : *Quoi ! M. le maréchal n'a pas voulu croire que les ennemis se retirent ? La droite ne monte pas à cheval? Elle ne prend pas les armes ? — Non, Monseigneur*, répondit Bessac, *et les troupes sont encore en halte en colonne où elles sont arrivées ce matin. — Retourne, Bessac, au plus tôt*, répliqua M. du Maine, *et dis à M. le maréchal que l'avis que je lui avais donné est si certain, que tu m'as trouvé avec les troupes dans les retranchements des ennemis, et le nez sur*

leur arrière-garde, et assure-le que son incrédulité nous fait manquer un beau coup[1]. Quelque diligence que pût faire Bessac, il se perdit plus de trois heures d'un temps irréparable à ces allées et ces venues ; et il revint dire à M. du Maine qu'à la fin la droite montait à cheval, prenait les armes et allait marcher avec M. le maréchal, qui lui mandait de ne pas quitter le lieu où il le trouverait jusqu'à nouvel ordre. Ainsi ce prince demeura dans l'inaction le reste de la journée; *ce qui lui déplut fort.* M. de Villeroi entra dans le retranchement des ennemis où il se rangea en bataille, et tomba à une lieue de là, à l'entrée de la nuit, sur l'arrière-garde d'une colonne d'infanterie, qui se dirigeait vers Deinse. Il y eut quatre ou cinq cents hommes de cette arrière-garde tués ou pris, et quelques officiers; mais la nuit étant survenue, cette colonne s'échappa aussi bien que toute cette armée, et le maréchal ne la suivit plus. Il manda à M. du Maine de le rejoindre avec ses troupes, et l'armée passa le reste de la nuit sous les armes à l'endroit où elle se trouvait. Le lendemain on eut le temps de reconnaître les fautes qu'on avait faites, et en considérant le terrain de découvrir que l'armée ennemie pouvait facilement se tourner par sa droite et être coupée par ses derrières. Si cela était arrivé, le prince d'Orange eût été contraint de lever le siége de Namur : sa réputation était perdue, son parti abattu, et le roi aurait été le maître de donner la paix aux conditions qu'il aurait voulu. »

Ce récit détaillé des événements militaires de la journée du 14 juillet 1695 absout complétement le duc du Maine et rejette toute la faute sur le maréchal de Villeroi. Saint-Simon écrit longtemps après l'événement, avec un sentiment de haine déclarée contre le duc du Maine et une intelligence très-médiocre des opérations militaires. Saint-Hilaire a été témoin oculaire; il avait dans l'armée un rôle important, et

1. Il est impossible de ne pas reconnaître, d'après ce récit, que les retards vinrent du maréchal de Villeroi et non du duc du Maine.

il a porté dans son récit beaucoup d'impartialité. On ne peut hésiter entre ces deux témoignages, surtout lorsque celui de Saint-Hilaire est corroboré par les mémoires du maréchal de Berwick, qui assistait également aux événements.

Les mémoires de Torcy peuvent aussi servir à rectifier ceux de Saint-Simon. Ce secrétaire d'État a surtout retracé les négociations qu'il avait dirigées comme ministre des affaires étrangères. Il a fourni des renseignements à Saint-Simon, qui le cite comme sa principale autorité pour tout ce qui concerne les relations avec les puissances alliées ou rivales de la France. Cependant on aurait tort de ne pas recourir aux mémoires mêmes de Torcy. Ainsi, pour la délibération à la suite de laquelle Louis XIV accepta le testament de Charles II, les récits de Torcy et de Saint-Simon ne sont pas conformes. Saint-Simon y fait jouer à Mme de Maintenon un rôle que Torcy est bien loin de lui attribuer. Ce dernier dit même positivement « que les écrivains des derniers temps ont avancé faussement que Mme de Maintenon avait assisté à ce conseil et qu'elle avait donné son avis. » Torcy, qui était présent à la délibération, est plus digne de foi que Saint-Simon réduit à recueillir les nouvelles qui circulaient parmi les courtisans[1].

Il ne faut pas oublier les mémoires du marquis de Louville[2], qui ont été composés au moyen des lettres et autres documents trouvés dans ses papiers. Saint-Simon avait été en relation avec Louville, et il le cite plusieurs fois dans ses mémoires[3]. Nous avons vu plus haut[4] que Louville, de son côté, donnait des renseignements sur le caractère de son ami le duc de Saint-Simon, qui lui paraissait plus *méchant que ja-*

1. Les mémoires de Torcy font partie des grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

2. *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de Louville* (Paris, 1818, 2 vol. in-8, Maradan).

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 128, 347; XIV, 56-57; XVIII, 355.

4. Voy. p. 113.

mais. Cet ambassadeur, qui avait rempli plusieurs missions en Espagne, mérite d'être consulté pour tout ce qui concerne la situation et la politique de ce pays.

Le marquis de Saint-Philippe, dont les *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V*[1] s'étendent de 1699 à 1725, doit être aussi comparé à Saint-Simon. Tandis que Saint-Simon représente le cardinal Portocarrero comme persistant dans sa fidélité et son dévouement pour Philippe V[2], le marquis de Saint-Philippe raconte qu'il se déclara pour l'archiduc Charles, contribua à la prise de Tolède par les Autrichiens, et à cette occasion afficha hautement sa joie, fit illuminer son palais et donna un banquet où il but à la santé de Charles III roi d'Espagne[3]. Ailleurs, le récit du marquis de Saint-Philippe complète celui de Saint-Simon, par exemple pour tout ce qui concerne la disgrâce et l'arrestation de la princesse des Ursins à sa première entrevue avec la nouvelle reine d'Espagne, Élisabeth Farnèse[4].

Les lettes de Fénelon[5] ont un intérêt tout particulier pour les campagnes du duc de Bourgogne, sur lesquelles Saint-Simon donne des détails étendus, mais avec une partialité marquée. Fénelon ne dissimule ni au prince ni à ses amis les reproches qu'on lui adressait. Il écrit au duc de Chevreuse le 9 décembre 1708[6] : « On est très-mécontent de notre jeune prince, parce que, indépendamment des partis pris pour la guerre à l'égard desquels les fautes énormes ne tombent point sur lui, on prétend qu'il n'a point assez d'application pour aller visiter les postes, pour s'instruire des détails importants, pour consulter en particulier les meil-

1. Une traduction française de cet ouvrage a été publiée en 1756, (Amsterdam (Paris), 4 vol. in-12).
2. T. V, p. 190 des *Mémoires de Saint-Simon*.
3. *Mémoires du marquis de Saint-Philippe*, t. II, p. 65-66.
4. *Ibid.*, t. III, p. 141.
5. *Correspondance de Fénelon*, 11 vol. in-8 (Paris, 1827).
6. T. I, p. 278-279 de la *Correspondance de Fénelon*.

leurs officiers et pour connaître le mérite de chacun d'eux. Il a passé, dit-on, de grands temps dans des jeux d'enfant avec M. son frère (le duc de Berry), dont l'indécence a soulevé toutes les personnes bien intentionnées, dans de tristes conjonctures où il aurait dû paraître sentir la honte de sa campagne et le malheur de l'État[1]. »

Duclos, dont les *Mémoires secrets* sont en grande partie empruntés à Saint-Simon pour l'histoire de Louis XIV et de la régence, a cependant quelques anecdotes puisées à d'autres sources. On peut aussi consulter Mme de Staal (Mlle Delaunay) principalement pour les intrigues de la cour de Sceaux et la biographie du premier président de Mesmes, qui est si maltraité par Saint-Simon. Je n'insiste pas sur ces ouvrages qui sont compris dans toutes les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

Le marquis d'Argenson nous a fourni quelques renseignements sur le second fils de Saint-Simon[2] et sur Saint-Simon lui-même[3]. Du reste le marquis d'Argenson s'occupe peu de Louis XIV et glisse rapidement sur la régence. Si nous voulions le comparer à Saint-Simon (et cette étude ne serait pas sans intérêt), il faudrait opposer les idées politiques des deux auteurs. D'un côté le féodal Saint-Simon invoquant l'organisation d'une société aristocratique, qui n'a jamais existé que dans son imagination; de l'autre, d'Argenson, qui déplore aussi les abus du gouvernement et en prévoit la chute, mais dont les aspirations appellent une constitution plus démocratique. Mais si d'Argenson nous paraît voir plus loin et plus juste que Saint-Simon en politique, quelle différence et pour le style, et pour la composition, et pour les idées morales! Saint-Simon a souvent des

1. On trouvera dans le même volume de la *Correspondance de Fénelon*, p. 237 et suiv., p. 253-256, p. 266 et 272, des lettres de ce prélat à son ancien élève le duc de Bourgogne, où il lui fait connaître les reproches que lui adresse le public.

2. Voy. plus haut, p. 142. — 3. P. 113.

expressions bizarres, des tournures heurtées, des images incohérentes, mais son style est original, vivant, et souvent d'une puissance irrésistible. D'Argenson est lourd et diffus. Saint-Simon compose avec art ses narrations et ses portraits; il en ménage habilement la gradation et l'intérêt, et surtout il sait les animer d'un souffle passionné qui entraîne le lecteur. D'Argenson jette négligemment ses pensées au jour le jour, ainsi que les nouvelles qu'il apprend, les espérances ou les découragements qu'elles lui suggèrent. Enfin Saint-Simon qui n'est pas de son siècle, a su garder, au milieu du relâchement général, la dignité des mœurs et le respect de la famille. D'Argenson, nourri dans la corruption de la régence, en a adopté la licence, et son langage s'en ressent. Que l'on prenne, si l'on veut poursuivre ce parallèle, un sujet traité par les deux écrivains et qu'on les compare : une femme, qui avait brillé à la cour de la comtesse de Soissons et de Louis XIV, pendant les premières années du gouvernement personnel de ce prince, Benigne de Meaux du Fouilloux, devenue la marquise d'Alluye, a traîné jusque sous la régence les restes d'une vie passée dans la galanterie. Son esprit d'intrigue, survivant à sa beauté, lui avait conservé une sorte de cour. On comptait avec elle, et Saint-Simon[1], comme d'Argenson[2], lui a donné une place dans ses mémoires; mais avec quelle différence de langage! Le premier sait voiler la turpitude de cette vie d'intrigues, qui n'avait plus l'excuse de la jeunesse et de la beauté; le second a une crudité de langage digne des personnes dont il parle et du temps dont il retrace les mœurs.

Le président Hénault, dont les souvenirs ont été édités malheureusement avec négligence, a tracé quelques pages que l'on pourra rapprocher des mémoires de Saint-Simon,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 471-472.

2. *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. I, p. 147. Je dois ajouter que le texte imprimé ne reproduit pas complétement la crudité du manuscrit, tandis qu'on n'a rien retranché des mémoires de Saint-Simon.

entre autres une esquisse de ce président de Mesmes, que Saint-Simon appelle un *scélérat* et qu'il écrasa de son mépris dans la séance du mois d'août 1718[1]. Le président Hénault, qui avait beaucoup connu Jean-Antoine de Mesmes, n'en fait pas un grand éloge. Cependant il est loin de le traiter aussi mal que Saint-Simon[2] : « Le président de Mesmes, dit-il, m'envoyait chercher tous les matins à la sortie du Palais pour prendre du chocolat avec lui et me gardait jusqu'au dîner où il me forçait quelquefois de rester, quoiqu'alors je ne dînasse point. Je n'ai pas connu d'homme plus agréable et d'un meilleur ton ; il se plaisait à m'instruire, et souvent j'ai écrit, après l'avoir quitté, une infinité d'anecdotes qu'il me contait. Je l'ai vu se brouiller alternativement avec sa compagnie et le régent, de qui il faut qu'il ait tiré plus d'un million. Ils se connaissaient bien l'un et l'autre, et, sans se haïr, ils étaient comme deux joueurs de quinze qui se faisaient des renvis tour à tour. Il se présenta assez mal à propos pour l'Académie française, dans le temps qu'il était question de Rousseau, et Rousseau racontait qu'étant venu lui offrir le sacrifice de sa place, M. de Mesmes lui avait dit : *J'y brûlerai mes livres, ou vous en serez pour la première fois.* — *Que dites-vous de cet homme-là*, ajoutait Rousseau, *à qui ses créanciers viennent de faire vendre sa bibliothèque?* Cette aventure lui attira un couplet bien cruel[3]. »

Les plaisirs de Sceaux, dont parle Saint-Simon et que l'on désignait sous le nom de *Nuits blanches*, ont inspiré au président Hénault, qui y a joué un rôle, quelques pages intéressantes. Je n'insisterai pas sur les mémoires et journaux de Barbier, de Mathieu Marais, de Buvat. Je les ai souvent cités dans la biographie de Saint-Simon. Mais ils ne fournissent aucun point de comparaison pour le règne de Louis XIV.

1. Voy. plus haut p. 108 et suiv.
2. *Mémoires du président Hénault*, p. 99.
1. Ce couplet est cité dans les *Mémoires de Mathieu Marais*.

Il n'en est pas de même de plusieurs recueils manuscrits de la Bibliothèque impériale. J'ai déjà eu occasion de parler des papiers de Joly de Fleury[1], de ceux de Noailles[2], et de Cangé[3]. Les mélanges de Clairembaut sont pour la fin du règne de Louis XIV une mine abondante. Des correspondances, provenant de la maison du roi, donnent sur les affaires de cour et sur la police de Paris de curieux renseignements. Il sera utile de comparer avec les mémoires de Saint-Simon les pièces qu'a recueillies le généalogiste Clairembaut. Elles suppléent quelquefois aux lacunes que présentent les dernières années de la régence dans le récit de Saint-Simon. En voici un exemple : Saint-Simon ne parle pas des instructions que le régent donnait au jeune Louis XV. Clairembaut a inséré, dans ses mélanges[4], des notes qu'il tenait du premier valet de chambre du régent, M. de Cangé. C'est un récit de la première de ces conférences destinées à l'instruction du jeune prince : « Pour former le roi, M. le duc d'Orléans, voyant approcher la majorité, se proposa d'avoir des conversations particulières avec Sa Majesté. Il fut traversé par le maréchal de Villeroi, qui voulut en qualité de gouverneur y assister, et ce ne fut qu'après son éloignement qu'elles eurent lieu[5]. Le duc d'Orléans ne prit point d'heures ni jours fixes pour ce travail ; il allait chez le roi comme à son ordinaire avec le portefeuille de signatures, et souvent il revenait sans qu'il eût été ouvert. J'ai su de M. le duc d'Orléans que les jours qu'on n'ouvrait point ce portefeuille étaient les jours les mieux employés, parce que les trois heures qu'il restait avec Sa Majesté se passaient en conversations qui avaient pour objet les grands principes du gouvernement. Il m'a paru que M. le duc d'Orléans se préparait avant d'aller chez Sa Majesté. Je l'ai vu lire quel-

1. Voy. p. 93, note 2.. — 2. P. 539. — 3. P. 120 et suiv..
4. Mélanges de Clairembaut, Mss. B. I., t. 739, p. 293.
5. Voy. sur l'exil de Villeroi, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 347.

quefois un chapitre du *Testament politique* de Richelieu et quelquefois d'autres mémoires. »

Vient ensuite une sorte de procès-verbal de la première conférence[1] : « Aujourd'hui mercredi 26 août (1722), à dix heures et demie du matin, Son Altesse Royale a commencé d'instruire le roi des affaires du gouvernement. J'ai lu[2] le présent mémoire fait au nom de Son Altesse Royale et le mémoire suivant sur les finances. Le roi était dans un fauteuil devant sa petite table. J'avais l'honneur d'être vis-à-vis de lui sur un pliant. Son Altesse Royale était à sa droite, et M. le Duc à sa gauche, M. le duc de Charost[3] à côté de moi, un peu plus éloigné de la table, et M. l'évêque de Fréjus, à sa gauche. Lorsque quelque article avait besoin d'explication, Son Altesse Royale la donnait. »

On trouve ensuite le discours que le duc d'Orléans est censé adresser au jeune prince ; il commence ainsi : « Jusqu'à présent, Sire, je n'ai pas cru qu'il fût encore temps d'informer Votre Majesté du détail des affaires de son royaume, tant pour ne la pas fatiguer dans sa grande jeunesse que pour ne pas interrompre ses études et les autres exercices de son éducation, comptant que j'aurais assez de temps avant la majorité pour ne lui laisser rien ignorer de ce qu'il est essentiel qu'Elle sache. Mais restant peu de temps jusqu'à sa majorité, et voyant l'attention qu'Elle donne à ce qui est rapporté dans le conseil, je crois qu'il est de mon devoir de ne pas différer davantage à l'instruire des matières les plus importantes qui regardent le gouvernement de son État. »

Les détails dans lesquels entre ensuite le mémoire sont surtout relatifs aux finances. Il n'est pas probable que le

1. Mélanges de Clairembaut, *ibid.* Folios 297-298.

2. Une note indique que ce mémoire était regardé comme l'œuvre du cardinal Dubois.

3. Le duc de Charost avait remplacé le maréchal de Villeroi dans la charge de gouverneur du roi.

régent ait entretenu longuement de pareilles matières un prince de quatorze ans. Je présume que ces conférences se passèrent plutôt en conversations qu'en leçons régulières et techniques qui auraient fatigué et dégoûté le jeune Louis XV. Il n'était cependant pas inutile de conserver le souvenir de ces instructions et de réparer sur ce point l'oubli de Saint-Simon.

Outre les documents manuscrits que renferme la Bibliothèque impériale, les archives de l'Empire, des ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine contiennent une multitude de correspondances et de documents de toute nature qui permettent de rectifier les assertions de Saint-Simon. Déjà M. Mignet pour les négociations relatives à la succession d'Espagne, M. Camille Rousset pour l'histoire de Louvois, et M. Pierre Clément, dans ses nombreuses et savantes publications sur Colbert et Seignelay, ont montré le parti que l'on pouvait tirer des correspondances accumulées dans ces archives. Sans doute il y a un choix à faire dans ces documents officiels. Le mérite de la critique est précisément d'y démêler la vérité et de discerner l'essentiel des inutilités accumulées par la bureaucratie. Exploitées avec sagacité, ces archives fournissent à l'histoire des matériaux qui, pour l'authenticité et l'impartialité, sont infiniment supérieurs aux anecdotes suspectes des mémoires. L'histoire, écrite sur de pareils documents, n'aura peut-être pas le charme dramatique et dangereux qui naît des récits passionnés de Saint-Simon. Mais elle présentera l'intérêt sérieux qui sort du spectacle des destinées des empires exposées avec vérité et clarté. Un pareil tableau a bien sa grandeur.

CHAPITRE IX.

IDÉES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DE SAINT-SIMON.

Caractère des idées politiques de Saint-Simon. — Il aboutit à un aveu d'impuissance. — Saint-Simon explique les principaux événements du règne de Louis XIV par de petites causes. — Ses appréciations littéraires sont incomplètes et souvent erronées.

La critique est en droit de demander à un historien l'intelligence des systèmes politiques, des causes qui ont amené les principaux événements et des productions littéraires où se reflètent les idées dominantes d'une époque et l'opinion qui en définitive mène le monde. Saint-Simon remplit-il ces conditions? Je ne le pense pas. Ses idées politiques sont vagues ou inadmissibles; son explication des causes est incomplète et souvent erronée, enfin l'histoire littéraire figure à peine dans ses mémoires.

Pour les théories politiques, on est en droit de se montrer sévère à l'égard d'un historien qui a critiqué avec autant d'amertume le gouvernement de Louis XIV. Saint-Simon a a en horreur les secrétaires d'État, qui personnifient à ses yeux la tyrannie de la bourgeoisie[1]. Il poursuit de même les intendants[2]; il aurait voulu détruire ces instruments créés par Richelieu pour faire exécuter partout la volonté royale. L'autorité monarchique, ainsi désarmée, n'eût plus été qu'un fantôme. Qu'eût mis Saint-Simon à la place de

1. *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 257; t. V, p. 317; t. XIII, p. 161. etc.
2. *Ibid.*, t. VII, p. 340-341.

cette puissance qui avait tout absorbé? Il ne voulait pas des états généraux. C'est à peine s'il accordait au peuple le droit de faire entendre ses doléances : « Il est trop instruit, dit-il en parlant du duc de Bourgogne[1], pour ignorer que ce corps des états généraux, tout auguste que sa représentation le rende, n'est qu'un corps de *plaignants*, de *remontrants*, et quand il plaît au roi de le lui permettre, un corps de *proposants*. »

La royauté et la bourgeoisie écartées, que restait-il? La noblesse, et dans cette noblesse les ducs et pairs. Saint-Simon remonte vers un passé imaginaire, et dont il s'efforce vainement de trouver des traces dans l'histoire. Il eût voulu organiser une monarchie féodale, où le roi, réduit à un rôle passif, eût assisté au gouvernement de la haute aristocratie. Les grands du royaume auraient formé une hiérarchie où les gentilshommes et les seigneurs auraient occupé le second rang, bien au-dessous des ducs et pairs, mais fort au-dessus de la bourgeoisie et du peuple relégués au bas de l'échelle sociale. Telle était la conception politique dont se nourrissait Saint-Simon au moment où paraissaient les *Lettres persannes*, et où les saturnales de la régence achevaient de ruiner l'ancienne société. Tout tendait à la démocratie, et la lutte engagée par Saint-Simon contre les entraînements du dix-huitième siècle devait aboutir à un triste aveu d'impuissance.

Après avoir retracé ses efforts pour faire prévaloir sous la régence ses idées politiques, il avoue sa défaite[1] : « Cette occasion m'arrache une vérité que j'ai reconnue pendant que j'ai été dans le conseil, et que je n'aurais pu croire, si une triste expérience ne me l'avait apprise, *c'est que tout bien à faire est impossible*[2], si peu de gens le veulent de bonne foi, tant d'au-

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XV, p. 245.

2. Saint-Simon écrit à la marge de son manuscrit : *Tout bien impossible en France.*

tres ont un intérêt contraire à chaque sorte de bien qu'on peut se proposer! Ceux qui le désirent ignorent les contours, sans quoi rien ne réussit, et ne peuvent parer aux adresses ni au crédit qu'on leur oppose, et ces adresses, appuyées de tout le crédit des gens de maniement supérieur et d'autorité sont tellement multipliées et ténébreuses, que tout le bien possible à faire avorte nécessairement toujours. Cette affligeante vérité, et qui sera toujours telle dans un gouvernement comme le nôtre depuis le cardinal Mazarin[1], devient infiniment consolante pour ceux qui sentent et qui pensent, et qui n'ont plus à se mêler de rien. »

Ainsi Saint-Simon, tout en reconnaissant l'impuissance de ses théories politiques, ne s'en prend qu'au mauvais vouloir des dépositaires de l'autorité. En général il explique les grands événements par les petites causes. Ici il attribue aux passions des hommes les obstacles que rencontraient ses idées rétrogrades. Ailleurs[2], il ne cherche la cause de la guerre qui éclata, en 1672, entre la France et la Hollande que dans la jalousie de Louvois contre Colbert. Il ne tient compte ni de l'antagonisme politique et religieux entre les deux pays ni de l'irritation qu'avait causée à Louis XIV la triple alliance de la Haye, par laquelle la Hollande avait arrêté les conquêtes de ce prince dans les Pays-Bas. Tout se réduit pour Saint-Simon à une rivalité de ministres. « Le Tellier, dit-il, et Louvois son fils, qui avaient le département de la guerre, frémissaient des succès et du crédit de Colbert, et n'eurent pas de peine à mettre en tête au roi une guerre nouvelle, dont les succès causèrent une telle frayeur à l'Europe que la France ne s'en a pu remettre, et qu'après y avoir pensé succomber longtemps depuis, elle en sentira longtemps le poids et les malheurs. Telle fut la véritable cause de cette

1. On a vu plus haut, p. 209 et suiv., combien était peu fondée l'accusation, souvent reproduite par Saint-Simon contre Mazarin, d'avoir inventé la forme de gouvernement qui pesait sur la France.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 389.

fameuse guerre de Hollande à laquelle le roi se laissa pousser. »

La guerre de 1688, où Louis XIV eut encore à lutter contre une coalition européenne, s'explique également, pour Saint-Simon, par une anecdote de cour. Il ne s'inquiète ni de la révolution d'Angleterre, qui, en précipitant du trône les Stuarts, donnait un centre puissant et un chef habile aux ennemis de Louis XIV, ni du déchaînement de l'Europe protestante provoqué par la révocation de l'édit de Nantes. L'anecdote de Trianon suffit pour tout expliquer. « La guerre de 1688, dit-il[1], eut une étrange origine, dont l'anecdote, également certaine et curieuse, est si propre à caractériser le roi et Louvois son ministre, qu'elle doit tenir place ici. Louvois, à la mort de Colbert, avait eu la surintendance des bâtiments. Le petit Trianon de porcelaine, fait autrefois pour Mme de Montespan, ennuyait le roi, qui voulait partout des palais. Il s'amusait fort à ses bâtiments. Il avait aussi le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions, la symétrie; mais le goût n'y répondait pas. Ce château ne faisait presque que sortir de terre, lorsque le roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevait de former, dans la longueur du rez-de-chaussée. Louvois, qui naturellement était brutal, et de plus gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme, et maintint que la croisée était bien. Le roi tourna le dos et s'alla promener ailleurs dans le bâtiment.

« Le lendemain il trouve le Nôtre, bon architecte, mais fameux par le goût des jardins qu'il a commencé à introduire en France, et dont il a porté la perfection au plus haut point. Le roi lui demanda s'il avait été à Trianon. Il répondit que non. Le lendemain même question, même réponse ; le jour d'après autant. Le roi vit bien qu'il n'osait s'exposer à trouver qu'il eût tort ou à blâmer Louvois. Il se fâcha et

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 393.

lui ordonna de se trouver le lendemain à Trianon lorsqu'il irait, et où il ferait trouver Louvois aussi. Il n'y eut plus moyen de reculer.

« Le roi les trouva le lendemain tous deux à Trianon. Il y fut d'abord question de la fenêtre. Louvois disputa ; le Nôtre ne disait rien. Enfin le roi lui ordonna d'aligner, de mesurer et de dire après ce qu'il aurait trouvé. Tandis qu'il y travaillait, Louvois, en furie de cette vérification, grondait tout haut et soutenait que cette fenêtre était en tout pareille aux autres. Le roi se taisait et attendait, mais il souffrait. Quand tout fut bien examiné, il demanda au Nôtre ce qu'il en était, et le Nôtre à balbutier. Le roi se mit en colère, et lui commanda de parler net. Alors le Nôtre avoue que le roi avait raison, et dit ce qu'il avait trouvé de défaut. Il n'eut pas plutôt achevé que le roi, se tournant à Louvois, lui dit qu'on ne pouvait tenir à ses opiniâtretés, que, sans la sienne à lui, on aurait bâti de travers, et qu'il aurait fallu tout abattre aussitôt que le bâtiment aurait été achevé. En un mot, il lui lava fortement la tête.

« Louvois, outré de la sortie et de ce que courtisans, ouvriers et valets en avaient été témoins, arrive chez lui furieux. Il y trouva Saint-Pouange, Villacerf, le chevalier de Nogent, les deux Tilladet, quelques autres féaux intimes, qui furent bien alarmés de le voir en cet état. *C'en est fait*, leur dit-il, *je suis perdu avec le roi, à la façon dont il vient de me traiter pour une fenêtre. Je n'ai de ressource qu'une guerre qui le détourne de ses bâtiments et qui me rende nécessaire, et par.... il l'aura.* En effet, peu de mois après il tint parole, et malgré le roi et les autres puissances il la rendit générale. »

L'anecdote peut être vraie dans son ensemble, quoique plusieurs circonstances, et entre autres le discours prêté à Louvois soient bien peu vraisemblables. Il est possible que l'ambition du ministre ait profité, pour allumer une guerre qui embrasa l'Europe, des haines et des rivalités que la ré-

vocation de l'édit de Nantes et la révolution d'Angleterre avaient accumulées. Mais confondre l'occasion accidentelle avec les causes profondes des bouleversements politiques, c'est faire preuve d'esprit superficiel et de vue bornée. Saint-Simon ne s'est presque jamais élevé aux principes généraux des événements. Il s'en tient aux passions des hommes et à leurs intérêts. L'histoire des idées, qui a une influence si décisive sur la politique, lui échappe également. Et cependant est-il possible de retracer l'histoire de Louis XIV sans s'occuper des principes qui ont dominé son époque, et surtout de la littérature, qui en a été la manifestation la plus brillante ?

Saint-Simon semble à peine avoir entrevu ce monde des idées. Il en a subi, à la vérité, l'influence dans la première partie de sa vie, qui correspond à la fin du règne de Louis XIV. La protestation qui s'élevait de toutes parts contre le despotisme de ce prince, a trouvé un écho dans ses mémoires. Sans pouvoir nettement caractériser la forme de gouvernement qui lui semble préférable, il réclame les libertés ou plutôt les priviléges de l'aristocratie, et surtout il combat le gouvernement absolu de Louis XIV. Il est d'accord, à ce point de vue, avec Vauban, Boulainvilliers, Fénelon, le duc de Bourgogne lui-même. Quant à la littérature proprement dite, il en parle rarement, et ses opinions sont parfois étranges. Il est plein d'admiration pour Scarron ; il vante[1] « cette rare fécondité et la plaisanterie du meilleur goût qu'on admire dans ses ouvrages. » Un pareil jugement mérite d'être cité. Saint-Simon, comme on le voit, sent en tout son vieux temps ; malgré sa morgue aristocratique, il aime la plaisanterie salée et même grossière. Il se reporte volontiers au temps de Louis XIII ou même au seizième siècle.

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 8.

Saint-Simon parle deux fois de Racine : dans le premier passage, il dit que Racine avait prêté sa plume au duc de Luxembourg à l'occasion du procès contre les ducs et pairs; dans le second, il raconte une prétendue distraction de Racine en présence de Louis XIV et de Mme de Maintenon. Voici le premier morceau [1] : « Le célèbre Racine, si connu par ses pièces de théâtre et par la commission où il était employé pour écrire l'histoire du roi [2], prêta sa belle plume pour polir les factums de M. de Luxembourg, et en réparer la sécheresse de la matière par un style agréable et orné, pour les faire lire avec plaisir et avec partialité aux femmes et aux courtisans. Il avait été attaché à M. de Seignelay, était ami intime de Cavoye, et tous deux (Seignelay et Cavoye) l'avaient été de M. de Luxembourg, et Cavoye l'était encore. » Les lettres de Racine prouvent que cet écrivain était depuis plusieurs années directement en relation avec le maréchal de Luxembourg et qu'il avait eu à se louer de son accueil, lorsqu'il accompagna le roi à l'armée. Racine écrivait à Boileau, le 21 mai 1692 : « M. de Luxembourg, dès le premier jour que nous arrivâmes, envoya dans notre écurie un des plus commodes chevaux de la sienne pour m'en servir pendant la campagne. Vous n'avez jamais vu un homme de cette bonté et de cette magnificence. Il est encore plus à ses amis, et plus aimable à la tête de sa formidable armée, qu'il n'est à Paris et à Versailles. »

Le second passage des mémoires de Saint-Simon où il est question de Racine [3] renferme une erreur que M. Sainte-Beuve a relevée dans l'introduction qu'il a mise en tête de l'édition publiée en 1856 [4] : « Saint-Simon, dit-il, impute à Racine, en présence de Louis XIV et de Mme de Maintenon, une distraction maladroite qui lui aurait fait mal parler de

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 145.

2. Il est inutile d'insister sur ce jugement littéraire qui met la réputation de Racine poëte au même rang que sa réputation comme historiographe.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 271-272. — 4. *Ibid.*, t. I, p. XII.

Scarron. Au contraire, c'est Despréaux qui eut plus d'une fois cette distraction plaisante, dans laquelle le critique s'échappait, tandis que Racine, meilleur courtisan, lui faisait tous les signes du monde sans qu'il les comprît. » C'est donc bien à tort que Saint-Simon, après avoir fait une narration piquante de la prétendue distraction du poëte, la représente comme la cause de sa disgrâce. « Oncques depuis, ajoute-t-il[1], le roi ni Mme de Maintenon ne parlèrent à Racine ni même ne le regardèrent. Il en conçut un si profond chagrin, qu'il en tomba en langueur, et ne vécut pas deux ans depuis. » Si l'on veut connaître les véritables causes de la disgrâce de Racine, qu'on lise la lettre qu'il écrivait à Mme de Maintenon le 4 mars 1698 : « On veut me faire passer, lui dit-il, pour homme de cabale et rebelle à l'Église. » Ce fut cette accusation de jansénisme qui enleva à Racine les bonnes grâces du roi.

Saint-Simon cite, à la vérité, Bossuet, Mme de Sévigné, la Fontaine, la Bruyère et Fénelon. Mais ce dernier est le seul sur lequel il s'étende avec complaisance. Il fait revivre à nos yeux, mieux que tous les portraits, ce « grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, etc.[2] » Fénelon est un grand seigneur, l'ancien précepteur du duc de Bourgogne, l'ami des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. C'est à ce titre surtout que Saint-Simon lui a donné une si large place. Bossuet a quelques lignes d'une sincère et profonde admiration; mais son rôle, si important pour tout le siècle de Louis XIV, n'est saisi et caractérisé que dans sa lutte contre Fénelon. Quelques mots sur la Bruyère et la Fontaine sont insuffisants. Le genre d'esprit de Mme de Sévigné est délicatement apprécié ; mais Molière n'est pas même cité. Bourdaloue et Boileau sont à peine mentionnés. Saint-Simon

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 272.
2. *Ibidem*, t. XI, p. 438 et suiv.

ne paraît pas même se douter des querelles littéraires qui ont agité la fin du règne de Louis XIV. Perrault, la Mothe, J. B. Rousseau ne lui semblent pas dignes d'attirer son attention.

Les littérateurs, au milieu desquels Saint-Simon a vécu pendant la régence et sous Louis XV, sont complétement oubliés. Rien sur les *Lettres persannes* de Montesquieu, qui parurent en 1721 et eurent un grand retentissement. Saint-Simon prononce en passant le nom de Voltaire, mais avec un profond dédain : « Arouet, dit-il à l'année 1716[1], fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort impudents. Je ne m'amuserais pas à marquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu grand poëte et académicien[2] sous le nom de Voltaire, n'était devenu, à travers force aventures tragiques, une sorte de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important dans un certain monde. « Le second passage est encore plus dédaigneux[3] : « Je ne dirais pas ici qu'Arouet fut mis à la Bastille pour avoir fait des vers très-effrontés, sans le nom que ses poésies, ses aventures et la fantaisie du monde lui ont fait. Il était fils du notaire de mon père, que j'ai vu bien des fois lui apporter des actes à signer. Il n'avait jamais pu rien faire de ce fils libertin, dont le libertinage a fait enfin la fortune sous le nom de Voltaire, qu'il a pris pour déguiser le sien. »

A l'époque où Saint-Simon écrivait ces lignes, Voltaire avait déjà publié la *Henriade*, l'*Histoire de Charles XII*, *Zaire*, le *Temple du Goût*, la *Mort de César*, *Alzire*, *Mahomet*, *Mérope*. La première édition du *Siècle de Louis XIV* allait paraître

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 436.

2. Voltaire n'entra à l'Académie française qu'en 1746. Ce passage est un de ceux qui peuvent servir à marquer l'époque où Saint-Simon écrivait ses mémoires.

3. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 414.

à l'époque même que Saint-Simon terminait ses mémoires[1]. On s'étonne du dédain avec lequel il parle d'un écrivain qui exerçait déjà une influence considérable sur son siècle. Cette insolence aristocratique a inspiré un rapprochement assez piquant. On s'est rappelé qu'à l'époque où le père de notre historien devint premier écuyer de Louis XIII, le poëte Malherbe avait annoncé cette nouvelle d'un ton fort dédaigneux et en altérant même le nom du futur duc et pair : « Vous avez su, écrivait-il à un de ses amis, le congé donné à Baradat[2] ; nous avons un sieur Simon, page de la même écurie, qui a pris sa place. »

1. Elle fut publiée, en 1752, sous le nom de Francheville.
2. Premier écuyer de la petite écurie.

CONCLUSION.

Saint-Simon nous apparaît, dans cette étude, comme un observateur ingénieux et sagace, un merveilleux peintre de portraits et un narrateur éminent des grandes scènes de la cour. Habile à sonder les profondeurs du cœur humain, il se place à côté de la Bruyère pour son talent à deviner et à peindre le courtisan. Un style nerveux, pittoresque et expressif dans sa barbarie donne du relief et de l'éclat à ses tableaux. Il nous fait vivre dans cette société qu'il a ressuscitée, au moins pour les vingt dernières années du règne de Louis XIV. Enfin les sentiments d'honneur, de probité, de patriotisme et de religion sincère, dont ses mémoires sont empreints, inspirent une haute idée de son caractère. Saint-Simon n'est pas un écrivain de profession, qui étale des convictions d'emprunt. C'est un homme vrai dans sa passion, qui a mis son âme dans son livre. Il y a là un souffle puissant qui entraîne le lecteur.

Les défauts sont aussi grands que les mérites : Saint-Simon ne comprend ni l'art militaire ni la politique. La France se réduit pour lui à la noblesse, la noblesse aux ducs et pairs, et les ducs et pairs à Louis de Rouvroi, descendant de Charlemagne par les comtes de Vermandois. Son patriotisme est sincère mais étrange; il n'a souci ni des états-généraux, ni de la bourgeoisie, ni du peuple, ni de la magistrature. Il ne voit que les abus de l'unité monarchique; il poursuit de

sa haine et les secrétaires d'État, instruments du despotisme, et les parlements qui représentent la royauté et siégent sur les fleurs de lis. Toutes les créations d'un gouvernement, qui s'est peu à peu dégagé des entraves de l'aristocratie féodale pour arriver à l'unité, ne lui apparaissent que comme d'intolérables usurpations sur l'autorité des ducs et pairs. Il se plaît à signaler les défauts de la royauté telle que l'avait faite un long despotisme. Mais lorsqu'il arrive lui-même au pouvoir il est impuissant à la remplacer : la tentative avortée du gouvernement des conseils, à l'époque de la régence, atteste son incapacité politique.

Un écrivain qui n'a compris ni la politique traditionnelle de la France ni son génie militaire ne saurait être un historien. Laissons-lui la noblesse des sentiments, la perspicacité qui scrute les cœurs et le style qui en trace d'immortelles peintures. C'est là sa gloire. Mais il ne faut pas demander à Saint-Simon l'histoire de cette grande époque qui a donné à la France les frontières du Rhin et des Pyrénées, créé une marine supérieure à celles de la Hollande et de l'Angleterre, fécondé toutes les sources de la prospérité nationale, montré à la tête des armées Turenne et Condé, Luxembourg et Vendôme, donné à l'Église Bossuet et Fénelon, enfin égalé le génie littéraire de la France à celui des siècles de Périclès et d'Auguste.

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 20, lignes 10-12. L'hôtel de la rue Saint-Dominique, qu'habitait Saint-Simon, est présenté, dans ce passage, comme une propriété de sa famille. Le fait n'est pas exact. On voit plus loin (p. 134) que cette maison appartenait aux Jacobins, dont le noviciat (aujourd'hui musée d'artillerie) occupait un vaste espace de terrain.

P. 26, l. 12, lisez : *persuadé* au lieu de *persuadés*.

P. 28, note 1, lisez : *sœur de père* au lieu de *sœur du père*. Mlle de Montpensier et la grande duchesse de Toscane étaient toutes deux filles de Gaston d'Orléans, mais nées de deux mariages différents.

P. 29, l. 10, lisez : *dirigeait* au lieu de *dirigerait*.

P. 38, l. 22, lisez : *par sa fatuité et* au lieu de *par sa fatuité est*.

P. 63, notes, l. 2, lisez : 4. *Ibid.* au lieu de 3. *Ibid.*

P. 77, l. 17, lisez : *matière où* au lieu de *matière ou*.

P. 91, l. 29, lisez : *Saint-Simon :* 1° *il aurait pris* au lieu de *Saint-Simon il aurait pris*.

P. 98, l. 25, lisez : *rappelât les protestants et réparât ainsi* au lieu de *rappelât les protestants et répara ainsi*.

P. 101, l. 8, lisez : *écuyer du maréchal de Schulemberg* au lieu de *écuyer de Mme de Staremberg*. On voit, par la réponse de Saint-Simon citée au bas de la même page, qu'il doit être question dans le premier passage d'un maréchal de France. Le maréchal de Schulemberg (Montdejeu) mourut en 1671.

P. 129, note 1, lisez : *T.* 67 *du recueil de Cangé* au lieu de *T. I. p.* 67 *du recueil de Cangé*.

P. 140, notes, dernière ligne, lisez : note 2 au lieu de 1.

P. 151, l. 8, lisez : *l'une des deux personnes* au lieu de *les deux personnes*.

P. 160, dernière ligne, lisez : *une note placée à l'année* 1705 *indique* au lieu de *indique une note placée à l'année* 1705.

P. 221, dernière ligne, lisez : *de lettres*[2] au lieu de *de lettres*[1].

P. 250, l. 25, lisez : *conseiller* au lieu de *conseilleur.*

P. 270, l. 12, lisez : *amis*, » *le* 19 *mai* au lieu de *amis.* » *Le* 19 *mai.*

P. 276, l. 24, lisez : *la même chose* au lieu de *la même la chose.*

P. 306, l. 3, lisez : 10 *février* 1661 au lieu de 10 *février* 1660.

P. 327, l. 10, lisez : *et lui n'en donnait* au lieu de *et lui n'en donna.*

P. 362, l. 26, lisez : *du camp d'Urtebise?* au lieu de *du camp d'Urtebise.*

P. 369, l. 29 et 30, lisez : *approché* au lieu de *pproché.*

P. 376, l. 17, lisez : *changer de lieux, ne paraître craindre* au lieu de *changer de lieux ne paraître craindre.*

P. 412, l. 19, lisez : XVIIe *siècle* au lieu de XVIe *siècle.*

P. 419, l. 22, lisez *recevait* au lieu de *recevaient.*

P. 475, l. 17, lisez : *lendemain* au lieu de *lendemin.*

P. 485, l. avant-dernière, lisez : *inquiet sans aucun relâche* au lieu de *inquiet, sans aucun relâche.*

P. 530, l. 18, lisez : *approches* au lieu de *pproches.*

P. 533, l. 22, lisez : *fine plaisanterie, mais d'une plaisanterie* au lieu de *fine plaisanterie; mais d'une plaisanterie.*

P. 540, l. 6, lisez : *il ne rend* au lieu de *ne rend.*

P. 543, l. 7, lisez : *ces favoris* au lieu de *ses favoris.*

P. 594, l. 27 et 28, on a imprimé *rechangés*, conformément au texte des Mémoires de Tessé. Comme il s'agit de canons, je pense qu'il faudrait lire *rechargés.*

P. 630, l. 19, lisez : *les lettres de Fénelon* au lieu de *les lettes de Fénelon.*

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE I

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER : 1692-1702. — Naissance et premières années de Saint-Simon. — Influence que son père exerce sur lui. — Il entre dans le service militaire comme mousquetaire gris (1692); obtient une compagnie du Royal-Roussillon et assiste à la bataille de Nerwinden (1693); achète un régiment de cavalerie et fait les campagnes du Rhin (1694-1697). — Son mariage avec une fille du maréchal de Lorges. — Saint-Simon renonce au service militaire en 1702 et s'attache à la cour. — Vie du courtisan à cette époque. — Logement de Saint-Simon à Versailles. — Son caractère à l'époque où il s'attache définitivement à la cour (1702) 3

CHAPITRE II : 1702-1704. — Famille et fortune de Saint-Simon en 1702. — Son rôle à Versailles (1702-1704). — Vivacité extrême pour soutenir son rang et les prérogatives des ducs et pairs. — Querelle avec les princes de la maison de Lorraine à l'occasion d'une quête (1703). — Caractère de Louis de Lorraine, grand écuyer. — Mécontentement du roi contre Saint-Simon. — Audience qu'il obtient de Louis XIV et dans laquelle il se disculpe. — Scène qui prouve que la haine entre les Bourbons et les princes de la maison de Lorraine n'était pas éteinte, même à la cour de Louis XIV. — Intérêt que prend Saint-Simon aux querelles religieuses de cette époque. — Lettre sur une conversation qu'il avait eue avec l'abbé de Rancé relativement au jansénisme. — Cette lettre explique un passage obscur de ses mémoires 19

CHAPITRE III : 1704-1710. — Maladie de Saint-Simon (1704). — Sa haine contre les bâtards et en particulier contre le duc de Vendôme. — Elle éclate à l'occasion de la campagne de 1708 et des dissentiments entre le duc de Bourgogne et le duc de Vendôme. — Conséquences funestes de ces divisions. — Saint-Simon se déclare contre la cabale de Vendôme et soutient le duc de Bourgogne (1708-1709). — Il est à son tour vivement attaqué près du roi. — Il demande et obtient de Louis XIV une nouvelle audience et se justifie des accusations portées contre lui (1710). — Protecteurs et amis que Saint-Simon s'était ménagés à la cour de Louis XIV 35

CHAPITRE IV : 1710-1715. — Saint-Simon décide le duc d'Orléans à rompre avec Mme d'Argenton (1710). — Il prépare le mariage de la fille du duc d'Orléans avec le duc de Berry, et il réussit à le faire conclure. — La duchesse de Saint-Simon est nommée dame d'honneur de la duchesse de Berry (1710). — Mort du Dauphin fils de Louis XIV (1711) ; joie qu'en éprouve Saint-Simon. — Son crédit auprès du nouveau Dauphin. — Mort du Dauphin et de la Dauphine (1712). — Découragement de Saint-Simon qui veut abandonner la cour. — Mort du duc de Chevreuse (1712). — Mort du duc de Beauvilliers (1714). — Saint-Simon n'a plus d'amis dans le conseil ni auprès du roi. — Bruits odieux répandus contre le duc d'Orléans (1714). — Progrès des bâtards, qui sont déclarés aptes à succéder à la couronne. — Saint-Simon rompt ouvertement avec le duc du Maine. — Il devient le principal conseiller du duc d'Orléans. — Mort de Louis XIV (1715)... 50

CHAPITRE V. — Saint-Simon considéré comme historien. — Observation personnelle. — Mérites et défauts de Saint-Simon étudiant la cour. — Personnages avec lesquels il s'est trouvé en relation et dont les conversations peuvent être considérées comme la principale source de ses mémoires : 1° grands et ministres, ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, chancelier de Pontchartrain, Chamillard, la Vrillière, plus tard Torcy ; 2° dames de la cour : Mmes de Villeroi, de Levi, de Nogaret, la maréchale de Rochefort, Mme de Blansac sa fille, la maréchale de Clérambault, etc. ; 3° Jésuites et Oratoriens ; 4° gens du service intérieur du roi..... 68

CHAPITRE VI : 1715-1718. — Saint-Simon entre au conseil de régence (1715). — Séance du parlement (2 septembre 1715), où le testament de Louis XIV est modifié. — Récit que fait Saint-Simon de son rôle dans cette séance. — Il est en opposition avec tous les autres témoignages contemporains. — Récit inédit de l'avocat Prévôt. — Rôle de Saint-Simon au conseil de régence. — Ses relations avec Torcy. — Saint-Simon montre peu de capacité dans les questions financières. — Il s'oppose au rappel des protestants. — Il s'occupe avec soin des affaires ecclésiastiques et se déclare pour l'alliance avec l'Espagne. — Querelles de Saint-Simon avec la noblesse et le Parlement. — L'origine de sa famille est attaquée dans un mémoire présenté au régent (1716). — Il y répond. — Satires et chansons répandues contre lui. — Ruine de la forme de gouvernement qu'il avait conseillée (1718). — Chagrin que lui cause la conduite de la duchesse de Berry. — Son découragement ; il déclare que tout bien lui paraît impossible en France. — Le conseil de régence est annulé..... 88

CHAPITRE VII : 1718-1723. — Lit de justice où les bâtards de Louis XIV sont réduits au rang de leur pairie (août 1718) ; joie qu'en éprouve Saint-Simon. — Sa haine contre le premier président. — Il conseille au régent de faire faire le procès au duc et à la duchesse du Maine à l'occasion de la conspiration de Cellamare (1719). — Désintéressement de Saint-Simon : il refuse la charge de garde des sceaux (1720) et la place de gouverneur du roi (1721). — Il repousse les offres de Law. — Il se réconcilie avec le premier président. — Morgue de ses fils. — Son ambassade en Espagne (1721-1722). — Saint-Simon s'oppose vainement à la nomination de Dubois comme

premier ministre (1722). — Mémoire inédit de Saint-Simon adressé au régent sur les atteintes portées à la dignité des ducs et pairs. — Réponse à ce mémoire; jugement des contemporains sur le style de Saint-Simon. — Mort de Dubois (1723). — Mort du régent. — Le rôle politique de Saint-Simon est terminé..... 107

Chapitre VIII : 1723-1754. — Relations de Saint-Simon avec M. le Duc. — Il quitte définitivement la cour en 1723. — Sa demeure à Paris. — Famille de Saint-Simon à cette époque : il venait de marier sa fille au prince de Chimay. — Son fils aîné, le duc de Ruffec, épouse en 1727 la princesse de Bournonville, fille du maréchal de Gramont et nièce du duc de Noailles. — Mariage du second fils de Saint-Simon, en 1733, avec la veuve du marquis de Maisons, fille du secrétaire d'État d'Angervilliers. — Couplets satiriques à cette occasion. — Mort de la duchesse de Saint-Simon en 1743; chagrin qu'en éprouve son mari. — Mort du fils aîné du duc de Saint-Simon en 1746. — Procès de Saint-Simon contre la duchesse douairière de Ruffec. — — Mariage de la petite-fille de Saint-Simon avec le chevalier de Matignon, fils du duc du Valentinois (1749). — Mort du second fils de Saint-Simon (1754). — Relations que l'auteur des mémoires entretint jusqu'à sa mort avec les maréchaux de Coigny et de Brancas, le duc de Luynes et le procureur général du parlement de Paris, Joly de Fleury..... 133

Chapitre IX : 1723-1755. — Travaux de Saint-Simon pendant les trente dernières années de sa vie pour compléter les matériaux de ses mémoires. — Il annote le journal de Dangeau (1734-1738). — Les additions de Saint-Simon au journal de Dangeau peuvent être considérées comme une première esquisse des mémoires. — Époque probable de la rédaction définitive des mémoires (1743-1752). — Nature du manuscrit. — Dernières années de Saint-Simon. — Son testament (1754). — Sa mort (1755). — Ce que devinrent ses manuscrits après sa mort : Louis XV les fait saisir et déposer au ministère des affaires étrangères. — Ils sont communiqués à Duclos, à Mme du Deffant, etc. — Éditions partielles de 1784 à 1829..... 155

DEUXIÈME PARTIE.

EXAMEN CRITIQUE DE CERTAINS PASSAGES DES MÉMOIRES DE SAINT-SIMON RELATIFS AU RÈGNE DE LOUIS XIV.

PREMIÈRE ÉPOQUE DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1643-1661).

Chapitre premier. — Division du règne de Louis XIV en trois époques. — Première période (1643-1661). — Ministère de Mazarin; acharnement de Saint-Simon contre ce cardinal : il lui reproche d'avoir retardé la paix de Westphalie par intérêt personnel et d'avoir manqué d'habileté dans la conduite des négociations qui aboutirent à la paix des Pyrénées. — Il l'ac-

cuse d'avoir provoqué les troubles de la Fronde et d'avoir abaissé la noblesse. — L'injustice de ces reproches est démontrée par l'histoire du gouvernement extérieur et intérieur de Mazarin. — 1° politique extérieure : en Italie, Mazarin resserre l'alliance de la France et de la maison de Savoie; il forme le projet d'enlever à l'Autriche le royaume de Naples; il contraint le pape Innocent X à garder la neutralité. — Négociations de la paix de Westphalie. — Mazarin repousse le reproche d'avoir retardé la paix par intérêt personnel, reproche qu'on lui avait adressé dès 1648. — Résultats avantageux de la paix de Westphalie et de la ligue du Rhin qui en fut la conséquence. — La paix des Pyrénées, conclue en 1659, fut également glorieuse pour la France. — 2° Gouvernement intérieur : reproches que l'on peut adresser à Mazarin. — Il n'a pas provoqué la Fronde, comme le prétend Saint-Simon. — Il n'est pas l'auteur du système de gouvernement, dans lequel Saint-Simon l'accuse d'avoir emprisonné la France. C'est surtout le cardinal de Richelieu qui attaqua et vainquit la nouvelle féodalité qui s'était formée pendant les troubles du seizième siècle; Mazarin ne fit que continuer son œuvre..... 181

CHAPITRE II : *Anne d'Autriche et Mazarin.* — Mélange de vérités et d'erreurs dans les assertions de Saint-Simon sur Anne d'Autriche et Mazarin. — Il prétend à tord qu'Anne d'Autriche avait le cœur plus espagnol que français. — Nouvelle erreur dans la comparaison qu'il fait de la régence d'Anne d'Autriche avec celle de Marie de Médicis. — Saint-Simon a raison lorsqu'il représente Anne d'Autriche comme dominée par Mazarin. — La supériorité de ce ministre explique et justifie la confiance de la reine. — Lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin qui font supposer qu'il existait des relations plus intimes entre la reine et son ministre..... 217

CHAPITRE III : *Claude de Saint-Simon pendant la Fronde.* — Causes de la haine de Saint-Simon contre Anne d'Autriche et Mazarin. — Rôle de Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des Mémoires, pendant la régence d'Anne d'Autriche : son duel avec Vardes en 1647. — Il se rend à la cour en 1649 : sa correspondance avec Chavigny ; il s'unit au parti des princes pour renverser Mazarin. — Le ministre, instruit des projets de cette cabale, parvient à les déjouer : sa réconciliation apparente avec Condé (septembre 1649). — Insolence des petits-maîtres. — La Fronde et les Vendôme opposés au parti des princes. — Inquiétudes que Chavigny inspire à Mazarin. — Arrestation des princes (18 janvier 1650). — Dispersion de leurs partisans. — Claude de Saint-Simon s'enfuit à Blaye et de là écrit à Mazarin. — Réponse ironique du cardinal (26 février 1650)..... 236

CHAPITRE IV : *Claude de Saint-Simon pendant la Fronde.* — Claude de Saint-Simon abandonne le parti des princes (1650). — Récit de Saint-Simon qui loue la fidélité de son père. — Erreur relative à Mme de Longueville. — Lettre adressée à Claude de Saint-Simon par la princesse de Condé pour le sommer de tenir sa parole et de recevoir son fils à Blaye. — Claude de Saint-Simon soutient qu'il n'a rien promis de semblable. — Assertions contraires de Pierre Lenet et de la Rochefoucauld. — Claude de Saint-Simon accusé de trahison publie une apologie. — Résumé des erreurs

commises dans les mémoires de Saint-Simon en ce qui concerne le rôle de son père pendant la Fronde..... 253

CHAPITRE V : 1651-1652 ; *Chavigny pendant la Fronde.* — Erreurs multipliées de Saint-Simon sur les relations de son père avec Chavigny. — Il se trompe également sur les circonstances de la mort de Chavigny. — Rôle de Chavigny en 1651 et 1652. — Il trahit le prince de Condé. — Colère de ce prince ; scène violente qu'il fait à Chavigny. — Maladie et mort de Chavigny (1652). — Erreurs du récit de Saint-Simon comparé à ceux de Montglat, de Retz et de Conrart. — Les papiers de Chavigny sont remis à Mazarin, qui y trouve la preuve des intrigues de Claude de Saint-Simon contre lui..... 268

CHAPITRE VI : 1655-1661 ; *Bartet.* — Erreurs de Saint-Simon sur Bartet, qui avait été attaché à Mazarin. — Histoire de Bartet, sa lutte avec le duc de Candale, qui le maltraite (1655). — Bartet demande vengeance à Mazarin. — Il n'obtient que des promesses dérisoires. — Cependant Bartet ne fut pas disgracié à cette époque, comme le prétend Saint-Simon ; il resta attaché à la cour jusqu'en 1661. — Lettre de Bartet à Mazarin en 1659. — Il est chargé d'une mission près de Charles II en 1660 et 1661. — Lettres qu'il adresse d'Angleterre à Mazarin. — Bartet s'attache à Fouquet. — On trouve dans la cassette de Fouquet de nombreuses lettres de Bartet, qui est disgrâcié en 1661..... 277

CHAPITRE VII : 1661-1665 ; *Nicolas Fouquet, surintendant des finances.* — Saint-Simon parle souvent du surintendant Nicolas Fouquet et se montre bien disposé pour lui. — Erreurs qu'il commet à l'occasion de l'arrestation de Fouquet et de son emprisonnement. — Il s'est également trompé sur les causes de sa disgrâce qu'il a attribuée à un *peu trop de galanterie.* — Ambition de Fouquet : il espérait gouverner Anne d'Autriche et Louis XIV ; ses efforts pour gagner le confesseur de la reine mère ; il fortifie Belle-Ile et cherche à s'attacher l'amiral de Neuchèse. — Causes qui rendirent l'opinion publique favorable à Fouquet : acharnement de Colbert contre lui ; longueur du procès ; résumé de cette affaire. — Saint-Simon parle encore de Fouquet à la fin de ses mémoires et dit qu'il était sur le point de payer les sommes dues à son père au moment où il fut arrêté..... 310

CHAPITRE VIII : *Olympe Mancini.* — Influence exercée par l'hôtel de Soissons sur Louis XIV ; assertions contestables de Saint-Simon. — Premier exil de la comtesse de Soissons (1664) ; erreur de Saint-Simon qui prétend qu'elle vendit à cette époque la charge de surintendante de la maison de la reine. — Second exil de la comtesse de Soissons (1680) ; elle se réfugie en Espagne ; Saint-Simon l'accuse d'avoir empoisonné la reine d'Espagne (Marie-Louise d'Orléans). — Aucun des contemporains ne partage cette opinion. — Elle est formellement réfutée par le témoignage de l'ambassadeur de France à Madrid. — Erreur de Saint-Simon sur les dernières années de la comtesse de Soissons. — Il se trompe également en prétendant que le fils aîné de la comtesse de Soissons avait épousé une fille bâtarde de la

Cropte-Beauvais. — Contradictions de Saint-Simon dans les passages où il parle du duc de Mazarin..... 331

DEUXIÈME ÉPOQUE DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1661-1691).

CHAPITRE PREMIER : *Caractère de Louis XIV.* — Caractère de Louis XIV d'après Saint-Simon. — Qualités extérieures : beauté, grâce, dignité; prix qu'il savait mettre à ses bienfaits et à ses moindres paroles; sa politesse; sa galanterie majestueuse; son adresse à tous les exercices; régularité extérieure de la vie du roi. — Qualités morales : secret; amour de la vérité et de la justice. — Sa fermeté et sa grandeur dans les adversités. — Omissions indiquées. — Critiques injustes de Saint-Simon : Louis XIV n'a pas écarté sytématiquement les hommes d'un esprit supérieur. — Saint-Simon l'accuse d'avoir manqué de courage en deux occasions principales; examen de cette accusation. — Orgueil de Louis XIV. — Goût de la magnificence. — Saint-Simon accuse le roi d'égoïsme et de dureté à l'égard de ses enfants. — Examen de cette assertion..... 340

CHAPITRE II : *Louis XIV dans sa famille.* — Caractère de Louis XIV dans sa famille. — La maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante des enfants de France, jugée par Mlle de Montpensier et par Saint-Simon. — Lettres écrites par Louis XIV, en 1667, à la maréchale sur la santé et l'éducation du Dauphin. — Maladie du Dauphin; inquiétude qu'en éprouve le roi. — Louis XIV compose, à la même époque, ses mémoires pour l'éducation de son fils. — Sa correspondance avec Montausier et Bossuet. — Lettres écrites par Louis XIV à la maréchale de la Mothe en 1668, 1669, 1670, 1671, 1674 et 1677. — Le roi montre la même sollicitude pour la santé de ses petits-fils les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry... 378

CHAPITRE III : *Début du règne de Louis XIV.* — Erreurs de Saint-Simon sur le début du règne de Louis XIV. — État déplorable des provinces ravagées par la famine et pillées par les traitants. — Chambre de justice; poursuites dirigées contre les financiers. — Commissaires envoyés dans les provinces et chargés d'en signaler les besoins et d'en dresser la statistique. — Répression des désordres de la noblesse; grands jours de Clermont. — Maximes qui dirigèrent Louis XIV dans son gouvernement; appréciation erronée de Saint-Simon..... 410

CHAPITRE IV : *Résumé du règne de Louis XIV.* — Omissions de Saint-Simon dans son résumé de l'ensemble du règne de Louis XIV : il n'a pas parlé de la politique extérieure, qui fut habilement et glorieusement dirigée par de Lyonne. — Il a omis également les réformes opérées dans les finances, la prospérité de la marine, des colonies, du commerce et de l'industrie française pendant la seconde période du règne de Louis XIV. — Saint-Simon a passé sous silence les réformes judiciaires accomplies durant cette époque. — Il ne dit rien non plus de la conduite de Louis XIV à

l'égard du clergé ni des encouragements donnés aux lettres, aux sciences et aux arts..... 429

CHAPITRE V : *Ministère de Louvois.* — Partialité de Saint-Simon contre Louvois. — Il critique l'institution des inspecteurs militaires et des brigadiers ou généraux de brigade. — Utilité des inspecteurs militaires pour la répression des nombreux abus qui existaient dans les armées françaises avant l'administration de Louvois. — Saint-Simon blâme l'établissement de l'école des cadets; utilité de cette école. — Ordre du tableau injustement critiqué par Saint-Simon. — Cet historien attaque avec raison la vénalité des charges militaires et l'influence despotique du ministre de la guerre. — On a reproché à tort à Louvois d'avoir été dur et injuste à l'égard de Catinat. — Saint-Simon a raison de blâmer la conduite de Louvois devenu principal ministre. — Il prétend que Louvois mourut disgracié : son témoignage est confirmé par ceux de la Fare et de Saint-Hilaire. — Il raconte que Louvois fut empoisonné; cette opinion est réfutée par Dionis, un des chirurgiens qui procédèrent à l'autopsie..... 629 453

CHAPITRE VI : *Mort de Madame (Henriette d'Angleterre).* — Saint-Simon raconte que Madame (Henriette d'Angleterre) mourut empoisonnée. — Invraisemblance de son récit. — Erreur de Saint-Simon qui prétend qu'Henriette d'Angleterre était en *bonne santé* à son retour du voyage d'Angleterre (1670); témoignages opposés de Gui-Patin et de Mlle de Montpensier. — Le récit du prétendu empoisonnement de Madame est réfuté par le journal d'Olivier d'Ormesson, par une lettre de Bossuet et par l'autorité du médecin Gui-Patin..... 473

CHAPITRE VII : *Mademoiselle de Montpensier.* — Erreur dans le passage où Saint-Simon parle des mémoires de Mlle de Montpensier. — A quelle époque parurent et comment furent composés ces mémoires. — Ils rectifient plusieurs assertions de Saint-Simon. — Portrait du prince de Condé (Henri-Jules de Bourbon) dans les mémoires de Mlle de Montpensier et de Saint-Simon..... 480

CHAPITRE VIII : *Premiers présidents du parlement de Paris.* — Jugement de Saint-Simon sur quatre premiers présidents du parlement de Paris. — Il accuse Guillaume de Lamoignon d'avoir condamné Fargues injustement et de s'être enrichi de ses dépouilles. — Erreurs du récit de Saint-Simon. — Il se trompe sur le rôle de Fargues pendant la Fronde. — Nouvelles erreurs de Saint-Simon sur les causes de l'arrestation de Fargues, sur sa condamnation et sur son supplice. — Causes de la haine de Saint-Simon contre la famille de Lamoignon. — Attaques de Saint-Simon contre le premier président de Novion, qui avait succédé à Guillaume de Lamoignon. — Invraisemblance de son récit. — Causes de la haine de Saint-Simon contre la famille de Novion. — Témoignages contemporains qui donnent une explication naturelle de la démission du premier président de Novion..... 487

TROISIÈME ÉPOQUE DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1691-1715).

CHAPITRE PREMIER : *Madame de Maintenon.* — Troisième époque du règne de Louis XIV. — Influence exercée pendant cette période par Mme de Maintenon. — Invraisemblance des assertions de Saint-Simon. — Récit que fait Mme de Maintenon de son enfance et de sa jeunesse. — Ses lettres prouvent qu'elle avait repoussé les offres du surintendant Fouquet et de sa femme. — Relations de Saint-Simon avec Mme de Maintenon. — On apprend par les lettres de Mme de Maintenon quelques détails relatifs à Saint-Simon. — Comment Mme de Maintenon passait ses journées, d'après ses entretiens avec Mme de Glapion. — Omissions dans ce récit prouvées par la correspondance de Mme de Maintenon. — Ses lettres servent à compléter un passage des mémoires de Saint-Simon sur la guerre d'Espagne en 1710. — Elles rectifient ses assertions sur Jeannette de Pincré et la duchesse du Lude. — Importance historique de la correspondance de Mme de Maintenon avec la princesse des Ursins. — Lettres inédites de Mme de Maintenon à sa nièce Mme de Caylus..... 503

CHAPITRE II : *Les maréchaux de Noailles.* — Relations de Saint-Simon avec la famille de Noailles. — Il accuse Genlis et Barbezieux d'une *horrible trahison* qui aurait conservé Barcelone à l'Espagne. — Erreur de Saint-Simon prouvée par les lettres de Catinat, de Vauban, de Pontchartrain et du maréchal de Noailles. — Haine de Saint-Simon contre Adrien-Maurice de Noailles, fils du précédent. — Il raconte dans ses mémoires qu'il lui témoigna son mépris en plein conseil de régence. — Opposition entre les récits des mémoires et les lettres de Saint-Simon. — Portrait qu'a tracé Saint-Simon d'Adrien-Maurice de Noailles. — Insinuations injustes contre la bravoure du maréchal. — Saint-Simon l'accuse à tort d'avoir manqué de capacité politique. — Relations de Saint-Simon avec le cardinal de Noailles, archevêque de Paris..... 524

CHAPITRE III : *La Princesse palatine.* — Correspondance de la princesse palatine (Élisabeth-Charlotte de Bavière), duchesse d'Orléans. — On peut remarquer quelques analogies entre ses lettres et les mémoires de Saint-Simon. — Ressemblances et différences dans le récit de l'empoisonnement de Madame (Henriette d'Angleterre). — Différence complète entre les lettres de la Palatine et les mémoires de Saint-Simon dans le récit de l'entrevue de cette princesse avec Mme de Maintenon après la mort du duc d'Orléans (1701). — Le récit de Saint-Simon est plus vraisemblable. — Bruits sur les accaparements de blés en 1709 accueillis par Saint-Simon et la Palatine; différences dans leur récit. — La Palatine accuse Mme de Maintenon de ces accaparements; Saint-Simon s'en prend à d'Argenson et à Desmarêts. — La Palatine croit, comme Saint-Simon, à l'empoisonnement de Louvois; elle insinue que Mme de Maintenon n'y a pas été étrangère. — Réserve du langage de Saint-Simon comparé à celui de la Palatine..... 541

CHAPITRE IV : *Le maréchal de Villars.* — Portrait du maréchal de Villars par Saint-Simon. — Bataille de Friedlingen (1702) ; récit invraisemblable qu'en fait Saint-Simon. — Honteux délais qu'il reproche à Villars ; injustice de ce reproche. — Difficultés de la marche à travers la Forêt-Noire omises par Saint-Simon. — Il traite d'*insensé* le plan formé par Villars de réunir les armées d'Italie et d'Allemagne en s'emparant du Tyrol. — Victoire d'Hochstedt à peine mentionnée par Saint-Simon. — Accusations injustes de Saint-Simon contre Villars au sujet de la bataille de Malplaquet. — Villars manque l'occasion d'accabler l'ennemi en 1711, d'après Saint-Simon et Saint-Hilaire. — Injustice de Saint-Simon dans le récit de la bataille de Denain. — Rôle important de Villars pendant la régence. — Ses mémoires peuvent servir à rectifier ceux de Saint-Simon. — Procès du duc de la Force à peine indiqué par Saint-Simon et exposé en détail dans les mémoires de Villars..... 554

CHAPITRE V : *Le duc de Vendôme.* — Injustice de Saint-Simon à l'égard du duc de Vendôme. — Campagnes de 1704 et 1705 en Italie. — Récit qu'en fait Saint-Simon. — Plan de campagne présenté par Vendôme au roi en 1704. — Correspondance entre Vendôme et la Feuillade qui réfute les assertions de Saint-Simon relatives au maréchal de Tessé. — Entourage du duc de Vendôme caractérisé dans ses lettres à la Feuillade (4 mars 1704). — Conseils donnés à la Feuillade par Vendôme sur un projet d'invasion dans le comté de Nice ; silence gardé par Saint-Simon sur ces opérations militaires. — Projets de Vendôme entravés par les ordres de la cour. — Il est obligé de suivre le plan de campagne tracé par Chamillard. — Il s'efforce vainement de détourner la Feuillade d'entreprendre la guerre contre les Barbets ou Vaudois du Piémont. — Prise de Verceil par Vendôme. — Prise d'Ivrée. — Siége et prise de Verrue. — Critiques injustes de Saint-Simon. — Opinion du général de Vault sur cette campagne de Vendôme. — Victoire de Cassano. — Récit de Saint-Simon refuté par les témoignages contemporains..... 567

CHAPITRE VI : *Le maréchal de Tessé.* — Portrait du maréchal de Tessé par Saint-Simon. — Mémoires publiés sous le nom de ce maréchal. — Renseignements qu'ils fournissent pour compléter et contrôler les mémoires de Saint-Simon. — Reproches injustes de flatterie à l'égard de Vaudemont adressés par Saint-Simon à Tessé. — Mission de Tessé en Espagne en 1704 et en 1705 ; ses appréciations opposées à celles de Saint-Simon. — Genre d'esprit de Tessé. — Lettres de Tessé au pape critiquées par Saint-Simon. — Les mémoires de Tessé complètent ce que dit Saint-Simon de la comtesse de Verrue et du testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou. — Saint-Simon n'a pas mentionné la négociation dont Tessé fut chargé à l'époque où Pierre le Grand visita Paris..... 585

CHAPITRE VII : *Le premier président Achille de Harlay.* — Haine de Saint-Simon contre le premier président Achille de Harlay. — Caractère de ce magistrat. — Cause probable de l'acharnement avec lequel le poursuit Saint-Simon. — Portrait qu'il a tracé d'Achille de Harlay. — Les assertions de Saint-Simon contre le premier président sont dénuées de preuves. —

Témoignages favorables rendus par les contemporains à Achille du Harlay. — Olivier d'Ormesson et Mme de Sévigné font l'éloge de ce magistrat. — Lettres du premier président de Lamoignon, de Colbert, de Louis XIV, du grand Condé, du cardinal d'Estrées, de Seignelay, de l'abbé de Rancé, de Catinat, adressées à de Harlay; elles attestent l'estime de ces personnages pour ce magistrat, que Saint-Simon a attaqué avec violence..... 607

CHAPITRE VIII : *Auteurs contemporains de Saint-Simon.* — Nécessité de comparer les mémoires de Saint-Simon avec tous les autres documents contemporains, principalement avec les correspondances et les mémoires. — Les Mémoires de Saint-Hilaire servent à rectifier le récit que fait Saint-Simon de l'affaire de Dainse (14 juillet 1695). — On doit aussi consulter les Mémoires de Torcy, de Louville et du marquis de Saint-Philippe, les Lettres et mémoires de Fénelon, les Mémoires de Duclos et de Mme de Staal, le Journal et mémoires du marquis d'Argenson, les Mémoires du président Hénault, les Journaux de Barbier, Mathieu Marais et Buvat; enfin les manuscrits de Joly de Fleury, de Noailles, de Cangé, de Clairembaut, etc..... 619

CHAPITRE IX : *Idées politiques et littéraires de Saint-Simon.* — Caractère des idées politiques de Saint-Simon. — Il aboutit à un aveu d'impuissance. — Saint-Simon explique les principaux événements du règne de Louis XIV par de petites causes. — Ses appréciations littéraires sont incomplètes et souvent erronées.

CONCLUSION..... 647

ADDITIONS ET CORRECTIONS..... 649

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

1663 4

BINDING SECT. AUG 13 1970

DC
130
S2C5

Cheruel, Pierre Adolphe
Saint-Simon

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY